
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Samedi 18 décembre 2021, à 8 h

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 8 h à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative, *MM. Simon Brandt, Nicolas Ramseier, M^{me} Albane Schlechten* et *M. Luc Zimmermann*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 13 décembre 2021, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 18 décembre 2021 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h 30 et 22 h 15, lundi 20 décembre 2021 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 21 décembre 2021 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette séance extraordinaire consacrée au Budget 2022 de la Ville de Genève. J'ai tout d'abord quelques communications à vous faire. J'ai le plaisir de vous annoncer la naissance, le 3 décembre 2021, d'Alexandre, fils de notre magistrate Christina Kitsos. Nous adressons nos félicitations aux heureux parents! (*Applaudissements.*) M^{me} Frédérique Perler assure la suppléance de M^{me} Kitsos pour le budget relatif à son département.

Le Conseil municipal salue la présence des personnes qui effectueront les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions: M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département des finances, de l'environnement et du logement, M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, M. Samuel Blanchot, directeur financier, M^{me} Nuccia Salerno, assistante de direction, M^{me} Séverine Leveau, responsable de l'Unité finance et budget, M^{me} Monica De Quarti, responsable budget à la Direction financière, M^{me} Isaline Roder, contrôlease de gestion, ainsi que le personnel du Service du Conseil municipal: M^{mes} Isabelle Roch-Pentucci, Valérie Hénot, Lucia von Gunten, Laura Ianni, Melissa Eve-Cordey, Loretta Piticchio, MM. Guillaume Rogez et Christian Maréchal. Nous saluons également M. Olivier Burri, secrétaire général adjoint.

Motion: reconversion de bureaux de l'administration cantonale
en logements au centre et en Vieille-Ville

J'attire votre attention sur le fait que nous ne pouvons traiter que les objets figurant à l'ordre du jour, selon l'article 38 du règlement du Conseil municipal. Les nouveaux objets à annoncer peuvent néanmoins être déposés pour être inscrits à l'ordre du jour de la session des 25 et 26 janvier 2022.

Je vous annonce le retrait par ses auteurs de la motion M-1650 du 17 novembre 2021 intitulée «Rendons les locaux du centre-ville occupés par l'administration cantonale aux habitantes et habitants de Genève!».

En ce qui concerne l'organisation de cette journée, nous prendrons notre repas au restaurant L'Attique de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à 12 h ou 12 h 30. Nos travaux reprendront à 14 h précises. Le repas du soir aura lieu à 19 h et doit être organisé par les groupes, le restaurant L'Attique étant fermé. Toute la journée, des fruits seront à votre disposition.

Aujourd'hui – tenez-vous bien! – nous souhaitons un joyeux anniversaire à trois de nos collègues: notre première vice-présidente Uzma Khamis Vannini, Monica Granda et Dorothée Marthaler Ghidoni. Joyeux anniversaire, Mesdames! (*Applaudissements.*)

4. Motion du 17 novembre 2021 de M^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez et Luc Zimmermann: «Rendons les locaux du centre-ville occupés par l'administration cantonale aux habitantes et habitants de Genève!» (M-1650)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la volonté du Conseil d'Etat de se défaire des locations les plus coûteuses, d'optimiser l'occupation des locaux par le personnel des services et de valoriser les locaux libérés;
- la difficulté d'accéder en véhicule aux bureaux sis en Vieille-Ville;
- la nécessité de transformer le cœur de la ville en un centre vivant et animé indépendant des horaires de bureau;

¹ Annoncée, 3656.

Motion: reconversion de bureaux de l'administration cantonale
en logements au centre et en Vieille-Ville

- la volonté exprimée par l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), qui a réalisé un inventaire et émis d'intéressantes propositions de nouvelles transformations de bureaux en logements concernant cinq immeubles des services de l'Etat,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre langue avec l'AHCVV pour évaluer les possibilités de reconversion de bureaux en logements au centre et en Vieille-Ville;
- à étudier particulièrement la possibilité de conversion des bureaux sis en Vieille-Ville;
- à étendre cette étude aux autres possibilités existantes envisageables dans ce secteur;
- à évaluer la possibilité d'affecter une partie des nouveaux logements à des coopératives d'habitation afin d'assurer une mixité sociale dans le quartier;
- à soumettre au Grand Conseil une planification des travaux de transformation de bureaux en logements.

La motion est retirée par ses auteurs.

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D)¹.

A. Rapport général de M. Denis Ruyschaert.

Le projet de budget a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 septembre 2021. La commission a étudié cet objet les 21 et 22 septembre, les 12 et 13 octobre ainsi que les 2, 3, 9, et 23 novembre 2021 sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jade Pérez et M. Xavier Stern, que le rapporteur remercie chaleureusement pour la qualité de leurs notes et la célérité d'exécution.

Note du rapporteur: cette proposition du Conseil administratif a été soumise au Conseil municipal à sa séance du 20 septembre 2021. A cette séance, le Conseil municipal l'a renvoyée en commission des finances et dans les commissions spécialisées. La commission des finances a étudié cette proposition lors de six séances dédiées chacune à un département particulier: le Secrétariat général (21 septembre 2021), le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) – département 1 (22 septembre 2021), le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) – département 2 (2 novembre 2021), le département de la culture et de la transition numérique (DCTN) – département 3 (12 octobre 2021), le département de la sécurité et des sports (DSSP) – département 4 (13 octobre 2021), le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) – département 5 (3 novembre 2021). A sa suite, la commission a procédé à l'audition du Conseil administratif in corpore le 9 novembre 2021 pour la révision du budget intégrant les nouvelles prévisions fiscales reçues du Canton. Pour terminer, la commission a voté sur les amendements et le projet de budget. La proposition a aussi été étudiée dans les commissions spécialisées qui ont fait chacune leur rapport spécifique à la commission des finances: commission des sports le 23 septembre 2021; commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication les 23 et 30 septembre 2021; commission des travaux et des constructions le 29 septembre 2021 et les 13 et 20 octobre; commission de la cohésion sociale et de la jeunesse les 30 septembre et 7 octobre 2021; commission des arts et de la culture les 27 septembre et 4 octobre 2021.

¹ Projet de budget, 1675. Commissions, 1927.

PROJET DE BUDGET 2022 – PR-1470 – AGENDA DES TRAVAUX

Présentation par M. Alfonso Gomez le **mercredi 1^{er} septembre 2021 à 12h** - Renvoyé par le CM le **lundi 20 septembre 2021 (séance extraordinaire)**

DATES POSSIBLES POUR LA COMMISSION DES FINANCES	DATES POSSIBLES POUR LES AUTRES COMMISSIONS SPECIALISEES	LIBELLE
Secrétariat général: mardi 21 septembre à 18h30 Dpt 1: mercredi 22 septembre à 17h40 et 20h		Audition de Mme Frédérique Perler, Maire et M. Giognata Buzzini, Secrétaire général
		Audition de M. Alfonso Gomez, dépt 1
	CSDOMIC : jeudi 23 septembre à 17h30 et 20h	Audition de M. Sami Kharraa, dépt. 3 (DSIC), à 17h30 Audition de M. Alfonso Gomez, dépt 1 (environnement), à 20h
	CSDOMIC : jeudi 23 septembre à 20h30	Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, dépt. 4
	CS : jeudi 23 septembre à 17h40 jusqu'à 20h.	Audition de Mme Marie Barbey-Chappuis, dépt. 4
	CARTS : lundi 27 septembre à 17h40 et 20h	Audition de M. Sami Kharraa, dépt. 3
	CTC : mercredi 29 septembre à 17h40 et 20h	Audition de Mme Frédérique Perler, dépt. 2
	CCSJ : jeudi 30 septembre à 17h40 et 20h	Audition de Mme Christina Kilsos, dépt. 5
Attention : les rapports des commissions spécialisées doivent parvenir à la CF (via le SCM) 3 jours avant la séance prévue en la présence du / de la président(e) et du- de la rapporteur-trice.		
Mardi 12.10 (avec relevée)	en présence des présidents et des rapporteurs de la CSDOMIC (DSIC) et de la CARTS	M. Sami Kharraa, dépt. 3
Mercredi 13.10 (avec relevée)	en présence des présidents et des rapporteurs de la CS et de la CSDOMIC (Sécurité)	Mme Marie Barbey-Chappuis, dépt. 4
Mardi 02.11 (avec relevée)	en présence du président et du rapporteur de la CTC	Mme Frédérique Perler, dépt.2
Mercredi 03.11. (avec relevée)	en présence du président et du rapporteur de la CCSJ	Mme Christina Kilsos, dépt.5
Mardi 09.11 (avec relevée)		Audition du Conseil administratif à 17h40 et 20h
Mardi 23.11 (avec relevée)		Vote des amendements et du projet de budget par la CF (impératif)
Délaï pour la reddition du rapport général au SCM le 1^{er} décembre 2021 ultime et dernier délaï ! Vote au Conseil municipal le samedi 18 décembre 2021		

Table des matières

1. Résumé exécutif	p. 4209
2. Séance du 21 septembre 2021: audition de M ^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).	p. 4215
3. Séance du 22 septembre 2021: audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)	p. 4239
4. Séance du 12 octobre 2021: audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN)	p. 4281
5. Séance du 13 octobre 2021: audition de M ^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP)	p. 4312
6. Séance du 2 novembre 2021: audition de M ^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).	p. 4338
7. Séance du 3 novembre 2021: audition de M ^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)	p. 4358
8. Séance du 9 novembre 2021: audition du Conseil administratif <i>in corpore</i>	p. 4387
9. Séance du 23 novembre 2021: amendements, discussion et vote final	p. 4414
10. Rapport de minorité de M ^{me} Patricia Richard (PLR)	p. 4466
11. Rapport de minorité de M. Vincent Schaller (UDC).	p. 4469
12. Rapport de minorité oral de M. Jean-Luc von Arx (PDC)	p. 4475
13. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) chargée d'examiner le projet de budget 2022.	p. 4476

14. Rapport de la commission des sports (CS) chargée d'examiner le projet de budget 2022 p. 4493
15. Rapport de la commission des arts et de la culture (CARTS) chargée d'examiner le projet de budget 2022 p. 4506
16. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) chargée d'examiner le projet de budget 2022 p. 4525
17. Rapport de la commission des travaux et des constructions (CTC) chargée d'examiner le projet de budget 2022 p. 4595

Annexes:

1. présentation du DCTN du 12 octobre 2021 CF p. 4612
2. convention de subventionnement de la FAD 2019-2021 p. 4629

Résumé exécutif

Projet de budget d'investissement 2022

Concernant les investissements, la jauge des investissements du projet de budget 2022 reste inchangée par rapport à 2021 à 180 millions de francs, avec 130 millions de francs pour le patrimoine administratif et 50 millions de francs pour le patrimoine financier. Dans le contexte de taux bas et de la transition écologique, ces investissements sont primordiaux pour isoler les bâtiments, récupérer de l'énergie et végétaliser. Rappelons que la Ville a accumulé un énorme retard en ces domaines. Avec une immigration toujours plus importante de personnes et de familles vers Genève, il est aussi nécessaire de valoriser et d'étendre ce patrimoine. Le Conseil d'Etat répétait d'ailleurs cette nécessité de maintenir des jauges d'investissements importantes.

Projet de budget de fonctionnement 2022 présenté en septembre 2021 incluant les prévisions fiscales cantonales de juillet 2021

Concernant le budget de fonctionnement, le projet de budget 2022 présente 40 800 000 francs de déficit. Il constitue donc un début de retour à l'équilibre prévu pour 2028. Il avait été l'année passée de -49 millions de francs, ce qui nécessite en effort de 7 millions de francs annuellement. Les dispositions transitoires inscrites dans la loi sur l'administration des communes (LAC) permettent de présenter des budgets déficitaires jusqu'en 2027, mais en 2028 il devra impérativement être à l'équilibre sous peine de se retrouver sous la tutelle administrative de l'Etat.

Ce projet de budget 2022 est présenté à l'aune des estimations fiscales du Canton de juillet qui prévoient une baisse des recettes fiscales liées aux effets directs du Covid qui a ralenti l'économie. Il est aussi publié dans le contexte plus général de velléités de report de charge du Canton fortement endetté vers la Ville et d'assèchement des recettes fiscales des collectivités publiques après l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) qui impacte la Ville de Genève d'environ 50 millions de francs par an.

Dans ce contexte difficile, le Conseil administratif a soutenu à l'unanimité ce projet de budget 2022. Chaque département a fait des efforts sur trois axes complémentaires: l'infrastructure institutionnelle, les subventions aux tiers et le personnel. Concernant l'infrastructure institutionnelle, le Conseil administratif a gelé le volume global des dépenses, même si les prestations augmentent avec une population croissante. Ensuite, concernant les subventions aux tiers, le Conseil administratif a décidé de geler leur volume total, voire de les diminuer très légèrement. Cela concerne toutes les politiques publiques sportives, sociales, culturelles, économiques et environnementales. Seule la petite enfance

a vu son budget croître de plus de 6 millions de francs, mais cette augmentation résulte essentiellement de l'application de dispositions légales, en particulier le salaire minimum de 23 francs par heure. Enfin, au niveau du personnel, le projet de budget prévoit 21 nouveaux postes (dont 10 pour la petite enfance et autant comme cadre administratif) coûtant +2,3 millions de francs. Avec ce projet contraint, le projet de budget 2022 n'est pas parvenu à inclure les mécanismes salariaux (+6,8 millions de francs).

Analysant ce projet de budget 2022 par département, les commissaires se félicitent des efforts du Conseil administratif. Ils ont cependant quelques interrogations sur les trois axes précités. Concernant l'infrastructure institutionnelle, ils notent que les charges d'entretien des bâtiments sont structurellement sous-évaluées chaque année et que le coût de l'énergie a grandement augmenté récemment. Le projet de budget 2022 ne paraît pas tout à fait sincère sur ces deux points. De plus, les dépenses accrues chaque année pour l'informatisation des services ne correspondent ensuite pas à des gains de productivité et donc à une réduction des charges. Concernant les subventions aux tiers, les commissaires saluent l'effort timide pour mieux doter les musiques actuelles, tout en notant que l'écart entre les musiques actuelles et la musique classique reste béant. Plus généralement, ils observent que le département de la sécurité et des sports (DSSP) a réévalué le montant pour chaque association subventionnée, adaptant ainsi les subventions aux besoins et à la politique publique. Ils se demandent donc pourquoi les autres départements reconduisent chaque année les mêmes montants de subventions aux associations, comme encore pour ce projet de budget 2022. Concernant le personnel, la majorité des commissaires regrette que les mécanismes salariaux n'a pas été intégrée, et espère que la prochaine révision du budget le permettra. Et, question postes en Ville de Genève, certains interrogent la structure pyramidale et lourde de certains départements, en particulier le département de la culture et de la transition numérique (DCTN), avec une bonne quarantaine de personnes avec des fonctions de directeur.

Projet de budget de fonctionnement 2022 présenté en novembre 2021 incluant les prévisions fiscales d'octobre 2021

En octobre, le Canton a donné des prévisions beaucoup plus optimistes sur les revenus fiscaux pour 2022: les revenus supplémentaires s'élevaient à +22,7 millions de francs, en particulier dû à une hausse sur l'impôt des personnes morales (+17,9 millions de francs). En conséquence, le Conseil administratif a réajusté les efforts de chaque département pour s'autoriser quelques dépenses supplémentaires. Concernant l'infrastructure institutionnelle, le nouveau projet de budget 2022 répond aux interrogations des commissaires en rajoutant des frais d'énergies (+1 million de francs) et des charges d'entretien pour les nouveaux bâtiments (+700 000 francs pour la Nouvelle Comédie, la Jonction, le Manège, la Maison de

la danse). Concernant les subventions aux tiers, ce nouveau projet de budget fait un effort supplémentaire pour les subventions culturelles (+245 000 francs) destinées surtout aux musiques actuelles et à la jeunesse. Enfin, concernant le personnel, ce nouveau projet de budget 2022 réintroduit les mécanismes salariaux pour la petite enfance (1,9 million de francs) et pour le personnel de la Ville (+5 millions de francs). Ce nouveau projet de budget donne 11 postes supplémentaires pour un total de 1,6 million de francs, soit cinq postes liés à l'internalisation du nettoyage et six dans les domaines administratifs (adjoint de direction Service de la petite enfance (SDPE), gestionnaire de dossier SDPE, auxiliaire département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), auxiliaire à la direction des ressources humaines (DRH), assistant direction au département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), secrétaire général (SG) auxiliaire).

Sur base de ce nouveau projet de budget, les commissaires ont négocié. Ils ont tout de même regretté d'une manière générale qu'ils n'aient pas eu l'occasion de bien analyser toutes les nouvelles propositions du Conseil administratif. Ils avaient moins d'informations pour les situer convenablement que celles étudiées en commission. Cela concerne toutes les nouvelles propositions, mais tout particulièrement celle liée à l'octroi des postes supplémentaires.

Discussions des amendements entre commissaires

Le 23 novembre, les commissaires ont posé 43 amendements. Onze ont été acceptés pour un total de 931,7 millions de francs. Dix d'entre eux proviennent de l'alternative (Ve, EàG et S), une du MCG. Il s'agit de nouveaux habits de travail pour les femmes au SEVE (25 000 francs) et de l'augmentation de subventions pour différentes associations: Le Trialogue (+96 000 francs), Utopiana (+20 000 francs), une série de théâtres (75 000 francs comprenant l'Usine, la Parfumerie, Le Loup, Am Stram Gram, Les Marionnettes), le soutien aux musiques actuelles (110 000 francs), United Music Foundation (50 000 francs), Couleur Café (+60 000 francs), l'Université populaire africaine (UPAF), Europe-Charmillles (+250 000 francs), Sauvegarde du logement des personnes précaires, ligne Urgence sociale (+100 000 francs). Devant l'impossibilité de péjorer le budget, ces nouvelles subventions sont essentiellement prises sur l'Orchestre de Suisse Romande (OSR) (-315 700 francs) qui possède 8,7 millions de réserve et sur la subvention Association des usagers des Bains des Pâquis (-245 000 francs), la magistrate ayant exprimé sa volonté de supprimer cette subvention à la lumière d'un audit de la Cour des comptes publié en novembre 2022. La ligne 31 de fonctionnement général a aussi été utilisée (-250 000 francs) ainsi que celle liée au soutien spécifique pour des acteurs mettant en œuvre l'Agenda 21 de la transition écologique (-96 000 francs). A contrario, les 12 demandes d'amendements visant la suppression de postes ont été refusées.

De plus, la majorité de la commission des finances fait des propositions d'amendements déclaratifs (préavis positif pour ces objets, mais sans compensation) pour 13 objets totalisant 2,21 millions de francs: l'indexation des échelles de traitement, l'OSR, la Bâtie des enfants, les travailleurs sociaux hors murs, l'indexation des prestations complémentaires AVS/AI, le Fonds Plan Climat, subvention ponctuelle pour Coordination Accueil Renseignement et Square enfants Monthoux, l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG), Liederkranz Concordia, Collectif vie nocturne, Bourse d'aide à la recherche et aux résidences, Programme 1 h par m² et «Crèches garderies, jardins d'enfants et activités liées» pour un projet pilote de permanences de crèches estivales.

Prise de position des groupes politiques

Au bout du processus budgétaire, les partis de l'alternative – Parti socialiste, Ensemble à gauche, Les Vert-e-s – se révèlent plutôt satisfaits de ce projet de budget 2022 qui permet d'accélérer le retour à l'équilibre. Ils saluent tous que la réintroduction des mécanismes salariaux pour l'ensemble de la fonction publique et les employés de la petite enfance. Plus généralement, la Ville a des besoins sociaux croissants avec une population qui augmente et la densification des quartiers. La crise actuelle fait que les inégalités sociales s'accroissent, et cela représente aussi une charge supplémentaire pour la Ville. Point fort, il n'y a eu aucun amendement sur les activités sportives, montrant que ce secteur s'est amélioré au cours de l'année. A contrario des amendements ont été nécessaires pour valoriser les musiques actuelles, la participation de la jeunesse et des seniors et se préoccuper de la marginalisation sociale et des discriminations liées à l'origine.

Pour le Parti socialiste, ce budget prend la mesure des besoins au niveau social. En particulier, la municipalisation des crèches, réforme fondamentale pour le Parti socialiste, permet au domaine de la petite enfance d'être enfin reconnu comme politique publique. Au niveau de la culture, le travail sur les subventions a permis un certain rééquilibrage au bénéfice des musiques actuelles et un meilleur statut pour ces artistes. Enfin, la Ville de Genève s'engage en faveur de la transition écologique. Il est nécessaire de poursuivre dans cette voie, en n'oubliant jamais que la transition écologique ne peut être acceptée par la population sans qu'elle soit liée à des mesures sociales. Le Parti socialiste votera donc ce budget.

Ensemble à gauche se réjouit que ce budget ait sauvé les mécanismes salariaux. La Ville doit maintenant entrer dans des négociations sérieuses avec le personnel de la Ville et de la petite enfance, et souhaite qu'Ensemble à gauche ne soit pas à nouveau obligé de commencer par refuser le budget l'année prochaine. Il serait également important de renforcer le personnel qui se situe au bas de la hiérarchie. Mais ce n'était pas possible de changer d'option au dernier moment

par manque d'approfondissement. Pour Ensemble à gauche, le budget en l'état s'est amélioré sans être parfait, mais ils le voteront.

Les Vert-e-s se félicitent du budget d'investissement reconduit à 180 millions de francs, ce qui permettra de travailler sur la transition écologique par l'assainissement des bâtiments, le déploiement de l'énergie renouvelable et la végétalisation des bâtiments. Pour autant, le budget de fonctionnement laisse à désirer. Ils approuvent la nécessité de répondre aux besoins sociaux grandissants, en particulier les besoins de la petite enfance. Ils saluent une meilleure répartition des fonds entre la musique classique et la musique actuelle. Pour autant, les Vert-e-s regrettent que ce projet de budget 2022 ne soit pas plus vert pour participer à la transition écologique et l'urgence climatique. Ils auraient aimé que le Conseil administratif propose plus de solutions vertes. Les discussions sur les amendements budgétaires ont même péjoré cette partie du budget: 96 000 francs a été enlevé sur la ligne dédiée à l'Agenda 21. Les Vert-e-s se sont rabattus sur les amendements déclaratifs pour aider des associations engagées dans la transition écologique. Peu satisfaits, les Vert-e-s voteront toutefois le budget.

Le Mouvement citoyens genevois explique que ce budget n'est pas séduisant. Le Mouvement citoyens genevois le votera a priori en l'état car la municipalité doit avoir un budget. Les prévisions fiscales ont sauvé le Conseil administratif qui a pu réintégrer les annuités. Sans ces annuités le Mouvement citoyens genevois n'aurait pas pu voter pour le projet de budget 2022, car elles sont dues et l'ajustement n'a pas à être fait sur le dos du personnel. Certains amendements et propositions déclaratives restent inacceptables. Ils poseront problème lors des discussions en plénière. Enfin, ce budget est trop dépensier.

Pour les partis de l'entente – Parti libéral-radical, Parti démocrate-chrétien – le budget est trop dispendieux et ne renforce pas les activités sur terrain. Il y a trop de nouveaux postes de cadre administratif et les amendements visant à les réduire ont tous été refusés. De plus, le descriptif des postes est trop succinct, en particulier ceux proposés lors de la révision du budget en novembre.

Pour le Parti démocrate-chrétien ce budget ne tient pas compte de la crise, et se veut dépensier en plein régime d'austérité. Le dialogue n'a jamais été présent sur les amendements visant la suppression de la création de nouveaux postes. Au contraire, on continue de remplir des organigrammes avec des cadres au détriment des projets de terrain. Et sur les réels problèmes comme l'urgence climatique, il n'y a rien. Les gens attendent des décisions qui ne font pas plaisir, mais on évite les changements en profondeur. Les besoins du moment sont impératifs, et un minimum est budgété. Le va-et-vient avec les mécanismes salariaux est un cas typique de l'hésitation et de l'incapacité à tenir une politique. Cela donne l'impression que chaque conseiller administratif essaie de sauver son dicastère. Il est nécessaire de travailler ensemble d'une autre manière. Le Parti démocrate-chrétien refusera donc ce budget jusqu'à nouvel avis.

Le Parti libéral-radical note l'augmentation frénétique des postes. Dans ce projet de budget 2022, la direction du DFEL crée 4 nouveaux postes, sans compter le délégué à l'économie. Le DCTN possède 44 directeurs. La plupart de ces postes sont hiérarchiques. Plus la hiérarchie est fournie, plus le travailleur souffre, et moins l'institution fonctionne. Par rapport à l'internalisation des nettoyages, les auditions ont montré le danger pour les employés des entreprises ayant perdu le contrat: ils ne deviendront pas nécessairement des employés de la Ville. Plus généralement, le Conseil administratif et la majorité du Conseil municipal ne montrent aucune volonté d'avoir un budget plus équilibré: on veut toujours plus dépenser ce qui conduira à augmenter des impôts. Les impôts élevés font fuir les gros capitaux. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera ce budget.

L'Union démocratique du centre constate que le train de vie de la Ville de Genève ne correspond plus au train de vie de ses habitants. Le Conseil administratif imagine chaque année de nouvelles dépenses, sans se préoccuper de la pression fiscale sur les habitants de la Ville. Le budget des familles se rétrécit contrairement à celui de la Ville. Les familles doivent consacrer une part toujours plus importante de leur budget aux impôts, au loyer et aux assurances maladie, alors que le budget de la Ville augmente. Le Conseil administratif compte sur la spéculation boursière et immobilière, ainsi que sur les multinationales pour équilibrer un budget qui n'est pas réaliste à long terme. C'est une façon malsaine d'envisager les choses et, pour ces raisons, l'Union démocratique du centre refusera ce budget.

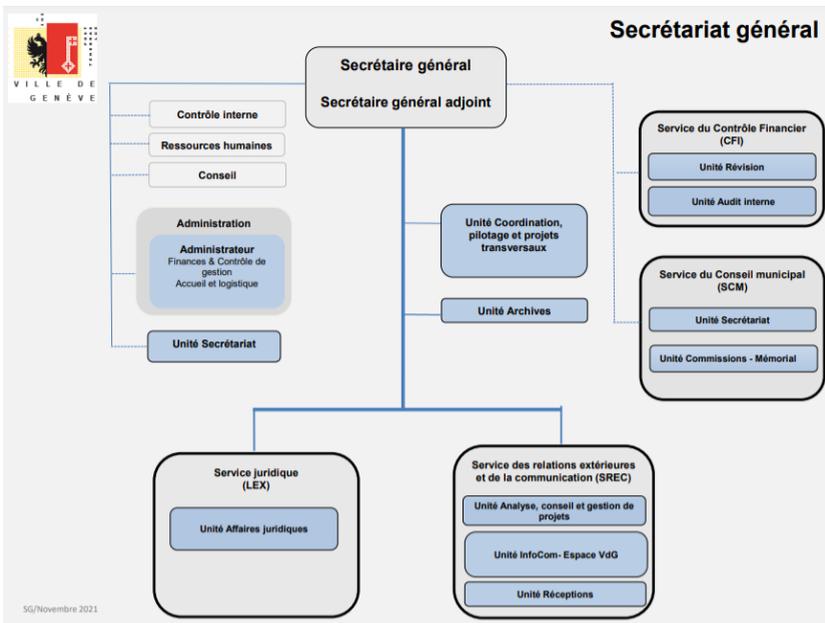
Pour terminer, la commission des finances a voté sur le projet de budget 2022 pour les investissements et pour le fonctionnement à 9 voix pour (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) et 6 voix contre (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC). La commission des finances accepte donc le projet de budget 2022 à sa majorité. Le Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité, l'Union démocratique du centre annonce un second rapport de minorité et le PDC annonce un troisième rapport de minorité.

Au bout du compte, ce projet de budget 2022 présente un déficit de -18 618 643 francs (auquel il faut rajouter les -10 millions de francs que le Canton doit à la Ville pour l'entretien des routes cantonales, un contentieux de longue date toujours en suspens). Il présente donc un chemin vers un retour à l'équilibre permis par des revenus en hausse estimés à 1 237 031 523 francs pour 2022 selon les prévisions du Canton (soit +2,86% ou encore +34 443 883 francs par rapport au projet de budget 2021). Les charges du projet de budget 2022 sont elles aussi en légère hausse à 1 255 650 166 francs pour 2022 (soit +1,10% ou encore +13 689 731 francs pour 2022). En particulier, le projet de budget 2022 prévoit 33 nouveaux postes pour un total de 2 945 770 francs, dont 13 pour le DFEL et 15 pour le DCSS. Ceci concerne l'engagement de 16 postes proches du terrain (5 agents de nettoyage, 7 pour la petite enfance et 4 pour le social) et 17 autres postes de nature plus administrative sur des sujets particuliers (exemple: relations humaines, direction, contentieux, mobilité, diversité, achats, administration, personnes âgées, architecture).

Séance du 21 septembre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Gionata Piero Buzzini, secrétaire général de la Ville de Genève, de M. Alain Schweri, chef de service à la Direction du Secrétariat général (DSG), de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), et de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

M^{me} Perler transmet à la commission des finances le nouvel organigramme du Secrétariat général (SEG), qui a subi une réorganisation effective au 1^{er} septembre 2021. Le SEG, anciennement département des autorités, apporte un soutien au Conseil administratif ainsi qu'au Conseil municipal et à ses commissions, dans le but d'accomplir les missions générales du Conseil administratif et de l'ensemble des autorités. Le SEG s'occupe également des relations extérieures de la Ville de Genève, service important car il est notamment impliqué dans la Genève internationale. Il gère également les archives de la Ville. Le SEG est aussi chargé de la coordination des différents départements de l'administration municipale.



M. Buzzini informe que les missions générales du SEG sont indiquées page 43 et suivantes de la brochure. Elles comprennent les priorités et perspectives qui concernent les activités, les missions et les différents services et unités qui constituent le SEG.

Il explique que le SEG a été partiellement réorganisé. Cette réorganisation s'est déroulée en deux étapes, la première au mois de janvier et la deuxième est entrée en vigueur au mois de septembre. L'organigramme présenté tient compte de cette réorganisation. Par contre, le projet de budget 2022 ne tient pas compte de ces éléments. Il rappelle que le processus d'élaboration du projet de budget 2022 a commencé avant l'entrée en vigueur de la réorganisation du SEG. Ces modifications seront intégrées dans la version finale du budget qui sera soumise au vote. Le service de l'Administration centrale (ACE) – service du SEG – a été dissous et la plupart de ces unités se trouvent désormais sous la direction du SEG. Les anciennes unités de l'ACE se situent sous la dénomination «Administration» (Administrateur) de l'organigramme, à l'exception de l'Espace Ville de Genève qui a été transféré au sein de l'Unité information et communication (Infocom). Le Conseil administratif a considéré pertinent de transférer l'Espace Ville de Genève dans Infocom car cet espace est, au-delà des prestations qu'il offre, une vitrine de la Ville et peut bénéficier de l'apport d'Infocom pour ses activités et pour le déploiement de ses missions. Durant cette phase de transition, il était important que l'Espace Ville de Genève bénéficie du support d'Infocom afin de le revaloriser et de le faire connaître davantage au sein de la population. Les lignes de l'ACE (frais du personnel, etc.) ont été transférées sur les lignes de la DSG, à l'exception des lignes Espace Ville de Genève qui seront transférées sous Infocom. Au départ rattaché directement à la DSG, Infocom constitue désormais une unité du Service des relations extérieures et de la communication (SREC). Les lignes d'Infocom seront donc glissées sous le SREC. Les mêmes montants seront visibles dans le projet de budget.

M. Schweri ajoute qu'il n'y a pas eu d'augmentation significative. L'essentiel des variations ont fait l'objet de compensations à l'interne. Les chiffres entre 2021 et 2022, en termes de charges, ont subi une unique diminution de 7000 francs. Le budget reste sur les mêmes bases que le passé, malgré les modifications d'écriture.

Questions des commissaires

Y a-t-il eu d'autres modifications demandées par le SEG?

M. Buzzini répond par la négative. L'organigramme transmis résulte de cette réorganisation entrée en vigueur en septembre 2021 et est par conséquent l'organigramme actuel. Comme expliqué précédemment, des lignes de l'ACE sont certes encore présentes dans le projet de budget 2022 alors que le service a été dissous. Le projet de budget qui sera soumis au Conseil municipal pour le

vote sera corrigé. L'administration effectuera des transferts de lignes pour Info-com, qui est glissée de la DSG au SREC. Ce qui a été présenté correspond à la réorganisation décidée et mise en œuvre par le Conseil administratif.

M. Schweri ajoute qu'il n'y aura donc pas d'augmentation. Il s'agit uniquement de glissements et de transferts de charges en ventilant les dépenses auparavant centralisées sous l'ACE vers les différents autres centres de coûts restants.

Quel est le rôle du Collège des directeurs de la Ville de Genève (CODIR)?

M. Buzzini répond que l'une des fonctions de la DSG est de contribuer à assurer la coordination et le pilotage des différents services de l'administration municipale. Il existe des organes transversaux qui sont des instruments pour assurer cette coordination, comme le CODIR – la Commission des investissements (COMIN) – le Comité d'attribution immobilière (COATTRIM) qui s'occupe de la gestion du patrimoine administratif de la Ville – la Commission d'évaluation des fonctions – la Commission de domiciliation, etc. Ces différents organes transversaux sont présidés par le secrétaire général, ou le secrétaire général adjoint en ce qui concerne le COATTRIM et la Commission de domiciliation. Le CODIR est l'organe principal de coordination au sein de l'administration, présidé par M. Buzzini. Les membres du CODIR sont le SG, le secrétaire général adjoint, les cinq directeurs et directrices de départements, deux directeurs de services transversaux, à savoir la direction des ressources humaines (DRH) et le directeur de la DFIN. Le CODIR se réunit en principe toutes les deux semaines. Sa principale tâche est de coordonner certains dossiers et projets transversaux et préavisier toutes les directives et règlements soumis pour adoption au Conseil administratif.

Est-ce que le Service du Conseil municipal (SCM) est doté de moyens suffisants, dans le projet de budget 2022, afin de remplir sa mission, notamment en matière de personnel et d'équipement? Il évoque le parlement sans papier qui est en cours de mise en place.

M. Buzzini répond par la positive. Si les ressources n'étaient pas suffisantes, des lignes auraient été augmentées. Les résultats des évaluations procédées dans le cadre de l'élaboration du budget 2022, en première instance par le SG, puis avec la collaboration de l'administrateur et celle du Conseil administratif sont reflétés dans le projet de budget.

Qui préside la Commission de domiciliation et quelles sont ses tâches? Les informations concernant ces multiples commissions devraient être incorporées dans la brochure du budget.

M. Buzzini répond que la Commission de domiciliation est présidée par le secrétaire général adjoint, M. Burri. Sa tâche est d'examiner des demandes de dérogation par des membres du personnel (employé-e-s) qui souhaitent résider

en dehors de la zone de domiciliation. Elle n'intervient que sur demande de dérogation.

Quel est le nombre de demandes et de dérogations accordées?

Pour l'année 2020, le nombre de dossiers traités par la CODO s'est élevé à huit, étant précisé que huit dérogations ont été accordées.

Quelle est la satisfaction de la maire et du SG concernant l'effort de digitalisation? Les moyens de digitalisation évolueront-ils afin de permettre aux élus de travailler plus facilement?

M. Buzzini répond que ce processus est constant et peut toujours être amélioré.

M. Schweri dit que la planification des travaux et la mise en œuvre dépendent de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

M^{me} Perler ajoute que seuls les élus peuvent s'exprimer sur la satisfaction de leur moyen de travail. Cette question doit être posée à M. Kanaan, en charge de la DSIC, qui pourra avec son directeur expliquer les projets concernant la digitalisation.

Y a-t-il eu des demandes supplémentaires de crédit dédiées à la digitalisation?

M. Buzzini répond que le site internet du Conseil municipal fournit des informations et est visible par le public et les conseillers municipaux. L'application par laquelle sont gérées actuellement les séances du Conseil administratif est Candide. L'application Synapps, destinée à remplacer Candide, est en cours d'élaboration et permettra de gérer à la fois les séances du Conseil administratif ainsi que les séances du Conseil municipal et des commissions. La gestion des droits d'accès sera plus fine et la recherche de documentation plus pratique. Sa mise en place a subi des retards suite à des complications d'ordre technique. Le projet sera abouti dans quelques mois. Quelques questions sont encore en cours de traitement avec le prestataire externe.

M^{me} Perler ajoute qu'une demande d'analyse plus fine sur la protection des données a été demandée, afin de sécuriser les droits d'accès. La protection des données est un volet qui prend plusieurs heures de travail, de recherche et des relations avec les instances cantonales.

M. Buzzini précise que les travaux sont néanmoins très avancés. Cet été, le secrétaire général adjoint et lui-même ont assisté à des simulations, c'est-à-dire à des séances fictives du Conseil administratif, afin de vérifier concrètement l'avancement des travaux. La problématique susmentionnée de la confidentialité concerne davantage le Conseil administratif que le Conseil municipal, notamment à cause de la gestion du personnel. Certains dossiers soumis au Conseil administratif comportent des informations potentiellement sensibles

sur la situation de membres du personnel. Les droits d'accès doivent donc être sécurisés.

Peut-on connaître les membres des différentes commissions (CODIR, COMIN, etc.) et qui sont les partenaires sociaux?

M^{me} Perler répond qu'il s'agit des syndicats, des représentants du personnel des cadres et associations des cadres.

M. Buzzini précise que les partenaires sociaux usuels du Conseil administratif sont les syndicats et la commission du personnel de la Ville. Celle-ci comprend deux collèges, le collège des cadres et le collège des autres membres du personnel, c'est-à-dire les membres du personnel non cadres. Le Conseil administratif organise deux à trois séances générales par année avec les partenaires sociaux durant lesquelles les sujets en cours sont abordés. Des séances plus spécifiques ont également lieu avec les partenaires sociaux; ce sont des séances d'information, des séances de consultation ou des séances de négociation. Ces exigences d'information, de consultation et de négociation découlent du Statut du personnel, par exemple, la modification de tout règlement qui pourrait impacter le statut du personnel requiert des consultations préalables avec les partenaires sociaux. Pour modifier une disposition du statut du personnel ou du Règlement général d'application (REGAP) du statut du personnel, des séances de négociation doivent être organisées. D'après l'opinion majoritaire, lors des séances de négociation, il n'y a pas d'obligation de résultat, à savoir pas d'obligation de parvenir à un accord. Il faut s'efforcer de parvenir à un accord, mais si ce n'est pas le cas, le Conseil administratif a tout de même le droit de soumettre sa proposition au Conseil municipal. Des consultations et/ou négociations sont en cours notamment sur la révision du règlement sur les indemnités horaires, sur les fonctions pénibles, etc.

Par l'organigramme, M. Buzzini est le supérieur du Service d'audit interne. Comment le Service d'audit interne peut auditer le SEG?

M. Buzzini répond que les lignes relatives aux liens entre les services et unités, telles qu'elles apparaissent dans l'organigramme, ont une signification différente en fonction qu'elles sont continues ou pointillées. Les lignes pointillées signifient un rattachement uniquement administratif, et non un rattachement opérationnel. Le service du Contrôle financier (CFI) est un service autonome dans la conduite de ses audits et dans ses tâches de révision. Il n'y a donc pas d'interférence du SEG sur le travail de fond du CFI. Cependant, M. Buzzini est responsable de la gestion de certains aspects administratifs. Il donne l'exemple d'un membre du CFI qui souhaiterait participer à une formation. Une telle demande a des conséquences budgétaires et doit donc être validée par la hiérarchie. En l'occurrence, M. Buzzini est le supérieur hiérarchique du directeur du CFI pour ce qui concerne les aspects administratifs.

L'accroissement de l'activité du Service juridique (LEX) se confirme en début 2021 (page 44). Pour quelle raison les demandes ont-elles augmenté dans ce domaine et les ressources disponibles au LEX sont-elles suffisantes pour répondre à ces demandes?

M^{me} Perler répond qu'il y a eu l'année passée la création d'un poste supplémentaire pour l'unité juridique. Elle rappelle que la société se judiciarise de plus en plus. Les procédures de recours, relatives aux collaborateurs et collaboratrices, telles que licenciement, blâme et engagement, etc. sont traitées par le LEX. Certaines procédures liées à la Ville de Genève sont également traitées par le LEX.

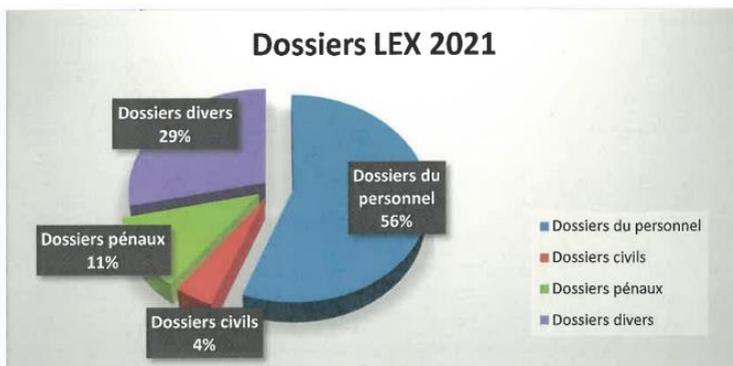
M. Buzzini ajoute qu'une réponse détaillée sera transmise à la commission des finances par écrit. Il informe que 70 dossiers ont été ouverts depuis le 1^{er} janvier 2021: 39 relatifs au personnel, 3 dossiers civils, 8 dossiers pénaux et 20 dossiers divers. Il ne s'agit pas uniquement de contentieux. Le LEX est également chargé de fournir une assistance au Conseil administratif ainsi qu'à certains départements et services de la Ville. La plupart du travail se réalise en interne. La ligne du budget du LEX pour les mandats comprend un montant très bas. Le Conseil administratif possède ses propres lignes dans le budget, notamment les lignes «Mandats/Expertises». Lors de cas particuliers, le Conseil administratif fait appel à des experts externes qui sont financés sur la base des lignes du Conseil administratif.

L'accroissement de l'activité du Service juridique s'explique essentiellement par l'augmentation du contentieux judiciaire et du nombre d'enquêtes administratives à diligenter.

En effet, la société se judiciarise de plus en plus et la vie administrative suit également cette tendance générale.

C'est dire que les employé-e-s municipaux font davantage valoir leurs droits, notamment par un usage accru des possibilités de réclamation ou de recours, ce qui n'est naturellement pas négatif en soi, mais génère immanquablement un surcroît de travail pour le service.

Statistiques relatives aux affaires ouvertes par le LEX depuis le 1^{er} janvier 2021 :



La surveillance de l'administration et des entités subventionnées se fait par le Service du contrôle financier, qui contient un service d'audit interne de l'administration municipale. N'est-il pas contradictoire qu'un contrôleur interne doive faire des audits sur son employeur? Cela pourrait amener le contrôleur interne à établir des analyses retenues. Elle rappelle qu'il n'y a pas d'audit externe de la Ville de Genève.

M. Buzzini répond que le CFI dépend du Conseil administratif. Il n'y a pas de comité d'audit autre que le Conseil administratif.

Des audits externes peuvent être réalisés par la Cour des comptes (CdC).

La CdC doit être sollicitée pour réaliser un audit de l'administration municipale. Les conseillers municipaux ne sont pas qualifiés pour relever les problèmes éventuels qu'il peut y avoir dans les comptes. Une forme de gestion reste à l'interne. N'est-il pas contradictoire qu'une entité se fasse contrôler par un service qui lui appartient?

M^{me} Perler répond que les deux entités ont des statuts indépendants. La question a fait l'objet d'un vaste débat au Grand Conseil. La Constitution demandait que des précisions soient apportées sur l'audit des comptes et le CFI. Le Grand Conseil a finalement décidé de mandater la CdC, plutôt qu'un auditeur privé. Le Conseil administratif doit garantir l'indépendance du CFI. Elle rappelle que les audits effectués par le CFI sont transmis à la commission des finances.

M. Schweri ajoute que lorsque le CFI audite un service, il n'opère pas un contrôle superficiel. Il demande des justificatifs, qu'il vérifie à l'aide des bons de commande, supervise les procédures internes afin que celles-ci soient respectées, etc. Le système de contrôle interne est développé. Trois validations et signatures sont nécessaires afin d'engager des dépenses: un exécutant doit faire la demande, une personne la valide puis une personne la contrôle. Ce processus est élaboré par le contrôle interne du service. Ensuite, le CFI vérifie les comptes sur des bases précises et en respectant les normes comptables de l'audit. Les faiblesses sont relevées dans les rapports, ce qui permet d'améliorer le fonctionnement des services. L'honnêteté et la probité des personnes qui réalisent ces audits ne sont pas à remettre en question. Les personnes en charge de ces postes ont rencontré passablement de difficultés par rapport à leur travail car celui-ci soulève certaines faiblesses de l'administration municipale.

M. Buzzini se réfère à l'article 126 de la LAC qui précise que les comptes de la Ville sont vérifiés par le CFI, qui doit avoir obtenu la reconnaissance du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). L'indépendance du CFI, en ce qui concerne l'audit et la révision, est vérifiée par des mécanismes spécifiques, c'est-à-dire une évaluation périodique mise en place par le Conseil administratif et prévue dans le règlement du CFI. Une société évalue périodiquement l'activité du CFI en ce

qui concerne la révision. L'IFACI, institut de référence en matière d'audit et internationalement reconnu, évalue régulièrement le CFI pour les aspects liés à des activités d'audit. Il ajoute que, si l'IFACI estimait que le CFI n'était pas dans une position qui lui permette d'agir de manière indépendante, ce service n'aurait pas obtenu la certification et l'institut aurait sans doute relevé cette problématique.

La révision de deux règlements est actuellement en cours à la commission des finances (proposition PR-1427). Cet objet aborde les questions qui viennent d'être discutées à propos du CFI et du projet de budget 2022. L'adoption de ces deux règlements est-elle urgente et aura-t-elle des incidences sur le projet de budget 2022, plus précisément sur le budget du CFI?

M^{me} Perler répond qu'il n'y a pas d'urgence particulière. Le Conseil administratif suit tranquillement les travaux de la commission des finances.

Y aura-t-il des incidences sur le budget du service en cas d'adoption des règlements?

M^{me} Perler répond par la négative.

Où voit-on que le CFI appartient au département de M^{me} Perler et qu'il est rattaché au SEG?

M^{me} Perler explique que le CFI se trouve dans la section «Secrétariat général» de l'organigramme. Elle rappelle qu'il y avait autrefois un département des autorités qui correspond actuellement au Secrétariat général. Le Secrétariat général est rattaché au Conseil administratif, plus précisément à la mairie.

Quel a été le coût engendré par la rencontre de Biden et Poutine organisée à Genève?

M^{me} Perler répond que le Conseil administratif a reçu un aperçu de ces coûts. Ceux-ci doivent encore être confirmés et le Conseil administratif doit évaluer ce qui reviendra à la Confédération. Ces éléments seront inscrits aux comptes 2021.

Quelle est la situation de la convention entre la Ville et le Canton concernant le retour du Conseil municipal à la salle historique du Grand Conseil à l'Hôtel de Ville?

M^{me} Perler répond qu'il a été convenu de signer la convention au plus vite, puisque les deux entités ont trouvé un accord concernant les délais de résiliation.

M. Buzzini ajoute que les retards dans la signature de la convention ne sont pas imputables au fait que la Ville aurait inutilement insisté, pour des raisons symboliques, pour l'inclusion d'une référence à l'ancienne convention du XIX^e siècle. Le bureau du Grand Conseil avait initialement exprimé des réserves quant au retour du Conseil municipal dans la salle. La situation s'est ensuite

détendue. Par la suite, une convention de location (contrat de bail) a été présentée à la Ville. Le Conseil administratif n'a pas estimé approprié de signer une convention de location car la Ville a une prétention légitime à utiliser cette salle sur la base de l'ancienne convention. La Ville a ainsi obtenu une convention de mise à disposition et payera environ 40 000 francs par an afin de contribuer aux frais de fonctionnement. Il ne s'agit donc pas d'un bail. Le problème qui restait à régler concernait la résiliation. La version initiale de la convention soumise à la Ville prévoyait la possibilité pour les deux parties de mettre fin à la convention de manière unilatérale moyennant une réalisation avec un préavis de 6 mois. Le Conseil administratif estimait que cette clause était inacceptable. Le Conseil administratif a donc insisté pour obtenir une clause qui permette de mettre fin ou de modifier la convention d'un commun accord, en partant du principe que le Conseil municipal ne voudrait pas unilatéralement cesser d'utiliser cette salle. Lorsque la convention sera signée, il n'y aura donc pas de droit unilatéral de résiliation, ni de la part de la Ville, ni de la part du Canton. Cette demande a été refusée à trois reprises, la Ville a donc dû insister pour obtenir cette clause. Le bureau du Grand Conseil semble avoir accepté cette clause. La Ville reste en attente de la version finale de la convention à signer.

S'agissait-il d'une location ou d'une gratuité fournie à la Ville lorsque le Conseil municipal occupait précédemment cette salle?

M^{me} Perler répond qu'il s'agissait d'une gratuité.

M. Schweri ajoute que la Ville participait à la prise en charge des huissiers. Ces huissiers devaient opérer pour la Ville pendant des heures en dehors du planning du Grand Conseil. Il s'agissait donc uniquement de dédommagements de types salariaux.

Les dédommagements salariaux pour les huissiers sont-ils compris dans les 40 000 francs par an que versera la Ville?

M^{me} Perler répond par la positive. Les 40 000 francs contribueront aux frais de fonctionnement de la salle (maintien de l'informatique, etc.).

Le SEG et la Ville ont-ils l'intention de promouvoir autrement la Genève internationale? Sur les types d'activités qui seront proposés, sur la place de la Genève internationale dans le futur de la gouvernance internationale et sur les coûts?

M^{me} Perler répond qu'il y avait une vision avant la crise sanitaire. Les tendances actuelles limitent les voyages transcontinentaux et favorisent les réunions en visioconférences. La plupart des négociations et relations liées à la Genève internationale exigent que les personnes se réunissent en présentiel. Le SREC s'occupe de la Genève internationale. La Ville est également liée avec le Club diplomatique.

M. Buzzini ajoute que le nouveau réseau Geneva Cities Hub a été créé afin d'accroître le poids des villes au sein des différentes instances internationales. Cette plateforme devrait permettre aux différents réseaux de villes de se coordonner afin que le point de vue des villes soit entendu davantage par les différentes instances internationales. Le but est donc d'accroître l'influence des villes. La Ville participe à la Genève internationale comme composante de l'Etat hôte (Confédération, Canton, Ville). Les réunions tripartites ont lieu périodiquement entre la Confédération, le Canton et la Ville. Le conseiller fédéral en charge des affaires étrangères, un représentant du Conseil d'Etat et un conseiller administratif – actuellement M. Kanaan – participent à ces séances. Les trois autorités de l'Etat hôte se coordonnent afin de maintenir l'attractivité de Genève, en tant que ville hôte de plusieurs organisations internationales. Ce n'est pas toujours évident. Il rappelle que Genève est une ville chère et que les budgets des organisations internationales sont sous pression. D'autres pays souhaitent également attirer les organisations internationales.

M^{me} Perler dit qu'il y a effectivement de la concurrence. Récemment, la Confédération, le Canton, la Ville de Genève, la commune de Pregny-Chambésy et la commune du Grand-Saconnex se sont rencontrés. Les différentes entités doivent réfléchir à la vision de la Genève internationale, gérer les réserves foncières pour les organisations internationales, leurs demandes de logement, d'espace, la régularité de leur visite, etc. Il faut maintenir l'attractivité de Genève. La Ville entretient des relations avec des ambassadeurs. La Ville de Genève est réputée dans beaucoup de pays étrangers. La Genève internationale et ses habitants sont deux mondes à part et il faut travailler sur leur rencontre. Genève est également en pleine transition écologique.

M. Buzzini rappelle qu'il représente la Ville au sein du comité d'accueil pour la Genève internationale, le CAGI. L'une des missions essentielles de ce comité est de faciliter l'installation des missions et des délégués à Genève, et par là même l'interaction entre la Genève internationale et la population. La Ville est donc active par rapport à ces préoccupations et participe aux activités de certains organismes, comme le CAGI, le Geneva Cities Hub, et se mobilise dans le cadre des réunions tripartites ou lors de rencontres informelles. Il ajoute que des missions diplomatiques demandent parfois à être reçues par la maire ou le Conseil administratif afin de faire état de leurs préoccupations par rapport à leur situation à Genève, ou plus généralement, concernant d'autres problématiques sur lesquelles elles souhaitent attirer l'attention des autorités suisses. Il rappelle enfin que la crise sanitaire a empêché, ou du moins passablement ralenti, le déroulement de beaucoup d'activités.

Quelle est la gouvernance du SREC? Le bras opérationnel de ces relations extérieures est le Conseil administratif, mais il doit travailler en collaboration avec la Confédération suisse ainsi que le Canton. Dans le cas où un conseiller

administratif serait opposé à une gouvernance mondiale et peu en faveur de la Genève internationale, quelle entité – la Confédération ou le Canton – est-elle en mesure de prendre une décision finale?

M^{me} Perler répond que l'hypothèse est assez improbable. Quel que soit le type de gouvernement exécutif en Ville de Genève, il est peu envisageable qu'un candidat dans l'exécutif déclare ne pas vouloir s'intéresser à la Genève internationale. Ce serait en outre dommageable pour la Ville de Genève. La Confédération a sollicité le Canton et la Ville pour collaborer sur la préparation de la rencontre entre les présidents Poutine et Biden. Une rencontre d'une telle envergure nécessite des collaborations. Elle rappelle que la rencontre a eu lieu sur le territoire de la Ville de Genève. Les délégations des deux pays ont prospecté différents lieux et ont arrêté leur choix sur Genève et la Villa La Grange. Ils sont accompagnés par la Confédération ainsi que le Canton.

Est-il envisageable qu'un conseiller administratif refuse que cette rencontre ait lieu à la Villa La Grange?

M^{me} Perler relève que c'est théoriquement possible. Le Conseil administratif aurait pu exprimer des réticences quant à rendre disponible la Villa La Grange pour ce sommet. Cependant, c'eût été un incident diplomatique! Elle insiste sur le fait que la Ville a été très honorée d'avoir été choisie pour accueillir cette rencontre entre les deux présidents.

L'équilibre en Suisse entre les régions rurales, les Cantons et les petits Cantons est fragile. Cette envie de la part des autres villes d'acquérir plus d'influence peut-elle mettre en danger la stabilité de la Suisse?

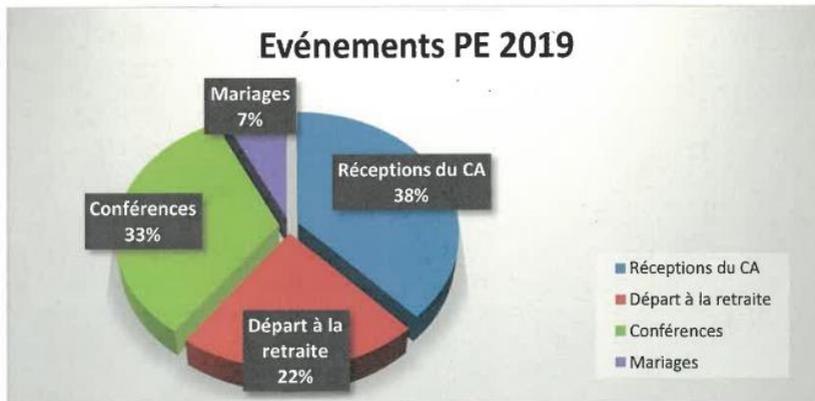
M. Buzzini répond qu'il n'y a pas d'indication qui puisse faire penser que la Confédération percevrait mal ce développement. Il rappelle que la Confédération participe au financement de la Genève internationale. Au niveau international, les Etats sont représentés dans les organisations internationales. Les Cantons ne sont pas directement représentés, mais ont sans doute une certaine influence auprès des autorités fédérales. Les villes ont de la peine à faire entendre leur voix au sein de ces institutions. Le réseau Geneva Cities Hub a pour objectif de constituer une plateforme de coordination entre plusieurs réseaux de villes. L'ambition est d'accroître l'importance et l'influence des villes au sein des organisations internationales. Il faut voir quelles possibilités d'intervenir les organisations internationales sont prêtes à offrir aux villes. Les Etats sont en principe les seuls à détenir un droit de parole dans les réunions formelles des organisations internationales. Il imagine que les villes pourraient d'abord acquérir un droit de parole dans des contextes informels. Il n'est toutefois pas certain que les villes parviennent à obtenir une augmentation sensible de leur influence au sein des organisations internationales. Pour le moment, il s'agit d'une ambition, dont la réalisation dépendra en grande partie des attitudes des Etats.

Le Palais Eynard est une vitrine de Genève et accueille régulièrement des gens. Quelles sont les rencontres et/ou évènements qui ont eu lieu au Palais Eynard durant les années 2020 et 2021 et quelles associations/délégations sont-elles invitées? Existe-t-il un planning des rencontres et évènements prévus à cet endroit?

M. Schweri répond que l'activité de cette maison est répartie dans plusieurs agendas: un agenda sur les salons et réservations, un agenda des réservations des salles par les commissions ainsi qu'un agenda sur les évènements publics. Ces évènements publics sont organisés par le Conseil administratif. Une centaine de ces évènements sont organisés par année. Il propose de fournir par écrit des statistiques plus précises concernant ces évènements à la commission des finances. Il informe que le taux d'occupation de la maison augmente constamment. Les différents conseillers administratifs et conseillères administratives qui se sont succédé ont une tendance à augmenter le nombre d'évènements organisés.

M^{me} Perler ajoute que des cérémonies de départs à la retraite ont lieu au Palais Eynard, des rencontres entre le Conseil administratif et des tiers, etc. Lorsqu'un conseiller ou une conseillère d'Etat est élu-e et qu'il ou elle habite sur le territoire de la Ville de Genève, une cérémonie a lieu au Palais Eynard à laquelle les conseillères et conseillers municipaux sont aussi invités. Cela est valable aussi pour la présidence du Grand Conseil. Des réceptions d'associations ont également lieu au Palais Eynard.

En 2019 (dernière année significative, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire ayant perturbé le fonctionnement de nos Autorités et de l'Administration durant les années 2020 et 2021), il y a eu 119 évènements et réceptions dans les salons du Palais Anne et Jean-Gabriel Eynard.



Ces rencontres et évènements sont-ils un indicateur de soutien au développement économique et au rayonnement de la Genève internationale?

M. Schweri répond que le principal organisateur de ces évènements est le Conseil administratif. La Ville ne rentre pas en matière sur une disposition d'un évènement qui n'est pas en relation avec les autorités. Il donne l'exemple du Grand Théâtre de Genève (GTG) qui voudrait organiser un évènement au Palais Eynard et qui n'a pas la possibilité de le faire. Celui-ci doit faire une demande auprès du Conseil administratif. Le Conseil administratif autorise ce type d'activité au Palais Eynard et y participe.

Est-il envisageable de recevoir les extraits du Mémorial par e-mail afin d'économiser du papier?

M. Buzzini ne voit pas, en ce qui le concerne, pourquoi cela ne serait possible. Il vérifiera avec la responsable du SCM s'il est possible d'envoyer par e-mail l'extrait aux conseillers municipaux.

M^{me} Perler rappelle que le Grand Conseil envoie par écrit le *Mémorial*. Il y a peut-être une obligation légale de l'envoyer sur papier.

Quels sont les coûts engendrés par la poursuite du combat de la Ville visant à faire reconnaître le risque présenté par la centrale nucléaire du Bugey? Quelles sont les dépenses supplémentaires de la Ville liées aux procédures en cours ou à venir?

Le montant engagé par la Ville en 2020 a été de CHF 7'581.54.

Le montant engagé par la Ville en 2021 est de CHF 6'435.83.

Ce dossier judiciaire a été confié par la Ville et par le Canton à un cabinet spécialisé à Paris. La facture s'élève à quelques centaines d'euros. Les dépenses sont donc très modestes.

Pourquoi l'augmentation de près de 1 million de francs des salaires du personnel administratif et d'exploitation entre le budget 2021 et le projet de budget 2022 (page 215)?

M. Buzzini répond qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de postes. Il rappelle que la réorganisation du SEG s'est déroulée en deux phases. La première phase a concerné le transfert de certains postes du LEX qui constituaient l'unité du Secrétariat du Conseil administratif laquelle, pour des raisons historiques, faisait partie du LEX. Ces postes ont été transférés à la DSG. Ce transfert de postes explique cette variation. A la page 216 apparaît une diminution d'environ 700 000 francs correspondant aux salaires des membres de l'ancienne unité Secrétariat du Conseil administratif du LEX, entre le budget 2021 et le projet de budget 2022.

M. Schweri indique que ces chiffres se réfèrent à la DSG – entité du Secrétariat général. Page 215 tout en haut se trouve le total des charges du Secrétariat général inscrit dans le projet de budget 2022. On observe une diminution de 7196 francs des charges entre le budget 2021 et le projet de budget 2022. Ces charges englobent l'ensemble du Secrétariat général. La DSG n'est qu'une partie de l'ensemble du Secrétariat général.

Comment est compensé le gain de 130 000 francs par rapport à la location de la salle de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)?

M. Schweri répond que cette économie a été ventilée sur d'autres dépenses, en fonction de différents besoins. Cette somme a été réallouée à différentes charges. Il indique qu'il cherchera parmi l'historique des ajustements et transmettra à la commission des finances les compensations auxquelles cette somme a été allouée. Une diminution de 180 000 francs dans les dépenses entre le budget 2021 et le projet de budget 2022 par rapport à cette location de salle et d'autres loyers sont visibles ligne 316, sous la rubrique «A700 Conseil municipal» page 217.

Centre de coût	Service	Montant	Nature	Remarque
		35 000		Coupe linéaire VdG
A7001099	CM	10 000	3130.230 Prestations pour services divers	Réallocation interne
A0020799	SCM	1 500	3120.130 Enlèvement des autres résidus	Ajustement interne du SCM
A0020799	SCM	800	3130.030 Travaux photo effectués par tiers	
A0020799	SCM	3 000	3130.230 Prestations pour services divers	
A0020799	SCM	1 200	3199.090 Autres frais	
A8001099	CA	34 000	3132.050 Expertises effectuées par des tiers	Manco constaté en N-1
A0020299	ACE-DSG	36 000	3132.090 Honoraires d'avocats et de notaires	Accroissement affaires LEX
A0020599	InfoCom	8 500	3102.070 Frais d'annonces publicitaires	Lien avec publications « COVID »

Le Conseil administratif a-t-il demandé au SEG de faire des économies? Des pistes d'économie ont-elles été entreprises afin de diminuer les charges du SEG et le budget en général?

M. Buzzini répond qu'un groupe de travail dans le cadre de l'élaboration du projet de budget s'est penché sur de possibles économies transversales et départementales. Quelques lignes ont déjà été réduites, notamment celles comportant des montants aux comptes inférieurs aux montants budgétés. Il rappelle que cet exercice n'est pas facile en raison des fluctuations. Proposer des ajustements budgétaires en se basant sur les comptes 2020 risque de causer des dépassements par la suite. Au sein du SEG et dans le cadre du processus budgétaire, aucune piste spécifique d'économie supplémentaire par rapport à ces quelques ajustements n'a été trouvée.

M. Schweri ajoute que des mesures d'économie générales ont été entreprises dans l'ensemble de l'administration. La quote-part de SEG en relation avec l'ensemble des économies envisagées s'élevait à 35 000 francs. Il rappelle que le SEG représente une petite partie de l'administration comprenant une centaine de postes. D'autres économies plus importantes ont été réalisées dans des départements plus importants – notamment le DCTN et le DFEL – en termes de personnel et de budget.

M. Blanchot indique que le Conseil administratif avait fixé un objectif de retour à l'équilibre dans l'élaboration du projet de budget, selon l'article 131 de la LAC. Cet article stipule que la Ville doit présenter un budget à l'équilibre d'ici 2028. Un chemin de retour à l'équilibre linéaire a donc été entrepris avec un objectif s'élevant à – 42 millions de francs pour cet exercice. Cet objectif engendre un certain nombre de contraintes budgétaires imposées, appelées les «charges contraintes». Une inflation de charge s'observe d'un exercice à l'autre qu'il faut faire rentrer dans le budget, malgré cet objectif d'amélioration de -7 millions de francs par rapport à l'année dernière. La DFIN a dû étudier la marge de manœuvre que le Conseil administratif avait à sa disposition entre cet objectif budgétaire et les charges contraintes qui s'ajoutent à ce projet de budget.

Il donne l'exemple de l'ouverture de plusieurs places de crèche, financées sur une année pour une période de quatre mois, de septembre à décembre. Les douze mois de l'année suivante à financer représentent une charge contrainte. La Ville ne fermera pas les places de crèche qu'elle vient d'ouvrir au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Prenant en compte les prévisions fiscales, les charges contraintes ainsi que l'objectif, des économies doivent être trouvées. Plusieurs propositions ont été soumises au Conseil administratif qui a, par la suite, arbitré les pistes d'économie possible. Certaines économies ont pu être faites. Un reliquat a résulté de ces arbitrages ainsi que la décision de couper de manière linéaire sur le 31 (frais

de fonctionnement de l'administration). Cette coupe linéaire a été ventilée en fonction du poids de chaque département. Les petits départements, comme le SEG, sont peu impactés car ils sont peu consommateurs de 31, contrairement à d'autres départements. L'effort de l'économie s'est donc porté sur les départements plus importants consommateurs de 31. Ces départements étaient chargés de ventiler ces économies là où ils pensaient avoir la capacité de l'absorber; le Conseil administratif n'a pas donné de directives précises quant aux endroits où couper. Chaque département détenait un objectif chiffré individuel. Cela explique la baisse globale des 31 pour l'administration publique.

Est-ce que ces lignes 31 sont toujours surévaluées ou apparaîtront-elles plus élevées dans les comptes 2022 que dans le budget?

M. Blanchot dit qu'historiquement, au niveau de la Ville, un sous-dépensé apparaît généralement entre le dépensé des lignes 31 versus le budget global des lignes 31. Individuellement, au niveau des services, il y a des dépassements et des économies légèrement supérieurs. Les dépassements et économies fluctuent dépendamment des années. L'élaboration d'une coupe linéaire n'est pas très appréciée. On pense généralement qu'un service ayant des non-dépensés est large au niveau budgétaire. Cette conclusion n'est pas bonne car le service a potentiellement beaucoup travaillé afin de réaliser cette économie et d'être en dessous du budget. En revanche, octroyer un budget plus important à un service dans lequel plusieurs dépassements ont été observés ne lui rendra pas service. Au contraire, il faut peut-être le contraindre. Des conclusions peuvent être amenées en observant les chiffres qui ne sont pas applicables dans la réalité du terrain. Ces coupes linéaires sont souvent arbitraires: la plupart du temps les décisions sont prises grâce aux comparaisons entre les comptes et le budget. L'administration a tendance à moins dépenser que ce qui est globalement budgété. Il estime important de ne pas sanctionner ceux qui ne dépassent pas en leur retirant du budget. Ces services pourraient être amenés à plus dépenser alors qu'ils pourraient économiser.

Que signifie la rubrique «Dédommagements à des collectivités publiques»?

M. Buzzini répond qu'il s'agit de la contribution que la Ville doit verser au Canton pour les frais de fonctionnement. Il s'agit de transferts entre les collectivités publiques, sous forme de revenus ou de charges. En l'occurrence, le montant de 44 000 francs est une estimation qui concerne des charges correspondant à des frais de fonctionnement versés au Canton pour les séances du Conseil municipal.

Il y a une diminution au niveau des salaires des employés du LEX. Le chapitre politique mentionne un accroissement des activités du LEX. Cela serait-il dû au transfert de postes dans le cadre de la réorganisation du SEG?

M. Buzzini répond par la négative. Il explique que les postes transférés dans le cadre de la réorganisation du SEG faisaient partie du LEX, mais n'étaient pas

liés à une activité juridique. L'unité du secrétariat du Conseil administratif, qui ne s'occupe pas de contentieux ou d'analyse de questions juridiques, mais de la coordination des séances du Conseil administratif, pour des raisons historiques était rattachée au LEX. Le SEG et le Conseil administratif ont dès lors considéré que, pour des raisons de logique, ces postes devaient être rattachés à la DSG et pas au LEX. Cela n'a pas entraîné une diminution des ressources affectées à l'analyse de problématiques juridiques. Il explique que ce sont des secrétaires et assistant-e-s qui ont été déplacés, et non des juristes.

Il y a une diminution au niveau des salaires des employés du LEX. Le chapitre politique mentionne un accroissement des activités du LEX. Cela serait dû au transfert de postes dans le cadre de la réorganisation du SEG?

M. Buzzini répond par la négative. Il réitère que les postes transférés dans le cadre de la réorganisation du SEG faisaient partie du LEX, mais n'avaient pas d'activité juridique. L'unité du secrétariat du Conseil administratif, qui ne s'occupe pas de contentieux ou d'analyse de questions juridiques mais de la coordination des séances du Conseil administratif, pour des raisons historiques était rattachée au LEX.

Des chargés de mission sont embauchés afin de ne pas faire appel à des expertises externes. Quel était le coût engendré par les expertises externes?

M. Buzzini répond qu'il y a des variations dans l'utilisation des expertises et des mandats d'une année à l'autre. Le Conseil administratif demande des expertises en lien avec certains dossiers: il peut s'agir d'une expertise juridique ou d'une autre nature. Certaines lignes ont été réajustées, dans le cadre du processus d'élaboration du budget, afin de tenir compte des besoins au niveau du SEG. Une des lacunes détectées au sein du fonctionnement de l'administration municipale était un manque de ressources suffisantes consacrées à la coordination de l'activité de l'administration et à la gestion de processus et dossiers transversaux. Les organes transversaux tels que le CODIR, le COATTRIM et les autres comités manquent de ressources en termes de personnel. C'est pour cette raison que la création du poste de chargé-e de mission ligne A001 est proposée.

Il explique que le CODIR exerce plusieurs tâches, notamment celle de préavisier les projets de directives et de règlements à l'attention du Conseil administratif. Le projet qui émane généralement du département est inscrit à l'ordre du jour du CODIR, puis le CODIR examine le texte, le préavise et le soumet au Conseil administratif pour décision. Dans ces cas de figure, le dossier est ensuite clos puisque que le Conseil administratif aura adopté ou non la directive ou le règlement. La formulation de préavis est un type d'activité que le CODIR peut exercer sans nécessiter de ressources spécifiques ou additionnelles, mis à part le temps que chaque membre du Comité consacre à l'analyse du dossier. Il en va différemment d'autres dossiers en lien avec l'activité du CODIR, par exemple

des dossiers sensibles comme la mise en œuvre de recommandations du CFI qui ont une portée transversale car elles touchent l'ensemble de l'administration. Les problématiques et dossiers transversaux sont discutés lors des séances, mais les membres du CODIR – ni son président – ne disposent généralement pas du temps nécessaire pour assurer eux-mêmes, directement, un suivi adéquat de ce genre de dossiers. En effet, ces dossiers sont souvent complexes et concernent plusieurs départements.

Le poste de chargé-e de mission est créé sur la base de ressources disponibles au sein du SEG. Le premier poste n'entraîne pas un coût additionnel (page 221). Le but du chargé-e de mission est d'améliorer l'efficacité du SEG dans l'exécution de cette mission spécifique, considérée comme essentielle, qui est d'assurer une coordination efficace de l'activité de l'administration. Pour cette raison, le Conseil administratif a donc accepté d'inscrire ce nouveau poste au projet de budget 2022. Le deuxième poste, le «chargé-e de mission gestion central. PA», concerne la gestion du patrimoine administratif de la Ville qui n'est pas assurée de façon optimale. Le but de la création de ce poste est de contribuer à assurer la meilleure utilisation possible des locaux et des espaces du patrimoine administratif. Il conclut en disant que ces deux postes n'entraînent pas une augmentation du budget global du SEG mais permettent de renforcer son rôle de coordination et d'améliorer l'efficacité de l'administration dans la gestion de dossiers ou problématiques qui ont une portée transversale.

M. Schweri ajoute que les deux postes sont à un taux de 80%. Le premier poste a été entièrement compensé par des économies sur d'autres lignes, notamment sous forme d'internalisation de prestations demandées auparavant à l'externe comme des budgets d'analyse effectués par des tiers, des mandats de prestations destinés à des institutions, afin de compléter ces besoins d'analyse, d'audit, d'examen de questions généralement transversales. Ces économies ont permis d'internaliser un certain nombre d'activités que le SEG externalisait auparavant.

Lorsqu'elle externalisait, cela requérait l'aide d'experts financier, légal, comptable, etc. Ces mandats seront-ils confiés à une seule personne à l'interne, puisque la Ville a décidé d'internaliser?

M. Schweri répond par la positive. La personne n'est pas spécialiste sur l'ensemble des questions soulevées, mais aura une vision unifiée de ces différents besoins qu'elle pourra organiser. Elle sera également chargée de trouver des formes de traitement et de priorisation préférables pour l'administration. Le but de ce poste est que la personne puisse avoir une activité transversale, bien qu'elle ne soit pas spécialiste, elle aura le rôle de développer les nouveaux projets, les nouvelles perspectives et procédures. Les gens mandatés à l'externe ne connaissent pas forcément le fonctionnement de l'administration publique et ne sont pas en charge de l'application des questions ou des procédures demandées.

Un rapport d'externe n'est pas toujours réalisable à la Ville de Genève. Lorsque la personne est impliquée et qu'elle doit déterminer des stratégies et rendre des comptes, elle sera plus regardante sur le processus et le résultat du travail.

M. Buzzini rappelle que le suivi des dossiers est important, notamment lorsqu'ils impliquent plusieurs départements. S'il n'y a pas une personne qui puisse consacrer suffisamment de temps à ces dossiers transversaux, les procédures n'avancent pas. Le SEG a besoin d'une personne qualifiée qui vérifie que les décisions prises soient appliquées et que le suivi des dossiers soit assuré et qui organise les séances des divers organes transversaux. Ce poste vise à renforcer le rôle du SEG dans la coordination et le pilotage, à améliorer l'efficacité de l'administration et, si possible, à réaliser des économies d'échelle dans la gestion de plusieurs problématiques.

Il y a une diminution dans les dépenses de 20 000 francs entre le budget 2021 et le projet de budget 2022 dédiées aux jetons de présence du Conseil municipal et celle de 5000 francs pour les autres commissions. Comment cette diminution des dépenses des jetons de présence pour les autres commissions est-elle calculée? Ces commissions se réunissent de manière aléatoire en fonction des objets, contrairement aux commissions du Conseil municipal pour lesquelles les plénières donnent davantage d'informations sur le nombre de séances.

M. Buzzini répond qu'il s'agit de lignes précédées par la motion «C-DRH». Il s'agit de comptes compétents de la DRH; il revient donc à la DRH et au DFEL d'effectuer les calculs. Le SEG ne dispose pas des éléments pour répondre à cette question. Ces mêmes lignes sont ventilées aux pages 215 et suivantes. Cette question doit être posée à la DRH.

M. Schweri indique que, à la quatrième ligne «Autorités et commissions», un dépensé de 2 716 002 francs apparaît dans les comptes 2020. Il s'élevait à 3 033 625 francs en 2021 et a été réduit à 3 008 625 francs au projet de budget 2022. Il pense que cet écart est un ajustement de type comptable étant donné le non-dépensé relativement important.

Durant la crise sanitaire, en 2020, les commissions se sont moins réunies. Il y a donc eu un non-dépensé, qui devrait se trouver dans les comptes et non dans le budget.

M. Buzzini indique qu'il ne s'agit pas d'un ajustement par rapport aux comptes 2020. Si c'était le cas, l'ajustement s'élèverait à quelques centaines de milliers de francs. Il est question ici d'un ajustement de 20 000 francs. Il s'agit d'un ajustement technique qui relève de la compétence des RH, et qui correspond aux ajustements pouvant se trouver dans les lignes relatives au personnel pour l'ensemble des départements.

Les salaires du CFI ont subi une diminution de 140 000 francs. Est-ce dû à l'effet de noria, c'est-à-dire au fait que les anciens employés à hauts salaires ont quitté et ont été remplacés par des jeunes qui ne bénéficient pas encore des annuités?

M. Buzzini répond qu'il s'agit certainement de l'effet de noria. Il n'y a pas eu de transfert de poste du CFI vers d'autres services, ni d'opération RH spécifique. M. Lévrier a quitté le CFI et a été remplacé par un adjoint qui possède une classe de salaire inférieure. Ce sont des estimations de la DRH sur la base de prévisions (départ de M. Lévrier, recrutements en cours, etc.). Il peut transmettre par écrit à la commission des finances une réponse plus détaillée.

Cette diminution est principalement due à « l'effet de noria » concernant le renouvellement du personnel. En particulier, Monsieur André Lévrier a quitté le CFI et a été remplacé par un adjoint qui possède une classe de salaire inférieure et un nombre d'annuités inférieur.

En effet, il n'y a pas eu de transfert de poste, ni d'opérations RH spécifique entre 2021 et 2022 au CFI.

Comment expliquer l'augmentation de dépenses d'environ 90 000 francs entre le budget 2021 et le projet de budget 2022 dédiées aux fermages, loyers et frais d'utilisation?

M. Buzzini explique que la ligne 392 a subi une augmentation due à des ajustements qui ne concernent pas uniquement le CFI. La Gérance immobilière municipale (GIM) effectue ces évaluations et ajustements qui concernent plusieurs services. Ces ajustements apparaissent dans plusieurs lignes du projet de budget 2022, par exemple page 215 sous DSG. Cela ne correspond pas à des changements dans l'utilisation des locaux.

M. Blanchot indique que les comptes 39 sont équilibrés avec les comptes 49. Les comptes 39 et 49 sont des imputations internes, donc des facturations à l'intérieur de l'administration pour service rendu. S'il y a une augmentation de charge, en contrepartie il y aura la même augmentation de revenu ailleurs. En l'occurrence, cet ajustement a lieu à la GIM.

M. Buzzini ajoute qu'il s'agit d'une redistribution entre des services qui n'a pas d'impact sur l'occupation des locaux. Page 219, la ligne «Rassemblement E/F politique sociale logement (transfert au DFEL) subit un écart de 20 000 francs. Cette variation est due au fait que la subvention a été maintenue, mais elle est prise en charge par le DFEL. Elle a été transférée et n'apparaît plus dans les lignes du SEG.

Comment expliquer les subventions et allocations diverses et imprévues sous la rubrique «Culture»?

M. Buzzini répond que les subventions diverses et imprévues sont des lignes à disposition du Conseil administratif pour subventionner et/ou offrir un soutien

financier en réponse à des demandes ponctuelles qui lui parviennent. Cela peut concerner une association qui demande un soutien ponctuel au Conseil administratif pour organiser un évènement, etc. Cette enveloppe est utilisée tout au long de l'année par le Conseil administratif. L'état des subventions et des comptes est présenté à chaque séance au Conseil administratif et celui-ci peut décider de répondre favorablement ou non à certaines demandes. Cette ligne n'a pas été ajustée, le même montant a été maintenu.

Cette ligne a été sous-budgétée; le montant figurant dans les comptes s'élève à 84 040 francs et celui dans le projet de budget 2022 à 60 150 francs. Au contraire, les subventions et allocations diverses et imprévues de la rubrique 57 «Aides sociale et domaine de l'asile» ont été sur-budgétées, quelles en sont les raisons?

M. Schweri répond qu'ils font une distinction artificielle au niveau du budget entre les subventions diverses et imprévues pour la culture et les subventions diverses et imprévues pour le social. Les diverses subventions du Conseil administratif ont soit une connotation culturelle – le financement d'une association pour un projet de concert par exemple – ou alors sont destinée à soutenir une activité de type social. Il est impossible, au niveau budgétaire, d'établir quelles seront les subventions attribuées l'année suivante.

M. Buzzini ajoute qu'il est difficile de prévoir quel sera le montant demandé pour la culture ou pour le social. Cela varie d'une année à l'autre et en fonction des sollicitations qui parviennent au Conseil administratif.

Est-il envisageable d'ajouter une ligne dédiée à la transition écologique?

M. Schweri répond que beaucoup de subventions concernent déjà l'écologie, notamment sous la rubrique de la culture. Certaines activités culturelles ont un but écologique.

M. Buzzini explique que ces subventions diverses et imprévues fonctionnent sur la base d'une enveloppe globale. Un total est prévu pour ces subventions et le Conseil administratif évalue s'il peut répondre favorablement à une demande. La question de la qualification précise de l'évènement ne se pose pas systématiquement.

M. Schweri informe qu'une liste précise est établie de chaque subvention allouée au moment de l'élaboration des comptes.

La Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) n'a pas produit de rapports d'activité, malgré que M. Kanaan l'ait demandé. Il n'y a pas eu beaucoup d'activité au sein de cette Fondation. Quel est l'avis du Secrétaire général concernant cette subvention?

M. Buzzini dit ne pas être au courant de l'existence d'un rapport d'activité de GESDA, mais il informe que la Fondation organisera un colloque début octobre

sur plusieurs jours. A cette occasion, la GESDA présentera le travail accompli. Le Conseil municipal recevra une délégation de la GESDA et pourra probablement prendre acte du travail qui a été fait. Plusieurs documents et analyses présentés au Conseil administratif témoignent que la Fondation a travaillé.

Les exigences demandées aux associations du domaine de la culture et du social ne sont pas appliquées à la GESDA. La GESDA est active depuis trois ans, donc subventionnée depuis trois ans et n'a toujours pas publié un rapport d'activité. Que pensez-vous de reconsidérer la subvention allouée à cette Fondation, qui ne suit pas les critères appliqués pour les autres associations?

La présidente informe que l'audition de la GESDA à la commission des finances est prévue pour le mois d'octobre. La Fondation devra présenter un rapport détaillé à la commission.

Pour quelle raison la Villa Moynier se situe-t-elle dans la rubrique «Formation» (page 220)? Comment les montants sont-ils estimés puisqu'il s'agit de subventions non monétaires? En fonction de quels critères les maisons et salles sont-elles classées dans telle ou telle rubrique (formation, culture, etc.)? Les 152 312 francs pour la Maison Général-Dufour correspondent-ils au loyer?

M. Buzzini répond par la positive. Il s'agit du loyer théorique. La Villa Moynier est mise à disposition d'un institut de formation. La subvention figure donc sous la rubrique «formation». Concernant, en revanche, la Fondation Maison Dufour, une gratuité est octroyée à cette Fondation dont le but est de conserver la Maison Général-Dufour et la mémoire du général. C'est pour cette raison qu'elle est qualifiée d'héritage culturel. La Fondation est obligée d'indiquer dans ses comptes, soumis à l'autorité de surveillance des fondations, que la Ville lui octroie une gratuité de 152 312 francs.

S'agit-il uniquement d'une exigence de transparence afin de savoir quelle(s) société(s) bénéficie(nt) de quel(s) bâtiment(s)?

M. Schweri ajoute que cette indication valorise les prestations non monétaires de la Ville. Les attributions et montants ne sont pas établis de manière aléatoire, la GIM a des barèmes en fonction de l'emplacement, des mètres carrés, etc. Les différents loyers calculés dépendent des différentes situations, du type de locaux, des lieux, etc.

Comment expliquer que le poste supplémentaire créé apparaît sur la ligne des RH (page 221), mais n'apparaît pas dans lignes du projet de budget 2022?

M. Buzzini répond qu'il n'y a pas eu de création de poste. Il s'agit de variations par disponible budgétaire. Chaque service possède un disponible budgétaire, ce qui permet d'avoir une certaine flexibilité par rapport aux constitutions

et transformations de postes, notamment lorsqu'une personne part et que son poste est utilisé pour en constituer un autre. Les services n'ont pas le droit de dépasser leur disponible budgétaire (sous réserve d'une légère tolérance), mais ils peuvent faire des ajustements qui comportent, le cas échéant, la création d'un poste en plus.

Ce mécanisme permet notamment de remplacer quelqu'un qui part par deux personnes d'un niveau différent. Par exemple, si une certaine fonction de cadre intermédiaire n'est plus nécessaire (réorganisation du service, doublon, etc.), ce disponible budgétaire peut être utilisé pour créer deux postes de niveau inférieur. Il s'agit ici de variations par disponible budgétaire (DB), elles ne concernent pas le nombre total de postes dans le service mais l'utilisation du DB. Les variations par DB peuvent être dues également à des variations de temps de travail. Si une personne occupant un poste à 100% s'en va et deux postes à 50% sont créés, il y aura une variation par DB, car le même argent est utilisé pour financer deux postes pour le même montant. Il n'y a pas de création de poste supplémentaire au sens propre du terme.

La commission des finances a reçu M. Chrétien. Celui-ci a fait part à la commission de sa demande de poste supplémentaire, au moment où un poste avait déjà été voté au budget.

M. Buzzini dit que cela n'a pas de lien avec les postes alloués au CFI. Cela dépend de la manière dont M. Chrétien, dans le cadre de ses compétences en tant que chef de service, peut utiliser son disponible budgétaire en choisissant le nombre de personnes qu'il souhaite engager à tel ou tel niveau, pour autant que l'enveloppe budgétaire ne soit pas dépassée.

Est-ce que les variations par DB, par exemple le -0,8 pour la DSG et l'ACE, ont chacune le même poids?

M. Buzzini répond par la négative. Le tableau ne concerne que les postes de travail.

M. Schweri dit qu'il n'y a pas l'équivalent financier. Il donne l'exemple d'un directeur qui part à la retraite et qui laisse 180 000 francs de disponibles budgétaires. Cet argent peut être réalloué dans deux postes de différents niveaux et de 90 000 francs chacun.

M. Buzzini donne l'exemple d'une personne à 100% remplacée par une personne à 60% et une autre à 40%; +1 sera ajouté au tableau car il y a une personne en plus. Pour le reste, il est d'avis que si la commission des finances souhaite obtenir davantage d'informations pratiques concernant ces tableaux, elle doit le demander à la DRH. Le même type de tableau figure sous chaque département.

Un service, lors du départ d'un cadre, peut sans analyse repourvoir directement le poste. Le poste de l'ancien cadre qui fonctionnait d'une certaine manière mériterait-il d'être analysé, une fois la personne partie? Un service évolue en permanence, ainsi le poste pourrait être modifié, repourvu ou supprimé en fonction des nouveaux besoins.

M. Buzzini explique que dans la plupart des situations, la question ne se pose pas car les besoins sont présents et il faut laisser une certaine marge de manœuvre au chef de service. Les DB peuvent faire l'objet de réajustements à l'intérieur d'un département. Le directeur du département ou le magistrat a le droit de faire des réallocations de DB d'un service à l'autre s'il y a besoin. Cela a déjà été fait par le passé. Les chefs de service ne sont pas autorisés à disposer librement de ces DB sans rendre des comptes. Toutes ces opérations doivent être validées par la hiérarchie. M. Chrétien avait soumis des propositions à votre serviteur, secrétaire général, qui les a considérées comme raisonnables et utiles au bon fonctionnement du CFI. M. Buzzini a donc validé ces opérations, suivi du Conseil administratif lors de la validation des inscriptions des postes.

Sur la subvention allouée à TV Léman Bleu, pour quelle raison les montants alloués sont-ils considérés comme une subvention? Il ne s'agirait pas plutôt d'un contrat de prestation et de service?

M. Schweri répond qu'il s'agissait auparavant d'un mandat de prestations. Il a été préférable de transformer ce contrat en subvention pour des raisons juridiques de manière que le mandataire ne soit pas un acteur influençant le contenu rendu par le bénéficiaire. En transformant ce mandat en subvention, on laisse la liberté au subventionné de suivre la ligne média qu'il décide de manière indépendante et de faire ses propres choix. La Ville n'intervient donc pas en tant qu'acteur pouvant influencer les programmes de TV Léman Bleu. C'est une garantie de neutralité. Lorsqu'une entité donne un mandat, elle prévoit un cahier des charges et attend des contre-prestations. Le mandat dirige le travail du mandaté. Une subvention est une aide ponctuelle ou régulière nominative qui ne demande pas de contre-prestation. Le subventionnaire laisse de la liberté au subventionné, afin qu'il choisisse la direction qui lui convient le mieux. Il est préférable, dans le cadre des médias, d'éviter les mandats afin de ne pas se faire soupçonner de créer des médias d'Etat.

Il n'y a donc plus de contrat?

M. Schweri répond qu'il y a un contrat de subventionnement. Il ne s'agit plus d'un mandat.

Les subventions monétaires du SEG sont assez générales (fonds pour les logements sociaux, entraide internationale, etc). La subvention allouée à l'Association Suisse des sous-officiers est plus spécifique. Pour quelle raison

cette subvention figure dans les lignes du SEG puisqu'elle ne correspond à aucune politique publique de la Ville?

M. Buzzini répond qu'il était difficile de rattacher cette subvention aux missions de tel ou tel département. La subvention a été rattachée au Conseil administratif et figure donc sous le chapitre SEG du projet de budget 2022.

M. Schweri ajoute que, selon les comptes 2020, cette subvention n'a pas été payée et n'a jamais été réclamée par les ayants-droit. Ils n'ont pas répondu aux multiples relances de la Ville. Si les bénéficiaires ne se manifestent pas, une demande sera faite au Conseil administratif pour supprimer la ligne ou l'attribuer ailleurs.

Séance du 22 septembre 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du département, de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département, de M^{me} Sylvie Bietenhader, cheffe du Service de la Gérance immobilière municipale (GIM), de M^{me} Pascale Schubert, cheffe du Service de la taxe professionnelle communale (TAX), de M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21, de M^{me} Dalcinda Bertola-Garrido, en charge de la Direction des ressources humaines (DRH), de M. Giovanni Schifeo, responsable des entités salaires budget et comptabilité à la DRH, de M. Bruno Righetti, chef de service de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE), et de M^{me} Dominique Moret El-Gharbi, adjointe de direction responsable des finances au SEVE

M. Gomez rappelle que le Conseil administratif a soutenu à l'unanimité ce projet de budget 2022 sur lequel le travail a commencé en avril. Les premières estimations budgétaires du département cantonal de finances ont été reçues fin mai, début juin, et elles étaient bien en-deçà de celles du mois de juillet qui présente des recettes additionnelles sur les personnes physiques.

Le projet de budget actuel présente 40 800 000 francs de déficit, donc c'est un début de retour à l'équilibre prévu pour 2028. Il avait été l'année passée de moins 49 millions de francs, donc il faut un effort de 7 millions de francs annuels. Les mécanismes salariaux n'ont pas pu être inclus dans ce projet de budget, et le Conseil administratif travaille pour voir quelle est la marge de manœuvre qu'il peut y avoir pour les intégrer. Des économies peuvent encore être intégrées, mais il ne sera pas possible d'arriver à 8 millions de francs. Donc le Conseil administratif table sur une amélioration des recettes fin octobre, quand il recevra la dernière mouture cantonale des recettes fiscales prévues. L'Exécutif a bien compris qu'une grande majorité des groupes demande au Conseil administratif de

porter une attention aux mécanismes salariaux, considérant pour la majorité des groupes, de droite comme de gauche, que ces mécanismes sont une priorité absolue. Le Conseil administratif a entendu ce message, mais ne peut pour l'instant y apporter de réponse. Cela impacte les négociations débutées avec les partenaires sociaux, que ce soit la petite enfance ou les syndicats. A ce stade, il y a eu une première réunion, et contrairement à ce qui a été annoncé çà et là, le Conseil administratif a commencé à formuler une série de propositions qui n'ont pas été acceptées, mais c'est tout à fait logique, c'est une phase de négociations. Le Conseil administratif espère que les prochaines réunions permettront d'avancer avec le personnel de la petite enfance et de la Ville de Genève.

Ce budget s'inscrit dans un contexte plus général d'assèchement des recettes fiscales, des collectivités publiques après l'entrée en vigueur de la RFFA. Les dispositions transitoires inscrites dans la LAC permettent de présenter des budgets déficitaires jusqu'en 2027, mais en 2028 il devra impérativement être à l'équilibre. Le Conseil administratif est assujéti à un plan financier de retour à l'équilibre qui l'oblige à entamer ce chemin de retour qui a commencé, de manière responsable, cette année. C'est une responsabilité politique et légale, puisque si ça ne se fait pas le risque est d'être mis sous la tutelle du Canton. Si celui-ci considère que les mesures adéquates ne sont pas prises, il peut le faire à la place de la Ville en l'obligeant à diminuer ses charges.

La jauge des investissements reste inchangée à 180 millions de francs. Le Conseil d'Etat répétait cette nécessité de maintenir des jauges d'investissements importantes. Il y a toute une série de mesures sur lesquelles la Ville et le Canton comptent s'appuyer. Il a été agréablement surpris que le Canton annonce qu'il faudra planter dans les dix ans à venir 150 000 arbres sur tout le territoire cantonal. En regard, la mesure des 900 arbres en Ville pour l'année prochaine semble quelque peu légère, mais c'est un premier pas. Et le Conseil administratif compte s'appuyer sur le Canton plus globalement sur le Plan municipal d'urgence climatique qui sera présenté à la fin de l'année. La Ville de Genève a planté 533 arbres l'hiver dernier, dépassant l'objectif des 500. Le magistrat et ses services pourront également expliquer ce qui est envisagé pour les 900 arbres de l'année à venir. Il faut dire que 300 arbres, pour beaucoup en bonne santé, sont tombés suite aux tempêtes de l'été dernier. Sur le plan financier, un certain nombre de mesures au niveau des ressources humaines ont été prises car elles se doivent d'être renforcées: au sujet de la mobilité professionnelle des collaborateurs et collaboratrices, du processus d'égalité, etc. Ce sont des mesures très concrètes qui sont aussi demandées par les commissions du personnel pour favoriser la gestion des collaborateurs et collaboratrices.

Questions des commissaires (page 18)

Quelle est l'analyse par rapport à l'évolution des taux hypothécaires et l'inflation?

M. Krebs explique qu'ils sont d'avis, comme beaucoup de prévisionnistes, que la poussée inflationniste ne sera pas pérenne. Certains pensent qu'il y aura une hausse des taux à partir du milieu de l'année 2023. Pour ce qui est du groupe de perspectives économiques, il considère que la situation au niveau des taux d'intérêt en Suisse va peu évoluer. Ils sont dans une fourchette de fluctuations qui va rester relativement serrée, et ils ne voient pas, en tout cas pour le budget 2022, un changement dans la politique de la Banque centrale. Il y a toujours une vue sur les taux d'intérêt sur dix ans légèrement négatifs, et ils ne voient pas une explosion de ces taux d'intérêt. Mais tout cela tient à l'hypothèse qu'il y aura un rebond d'inflation sans un effet de deuxième tour.

Quelle est la structure de la dette?

M. Krebs explique qu'il y a effectivement un portefeuille existant. Il y a à peu près 30% sur du taux variable et à peu près 70% sur du taux fixe. Certaines échéances vont commencer à arriver d'ici 2023, donc ils vont probablement, dans l'année qui vient, prendre des positions à taux fixes. Mais aujourd'hui un emprunt à taux fixe sur dix ans, c'est un intérêt négatif ou un intérêt nul. Donc à ce stade ils sont dans une situation où les taux d'intérêt sont très bas, et il y a beaucoup d'explications à cette situation paradoxale. Il y a énormément d'argent sur le marché et il y a beaucoup moins de besoins, ce qui explique une situation où les taux d'intérêt sont très bas. Mais il est vrai que si les taux d'intérêt montent, ils ne s'appliqueront pas à l'entier de la dette.

Jusqu'à quand les échéances vont-elles?

M. Krebs répond que le dernier est à l'échéance 2036.

Quelles vont être les prochaines évaluations fiscales et comment l'évaluation faite maintenant influence-t-elle la position du Conseil administratif par rapport au budget de l'année prochaine, notamment les mécanismes salariaux?

M. Gomez explique que les recettes ne vont pas beaucoup varier par rapport à ce qui était budgété. Concernant le budget des recettes 2021, les déclarations fiscales ne sont toujours pas arrivées, donc il n'y aura probablement pas d'évolution. Sur les dépenses, on est sur la tendance budgétée. Toutes choses étant égales par ailleurs, il ne devrait pas y avoir de changement. La différence qui avait plombé les comptes 2020 avait été l'estimation financière de la Banque cantonale de Genève (BCGe). Elle est un peu meilleure pour l'instant mais n'aura aucune influence sur le projet de budget 2022.

M. Krebs ajoute que sur la base des prévisions de rentrées fiscales reçues au mois d'août, ils ne s'attendent pas à de grands écarts à ce stade. Certains correctifs s'annulent. Au niveau des personnes physiques, la prévision implicite faite dans le budget 2022 sur 2021 est très proche des montants budgétés. C'est également le cas pour les personnes morales. Si l'on fait la somme du point qu'il y aurait entre personnes physiques et personnes morales pour 2021, on est quasiment au montant budgété. A ce stade, du point de vue de la fiscalité, il n'y a pas un effet de base positif ou négatif.

M^{me} Böhler ajoute qu'ils recevront les chiffres finaux des recettes fiscales pour 2021 en février 2022.

Est-ce qu'il y a un jeu d'écriture sur la dette et les actifs, comme on l'a fait sur la réserve conjoncturelle?

M. Gomez répond qu'il ne faut pas confondre les actifs et la dette. La dette est un engagement qu'a la Ville auprès d'un certain nombre de bailleurs. Les actifs vont donner une estimation de la richesse. Et c'est sur la base de cette richesse qu'un bailleur de fonds va prêter de l'argent, puisque l'on ne prête qu'aux riches.

Est-il possible de baser sa richesse sur des chiffres extrêmement optimistes pour donner l'impression que l'on a beaucoup plus que ce que l'on a réellement?

M^{me} Böhler explique que la dette finance les investissements. Le calcul de l'autofinancement est expliqué en page 9. La Ville a une part d'autofinancement, c'est le résultat, s'il est positif, additionné des amortissements. Après il faut le comparer avec les montants investis. La différence, c'est le montant qu'il faut emprunter. Le trait pointillé indique qu'il est nécessaire d'emprunter par rapport au budget prévisionnel des investissements prévus pour l'année. Donc il n'est pas élastique à ce stade. On raisonne sur la richesse de la Ville. Les actifs de la Ville sont évalués à une valeur de remplacement, et peut-être que cette valeur est inférieure à la valeur réelle si la Ville devait vendre ses actifs. Mais tout cela est très théorique, car une collectivité publique ne vend pas ses actifs. Les actifs, à une valeur de marché, vaudraient beaucoup plus que ce qui apparaît dans le bilan à la valeur de remplacement. Mais si l'on ramène la dette à cela, elle n'est pas si énorme. Mais ce n'est pas applicable à une collectivité publique car elle ne réalise pas ses actifs. La dette, c'est le cash supplémentaire nécessaire pour financer les investissements, dans une situation où il y a un budget qui n'est pas déficitaire. Les immeubles du patrimoine financier sont réévalués de manière périodique, mais c'est un effet comptable. Cela ne crée pas 1 franc de plus dans la caisse pour financer des investissements.

Est-ce que selon l'évaluation des biens immobiliers on peut donner l'impression d'être plus ou moins riche?

M^{me} Böhler répond que cette richesse est théorique. Mais c'est effectivement le cas.

Est-ce que cela peut orienter le discours tenu sur la santé des finances comme la réserve conjoncturelle?

M. Gomez répond que la réserve conjoncturelle n'est pas théorique, c'est une réalité comptable. La réserve conjoncturelle a été créée car la Ville avait un certain nombre d'excédents. Mais au lieu de la mettre dans la ligne «richesse de la Ville», sur proposition d'un commissaire, une deuxième ligne a été créée pour y mettre cet excédent, et pour l'utiliser si la Ville fait des déficits dus à RFFA. C'est ce qui a été proposé par la commission des finances pour les comptes 2020. Le Conseil administratif proposait 30 millions de francs sur la ligne en question, et 17 millions de francs sur la ligne «richesse de la Ville». Mais c'est une réalité, c'est une fortune. Après, l'évolution prévisionnelle de la dette est calculée sur les emprunts que doit faire la Ville dû à son manque de financement.

Le commissaire ajoute que c'est une société privée qui fait l'évaluation des immeubles et non pas la Ville.

Pourquoi ce fonds conjoncturel n'a-t-il pas été utilisé pour diminuer la dette?

M^{me} Böhler répond que c'est parce que ce n'est pas du cash. Pour diminuer la dette, il faut la rembourser, mais il faut du cash. Cette réserve conjoncturelle, c'est une écriture comptable d'affectation du résultat mais cela ne crée pas d'argent. Quand on lit les comptes, on se dit que la Ville a été profitable dans le passé, et a mis de côté pour compenser les mauvaises années, mais tout cela est très artificiel.

Page 19

La transition écologique est un chapitre très important au niveau structurel. Par contre, on voit dans les subventions monétaires que seulement 1,1 million de francs sont consacrés à la protection de l'environnement, ce qui représente 0,4% du budget. Y aurait-il une déconnexion entre ce qui est affirmé dans les priorités et la réalité du budget au niveau des subventions?

M^{me} Barberis répond qu'elles n'ont pas changé.

Est-il possible d'avoir un résumé de ce qui est fait au niveau de la transition écologique de manière générale, puisque cela touche à de nombreux domaines?

M. Gomez répond que l'effort qui est surtout mené sur cela à l'heure actuelle, ce sont les investissements. Mais pour la prochaine fois, cela pourra être fait.

La possibilité que des organismes ou agences de rating puissent revoir la note de la Ville a-t-elle été envisagée?

M. Gomez répond par la positive.

Quelle est la note?

M. Krebs répond que cela fait vingt et un ans que la note de la Ville est AA- avec une perspective stable.

M. Gomez ajoute que les publications de Standard & Poor's sont suivies, ainsi que les études parfois faites par telle ou telle université sur les gestions financières. C'est évidemment une préoccupation.

Une potentielle hausse des taux d'intérêt offerts à la Ville au cas où la note de la Ville se dégraderait est-elle envisagée?

M. Krebs répond que si la note venait à se dégrader fortement, la Ville serait soumise à des conditions d'emprunts plus difficiles. Mais passablement de collectivités suisses ont des notes inférieures et parviennent à emprunter à des taux d'intérêt corrects.

Page 23

Le domaine des Feuillantines aura-il une incidence sur le budget?

M. Gomez répond que le Conseil administratif n'est pas intéressé par ce domaine à ce stade. Après la votation avec le résultat connu, le Conseil administratif a accepté qu'il entre en contact avec un certain nombre d'interlocuteurs impliqués dans ce dossier, ce qu'il a fait. D'autant que le Conseil d'Etat a demandé, de manière informelle, quelles étaient les intentions du Conseil administratif. Cela s'est traduit par toute une série de rencontres cet été, avec différents interlocuteurs directement concernés par ce dossier, que ce soit au niveau du bâtiment de la Cité de la musique lui-même ou au niveau du financement. Evidemment, à force de contacter des gens, cela finit par se savoir, et il a pu s'exprimer dans la presse sur cette proposition qu'il étudie avec l'acceptation du Conseil administratif. Il est relativement prudent. Le Conseil administratif, officiellement, n'a pas de proposition à faire à qui que ce soit sur le domaine des Feuillantines, donc il n'y a rien au budget. Cela n'empêche pas de réfléchir à la question, puisque gouverner c'est prévoir. Mais c'est un dossier compliqué, sur lequel il n'y a pas de majorité au Conseil administratif.

Qu'est-ce qui est envisagé pour les arbres à planter, car ce qui est intéressant, c'est d'en mettre là où il n'y en a pas, plutôt que de surcharger les parcs?

M. Gomez répond qu'il est d'accord. Il va encore peaufiner cet objectif pour l'année prochaine avec le SEVE. Il y a encore de la marge de manœuvre, mais on commence à arriver au bout des endroits où il est possible de planter, et il faut commencer à déminéraliser un certain nombre de places pour pouvoir planter. C'est un travail que le département mène avec le département de M^{me} Perler qui est en charge des travaux. Il est encore trop tôt pour en parler, mais il y a un certain

nombre de projets pour essayer de déminéraliser un certain nombre de lieux pour pouvoir atteindre cet objectif. Parallèlement à cela, le projet de micro-forêt urbaine va commencer à deux endroits qui sont aujourd'hui en terre-plein. Une séance avec les habitant-e-s de l'un des deux quartiers a déjà été faite, car c'est un projet participatif.

Est-il possible d'avoir un plan d'action?

M. Gomez répond par la positive.

M. Oertli explique que l'on ne peut pas infiniment densifier l'arborisation dans les parcs. Néanmoins, il y a quand même un travail qui a été mené pour identifier de nouveaux lieux de plantation dans les parcs. L'idée est de planter là où cela fait vraiment sens. Mais le SEVE arrive à la fin de ce qui fait du sens et il devra à l'avenir trouver des surfaces en dehors des parcs. Le vrai enjeu, ce sont les surfaces et non l'argent. A terme, c'est un engagement de tout le monde, de la Ville et des privés, qui doivent aussi planter sur leur propre terrain. Sur le domaine public, c'est beaucoup plus compliqué à mettre en œuvre, car le sous-sol est rempli de conduites, ce qui empêche concrètement de planter des arbres à la majorité des endroits. Il y a un grand travail à faire pour déplacer ces canalisations, dégager les surfaces et pouvoir planter plus d'arbres sur le domaine public. C'est un travail de longue haleine qui nécessite beaucoup d'argent. Il sera nécessaire de travailler sur tous ces axes, sur les parcelles privées et le domaine public.

M. Gomez ajoute que c'est un domaine auquel les collectivités, quelles qu'elles soient, commencent à s'intéresser. Il y a quelques années, on se moquait des défenseurs des arbres, aujourd'hui le Canton s'y met. La Ville est également en contact avec les Services industriels de Genève (SIG), puisqu'il y a toute une série de projets sur lesquels il est nécessaire de travailler avec tout le monde. Une prochaine réunion devrait être agendée avec SIG et le Canton pour trouver des surfaces et des moyens, tout en modernisant l'approvisionnement énergétique du Canton, sans toucher à des espaces arborés tout en libérant des espaces où il est possible de planter des arbres.

Qu'en est-il de la conversion d'arbres?

M. Oertli explique que c'est une tradition genevoise et française. Il faut savoir que convertir les arbres et ne plus les tailler, ce n'est pas si simple car les couronnes de ces arbres ne sont pas suffisamment stables. Il y a un travail d'analyse à faire pour savoir si les arbres peuvent être convertis ou pas. C'est un grand travail. Toutes les nouvelles plantations sont laissées dans leurs formes naturelles.

Qui rédige les pages concernant les priorités?

M^{me} Böhler explique que chaque département rédige sa partie et transmet le tout à la DFIN.

Il s'agit ici du département des finances, et le mot «finance» n'apparaît qu'une seule fois, au contraire de termes comme «arboré» ou «LGBTIQ». On a l'impression qu'ils sont totalement déconnectés des préoccupations économiques et financières. Et, sur la question des finances, pourquoi dit-on que la taxe professionnelle, basée majoritairement sur le chiffre d'affaires, a l'avantage de faire contribuer davantage les secteurs d'activité ayant le rendement le plus élevé? Or, ce n'est pas juste. Ce n'est pas parce que l'on a un chiffre d'affaires très élevé que l'on a des bénéfices importants.

M. Gomez répond que ce n'est pas cela que la phrase dit.

Pourquoi le département évacue-t-il les questions financières pour ne s'occuper que de l'égalité hommes-femmes sans réfléchir aux actions, puisque les actions entreprises par la Ville ne font que creuser les discriminations?

M. Gomez rétorque que 230 pages parlent de finances dans la brochure. Dans chaque département, on voit les priorités et les actions financières. Un développement plus important sur la taxe professionnelle n'a pas lieu d'être dans un projet de budget. Sur l'explication, il concède qu'il aurait peut-être été nécessaire d'insister plus profondément sur ce que cela représente, au vu du débat actuel, mais cela viendra très vite. De toute façon il y aura un débat public. Mais dans le cadre du budget, il n'y a pas de nouveaux objectifs par rapport à cela. Il est question de finances tout au long de cette brochure.

Dans la manière dont les priorités sont présentées, qu'est-ce qui concerne le tissu économique et la santé de l'économie et des finances?

M. Gomez répond que l'économie, c'est aujourd'hui une priorité du Conseil administratif, mais ce dernier n'a peut-être pas la même notion ni les mêmes perspectives de l'économie. A travers la nouvelle délégation à l'économie, la Ville discute avec les différents acteurs de l'économie. Il y a des débats sur telle ou telle mesure ou perspective. Evidemment, il peut expliquer quelles sont les actions menées, les acteurs rencontrés et ce qui est envisagé dans les mois et les années à venir. Il n'est pas possible de dire que le Conseil administratif se désintéresse de cet aspect de la question. C'est une délégation qui est nouvelle et qui n'avait jamais été mise en place, même du temps de M. Maudet. Le Conseil administratif a mis en place cette délégation et rencontre très régulièrement les différents acteurs de l'économie. Tous et toutes n'ont pas toujours la même vision. Certain-e-s ne mettent pas du tout en cause la taxe professionnelle, et d'autres le font. C'est le développement du débat et c'est normal.

Concernant la plantation de nouveaux arbres, font-ils attention aux essences allergènes, d'autant qu'il a été dit dans la presse qu'il y avait la volonté de planter des arbres fruitiers. L'idée de replanter des arbres sur la plaine de Plainpalais qui a été récemment rénovée pour plus de 40 millions de francs est-elle fondée?

Une étude des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) indique qu'à Genève 20% des personnes rencontrent des problèmes respiratoires dus aux essences et au pollen.

M. Oertli répond que le SEVE se concentre sur les essences résistantes au changement climatique et adaptées au climat futur. L'aspect allergène est secondaire vu que le nombre d'essences résistantes au changement climatique est déjà très limité.

M. Gomez répond que pour la plaine de Plainpalais, c'est un bruit qui court et qu'il n'y a rien de concret. Il n'y a pas de projet du Conseil administratif à ce stade. Il est vrai qu'on l'entend régulièrement, mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Au vu de l'annonce du Canton quant à sa volonté d'investir 5,9 milliards de francs dans la transition écologique, faudrait-il augmenter la jauge d'investissement et dédier plus de postes à la transition énergétique pour la rénovation des grands ensembles? Le conseiller d'Etat Hodggers a également annoncé que 1,5 milliard de francs seraient dédiés à la rénovation et à la mise aux normes des bâtiments publics, avec une partie dédiée à l'arborisation et à la biodiversité. Il demande s'il y a des pistes de collaboration pour 2022 entre la Ville et l'Etat à ce niveau.

M. Gomez répond à la première question et explique que ce serait déjà bien d'arriver aux 180 millions de francs. En augmentant la jauge à 180 millions de francs, il faut comprendre que cela va nécessiter des projets supplémentaires. S'il faut renforcer les ressources humaines, il faudra voir comment le faire. Au vu de l'état du budget, il est nécessaire de prioriser. Donc il n'irait pas plus vite que cela pour le moment. Le premier objectif est d'arriver à 180 millions de francs. Il faut déjà regarder les effets. En augmentant la jauge, le Conseil administratif a surtout voulu mettre l'accent sur l'urgence climatique et, dans cette optique, il est nécessaire de rénover les passoires énergétiques. Dans ce cadre, on augmente la dotation dévolue au patrimoine financier qui, du temps de M. Pagani, était le parent pauvre des investissements. Un changement commence à se manifester, et c'est une bonne chose car il y a clairement une nécessité de ce côté. Il y a une bonne collaboration entre les départements respectifs. Pour les années qui viennent, 180 millions de francs semble être une jauge correcte. C'est déjà problématique au niveau des ressources pour atteindre cet objectif. Pour la deuxième question, lorsque l'on rénove un musée, une patinoire ou une piscine, c'est dans le cadre de la transition énergétique. Les piscines ou patinoires sont très gourmandes en énergie puisqu'elles ont été construites il y a vingt-cinq ans, et il est à espérer que ce par quoi ce sera remplacé répondra à la lutte pour l'urgence climatique. Il est clair que le Conseil administratif espère que l'ensemble des 180 millions de francs qui seront investis chaque année répondra à cet objectif. Sur l'éventualité d'une collaboration, c'est quelque chose qu'il espère. Le Conseil administratif va analyser

ce plan décennal des investissements, pour le patrimoine arboré mais également pour la rénovation des bâtiments. Il est clair que l'urgence climatique fait que l'on ne peut pas avoir des entités qui ne se parlent pas et ne travaillent pas ensemble. Il est nécessaire de mettre les ressources en commun et d'entamer un dialogue qui n'est pas toujours facile entre les communes et le Canton.

Des synergies sont-elles possibles?

M. Gomez répond qu'il faudra poser la question à M^{me} Perler car c'est surtout au niveau des investissements.

Du côté de l'Association des communes genevoises (ACG), y aurait-il une volonté d'aller demander une partie de cet argent pour les communes?

M. Gomez répond qu'il y a la volonté, mais dans les derniers débats entre l'ACG et le Canton, le dialogue a été difficile. Mais les deux entités se réuniront encore dans les jours qui viennent pour calmer certaines prétentions.

La mini-forêt urbaine dans le quartier de Praille Acacias Vernets (PAV) a été proposée. C'est difficile de planter là où il y a des canalisations compte tenu des canalisations comme cela a déjà été dit, et remplir les parcs n'est pas satisfaisant non plus. L'idéal serait de se lancer dans ce type de projets dans un endroit où tout reste à faire. Le quartier des Acacias lui semblait idéal pour tester la bonne collaboration du Canton et de la Ville en matière de réchauffement climatique et d'arborisation. Cette possibilité a-t-elle été sondée?

M. Gomez répond qu'il y a un comité de pilotage à la fondation PAV et que M^{me} Perler y siège, donc elle sera beaucoup plus à même de répondre.

Est-ce une zone prospectée pour atteindre l'objectif fixé?

M. Gomez répond que dans les projets de développement du PAV il y a cette préoccupation de l'aménagement des espaces publics et d'avoir des espaces en pleine terre. Il ne sait pas si ce sont forcément des parcs ou des micro-forêts. Pour l'instant, c'est plutôt dans le domaine des parcs. Il n'y a pas de micro-forêt en tant que telle prévue au niveau du PAV, mais il posera la question.

Dans la partie sur la lutte contre les discriminations, les plus stigmatisantes à Genève, à savoir celles concernant les origines ethnoculturelles, notamment contre les personnes noires et arabes, n'apparaissent pas. Pourquoi donc?

M^{me} Barberis explique qu'il s'avère que ce sont des actions menées depuis plusieurs années. Ils ont une ligne de subvention dédiée à faire émerger des projets spécifiquement liés au racisme anti-noir-e-s, ainsi que toute une série d'actions ayant trait à la lutte contre le racisme, ou à la démocratie pour travailler sur l'implication des personnes étrangères sur des questions de vote au niveau communal. Il y a toute une série d'actions menées, ou d'associations

subventionnées. Ce sont des choses qu'ils continuent à faire. Dans le cadre du projet de budget 2022, ils n'ont pas demandé plus de moyens pour cet enjeu, en tout cas au niveau de l'Agenda 21. Mais un poste a été demandé pour des questions de l'exemplarité au niveau de la Ville en tant qu'employeur, mais cela relève des ressources humaines. Cela ne figure pas dans les priorités mais l'action est toujours là.

En quoi consiste la prévention des risques psychosociaux pour le personnel? Comment concrétiser l'objectif de critères d'achat responsables et de recours au commerce local? Que signifie un «budget sensible au climat»? Cela consiste-t-il en une coordination entre les départements ou en une méthode et un outil spécifiques?

M^{me} Bertola-Garrido répond à la première question et explique que l'idée est de créer un réseau de personnes formées capables de déceler les problèmes et de mettre en place des mesures de correction. Il s'agira de former non seulement les membres du réseau mais aussi, à terme, l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices. Ils vont aussi définir et mettre en place une série d'indicateurs qui fonctionneront comme des alertes, par exemple un taux d'absence ou une rotation très élevée. Les indicateurs déclencheront la mise en place de mesures correctives, ou du moins, une analyse pour voir ce qui se passe. Pour l'instant, ils ont élaboré un concept et ont eu plusieurs séances avec les partenaires sociaux pour répondre à leurs questions. Maintenant que cette phase est terminée, ils vont commencer à former le réseau. Il y aura un-e représentant-e par département dans un premier temps, puis ils vont former de plus en plus de personnes.

M. Righetti répond à la deuxième question et explique qu'il s'agit d'une volonté de modifier la politique d'achat de la Ville de Genève dans le but de faire en sorte que, pour les achats de gré à gré, qui sont ceux qui vont jusqu'à 100 000 francs pour les fournitures et 150 000 francs pour les services, il y ait une contrainte de choisir des entreprises de marché local. C'est une chose tout à fait faisable. L'idée est donc de choisir des entreprises de marché local, à moins que cela ne soit pas possible. Dans les faits, on choisit des entreprises en dehors du tissu local sans réelle raison, et il y a la volonté de sortir de cette logique. Ils en profitent aussi pour choisir les produits compatibles avec les enjeux écologiques. Sur les marchés publics ce n'est pas le cas. Sur les processus sur invitation, il est possible de choisir d'inviter des entreprises locales, ce qui s'applique. Mais pour les marchés publics, la réglementation est différente et c'est limité. Mais même pour les marchés publics, les marchés adjugés par la Ville sont suisses à hauteur de 80-85%, et genevois à hauteur de 60-70%, ce qui est relativement important.

M^{me} Böhler répond à la troisième question, et explique qu'ils pourront venir présenter les résultats quand ils seront plus avancés dans la démarche. L'idée est de passer toutes les lignes du budget au crible et de se poser la question pour chacune

d'entre elles si la dépense est plutôt favorable, défavorable ou neutre par rapport au climat. Ensuite, il y a des couleurs qui permettent de voir les domaines sur lesquels il est possible d'agir. Ils se sont inspirés d'une méthode française.

M^{me} Barberis explique qu'actuellement ils sont dans la phase exploratoire de ce qui existe. Ils sont dans un réseau de villes et ils ont pu participer fin 2019 à une grande conférence organisée par la Ville de Paris, où trois approches assez différentes ont été présentées. Une approche présentée par la Ville d'Oslo parle de budget-carbone en lien avec le climat. L'approche des Villes françaises est celle décrite par M^{me} Böhler, à savoir passer au crible le budget et classer ce qui peut être favorable au climat, ce qui est neutre ou ce qui est clairement climaticide. C'est une approche assez pragmatique, permettant de mettre tout le monde autour du budget. Il faut pouvoir voir ce qui bénéficie directement, avec un chiffrage qui permet d'en mesurer le poids financier. Ils ont aussi constitué un binôme entre la DFIN et une personne à l'Agenda 21 qui a une expertise métier-climat. Ils sont en train de développer le projet et vont avancer pas à pas avec quelques services pilotes, car c'est quelque chose qui implique d'aller dans la nomenclature SAP, qui permet d'avoir des accès aux OTP qui permettent d'identifier un certain nombre de dépenses. Tout cela fait que c'est assez complexe, donc ils ont besoin de pouvoir prendre le temps. Mais ils avancent dans cette direction et ils viendront présenter cela de manière plus approfondie.

Le titre «œuvrer à une gestion exemplaire en matière des ressources humaines à une bonne gouvernance» apparaît deux fois, en pages 24 et 26. Que signifie la notion d'exemplarité qui est à double sens, puisque l'on met une pression très forte sur les cadres et le personnel? Ce sont des thèmes qui irriguent la recherche et la pratique managériale, mais restent difficiles à mettre en œuvre dans une entreprise. Cette volonté d'être un employeur exemplaire a un coût, et c'est une notion qui pourrait paraître prétentieuse. Est-ce une pratique ancienne de la Ville et pourquoi tiennent-ils tant à la mettre en avant?

M. Gomez répond que c'est un objectif de tous les membres du Conseil administratif. L'idée est d'être un employeur qui fait attention à ses employé-e-s et ses cadres. C'est un travail particulièrement difficile. Cette volonté d'exemplarité, c'est un objectif qui ne sera certainement jamais atteint, mais c'est un chemin de gestion qu'il faut toujours avoir en ligne de mire. L'attitude, les décisions, la façon d'être du Conseil administratif doivent être exemplaires, car il y va de l'image de la Ville et du service public.

Pourquoi le mettre en avant à ce point? Il serait possible de simplement mettre «œuvrer à une bonne gouvernance».

M. Gomez répond que l'on demande plus que cela. C'est pour cela qu'il y a des collaborateurs et collaboratrices qui s'occupent de la diversité et de l'égalité. C'est toujours dans l'optique de faciliter le travail de l'administration, des cadres,

de détecter le plus rapidement possible en amont les éventuels problèmes pour aider les collaborateurs et collaboratrices et les cadres dans leurs missions quotidiennes qui ne sont pas faciles, non seulement au vu des objectifs qu'on leur fixe, mais également au vu de la pression à laquelle est soumise la fonction en général. Quand Voirie – Ville propre ou un chargé de sécurité ne se comporte pas correctement dans l'espace public, on le voit et on en entend parler. C'est l'image de la Ville, et des impôts que paient les citoyen-ne-s, donc il est nécessaire d'y mettre l'accent.

Un tiers des collocations avait eu lieu, et là il est question de 100 postes à colloquer avant la fin de l'année. Elle demande à combien ils peuvent arriver au mieux.

M^{me} Bertola-Garrido explique qu'un catalogue des fonctions a été élaboré il y a quelques années. Il comporte un peu moins de 190 fonctions pour l'ensemble de l'administration. Il a été validé le 1^{er} septembre 2019 par le Conseil administratif. A partir de ce moment, ils ont pu entamer la deuxième phase qui est celle de la collocation, à savoir le rapprochement poste-fonction. Les 100 collocations par année représentent le nombre de collocations sur demande traitées chaque année. Elle précise que les postes mis au concours sont, quant à eux, colloqués d'office. Au 31 août 2021, 1260 ont été colloqués (sur demande et d'office), ce qui représente 31% de l'ensemble des postes (employés et auxiliaires).

Il a les mêmes fonctions pour les personnes engagées, donc cela impliquerait une diminution du nombre de collocations?

M^{me} Bertola-Garrido répond qu'ils le font à chaque fois. Mais évidemment si c'est un cahier des charges standard, cela va très vite. Mais cela ne se fait pas automatiquement, cela passe forcément par les analystes. Le processus de collocations sur demande est un processus long et complexe, qui passe par des commissions paritaires avec des représentants du Conseil administratif et de la commission du personnel avec des représentant-e-s des deux collèges. La commission primaire est chargée d'instruire les dossiers et de les présenter à la commission d'évaluation qui prépare les dossiers pour le Conseil administratif.

Une commissaire remercie le Conseil administratif d'avoir fait quelque chose pour les risques psychosociaux. C'est quelque chose que l'on délaisse, et pourtant les souffrances psychiques, surtout au travail, sont très importantes. La moitié des rentes AI, au niveau fédéral, concernent les risques psychiques. On fait très peu pour les problèmes psychiques et, dans le bilan social, il est très intéressant de voir que les décisions du Conseil administratif ont un effet sur la santé des collaborateurs et collaboratrices. Par exemple les accidents de travail en 2019 concernaient surtout les maux de dos, ce pourquoi ils sont intervenus avec l'ergonomie, et on voit que les accidents de travail en 2020 sont surtout au niveau de la main.

Page 25

Dans le domaine de la biodiversité, comment comptent-ils impliquer la population et identifier combien cela coûtera?

M. Oertli répond sur l'identification et explique que depuis bien longtemps les espaces verts sont gérés de manière différenciée, mais ils n'ont pas encore mesuré de quelle manière ces changements contribuent à l'augmentation de la biodiversité. A l'échelle de la Ville, ce sont les Conservatoire et jardin botaniques (CJB) qui ont la charge de mettre en place un monitoring permettant pour savoir quelles sont les mesures efficaces. Jusqu'à présent, cet aspect a été quelque peu négligé. Cette approche doit être faite non seulement pour l'entretien courant mais pour tous les projets réalisés, pour savoir si un projet d'aménagement est réellement bénéfique pour l'environnement.

M^{me} Barberis revient sur la sensibilisation et explique qu'un premier programme a été développé cette année sur Genève, ville d'arbres en collaboration avec le SEVE. Une série d'activités a été menée, dont une qui vient de se terminer au parc de la Grange qui est intéressante car elle allie la connaissance des arbres à la mise en valeur des services écosystémiques que les arbres peuvent rendre à la cité, notamment leur rôle dans la biodiversité. Cela a été fait en partenariat avec l'association suisse des soigneurs d'arbres, mais également une association qui travaille en hauteur, donc avec la possibilité de monter sur les arbres, y compris pour les personnes en situation de handicap. Le temps de deux week-ends, plus de 100 personnes ont pu partir à la découverte des différents niveaux des arbres avec des personnes qui leur expliquent les réalités de biodiversité à chaque niveau et voir à chaque strate ce que l'arbre permet d'offrir à la population. Cela s'appelait «Des racines à la cime».

M. Gomez ajoute que cela a très bien marché et a été rempli très rapidement.

Cela implique des coûts supplémentaires. Pourquoi n'y a-t-il pas plus de budget pour l'année prochaine pour ces projets?

M. Gomez répond que cela a été pris sur des lignes ponctuelles.

Sur les achats responsables en alimentation, c'est très décentralisé. Comment est-il possible d'agir en pratique?

M. Righetti explique qu'une politique d'achats sert à décrire ce que l'on veut faire en termes d'achats. C'est au-dessus d'une charte par exemple. Les achats sont relativement décentralisés en Ville de Genève, car c'est organisé de cette manière. L'idée est que cette politique permette d'endiguer la manière de faire de tous les services. Donc c'est à chaque service de respecter ce que la politique d'achats va dire, donc cela vaut aussi pour les achats alimentaires.

Si c'est mis en place en pratique, cela implique-t-il un système de contrôle ou une personne qui coordonne?

M. Righetti explique qu'il y a un garant de la politique d'achats. Dans le cas présent, ce serait la CMAI. Et il y a un contrôle a posteriori.

Par rapport à la gestion exemplaire en matière de ressources humaines, une participation au groupe de confiance avait été votée. Est-il est réellement nécessaire d'avoir trois nouveaux postes à la gestion des ressources humaines? A quoi vont-ils servir, et pourquoi n'ont-ils pas économisé quelque part dans le budget?

M^{me} Böhler répond que le poste de chargé-e de prévention des risques psychosociaux est à la direction du département. Il s'agit d'accompagner les chefs de service dans la prévention, la gestion de situations de conflits, la revue d'un certain nombre d'indicateurs pour prévenir ce genre de situation. La DRH a développé sa stratégie et là c'est vraiment pour la mise en œuvre au sein du département de la prévention de ces risques. Les deux autres postes sont placés à la DRH. L'un est en charge de la mobilité. Aujourd'hui, il n'y a pas vraiment de mobilité active en Ville. Il y en a mais c'est dans des situations de réadaptation de personnes qui n'ont plus la capacité de remplir leur cahier des charges, des solutions sont donc cherchées en interne. Là, l'idée est d'avoir une politique pour promouvoir la mobilité, des parcours de carrière à l'intérieur de la Ville, conserver des talents et des compétences, donc d'avoir politique active en termes de mobilité. C'est aussi utile pour remotiver un certain nombre de personnes. C'est un manque et les collaborateurs et collaboratrices de la Ville attendent beaucoup plus de proactivité à ce niveau de la DRH, et c'est l'idée de ce poste. Le dernier est un chargé de diversité à la DRH pour travailler sur la prévention de toute forme de discrimination en tant qu'employeur. Il y a un poste aujourd'hui qui est responsable des questions d'égalité, mais la partie «prise en compte de la diversité culturelle» et la partie LGBT n'étaient pas couvertes pour la partie employeur. Ce poste serait vraiment chargé de promouvoir des approches non discriminantes, de sensibiliser les cadres à ces fonctions, et d'avoir un management inclusif. Ils ne les ont pas financés sur de l'existant car il n'y avait pas de disponible. Ce sont de nouveaux postes qui n'existaient pas et qui répondent à la nécessité de s'adapter aux nouvelles réalités, et de modifier les pratiques en matière RH.

M^{me} Böhler explique que les postes ont été compensés mais pas sur la ligne «personnel».

En équivalents temps plein (ETP), cela reviendrait à 0?

M^{me} Böhler répond par la négative et explique que cela fait de la charge de personnel en plus, mais au total des charges cela a été compensé par des diminutions de charges sur d'autres chapitres.

Sur la stratégie climatique municipale, y a-t-il une date butoir pour sa publication, et sont-ils en mesure de chiffrer les moyens attribués à cette stratégie dans le cadre du budget 2022?

M. Gomez répond que la date butoir est au début du mois de janvier. La stratégie climatique municipale va se décliner au fur et à mesure avec une série d'objectifs, et au fur et à mesure de l'évolution de ces objectifs, il y aura des évolutions budgétaires. Sur l'année 2022 spécifiquement, à ce stade, il n'y a pas de dépense supplémentaire. Mais il sera possible d'en parler au mois de janvier, quand elle sera présentée.

Qu'en est-il des 21 mesures présentées?

M. Gomez répond que ce sont les mesures immédiates. Ils souhaitaient mettre sur pied cette stratégie municipale, mais aussi agir immédiatement pour donner un signal. Les 21 mesures sont mises en place sur l'année 2021. Un bilan en sera fait.

Pourquoi met-on sur pied un «projet de maison de climat et environnement» alors que cela existe déjà?

M. Gomez répond que ce n'est pas la même chose. La maison de l'environnement dont il parle est un peu comme la maison des associations. C'est une maison où il y a principalement des associations onusiennes qui y ont leur bureau. Cela a été appelé comme cela car cela touche principalement des organisations environnementales. Mais ce n'est pas la même chose. Quand on parle d'une maison de l'environnement, c'est une maison où une diffusion va se faire, des réunions auront lieu, ainsi que l'accueil du public avec des expositions. Elle est dirigée vers la société. La maison de l'environnement à Châtelaine, ce sont des bureaux, ce qui est nécessaire, mais pour fournir un local à ces organisations onusiennes. Donc ce n'est pas la même chose. Sur la lutte contre le changement climatique, ce sont souvent des changements comportementaux qu'il faut promouvoir, comme manger autrement, se déplacer autrement, etc., ce qui doit être accompagné par des investissements, mais aussi par des explications ou des expositions. Ce sont les citoyennes et les citoyens, les entreprises, les pouvoirs publics qui doivent accompagner ce changement. La Ville de Genève ne pourra pas changer le climat seule, mais elle doit y contribuer. L'une des façons d'y contribuer, c'est de diffuser un certain nombre d'idées, de comportements et d'explications. C'est le but de cette maison de l'environnement. Elle va se développer dans ce sens. Elle existe déjà dans d'autres villes comme à Paris. Si l'on ne veut pas que ce soient les pouvoirs publics qui financent tout, car ils n'ont pas les moyens de le faire, il faut que l'ensemble de l'opinion publique ait conscience de l'urgence de la situation pour que ce dialogue ait lieu. Tout le monde est pour lutter contre le changement climatique, mais une majorité n'est pas encore prête à faire les sacrifices nécessaires, comme l'illustrent les votations fédérales de juin dernier au sujet de la loi CO₂. Tout cela nécessite un accompagnement et des explications, et c'est le

but de cette maison. C'est aussi la volonté exprimée par les citoyens et citoyennes de la Ville de Genève. Si la loi sur le CO₂ n'est pas passée au niveau fédéral, elle est largement passée au niveau du canton de Genève et en Ville de Genève. Toutes les votations qui ont trait à l'écologie montrent qu'il y a une préoccupation importante de la part de la population sur ces domaines en Ville de Genève, donc il lui semble extrêmement important de pouvoir y répondre.

Page 26

En 2020, les bons d'achat solidaires avaient été plutôt laborieux dans leur application. Quelle est la stratégie pour l'année en cours concernant les entreprises? On a l'impression que les entreprises quittent Genève plutôt qu'elles n'arrivent, donc quelle est la stratégie pour faciliter l'arrivée de nouvelles entités?

M. Gomez répond qu'il ne partage pas du tout son point de vue sur les bons. Pour la première fois de sa carrière politique, il a été cité par le *Blick* qui a félicité la Ville de Genève pour ces bons. La mise en place s'est faite de manière extrêmement rapide, avec un certain nombre de décisions impliquant un certain nombre de risques qui étaient totalement assumés. Il y a eu quelques cas emblématiques qui ont quitté la Ville, mais il y a également des entreprises qui viennent. Il ne s'agit plus de donner des bons, des entreprises seront en difficulté. Certains bruits courent dans les milieux économiques, indiquant que beaucoup moins d'entreprises ont fait faillite en 2020 qu'en 2019, ce qui est notamment lié aux aides de la Confédération, du Canton et de la Ville. L'idée est de discuter avec ces entreprises. La première chose est de créer un portail avec un suivi pour aider les entreprises dans l'installation et dans la simplification de ces mesures. Il est en train de travailler, dans le cadre de la délégation composée de M. Kanaan et M^{me} Barbey-Chappuis, pour favoriser cela. Ce n'est pas la suppression de la taxe professionnelle qui va aider l'implantation des entreprises. 90% de cette taxe est payée par moins de 20% des entreprises. C'est surtout dans ces domaines que la délégation discute. Elle doit aussi intervenir dans les démarches administratives. Elle est également intervenue modestement pendant la pandémie. Beaucoup de commerces voulaient profiter de cette période pour effectuer un certain nombre de travaux puisqu'ils étaient fermés, et les autorisations provenant du Canton sont parfois lourdes. C'est une préoccupation du Conseil administratif.

C'était pour les prêts de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) et non pas pour les bons.

M. Gomez répond que c'est en effet plus long. Il y aura l'occasion de refaire un bilan. Il demande sans arrêt des chiffres à la Fondetec. Et les besoins sont moins criants.

Il faudrait anticiper les pertes dans les rentrées fiscales. L'UBS est déjà partie sur Carouge, Lombard Odier va partir sur Bellevue, et si l'on veut continuer à chasser le négoce, cela fera des trous colossaux. Que peut faire la Ville pour avoir des gros contribuables?

M. Gomez répond que la promotion économique est une tâche cantonale. La Ville essaie néanmoins d'améliorer ce qui concerne l'accueil, et de fournir un certain nombre de bonnes conditions pour que ces entreprises puissent venir et rester à Genève. La Ville a des gros contribuables, et certains qui sont venus s'installer en Ville de Genève, des banques entre autres. Il y a des grandes entreprises qui viennent le voir, dont une récemment qui a des soucis de locaux avec laquelle il essaie de trouver une solution. C'est un travail quotidien. Le dialogue entretenu avec le monde économique permet aussi de leur faire savoir que la Ville est là dans le cadre de ses compétences, pour les aider et les faire rester à Genève si possible. Les entreprises qui sont parties sont parties pour des questions de locaux. On entend souvent parler des entreprises qui partent mais pas de celles qui arrivent ou reviennent. La Ville de Genève reste un pôle d'attractivité économique important. C'est la commune qui a le plus d'entreprises sur son territoire, et elle n'en perd pas tant que cela, si l'on compare avec d'autres grandes villes.

Par rapport à la Radio Télévision Suisse (RTS), un travail est-il mené par le Canton pour éviter que tout parte à Lausanne, car c'est important pour le tissu économique?

M. Gomez répond que bien avant son arrivée, des courriers avaient été envoyés, et le Canton avait essayé d'agir. La RTS a répondu une fin de non-recevoir. L'entreprise ne fuyait pas mais c'était une réorganisation, et il se trouve qu'elle a préféré aller à Lausanne.

A-t-on une idée du nombre de personnes qui ne sont plus nécessaires pour assurer les différentes fonctions de la Ville à l'aune de son développement, en particulier l'informatisation?

M. Gomez répond que cela se fait en permanence. Il y a des projets depuis des années, et parfois cela prend un certain temps. Le DFEL a centralisé les fonctions comptables, et tout cela s'est fait dans le cadre de la réorganisation interdépartementale, donc c'est un exercice qui se fait en continu.

Cela peut-il libérer des postes pour faire autre chose, comme la transition écologique?

M. Gomez répond que l'on ne peut pas réfléchir comme cela. C'est un exercice que tous et toutes les chef-fe-s de service font et continueront à faire. Les besoins sont grands et le Conseil administratif veut faire des tas de choses. Et les

chef-fe-s de service regardent où l'on peut libérer des postes. Mais il arrive un moment où l'on ne peut plus. L'optimisation des processus et de l'utilisation des ressources, etc., sont des exercices faits en continu.

Où en est le poste de délégué à l'économie qui a été voté, rappelant que la promotion économique est une tâche cantonale?

M^{me} Böhler répond que le poste fixe est ouvert depuis quelques semaines, et ils vont bientôt procéder aux entretiens.

M. Gomez explique que c'est une tâche nouvelle mise en place par ce Conseil administratif. Il y a un état des lieux qui devait être fait, et un certain nombre d'objectifs qui devaient être élaborés, un certain nombre de rencontres qui devaient être programmées. Il fallait aussi discuter avec les partenaires pour savoir comment cette délégation allait travailler. C'est la raison pour laquelle le poste n'a pas été ouvert de manière définitive, car il fallait définir une problématique et savoir ce qu'il faudrait faire avec ce ou cette délégué-e, et comment il ou elle va travailler. Cela ne s'invente pas, il faut commencer à travailler dessus tôt, pour voir comment l'élaborer, comment le faire et comment décrire l'ouverture de poste.

M^{me} Böhler explique que l'un des premières choses était d'identifier un certain nombre de faitières d'entreprises pour organiser ces rencontres avec la délégation du Conseil administratif, pour les écouter et voir quelles étaient leurs attentes par rapport à la Ville pour pouvoir cibler la stratégie pour cette délégation. C'était la première étape. Ensuite, il y a l'idée de créer un portail internet pour faciliter les démarches administratives des entreprises, quand elles doivent demander des autorisations par exemple. Un autre volet était de pouvoir cibler l'action politique municipale en remettant à jour le portrait économique qui avait été fait sous l'égide de l'Agenda 21 avec la Haute école de gestion de Genève (HEG), pour voir de quoi est composé le tissu économique. Il y avait aussi l'ambition de créer un catalogue de bonnes pratiques, en lien avec la transition écologique, à fournir aux entreprises pour faire de la sensibilisation, pour permettre d'atteindre les objectifs en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est une sorte de patchwork de plusieurs initiatives, mais la première étape était vraiment de créer ce dialogue entre les faitières de l'économie et le Conseil administratif pour permettre de cibler leurs attentes et d'avoir un échange. Et de leur montrer que le politique se soucie de leurs préoccupations et de garder les entreprises sur son territoire. Quand on dit que la promotion économique est une tâche cantonale, c'est que le Canton a des délégués qui vont à l'étranger pour attirer des entreprises, ce que la Ville ne fait pas. Puis au sein du Canton, Genève est en concurrence avec les autres communes. Et souvent, les questions de localisation des entreprises sont dues à une problématique de locaux. C'est là que la Ville peut les aider, mettre des gens en relation, etc.

A la page 24 où il est fait mention d'un soutien à la manufacture collaborative, est-ce un soutien financier?

M^{me} Barberis explique que pour l'instant ce n'est pas un soutien financier, seule une demande de subvention nominative a été inscrite. C'est surtout un soutien pour la mise en place du réseau autour de la manufacture collaborative, puisqu'ils essaient de créer un soutien plus large que la Ville de Genève autour de cet endroit. Il y a le département de l'économie du Canton qui est venu voir, ainsi que les SIG, dans le cadre du programme SIG Impact, qui est en train de travailler avec la manufacture pour voir dans quelle mesure ils rentreraient dans la contribution financière. Pour l'instant, le soutien de la Ville consiste surtout à mettre les gens ensemble et les éventuels financeurs. Par rapport aux locaux, ils ont effectivement une convention de mise à disposition qui existe depuis un an.

Peut-on avoir une explication sur le site Ge-réutilise?

M^{me} Barberis explique que c'est une extension en cours du site Ge-répare qui avait été monté il y a cinq ou six ans avec la fédération romande des consommateurs, qui vise à identifier, sur les territoires communaux, avec la dizaine de communes genevoises actuellement partenaires de ce site, les réparateurs disponibles sur différents types d'objets. Cela va des objets informatiques à des petits objets électroniques, mobiliers, textiles, etc. L'idée est de donner une extension à ce site, toujours avec les partenaires cités, et de passer de la réparation à la réutilisation, en ayant une identification de tous les lieux de tous types où la réutilisation ou le prêt d'objets est possible. C'est un modèle développé en partenariat avec la Ville de Lausanne, ce qui permet de collaborer aussi avec le Canton de Vaud.

S'agit-il d'échange collaboratif?

M^{me} Barberis répond que cela concerne tous les endroits où l'on peut trouver de la seconde main. Ils sont en train d'élaborer tous les critères d'identification, et ils vont développer un partenariat avec la Fédération romande des consommateurs pour identifier ces lieux.

Y a-t-il la volonté de reproduire l'expérience «Des racines à la cime» étant donné le succès?

M^{me} Barberis explique qu'ils sont en train de faire le bilan, et a priori, rien ne s'y oppose. Mais il faut également voir si les arbres se portent bien après cette expérience, car ce serait très contre-productif si ce n'est pas le cas. Mais a priori, c'était très enthousiasmant.

Ce délégué à l'économie n'est-il pas perçu comme une perte de prestige pour le magistrat en charge des finances?

M. Gomez répond qu'elle a une vision angélique des entreprises privées. Ce n'est pas du tout une perte de prestige, c'est quelque chose qui se fait souvent. Il

faut mettre à disposition des ressources pour élaborer une nouvelle politique et la mettre en œuvre. Cela se fait dans le public, le privé ou le parapublic. La rencontre de partenaires, quels qu'ils ou elles soient, exige énormément de temps. Le nombre d'heures nécessaires pour saisir un certain nombre de problématiques se fait à travers des relations qui doivent s'établir, ce qui nécessite du temps. La personne qui occupe ce poste actuellement ne fait pas que ça. Il y a aussi une stratégie qui doit être mise en place, pour définir ce dont a vraiment besoin la Ville de Genève. C'est aussi la participation à un certain nombre de discussions et de forums avec les mêmes partenaires. Tout cela prend du temps, surtout que c'est une tâche relativement nouvelle pour la Ville. Cela n'a pas été imposé. Il se trouve que parfois un groupe politique ou le Conseil municipal peut avoir des bonnes propositions, et il a défendu celle-ci. Libre à la commissaire de considérer que c'était dans le cadre d'un marchandage. Cette proposition ne l'a pas choqué et il considère que le travail fait pendant cette année de mise en place de cette délégation commence à porter ses fruits et on le verra dans les années à venir. Il y a la question de ce portail, la question d'une grande entreprise qui envisageait de partir, et c'est avec cette personne que le dialogue a pu être rétabli, et ils et elles savent maintenant que la Ville est attentive à leurs demandes et essaiera d'y répondre favorablement. Cela prend un certain temps. Ce pont a été construit, et il faut maintenant aller plus loin. La Ville joue un rôle également de plus en plus important dans la finance durable. Ils auront l'occasion de se rendre compte dans les mois qui viennent, puisqu'une grande conférence devrait avoir lieu dans les prochains mois. Il y a tout un travail qui se fait dans l'ombre, et on verra les résultats dans les années qui viennent.

Page 58

Le chapitre 31 est un chapitre sur lequel on puise beaucoup pour des compensations. Dans les comptes 2020, il y avait seulement 180 millions de francs, et là on est à plus de 190 millions de francs. Ce ne serait pas une réserve que l'on peut diminuer pour clore les budgets à certains moments?

M. Gomez répond par la négative.

Cela implique qu'il ne faut pas trop piocher dans le chapitre 31?

M. Gomez répond par la positive. Il ajoute que ce à quoi il fait référence représente 0,1% des 190 millions de francs, donc on ne peut pas dire que l'on pioche.

Au DFEL, des efforts d'économie ont-ils été faits, et lesquels? Du point de vue global, des pistes d'économie supplémentaires sur lesquelles le Conseil administratif n'a pas pu se mettre d'accord peuvent-elles être suivies au DFEL ou dans d'autres départements?

M. Gomez explique que globalement, sur le chapitre 31, il devrait y avoir plus, surtout sur l'entretien. Ils se posent la question de l'entretien d'un certain

nombre de biens qui sont sous-évalués. Le Conseil administratif fait des économies car il faut rester dans le cadre du budget autant que faire se peut mais le chapitre 31 est vaste. Globalement, les lignes sont plutôt sous-évaluées, mais les budgets étant ce qu'ils sont, l'effort à faire est de rester dans le cadre défini par le budget, et c'est là que le Conseil administratif doit au mieux utiliser les ressources. Il est possible de couper, mais à ce moment on coupe dans les prestations ou dans la façon de faciliter ces prestations. Ensuite on va dire que les biens ou les routes de la Ville sont mal entretenus. Il est nécessaire de faire attention sur ce chapitre. Aujourd'hui, par rapport à l'ensemble des prestations, cette ligne n'est de loin pas surévaluée, c'est plutôt le contraire.

Y aurait-il des pistes d'économie au DFEL ou dans d'autres départements?

M. Gomez répond que s'il y avait des économies à faire, il les aurait faites, car les besoins sont bien plus importants. S'il était possible d'avoir des pistes d'économie, le Conseil administratif les aurait utilisées pour pouvoir payer les annuités. Si l'on commence à toucher au budget, cela va toucher les prestations, de l'emploi, une association, etc. Cela ne sera pas neutre. Il va recevoir dans la semaine des associations tout à fait légitimes qui demandent des subventions. Et cela alors que l'on va plutôt dans le sens contraire. Pour chaque association, ils regardent si ce qu'elle fait rentre vraiment dans le cadre de la politique publique qu'il est souhaitable de mener, et si cela ne rentre pas dans les prérogatives du Canton. Le jour où l'Exécutif commencera à retirer des subventions, ces associations vont venir vers le Conseil municipal et demander de rétablir la ligne, ce qui est bien normal. Ce travail est en train d'être fait, mais il ne sera pas sans conséquence.

Page 63

Le centime additionnel pour les personnes physiques est assez stable ces dix dernières années, mais cela cache beaucoup de choses. Si le centime ne bouge pas c'est que la Ville perçoit toujours la même chose, alors qu'en dix ans la population a augmenté, non seulement en Ville, mais aussi les frontaliers. Malgré tout cela, la recette d'impôts des personnes physiques n'évolue pas, donc cela veut dire que tout le monde s'appauvrit en Ville. Ce tableau cache également l'augmentation de l'impôt sur la fortune qui augmente fortement chaque année, mais cela veut dire qu'il y a autant de personnes qui paient de moins en moins d'impôts sur le revenu. Serait-il possible d'obtenir le même tableau du Canton pour illustrer l'impôt sur la fortune, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et l'impôt à la source des frontaliers, pour voir comment chacune de ces catégories évolue sur les dix dernières années?

M. Gomez répond qu'il verra si c'est possible mais ne voit pas le rapport avec le budget. Les impôts des personnes physiques augmentent.

Production de l'impôt à la source des frontaliers et des non-frontaliers revenant à la Ville de Genève,
par année fiscale, en millions de francs¹ Situation au 30 août 2021

	Frontaliers	Non-frontaliers	Ensemble
2010	72.4	44.9	117.3
2011	72.1	47.1	119.2
2012	72.7	47.1	119.8
2013	70.0	45.8	115.8
2014	73.7	48.4	122.1
2015	69.6	48.5	118.0
2016	71.8	47.0	118.8
2017	77.4	51.6	129.1
2018	80.5	51.4	131.9
2019	79.9	50.6	130.4

¹ L'impôt des contribuables assujettis à l'impôt à la source mais faisant l'objet d'une taxation ordinaire ultérieure (TOU) n'est pas inclus dans ces statistiques. A titre indicatif, les TOU représentent environ 40 millions de francs pour l'année fiscale 2019.

La compensation aux communes frontalières explose de 10%, ce qui paraît aléatoire. Quelle est l'explication sur cette augmentation de 3 millions de francs?

M. Krebs répond qu'aux comptes 2020, ils étaient à 38 millions de francs, et la réalité est que le chiffre de 35 millions de francs pour 2021 était sous-évalué. En 2020, on a déjà 3 millions de francs supplémentaires au chiffre 2021 comptabilisés. Ils se sont trompés sur l'estimation du budget 2021. Le montant au budget 2021 est sous-évalué, et le montant de 38 millions de francs est transmis par le Canton. C'est une fraction de la masse de travail des travailleurs frontaliers imposés à la source, et ils n'ont aucun contrôle dessus. Ils sont obligés de faire confiance à l'administration fiscale cantonale, et ils reportent systématiquement le montant transmis qui figure dans le tableau. On s'aperçoit effectivement que la part à la compensation qui figure en 2020 est de 35 120 000 francs, et sur 2022 ils calculent un montant de 38 314 000 francs, sur la base des informations dont ils disposent, et la Ville n'en a aucune.

Rien n'empêche de mettre les vrais chiffres?

M. Gomez répond qu'il n'est pas possible de modifier un calcul donné par l'administration cantonale.

Comment étayer cette augmentation? Si dans les impôts il y a une baisse pour les personnes morales, c'est étayé. Sinon il est aussi possible de demander quelle est la masse salariale des frontaliers en Ville de Genève puis de faire le calcul. L'augmentation est énorme.

M. Krebs répond qu'ils peuvent tout à fait adresser une requête à l'administration fiscale cantonale pour leur demander des éléments explicatifs complémentaires. Par ailleurs, c'est un peu plus compliqué que simplement faire le calcul par rapport à la masse salariale, car il y a des clés de répartition entre le Canton et les communes.

Quelle est la répartition entre le Canton et les communes, et cela varie-t-il d'une commune à l'autre?

M. Krebs répond que c'est la loi 4040 qui prévoit que le Canton de Genève impose des travailleurs frontaliers domiciliés en France et, en échange de cette imposition, il y a une rétrocession qui correspond à 3,5% de la masse salariale de ces travailleurs. Ensuite, il y a une répartition qui est faite entre le Canton et chaque commune concernée avec un prorata qui correspond au prorata de partage entre le Canton et la commune sur un contribuable. C'est environ 20% à la commune et 80% au Canton.

Page 64

Est-il possible d'avoir un catalogue des correctifs fiscaux des dix dernières années?

M. Krebs répond qu'il lui fournira un tableau.

A la page 61, au chapitre 37, «Subventions à redistribuer», qui les verse et à qui la Ville les redistribue-t-elle?

M. Krebs répond que la Ville reçoit 2,5 millions de francs pour le GTG par le fonds intercommunal, et la Ville redonne ces 2,5 millions de francs au GTG. Cela transite par le 37 et le 47. Il y a également 50 000 francs à l'ACE.

A-t-on plus de détails sur cette transition?

M. Gomez répond que c'est la contribution des communes genevoises, à travers l'ACG et ce fonds intercommunal, au budget du GTG. La Ville fait simplement le facteur, puis c'est dans le budget du GTG.

Le GTG a-t-il une marge de manœuvre dans l'attribution de ces 2,5 millions de francs?

M. Gomez répond que cela rentre dans son budget.

En page 63, pourquoi y a-t-il une baisse de 4 millions de francs des rentrées de la taxe professionnelle communale par rapport aux comptes 2020?

M^{me} Schubert explique qu'en 2020 la Ville a gagné un important procès qui durait depuis quinze ans et a pu reprendre un certain nombre d'années taxées en 2020; l'essentiel de la différence est là.

Page 66

Est-il possible d'avoir un détail des produits bien-fonds patrimoine financier (PF) et bien-fonds patrimoine administratif (PA)?

M. Gomez répond qu'il est possible de le trouver dans le budget à sept positions.

Page 71

L'augmentation de la ligne «Primes d'assurance protection juridique» est-elle liée au Covid?

M. Righetti répond que cette ligne est destinée à offrir une protection juridique aux collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leurs fonctions. Il y avait une prime à 23 000 francs pendant des années, puis il y a eu un renouvellement, puis elle est maintenant à environ 70 000 francs. Ce n'est en tout cas pas lié au Covid.

Cela veut-il dire qu'il y a beaucoup d'accidents?

M^{me} Böhler explique que si le montant que l'assurance paie est plus élevé que les primes, elle augmente les primes. Quand des magistrats ou des collaborateurs et collaboratrices de la Ville ont des problématiques judiciaires pendant l'exercice de leurs fonctions, la Ville prend en charge les frais de leur défense.

Page 72

L'augmentation du montant pour des travailleurs temporaires est-elle liée à l'introduction du salaire minimum?

M^{me} Bertola-Garrido répond que c'est lié au changement d'Enterprise resource planning (ERP), qui est l'outil de gestion informatique de la comptabilité, des finances et des RH.

Comment le budget pour les jetons de présence est-il calculé, et pourquoi y a-t-il une baisse de 20 000 francs?

M^{me} Böhler indique que c'est M. Buzzini qui a proposé cette modification, elle lui transmettra la demande.

M^{me} Bertola-Garrido explique que c'est lié aux liaisons informatiques du Conseil municipal.

A quoi sont dues les augmentations pour le salaire des stagiaires (50 000 francs), des jeunes (100 000 francs) et du personnel intérimaire (233 000 francs)?

M^{me} Bertola-Garrido explique que pour les stagiaires c'est parce qu'il y a des dépassements; elle précise que l'augmentation est compensée par une diminution de la ligne salaire des apprenti-e-s. Pour les jeunes, ce sont les jobs d'été, et c'est lié à l'augmentation du salaire minimum, augmentation également compensée par une diminution de la ligne formation du personnel. Pour le troisième c'est lié au changement de l'ERP.

Page 87

Pourquoi y a-t-il une diminution concernant les formations et la construction de logements sociaux?

M. Krebs répond que c'est lié à la classification. Ce sont les 400 000 francs des logements de fonction qui sont sortis. Une ligne a été retirée et reclassée.

M^{me} Böhler explique que les logements de fonction des concierges de la GIM étaient comptabilisés sur une ligne subvention. C'étaient les 410 000 francs que l'on a sur cette ligne. Et ils ont dû les reclasser en salaire, car c'est un avantage en nature. Les salaires, par définition, sont dans la politique publique «services généraux». C'est plus facile à voir dans le détail.

M^{me} Bietenhader précise qu'il ne s'agit pas seulement des logements de fonction des concierges des immeubles de logements gérés par la GIM, mais aussi de ceux des concierges des écoles.

Ces reclassifications sont-elles liées au MCH2?

M^{me} Bietenhader explique que ce n'est pas lié au MCH2, c'est une prestation salariale en nature. C'est une question fiscale.

M. Gomez revient sur la question sur la diminution des formations, et explique que la baisse de 180 000 francs a été mise l'année passée sur le fonds d'apprentissage.

Page 96

Est-ce possible d'avoir un détail des redevances payées par les SIG pour l'utilisation du domaine public?

M. Gomez répond qu'il faut demander à M^{me} Barbey-Chappuis.

Quelle est la différence entre «attributions aux fonds et financements spéciaux», en page 94, et «prélèvements aux fonds et financements spéciaux», en page 96?

M. Blanchot explique que le MCH2 a autorisé, sous certaines conditions, de constituer un fonds de réserve avec une destination bien précise, quand un donateur tiers donne de l'argent pour exécuter une prestation bien précise sous certaines conditions avec un règlement. C'est par exemple le cas du Fonds Zell. Ensuite, ces fonds vus aux comptes peuvent être soit dotés, soit prélevés chaque année. Dans les comptes, il y a des charges dépensées pour répondre aux besoins du fonds. Et vont être mis en face de ces charges des prélèvements du même montant. En globalité cela fait zéro, mais d'un côté on a la charge et de l'autre le prélèvement. Cela marche inversement si l'on a des dotations. En face du revenu, on va mettre une dotation au fonds qui va effacer ce revenu. Au niveau budgétaire, c'est difficile à prévoir, mais c'est ce qu'ils s'efforcent de faire.

Page 95

Dans les comptes 2020, les réévaluations, immobilisations PF ont rapporté 8,5 millions de francs. Pourquoi ce revenu n'a-t-il pas été rapporté au projet de budget 2022?

M^{me} Böhler répond qu'ils ne budgétisent pas les réévaluations des immeubles. C'est une instruction du Service des affaires communales (Safco). Il est impossible de prévoir à l'avance quelle va être l'évaluation qui sera faite par les experts du cinquième des immeubles. C'est une règle comptable imposée dans le manuel de comptes édité par le Safco que l'on peut trouver en ligne.

Page 94

Pourquoi les cotisations patronales explosent-elles de 50%, et est-ce uniquement lié aux variations de personnel?

M. Krebs répond que ce sont des charges qui ont été budgétées de manière centrale à la DRH et qui étaient auparavant budgétées par la DRH dans les services.

Le nombre important de transferts empêcherait-il toute comparaison?

M. Gomez explique que, dans un budget de 1 milliard de francs, plus on va dans les détails, plus on a ce genre de problème, mais il imagine que c'est la même chose au Canton. Il est possible de rester à un niveau plus macro pour discuter de politique publique où l'on voit mieux ces différences. Plus on va dans le détail, plus il y a ce type de transferts mais c'est vrai que c'est difficile.

Page 96

A quoi l'apparition de 20 000 francs à la ligne «Subventions à des collectivités et à des tiers» (ligne 363) est-elle due?

M^{me} Böhler répond que c'est une subvention qui était au Secrétariat général qui a été ramenée au DFEL.

L'augmentation des charges à la direction serait-elle liée à l'ouverture des nouveaux postes?

M. Krebs répond par la positive.

Que signifie «immobilisation corporelle du PA»?

M. Gomez répond que c'est l'amortissement des locaux utilisés par la Direction financière.

Direction financière

Ligne 461, «Dédommagements de collectivités publiques»: pourquoi 77 000 francs apparaissent-ils?

M. Gomez répond qu'on lui répondra.

Réponse : La somme de 77'000 francs sur la rubrique 461 de la Direction financière doit être reclassée dans le service de la Taxe professionnelle communale (TAX). Il s'agit de prestations effectuées par ce dernier pour le compte d'autres communes.

Ligne 362, «Péréquation financière et compensation des charges»: cela signifie-t-il qu'avant la Ville donnait beaucoup aux autres communes et maintenant plus rien?

M. Krebs explique qu'il y a un double effet. Il y a d'un côté les 9 millions de francs de la loi sur la répartition des tâches (LRT) entre les communes et le Canton. Il y avait un montant de 11 millions de francs de revenus et 9 millions de francs de charges. Désormais, ils n'ont plus que 2 millions de francs de revenus. L'autre volet, c'était 3 millions de francs que la Ville payait à la péréquation, et en 2021 elle a touché 4 millions de francs, et en 2022 elle touchera 7 487 000 francs. Et le solde c'est le montant de 2,5 millions de francs qui est la différence entre les charges et les revenus dans la LRT.

Combien y aura-t-il en 2022?

M. Krebs répond qu'ils recevront 7 487 000 francs.

Est-ce un montant qui sera perçu chaque année?

M. Krebs répond que c'est un montant qui est calculé chaque année. C'est sur la base des comptes 2020 pour l'année 2022, et le montant pour 2023 se basera sur les comptes 2021. Quand ce dispositif a été mis en place, la Ville de Genève payait un montant d'environ 2 millions de francs, et désormais elle reçoit un montant de 7 millions de francs. Une des explications est que la Ville s'appauvrit relativement aux autres communes, ce qui est dû en partie à RFFA, qui a eu des effets sur toutes les communes qui accueillent des entreprises. Certaines communes n'avaient pas d'entreprises donc n'ont pas été concernées par RFFA. Toutes les communes qui accueillent des entreprises sont devenues relativement plus pauvres. La Ville de Genève, par rapport à une richesse de 115, est passée à 109.

Une commune comme Cologny, qui n'a pas d'entreprises, va donc payer beaucoup plus?

M. Krebs répond par la positive, et ajoute que c'est quasiment la moitié de son budget avec 29 480 000 francs.

Combien payait-elle avant?

M. Krebs répond que c'est un montant différent chaque année et qu'il peut lui fournir un tableau avec l'historique.

A quoi l'écart pour la ligne 344 «Dépréciations, immobilisations PF» est-il dû?

M. Blanchot répond que c'est une diminution de l'évaluation liée aux Minorités. Comme l'évaluation de la survalueur a été diminuée, cet amortissement a diminué.

M^{me} Böhler explique qu'ils avaient une valeur aux comptes pour l'immeuble des Minoteries. Il y a eu pour 90 millions de francs de travaux. Puis ils ont demandé à l'expert de réévaluer et, entre l'évaluation et le montant comptable des travaux, il y avait une différence. Le montant des travaux était plus élevé que la valeur de remplacement estimée par l'expert. Cette différence est amortie sur la durée.

Cela signifie-t-il que les travaux pour les Minoteries ont péjoré le budget?

M^{me} Böhler répond que cela augmente les amortissements, c'est tout ce que l'on peut dire.

Gérance immobilière municipale

Pourquoi le montant budgété pour les travaux d'entretien a-t-il été peu augmenté alors qu'il avait été beaucoup plus élevé aux comptes, et qu'il avait été constaté qu'il y avait besoin de beaucoup d'entretien?

M^{me} Bietenhader explique que la compétence d'intervenir sur les immeubles appartient à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), toutes catégories de travaux confondus. Historiquement, il y a une délégation d'une partie du budget d'entretien du département des constructions à la GIM. Par analogie à ce qui existe chez les propriétaires privés, le propriétaire décide des grands travaux mais délègue à la régie les interventions plus modestes. La délégation porte sur un montant de 3,5 millions de francs chaque année, qu'ils s'efforcent d'utiliser non pas pour gaspiller le budget, mais pour assurer, dans la mesure du possible, que tout l'entretien qui relève de la compétence de la GIM soit fait. Ils entendent sûrement M. Meylan répéter que le montant total alloué aux travaux d'entretien dans le budget de la Ville est très largement insuffisant pour assurer l'entretien des immeubles du patrimoine financier. Quant à la différence entre les travaux d'entretien et les travaux d'investissement, c'est par rapport à l'ampleur et au coût des travaux. Mais on se rend compte que, les choses se complexifiant de plus en plus, le droit cantonal assimile de plus en plus les travaux d'entretien quasiment courants à des travaux de rénovation soumis à des autorisations de construire, ce qui paralyse en partie les interventions sur les bâtiments, notamment la remise en état d'appartements vacants, et allonge les procédures et donc potentiellement la durée de vacance d'un logement au départ du locataire. Sur la nature des travaux donnés en délégation à la GIM, ce sont essentiellement des travaux d'entretien courant, aucun travail qui intervient sur l'ensemble du bâtiment. Mais ils ont un accord avec la DPBA: chaque fois qu'ils peuvent simplifier ou alléger le processus, la GIM prend en charge si elle a encore de la marge sur leur budget, parce que la DPBA n'en a plus en fin d'année. Mais le budget d'entretien reste très largement insuffisant.

Quels seraient les besoins?

M^{me} Bietenhader explique que quand on regarde la liste des bâtiments de la Ville et quand on regarde les conséquences d'un entretien reporté sur les besoins en termes de rénovation complète de l'immeuble, on voit que les besoins en termes d'entretien devraient être directement pris en compte au moment où quelque chose est remis sur le marché, comme les Minoteries, par exemple; 90 millions de francs ont été investis dans la rénovation des Minoteries, mais si l'on ne prévoit pas ce qu'il faut pour un entretien de qualité du périmètre, dans quarante ans il sera nécessaire de réinvestir un montant analogue dans le même périmètre. Donc il y a un vrai problème en termes d'entretien du patrimoine financier aujourd'hui en Ville de Genève.

Le remplacement des fenêtres relève-t-il plutôt de crédits?

M^{me} Bietenhader répond par la positive, et explique que dans un certain nombre de domaines, en particulier pour les immeubles sans chauffage central et pour ceux dont les vitrages n'ont pas encore été adaptés, il y a des programmes qui s'inscrivent sur la durée et qui consistent à présenter le projet de manière groupée, avec une PA qui couvre le remplacement des systèmes de chauffage et des vitrages, mais cela se fait par étapes.

Est-ce lié à une politique désinvolte? Un propriétaire privé va constituer un fonds pour payer les rénovations et la Ville ne le fait pas. On sait depuis longtemps que le patrimoine financier de la Ville est dans un état difficile, d'où le fait que la dette est peut-être beaucoup plus élevée que ce que l'on voit.

M. Krebs explique que le modèle de comptes MCH2 interdit de faire des réserves, dans la mesure où tout l'argent issu des revenus qui appartiennent à la Ville de Genève ne peut pas être mis de côté dans le bilan. Un propriétaire privé peut mettre une partie des loyers dans un fonds de rénovation, puis quand il veut rénover il ira piocher dedans. Cette façon de faire n'est pas possible avec le MCH2.

M. Gomez ajoute que ces dernières années les investissements relatifs au patrimoine financier étaient insuffisants. Il n'y avait que 30 millions de francs pour les immeubles de logement et ils étaient rarement utilisés. Aujourd'hui, il insiste pour qu'il y ait rénovation de ce patrimoine financier.

En 2019, il y avait 180 millions de francs.

M. Gomez répond que cela ne concernait pas uniquement le patrimoine financier. Il y avait aussi la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), le GTG ou encore la Nouvelle Comédie. Et au préalable, il n'y avait pas. M. Pagani a surtout investi sur le patrimoine administratif, et il y a eu un déficit sur le patrimoine financier qu'il est maintenant nécessaire de rattraper.

Pourquoi les fermages sont-ils à la fois des charges et des revenus, et qu'est-ce que cela concerne (lignes 392 et 492)?

M. Krebs répond que sont des imputations internes, probablement de loyer. Quand un local est mis à disposition d'une association, le département subventionneur va prendre en charge le loyer, et le revenu va revenir. Pour la ligne 492, ce sont des revenus de loyers qui sont en imputation interne. «Fermages, loyers et frais d'utilisation» c'est le libellé du groupe de comptes 492 qui va lui-même contenir les loyers du fermage et des frais d'utilisation. Mais en réalité ce sont des revenus de loyers internes.

En page 98, ligne 363, «Subventions à des collectivités et à des tiers»: pourquoi 410 000 francs s'annulent-ils?

M^{me} Böhler répond qu'il s'agit de la mise à disposition de logements de fonction des concierges de la GIM et des écoles. Elles étaient comptabilisées en subventions et maintenant elles sont intégrées dans une ligne «salaires».

La présidente libère M^{me} Bietenhader.

Direction des ressources humaines

Quels sont les chiffres de la prime d'ancienneté et de la gratification sur les cinq dernières années?

	13ème salaire	Prime d'ancienneté	Gratif. années de service
2016	25'869'371	4'258'907	320'100
2017	26'168'241	4'408'859	356'400
2018	26'870'913	4'667'747	297'000
2019	27'410'913	4'830'383	389'400
2020	27'747'733	4'867'250	544'500

A combien serait-elle si elle était payée l'année prochaine?

M^{me} Böhler répond que cette prime est intégrée, et sera la même qu'en 2021.

M. Gomez ajoute que la prime d'ancienneté et le treizième salaire représentent environ 4 millions de francs.

M. Schifeo explique que les annuités représentent environ 4 millions de francs, la progression du treizième salaire environ 500 000 francs et celle de la prime d'ancienneté environ 300 000 francs. Le treizième salaire progresse à la fois au niveau du taux et parce que le salaire de base des collaborateurs et collaboratrices augmentent. En ce qui concerne la prime d'ancienneté, elle progresserait une dernière fois en 2022 avec l'entrée des derniers bénéficiaires et devrait diminuer à partir de 2023 à la faveur du départ de bénéficiaires.

Est-il possible de transmettre les chiffres?

M. Schifeo répond par la positive.

Qu'est-ce qui explique la baisse à la ligne 305, «Cotisations patronales»?

M. Krebs répond que ce sont des charges qui ont été budgétées dans les services et qui sont maintenant budgétées en central. Si l'on prend le 305 du compétent DRH, pages 72-73, on va voir qu'il est relativement constant.

La présidente libère M^{me} Bertola-Garrido et M. Schifeo.

Agenda 21 – Ville durable

La diminution à la ligne 301, «Salaires du personnel administratif et d'exploitation», est-elle due au fait que La ville est à vous a changé de département?

Etonnant que les salaires diminuent sur l'Agenda 21; à quoi cela est-il dû?

Réponse: Il s'agit principalement de charges sociales qui sont centralisées à la Direction des ressources humaines au Projet de budget 2022 alors qu'elles étaient ventilées dans les services municipaux au Budget 2021.

Qu'est-ce qui rentre concrètement dans la ligne 313, «Prestations de services et honoraires»?

M^{me} Barberis répond que comme dans n'importe quel autre service, ils ont des charges d'honoraires de prestations pour des études, des mandats liés à la mise en œuvre de projets, des graphistes pour une campagne de sensibilisation par exemple, ou encore des dessinateurs. Ils soutiennent l'économie locale en payant au prix du marché les gens engagés à travers ces actions. C'est tout ce qui concerne les achats de prestations.

Taxe professionnelle

La présidente libère M^{me} Schubert.

Centrale municipale d'achat et d'impression

Pourquoi les achats ne sont-ils pas tous centralisés dans un seul service?

M. Gomez explique qu'il y a clairement la volonté de tout mettre dans un seul service mais cela prend un certain temps. Il continue à insister pour qu'une partie du processus d'achat puisse être centralisé. On y est presque, il reste la Commission de gestion des véhicules (COGEVE) et les achats du département.

M. Righetti ajoute qu'il y a quelques années les achats étaient totalement décentralisés. Maintenant, un énorme travail a été fait pour centraliser cet aspect. Aujourd'hui la CMAI a la compétence pour toutes les fournitures et services de la Ville. Reste la partie construction qui est un vaste débat, et il est vrai que c'est énormément discuté depuis un certain temps, et c'est très compliqué. Ils sont en train de faire un groupe de travail pour trouver des solutions, mais il leur est rétorqué que c'est un métier différent, avec des processus différents, etc., mais selon lui il s'agit toujours de marchés publics, et d'acheter des prestations, peu importe si c'est de la construction ou pas. Donc il est clair qu'ils ont une vision totalement différente du département 2 sur ce point. Celui-ci a un processus qui passe en grande partie par des mandataires, ce qui fait que le processus est totalement différent. Il y a une partie qui est exportée à l'extérieur de la Ville, puis cela revient pour que certains processus soient validés. Il ne dit pas qu'il ne faut pas travailler avec les mandataires, mais le fait qu'ils interviennent dans le processus d'achat peut poser problème. Ce sera la lutte des prochaines années.

Si c'est une volonté politique du Conseil administratif, les départements n'ont-ils pas leur mot à dire?

M. Gomez explique qu'il y a effectivement une volonté politique du Conseil administratif, mais il faut prendre en compte un certain nombre de difficultés métier et, pour être tout à fait transparent, pour le département 2 elles sont trop importantes pour l'instant. Donc la meilleure façon de mener cette politique, c'est de garder les achats dans le même département qui fait les constructions et les travaux. Pour l'instant, le Conseil administratif n'a pas encore tranché dans ce sens. L'Exécutif continue à négocier et discuter pour centraliser, même si c'est pas à pas. Les achats du département 2 sont très importants, donc il faut évidemment faire cela en collaboration. Mais c'est la volonté du Conseil administratif en tout cas.

Ce ne serait pas possible de définir une limite, et de dire qu'à partir de telle année tout sera centralisé, en leur donnant le temps de s'organiser étape par étape. Pourquoi le Conseil administratif doit-il négocier avec le département qui doit être un exécutant?

Un commissaire intervient en disant que M. Pagani ne voulait pas centraliser à l'époque alors que le transfert avait été décidé. M. Gomez répond que cela avait été annulé.

M. Righetti précise que le transfert dont il est question concernait la partie administrative des achats. La CMAI a un processus d'achat géré de A à Z par la même personne, ce qui permet de le garantir et de le rendre traçable, mais on se rend compte que le processus d'achat au département 2 est morcelé entre différentes entités. C'est cela qui est problématique pour la CMAI, mais eux le contestent. C'est une question de comment gérer les processus.

M^{me} Böhler ajoute que le groupe de travail avait pour mission d'harmoniser les pratiques. Mis à part le domaine de la construction, la Ville revient de loin, car il y a dix ans c'était très morcelé. Le périmètre de la CMAI était très restreint. Maintenant, l'informatique ou les véhicules y ont été intégrés. Il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire à l'administration de s'adapter à de nouvelles procédures. Et pour les achats, c'est épidermique au sein des services, ils veulent garder leur pré carré, et cela prendra du temps. Il faudra réfléchir à cette question des mandataires, car il y a des intérêts pour ceux qui travaillent en Ville qui sont peut-être différents d'un mandataire qui ne tire pas forcément à la même corde. Il faudra encore creuser tout cela.

La présidente libère M. Righetti.

Service des espaces verts

A quoi la diminution de 53,7% à la ligne 391, «Prestations de service», est-elle due?

M^{me} Moret répond que c'est une diminution des imputations internes qui étaient faites pour le Service d'incendie et de secours (SIS) et pour la zone industrielle des Charmilles (ZIC) qui ne sera plus entretenue par le SEVE.

A quoi l'augmentation de 60% à la ligne 313, «Prestations de services et honoraires», est-elle due?

M^{me} Moret explique que c'est lié à une reclassification. Tout ce qui concernait la destruction des résidus et enlèvement divers à la ligne 312 a été déplacé à la ligne 313. Cela représente environ 300 000 francs.

Pourquoi y a-t-il une diminution à la ligne 314, «Travaux d'entretien»?

M^{me} Moret explique que la DPBA a diminué son budget relatif à la ligne 3144.030 «Entretien des bâtiments administratifs» de 394 200 francs, et pour les bâtiments publics de 66 000 francs.

Combien d'arbres ont été plantés en 2021, et combien seront plantés en 2022?

M. Oertli explique que pendant la saison de plantation, qui va du mois de novembre au mois de mars, 533 arbres ont été plantés. L'hiver prochain, 900 arbres sont prévus. Actuellement, 700 emplacements ont été identifiés, et les 200 restants doivent encore être trouvés.

Est-ce que ce sera la même équipe pour cet objectif, ou y aura-t-il la nécessité d'engager?

M. Oertli répond qu'une partie est plantée par les collaborateurs et collaboratrices du SEVE et environ un quart est planté par des entreprises privées.

Qu'est-ce qui a pu être débarrassé cette année?

M. Oertli explique que le SEVE réduit en permanence les surfaces bituminées dans les espaces verts et les remplace par des revêtements perméables, mais il n'a pas le détail. La seule nouvelle surface que le SEVE gère depuis cette année est la plage des Eaux-Vives.

La présidente libère M. Oertli et M^{me} Moret.

Subventions monétaires

A quoi sont dues les diminutions pour Intégration pour tous (IPT) et Oseo Genève?

M^{me} Barberis explique qu'IPT est une association suivie par le Fonds chômage. Le programme financé avec les 160 000 francs est un programme d'insertion professionnelle pour les personnes qui n'ont aucun droit ni à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) ni à l'Hospice. Cela fait des années que la Ville les suit et ils font du très bon travail. C'est une diminution que la Ville a proposée car elle cherche à faire des économies et depuis un moment c'est une association qui peut aller chercher de l'argent auprès du Canton et, par ailleurs, c'est une association largement soutenue par les milieux économiques, notamment la Fédération des entreprises romandes (FER) et d'autres faitières. Donc il a été estimé qu'une diminution pouvait être proposée. Toujours dans cette logique de faire des économies, par rapport à leur connaissance très pointue des associations et de leur suivi, Oseo Genève est une association financée depuis près d'une vingtaine d'années pour le programme Bourse à l'emploi qui est une agence de placement. Un nouveau programme s'est greffé à cela qui touche les indépendants, pour lequel le conseiller municipal avait proposé l'année dernière une augmentation de subvention de 100 000 francs. Force est de constater, avec le suivi et sur la base des premiers résultats, que ce programme ne trouve pas son public. Donc il a été estimé préférable de diminuer de 50 000 francs cette année, quitte éventuellement, si le programme trouve son public, à la faire revenir. Mais aujourd'hui il est estimé que ces 100 000 francs supplémentaires votés l'année passée n'ont pas trouvé leur public.

La commission des finances a reçu récemment le Trialogue qui leur ont exposé leurs difficultés. Quelque chose sera-t-il fait pour les aider car ce serait dommage qu'ils disparaissent au vu de l'excellent travail qu'ils mènent?

M^{me} Barberis explique que la Ville a des contacts réguliers avec le Trialogue, et est pour l'instant la seule entité publique à les soutenir à hauteur de près de 270 000 francs, y compris la gratuité dont ils bénéficient. Ils ont mené un grand travail avec eux et aussi avec un évaluateur externe qui a mis en évidence un certain nombre d'éléments d'amélioration. Il est effectivement constaté qu'ils font du

bon travail et qu'un public important vient les voir, en revanche il y a tout un enjeu qui est d'apporter quelques modifications dans la structure pour leur permettre de gérer une certaine professionnalisation dans la manière d'assurer une certaine pérennité, mais aussi dans la manière de la financer, puisque effectivement cela fait des années que l'OCE y envoie des gens sans y contribuer pour un centime. C'est pareil pour l'Hospice général. M^{me} Gorgé est allée voir M. Apothéloz à plusieurs reprises, et il se peut qu'il y ait un début de financement de ce côté. Mais aujourd'hui il serait très compliqué de financer plus cette association du côté de la Ville. Parmi les associations financées pour le même type de prestation, c'est probablement celle qui reçoit le plus d'argent, mais aussi celle pour laquelle la Ville a le plus de difficultés à avoir une visibilité, notamment en termes de *reporting*, car ce n'est pas la culture du lieu. Aujourd'hui il faut absolument que le Canton participe puisque c'est lui qui envoie des gens. La Ville est en train de négocier une convention avec le Triologue, de manière similaire à ce qui était fait dans le cadre du Fonds chômage, avec des tableaux relativement simples d'indicateurs, puisque l'administration municipale doit quand même rendre des comptes auprès du Conseil municipal et expliquer où va l'argent. C'est quelque chose qu'ils n'ont pas encore réussi à faire sur la durée. La Ville ne les laisse pas tomber mais ce ne serait pas un bon signal d'augmenter leur subvention.

M. Gomez ajoute qu'effectivement le Canton, qui s'active à transférer les charges, doit aussi, sur ce point, commencer à mettre de l'argent pour ces associations qui travaillent très bien et qui ont besoin de se professionnaliser. Le Triologue a besoin d'avoir un responsable digne de ce nom qui peut continuer ce qu'a fait l'association jusqu'à maintenant. Au vu des finances de la Ville, de ses priorités et des nuages de transferts qui arriveront peut-être l'année prochaine, c'est au Canton de mettre de l'argent.

Pourquoi il n'y a plus rien à la ligne «Institutions genevoises d'aide au développement»?

M^{me} Böhler répond qu'il s'agit d'un reclassement qui date de l'année dernière. C'étaient les lignes de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) qui étaient éclatées et qui ont été regroupées.

La diminution de 180 000 francs à la ligne «Soutien à l'apprentissage» a-t-elle été décidée d'un commun accord?

M^{me} Barberis rappelle qu'ils sont venus présenter le fonds d'apprentissage, et il s'agit d'une ligne de subvention. La Ville a proposé diminution de 180 000 francs de cette ligne de subvention, mais il ne s'agit pas d'une entité.

Comment l'argent du fonds pour la prévention et la lutte contre le racisme anti-noir-e-s a-t-il été dépensé, et comment cela va-t-il évoluer?

M^{me} Barberis répond qu'a priori ils ont fait cette année le même appel à projets que l'année précédente. Il a eu lieu un peu plus tôt dans l'année pour

permettre des explications. La ligne sera dépensée presque dans son entièreté avec un petit solde car une des associations n'a pas pu aller au bout de son projet. Mais avec les 50 000 francs ils parviennent tout à fait à avoir les projets souhaités. Il n'y a pas non plus pléthore d'associations à Genève qui travaillent sur ces questions spécifiquement. Mais il vaut mieux y aller progressivement et, à travers ces appels à projets, commencer à avoir des associations qui se constituent. Il faudra voir si, dans quelques années, des choses plus importantes émergent, et ils reviendront à ce moment. Mais ce n'est pas le cas pour l'instant. Il y a de beaux projets, mais qui n'ont pas une envergure qui nécessiterait plus d'argent. Généralement, l'Agenda 21 vient souvent proposer des augmentations pour faire suite à des demandes formelles. Les associations demandent la création ou l'augmentation de subventions nominatives et des dossiers leur sont demandés, donc c'est souvent le reflet de ce qu'ils reçoivent. Et de fait ils n'ont pas eu de demande d'une coordination à ce jour.

Quelles sont les institutions comprises dans la ligne «Subventions accordées à des institutions privées»?

M^{me} Böhler répond qu'aux comptes il y a le détail de toutes les subventions versées. Il s'agit là d'une enveloppe, les associations viennent et, pour une partie d'entre elles, les demandes sont récurrentes.

A-t-on une idée de l'effet multiplicateur qu'ont eu les bons d'achat sur l'économie?

M. Gomez répond que c'est 25 millions de francs. Il y a eu un bilan qui a déjà été présenté. Il s'agit là de l'effet multiplicateur sur les ventes, ainsi que l'effet du léman, mais cela n'apparaît pas au budget.

La lutte contre le racisme anti-noir-e-s n'était pas une demande d'associations mais une demande du Conseil municipal, et il avait fallu trouver des associations par après. C'est encore un rapport inversé avec le besoin du Conseil administratif de créer une ligne budgétaire, C'est également scandaleux de vouloir lutter contre le racisme anti-noir-e-s en les séparant des autres. M. Tornare s'était indigné et avait écrit un courrier au Conseil municipal en disant que la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) s'occupe de toutes les discriminations. Les lignes budgétaires créées l'année dernière en pleine période de Covid concernent toutes des associations LGBTIQ. Il y a eu le Refuge et l'Association Décadrée; y a-t-il des bilans pour ces associations?

M. Gomez espère bien que la LICRA s'occupe des discriminations contre les personnes noires mais, au sein de son comité, il n'y avait aucune personne de couleur. Il estime que la lutte contre le racisme doit aussi se faire par les organisations africaines qui luttent contre le racisme anti-noir-e-s. Bien sûr que pour chacune de ces subventions, un bilan sera fait. Il rappelle qu'en 2020 il y a eu le Covid, et

entre le moment où le budget est voté fin 2019, le déclenchement de la pandémie et la prise de contact avec les associations pour voir si elles avaient des projets, il est vrai que cela a pris un certain temps, mais le service Agenda 21 a été très actif dès qu'il l'a pu, et également avec le Canton. Des projets ont déjà pu commencer à se mettre en place, et comme pour les organisations LGBTIQ, il y a toujours un bilan et un suivi qui se font. Quelle que soit l'association, à chaque fois qu'il y a un questionnement, l'administration pose des questions, et parfois des audits, elle signale les éventuels points d'amélioration, et parfois elle leur demande même une rétrocession d'une partie de la subvention car un certain nombre de critères ne sont pas respectés. Mais tout cela est visible aux comptes, et les associations le comprennent dans la plupart des cas. Elles savent bien que c'est la pérennisation de l'aide des services publics à leurs activités. C'est un travail très sérieux que fait le Service de l'Agenda 21 sur le suivi et le bilan des subventions données, bien plus sérieux que beaucoup de fondations privées du reste.

M^{me} Barberis précise que l'association Décadrée n'est pas une association LGBTQIA+ mais une association qui travaille sur les égalités hommes-femmes. Quant au Refuge, il s'agit d'un projet d'une association suivie depuis une dizaine d'années. Il a été suivi pendant à peu près quatre ans en projet pilote par le Service Agenda 21, mais également par les services du département de M^{me} Alder sous l'angle des questions jeunes, puisque l'on est sur un enjeu de prestations auprès d'un public particulièrement vulnérable et jeune. Cela répond à un besoin issu du terrain et notamment des travailleurs sociaux, et qui s'est construit petit à petit, avec l'appui de la Ville mais pas uniquement. Après quatre ans de suivi, il a été décidé de proposer la subvention au budget car tous les bilans étaient positifs. Cette subvention a donc été mûrement réfléchie et c'est une institution qui a trouvé sa place.

Il existe une motion des Vert-e-s ayant amené cette subvention pour la lutte contre le racisme anti-noir-e-s, Cette motion est arrivée à la demande des associations qui mettaient en exergue un malentendu et un manque de lisibilité sur l'ensemble des associations. Par ailleurs, ce sont surtout deux associations africaines qui ont mené la lutte contre le racisme anti-noir-e-s à Genève, en l'occurrence le Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (CRAN) et l'Université populaire africaine en Suisse (UPAF). Donc M. Gomez n'a pas tort de dire qu'en effet, les associations spécialisées dans ce domaine à Genève sont souvent africaines et même ouest-africaines. Sur l'intégration, une association n'apparaît pas dans les subventions monétaires, à savoir la Maison Kultura. Il y avait un quiproquo entre les départements 1 et 5, et les Vert-e-s avaient posé une question orale à ce propos. Dans ce projet de budget 2022, le quiproquo avait-il été réglé concernant les activités et la subvention de la Maison Kultura?

M. Gomez répond qu'il n'y a rien sur le projet de budget 2022.

M^{me} Barberis explique que dans les subventions du département 5 il y avait quelque chose pour Kultura, mais elle n'a pas eu le temps de voir si c'était le suivi de ce quiproquo. Cette année, ils cofinancent, à travers une subvention ponctuelle, les prestations de Maison Kultura pour leur programme pour les jeunes, et ils ont eu de nombreuses discussions et, a priori, il semblerait que la subvention n'ait pas bougé.

Malgré l'intérêt porté à la biodiversité, les subventions pour la question ne changent pas par rapport à l'année précédente, avec seulement deux associations assez peu subventionnées. Est-ce dû à l'absence de demande de ces associations?

M^{me} Barberis explique qu'il y a l'association Libellule et l'association Sauvagegarde du Léman, auxquelles il faut ajouter les 100 000 francs de subvention au plan climat qui avaient été proposés au projet de budget 2020. Ce sont des subventions ponctuelles données tout au long de l'année, et uniquement avec des projets associatifs qui touchent aux questions de changement climatique. Donc en l'occurrence il y a vraiment une ligne dédiée, ce qui n'est pas le cas des autres politiques publiques. Pour cette subvention il y a une liste d'associations actives dans la protection de l'environnement et la question des changements climatiques. Il y a également une partie du programme G'innove. Depuis l'année passée, il y a deux appels à projet par année, et un des appels est généralement taggué «climat» avec une priorité donnée à un projet lié à la question du climat. C'est une autre manière d'aller soutenir des projets qui sont plus spécifiquement dans ce domaine. Pour le reste, ils n'ont pas reçu de demande de subvention nominatives d'associations qui travaillent spécifiquement sur le climat, comme Grève du climat, Extinction rébellion ou Grands-parents pour le climat. Elles sont vues une à deux fois par année, mais ce besoin ne s'est pour l'instant pas manifesté.

Subventions non monétaires

Pourquoi n'y a-t-il pas de gratuité pour la ZIC?

Réponse : La valorisation de cette gratuité sera effectuée au Projet de budget 2023 faute d'éléments probants à ce stade.

Nouveaux postes

Pourquoi y a-t-il l'engagement d'une acheteuse pour le SIS à la CMAI?

M. Krebs explique que le SIS n'a pas souhaité reprendre le processus d'achat. Auparavant, ils bénéficiaient des appels d'offre de la Ville de Genève, et ils ont souhaité continuer de travailler avec la CMAI. C'est-à-dire que le SIS va rémunérer la CMAI pour qu'elle lui fasse ses appels d'offres pour les véhicules, etc. Donc la CMAI va créer ce poste financé par un revenu provenant du SIS.

Tous les postes sont-ils déjà publiés? Est-ce possible de voir les cahiers des charges?

M^{me} Böhler répond que les postes qui sont là seront ouverts en 2022 s'ils sont dotés au budget en décembre. Ceux dont il était question plus tôt, comme le délégué à l'économie, sont ceux votés l'année dernière. Les autres postes ouverts sont des remplacements de personnes ayant quitté l'administration.

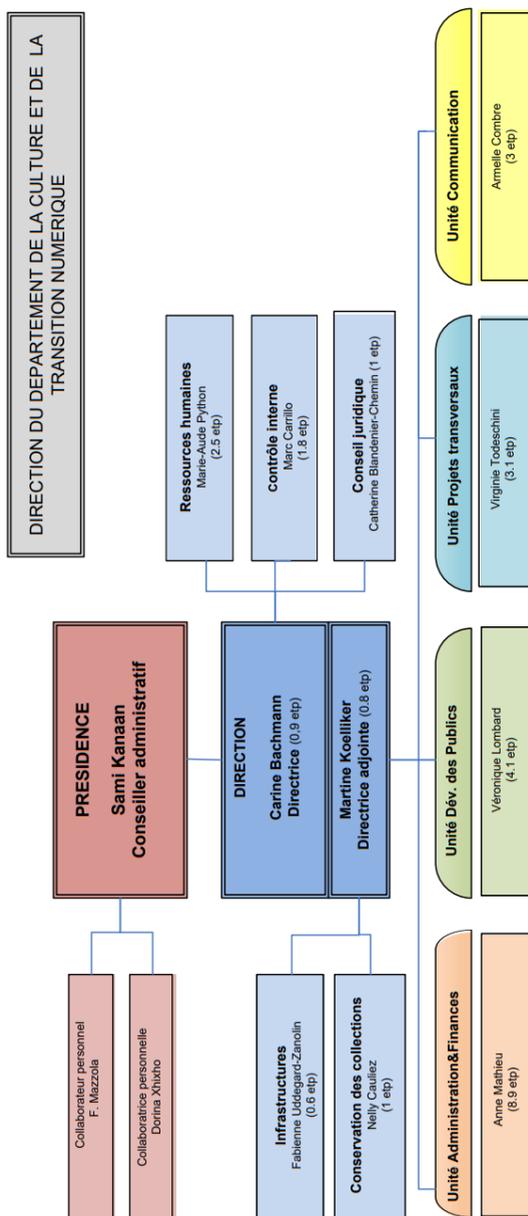
Y a-t-il des éléments permettant de voir que la Ville s'est engagée sur la transition écologique? Utilisent-ils la théorie du changement pour savoir ce qui doit être atteint l'année prochaine, ou ont-ils des pistes de réflexion à ce niveau?

M. Gomez explique qu'il est vrai que l'on est en urgence climatique, mais en même temps il y a des prestations classiques. Une grande entité comme les collectivités publiques, ce sont des paquebots et, pour les faire changer de cours, c'est souvent très lent. Le budget sensible au climat devrait les aider dans cette démarche. Le deuxième outil c'est la stratégie climatique. Rien ne remplace une volonté politique, mais après cela demande du courage et peut-être que certaines prestations devront être questionnées. Ce n'est pas toujours facile mais cette réflexion est évidemment en cours au sein du Conseil administratif, notamment à travers ces deux éléments.

Séance du 12 octobre 2021

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{me} Anne Mathieu, administratrice du DCTN, de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCTN, de M^{me} Kate Reidy, cheffe du Service culturel (SEC), de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), et de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

Voir aussi le rapport de la commission des arts et de la culture et la convention FAD 2019-2021 (en annexe)



En présence des présidentes et rapporteurs des commissions spécialisées (commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et commission des arts et de la culture): M^{mes} Jacqueline Roiz (présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication présente pour la partie transition numérique), Salma Selle (rapporteuse de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication présente pour la partie transition numérique), Paule Mangeat (présidente de la commission des arts et de la culture présente pour la transition numérique et la culture), de M. Yves Herren (rapporteur de la commission des arts et de la culture présent pour la partie culture)

Voir le rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et le rapport de la commission des arts et de la culture

M. Kanaan remercie la commission de les accueillir pour étudier les budgets de la culture et de la transition numérique. Le département a été auditionné à de nombreuses reprises à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication qui suit de près les travaux de la transition numérique. Il remercie également le Conseil municipal pour son vote du crédit supplémentaire dédié au changement du système de gestion de la Ville – le Novo ERP, à savoir la succession de l'actuel système SAP.

Budget de la transition numérique

M. Royston s'appuie sur un support visuel. Il présente à la commission les variations du budget 2022 sur le chapitre 31 par rapport au budget 2021 (comptes compétents, page 76 de la brochure).

Le coût de l'informatique a augmenté de 10% sur le chapitre 31 comparé à 2021, soit 11 300 545 francs. Il présente les différents éléments constitutifs de cette augmentation du budget. Le crédit du Novo ERP a un impact sur le budget de fonctionnement de la DSIC estimé à 430 000 francs. Il s'agit plus précisément d'impacts dus à la maintenance, aux souscriptions de licences et aux frais de support par le personnel (par exemple l'expertise de la nouvelle licence SAP). Le renouvellement des licences Microsoft Office aura un impact estimé à 408 000 francs sur le budget de fonctionnement pour l'année 2022. La DSIC possède plus de 10 millions de documents et ceux-ci sont stockés sous le logiciel Office 2013. Cette version arrive à échéance de support en 2023; le système doit donc être renouvelé. Il explique que la Ville ne paie pas les maintenances annuelles, elle doit donc racheter ces licences. La Ville a choisi de louer la licence Microsoft Office. Une proposition de réallocation a été déposée cet été et présentée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de

la communication il y a deux semaines. Ce texte couvre un certain nombre de projets, notamment destinés au grand public – site Internet, applications, collections en ligne, démarches en ligne. L'impact de cette proposition s'élève à 225 000 francs supplémentaires sur le budget de fonctionnement 2022. La Ville doit verser 100 000 francs à l'Etat de Genève afin que les policiers municipaux de la Ville puissent utiliser la main courante des policiers cantonaux. Ce projet consiste à mettre à disposition le système informatique de la police cantonale à la police municipale afin que celle-ci puisse partager le même système d'information afin de faciliter la gestion des affaires. Cette augmentation représente une redevance annuelle. 80 000 francs serviront à mettre en place un système de sécurité qui détectera les intrusions éventuelles dans les systèmes de la Ville grâce à des sondes dont les résultats seront étudiés par une équipe externe. Plusieurs logiciels déployés par le Musée d'art et d'histoire de Genève (MAH) et le CJB seront rapatriés dans le budget de la DSIC. Ce rapatriement engendre une hausse des dépenses de 43 920 francs pour l'année 2022. La somme cumulée de ces variations de l'ordre de 10% s'élève à 1 259 920 francs et est partiellement compensée par une diminution du budget du personnel. Effectivement, suite à la centralisation de la fonction comptable, la DSIC a perdu 3,5 ETP entre 2021 et 2022. Ces comptables sont passés de la DSIC à la DFIN. Cela ne change rien au périmètre général de la Ville, mais allège le budget de la DSIC, et plus précisément le chapitre 30 qui concerne les frais du personnel.

M^{me} Roiz confirme que la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a auditionné la DSIC. Elle fait part de la grande satisfaction de la commission suite à cette audition. Les commissaires ont eu du temps pour poser leurs questions et ont obtenu des réponses satisfaisantes. Elle rappelle que le DCTN est le département ayant obtenu le plus de votes en faveur du budget. M^{me} Selle ajoute que la commission a voté les budgets des différents départements séparément. Le budget concernant l'informatique et la transition numérique du DCTN a été accepté par une majorité des commissaires (11 oui, 4 abstentions).

Questions des commissaires

Pour quelle raison la DSIC a-t-elle fait le choix de la location plutôt que de la licence permanente? Quelle est la stratégie à terme envisagée par le département afin de pérenniser ces locations de logiciels et par conséquent de lutter contre l'obsolescence programmée?

M. Royston répond que la licence perpétuelle est essentiellement destinée aux petites et moyennes entreprises (PME) ou aux particuliers. Les entreprises choisissent la souscription car celle-ci apporte d'autres éléments utilisables à terme en plus de la suite Microsoft Office, par exemple un Teraoctet de stockage des

données et Microsoft Teams qui pourrait à terme remplacer VdGBox et Webex, etc. Cette offre destinée aux entreprises ouvre des possibilités sur la collaboration numérique, que la DSIC souhaite développer en vue du télétravail.

Cette souscription augmente-t-elle la sécurité?

M. Royston répond que la version Office 2013 ne sera plus supportée par Microsoft à partir de 2023. Les failles de sécurité ne seront donc plus comblées. Si la commission des finances refuse de voter cette augmentation de charge, la DSIC ne pourra pas télécharger la nouvelle version qui permettra de garantir la sécurité du système. La version Office 2013 a une durée de vie de huit ans. La Ville a décidé, il y a huit ans, de ne pas souscrire à la maintenance annuelle car elle coûte plus cher que de payer la souscription de la nouvelle version huit à neuf ans plus tard.

Cette location de licence est-elle renouvelée tous les huit à neuf ans?

M. Royston répond par la négative. Il s'agit d'une souscription annuelle.

La Ville bénéficie-t-elle d'un rabais à l'achat des systèmes/logiciels?

M. Royston répond qu'il ne s'agit pas de rabais mais plutôt de négociations entre la Ville et l'éditeur des logiciels SAP. Certains éditeurs, dont Microsoft, offrent un rabais aux entités du gouvernement mais ce n'est pas le cas de l'éditeur SAP.

Pour quelle raison le rapatriement des logiciels d'un service à un autre coûte-t-il de l'argent à la Ville?

M. Royston répond qu'il s'agit de transactions neutres car elles sont compensées à 100%. Le budget de la DSIC augmentera mais ceux du MAH et du CJB seront en baisse.

Les coûts de fonctionnement supplémentaires destinés à la mise en place du Novo ERP sont-ils annuels?

M. Royston répond par la positive. Les coûts engendrés par le Novo ERP peuvent potentiellement décroître à mesure que les équipes s'approprient la connaissance du nouveau logiciel. Les coûts comprennent le support externe – qui est susceptible de diminuer – la souscription ainsi que la maintenance.

L'augmentation de 80 000 francs ne contribuera pas à l'amélioration de la sécurité des logiciels Microsoft. Est-ce qu'il y a une recrudescence massive des risques de cyberattaques et, par conséquent, les dépenses liées à la sécurité augmenteront-elles d'année en année?

M. Royston répond que la sécurité informatique au sein d'une administration publique s'appuie sur trois piliers. Le premier est le cadre réglementaire qui

contrôle et établit les règles concernant le système d'informations et les pratiques du service informatique. Le deuxième élément concerne la technologie: plusieurs moyens de protection technologique sont mis en place, par exemple des antivirus qui permettent de mettre à jour le système d'exploitation de manière régulière et de pallier les failles de sécurité. Le dernier et troisième pilier est l'éducation et consiste à expliquer les risques aux utilisateurs en leur apprenant par exemple comment se comporter face à un e-mail susceptible de contenir un virus. La DSIC développe des moyens afin de renforcer la sécurité. Il confirme donc que l'on peut s'attendre à des hausses du budget dans ce domaine. Il rappelle que deux postes plein temps sont dédiés à la sécurité au sein du service informatique.

M. Kanaan ajoute que le système est sans cesse en cours d'optimisation. Il rappelle que la faille principale est humaine (par exemple quelqu'un qui ouvrirait un e-mail comportant un virus). L'ancien Conseil administratif a validé pour la première fois la stratégie informatique et sécurité en 2019, ce qui a permis au service informatique d'établir des règles et de se doter d'équipements dédiés à la sécurité informatique. De nombreuses campagnes sont également menées afin de rappeler aux utilisatrices et utilisateurs les précautions à prendre. Cependant, la Ville n'est pas à l'abri de subir une cyberattaque. Un plan d'action est également prêt en cas de cyberattaque afin de réagir au mieux.

Renouveler la licence avec Microsoft ne contraindrait-il pas la Ville à renouveler pour toujours ses licences avec ce serveur? Est-il envisageable que la Ville utilise un autre serveur? Peut-on prendre les concurrents valables de Microsoft, comme Open Office?

M. Royston répond que l'alternative de Microsoft est Open Office. Il informe que déplacer plus de 10 millions de documents et 4000 utilisateurs vers un système Open Office engendrera des coûts considérables. De plus, les utilisateurs ont l'habitude d'utiliser des outils Microsoft. Selon lui, cette opération est risquée. Il faut prendre en compte les notions d'appropriation des outils par les utilisateurs, les notions de compatibilité avec les documents ainsi que les logiciels. Renouveler la licence chez Microsoft ne lie pas davantage la Ville au serveur – dans le futur – et présente au contraire moins de risques pour une administration de la taille de la Ville de Genève.

La police municipale pourra dorénavant partager le système de la police cantonale et le système de la Ville deviendra donc obsolète. La suppression du système actuel utilisé par la police municipale permettra-t-elle à la Ville de faire des économies?

M. Royston répond que cette transaction permettra de remplacer la main courante de la police municipale qui est un développement fait par la Ville et qui ne coûte rien. Cela ne générera donc aucune économie. Ce projet mené par l'Etat a débuté en 2013-14 et sera déployé dès janvier-février de l'année prochaine. Il

consiste à changer la version du logiciel de la police cantonale et notamment à l'adapter afin que la police municipale puisse également avoir accès aux informations et différents dossiers.

Quelles sont les tendances du budget de la DSIC pour les prochaines années?

M. Royston répond que la tendance naturelle est à la hausse. Il explique que la maintenance et le support de chaque nouveau logiciel doivent être assurés. Ainsi, 15% du coût du déploiement d'un logiciel engendrent un coût récurrent durant les années qui suivent dû à la maintenance et au support. Plus il y a de logiciels, plus les coûts seront élevés. De plus, dans l'industrie de l'informatique, une concurrence entre la licence perpétuelle et les souscriptions s'est installée. Les éditeurs de logiciels ont remarqué que les modèles de location sont davantage prévisibles en termes de revenus par rapport aux ventes de licence perpétuelle. Le chapitre 31 de la DSIC a augmenté puisque la Ville préfère payer 25% de souscription annuelle plutôt que de faire un achat sur un crédit et payer 15% de la maintenance sur les années suivantes. Certains éléments permettent de contenir cette augmentation. Les charges de fonctionnement financent beaucoup d'activités liées aux projets, qui par définition devraient être couverts par du crédit. La DSIC a également développé une stratégie de consolidation; à savoir regrouper les besoins de Collaboration et de Bureautique (Cloud, messagerie, Webex, Office, etc.) sous une seule licence. L'objectif du Novo ERP est de consolider par exemple la gestion de la finance, des achats et des RH sous une seule plateforme. Actuellement, par exemple, de multiples systèmes servent à gérer les factures. Ces éléments permettront de faire baisser les coûts.

Existe-t-il un chiffrage des coûts sous Open Office afin de les comparer avec les coûts actuels?

M. Royston répond que cela coûterait plus cher et qu'un tel changement est risqué. Les projets de consolidation se déroulent sur plusieurs années.

M. Kanaan ajoute que le budget annuel de la DSIC s'élève à environ 30 millions de francs – soit 3% du budget de la Ville. La politique numérique de la Ville lancée en 2019 sous l'égide de l'ancien Conseil administratif et à présent sous l'égide du nouveau Conseil administratif tente d'anticiper les futurs besoins et étudie une démarche logique sur le plus long terme. Un des volets essentiels de cette politique est l'interaction entre l'informatique et les ressources humaines, qui pousse à étudier la manière dont les métiers et processus de l'administration évoluent. Un projet est en cours avec la DFIN sur la dématérialisation des processus comptables et le transfert de certains comptables de la DSIC à la DFIN. La délégation du Conseil administratif consacrée à la transition numérique a récemment confirmé un mandat conjoint à la DSIC et à la DRH afin que plusieurs personnes du DCTN travaillent sur des mesures d'accompagnement du personnel afin de leur faciliter l'adaptation au changement. La fracture numérique existe

aussi au sein de l'administration; beaucoup de collaborateurs et collaboratrices n'utilisent pas d'ordinateur au quotidien et devront potentiellement utiliser des interfaces. Les supports de travail changent – il est donc vital d'accompagner le personnel dans ce changement.

Sous quel droit (américain ou suisse) les données de la Ville sont-elles gérées, puisque Microsoft est le serveur choisi pour stocker les documents de la Ville? La Ville envisage de remplacer Webex par l'application Microsoft Teams. Un seul et même fournisseur, en l'occurrence Microsoft, gérant l'ensemble des applications de l'ordinateur et les services de téléphonie, ne fragilise-t-il pas le système dans son ensemble? N'assisterions-nous pas à un phénomène d'aveuglement éthique ainsi qu'à un raisonnement utilitariste? La Ville privilégierait-elle Microsoft à des fins pratiques et économistes plutôt que de prendre en compte également le facteur humain et la sécurité des données?

M. Kanaan répond que si l'on privilégie le facteur humain, il est inenvisageable d'adopter l'Open Source pour la Ville de Genève. Open Source requiert une familiarité avec les outils informatiques ainsi qu'une adaptation rapide de la part de ses utilisateurs. Son utilisation n'est donc pas compatible avec les besoins et les compétences des 4000 collaboratrices et collaborateurs de la Ville. Microsoft est le système informatique le plus utilisé, par conséquent le plus attaqué. Il dispose donc de ressources importantes afin de lutter contre les potentielles failles du système. Il n'y a pas de système européen équivalant au serveur Microsoft qui, de plus, peut être utilisé par chaque collaborateur et collaboratrice lambda.

M. Royston ajoute que la Ville n'a pas encore confié ses données à Microsoft. L'augmentation sert uniquement à renouveler la suite Office actuelle sur les postes de travail. La souscription ouvre la possibilité de mettre en place une suite collaborative, basée dans le Cloud. Une étude d'avocats spécialisée externe a réalisé un avis juridique dans lequel ils analysent les risques par rapport à la protection des données et au secret de fonction. Ils évaluent également le risque juridique lié à l'adoption de Microsoft Office par la Ville. Un certain nombre de recommandations ont été émises. La Ville évalue en ce moment ce que coûterait la mise en pratique de ces recommandations. Ces recommandations concernent par exemple la géolocalisation des données – qui doivent se trouver en Suisse ou en Europe – et la protection des données confidentielles, etc.

M. Kanaan conclut que Microsoft reste la meilleure solution d'un point de vue humain et sécuritaire. L'analyse de l'avis de droit est en cours de finalisation.

Quel est le rôle de la délégation du Conseil administratif dans le domaine de la transition numérique et comment collabore-t-elle avec le service?

M. Kanaan répond qu'il n'y a pas de règle absolue. Le Conseil administratif considère que les délégations de trois membres peuvent suivre de plus près des

problématiques transversales, afin d'alléger l'ordre du jour des séances plénières du Conseil administratif. La délégation numérique a été formée en 2018-2019. C'est à ce moment que le Conseil administratif a pris conscience que la transition numérique ne représentait pas qu'un problème technique mais qu'il était également important de se soucier des relations entre la DSIC et les services internes à l'administration. Les services émettent plusieurs demandes qui doivent être traitées efficacement par la DSIC. Le Service prépare les ordres du jour de la Délégation avec la direction du DCTN afin de discuter le plan directeur de la transition numérique.

Les différents services ont élaboré des solutions pour répondre à leurs propres besoins. La DSIC a entamé un plan d'unification de coordination des différentes démarches. Est-ce que la coordination se crée? Comment la DSIC collabore-t-elle avec les services?

M. Royston répond que deux personnes sont chargées des relations entre le service informatique et les métiers. Il s'agit des chargé-e-s de la relation client. Tous les trois mois, ces chargé-e-s de clients discutent avec les chefs de service afin d'évaluer les besoins au niveau informatique. Les rencontres départementales ont lieu une fois par année: M. Royston et ses adjoints rencontrent chaque chef de service et ses adjoints afin de discuter des projets et du support informatique, etc. Il y a trois types d'interactions entre la DSIC et les différents services. Le service, lorsqu'il rencontre un problème de type informatique, contacte la hotline qui lui répond et lui apporte une solution. Le service peut également avoir une requête, par exemple demander un deuxième écran ou faire une demande qui débouchera ou non sur un projet. Dans ce dernier cas, la DSIC suit un processus d'arbitrage. Il informe que la DSIC n'est pas en mesure de traiter toutes les demandes qu'elle reçoit.

Budget de la culture

M. Kanaan explique que la crise Covid-19 continue à affecter de manière considérable le domaine culturel. Les aides financières ont été conséquentes et utiles. Il remercie le Conseil municipal d'y avoir contribué. Ces aides ont aidé beaucoup d'acteurs et actrices culturel-le-s dont les institutions ont fermé – notamment les intermittents qui dépendent de projets ponctuels – grâce à la rapidité et la convergence entre la Fédération, le Canton et la Ville. Ces fermetures ont provoqué un embouteillage de projets. Les théâtres font face à un dilemme: ils doivent choisir entre reprendre les projets qui ont été répétés mais qui n'ont pas été présentés au détriment des nouveaux projets ou alors faire des saisons augmentées au risque de saturer le public. Actuellement, l'offre est redevenue normale puisque les institutions ont rouvert. Cependant, le public reste réticent et a changé d'habitudes. La Confédération devait normalement discuter de la prolongation de l'ensemble

de ses aides en septembre 2021 mais elle a décidé de repousser ces décisions à décembre. Les théâtres et festivals ont plus de charges notamment à cause du contrôle des certificats Covid-19 qui génèrent des coûts. L'offre culturelle peut à nouveau se déployer, mais la reprise reste difficile.

M. Kanaan remercie le Conseil municipal pour son vote en faveur du complément budgétaire de 1,9 million de francs dédié à la partie Ville de Genève du dispositif de soutien Covid de la Confédération et du Canton. Plusieurs personnes dans l'équipe de M^{me} Reidy examinent les dossiers. Il rappelle que la Ville n'a pas participé financièrement à l'autre volet de l'aide fédérale, à savoir les projets de transformation. En revanche, elle participe à l'examen des dossiers car ceux-ci concernent aussi les subventionnés de la Ville. Il informe que la ville de Genève s'est distinguée en Suisse à cause du nombre important de demandes envoyées à la Ville pour des projets de transformation. L'Office cantonal de la culture et du sport a utilisé des ressources importantes et renforcées pour la gestion de ce dispositif. La culture, comme tout autre politique publique, s'inscrit dans un contexte dans lequel il est nécessaire de retrouver l'équilibre budgétaire en 2028. Et cela dans le contexte du report de charges du Canton car le Canton rencontre aussi de réels soucis budgétaires.

Le plan financier d'investissement (PFI) de la Ville reste une préoccupation première car les besoins sont considérables, notamment au sein du DCTN. Il rappelle qu'une grande partie du travail mené à la Nouvelle Comédie et au GTG est terminée. Les prochains projets concernent la BGE, le MAH, le Bâtiment d'art contemporain (BAC) ainsi que le Casino Théâtre.

Le magistrat a défini une feuille de route avec le DCTN qui s'inscrit dans le programme de législature du Conseil administratif. Il explique que les cinq membres du Conseil administratif élaborent un programme de législature, puis chaque magistrat le décline selon les activités de son département. Les axes prioritaires sont:

- Développer la participation culturelle. Il est fondamental de diversifier, d'élargir et d'aller à la rencontre des publics.
- Soutenir la création culturelle dans sa diversité. La crise Covid-19 a renforcé la créativité des artistes, le contenu proposé ainsi que la manière de diffuser leur art. Le mélange entre arts physiques, présents et numériques est apparu et doit être accompagné.
- Mobiliser la culture pour répondre aux défis climatiques et sociétaux et inviter au débat. Certains acteurs culturels participent aux débats de société et gèrent les impacts de l'urgence climatique, par exemple sur leurs propres activités: certains théâtres ont demandé d'analyser leur empreinte carbone. La diversité culturelle et la lutte contre le harcèlement sont des enjeux actuels.

- Inscrire la Ville dans une transition numérique responsable, créative et inclusive. La transition numérique n’est pas uniquement un enjeu technique. Elle vise à élaborer une réelle politique numérique qui prend en compte la fracture numérique, l’éthique des données, l’inclusion des citoyens et citoyennes, les aspects écologiques, etc.

M^{me} Mathieu poursuit l’exposé. Elle s’appuie sur un support visuel (voir annexe 1) qui reprend les données des pages 127 et 134 de la brochure présentant la totalité des dépenses et des revenus du département. On observe une baisse globale du budget de 2 millions de francs. Le graphique en page 7 illustre le poids financier des différents services du département. Le SEC est le plus important. Il est chargé de soutenir l’art vivant dans ses différents modes d’expression. Les musées représentent environ un quart des dépenses (30% en incluant les CJB) puis viennent les bibliothèques et les deux services administratifs.

Les principaux écarts entre le budget 2021 et le projet de budget 2022 sont présentés en page 8. La diminution des dépenses de 2,1 millions de francs est essentiellement due à des ajustements techniques:

- Diminution des charges du personnel liées à des ajustements techniques (charges de salaire auparavant centralisées à la DRH induisant une diminution dans les services sans impact au niveau Ville).
- Partiellement compensée par une hausse des amortissements liée aux nouveaux bâtiments mis en service récemment (Pavillon de la danse et la Nouvelle Comédie principalement).
- Les autres variations sont minimales à l’échelle du département. L’augmentation des fonds est compensée par une diminution des revenus. Les variations sur le fonctionnement sont minimales (+100 000 francs). La plupart des augmentations sont compensées par des diminutions.

La page 10 introduit les réductions de charges. Le Conseil administratif a demandé au DCTN d’établir des mesures d’économie: 170 000 francs des frais de fonctionnement ont été répartis linéairement dans les services du département. Les grands subventionnés ont subi une diminution de 75 000 francs de manière équitable au prorata de leur subvention. La diminution de 143 000 francs est liée à un évènement bisannuel (la Fureur de lire) et sera compensée par un autre évènement bisannuel (la Nuit de la science).

La page 11 donne le détail des diminutions qui ont été attribuées aux subventionnés au prorata de leur subvention. Chaque diminution représente environ 1 pour mille de leur subvention.

La page 14 introduit les augmentations de charges du projet de budget liées au domaine de la culture. Il y a une hausse de charges de 343 000 francs les années où

la manifestation de la Nuit de la science est proposée. Elle informe que cette manifestation devait se produire en 2020. Elle n'a pas eu lieu depuis quatre ans. Cet évènement permet de communiquer avec le grand public afin de le faire participer à l'action culturelle et scientifique – ce qui fait partie des objectifs du département.

M^{me} Reidy indique que 100 000 francs supplémentaires ont été accordés au soutien à la création des musiques actuelles conventionnées. L'idée est d'apporter une meilleure couverture aux musiciens en général – en l'occurrence ceux des musiques actuelles – grâce aux conventions plutôt que l'attribution des bourses qui existe déjà. L'augmentation de 80 000 francs correspond à une subvention votée par le Conseil municipal destinée à l'ouverture de la nouvelle salle pluridisciplinaire Le Groove – qui se trouve dans le nouvel écoquartier de la Jonction et ouvre début novembre. L'augmentation de 30 000 francs est un ajustement des coûts lié à l'introduction du salaire minimum pour les collaborateurs et collaboratrices chargés du nettoyage des bâtiments publics. L'augmentation de 20 000 francs fait suite à la décision du Conseil municipal qui souhaitait que les œuvres d'art du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) soient entretenues. Elle informe que la somme de 20 000 francs ne sera pas suffisante pour couvrir la totalité des frais d'entretien; il y aura encore des ajustements.

La page 16 présente les transferts neutres – sans impact financier – du budget de la culture ligne à ligne. Ces variations sont entièrement compensées et visent à clarifier des situations. Elle donne l'exemple des 150 000 francs transférés du fonds de soutien à la création théâtrale au Théâtre de l'Orangerie par souci de cohérence. Effectivement, le fonds de soutien à la création théâtrale a déjà programmé de verser des soutiens aux compagnies du Théâtre de l'Orangerie à hauteur de 150 000 francs. Cela permet d'éviter une double validation par le fonds et le théâtre. De plus, les commissions de soutien à la création théâtrale interviennent au mois de mars-avril alors que les spectacles débentent au mois de juin. Ce type de transfert correspond à des réaffectations.

La page 17 présente également des transferts neutres. Elle explique que les 225 300 francs sont ventilés sur les 100 000 francs destinés au soutien à la création numérique. Le but est de clarifier et suivre le plan de route de cette magistrature en accordant un soutien plus clair à la culture et aux arts numériques.

M^{me} Mangeat indique que l'audition du département à la commission des arts et de la culture était longue et intense. Le département a pris le temps de répondre aux nombreuses questions et préoccupations des commissaires. La commission des arts et de la culture a eu l'opportunité d'auditionner de nombreux acteurs et actrices culturel-le-s avant la venue du magistrat et de son service en commission. Certains groupes tenaient à mentionner les réalités du terrain dans les recommandations et souhaitaient recevoir des données précises et chiffrées. La commission des arts et de la culture a relevé l'efficacité des services dans la construction de ce budget qui se rapproche au plus des préoccupations du terrain.

M. Herren informe que les discussions sur le budget étaient très intéressantes et relève l'important travail mené par la direction du département. Les commissaires se sont interrogés sur le Carré-Vert et sur la reconnaissance des statuts des artistes. Les réponses obtenues sont satisfaisantes. Des aides ont été apportées aux personnes dans le besoin. Le budget donne des missions à certains groupes d'artistes afin de les faire jouer et répéter, ce qui permet d'enrichir le domaine de la culture. Les transferts d'argent relevaient beaucoup de normes comptables du MCH2. Des questions ont porté sur l'augmentation d'une subvention accordée à l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR) et sur la rémunération minimale des artistes des entités subventionnées. L'audition a révélé le souci qu'il y a actuellement de vérifier que les artistes de chaque entité subventionnée soient correctement payés. Des projets sont menés afin d'établir des grilles salariales fixes. Les arts numériques ont été évoqués. Un certain nombre d'acteurs et actrices culturel-le-s cherchent à mettre en place des structures. Les commissaires se sont également interrogés sur la répartition des tâches dans le domaine de la culture entre Fédération, Canton et Ville. L'audition a soulevé la réalité suivante: lorsque les salaires des artistes augmentent, la qualité du spectacle s'améliore. Quelques questions ont porté sur le GTG. Le télétravail a pris de la place dans l'administration et des négociations sont en cours à ce sujet. Un accord entre l'employeur et l'employé devra être trouvé afin d'établir la fréquence idéale de télétravail. Les commissaires ont parcouru le budget et posé des questions page par page. Les discussions ont témoigné d'une inquiétude concernant les personnes travaillant dans le domaine de la culture. Il y a des écarts entre les personnes qui travaillent dans de grandes structures institutionnelles et ceux minorisés en termes de taux d'activité et de type d'art. Il conclut qu'il n'y a pas eu d'amendement à proprement parler, mais que les commissaires ont émis certaines recommandations qui reflètent le travail d'évaluation mené par la commission.

Questions des commissaires

Quel est le poids de la Nouvelle Comédie dans le département par rapport à ses différents services (slide 7).

M^{me} Mathieu répond que cette information sera donnée lors de l'analyse des subventions.

Que signifient les variations du budget slides (16 et 17)? Il y a des pertes de subventions individuelles au profit de fonds communs et inversement. Par exemple, il y a le transfert de 40 000 francs du fonds de soutien à la création de musique classique à l'association des chorales.

M. Kanaan répond que ces transferts neutres servent à regrouper le financement d'une même structure. Il s'agit d'une mise en ordre. M^{me} Reidy ajoute que ce transfert neutre de 40 000 francs vise la ligne nominale de l'Association

genevoise des chœurs d’oratorio (AGECO). Ponctionner cette somme dans la ligne de soutien à la création de musique classique et contemporaine permet de clarifier la mission, de mettre fin au double subventionnement de ces chorales et d’assurer un traitement équitable aux six chœurs qui en font partie. Il s’agit donc d’une répartition de la somme entre les six chorales qui forment l’AGECO, dont le financement n’était auparavant pas équilibré. La somme totale accordée à ces chorales n’a pas changé, elle est mieux répartie.

Existe-t-il un transfert neutre entre le fonds de soutien aux manifestations de musiques actuelles et les musiques actuelles conventionnées? Un certain nombre de musiques actuelles ne sont pas conventionnées. Ne recevront-elles plus d’argent ou uniquement des subventions ponctuelles?

M. Kanaan répond que des entités du fonds ponctuel recevaient l’équivalent d’une subvention régulière depuis des années. Celles-ci doivent actuellement faire l’objet d’une convention. Leur subvention devient régulière; les moyens attribués sont donc transférés dans la bonne ligne au niveau comptable. Cela n’enlève pas d’argent aux subventions ponctuelles. M^{me} Reidy ajoute que le conventionnement permet aux entités d’améliorer leurs statuts en termes de rémunération et de couverture sociale/droit au chômage. Ce n’est pas le cas en laissant les entités dans des ponctuelles devenues récurrentes.

Pour quelle raison le montant de la subvention accordée aux musiques actuelles n’est-il pas plus élevé? Peut-on créer un fonds dans le budget dédié aux musiques actuelles qui ne sont pas conventionnées – plutôt que des subventions ponctuelles – et un autre fonds dédié aux musiques actuelles conventionnées?

M^{me} Roiz répond que c’est le cas. Il y a toujours un fonds ponctuel pour les musiques actuelles non conventionnées.

M. Kanaan ajoute que, suite à l’audit des fonds généraux du CFI, il a été jugé préférable de créer des sous-séparations entre les subventions ponctuelles et les entités qui n’ont pas de nominale mais qui sont tout de même conventionnées et subventionnés de manière régulière. Le fonds des musiques actuelles ponctuel est toujours présent dans le budget. Il rappelle que le budget 2022 prévoit 8 à 10 millions de francs supplémentaires dédiés au domaine social étant donné les nouveaux besoins générés par la crise Covid-19. Le magistrat a économisé 248 000 francs sur les grandes structures. Il est donc difficile d’attribuer un montant plus important aux musiques actuelles dans ce budget pour la culture.

Quelle est l’évolution entre le budget 2021 et le budget 2022 de l’équilibre entre les subventions attribuées aux musiques actuelles et celles attribuées aux musiques classiques?

M. Kanaan rappelle qu’il n’est pas en faveur d’appauvrir un domaine de musique pour enrichir un autre. Si la Ville baisse la subvention de l’Orchestre de la

Suisse romande (OSR), celui-ci devra probablement licencier des employés. Il rappelle que 75% du financement de l'OSR est public. Les mécènes de Genève sont généreux mais très sollicités: ils ne compensent pas une coupe publique. Le but est de trouver des solutions à terme et non d'enrichir un domaine de musique au détriment d'un autre. Il espère que le Canton poursuivra une de ses priorités concernant les statuts des artistes et attribuera des fonds complémentaires. Il informe que la maire, suite à l'augmentation de la subvention, a remonté les cachets dans l'idée de s'approcher du tarif de référence (680 francs par musicien-ne par concert). Il rappelle qu'un mandat conjoint avec le Canton est en cours afin de négocier les cachets des musiciens et d'étudier le périmètre des musiques actuelles. La musique classique est très codifiée, contrairement aux musiques actuelles qui ont évolué rapidement ces dernières années. Rares sont les musiciens de musiques actuelles qui espèrent gagner leur vie grâce à leur musique et aux concerts.

Cela ne gêne-t-il pas le département de procéder en quelque sorte à des coupes linéaires des subventions des grands subventionnés? Ce système de coupe linéaire avait pourtant fait couler tant d'encre et de réaction de la Culture lutte en 2016.

M. Kanaan répond qu'il n'y avait pas d'urgence budgétaire en 2016. La coupe était d'ailleurs beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est actuellement (2%). Actuellement, la coupe s'élève à un pour mille. Le Conseil administratif a décidé d'établir un volume d'économie sur l'ensemble du budget. Les secteurs touchés sont les chapitres 30, 31 et 36 au prorata. Le DCTN a dû trouver un moyen d'économiser 243 000 francs. Plusieurs lignes ont été coupées, notamment la direction du département et les institutions. La coupe dans les subventions a permis d'économiser 75 000 francs – montant réparti à un taux d'un pour mille sur les subventions s'élevant à plus d'un million de francs.

Que signifie le transfert neutre accordé au Théâtre de l'Orangerie (slide 16)? L'excellent Valentin Rossier n'a pas été reconduit dans sa fonction de directeur du Théâtre de l'Orangerie. Ce transfert d'argent bénéficierait-il au nouveau directeur du Théâtre?

M. Kanaan répond par la négative. Chaque directeur est chargé de s'occuper des scènes du Théâtre de l'Orangerie deux fois trois ans et cette durée ne peut pas être prolongée. Ces règles s'appliquent également à d'autres théâtres et doivent être respectées. Il informe que la Loterie romande a décidé de ne plus subventionner les structures financées par la main publique. Effectivement, elle a décidé de ne plus financer le Théâtre de l'Orangerie car c'est un lieu municipal. Il explique que les 150 000 francs attribués au Théâtre n'équivalent pas à de l'argent supplémentaire. Ils sont déjà attribués chaque année au Théâtre de l'Orangerie en plus de la ligne nominale. Il s'agit donc d'un transfert neutre qui permet d'éviter le double financement.

En quoi consiste précisément l'engagement en faveur d'une reconnaissance et d'une juste rémunération des artistes (page 31)?

M. Kanaan répond que les démarches engagées ont pour but d'établir des grilles de rémunération transparentes. Les domaines du théâtre et de la danse sont structurés d'un point de vue tarifaire. Ce n'est pas le cas des arts contemporains comme les arts visuels et plastiques. Le domaine de la musique évolue. Les autres métiers tels que les graphistes, scénographes et ingénieurs son qui travaillent sur mandat doivent être pris en compte dans ces démarches. Les grandes institutions suivent généralement des règles, mais ce n'est pas forcément le cas pour les petits projets – ils ne sont pas organisés au niveau administratif. De plus, la limite entre salarié et indépendant pose parfois problème. Dans le domaine des arts visuels, les artistes sont payés selon des honoraires: ils sont donc considérés comme indépendants mais ne sont pas déclarés comme tels. Ils ne gèrent pas correctement leur assurance sociale ni leur retraite. Les salariés sont payés selon des cachets en fonction des représentations. La Ville peut donner l'exemple sur la rémunération en ce qui concerne ses propres représentations. Des recommandations sont appliquées dans les musées suisses. Lors de remises de prix, les nominés sont également rémunérés; pas seulement les lauréats. Des coopératives sont chargées de gérer correctement les aspects administratifs de la carrière des artistes. Le Canton essaie d'améliorer le traitement des artistes comme salariés à l'Office cantonal de l'emploi. L'Office cantonal des assurances sociales ne reconnaît pas cette catégorie de métier artistique comme une catégorie professionnelle. Les artistes souhaitant devenir indépendants n'ont donc aucune chance. Il rappelle qu'augmenter les moyens n'est pas simple. Les petites structures représentent un réel défi en termes de moyens et d'organisation.

M^{me} Reidy ajoute que des mandats menés conjointement avec le Canton et la Ville sont en cours dans le domaine des arts visuels en vue d'établir des grilles de référence salariales. L'enjeu actuel est de trouver des moyens supplémentaires. Une réflexion doit se poursuivre sur les pistes de financement éventuelles qui permettront d'assurer le salaire des artistes une fois ces grilles établies. Il faut également réfléchir aux bénéficiaires de ces grilles salariales.

M. Kanaan rappelle que les écoles supérieures forment de plus en plus de métiers de la culture. Le marché du travail dans ces filières comparé à d'autres est largement public voire parapublic. Les personnes sont bien formées. Le nombre de demandes envoyées à la Ville augmente en continu. La Ville a de la peine à répondre à toutes ces demandes, en dépit de la question de la rémunération. De plus, Genève est la plus grande ville de Suisse romande. Les artistes auront plus de chance de trouver du travail à Genève. La mission de la Ville est non seulement de soutenir l'offre culturelle et les artistes mais aussi de prêter une attention au public. Bien que le public genevois soit curieux et profite de l'offre culturelle, il ne faut pas le saturer.

Quels sont les moyens employés afin de faire participer davantage le public?

M. Kanaan répond que c'est une préoccupation continue. Les variations sont multiples. Elles peuvent être matérielles, c'est-à-dire qu'elles dépendent du tarif. Il faut également que le public se sente concerné par ce que présentent le théâtre et/ou le musée. Plusieurs moyens sont utilisés pour faire participer davantage le public comme aller à sa rencontre et ne pas attendre qu'il vienne. Une autre démarche consiste à monter des projets participatifs, c'est-à-dire impliquer les gens dans le projet, bien que cela demande beaucoup de ressources et de travail. Il donne l'exemple de cours de français donnés au Musée d'ethnographie de Genève (MEG) à des personnes récemment arrivées sur le territoire Suisse. Les personnes chargées de donner les cours de français étaient elles-mêmes issues de la migration et déjà bien intégrées. Les collections du MEG se sont inspirées du pays d'origine de ces personnes. Ce projet a soulevé l'utilité des cours de français ainsi que la découverte du musée. Le jeune public représente également un enjeu de participation. Le département a pour vocation de soutenir les acteurs et actrices culturel-le-s professionnel-le-s. Le domaine de la culture amateur est un outil efficace pour faire participer les publics amateurs. Les gens sont curieux et aiment créer du contenu, que ce soit dans les domaines du théâtre, de la danse, etc. De plus, cela n'engendre pas énormément de moyens puisqu'il s'agit d'art amateur. Le magistrat souhaiterait développer des projets dans ce sens.

Pourquoi ce nombre élevé de directeurs présents dans la Nouvelle Comédie? Serait-il possible de faire des économies sur ces postes afin de financer la structure et les projets? A quel pourcentage travaillent ces directeurs?

M. Kanaan répond que le personnel de la Nouvelle Comédie est passé de 20 à 60 personnes. L'institution dispose de deux scènes et met régulièrement en place des activités et des ateliers. Il transmettra par écrit l'organigramme du personnel de la Nouvelle Comédie à la commission des finances. M^{me} Reidy ajoute qu'il y a une double direction artistique à la Nouvelle Comédie. Les autres directeurs et directrices sont en réalité responsables chacun d'un domaine (administratif, technique, communication, médiation, etc.). La direction n'est pas démultipliée par huit. Le terme de «direction» peut induire en erreur.

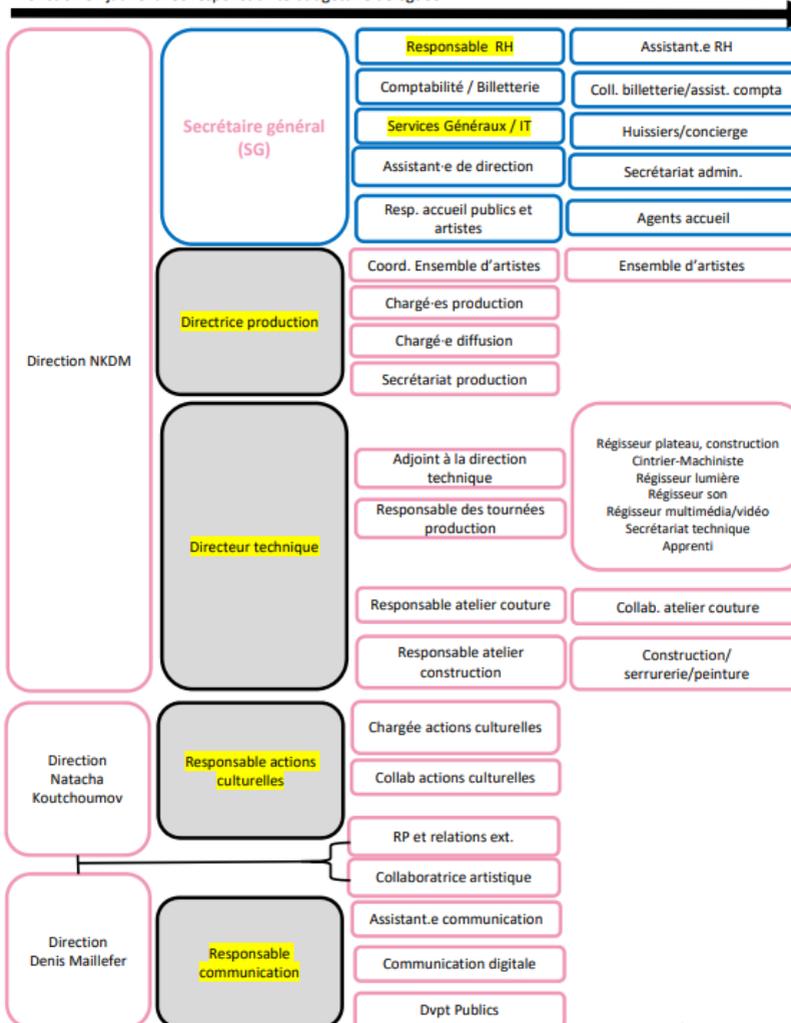
Comédie
de Genève

Organigramme Comédie 2020

Lien hiérarchique SG: en bleu - se lit de gauche à droite

Lien fonctionnel SG: postes grisés

Fonction en jaune: avec responsabilité budgétaire déléguée



Le département accordera-t-il davantage de moyens à la mise en œuvre et à la promotion de la stratégie «biodiversité» municipale?

M. Kanaan répond que le département affecte les moyens disponibles. Le Canton confie régulièrement au Muséum d'histoire naturelle (MHN) et au CJB des mandats à ce sujet. Le département doit élaborer un plan d'action qui concerne l'ensemble des services afin de promouvoir cette biodiversité au-delà des rôles et tâches attribués au Musée et au Jardin botanique. Il informe que la biodiversité est plus riche en Ville qu'à la campagne. Plusieurs projets pilotes visent à élaborer une stratégie de sensibilisation du grand public. Certains musées l'ont déjà mise en place. Cette stratégie dépassera bientôt le périmètre des institutions et se développera en fonction des moyens existants. Les espaces verts de la Ville sont utilisés au mieux afin de maintenir et augmenter la biodiversité.

La transition écologique ne concerne pas que des aspects techniques, mais également la manière dont la nature rencontre la culture. Est-ce que le département compte allouer des moyens supplémentaires à la transition écologique? De quelle manière la culture peut-elle accompagner cette transition écologique?

M. Kanaan répond qu'il a lancé un programme d'action climat et environnement du département à la fin de la dernière législature qu'il communiquera à la commission des finances une fois que celui-ci sera finalisé.

Ce programme concerne à la fois les institutions muséales et les arts vivants. Il donne l'exemple d'un projet du Théâtre de l'Orangerie retenu par la Ville notamment car il abordait le thème de la transition écologique. Ce théâtre s'interrogeait sur la manière d'introduire la transition écologique dans leur fonctionnement et programmation. Les institutions ont également mis en place un véritable plan d'action. Les musées voyagent beaucoup et entretiennent des partenariats à l'échelle du monde entier. L'enjeu est de réduire l'empreinte carbone en limitant les voyages tout en maintenant les collaborations. Il y a, au-delà des mesures concrètes, un changement de paradigme. Les musées et le Jardin botanique sont bien lancés dans ces initiatives car leur public est extrêmement diversifié. Des personnes provenant de pays étrangers viennent témoigner à Genève dans les musées.



Programme d'action climat et environnement (PACE)

Contexte

Face aux graves conséquences du dérèglement climatique sur l'environnement, la biodiversité, la justice sociale, la santé et l'économie, la Ville de Genève s'est engagée à faire de l'enjeu climatique sa principale priorité.

C'est dans cette perspective qu'est développée la stratégie municipale d'urgence climatique (SMUC), en cohérence avec le plan climat cantonal et la politique climatique de la Confédération.

La SMUC implique l'ensemble de l'administration avec deux objectifs prioritaires

- à l'horizon 2030, une réduction de 60% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990 ;
- à l'horizon 2050, la neutralité carbone.

Le Département de la culture et de la transition numérique s'inscrit pleinement dans ce processus et y contribue au travers du développement d'un programme d'action climat et environnement (PACE).

La démarche comporte deux volets : la mise en œuvre de mesures urgentes ; le développement d'un programme de réflexion, de débats et d'expositions pour un changement profond de paradigme à plus long terme.

Le PACE est organisé en mode projet avec un comité de pilotage, un comité directeur et trois groupes de travail, qui ont traité les thématiques suivantes:

- Groupe 1 : économies d'énergie, achat durable, réduction des déchets, application des 3R (Réduire – Réutiliser – Recycler), économie circulaire, limitation des déplacements des personnes, œuvres et matériaux, compensation carbone des voyages, alimentation du terroir, bio, bilans environnementaux des manifestations et expositions, transition numérique durable.
- Groupe 2 : biodiversité et gestion différenciée des espaces verts
- Groupe 3 : réflexions, débats, expositions, communication, en vue d'un changement de paradigme.

Une centaine de propositions de mesures ont été élaborées par les trois groupes de travail. Elles ont ensuite été étudiées et analysées sur la base de la même méthode d'évaluation que la SMUC, à savoir en fonction des quatre critères que sont le coût, la marge de manœuvre, l'image et l'impact carbone.

Au final, ce sont 28 mesures qui ont été validées pour une première phase de mise en œuvre dans les services et institutions du DCTN. Certaines mesures générales sont également discutées dans le cadre de l'élaboration de la SMUC et pourront être intégrées dans les futures mesures SMUC, d'autres sont complémentaires mais plus spécifiques au domaine culturel et artistique.

Ces mesures comportent des indicateurs et des délais de réalisation. Elles seront mises en œuvre durant ces prochains mois par les services et institutions du DCTN, puis un bilan sera effectué pendant l'été 2022.

Ce travail est effectué en parallèle et en complémentarité de l'élaboration de la stratégie municipale d'urgence climatique, à laquelle le DCTN contribue activement dans ses domaines de compétences.

Mesures du programme d'action climat et environnement (PACE) du DCTN

Axe 1 : politique, chartes, labels

Mesure 1

Elaborer un document cadre sur l'engagement écoresponsable du département pour fédérer le personnel autour d'une démarche exemplaire et assumée.

Axe 2 : management, plan d'action interne, formation

Mesure 2

Nommer un.e référent.e «vert.e» sur les questions climatiques et environnementales dans chaque service/institution.

Mesure 3

Constituer un groupe de travail interne dans chaque service/institution pour le suivi de la mise œuvre des mesures.

Mesure 4

Imposer une formation générale pour le personnel et proposer des formations sur mesure notamment sur les gestes écoresponsables, l'économie circulaire et la gestion raisonnée du numérique.

Axe 3 : outils, communication, sensibilisation

Mesure 5

Sensibiliser les équipes au travers de différents supports de communication.

Axe 4 : achats, contrats

Mesure 6

Privilégier la location et la mutualisation du matériel à obsolescence rapide ou de courte durée d'utilisation plutôt que l'achat.

Axe 5 : mutualisation des ressources, économie circulaire, réemploi, recyclage

Mesure 7

Mettre en place des circuits DCTN-Ville de Genève du réemploi.

Mesure 8

Créer un réseau de partenaires locaux (ex. Matériuum) pour anticiper la redistribution des matériaux et éléments.

Mesure 9

Mettre en place des conceptions et scénographies favorisant le réemploi.

Axe 6 : alimentation, restauration

Mesure 10

Réduire les emballages jetables liés à l'alimentation et aux boissons.

Mesure 11

Gérer durablement les biodéchets (compost).

Mesure 12

Préciser le nombre de personnes confirmées pour ajuster les quantités commandées.

Mesure 13

Anticiper et organiser la redistribution des surplus alimentaires (toogoodtogo.ch, Fondation Partage, le Caré)

Axe 7 : mobilité

Mesure 14

Identifier des circuits sur mesures pour privilégier la mobilité douce (vélo, marche, trottinette, etc.) et les transports publics dans le cadre des manifestations/événements organisés par le DCTN et la Ville de Genève.

Mesure 15

Communiquer activement sur l'existence de vélos Ville de Genève à disposition du personnel et sur le casque à vélo offert au personnel.

Mesure 16

Définir des distances ou des temps de trajet au-dessous desquels l'avion est proscrit et un autre mode de transport doit être emprunté (en attente de la révision des règlements y relatifs dans le cadre du nouveau plan de mobilité de la Ville de Genève).

Axe 8 : bâtiments, économies d'énergie, énergies renouvelables**Mesure 17**

Sensibiliser à la question des économies d'énergie. Mettre en place une information à l'attention du personnel et du public sur des bonnes pratiques (écogestes).

Axe 9 : numérique**Mesure 18**

Former et sensibiliser le personnel à une gestion raisonnée du numérique.

Mesure 19

Elaborer un manuel des bonnes pratiques numériques à transmettre aux collaborateurs.trice.s.

Mesure 20

Organiser des « Journées du nettoyage des données » ludiques et stimulantes.

Axe 10 : biodiversité et gestion différenciée des espaces verts**Mesure 21**

Elaborer une stratégie biodiversité municipale visant le maintien et l'augmentation de la biodiversité à travers les processus de planification, construction, gestion, et entretien des espaces du domaine privé et public de la Ville, en tenant compte des enjeux organisationnels et de ressources. (cf. extrait de décision du Conseil administratif du 17 mars 2021)

Mesure 22

Créer un pôle transversal «biodiversité locale» au sein de la Ville de Genève (CJB, MHN, SEVE, A21, URB, AGCM, etc.).

Axe 11 : réflexions vers un changement de paradigme**Mesure 23**

Proposer des éléments de réponse et des outils concrets aux publics (ex. espace ag'r du MHN, programmation nature des BM, grainothèque, expo «Le grand bazar de l'évolution» aux CJB, expo «Injustice environnementale Alternatives autochtones» au MEG).

Mesure 24

Pondérer systématiquement les pratiques avant chaque projet: expositions et spectacles invités versus productions locales, éphémère versus réutilisable, créations matérielles versus créations immatérielles...

Mesure 25

Adapter les conditions d'octroi des subventions afin qu'elles prennent en compte des valeurs portées par la transition environnementale.

Mesure 26

Encourager les savoir-faire traditionnels et locaux et intégrer les questions de durabilité et d'impact environnemental dans les politiques d'acquisition. Revoir en conséquence la pondération des critères d'attribution des marchés publics (AIMP).

Mesure 27

Soutenir et relayer les initiatives des artistes qui prennent position en faveur de l'environnement (charte des artistes, acteurs et actrices culturel.le.s pour le climat).

Mesure 28

Évaluer l'impact des pratiques culturelles en regard de leur empreinte carbone et environnementale et intégrer un chapitre « environnement et social » dans les Projets scientifiques et culturels (PSC) des musées et bibliothèques.

La thématisation et l'éveil de l'intérêt public pour les enjeux liés à la décolonisation existe. Comment accompagner la réflexion sur l'héritage raciste et ses symboles, dans l'espace public? Un déboulonnage de statues est-il prévu?

M. Kanaan répond par la négative. Il répond que le but de cette démarche est d'éviter le déboulonnage de statues car cela efface le passé. Le passé ne doit pas être effacé mais commenté et critiqué. Un atelier a été réalisé au MEG à ce sujet. Le Conseil administratif a pour but d'ouvrir le débat avec les personnes concernées.

Qu'est-ce qu'une Université populaire du numérique?

M. Kanaan répond que l'illectronisme concerne les personnes qui maîtrisent mal la lecture et l'écriture. Ces personnes sont donc gênées de s'exprimer dans notre société. Le terme «illectronisme» concerne les personnes qui ne savent pas utiliser un ordinateur et maîtrisent mal les outils électroniques, comme la gestion d'un compte client ou une inscription par informatique. Cet illectronisme concerne tous types de personnes de tout âge. La crise Covid-19 a révélé une extrême inégalité entre les personnes par rapport au numérique. Certaines personnes n'ont pas d'ordinateur à la maison. La fracture numérique est un véritable enjeu dans notre société. L'Université populaire du numérique a pour but d'aider ces personnes adultes en leur permettant de rattraper des formations qu'elles n'ont pas eu l'occasion de suivre plus jeunes. Il donne l'exemple des inscriptions parascolaires qui se déroulent beaucoup par informatique. Certaines personnes rencontrent des difficultés à comprendre comment fonctionnent ces outils. L'Université crée des ateliers pour aider ces personnes.

Les syndicats ont fait des requêtes pendant la grève par rapport à la directive sur le télétravail. Quand cette directive impliquant 2 jours de télétravail par semaine sera-t-elle appliquée?

M. Kanaan répond que la directive est en vigueur mais que pour l'instant le télétravail est toujours fortement recommandé. La directive prendra forme après la crise, selon un accord entre l'employé et l'employeur. Un sondage au DCTN a révélé que la majorité des gens ne souhaitaient pas pratiquer le télétravail à 100% mais à temps partiel. Les personnes travaillant à 80% et plus pourront se mettre en télétravail jusqu'à deux jours par semaine et les personnes qui travaillent à moins de 80% jusqu'à un jour. Cette directive s'applique selon un accord entre l'employé et l'employeur, rien n'est imposé.

Le DCTN dispose-t-il de moyens financiers suffisants pour assurer le télétravail?

M. Kanaan répond par la positive. 700 ordinateurs ont été redistribués au personnel – chargé de missions essentielles – pendant la crise Covid-19.

Le département prévoit de réviser les modalités de subventionnement. L'idée est de soutenir le travail de recherche des artistes et pas uniquement les représentations. L'élaboration d'une représentation implique une phase de recherche. Pour quelle raison ces deux aspects sont-ils séparés?

M. Kanaan répond que cela dépend des arts. En principe, les artistes sont payés selon le temps de la représentation/performance. Un musicien n'est pas payé pour le temps qu'il passe à réfléchir sur sa prochaine composition. La réflexion se portera sur l'évolution des formes de production et de diffusion des arts. Le crédit voté par le Conseil municipal de 3,9 millions de francs comportait 2 millions de francs destinés aux bourses individuelles – 10 000 francs maximum. La Ville a proposé aux artistes d'élaborer un projet, pas forcément une représentation, sur des musiques, pièces de théâtre, etc. Le service a reçu environ 250 demandes pour 200 bourses admissibles.

M^{me} Reidy ajoute que cette initiative a pour but de soutenir le travail des artistes sans que le résultat soit immédiat. Ces bourses permettent aux acteurs et actrices culturel-le-s de continuer leur travail même lorsque les structures sont fermées.

Le département entretiendra-t-il des collaborations avec des institutions afin de limiter la fracture numérique et assurer une meilleure efficacité? L'année passée la Ville avait attribué une subvention à l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (ci-après OSEO) qui n'a pas été dépensée. Cette subvention n'a pas été prolongée cette année. Quelle est la collaboration entre la Ville et l'OSEO ainsi que les autres institutions?

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une mise en réseau des différents acteurs qui traitent la question. L'OSEO a établi plusieurs constats mais n'a pas la capacité de mettre en œuvre les projets. Il est important d'établir un diagnostic partagé afin d'émettre des priorités et de ne pas traiter deux fois la même problématique.

Est-ce que le 1 million de francs supplémentaires accordés à la DSIC s'ajoutent au total qui figure dans le projet de budget?

M. Kanaan répond par la positive. Page 136 couvre le budget du département en entier et la DSIC apparaît plus loin dans les pages en tant que service.

Dans la présentation le total des charges était différent.

M^{me} Mathieu explique que la page 136 présente la vision de tout le service DSIC. Une partie des charges 31 de la DSIC est ventilée dans les autres services de l'administration.

Pourquoi y a-t-il une baisse du salaire du personnel dans chaque service?

M. Krebs explique qu'il s'agit de charges qui étaient auparavant budgétées dans les services et qui sont à présent budgétées à la DRH. La baisse apparaît au

niveau du département et la hausse se trouvera à la DRH. Ces charges se retrouveront dans les services aux comptes 2022.

M. Blanchot indique qu'il s'agit d'un effet neutre et pas d'une économie au niveau des postes. Les budgets individuels des services diminuent mais le budget global de la DRH augmente.

Les subventions à redistribuer page 137 concernent-elles l'ACG?

M^{me} Mathieu répond par la positive.

Le Canton verse-t-il de l'argent au GTG?

M. Kanaan répond que le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) finance 150 000 francs. Le Canton a contribué au financement du GTG durant quelques années. Ce n'est plus le cas. Il est logique que cette institution appartienne en partie ou dans son entièreté au Canton. Le Conseil administratif a validé un mandat d'ouverture des négociations avec la fondation du GTG en ce qui concerne le double statut. Il est d'avis qu'il faudrait un statut unique. Actuellement des inégalités subsistent. Ce n'est pas acceptable. L'idée n'est pas de péjorer mais d'avoir un statut unique de droit public. Des négociations auront lieu, notamment sur le Conseil de fondation et sur le fait que des magistrats en soient membres.

La ligne 301, «salaires du personnel administratif et d'exploitation», comprend-elle les salaires des personnes de la fondation?

M. Kanaan répond par la négative. Les salaires se trouvent dans la subvention. Il n'y a pas le détail.

Comment expliquer l'augmentation des travaux d'entretien au MAH page 138?

M^{me} Koelliker répond qu'il s'agit des comptes compétents. La DPBA répartit son budget sur les différents services de la Ville. Des demandes à réaliser en 2022 concernant le MAH ont été formulées au printemps 2021. La DPBA chiffre et estime les moyens qu'il est possible d'octroyer afin de réaliser ces demandes. Le détail sera disponible au mois de novembre. Parmi ces demandes, l'une était de réaménager une grande salle du MAH. Elle propose que la commission des finances pose la question au DACM.

Les charges du budget 2022 sont souvent bien plus élevées que les charges comprises dans les comptes 2020, notamment au MAH. Comment expliquer cette augmentation sachant que les travaux n'ont pas pu se réaliser au musée?

M. Kanaan répond que beaucoup d'activités n'ont pas pu avoir lieu au musée pendant l'année 2020 en raison de la crise Covid-19. Il y avait moins d'expositions,

moins de frais de manifestations, etc. Les 17 612 051 francs de dépenses ne sont pas représentatifs des autres années. Il rappelle que les services ont une marge de manœuvre concernant leur budget, notamment sur le chapitre 31. Ils peuvent compenser une ligne par une autre ligne.

Comment expliquer l'importante augmentation entre les comptes 2020 et le budget 2022 des prestations de services et honoraires (page 139, ligne 313)?

M^{me} Mathieu répond que l'année 2020 a été très particulière en raison des longues périodes de fermeture liées à la crise sanitaire Covid – en particulier les frais de sécurité n'ont pas été comptabilisés durant l'année 2020 pour des montants importants. Il y a eu une allocation au budget 2022 de frais informatiques (220 000 francs). Ces frais sont à présent répartis dans les services. Il s'agit d'un écart technique. Lorsque l'on compare les charges de salaire des comptes 2020 avec celles du budget 2022, il ne faut pas oublier qu'une annuité a été attribuée en 2021.

Pour quelle raison les autres revenus du Musée d'histoire naturelle ont-ils autant augmenté (ligne 439, page 140)?

M^{me} Mathieu répond que cette variation dans les comptes du Musée correspond à la subvention de l'Office fédérale de l'environnement (OFEV) pour le projet Chauve-souris. Un écart est également visible dans les comptes 35 et 45.

Comment expliquer l'importante augmentation des prestations de services du MHN (ligne 391, page 140)? Plusieurs montants des lignes du MHN augmentent considérablement.

M. Kanaan répond qu'il s'agit de facturations internes du service.

M^{me} Mathieu ajoute que ces augmentations sont liées à la Nuit de la Science.

M. Kanaan mentionne l'accident qui s'est déroulé sur le chantier du dépôt où l'entreprise en question a fait faillite. Il rappelle que le dépôt de la Ville pour stocker les collections des musées est parfaitement étanche. L'humidité d'une zone doit être contrôlée car elle n'est pas satisfaisante mais cela n'est pas dû aux fleuves. Le principal enjeu concerne les chapes et sols. L'entreprise ayant fait faillite, tous les acteurs concernés (maîtrise d'ouvrage, entreprises et Ville de Genève) ont trouvé un accord et décidé de faire appel à une expertise externe reconnue. Toutes les parties prenantes s'engagent à reconnaître le résultat de l'expertise. Les différentes assurances négocieront qui prend en charge la facture de remise en état des sols.

Il indique que des collections du MEG devaient être déménagées dans ce dépôt. Le département doit donc attendre la fin de cette affaire pour utiliser le dépôt. Les collections précieuses de la Bibliothèque de Genève (BGE) doivent

également être déménagées urgemment pour des raisons de sécurité. Le bâtiment de la BGE est non conforme en matière de sécurité incendie. La Ville cherche donc actuellement un dépôt adéquat et économiquement abordable. Cette location supplémentaire fera l'objet d'un amendement au budget.

M^{me} Koelliker ajoute que la proposition PR-1189 permet de couvrir les frais de déménagement des différents musées au dépôt du Carré-Vert. Cette proposition pourrait également permettre aux collections précieuses de la BGE d'être déménagées dans un dépôt auprès d'un tiers – sous réserve du vote du budget et de l'accord du Conseil municipal.

Combien la location du nouveau dépôt et le déménagement coûteront-ils ?

M. Kanaan répond que les coûts sont estimés à 100 000 à 200 000 francs pour la location du dépôt. Le déménagement fera l'objet d'un courrier à la commission des travaux et des constructions. L'argent sera prélevé sur la proposition déjà votée qui concernait le déménagement définitif. La prochaine proposition soumise au Conseil municipal sera dédiée à la réparation du dépôt, dans le cas où la Ville contribue à payer la facture. Les coûts devront également couvrir le deuxième déménagement. Cela coûtera moins cher car les pièces seront déjà conditionnées.

L'entreprise qui a fait faillite participera-t-elle aux dédommagements ? Pour quelle raison les autres parties prenantes se sentent-elles concernées par cet événement ?

M. Kanaan répond qu'il y aura normalement un partage entre les différentes parties prenantes de la chaîne de responsabilité de surveillance du chantier.

Comment l'entreprise a-t-elle été choisie ?

M. Kanaan répond qu'elle a été désignée par appel d'offres. Si la commission des finances a d'autres questions, elle doit les poser au DACM.

Les recommandations des Vert-e-s et du Parti socialiste de la commission des arts et de la culture sont-elles justifiées ?

M. Kanaan répond qu'il n'a pas eu accès au rapport. Les réponses écrites transmises à la commission des arts et de la culture développent les efforts consentis par le département, notamment concernant le Théâtre de l'Usine.

Quel est le but de séparer les lignes «soutien à la création chorégraphique» et «soutien à la création chorégraphique conventionnées» page 143 ?

M. Kanaan répond que cela est dû à un audit du CFI. Celui-ci jugeait plus transparent de distinguer les subventions ponctuelles – qui font l'objet d'une demande et d'une réponse par projet – des fonds affectés aux subventionnés conventionnés chaque année mais qui ne disposent pas encore de ligne nominale.

Pour quelle raison ces subventionnés conventionnés n'ont-ils pas de ligne nominale?

M^{me} Reidy répond que ces demandes sont dans un premier temps ponctuelles. Puis, une fois que les demandes sont récurrentes, un processus évalue la pérennité possible de la subvention avant l'obtention d'une ligne. Cela prend du temps.

Pour quelle raison les noms des subventionnés conventionnés n'apparaissent-ils pas dans les lignes?

M^{me} Reidy répond que les noms se trouvent aux comptes.

M. Kanaan dit qu'il peut fournir à la commission des finances la liste des subventionnés conventionnés chorégraphiques par écrit. Il informe que chaque subventionné n'est pas forcément conventionné. Cela requiert un processus par étape et pas toujours stable. Une convention et une ligne nominale sont attribuées à une association une fois que celle-ci a mené plusieurs années d'activité. La situation des conventions peut varier d'une année à une autre.

Auparavant le département évaluait le budget dédié à une création théâtrale avant de l'octroyer au théâtre. A présent le département accorde-t-il le budget demandé aux théâtres et laisse-t-il celui-ci faire le travail d'analyse de projet?

M. Kanaan répond que la plupart des scènes théâtrales disposent d'un budget de production. La direction théâtrale fait des choix artistiques et construit la saison. La politique culturelle du département tient à maintenir un canal dédié aux projets émergents et/ou atypiques qui sont présentés dans des scènes plus petites. Ces projets ne peuvent pas être mis en place dans des scènes autonomes et nécessitent l'aide du département.

Une motion demandait de soutenir l'Association United Music Foundation, notamment par rapport à la préservation du matériel enregistré. Le département a-t-il entretenu des discussions avec cette association à ce sujet?

M. Kanaan répond par la négative. La question est légitime car le patrimoine musical représente un réel enjeu. Il rappelle que de nombreuses demandes sont en suspens.

Les subventions monétaires sont stables. Est-il envisageable d'augmenter les subventions attribuées aux associations qui se soucient de la transition écologique?

M. Kanaan répond que le département s'engage à la survie des artistes en période de crise. Le magistrat explique qu'il ne peut pas proposer au Conseil municipal de réduire la subvention d'une association pour en augmenter une autre. Le département mène des réflexions sur les impacts de la crise d'un point de vue écologique, dans le domaine théâtral et sur les modes de production artistiques. L'urgence climatique est un enjeu transversal.

M^{me} Reidy ajoute que les mesures mises en œuvre par les différents subventionnés prennent en compte de plus en plus la transition écologique. Le département communique une série de démarches aux subventionnés afin de promouvoir la transition écologique. Plusieurs associations précèdent les demandes et sont proactives dans ce domaine. La Ville demande à chaque entité de tenir compte de la transition écologique – il n’est donc pas question d’en soutenir une plus que l’autre car toutes les associations ne sont pas en mesure de délivrer les mêmes offres.

Comment le département initie-t-il le dialogue avec les associations qu’il subventionne afin de les diriger vers une transition écologique?

M^{me} Reidy répond que le département peut apporter des recommandations aux associations et énumérer des objectifs par le biais d’une convention.

M. Kanaan propose régulièrement aux associations d’élaborer des bilans. Il explique que les conventions sont de plus en plus chargées. Cet instrument servait au départ à fixer ensemble les objectifs artistiques et culturels et financements de l’entité concernée. La convention aborde à présent la rémunération des artistes, la prévention contre le harcèlement ainsi que l’enjeu écologique. Ces conventions doivent rester praticables. Il faut évaluer la possibilité d’intégrer des critères de type environnemental, climatique et incitatif.

Est-il possible de connaître les réelles dépenses des structures subventionnées durant l’année 2020? Les montants qui figurent dans les comptes 2020 page 144 ne peuvent pas être comparés avec le budget 2022 puisque les institutions n’ont pas dépensé la totalité de ces subventions.

M. Blanchot répond que les montants qui figurent dans les comptes 2020 correspondent aux subventions versées par la Ville en 2020. Ces chiffres ne sont pas représentatifs des dépenses ou des comptes de l’entité subventionnée.

M. Kanaan ajoute que les restitutions apparaîtront dans les comptes 2021 et probablement aussi dans les comptes 2022.

M^{me} Mathieu ajoute que les contrôles en cours sont particulièrement complexes. Ils sont aussi assumés par le Canton. Ils concerneront en premier lieu les indemnisations – contrôle poussé des comptes – ce qui aboutira probablement à des restitutions d’indemnisations. D’autres contrôles porteront sur les subventions et sur l’application du règlement qui aboutiront à de possibles restitutions ou report de projets.

Comment expliquer l’augmentation dédiée à la salle pluridisciplinaire de l’écoquartier de la Jonction (page 145)?

M^{me} Reidy répond que cette augmentation a été votée par le Conseil municipal. La salle organisera des activités musicales destinées à un public âgé de 15 à 25 ans – public rarement touché par ce genre de propositions.

M. Kanaan ajoute que la salle devait ouvrir en septembre mais ouvrira finalement début novembre. Le budget annoncé dans l'appel d'offre pour une année complète s'élève à 150 000 francs. La Ville a ajouté 80 000 francs.

Où la Nouvelle Comédie se trouve-t-elle dans les lignes du budget?

M^{me} Koelliker répond qu'elle se trouve page 143 dans la ligne dédiée à la Fondation d'art dramatique (FAD).

Pour quelle raison la Ville paie-t-elle le bâtiment du Conservatoire populaire de musique alors qu'il est utilisé par le Canton (page 147)?

M^{me} Koelliker répond que la loi cantonale stipule que les communes doivent mettre à disposition les locaux pour les écoles de musique, ce que le service des écoles fait dans les écoles appartenant à la Ville de Genève.

Les gratuités de certains festivals ont-elles été réduites?

M. Kanaan répond par la négative. Certains festivals utilisent le Cinéma Grütli comme lieu principal de représentation, ce qui engendrait de fait une augmentation des tarifs que devaient payer ces cinémas en échange de la salle. La Ville pousse le Cinéma Grütli et les autres festivals à trouver un accord.

Est-il envisageable de réduire la gratuité accordée au GTG?

M^{me} Koelliker répond par la négative. Les gratuités correspondent à la valeur des bâtiments.

Le GTG pourrait-il contribuer à payer cette gratuité?

M. Kanaan répond par la négative. Le GTG ne trouvera pas de mécène assez généreux pour payer le loyer d'un bâtiment municipal.

Comment la gratuité de 147 000 francs accordée à l'Association les 6 Toits (ZIC) a-t-elle été calculée?

M^{me} Koelliker répond que la GIM a calculé cette gratuité car il s'agit de patrimoine financier mis à disposition du public dans le cadre de la délégation du Conseil administratif «G'innove». La valorisation des locaux correspond à un tarif par m².

Est-il envisageable d'avoir dans la brochure du budget plus de détails sur les coûts et budgets de la FAD – frais de personnel, etc. – étant donné l'importante subvention qui lui est attribuée? Cette institution devrait-elle s'étendre sur plusieurs lignes budgétaires détaillées?

M. Kanaan rappelle que la commission des finances reçoit chaque année les comptes de la FAD afin de les traiter. La convention signée entre la Ville et la

FAD se trouve en ligne. Elle comporte de nombreuses informations sur les budgets prévisionnels, les projets artistiques, les priorités, etc. Toutes les conventions de subventionnement du département se trouvent en ligne. Il propose d'envoyer celle de la FAD à la commission des finances (voir annexe).

La direction du département compte 44 personnes – ce qui correspond à une trentaine de postes à plein temps. De réelles économies pourraient-elles se faire sur ces postes? Combien y a-t-il eu d'augmentations de postes depuis dix ans?

M. Kanaan répond que la direction est modeste comparé à la taille du département. Elle représente 3% de l'effectif du département (33 directeurs et directrices sur 900 employé-e-s). Les contrôles, procédures, analyses de risques et le MCH2 sont constamment augmentés. Ces démarches requièrent du temps et de l'énergie. Il rappelle que le département souhaite mener une politique culturelle transversale et que le DCTN est le département qui comporte le plus de services. Le magistrat est responsable de 10 services (cinq institutions muséales, deux institutions dans le domaine du livre, le Service culturel, service informatique, GTG). Il informe que le personnel du DSSP est équivalent au DCTN, mais que M^{me} Kitsos est responsable de cinq services. Les réponses données par écrit à la commission des arts et de la culture développent l'organisation de la direction. Le ratio du DCTN se trouve dans la moyenne basse de la Ville.

De quelle manière le Conseil municipal peut-il aider le département sans participer à la bureaucratization?

M. Kanaan répond que lorsqu'une personne fait une erreur, l'ensemble du système se durcit. Selon lui, il devrait y avoir un droit à l'erreur. Il faut éviter de trop durcir le système. Malheureusement, les fraudes représentent un risque inhérent à tout système. Celles-ci doivent être traitées. Beaucoup de systèmes de contrôle ont été créés afin d'assurer la transparence des finances publiques. Il est d'avis que le coût qu'engendrent tous ces contrôles devrait être évalué.

Est-il vraiment utile d'avoir deux contrôleurs internes par département? Deux contrôleurs internes pour toute l'administration seraient-ils suffisants?

M. Kanaan répond par la négative. Il rappelle qu'énormément de contrôles sont requis dans les départements et que les contrôleurs internes ont beaucoup de travail.

Les institutions ont-elles également des contrôleurs?

M. Kanaan répond par la négative. Le chef-comptable d'un musée est responsable d'appliquer les procédures. Il y a deux contrôles internes à l'échelle du département. Le GTG a consolidé un poste de contrôleur interne au sein de son institution. C'est le seul service de l'administration qui dispose d'un contrôleur interne.

Le soutien de l'administration par le biais de subventions aux employé-e-s des entités subventionnées est-il stable par rapport aux salaires des fonctionnaires? Et qu'advierait-il de ce rapport si les mécanismes salariaux étaient ajoutés?

M. Kanaan répond que la masse salariale des fonctionnaires et des employés des entités subventionnées est stable, malgré les coupes budgétaires. La subvention dédiée à la nouvelle salle du Carré-Vert est consolidée. La Ville est la seule fonction publique où les mécanismes salariaux sont appliqués. Les associations du milieu culturel n'ont pas de mécanismes salariaux. La Ville n'a pas d'indexation de subvention.

Séance du 13 octobre 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{me} Stéphanie Sturzenegger, directrice du DSSP, de M. Gianni Dose, contrôleur de gestion du DSSP, de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), de M^{me} Pascale Mazzariol, directrice adjointe ad interim du DACM, de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), en présence du président de la commission des sports, M. Luc Zimmermann, du rapporteur de la commission des sports ainsi que de la présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), M^{me} Jacqueline Roiz, et de la rapporteuse de la CSDOMIC, M^{me} Selma Selle

Service des sports (voir aussi le rapport de la CS)

M^{me} Barbey-Chappuis explique que dans le domaine des sports, le budget d'investissement est presque aussi important que le budget de fonctionnement. Différents crédits sont en cours ou ont été votés récemment, ce pour quoi elle remercie le Conseil municipal. D'un point de vue général, il n'y a pas d'augmentation de charges ou de postes pour le SPO. Il y a deux clés de lecture pour ce projet de budget. La première est liée au Covid, puisque la crise a eu un impact important sur toute l'offre sportive et continuera d'en avoir sur les premiers mois de l'année 2022. Cette crise a entraîné beaucoup de difficultés pour les clubs et les associations, mais elle a eu le mérite d'obliger le SPO à être créatif sur une nouvelle offre sportive compatible, et ils se sont rendu compte que cette nouvelle offre répondait à une nouvelle façon de faire du sport dont ils n'avaient pas pris pleinement conscience avant le Covid. C'est-à-dire le développement de la pratique libre, à savoir en dehors d'un club, et l'utilisation accrue de l'espace public. Ce sont des projets qui seront maintenus pour la suite de la législature devant le succès rencontré par ces cours gratuits développés l'été dernier dans différents

lieux emblématiques de la Ville. Ce sera renforcé l'année prochaine avec une offre qui ne sera pas uniquement estivale mais aussi hivernale, notamment axée sur la course à pied. Cela répond à une nouvelle façon d'utiliser l'espace public, mais aussi aux aspirations de la jeune génération qui est moins dans la pratique «ritualisée» mais plus poly-sportive qui aime découvrir différentes activités. C'est ce qui avait été fait dans le cadre de la Pointe de la Jonction, avec cette offre axée sur le sport urbain notamment destinée aux adolescents. Ces réflexions seront gardées pour toute l'offre à développer ces prochains mois dans le cadre du projet de budget. L'autre clé de lecture, c'est la feuille de route du DSSP qui se décline en trois axes. Le premier concerne la stimulation du civisme, et le sport doit être un vecteur de transmission de certaines valeurs, et l'idée est de développer certaines prestations en la matière. Il y a également la lutte contre les discriminations ou le sexisme. Le 12 octobre a été annoncée la mise en œuvre de mesures pour lutter contre la violence dans le sport, et tout cela va se décliner dès le mois de novembre et durant toute l'année prochaine. Ils souhaitent aussi soutenir des initiatives éco-sportives qui se développent de plus en plus. On peut notamment penser au *plogging*, où l'on court tout en ramassant les déchets. Ce sont des nouvelles choses que le DSSP aimerait accompagner l'année prochaine. Le deuxième axe est tout ce qui est lié à la proximité. On parle souvent de la Ville du quart d'heure, et cela s'inscrit dans cette volonté de développer le sport dans l'espace public, où plutôt que d'attendre que les habitant-e-s franchissent la porte des infrastructures, d'aller vers eux sur l'espace public et d'y développer des activités. En termes de proximité, il y a également l'idée de rapprocher le sport amateur et le sport d'élite, par exemple via des collaborations qui pourraient être faites dans le cadre de manifestations ou d'animations sur l'espace public. Le troisième axe est la question du rayonnement et de l'animation de la Ville. L'ambition est de continuer à accueillir des grandes manifestations sportives. Cette année, le Geneva Open a offert une visibilité assez extraordinaire grâce à la venue de Roger Federer. En termes de retombées économiques ou touristiques, ce sont des manifestations très intéressantes, et ils souhaitent poursuivre sur cette voie tout en ayant l'aspect environnemental en tête, pour que la Ville rayonne à travers les manifestations sportives.

M. Zimmermann précise que les commissaires de la commission des sports ont accepté ce budget à l'unanimité moins trois abstentions.

Questions des commissaires

La Fête du sport prévue pour l'automne 2022 se trouve-t-elle dans le projet de budget?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est lié au fonds manifestations. Il y a différents fonds dans le domaine du sport, et le fonds manifestations est de 1,2 million de francs. C'est là que le montant nécessaire à la Fête du sport sera pris.

Où peut être trouvé le règlement du SPO sur l'octroi de subventions?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il est accessible sur le site du SPO. Il y a différents critères dans l'octroi des subventions. Cela doit être un sport reconnu par Jeunesse et sports (JS), il doit y avoir un mouvement juniors, et le service regarde aussi tout ce qui concerne les fonds propres.

M^{me} Bonvin ajoute que le règlement des subventions est celui de la Ville de Genève, et c'est un règlement global pour toutes les subventions. Le SPO a élaboré des directives spécifiques. Et il y a des règles en fonction des différents fonds. Les plus parlantes sont le fait que le sport doit être reconnu JS et/ou Swiss Olympic. Il y a des listes très strictes là-dessus. Il faut aussi que ce soit des clubs ou associations, car suite à la LRT, la Ville de Genève ne soutient plus, ou très peu les sportifs individuels. Tout ce qui est demandé pour le dépôt d'un dossier est indiqué sur le site internet. Les subventionnés connaissent donc les règles et directives qu'ils doivent suivre. Quand un octroi est accordé, un procès-verbal est fait avec tous les documents demandés et validé. Il y a aussi la règle des fonds propres qui est imposée, et ce procès-verbal est signé par la magistrate et elle-même en tant que cheffe du SPO, et tous les documents sont annexés. Donc il y a un processus assez cadré.

Quel est le contenu de la charte de durabilité dans les manifestations sportives dont il est question dans le rapport de la commission des sports?

M. Kerguen explique qu'il n'y a pas de charte de durabilité à proprement parler, mais que dans les autorisations délivrées par le Service de l'espace public (SEP) pour des manifestations sportives qui ont lieu dans l'espace public, il y a un paragraphe sur la gestion des déchets. Quant aux manifestations ayant lieu dans les installations sportives de la Ville, le SPO remet aux organisateurs des conditions générales qui consacrent un paragraphe au développement durable.

M^{me} Bonvin ajoute que cela fait partie des indications données par l'Agenda 21 par rapport au tri des déchets, l'interdiction du plastique à usage unique etc. Le SPO applique cela, et la manifestation doit faire son propre tri des déchets et s'assurer du recyclage. Le SPO est assez strict là-dessus, et toutes les associations et organisateurs de manifestations sont au courant.

M. Kerguen ajoute qu'avec les autorisations délivrées par le SEP, il y a une annexe qui définit très clairement les produits prohibés.

Est-ce que le budget dispose de moyens suffisants pour amener l'aspect de la durabilité sur les rénovations de l'ensemble des équipements à entreprendre, puisque c'est prioritaire dans le plan directeur du DSSP?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que pour 2022, il n'y a pas de rénovation de nouvelle infrastructure qui nécessiterait la création de postes ou un budget de

fonctionnement plus important, ce qui sera le cas en revanche pour 2024 avec l'ouverture du nouveau centre sportif des Eaux-Vives. Cela représentera à peu près 3 millions de francs, dont 1 million de francs financé par la billetterie.

Qu'est-ce qu'il en est pour le Bout-du-Monde, la piscine de Varembeé et les Vernets?

M^{me} Bonvin explique que la plupart de ces rénovations ne vont pas engendrer de postes supplémentaires, car c'est une rénovation des bâtiments existants. Pour le Bout-du-Monde, ce n'est pas une refonte de l'existant mais vraiment un nouveau programme avec une nouvelle réflexion sur le centre sportif. Donc là, il y aura des postes supplémentaires si le programme est validé. Mais pour la patinoire des Vernets, la première étape devrait commencer en 2023, avec la rénovation de la centrale froid, et tout un travail sur l'enveloppe des deux patinoires pour les rendre plus hermétiques. Ensuite, deux autres étapes auront de l'importance, ce sont les piscines de Varembeé et des Vernets dont la rénovation commencera normalement en 2028. A l'heure actuelle, ils sont en phase d'étude. Mais ces rénovations ne vont pas engendrer de postes supplémentaires puisque l'on touche au bâtiment et à l'enveloppe énergétique et pas au fonctionnement. Donc il n'y a pas d'impact sur le budget 2022.

M. Kerguen explique qu'il y a un plan directeur des sports mentionné dans la brochure du projet de budget 2022. Il précise qu'un plan directeur des sports avait été élaboré par le département de M. Kanaan pour la période 2016-2020, et que le DSSP travaille actuellement sur l'élaboration d'un nouveau plan directeur des sports qui doit être établi pour une période à définir. Il convient de distinguer le «plan directeur des sports» du «plan directeur des équipements sportifs» qui couvre la période 2017-2030. Il s'agit de deux documents différents.

Les manifestations sportives sont un grand vecteur de consumérisme et de production de déchets, donc c'est là que l'on a l'occasion d'influer sur le comportement des gens. Y a-t-il une charte des produits autorisés lors des manifestations, en donnant l'exemple du Coca-Cola qu'il a pu voir au triathlon de Genève?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il est certain que le sport a un impact environnemental, mais le développement durable c'est trois piliers, c'est aussi l'économie et le social, et l'apport du sport en matière économique et sociale n'est plus à démontrer. Et elle ne pense pas que les manifestations sont les lieux du consumérisme par excellence, elles sont plutôt liées à la promotion de la santé. Sur les manifestations, il y a des dispositions prévues en matière de manifestations sur ce qui concerne les déchets, le recyclage etc., mais pour le triathlon, la Ville subventionne une partie mais n'est de loin pas le sponsor principal.

M^{me} Bonvin ajoute qu'il faut faire la distinction entre ce qui est demandé à l'organisateur par rapport à ce qu'il organise et le sponsoring, sur lequel la Ville

ne fait pas d'ingérence puisqu'elle agit uniquement à titre subsidiaire en tant que subventionneur. Il est à la charge de l'organisateur d'aller chercher d'autres sponsors. En revanche il y a des typologies de sponsors qui sont interdits dans le monde sportif comme la cigarette ou l'alcool. Pour Coca-Cola, elle comprend qu'il puisse être offensé mais elle rappelle qu'il s'agit du sponsor principal, avec McDonald's du Comité international olympique (CIO) par exemple. Donc c'est difficile, en tant que Ville de Genève, de dire à une manifestation qu'elle ne peut pas utiliser ce type de sponsors. D'autant que le triathlon n'est pas sponsorisé par Coca-Cola à sa connaissance, mais ils ne peuvent pas éviter que les triathlètes boivent des boissons non recommandées.

La Ville a-t-elle un moyen de contrôler si les directives, par exemple en matière de recyclage de déchet, sont respectées?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les organisateurs de toutes les manifestations se déroulant sur le domaine public reçoivent, de la part du SEP, des directives en matière de recyclage, et il y a aussi l'interdiction du plastique à usage unique, et c'est valable pour les manifestations culturelles comme pour les manifestations sportives.

Quelles sont les possibilités de contrôle en aval? Cela nécessite du personnel en plus.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y a l'unité de gestion des incivilités qui comporte 12 collaborateurs qui sont chargés d'effectuer des contrôles, notamment sur le plastique à usage unique. Ils en font régulièrement au cours de l'année, pour les cafetiers-restaurateurs comme pour les manifestations. Donc des contrôles sont faits de façon aléatoire par la Ville.

M^{me} Bonvin ajoute que le SPO est tout le temps présent sur les manifestations dont il est partenaire et fait des contrôles. Le SEP fait aussi des contrôles relativement stricts en termes de sécurité, de gestion des déchets ou de gestion de la sécurité. Si ce n'est pas respecté, le SEP a la possibilité de mettre des amendes, et le SPO y est également attentif et reçoit l'association. Aujourd'hui, sur le domaine public et dans les infrastructures de la Ville, les organisateurs respectent. Par contre il est clair que quand on fait un marathon, qu'il faut courir 40 km dans la campagne et que la personne boit sa bouteille d'eau et la jette, c'est difficile de l'attraper. Mais après la course un passage est effectué sur les parcours et les environs directs sont nettoyés. Et depuis neuf ans, le *littering* a énormément baissé. Donc un vrai travail de fond est fait par les associations sportives, et là-dessus, la Ville de Genève est vraiment précurseur si l'on compare à d'autres villes comme Lausanne ou Fribourg.

Ont-ils plutôt une approche d'accompagnement ou une approche coercitive?

M^{me} Barbey-Chappuis explique que les manifestations sportives sont des manifestations, et toutes sont traitées de la même façon en Ville de Genève,

d'après le cadre fixé par le SEP dans l'autorisation d'utilisation du domaine public qui est faite, en termes de recyclage, de nettoyage ou d'interdiction de certains matériaux. Ensuite, il y a une mise en place qui est faite, et le SEP accompagne les organisateurs dans la mise en place de leur concept, puis des contrôles sont effectués, notamment par l'unité de gestion des incivilités et par le SEP. C'est un travail continu qui est fait pour les manifestations sportives comme pour les manifestations culturelles. Toutes sont logées à la même enseigne.

D'autres lieux que le bord du lac ont-ils été imaginés pour les offres de sport urbain?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'offre hivernale sera en bonne partie dans les infrastructures de la Ville, essentiellement à la Queue-d'Arve. Il y aura aussi des cours de course en extérieur, mais l'offre sera différente de ce qui est fait en été puisque la météo fait que l'on ne peut pas faire la même chose en hiver qu'en été. Ils sont en train de travailler là-dessus et ce sera finalisé d'ici quelques semaines.

M^{me} Bonvin ajoute qu'il y aura quand même des activités en extérieur comme Gym poussette, de la course ou du walking. Mais passablement d'activités faites à l'extérieur l'été sont difficiles à maintenir dehors en hiver, donc elles auront lieu dans les centres sportifs.

La Ville fait-elle ou a-t-elle l'intention de faire quelque chose contre le harcèlement sexuel dans le cadre du sport?

M^{me} Bonvin explique que la campagne de 2018, qui avait été faite avec les autres villes suisses, a été relancée sur Genève. Swiss Olympic a un programme appelé Cool & Clean qui recouvre tout type d'abus. Il y a aussi les abus psychologiques ou encore la question de la nourriture. Le panel est très large. Un poste de délégué à la prévention sera créé conjointement avec l'Association genevoise des sports (ci-après AGS) et le Canton, financé en partie par ce programme Cool & Clean. Ce délégué sera sous l'égide de l'AGS, et travaillera avec les associations et les collectivités publiques sur ces problématiques. Quand il y aura la Maison du sport, ce délégué pourrait y avoir une antenne où les gens pourront le rencontrer, à l'image de ce que fait la Fédération internationale de gymnastique où il y a une personne référente que l'on peut appeler. Genève est effectivement un peu en retard sur ce point, et ce poste verra le jour en 2022. Il faut aussi savoir que lorsque le SPO organise des cours (prestations), toutes les personnes qui donnent des cours doivent suivre les cours de l'Espace de soutien et de prévention – abus sexuel (ESPAS) qui sont des ateliers de prévention contre les abus sexuels dans le cadre de l'enseignement à des mineurs. La Ville de Genève a été précurseur là-dessus. Pour les associations, il y aura ce guichet. Et quand les gens leur parlent de ce genre de problématiques, ils agissent très vite et les mettent en contact avec les personnes compétentes. Une des premières choses avait aussi été de faire des

états généraux sur la violence dans le football. C'est quelque chose qui tient à cœur à la magistrate et qui sera développé.

Quel est son positionnement sur la participation de la Ville à la Fondation des Evaux par rapport au débat actuel, et comment le Conseil administratif entend-il jouer son rôle par rapport aux demandes des habitants et aux recours à l'installation de l'Académie du Servette FC qui sont annoncés?

M^{me} Barbey-Chappuis explique que la clé de répartition au sein de la Fondation des Evaux est fixée, et à ce jour, la Ville paie environ 32% soit 1,3 million de francs. Cela lui offre trois voix au niveau de la participation au conseil de fondation, avec une participation qui est la plus élevée pour des raisons historiques. La clé de répartition a d'ailleurs été revue à la baisse par rapport à quelques années en arrière. La Fondation des Evaux a des enjeux financiers, notamment en termes d'investissements. Certains aimeraient que les contributions des communes soient revues à la hausse, ce qui n'est pas sa position, et elle a déjà annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la contribution de la Ville de Genève. Elle n'est pas sûre que l'implication de la Ville au sein de la Fondation des Evaux soit encore absolument stratégique et indispensable, mais la Ville a 13 équipes de football qui utilisent les infrastructures des Evaux. Donc si la Ville veut revoir cette clé de répartition, il est nécessaire de trouver des solutions pour les équipes qui y sont logées. Ce sont des réflexions qui sont en cours, et ce ne sont pas des décisions qui se prennent du jour au lendemain, puisqu'ils travaillent avec les autres communes en bonne intelligence. Il est clair que si la Ville devait revoir sa contribution, cela devrait être décidé par l'ensemble du conseil de fondation. Sur la question des recours des riverains, le conseil de fondation a voté en faveur de l'accueil de l'Académie du Servette, car il considérait que c'était la seule solution à court terme pour héberger ce beau projet pour la formation de l'élite genevoise. Cela représente entre 200 et 300 jeunes, souvent issus de quartiers populaires. Il y a eu une décision du conseil de fondation qui ne plaît pas à certains riverains, donc maintenant le dossier doit suivre son cours. Les autorisations de construire ont été déposées, les recours doivent être traités et analysés par les différentes instances, et il faudra voir ce que cela donnera. Mais au niveau du Conseil administratif, ils sont favorables à l'arrivée de l'Académie aux Evaux, car cela permettra de construire un cycle à Balexert qui en a bien besoin, et en plus, il faut donner une solution à cette académie qui est un très beau projet sportif et social.

Dans le cadre de discussions au sein de la fondation, est-elle prête à certains compromis ou aménagements sur le projet actuel, pour pouvoir répondre aux demandes des riverains?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle ne peut pas parler au nom du conseil de fondation. Ces discussions doivent avoir lieu. La position qu'elle donne est celle qui a été validée par le Conseil administratif.

Aurait-on la possibilité de pérenniser les animations qui ont pu avoir lieu sur les quais où les bateaux ont été enlevés ?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ces quais sont dans une phase transitoire. Certaines activités ont été déplacées dans le nouveau port, et il y a effectivement moins de bateaux, donc de l'espace s'est retrouvé libre. Mais il y a eu le Covid qui a empêché d'exploiter tout le potentiel de ces quais. Ils ont bon espoir de pouvoir utiliser cet espace libéré dès l'année prochaine. Des réflexions sont en cours pour la valorisation de ces quais. Il y avait un double effet avec la phase transitoire et le Covid, et ils se sont retrouvés empêchés d'exploiter ces quais comme ils le souhaitaient. La Canopée était une version réduite puisqu'ils n'ont pas pu mettre de buvette ni d'espace convivial à cause du Covid, mais l'année prochaine ils espèrent pouvoir faire une Canopée plus étendue et plus importante pour animer ces quais. Ils réfléchissent également à d'autres activités à mettre en place pour les faire vivre.

Quelle est la part des efforts qui a dû être faite au niveau du DSSP pour être dans les clous par rapport au déficit ?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'aucun nouveau poste n'a été créé, excepté un à la Voirie qui est autofinancé par les revenus qui seront générés par une réforme qui doit être menée. C'était l'effort principal, car ils sont à flux tendu dans plusieurs services y compris au SPO. Idéalement, les postes auraient certainement été augmentés dans certaines infrastructures, mais elle a pris l'option de n'augmenter ni le nombre de postes ni les charges. Donc l'effort a été de devoir faire mieux avec les mêmes moyens, et de développer de nouvelles offres dans l'espace public sans moyen supplémentaire. Ensuite, au niveau des parkings, des mesures ont été prises pour augmenter les revenus, puisque beaucoup de parkings d'infrastructures sportives n'avaient pas d'horodateur, comme à Vessy, à Richemont, au Bout-du-Monde, au Bois-des-Frères, à Belle-Idée, et ils ont pris la décision d'y installer un système d'horodateurs. Cela s'inscrit dans la volonté de promouvoir la mobilité douce, d'éviter les voitures ventouses qui avaient parfois pour habitude de se mettre pour la journée au parking du Bout-du-Monde en venant de France. L'idée est aussi d'augmenter les revenus de la Ville. Au niveau des piscines, les tarifs ont été légèrement augmentés pour se mettre à niveau de ce qui existe dans la plupart des autres communes. Même si l'idée est aussi de rendre le sport accessible à toutes et tous, cette mise à niveau était nécessaire, donc cet effort a été fait, malgré le fait qu'il ne soit pas très populaire, y compris pour la magistrature. Ensuite, ils sont allés gratter où c'était possible, donc c'est difficile de donner le détail, mais le travail a été fait quasiment sur chaque ligne pour pouvoir développer de nouvelles prestations, puisque l'offre estivale et hivernale est nouvelle sans moyens supplémentaires.

Le DSSP avait-il demandé des moyens supplémentaires l'année dernière?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y avait eu une augmentation de 300 000 francs pour les subventions, notamment en lien avec le Covid.

Cela concernait-il aussi des postes?

M^{me} Bonvin répond qu'il y avait eu des transferts de postes lors du changement de département, à savoir deux membres de l'Unité de sécurité préventive (USP), et ceux-ci apparaissent dans le budget 2022.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que le DSSP est à flux tendu et ce n'est pas évident. Il y a également des enjeux d'incivilités sur les infrastructures. Les collaborateurs du DSSP sont confrontés à ces difficultés, et sont souvent relativement seuls sur les infrastructures sportives le soir. Il y a encore l'enjeu du certificat Covid qui s'ajoute, et c'est une pression supplémentaire. Mais ils ont fait en sorte de générer des revenus supplémentaires, de ne pas créer de poste tout en créant de nouvelles prestations sans revenus supplémentaires.

Les 200 000 francs annoncés pour le soutien au sport féminin sont-ils suffisants ou y a-t-il des arbitrages qu'elle n'a pas pu obtenir au sein du Conseil administratif?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce fonds a été mis en place pour l'année 2020, et a surtout pour objectif d'accompagner les clubs qui souhaitent créer des équipes féminines. L'année dernière, en pleine période Covid, ce n'était pas nécessairement le premier réflexe des clubs. Environ 60 000 francs avaient été dépensés, donc elle n'a pas demandé de moyens supplémentaires sur ce fonds car elle considère qu'il n'y avait pas assez de recul sur les besoins. Pour 2021, ils sont à 187 000 francs donc ils vont arriver dans la cible. Il est constaté qu'il y a un certain engouement des clubs pour créer des sections féminines, même s'il y a encore du chemin. Mais pour l'instant ils sont dans la cible. Ils n'ont pas dû refuser de demandes pour l'instant.

M^{me} Bonvin ajoute que beaucoup sont également incluses dans le fonds de soutien au sport, car ce sont des équipes féminines qui existent depuis longtemps. Ce fonds de soutien au sport féminin est vraiment un lancement, et dans l'idéal, cela ne devrait plus exister et être totalement inclus dans le fonds de soutien au sport.

Y a-t-il des sports, individuels ou collectifs, qui n'ont pas pu être soutenus cette année faute de moyens?

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la négative, et explique que les subventions refusées l'ont été pour cause de non-respect des critères fixés. Mais après, ils ne donnent pas toujours ce qui est demandé, parce que la commission qui évalue les

demandes de subventions regarde les comptes, pose des questions sur les projets, et souvent, ils sont en dessous de ce qui est demandé. Mais les associations parviennent toujours à mener leurs projets à bien.

M^{me} Bonvin ajoute que la Ville intervient à titre subsidiaire. Elle ne va pas donner 90 000 francs à un club qui a un budget de 100 000 francs. Il faut aussi savoir que la Ville met tout à disposition gratuitement, ce qui est énorme. Dans n'importe quel autre canton, les clubs doivent payer pour leurs infrastructures. Le Marathon ou le Triathlon, qui organisent leurs événements sur le domaine public, ne paient rien. Quand on chiffre ces gratuités, cela représente des centaines de milliers de francs, donc c'est extrêmement important aussi pour les associations et/ou clubs.

Il y a des augmentations et des diminutions selon les associations au fil des années. Cela veut-il dire que les besoins diminuent d'année en année? Et comment font-ils pour répondre aux nouvelles demandes, puisque l'on peut imaginer que la Ville sera de plus en plus sollicitée?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce n'est effectivement pas toujours simple, car les clubs et les associations ne demandent pas toujours le même montant d'année en année. Ils ont parfois des activités qui peuvent être différentes d'une année à l'autre, et des championnats sont parfois organisés sur Genève, comme les championnats du monde de gymnastique acrobatique qui ont eu lieu cette année à Genève, donc ils avaient des besoins supplémentaires sur plusieurs années, et ils ne les auront plus sur les années à venir. Donc il y a une certaine souplesse dans les demandes faites. Ensuite il y a toute cette analyse faite par le SPO au niveau de la demande de subvention. Ils analysent aussi s'ils ont thésaurisé d'une année à l'autre, et à ce moment-là, le montant est déduit sur la subvention de l'année suivante. Donc il y a différentes explications sur ces variations de montants.

M^{me} Bonvin ajoute qu'il y a le fonds de soutien au sport qui concerne les clubs, où un énorme travail de mise à jour est fait chaque année et de manière régulière. Il y avait un historique de subventions qui a été remis à jour pour que les chiffres reflètent la réalité. Et puis il y a le fonds pour les associations cantonales qui est moins fluctuant, car le lien est différent. Toutefois, la Ville de Genève ne soutient plus les clubs qui sont hors de son territoire, sauf si le sport ne peut pas être pratiqué à Genève, ce qui est notamment le cas de la voile, ou si ce sont des clubs de Ligue nationale A. Selon la LRT, la responsabilité des clubs (sports d'équipe) de Ligue nationale incombe aux communes. Par exemple, pour les Lions de Genève, qui s'entraînent au Grand-Saconnex mais qui est un club de Genève et du Grand-Saconnex, la Ville participe aussi. Le SPO est en lien perpétuel avec les associations. Elle en reçoit personnellement deux à trois par semaine sur toute l'année. Ils vont également sur les manifestations, tout comme la magistrate. Le service est vraiment en contact régulier pour pouvoir ajuster, à la hausse

comme à la baisse et pour rester en contact avec les acteurs sportifs. Mais ce qui est important, c'est que la subvention doit être objectivée et justifiée. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la Ville n'a pas défini un prix par junior. Ce calcul n'est pas fait, mais il faut qu'il y ait un mouvement juniors (à de rares exceptions comme pour les clubs de LNA ça n'est pas le cas). Mais un club à Varembe ou à Champel n'aura pas les mêmes revenus financiers ni les mêmes cotisations, donc ils tiennent compte de cela. Ils travaillent aussi sur le maintien de cotisations abordables C'est pour cela qu'il y a ces ajustements. Cette année, il y en a eu un peu plus, parce qu'il y avait un fonds multisport, et des sports ont été sortis, car il s'agit d'un fonds généralement dédié aux sports émergents. Au bout de trois à quatre ans, si le sport se pérennise il n'est plus émergent, donc il faut lui créer une ligne parce que le soutien devient conséquent et plus pérenne. C'est un perpétuel travail. La Ville de Genève, à la différence de certaines autres collectivités publiques sur le canton, traite les demandes tous les jours dès qu'elles arrivent. Cela permet aussi d'ajuster et de répondre au mieux aux demandes.

La ligne multisports existe-t-elle encore?

M^{me} Bonvin répond qu'elle existe encore mais qu'elle est moindre.

Les lignes dédiées au tchoukball ou au foot-golf par exemple étaient-elles dans le fonds multisports?

M^{me} Bonvin répond par l'affirmative.

La baisse au fonds de soutien au bénévolat est-elle liée au Covid?

M^{me} Bonvin répond que la plupart des manifestations n'ont pas eu lieu. Il est aussi très compliqué d'aider les associations uniquement pour la part bénévolat car elle fait généralement partie d'un tout. Donc c'étaient plutôt des actions pour mettre en avant le bénévolat, comme la fête du bénévolat. Ce sera fait en même temps que la fête du sport pour remercier tous les bénévoles. Mais c'est un fonds qui est difficilement exploitable.

Le DSSP fait-il tout pour favoriser le bénévolat? La loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) stipule que les associations sportives ne peuvent plus avoir des buvettes, les mettant en péril.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que le bénévolat est effectivement absolument primordial dans le domaine du sport. Au niveau de la Ville, il y a différents projets en cours pour soutenir le bénévolat. Il y a le fonds de soutien au bénévolat, et le DSSP compte organiser une fête du bénévolat, qui devait avoir lieu en 2020, mais qui n'a pas pu avoir lieu à cause du Covid. Il y a la Maison du sport qui sera faite pour que les bénévoles puissent y tenir leurs séances de comités, trouver du matériel, car souvent le frein pour les bénévoles, c'est le côté administratif, de ne pas avoir de local où se retrouver, ou créer des synergies entre les associations.

Cette Maison du sport sera très appréciée en la matière. Ils travaillent également sur un autre projet, c'est le guichet pour obtenir des subventions. Ils sont encore aujourd'hui dans du papier, ce qui n'est pas toujours très pratique pour les clubs et les associations, et donc pour les bénévoles. Ils travaillent avec la DSIC et le DFEL pour refaire totalement le portail pour les subventions, et le SPO sera le projet pilote dans ce domaine. L'idée est vraiment de faire quelque chose qui soit facile d'accès pour les usagers. Ce sont des projets qui devraient alléger les lourdeurs administratives que peuvent connaître les bénévoles.

M^{me} Bonvin répond à la question de la LRDBHD, et explique qu'il y a eu des dérogations sur les buvettes sportives, et à ce jour, elles ont toutes été maintenues dans le cadre des infrastructures sportives de la Ville de Genève. Cela concerne les buvettes, mais les infrastructures de la Ville contiennent également des restaurants qui ne sont pas gérés par des clubs sportifs et qui ont des baux GIM. Mais toutes les buvettes ont pu être maintenues grâce à des autorisations, et cela fonctionne très bien en collaboration avec le SEP et le service cantonal. Et pour tout ce qui est buvette provisoire pendant les manifestations, c'est également via le guichet unique avec des autorisations, et aujourd'hui cela fonctionne.

Comment cela marche-t-il entre le fonds de soutien au sport et le fonds de soutien aux associations cantonales? Par exemple, le Soutien aux clubs d'escrime est dans le fonds de soutien au sport, mais il n'y a pas d'autre association que l'association cantonale d'escrime.

M^{me} Bonvin explique qu'à partir du moment où il y a trois clubs du même sport, il faut créer une association cantonale. L'association cantonale est en lien avec l'association fédérale qui est en lien avec l'association internationale. Pour l'escrime, il y a un seul club, ce n'est pas une association cantonale, c'est pour cela qu'il est dans le fonds des clubs. Comme il est seul c'est ce club qui est en lien avec la faitière fédérale. A partir du moment où l'on a plusieurs clubs, il y a une association cantonale. Pour la natation, les clubs sont énormément soutenus, mais l'association cantonale ne servait à l'époque qu'à payer les inscriptions pour les nageurs dans des compétitions hors de la Suisse. Dès lors le soutien est mineur. Il y a également l'association cantonale de gymnastique qui a un important mouvement de relève, et qui touche une subvention importante, ils ont une salle dédiée et une grande quantité d'heures d'entraînement pour les jeunes, et c'est pareil pour l'athlétisme. C'est pour cela que des montants peuvent paraître disparates mais ces différences sont justifiées et justifiables. Il y en a qui ont des mouvements de relève dans leur association cantonale, et d'autres où il n'y a pas d'activité si ce n'est faire le lien avec l'association fédérale. Donc la règle est de constituer une association cantonale dès le moment où ils sont trois. Cela leur permet également d'être éligibles à d'autres subsides liés aux associations faitières. Il y a aussi des disparités de montants qui peuvent paraître importantes entre les clubs et les associations mais elles sont justifiées par l'activité.

Où en est le projet bloqué au Lignon, avec des équipements sportifs qui devaient être construits par la Ville de Genève? Il bloque tous les autres projets de construction.

M^{me} Barbey-Chappuis explique qu'un équipement sportif supplémentaire devait effectivement voir le jour, et il y a eu des discussions sur ce qu'il fallait y mettre, puisqu'ils voulaient être sûrs de répondre réellement au besoin émis. À l'origine, des terrains de squash et de tennis de table étaient prévus, et cela a été quelque peu modifié, étant donné qu'il y a maintenant des terrains de squash à la Queue-d'Arve, cela ne lui semblait pas absolument nécessaire. La proposition est en écriture et sera proposée d'ici à la fin de l'année; à sa connaissance cela ne bloque rien, mais il faudrait demander à la DPBA. Le DSSP avait été sollicité sur le programme, qui a été quelque peu modifié.

A propos des violences sur les terrains de football, la Ville a-t-elle déjà mis en œuvre des sanctions, et quelles formes de sanctions?

M^{me} Barbey-Chappuis explique qu'elle a annoncé son intention de restreindre l'accès aux infrastructures pendant un certain nombre de semaines, dans le cas où il y aurait des débordements à l'avenir dans les infrastructures de la Ville qui seraient le fait de clubs qui dégraderaient le matériel. Il y a aussi la possibilité de réduire la subvention du club à l'origine d'incidents graves. Le problème, c'est que ce sont plus souvent des individus que des équipes. Mais si une équipe venait à détruire un vestiaire, des mesures pourraient tout à fait être prises. Elle n'y a pour l'instant pas été confrontée, du fait des fermetures pendant la période du Covid, mais c'est la ligne qu'elle s'est engagée à suivre, et elle a demandé de remonter les difficultés rencontrées sur les infrastructures. Le sport ne doit pas être terni par certains comportements. Cela peut aussi concerner des collaborateurs qui se font insulter.

M^{me} Bonvin ajoute que cela a été fait, notamment pour le hockey, où des juniors élite ont été «punis» en étant déplacés dans un vestiaire considéré comme le «pire de la patinoire» et ce pendant trois ans car ils avaient eu un comportement non acceptable (alcool). Il avait été estimé que ce n'était pas très adéquat. Cela avait eu un vrai effet pédagogique puisqu'ils ont compris leurs responsabilités et leur obligation et n'ont plus posé problème. Il faut aussi comprendre que la Ville n'a aucun pouvoir en ce qui concerne les débordements durant les matchs qui sont à la charge de l'association et des arbitres. Lorsqu'il y a des déprédations, il est souvent difficile de savoir qui les a faites, mais quand c'est possible, nous discutons avec les clubs/association et si nécessaire, nous facturons. Une augmentation des incivilités est tout de même constatée. La période du Covid a permis deux ans assez agréables à ce niveau puisque le public et les parents n'étaient pas autorisés à assister aux matchs et/ou entraînements.

La réduction de deux postes au SIS est-elle liée à l'augmentation de deux postes au SPO?

M^{me} Bonvin répond que c'est le hasard des chiffres. Les deux postes supplémentaires au SPO sont les deux postes de l'USP qui avaient pu être emmenés lorsque le service a quitté le département de la culture et du sport (DCS) pour le DSSP. Mais pour des questions de temporalité, ils n'étaient pas dans le budget 2021, et ils sont dans le budget 2022 même si les collaborateurs sont déjà au DSSP.

Comment se font les arbitrages pour l'octroi de subventions?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'ils se basent sur les situations qu'ils peuvent observer les années précédentes pour adapter en fonction des besoins exprimés. Certaines subventions ont été enlevées, comme le e-sport, car cela ne répondait pas, de son point de vue, aux critères fixés par le SPO.

M^{me} Bonvin ajoute que la procédure est extrêmement cadrée. Ils ont d'ailleurs obtenu un retour positif lorsque la Cour des comptes est intervenue il y a quelques années. L'association dépose son dossier auprès de M^{me} Froidevaux qui est gestionnaire de subventions, qui étudie le dossier et qui vérifie que tous les documents demandés y sont, que tous les critères sont respectés. Après il y a une commission qui va étudier chaque demande et qui va décider quel montant sera alloué. Toute l'année, M^{me} Froidevaux évalue les dossiers, et elle sait quel sport ou quelle association n'a plus d'activité ou doit être modifiée. Dès lors, elle peut chaque année modifier le budget en fonction de la réalité terrain qu'elle maîtrise. Elle est déjà en train de travailler sur le budget 2023 en fonction de ce qu'elle a vécu en 2021. C'est pour cela qu'il peut y avoir des petites disparités, mais c'est fait régulièrement. Sur l'octroi des subventions, il y a cette commission qui réunit les membres de la direction du SPO, le chargé de communication, M^{me} Froidevaux et un des conseillers personnels de M^{me} Barbey-Chappuis qui siège mais ne vote pas. Tous les dossiers sont remontés à la magistrate et sont discutés avec elle, qui les valide ou pas. Puis la lettre d'octroi ou de refus est envoyée aux subventionnés. Et s'il y a des demandes, l'association est reçue pour lui donner des explications, ou corriger s'il y a eu une mauvaise interprétation. Le SPO est également très présent sur le terrain, c'est pour cela qu'il y a tous les membres de la direction dans cette direction. Le tissu associatif et sportif est bien connu du SPO et le dialogue avec eux est permanent et bienveillant. Il y a également des règles de récusation, si l'on est proche ou que l'on a des liens avec l'association.

Pause: La présidente libère M^{me} Bonvin, M^{me} Bertossa est remplacée par M. Keel et M^{me} Chaker Mangeat par M^{me} Beaud.

Sécurité du domaine public, information et communication (voir aussi le rapport de la CSDOMIC)

M^{me} Selle, rapporteuse de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, explique que sa commission a accepté le budget malgré plusieurs abstentions dues au fait que la commission n'a eu qu'une séance pour traiter trois départements. Le DSSP avait des changements assez importants sur lesquels ils n'ont pas eu l'occasion de se positionner suffisamment. Il y a eu 7 oui (3 Ve, 3 PLR, 1 UDC) et 8 abstentions (1 MCG, 4 S, 2 PDC, 1 EàG). Pour reprendre les éléments revenus, il a été vu que le budget est resté stable. Des questions ont été posées sur la récolte des déchets et sur les manifestations ayant lieu à Genève, et sur le transfert du SIS au groupement intercommunal. Pour la plupart des membres de la commission, c'est vraiment la question du temps qui a posé problème.

M^{me} Roiz ajoute que parmi les raisons évoquées pour justifier les abstentions, il y a eu le manque de temps, des réponses trop vagues ou trop techniques, la question du blocage des mécanismes salariaux, des questions qui sont restées vagues, et le fait d'avoir refusé une audition supplémentaire au niveau de la commission. Il y avait aussi un questionnement sur l'utilité et le rôle de la commission. Le budget est l'élément le plus important au niveau démocratique, et c'est ce qu'une commission peut vraiment traiter, et ils se sont demandé pourquoi ils avaient eu si peu de temps dans le processus. C'est là que les personnes ont ressenti une certaine frustration, et c'est ce qui a influencé les abstentions.

M^{me} Barbey-Chappuis revient sur le manque de temps, et explique que lorsqu'elle faisait elle-même partie du Conseil municipal, seule la commission des finances traitait le budget, donc il n'y avait pas cette sensation de manquer de temps. Elle les encourage également à revoir la composition des commissions, voire de créer une commission sécurité et sports, ce qui permettrait d'avoir une seule commission pour le département, ce qui serait plus simple pour tout le monde.

Elle revient ensuite sur les axes du département. La feuille de route du DSSP se décline en trois axes principaux qui sont la lutte contre les incivilités, le renforcement de l'action de proximité et l'animation et le rayonnement de la Ville. En ce qui concerne la lutte contre les incivilités, du côté de la Voirie, l'élaboration d'un plan propreté est en cours et déclinera toute une série de mesures en lien avec la sensibilisation, mais aussi des sanctions. Ils avaient déjà commencé à travailler sur ce plan propreté. L'année 2021 a fait office de diagnostic, ce qui a été fait avec les services mais aussi avec la population via des marchés exploratoires qu'elle fait encore avec les habitants pour les associer à cette démarche. Et l'année prochaine, sur la base de ce diagnostic, le DSSP sortira ce plan propreté qui déclinera des mesures en matière de sensibilisation, de prévention, tout en étant axé sur les jeunes qui sont sensibles à cette question du *littering*, en lien

avec la protection de la planète. Ils chercheront également à associer les grandes enseignes aux problématiques de propreté. Du côté du Service de la police municipale, il y aura d'abord la volonté d'élaborer un nouveau contrat local de sécurité avec le Canton, basé sur le dernier diagnostic local de sécurité (DLS) qui a mis en avant de nouveaux éléments, notamment en lien avec le harcèlement de rue, qui est une notion qui n'était pas présente dans les précédents DLS. Ils sont déjà en discussion avec le département de M. Poggia. Ce contrat local va aussi définir des zones prioritaires d'engagement sur la base du dernier DLS. Elle a demandé à ce que des actions coups de poing sur diverses thématiques soient menées par la police municipale de façon régulière. Cela peut être en lien avec la loi sur la circulation routière. Tout le monde sera logé à la même enseigne. Si l'on prend les actions en lien avec la proximité, du côté de la police municipale, il y a la volonté de continuer ce qui a été initié cette année avec les Cafés citoyens qui rencontrent un très joli succès auprès de la population, et qui sont valorisants pour les agents puisqu'il y a des échanges riches et intéressants avec la population. Ce sera poursuivi de façon régulière sur l'année prochaine. Ils vont aussi insister sur les patrouilles pédestres, puisque la proximité, c'est la visibilité. Il faut être présent à pied et dans la rue, et ce sera aussi l'objectif de la bike police qui vient d'être créée. L'idée est d'avoir une police visible et efficace. Pour éviter certaines problématiques, la visibilité de la police est la meilleure des préventions. La fonction d'îlotier va être recrée. Ce ne sont pas des nouveaux postes, mais des cahiers des charges qui évoluent au sein de la police municipale. L'objectif est de renforcer cette sécurité de proximité, d'avoir des liens privilégiés entre les agents de police municipale (ci-après APM), les habitants, les commerçants, les associations et finalement tous les acteurs qui font vivre le quartier. C'est tout un projet de réorganisation qui est en cours au sein de la police municipale pour axer le travail de la police municipale sur cette sécurité de proximité. En matière de proximité, du côté du SEP, il y a la question des marchés. Un marché supplémentaire a été créé cette année au Petit-Saconnex, et ils ont la volonté de continuer dans cette voie, et c'est une façon de faire la promotion de l'agriculture locale et des circuits courts, tout en s'inscrivant dans cette notion de ville du quart d'heure, avec l'idée que chaque habitant puisse trouver un marché. Il y a donc la volonté de créer un nouveau marché axé sur des produits comme le vin ou les bières locales. Du côté de la proximité et de l'animation, il y a le projet Geneva Lux qui avait rencontré un joli succès l'année dernière, et qui sera prolongé d'une semaine en 2022. Un directeur artistique genevois a été engagé pour respecter la volonté du Conseil municipal de mettre en avant les artistes locaux, et de faire attention à l'impact environnemental dans le cadre de ce festival. Ce sont des réflexions très présentes dans l'élaboration de la nouvelle édition. En matière d'animation, l'un des enjeux sera de trouver le bon équilibre entre l'animation de l'espace public et la tranquillité publique. C'est un vrai champ de tension au sein du département. Ils sont donc en train de travailler là-dessus pour faire en sorte de placer le curseur au bon endroit. Il y aura aussi la question des illuminations de Noël. Enfin,

deux grosses réformes vont beaucoup occuper le DSSP, c'est en premier lieu le transfert du SIS qui demande énormément de temps et d'énergie. Ils avancent à un rythme extrêmement soutenu, et ils sont pour l'instant dans les temps. Le budget a été voté par le conseil intercommunal, qu'elle préside, à la quasi-unanimité des 45 communes, et tout le personnel du SIS passera dans ce nouveau groupement au 1^{er} janvier prochain. Le deuxième gros dossier sera celui des déchets d'entreprises. Conformément à la feuille de route signée par son prédécesseur, et conformément aux dispositions fédérales et légales que la Ville ne respecte pour l'instant pas, la tolérance communale sur la levée des déchets d'entreprises va prendre fin. C'est la Voirie qui va reprendre cette tâche, et ce sera un gros dossier qui devra être mené en parallèle du projet de loi sur la gestion des déchets qui a été déposé avant l'été par le Conseil d'Etat au Grand Conseil, et la Ville doit se calquer sur l'avancement de ce projet de loi pour mettre en œuvre la fin cette tolérance communale, qui va amener des revenus à la Ville de Genève.

Questions des commissaires

Le retour des îlotiers au sein de la police municipale engendre d'autres réflexions, notamment liées à la motion M-1407 actuellement en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, qui demande une étude approfondie sur les revues d'effectifs, les moyens à disposition tant humains que matériels et l'organisation de l'état-major. Revoir le contrat local de sécurité est évidemment primordial, mais cela amène une autre réflexion sur le règlement de la police municipale, notamment en matière de compétence. Cela a-t-il encore du sens d'avoir la circulation routière, le contrôle d'identité et les stupéfiants au niveau du règlement de la police municipale, ou va-t-on plutôt vers une police de proximité qui lâcherait certaines tâches plutôt répressives?

M^{me} Barbey-Chappuis précise que le règlement sur la police municipale est un règlement cantonal. Il y a eu un rapport de la Cour des comptes sur le devenir des polices municipales sur le territoire cantonal. Le Conseil d'Etat a annoncé il y a quelques semaines qu'il acceptait de verser au dossier de la LRT la question de la police de proximité. Donc les discussions s'ouvrent maintenant avec le Canton, et il a été convenu avec le département de M. Poggia de mettre en place un groupe de travail entre les représentants de l'ACG chargés de la sécurité et M. Poggia qui devra d'abord fixer les missions de la police de proximité, et sur cette base, il sera possible de décider de la gouvernance. Donc cette question nécessite encore de larges réflexions. Tout ce qui peut être dit, c'est que tout ce qui a trait aux compétences en matière de stupéfiants en Ville de Genève, les policiers municipaux les utilisent beaucoup, car il y a des quartiers où cette problématique est importante. Peut-être que d'autres communes sont moins attachées à ces compétences car elles rencontrent moins ce type de problème. Il est nécessaire de mener ces

réflexions. Elles auraient dû être menées plus tôt, mais il y a eu le Covid et le Conseil d'Etat devait se mettre d'accord sur la pertinence de traiter ce dossier. Les communes étaient très demandeuses, et les réflexions débutent seulement maintenant.

La motion évoquait la possibilité pour les APM d'accéder au brevet fédéral, notamment pour une question de renforcement de la formation de base. Est-ce en discussion?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est également une compétence cantonale. Le point sur lequel ils sont tous d'accord, tant M. Poggia que les magistrats communaux chargés de la sécurité, c'est qu'il faut d'abord définir le cadre, fixer les missions, et sur cette base, voir si l'arme est nécessaire, si le brevet est nécessaire et quelle gouvernance mettre en place. Toutes ces questions sont légitimes, mais il faut faire les choses par étape dans l'ordre.

Est-il prévu de faire des marchés dans les nouveaux quartiers, où les gens ne se connaissent a priori pas beaucoup?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce n'est pas quelque chose qui est dans le pipeline, mais qui peut être intéressant. Ils avaient plutôt imaginé le développement d'un marché du côté du Quai des Bergues pour essayer de faire vivre ce quai. Après, il faut aussi voir selon la disponibilité des marchands, car ce sont souvent les mêmes qui vont d'un marché à un autre; cela peut être un élément de réflexion. Mais pour le Petit-Saconnex, c'est une démarche des habitants qui a initié la création de ce marché. Donc il faut savoir si les habitants ont envie d'avoir ce type d'animation chez eux pour que ces marchés fonctionnent. S'ils sont sollicités par une association d'habitants, ils regarderont cela avec la plus grande attention.

En quoi consisterait la fonction spécifique d'un-e agent-e de la police municipale (APM) îlotier?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est quelque chose qui est en cours, et ceux qui étaient intéressés ont pu postuler, et le processus de recrutement est en cours. L'objectif, c'est que ce soient des gens avec un intérêt particulier pour le contact avec les associations et les habitants. Ce sera vraiment le répondant pour un secteur, qui devra pouvoir être identifié par les associations de quartier, qui ira aux assemblées générales des associations de quartiers etc. Ce sera vraiment le lien entre la police municipale et les acteurs du quartier. Le DSSP avait le sentiment que cela s'était un peu perdu, et que les agents n'ont pas tous nécessairement cette fibre de proximité. C'est la raison pour laquelle cette fonction a été recréée.

M^{me} Sturzenegger ajoute que la fonction type, telle que techniquement définie dans le catalogue des fonctions types, reste la même, et ce ne sont que certaines tâches du cahier des charges qui sont modifiées.

Qu'est-ce qu'un Café citoyen?

M^{me} Barbey-Chappuis explique que l'idée est de les développer dans chacun des huit secteurs APM en Ville de Genève. Cela consiste à faire connaître les actions de la police municipale aux habitants, à réceptionner leurs doléances et à échanger avec eux. Cela rencontre un beau succès. Souvent, les gens ont une appréhension à franchir la porte d'un poste de police. Cela se fait généralement quand on est dans une situation de détresse, d'urgence ou d'inconfort. Là, l'idée est d'être dans une situation apaisée de discussion et de toucher des gens qui ne franchissent pas nécessairement la porte d'un poste de police.

Comment cela se passera-t-il pour la fin de la tolérance concernant les toutes petites entreprises?

M^{me} Barbey-Chappuis explique que la tolérance communale s'arrêtera pour tout le monde, comme prévu par la loi. C'est le principe du pollueur-payeur. Les entreprises de moins de 9 ETP avaient cette tolérance communale, avec le moratoire prolongé, mais avec cette feuille de route qui demandait à la Ville de se mettre en règle conformément à la loi. Il y avait aussi le cas des entreprises entre 9 et 250 ETP qui devaient recourir à un prestataire qui pouvait être un prestataire privé. Mais le Canton considère que cette délégation du monopole communal n'est pas conforme. Donc ces deux aspects doivent être revus. Pour les entreprises entre 1 et 250 ETP, la situation va évoluer, mais probablement pas avant septembre 2022. Ensuite, ce sera une facturation de deux types: au poids ou au forfait. Pour les entreprises d'un certain nombre d'ETP, ce sera plutôt la facturation au poids, car cela implique d'avoir des puces dans les containers pour pouvoir peser les déchets. Pour les petites entreprises, ce sera probablement un forfait de 50 francs par ETP par année. Il y aura quelques exceptions, notamment les associations, hormis celles qui exercent une activité commerciale. Il y aura aussi les entreprises unipersonnelles qui travaillent à domicile ou au domicile d'autrui qui bénéficieront de cette exemption. Il faudra également voir, en fonction des discussions au Grand Conseil, si d'autres exemptions seront créées. Les entreprises seront informées en début d'année prochaine sur les changements qui vont intervenir. Ils auront bientôt une présentation en CSDOMIC, puisque des crédits d'investissement ont été déposés pour des véhicules permettant la pesée embarquée. Pour les tarifs, ce sont ceux pratiqués à Carouge ou Vernier par exemple.

La stratégie est plutôt de soutenir les marchés déjà existants ou de créer de nouveaux marchés, car l'un des problèmes est la viabilité à long terme de ces marchés?

M^{me} Barbey-Chappuis explique que l'une des craintes est effectivement le risque de faire des marchés le même jour dans des quartiers proches les uns des autres. Donc il faut trouver le bon équilibre pour qu'il y ait chaque jour des marchés mais de manière complémentaire. Ils ont l'ambition d'avoir en tout cas un

marché supplémentaire pour l'année prochaine. Il y avait eu une motion pour le Quai des Bergues. Il a été réaménagé mais il faut le faire vivre. Ils sont en train de regarder cela, mais rien n'est encore défini. Au Petit-Saconnex, c'était une demande des habitants, donc ils savaient que derrière les marchands trouveraient leurs clients. Donc il faut que cela réponde aux demandes qui sont étudiées au cas par cas. Après il faut que les habitants jouent le jeu et choisissent le marché plutôt que la grande distribution. La Ville fait aussi beaucoup de démarches dans ce sens. Le DSSP a soutenu avec le DFEL le projet de l'Union maraîchère genevoise (UMG) sur la butte de l'Observatoire qui a extrêmement bien marché, notamment auprès des écoles. Leur ambition, dans différentes animations comme le Festi'Terroir, est de promouvoir les circuits courts, l'agriculture locale et de surfer sur la vague initiée lors de la période du Covid, où les Genevois se sont rendu compte de l'importance de l'agriculture de proximité.

L'idée de créer des nouveaux marchés avait déjà été étudiée à l'interne au niveau des commissions de marché, et tous les producteurs Genève Région – Terre Avenir (GRTA) sont déjà sur les marchés. Pour qu'un marché fonctionne, il n'en faudrait pas de trop.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le marché au Quai des Bergues serait plutôt tourné vers les produits viticoles.

Quelle est la fourchette de revenus prévus pour la fin de la tolérance communale sur la levée des déchets?

M^{me} Barbey-Chappuis n'a pas les chiffres en tête mais répond que cela devrait représenter plus de 2 millions de francs annuels.

Cela engendrera-t-il des coûts?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y a un poste supplémentaire au budget, à savoir un comptable qui s'occupera de la facturation, mais il sera largement compensé. Ensuite il y a ce crédit d'investissement pour équiper les camions. Mais il n'y a pas de poste supplémentaire à la Voirie, puisque cette tâche supplémentaire sera absorbée par les équipes actuelles. Elle rappelle que la pratique du «fini-parti» de la Voirie avait fait l'objet de critiques par la Cour des comptes, et le fait d'avoir ces déchets d'entreprises à relever fera que les employés travailleront un peu plus longtemps. C'est un dossier délicat.

Cela a-t-il été intégré au projet de budget?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'ils le sont en partie, car c'est à partir de septembre. Lorsqu'il a déposé son projet de loi, le Conseil d'Etat a prévu l'entrée en vigueur à la rentrée 2022, donc c'est uniquement cette partie des revenus qui a été intégrée, sous réserve que cette réforme puisse être menée. Cela concerne tant les charges que les revenus.

Ont-ils suffisamment de candidats au niveau de la police?

M^{me} Barbey-Chappuis explique qu'ils sont dans une phase de transition avec un nouveau système de recrutement permanent décidé à la fin de la précédente législature par tous les magistrats communaux et M. Poggia. Les communes sont censées se coordonner pour faire fonctionner ce système, et cela n'a pas fonctionné pour l'instant. L'école de police n'a pas pu démarrer cette année faute de candidats. Elle a repris la main là-dessus au sein de la commission sécurité de l'ACG pour impliquer les autres magistrats communaux pour faire de la promotion afin que les candidatures rentrent. Un groupe dirigé par la police municipale de la Ville a été créé, et ils doivent venir avec un budget de communication pour faire de la publicité. Quand la Ville menait son recrutement toute seule, il y avait des centaines de candidats, et là il y en avait très peu. Il faut que le système se rode, et chaque commune a accepté de mettre de l'argent pour faire de la communication autour de cela. L'un des enjeux de réflexion sur l'avenir de la police municipale, c'est d'éviter de se «voler» des agents entre communes, ce qui est devenu une spécialité cantonale, et c'est aussi des réflexions qui devront être menées au sein de ce groupe, notamment sur une meilleure coordination des salaires.

Ont-ils envisagé d'augmenter le tri des déchets?

M^{me} Barbey-Chappuis explique que l'une des priorités est le développement des écopoints dans les quartiers. Cela permet d'augmenter le tri, et cela évite à la Voirie de faire des trajets devant chaque porte d'immeuble, ce qui est intéressant d'un point de vue environnemental, donc c'est vraiment cette stratégie qui est suivie. Il n'y a pas vraiment des réflexions sur le tri d'autres matériaux que ce qui se fait aujourd'hui.

M^{me} Sturzenegger ajoute que ces matériaux sont recyclés au niveau des grandes surfaces.

Y a-t-il un projet sur l'établissement d'une police montée?

M^{me} Barbey-Chappuis indique que le dernier numéro de *Vivre à Genève* a été fait sur la police municipale pour donner de la visibilité sur ce qu'ils font. C'est aussi une façon de valoriser leur travail qui souffre parfois d'un manque de reconnaissance de la part de la population. Sur la police montée, elle répond que ce n'est pas à l'ordre du jour.

A-t-on eu une réponse du Canton sur l'occupation de la rade les dimanches?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle n'a pas de nouvelle de son côté, et qu'il faudra demander à M^{me} Perler car c'est vraiment un dossier de mobilité, même s'il a un impact sur l'espace public et la police municipale.

Y a-t-il une collaboration avec les régies privées d'immeubles pour mettre en place des écopoints? Certains immeubles ne font pas grand-chose pour le tri des déchets?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la Voirie a des contacts réguliers avec les régies. Dans les nouveaux quartiers, les propriétaires financent une partie des écopoints. Il y a aussi des discussions pour que dans le bassin de l'écopoint, les anciens immeubles s'y rattachent moyennant un coût relativement modeste. Pour les immeubles existants, il y a des obligations auxquelles les régies sont censées se conformer. Il faut avoir différents types de container dans tous les immeubles, et certaines dérogations sont permises en fonction de la configuration de l'immeuble, s'il n'y a pas de local à poubelle par exemple ou s'il y a des escaliers. Mais la règle, c'est que dans les immeubles, le nécessaire soit fait par les régies. Des contrôles sont parfois faits et des amendes mises.

Combien de postes d'ilotiers y aura-t-il?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y aura un ilotier par secteur.

Sur la levée des déchets, quand M. Barazzone avait mis en place le règlement pour la levée des déchets internes à la Ville, tous les tenanciers de 9 à 250 ETP ou ceux qui avaient des restaurants, tea-room ou bars ont été obligés de faire appel à des prestataires privés à travers des contrats. La Ville va-t-elle reprendre ces contrats et les tenanciers en question devront-ils dénoncer leur contrat avec les prestataires?

M^{me} Barbey-Chappuis explique que cette délégation du monopole communal n'est pas conforme, donc à terme, c'est la Voirie qui reprendra cette tâche. Les entreprises seront informées en temps voulu de toutes les modalités.

Les entreprises privées qui ont engagé du personnel pour réaliser cette prestation dont la Voirie ne voulait pas devront-elles du jour au lendemain licencier ce personnel?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que durant le moratoire, il avait été demandé à la Ville de faire une analyse des différentes variantes possibles, d'un point de vue financier, environnemental, organisationnel etc., et la conclusion est que la variante Voirie présente des avantages indéniables par rapport aux autres, notamment d'un point de vue environnemental puisque l'on peut faire des synergies entre la levée des ordures ménagères et des déchets d'entreprises, ce qui évite que les camions ne sillonnent la Ville dans tous les sens. Il y a aussi la question financière. Pour le contribuable de la Ville, la variante Voirie, sans augmentation de personnel, est extrêmement intéressante. Tout ce projet doit faire l'objet de discussion avec les entreprises privées et c'est en cours.

Quel sera le coût pour les entreprises productrices de déchets, puisqu'elles ont toutes des contrats différents?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle a déjà répondu à cette question, et ce sera soit au forfait soit au poids, et le forfait, ce sera 50 francs par ETP par année. Elle ne peut pas donner d'autres détails, mais sur le principe, c'est la fin de la tolérance communale parce que ce sont des obligations fédérales et cantonales auxquelles la Ville doit se conformer, ainsi qu'à une juste délégation du monopole communal. Cela va effectivement générer beaucoup de changements qui seront néanmoins accompagnés auprès des entreprises concernées. Financièrement, ce sera bénéfique pour le contribuable de la Ville de Genève, et ce sera avantageux d'un point de vue environnemental, et c'est ce qui avait été demandé par le Conseil municipal lors de la précédente législature.

L'action poubelle verte continuera-t-elle à être soutenue, et ont-ils les moyens nécessaires pour continuer de faire campagne là-dessus, puisque les déchets de cuisine constituent toujours un tiers des déchets ménagers?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'une grande campagne coordonnée par le Canton a été menée cette année. Ils ont un stock de petits sachets verts qui sont notamment distribués gratuitement dans les postes de police municipale. Donc ils continueront, c'est un moyen très clair d'augmenter le taux de recyclage, puisque l'on retrouve encore beaucoup de déchets alimentaires dans la poubelle noire. Si l'on veut passer le cap de 50% de recyclage, un effort doit être fait sur ce point et c'est un vrai potentiel d'amélioration.

Dans l'idée d'une transition écologique, il faut considérer la non-production de déchets en amont, et en aval, avec la réutilisation. Il existe une motion des Parti libéral-radical/Les Vert-e-s qui évoque cette question. Y a-t-il des réflexions à ce niveau?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la non-production de déchets n'est pas du ressort de la Voirie qui est là pour les ramasser. Il faudrait plutôt demander cela à l'Agenda 21. Sur cette motion, ils reviendront s'expliquer. Les objets récupérés sur la voie publique sont triés et partent au bon endroit. Il y a aussi toute une économie circulaire qui vit de cela, que ce soit le Centre social protestant (CSP) ou d'autres, et si la Voirie se substitue à ce type d'acteurs ou d'associations, cela peut avoir des conséquences fâcheuses.

Et au niveau de la réutilisation comme sujet de politique publique?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c'est plus du ressort de l'Agenda 21 et pas de la Voirie.

Etude financière du budget

Service d'incendie et de secours

Où est-ce qu'apparaît le montage financier du transfert du SIS au groupement intercommunal?

M^{me} Barbey-Chappuis explique que du fait du transfert du SIS, des augmentations et des diminutions apparaissent à de nombreux endroits, puisque la Ville paiera une contribution financière au groupement, d'après une clé de répartition basée sur le nombre d'emplois et d'habitants. Cela va évoluer chaque année puisqu'il y a une phase transitoire de dix ans dans la loi votée au Grand Conseil. Pour cette année, le transfert est quasiment neutre. Il se trouve en page 56. La fiche d'arbitrage, c'était 147 000 francs positifs pour la Ville.

M. Krebs ajoute que l'on voit que la cellule du SIS a été vidée, et subsistent seulement des éléments comme la cotisation à hauteur de 34 millions de francs. On a le montant des amortissements, et en termes de revenus, on va retrouver les amortissements que la Ville refacture, différents éléments de revenus qui concernaient la Ville de Genève. Donc sur la colonne projet de budget 2022, on ne va retrouver plus que les flux qui vont concerner la Ville de Genève et le SIS. Il y aura également des revenus en plus à la CMAI. Le SIS va mandater la CMAI, et pour effectuer ce travail, la CMAI a des nouveaux postes mais elle a des revenus d'un montant équivalent.

Où cela se trouve-t-il dans les lignes?

M. Krebs répond que c'est la CMAI qui va facturer des prestations au SIS, et ce revenu figure à la CMAI. A la page 92, on a les 168 561 francs de revenus supplémentaires, à titre de «revenus divers».

Serait-il possible d'avoir un récapitulatif des revenus liés au départ du SIS, puisqu'ils sont sur différents départements?

M. Krebs répond que pour la CMAI, il y a ce revenu, ainsi que 1,6 poste créé, et on a quelque chose qui est totalement équilibré au niveau de la CMAI. S'agissant de la totalité du mouvement du SIS, les flux ont été résumés en page 56. Pour le détail, c'est énormément d'écritures, car ce sont toutes les écritures du service qui sont enlevées. La page 56 résume la situation dans les grandes lignes.

Quelle est la principale explication de l'écart de 20 millions de francs?

M. Krebs répond que si l'on prend globalement toutes les écritures SIS, on arrive à 147 000 francs positifs sur le résultat. Si l'on regarde la cellule, on va comparer d'un côté le service SIS tel qu'il était avant avec la nouvelle situation, et dans cette nouvelle situation, on va trouver la cotisation de 34 millions de francs, la facturation des loyers qui est de l'argent qui rentre, donc des flux qui sont les

nouveaux flux du SIS. Donc il ne faut pas comparer. Par exemple, une partie du gel des postes vacants budgété à la DRH a été réduite consécutivement au départ des employés du SIS. Il y a donc des lignes un peu partout. Ils ont essayé de garder une cohérence, c'est-à-dire que tous les liens de facturation que la Ville a avec le SIS sont dans cette cellule SIS, et effectivement il y a des flux SIS qui étaient ailleurs, comme à la DRH, et ils ont été enlevés à la DRH. Les 20 millions de francs, c'est ce que les communes versaient à la Ville.

Service de l'espace public

Est-il possible d'avoir le détail de la ligne 447 «Produits des biens-fonds PA». 23 millions de francs concernent la redevance des SIG pour l'utilisation du domaine public. Comment cela se divise-t-il? Serait-il possible d'avoir la convention d'objectifs qui fait que les SIG reversent tant par mètre carré?

M. Krebs répond que la convention est disponible sur le site du Canton.

M. Dose répond qu'il lui enverra le détail pour la ligne 447.

Service	Désignation Service	Classe	Groupe	Désignation Groupe de comptes	Compte budgétaire	Désign. Compte budgétaire	PB 2022
4007	Service de l'espace public	4	447	Produit des biens-fonds PA	4470.020	Loyers PA	-284'000
					4470.130	Prestations compensées affichage	-600'000
					4470.140	Redevances d'affichage PA	-4'900'000
					4470.150	Redevance marchés	-650'000
					4470.170	Redevances d'utilisation du domaine public	-23'720'000
					4470.190	Taxes chantiers	-3'500'000
					4470.200	Taxes d'empiètement	-400'000
					4470.210	Taxes installations saisonnières	-2'100'000
					4470.220	Taxes manifestations	-500'000
					4470.230	Taxes musiciens ambulants	-40'000
					4470.240	Taxes publicité	-1'500'000
				Total 447			-38'194'000

M^{me} Barbey-Chappuis précise que l'écart est dû au Covid. Ils n'ont de loin pas perçu, sur 2020, ce qu'ils perçoivent habituellement. Ils espèrent revenir à un niveau habituel.

Service de la police municipale.

Pour la ligne 427 «Amendes», y a-t-il un objectif ou un moyen de savoir à combien elle s'élèvera?

M. Dose répond par la négative.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que la ligne en question concerne la convention avec la Fondation des parkings.

Voirie – Ville propre.

D’où vient l’augmentation extraordinaire à la ligne 424 «Taxes d’utilisation et taxes pour prestation de services»?

M. Dose répond que c’est la facturation des déchets d’entreprise.

Subventions monétaires

La Ville continuera-t-elle de subventionner le Musée des pompiers?

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu’il reste dans le giron de la Ville pour l’instant. Mais cela doit encore être discuté au niveau du groupement intercommunal.

Que signifie «transfert à la direction du département»?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que comme le SIS passe dans le groupement intercommunal, cette ligne passe à la direction du département puisqu’il n’y a plus de SIS.

Ressources humaines

Quelle est la situation au niveau de la direction, puisqu’il n’y a que 16 personnes sur 1200 employés?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la direction est particulièrement à flux tendu, et si l’on compare avec d’autres directions, elle a pratiquement la moitié de postes alors que c’est l’un des départements avec le plus grand nombre d’ETP.

Quel est le taux d’absentéisme par rapport aux autres départements?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que c’est le plus élevé, notamment du fait de la pénibilité des métiers comme à la Voirie ou à la police municipale. Il y a aussi une pyramide des âges élevée à la Ville de Genève.

Est-ce la même chose au niveau de la direction?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les services de terrain ont un taux d’absentéisme largement plus élevé, excepté au SIS.

Séance du 2 novembre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, de M^{me} Pascale Mazzariol, directrice adjointe ad interim du DACM, de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), et de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), en présence de M. Daniel Dany Pastore, président de la commission des travaux et des constructions (CTC), et de M. Maxime Provini, rapporteur de la CTC

(Voir aussi le rapport de la CTC.)

M. Provini explique que M^{me} Perler a été reçue à la CTC et a présenté son projet de budget en mettant l'accent sur trois axes, dont un qui est de supprimer 45 chaudières à mazout encore en fonction d'ici à la fin de la législature – projet approuvé par la commission. L'objectif pour 2022 est de supprimer 10 chaudières à mazout. Le département est également à la recherche de toutes les toitures et façades qui pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques. Environ 1000 m² pourraient être utilisés en 2022. Une proposition qui comprend un montant de 140 millions de francs destiné à l'assainissement des vitrages sera déposée d'ici à la fin de l'année. Une partie de la commission a regretté le fait que les économies faites par la Ville dans ce domaine n'aient pas été chiffrées. En effet, la commission espère que le montant de ces économies faites grâce notamment au changement des chaudières à mazout, à la pose de panneaux photovoltaïques et à l'optimisation de l'éclairage sera bientôt connu.

Plusieurs commissaires ont relevé le fait que ce budget n'est pas réaliste et le regrettent. Il cite une phrase du rapport: «M^{me} Perler précise que le Conseil administratif n'a pas pu prendre en compte ses demandes d'être dans une sincérité budgétaire en raison du déficit qui ne peut pas être dépassé selon la loi sur l'administration des communes.» 15 millions de francs sont dévolus aux travaux d'assainissement et d'entretien. Les services de M^{me} Perler affirment que l'assainissement des bâtiments est une priorité pour la conseillère administrative. La commission soutient et salue ce projet. Malheureusement, chaque année les lignes budgétaires dédiées aux travaux d'assainissement sont systématiquement sous-évaluées. L'audition a révélé les raisons qui ont mené à sous-évaluer ces besoins. Les lignes 314 (positions à sept lignes) du budget travaux et constructions comportent systématiquement un écart considérable entre les comptes 2020 et le budget 2022. Il est regrettable de ne pas pouvoir comparer ces montants avec les comptes 2021. Il donne l'exemple des lignes les plus représentatives. A la page 11, ligne 314, pour la GIM on remarque que 1 million de francs a été dépensé aux comptes 2020 pour les travaux d'entretien de la GIM et 400 000 francs figurent au budget 2021. La page 60 comporte également un montant de 14 millions de francs aux comptes 2020 et 12 millions de francs

ont été budgétés pour l'année 2021. Les pages 107, 111 et d'autres comportent toutes d'importants écarts dans les comptes 314.

Il conclut que les travaux d'entretien de la Ville de Genève sont constamment sous-évalués et s'éloignent de la réalité. Le rapporteur souhaitait attirer l'attention de la commission des finances sur cette problématique qui a été soulevée à la commission des travaux et des constructions et qui est présente depuis plusieurs années. Une importante partie de la commission a décidé de s'abstenir ou de voter non à ce projet de budget 2022. Les votes figurent dans le rapport. Les éléments essentiels ont été discutés pendant les travaux sur le budget.

Questions des commissaires

A combien s'élève la somme totale manquante entre les comptes 2020 et le budget 2021?

M. Provini répond qu'environ 15 millions de francs ont été budgétés et en réalité entre 35 et 40 millions de francs ont été dépensés pour l'ensemble de l'assainissement des bâtiments de la Ville de Genève.

M^{me} Malignac précise que le département a besoin d'environ 10 millions de francs supplémentaires sans compter le domaine de l'énergie.

M. Dany Pastore rappelle que la commission des travaux et des constructions a depuis des années soutenu des actions de réparation et d'entretien de la Ville. Il déplore le fait que l'entretien des routes laisse à désirer. Il remercie M^{me} Perler pour avoir décidé de déposer une couche de bitume sur la rue Hoffmann qui était dans un état épouvantable. Des projets d'installer du double vitrage durent depuis des années, notamment pour les bâtiments de la GIM. Il estime important de prévoir une certaine somme d'argent pour la pose de double vitrage, malgré la volonté de la Ville de faire des économies, afin de permettre de chauffer les immeubles. Il rappelle que 70 immeubles de la GIM doivent être restaurés car ils sont à la limite de l'insalubre.

M^{me} Perler explique que le département qu'elle préside travaille de manière transversale et répond aux demandes des différents départements de la Ville. Le DACM est également en charge de la mobilité et de l'aménagement. Le reste des investissements concerne les autres départements. Les objectifs pour 2022 du département sont contenus dans la brochure. Elle rappelle les trois axes d'objectifs: (1) la réduction de la consommation énergétique et l'aménagement résilient de la Ville, (2) la lutte contre les îlots de chaleur et l'effondrement de la biodiversité et (3) l'encouragement des modes de transport doux. Elle souligne le fait que sans biodiversité la race humaine s'éteindra; il est donc urgent d'en prendre soin, de la maintenir et de l'augmenter. Elle comprend le questionnement de la commission des travaux et des constructions lié aux économies escomptées par

rapport aux chaudières à mazout. Ces économies sont difficilement chiffrables. Elle prend l'exemple du complexe des Minoteries. Toute la rénovation de cet ensemble d'immeubles a permis une économie de 500 000 litres de mazout. Un hiver entier est nécessaire afin de mesurer et vérifier cette économie. L'objectif n'est pas de faire des économies mais de diminuer l'empreinte carbone. La proposition concernant le double vitrage est en relecture. Il s'agit d'une volonté du Conseil administratif liée à l'urgence climatique. Les axes principaux et les mesures que le Conseil administratif propose par rapport à l'urgence climatique seront disponibles au cours du premier trimestre de 2022. Ces mesures nécessiteront des investissements importants. Ce projet de double vitrage est non seulement lié à l'urgence climatique mais est dû également à une obligation légale qui provient du Canton. La proposition sera déposée au Conseil municipal avant la fin de l'année. Elle comprendra un montant plus élevé que prévu; elle avoisinera les 154 millions de francs.

En termes d'énergie électrique, la Ville recense actuellement toutes les toitures et les façades des bâtiments de la Ville qui pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques et/ou être végétalisées. Il s'agit d'une volonté depuis son entrée en fonction. Ce recensement sera disponible d'ici à la fin de l'année. De plus, les SIG sont sur le point d'augmenter considérablement le prix de l'électricité.

Le département fait du mieux qu'il peut pour entretenir les routes de manière satisfaisante pour tous les usagers et usagères. Néanmoins, la Ville ne parvient toujours pas à récupérer la somme de 10 millions de francs que lui doit l'Etat de Genève. Les négociations sont en cours; le Conseil d'Etat devrait transmettre une réponse d'ici à la fin de l'année.

Une réflexion est en cours avec la DPBA pour l'entretien des immeubles et avec M. Gomez, chargé de la transition écologique (qui s'inscrit dans le plan d'urgence climatique de la Ville), s'agissant des dépassements systématiques du budget des travaux d'entretien du patrimoine. M^{me} Perler espère obtenir une augmentation de la ligne budgétaire. Cela dépendra des discussions au sein du Conseil administratif et des arbitrages budgétaires.

Elle admet qu'il y a un dépassement ligne par ligne sur le groupe 31, mais cela ne pèjore pas les comptes du département. Elle rappelle qu'il y a eu des bonis ces dernières années. Le Conseil administratif a conscience que ce ne sera sûrement plus le cas à partir des comptes 2021 et/ou 2022. Il est difficile de faire des prévisions, mais elle rappelle que le Conseil administratif a à cœur de garder des finances saines.

M^{me} Mazzariol précise que le budget du département est à l'équilibre. Par contre, il y a systématiquement des dépassements dans les comptes compétents de la DPBA entre les comptes 2020 et le budget 2021. Elle donne l'exemple des

comptes 31 de la DPBA page 77 de la brochure. Chaque année des arbitrages sont présentés afin d'équilibrer le budget. Ce problème à la DPBA et pour l'énergie est récurrent chaque année.

M. Proveni ajoute que la commission des travaux et des constructions a également relevé le fait qu'une pénurie d'énergie est en cours en Europe. Celle-ci aura forcément des répercussions sur les dépenses de la Ville en termes de gaz par rapport à ce qui a été budgété.

M^{me} Mazzariol informe que la fiche d'arbitrage pour le Service de l'énergie a été réactualisée car la facture a augmenté. Effectivement, le coût d'achat de l'électricité a presque doublé en six mois.

M^{me} Perler rappelle que le Service de l'énergie négocie au mieux les contrats avec les SIG afin d'obtenir les tarifs les plus bas possible – notamment concernant l'offre électricité Vitale Vert comme l'a demandé le Conseil municipal au Conseil administratif. Environ 1 million de francs supplémentaires sont prévus pour l'année 2022.

Les pompes à chaleur ne seraient-elles pas plus avantageuses en termes de coûts que les panneaux photovoltaïques?

M^{me} Malignac répond que le panneau photovoltaïque produit de l'électricité, utile entre autres au fonctionnement des pompes à chaleur qui consomment passablement d'électricité. Les panneaux photovoltaïques produisent une électricité caractérisée comme propre et locale. Cette démarche s'inscrit complètement dans la politique cantonale et communale sur le développement des énergies renouvelables. C'est une action menée par les SIG en partenariat avec l'OCEN. Ce camion émet des ondes pour cartographier les sources de géothermie au niveau cantonal.

Quelle est la sincérité budgétaire et quels sont les dépassements des lignes de la DPBA et de l'énergie? Le rapport précise qu'il serait nécessaire de débloquer 400 000 francs supplémentaires d'entretien pour la Nouvelle Comédie et 8 millions de francs en ce qui concerne la DPBA. Il s'interroge sur les montants exacts de ces dépassements concernant la DPBA et l'énergie. Pour quelle raison le département n'a-t-il pas entamé dès cette année un glissement des lignes 31 vers les lignes déficitaires? La commission des finances pourrait discuter d'amendements qui permettraient d'augmenter les lignes 31 afin qu'elles reflètent réellement les besoins du département.

M^{me} Mazzariol répond qu'il y a deux budgets: le budget compétent de la DPBA et le budget du département. Aucun glissement entre les deux budgets n'a lieu. Le budget compétent de la DPBA est déficitaire, les montants dans les comptes sont toujours plus élevés que ce qui est prévu dans le budget. Le département présente chaque année des fiches d'arbitrages qui devraient représenter

la réalité des comptes afin de rectifier ces dépassements. Ces fiches d'arbitrages sont refusées à cause de contraintes budgétaires. Il y a donc des écarts dans les comptes chaque année.

Est-il envisageable de faire un glissement d'argent entre les lignes 31 du budget du département vers les lignes déficitaires afin de les rehausser sans passer par les fiches d'arbitrages? Puis, le département peut présenter à la commission des finances le budget réel et les besoins des lignes 31 afin que celle-ci puisse décider d'amender.

M^{me} Malignac répond que le budget du département est à l'équilibre. Par contre, les comptes compétents ne le sont pas. Ce n'est pas une bonne idée de retirer de l'argent des lignes qui fonctionnent pour l'ajouter aux lignes déficitaires. Les lignes deviendraient toutes déficitaires. Le budget du département – hormis l'entretien, le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et les factures d'électricité et de DPBA – concerne globalement des salaires et des prestations du département. Les services n'ont pas de marge de manœuvre sur de potentiels glissements d'argent d'un poste sur un autre.

M^{me} Perler rappelle que le groupe 31 du budget du département aux comptes n'est pas déficitaire. Reste la problématique de la sincérité budgétaire. Le Conseil administratif s'inquiète du jour où il n'y aura plus de bonis dans les comptes car il faudra payer ces factures ou fermer la lumière – ce qui n'est pas envisageable. Elle ajoute que le Conseil administratif travaille pour atteindre le plus rapidement possible les objectifs de finances saines sur l'ensemble de la Ville de Genève, l'objectif étant de boucler les comptes sans déficit.

Page 28

La loi qui oblige les propriétaires à poser du double vitrage date de 1988. Qu'est-ce que la Ville a entrepris comme actions entre 1988 et 2020? Il ne faut pas occulter ce qui a déjà été fait. La collectivité Ville de Genève n'a pas fait son travail, à l'instar de l'Etat et de certains privés. Ces dépenses auraient pu s'étendre sur des années depuis 1988. Cette loi était une bonne idée mais elle n'a malheureusement pas été appliquée par les collectivités publiques. La Ville est actuellement contrainte de faire exploser le budget d'investissement, ce qui impactera fatalement son budget de fonctionnement alors qu'elle est déjà en difficulté.

M^{me} Perler répond qu'il n'est pas question pour le Conseil administratif d'occulter le passé. Elle rappelle que M. Hodggers du Conseil d'Etat avait remis d'actualité cette obligation légale qui avait été délaissée par les privés, propriétaires et collectivités publiques. Il avait pris la décision de donner un délai pour planifier tout l'assainissement tout en laissant une marge de manœuvre

puisqu'il fallait tenir compte de l'approvisionnement en matériel dans le cas où les propriétaires renouvraient leurs fenêtres au même moment. Il faut donc tenir compte de la planification de l'ensemble des immeubles qui existent sur le canton. La Ville a tout de même respecté cette obligation légale et installé du double vitrage au gré des différentes rénovations. Tous les bâtiments inaugurés depuis son entrée en fonction sont pourvus de double vitrage de dernières technologies. Elle rappelle qu'on ne parlait pas d'urgence climatique à l'époque, cette obligation de pose de double vitrage servait plutôt à prévenir du bruit.

La proposition permettra d'installer les doubles vitrages sans intervenir sur l'enveloppe des immeubles, ce qui permettra d'accélérer le mouvement en matière d'isolation. Un calcul a été effectué et a révélé que pour l'ensemble des Asters 80% d'énergie seront économisés si l'on change uniquement les fenêtres.

Le département souhaite dans certains cas demander un crédit d'étude en même temps qu'un crédit de réalisation sur des objets afin d'accélérer le processus de rénovation. Pourquoi cette façon de faire qui ne respecte pas la LAC? Il ne faut pas bâcler le travail sous prétexte que la Ville n'a pas été assez rapide. Il faut respecter l'obligation de déposer un crédit d'étude avant le crédit de construction.

M^{me} Perler dit que cela prend du temps de procéder à des études de rénovations de bâtiments et d'effectuer ensuite les travaux. A cela s'ajoute le processus démocratique du Conseil municipal. Son département a initié une réflexion avec la GIM du DFEL dans le but d'atteindre les objectifs de diminution d'empreinte carbone d'ici à 2030. Il faut accélérer le mouvement. Le département peut demander au Conseil municipal d'accélérer un peu le travail, mais il ne peut pas lui demander de travailler trop vite. Le Conseil municipal doit pouvoir mener son travail, réfléchir et procéder à des auditions pour voter une proposition. L'idée de coupler les crédits d'étude et les crédits de réalisation permet de faire une économie de temps. Le but n'est pas de bâcler le travail ou de se moquer du Conseil municipal mais d'atteindre les objectifs de réduction d'empreinte carbone. Elle précise qu'il s'agit d'immeubles assez simples à rénover. Atteindre ces objectifs de transition climatique implique une confiance mutuelle entre le Conseil municipal et le Conseil administratif. Le département a confirmé la conformité de ce processus avec la LAC. Le département essaie d'être innovant tout en garantissant que les travaux soient bien réalisés.

M^{me} Malignac ajoute que le département a réfléchi sur un moyen de rénover davantage et plus rapidement. Le budget d'entretien n'est pas suffisant pour absorber tous les travaux d'entretien du parc administratif et financier. Le crédit d'étude sert à choisir un projet, à élaborer le programme et estimer le coût. Les programmes des immeubles sélectionnés resteront inchangés et les coûts de rénovation sont déjà connus. La nécessité d'avoir un crédit d'étude n'est donc pas la

même car la typologie des logements et les façades ne seront pas modifiées. Il n'y a pas un travail de projet mais uniquement un travail technique d'assainissement. C'est pour cette raison que cette démarche de coupler les deux crédits a été proposée. Elle ne concerne pas tous les bâtiments ni toutes les importantes rénovations. Certaines rénovations nécessitent trois crédits (un crédit de pré-étude, un crédit d'étude ainsi qu'un crédit de travaux) car il y a un important travail d'élaboration, de chiffrage et de choix de procédure. Le travail demandé par le Conseil administratif concerne uniquement des objets de remplacement un pour un. Des crédits cadres sont souvent votés concernant des réseaux d'assainissement car il s'agit uniquement de remplacement identique. L'expérience acquise sur les bâtiments similaires permet la bonne réalisation de ce projet et évite deux passages auprès du Conseil municipal.

La solution actuelle pour couvrir les besoins énergétiques en utilisant des énergies renouvelables est la pose de panneaux photovoltaïques, mais le coût énergétique de leur conception est extrêmement élevé. Le panneau photovoltaïque crée l'équivalent de l'énergie qu'il a demandée pour sa production – sans parler de son transport, etc. De plus, il faut bien réfléchir sur leur emplacement. La pose de panneaux photovoltaïques est-elle réellement la meilleure solution à envisager afin de produire de l'énergie et d'en économiser, puisqu'il s'agit des priorités du département? Ne serait-il pas préférable de se concentrer sur des innovations techniques?

M^{me} Perler répond qu'il est en effet important de ne pas uniquement prendre en compte l'économie d'énergie lorsque le panneau photovoltaïque sera installé mais également ce que sa production implique. La technologie des panneaux solaires a considérablement évolué ces dernières années. Il est possible de commander des panneaux solaires qui sont plus sensibles que d'autres. Le facteur de la lumière est plus important que celui du rayon de soleil direct. Le panneau solaire conservera donc son efficacité même en cas de stratus. De plus, ces panneaux peuvent être posés de différentes manières afin d'être plus efficaces en fonction de la disposition de l'immeuble et du patrimoine. On peut également demander à ce que la fabrication des panneaux soit locale. Les calculs prennent en compte le coût de fabrication et permettent de connaître le moment où le coût du m² de panneau solaire sera amorti. Elle ajoute qu'il ne faut pas poursuivre uniquement un seul axe en matière d'économie d'énergie.

Elle rappelle que l'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Il est possible de demander à la population de vivre avec quelques degrés de moins, mais cela peut poser problème pour certaines personnes très âgées ou handicapées, qui restent toute la journée dans leur appartement. Il y a donc plusieurs axes à poursuivre et à explorer pour faire des économies d'énergie et afin de valoriser les énergies renouvelables. Elle conclut que la Ville s'informe auprès de bureaux spécialisés à Genève et réalise plusieurs expérimentations.

Un cadre a-t-il été défini de manière claire concernant le projet de déposer en même temps un crédit d'étude et un crédit de réalisation sur des objets afin d'accélérer le processus de rénovation? Existe-t-il un document qui précise les critères des immeubles sélectionnés afin de faciliter ces projets et d'identifier les limites? Cela permettrait à la commission des finances de mieux saisir les enjeux du projet. Elle donne l'exemple de la rue de Carouge.

M^{me} Malignac répond par la négative. Ce projet est relativement récent. Des crédits cadres étaient généralement déposés pour les travaux d'assainissement et le phono-absorbant. Il n'y en a pas eu depuis longtemps pour les projets dans les espaces publics et de bâtiments. La règle fixée à la DPBA pour ce projet précise qu'il doit s'agir d'un remplacement un pour un, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas besoin de travailler sur l'élaboration d'un programme, que le bâtiment ne change pas de typologie et qu'aucune infrastructure n'est développée. Dans ce cas il n'y a pas besoin de crédit d'étude; le département propose donc de demander les deux crédits en même temps afin d'aller plus vite. En ce qui concerne la rue de Carouge, un crédit d'étude aurait dû être déposé. Cela n'a pas pu se faire en raison des contraintes prévues par les SIG et les Transports publics genevois (TPG). Presque deux ans de travaux étaient prévus dans cette rue.

M^{me} Perler a souhaité procéder autrement car cette rénovation était uniquement destinée à remettre la rue à l'identique. Pour ne pas embêter les commerçants et habitants de cette rue pendant deux chantiers successifs, un pour les réseaux et les voies de tram, et un autre pour le réaménagement de la surface, ce qui représenterait près de trois années de chantier, elle a proposé d'accélérer le rythme en faisant voter cet amendement. La solution a donc été de demander que l'on puisse ajouter au crédit d'assainissement un montant pour l'aménagement de la surface. Sinon, il aurait fallu réaménager la surface comme elle l'est actuellement.

Ce type de situation était-il exceptionnel et correspond-il aux règles que le département envisage d'appliquer dans le projet de coupler crédit d'étude et crédit de réalisation?

M^{me} Perler répond que l'on ne peut pas accélérer le mouvement et investir davantage pour l'urgence climatique et en même temps refuser d'accélérer le temps en ne permettant pas au Conseil administratif d'innover. Elle rappelle que la Ville est confrontée à des défis majeurs. Si celle-ci ne fait pas un effort d'accélération en adaptant ses processus – en toute transparence et honnêteté – les objectifs ne seront pas atteints.

Page 29

Le groupe des Vert-e-s se réjouit que les départements 1 et 2 travaillent ensemble sur une thématique commune: la végétalisation. Quel est le lien entre les pages 29 et 23 de la brochure du projet de budget 2022? De quelle manière le département de la magistrature délimite-t-il les tâches entre le Service d'urbanisme (URB) et le SEVE et comment se fait la synergie entre les deux départements par rapport à la végétalisation?

M^{me} Perler répond qu'il y a une stratégie de végétalisation en Ville de Genève et une autre liée à l'urgence climatique. Les deux départements entretiennent des synergies concernant la stratégie liée à l'urgence climatique. Actuellement, le SEVE entretient les parcs et les plantations existantes dans l'espace public. Son département aménage et est amené à effectuer des plantations. Les services de son département travaillent régulièrement avec le SEVE. Les objectifs qui figurent dans cette brochure sont des objectifs globaux qui sont par la suite déclinés dans chaque département.

Le département est-il pourvu des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, notamment par rapport au plan de végétalisation par exemple?

M^{me} Perler répond que les objectifs qui figurent dans la brochure sont des objectifs annuels. Le Conseil administratif tâche de se donner les moyens de trouver des synergies puisque chaque membre est délégué-e dans un département. Ils planifient leur stratégie en fonction des moyens à disposition et de ce que le Conseil municipal a décidé de voter au niveau des investissements.

Le groupe des Vert-e-s félicite M^{me} Perler pour ce nouveau plan du département qui englobe à la fois l'isolation des bâtiments, la promotion d'une énergie renouvelable grâce aux panneaux photovoltaïques et l'amélioration de la végétalisation à grande échelle. Des commissaires du Mouvement citoyens genevois et du Parti libéral-radical avaient l'année dernière déjà noté qu'il était important de travailler sur l'isolation et sur la végétalisation. Les commissaires peuvent donc être satisfaits des projets entrepris par le Conseil administratif et de leur décision d'accélérer les processus puisqu'il s'agissait d'une des demandes du Conseil municipal de l'année passée. Quels sont les 15 projets déposés de requalification de l'espace public? A combien s'élève le pourcentage de végétalisation souhaité sur le territoire de la Ville de Genève pour l'année 2022, sachant que l'objectif est d'avoir végétalisé 30% du territoire d'ici à 2030?

M^{me} Perler informe qu'il y a une erreur page 29 de la brochure. Il n'y a pas 33 arbres à planter pour 2022 mais autant d'arbres que possible seront plantés durant l'année 2022. Les projets déposés concernent la végétalisation et la biodiversité des quartiers du PAV afin de notamment réduire les îlots de chaleur, ainsi que le long de l'Arve. Ces projets engendreront des investissements importants en termes d'aménagement de nouveaux espaces publics. Plusieurs crédits

ont également été votés concernant la voie verte, la rue de Carouge, l'avenue du Mail, la rue des Rois, etc.

M^{me} Malignac ajoute que la Ville accompagne certains projets cantonaux concernant les transports, comme l'aménagement des routes pour les piétons, cyclistes, des aménagements autour des PLQ, quai des Vernets, l'esplanade des Vernets, etc.

M^{me} Perler rappelle qu'il y a également la suppression du parking du MHN. L'objectif de végétalisation est d'atteindre 30% de canopées.

Le département peut-il transmettre la liste de ces différents aménagements à la commission des finances?

M^{me} Malignac répond par l'affirmative. L'URB coordonne un plan stratégique de végétalisation à l'échelle de la Ville. Le nouveau Conseil administratif a demandé aux services de renforcer le plan stratégique de végétalisation de l'ancien Conseil administratif. Cette révision du plan stratégique est en cours. Elle a pour mission de coordonner et rassembler toutes les actions de végétalisation menées sur l'espace public par l'AGCM, par la DPBA et par le SEVE. Il est encore trop tôt pour donner davantage d'informations car le travail est en cours. Ce plan stratégique sera communiqué à la commission des finances dès qu'il sera abouti.

Chaque département entreprend un nombre important d'investissements de rénovations et de travaux. Les entreprises seront-elles aptes à suivre ce mouvement? 45 immeubles changeront de chaudières et de chauffage. Plusieurs investissements concernent la mobilité et les infrastructures dédiées aux deux-roues. De quelle manière le département compte-t-il accélérer les projets liés aux parkings des différents véhicules? L'amélioration de la biodiversité est approuvée, mais celle-ci prend place sur les éventuels emplacements de parking. Ses questions n'ont pas pour but de critiquer la politique menée mais de comprendre le souci que représente la mise en place de tous ces paramètres en même temps (les entreprises mandatées, les coûts qui augmentent, etc.).

M^{me} Perler confirme que le département est confronté à plusieurs défis importants sur différents axes avec un nombre d'ETP restreint. Le Conseil administratif a accordé deux postes supplémentaires au Département. La période sanitaire a été difficile à gérer. De plus, des collaborateurs sont forcément en arrêt maladie et/ou accident sur une administration de 4000 personnes. Elle rappelle qu'il y a eu un nombre exponentiel de commandes de projets à suivre tout en gardant le même nombre d'employé-e-s. Beaucoup d'investissements sont demandés aux différents services.

Elle comprend le questionnement concernant les entreprises. Il arrive que personne ne s'annonce lors de l'ouverture de marchés publics. Certaines entreprises tournent à plein régime et n'arrivent pas à suivre. Il faut également faire face à

la pénurie de matière première notamment due à la crise sanitaire. Il est difficile d'accélérer un projet si l'entreprise et les matériaux ne sont pas disponibles. Elle est d'avis que ce n'est pas une raison pour ne pas tenter de relever les différents défis.

Elle indique que le département a plusieurs ambitions concernant les piétons et cyclistes: assurer que les trottoirs soient suffisamment larges pour déambuler, les agrandir lors d'un assainissement d'une rue, sécuriser les bandes cyclables afin d'éviter les conflits entre les piétons et les cyclistes. La Ville travaille avec l'Etat sur de nouvelles ambitions comme les pistes Covid-19. La task force vélo est toujours en activité. La Ville a besoin de l'Etat pour obtenir certaines autorisations. Elle informe qu'environ 500 nouvelles épingles à vélo ont été posées cette année.

M^{me} Malignac informe que répondre à l'offre de vélo est un enjeu important pour le Département. Il est important d'enlever les vélos épaves dans les rues. Elle explique que le département rencontre les entreprises plusieurs fois par année pour discuter de ces questions de marché. Il y a un suivi régulier avec les associations professionnelles pour assurer l'adéquation entre l'offre et la capacité de chaque entreprise. Elle informe que cette année de nombreux importants chantiers se sont terminés, et un nombre plus restreint a été relancé. La question de l'approvisionnement de matériel pose actuellement des difficultés. Le département entretient des relations étroites avec les milieux du bâtiment et de l'aménagement.

M. Provini quitte la séance.

Le nombre d'épingles posées en Ville de Genève est important. D'autres domaines (construction, bâtiment) ont besoin d'argent et d'aménagements. Les projets pour les cyclistes devraient être moins présents afin de favoriser d'autres projets urgents. Beaucoup d'épaves de vélos sont abandonnées sur le territoire de la Ville et par conséquent certaines épingles ne peuvent pas bénéficier aux cyclistes. Il faudrait baisser les aménagements pour les cyclistes et plutôt éradiquer les épaves de vélos. Des employé-e-s du département se déplacent-ils sur le terrain afin de se rendre compte des véritables besoins des habitants et de la Ville?

M^{me} Perler répond que le département contient 247 ETP. La responsabilité du Conseil administratif est de prendre soin de ses collaborateurs et collaboratrices. Elle informe qu'elle reçoit tous les jours entre quatre et huit mails de plaintes de citoyens qui estiment que les places de vélos sont insuffisantes en Ville de Genève malgré le fait que 500 places aient été ajoutées. L'objectif est d'en poser 500 nouvelles. Effectivement, plusieurs épaves de vélos sont visibles sur le territoire de la Ville. Retirer ces épaves est une opération complexe: il faut informer le propriétaire que s'il n'enlève pas son vélo la police municipale se chargera de s'en débarrasser d'ici à trois semaines. Cela prend un certain temps de tous les enlever

afin de laisser la place à ceux qui en ont besoin. Les places de vélo manquent. Le Conseil administratif fait au mieux pour répondre à ces demandes.

Pour quelle raison la Ville ne réintroduit-elle pas l'obligation des plaques de vélo afin de connaître plus facilement le nom du propriétaire de chaque vélo?

M^{me} Perler rappelle qu'une décision fédérale a décidé de ne plus exiger ces plaques de vélo.

Comment la jauge de 180 millions de francs d'investissements pourra-t-elle être réalisée alors que les RH n'ont pas augmenté? Les deux postes supplémentaires sont-ils suffisants pour réaliser les projets entrepris par le département?

M^{me} Malignac répond que cela dépend des montants fixés dans les projets. Les 180 millions de francs d'investissements sont dépensés pendant les années où il y a d'importants chantiers comme celui de la Nouvelle Comédie. Ces chantiers tournent à plein régime et les frais sont importants. Les études des travaux requièrent également une part importante de ressources humaines. Le département est actuellement en surcharge de travail bien qu'il dépense très peu. Beaucoup de projets sont en étude. La jauge des investissements est également liée aux ressources à l'interne pour la préparation de chantier. Beaucoup de nouveaux projets sont apparus au Département. Si celui-ci souhaite mener à bien tous ses projets et études, il aura probablement besoin de davantage de ressources humaines. Elle donne également l'exemple de la demande du crédit cadre qui requiert moins de travail que deux crédits. La Ville travaille aussi avec le Canton sur des optimisations de fonctionnement de processus.

Une planification est-elle disponible concernant l'augmentation de postes d'ici à 2022 et pour les années d'après?

M^{me} Perler répond que les recrutements prennent du temps. Les personnes engagées dans son département ont des compétences très pointues et sont donc plus rares sur le marché de l'emploi, en raison des entreprises, bureaux d'ingénieurs et des autres collectivités publiques qui recrutent beaucoup. Elle a donc constaté qu'il était difficile de procéder à des engagements. De plus, lorsqu'une nouvelle personne est engagée, il faut l'intégrer. Néanmoins, le Conseil administratif a accordé deux postes supplémentaires sur les quatre demandés.

Un projet à 8 millions de francs lié à des pistes cyclables a été invalidé par le Safco. De quelle proposition s'agit-il et pour quelles raisons a-t-il été invalidé?

M^{me} Malignac répond que la formulation de la délibération n'était pas conforme. Par contre, la proposition sur les pistes cyclables à 12 millions de francs a été votée.

Les services de la médecin cantonale ont demandé d'installer des îlots de fraîcheur. La Ville prend-elle en charge ces installations avec son budget de fonctionnement et se charge-t-elle des travaux?

M^{me} Malignac répond que l'installation des oasis est une initiative de la médecin cantonale. Le projet est copiloté par la médecin cantonale, l'AGCM et l'Agenda 21. Les trois entités prennent en charge le financement, dont la Ville sur son budget de fonctionnement. La Ville a déboursé des petits montants; la partie la plus importante du financement est assurée par la médecin cantonale.

La cheffe de service reçoit plusieurs plaintes des citoyens concernant le manque de places de vélo. L'augmentation des plaintes est-elle due à la progressive judiciarisation de la société? Cette nouvelle tendance de judiciarisation impacte-t-elle les lignes du budget?

M^{me} Malignac indique qu'il n'y a pas plus d'activité avec les tribunaux qu'auparavant et que le nombre de plaintes n'a pas considérablement augmenté. Certains sujets sont récurrents et le nombre de plaintes varie en fonction des phases de l'année.

Le département compte-t-il améliorer la communication auprès des citoyens par rapport à l'ouverture des chantiers et concernant les désagréments qu'ils peuvent entraîner en ouvrant par exemple un guichet d'informations? Le département peut-il élaborer des mesures de compensations liées aux désagréments causés par les chantiers?

M^{me} Malignac explique que les services exercent un important travail de sensibilisation auprès du voisinage, font des avis de circulation, etc. Certains chantiers sont annoncés dans les journaux, à la radio, dans la presse, dans un communiqué avec le Canton, dans un avis de riverain dans les boîtes aux lettres, etc. Elle rappelle que la Ville n'est pas la seule entité à exécuter des chantiers – il y a aussi les privés, les TPG, les SIG, etc. Un important travail de préparation est réalisé afin de minimiser les désagréments causés par les chantiers. Malheureusement, les chantiers engendrent toujours des nuisances.

M^{me} Mazzariol informe que des séances de coordination ont lieu entre la Ville et les SIG afin d'organiser les travaux et de réduire les désagréments.

M^{me} Perler ajoute que la Confédération participe régulièrement au financement de certains projets. Par contre, la Ville doit respecter les délais de début et de fin de chantier. Elle n'a pas le souvenir de compensations publiques faites pour nuisances à la suite de chantiers. Il y a parfois des demandes concernant des compensations écologiques qui sont spécifiques à certains projets.

La Ville prévoit-elle d'indemniser les commerçants de la rue de Carouge en vue des travaux?

M^{me} Perler répond par la négative.

Quel est le détail des cinq projets déposés pour le développement du réseau cyclable?

M^{me} Malignac répond que le détail sera transmis par écrit à la commission.

Dans le rapport, un chef de projet peut dépenser jusqu'à 1 million de francs de frais d'entretien par an. C'est une des raisons pour lesquelles il manquerait du personnel au Département. Elle s'interroge sur cette règle financière que suivent les chefs de projet en ce qui concerne les rénovations.

M^{me} Malignac répond que le nombre de travaux d'entretien réalisé par le chef de projet est chiffré. Les chefs de projet gèrent généralement entre deux et trois projets d'investissement selon leur taille. Ils sont également tous chargés de l'entretien. Chaque chef de projet travaille généralement sur l'entretien à hauteur d'environ 1 million de francs par année. Les factures ne s'élèvent quant à elles jamais à 1 million de francs. Il s'agit de plusieurs petits travaux qui dans leur ensemble représentent une somme d'environ 1 million de francs d'entretien par chef de projet.

Combien y a-t-il de chefs de projet au département?

M^{me} Malignac répond qu'ils sont une trentaine à réaliser ce travail.

A combien s'élève le nombre de lettres de réclamations que le département reçoit de la part d'automobilistes qui se plaignent de ne pas trouver de place pour parquer leur véhicule en Ville de Genève?

M^{me} Perler répond que les communes sont des collectivités publiques qui ont l'avantage pour les magistrats d'être à proximité de la population. Les citoyens écrivent donc régulièrement au maire lorsqu'ils rencontrent un quelconque problème d'entretien, etc. Elle ne compte pas les plaintes des automobilistes et ne les trie pas en fonction de leur catégorie. Elle informe que depuis son entrée en fonction il y a tous les jours des plaintes par rapport aux stationnements de vélos. Il y a également des plaintes par rapport aux stationnements de motos.

Certains habitants se plaignent que les places de vélos sont aménagées au détriment de celles pour les voitures. Le département accélère ses projets d'épingles à vélos sans prendre le temps d'étudier tous les besoins de la population. Les services devraient questionner le Touring Club Suisse (TCS) concernant le projet d'amener la zone 30 en Ville. L'objectif poursuivi dans le cadre de ce projet de diminuer le bruit ne sera-t-il sûrement pas atteint? La pollution risque-t-elle d'augmenter à

cause des bouchons de voitures? Ce projet risque-t-il de créer une situation chaotique? Serait-il préférable que le département étudie finement ce projet avant que celui-ci engendre des effets indésirables et de boomerang – qui n'étaient pas ceux envisagés?

M^{me} Perler répond que chaque magistrat est entouré de personnes au sein de l'administration pourvues de compétences précises qui contribuent à mettre en œuvre la politique du Conseil administratif. La magistrate, lorsqu'elle souhaite mettre en place une politique, un projet, reçoit des conseils sur son application ainsi que des indications sur les délais et sur les coûts qui seront engendrés. Cela n'empêche pas des erreurs ou des ratages éventuels. Le rôle de l'administration est de répondre à la commande politique et de faire en sorte que les projets puissent se réaliser sans catastrophe.

Elle explique que depuis soixante ans une place prioritaire et considérable a toujours été accordée aux voitures. Selon elle, les piétons doivent pouvoir respirer, circuler et traverser un boulevard sans subir la pollution des voitures. Ils doivent pouvoir se balader dans un espace public qui n'est pas encombré de voitures. Redonner de la place aux piétons et aux vélos se fait forcément au détriment des voitures puisque tout l'espace leur était dévolu. Elle informe qu'elle a régulièrement rencontré le TCS. La Ville entretient d'excellents rapports avec cette entité. Le TCS mène également une politique offensive en faveur des cyclistes. La zone 30 km/h est un point problématique pour les uns et ne l'est pas pour les autres. Cette ambition a été reprise par plusieurs villes en Suisse et à l'étranger. Ce projet n'est pas encore abouti, elle y travaille avec le Canton. Il s'agit d'une mesure de santé publique qui vise à prévenir du bruit et de la pollution et pour améliorer la fluidité du trafic. Elle a proposé à l'Etat de tester cette zone 30 et par la suite d'élaborer un bilan objectif et scientifique qui révélera les bienfaits et/ou désavantages de cette mesure.

Page 30

Les décisions d'investissement concernant le patrimoine administratif prennent-elles en compte les charges induites par le fonctionnement de ces infrastructures publiques (charges de fonctionnement en termes de nettoyage ou d'emploi par exemple)?

M^{me} Malignac répond par l'affirmative. Il y a un chapitre dans les propositions dédié aux charges d'entretien et de gestion du bâtiment, et l'entretien va maintenant être indiqué.

Ces charges d'entretien sont-elles visibles au moment du PFI?

M^{me} Malignac répond qu'elles sont indiquées dans le montant global de l'estimation du projet. Il y a plusieurs délibérations dans la proposition (travaux,

mobilier), dont une qui correspond aux charges de gestion de bâtiment annuelles et liées à l'amortissement. Par contre, les charges d'entretien du bâtiment ne figurent pas dans la proposition.

Est-il indiqué dans la proposition le nombre de postes supplémentaires requis pour le projet?

M^{me} Malignac répond par la négative. Elle ajoute que cela figure dans le budget. La proposition annonce les besoins, mais le montant de la gestion impacte le budget. Il s'agit de frais budgétaires.

Ces montants de frais d'entretien sont-ils pris en compte lors de la prise des décisions concernant les investissements de la Ville?

M^{me} Malignac répond que cela n'est pas pris en compte dans le PFI ni dans la proposition. Les magistrats discutent de ces charges et de ce qu'elles induiront et prennent ensuite la décision de mener ou non un projet.

Le département a entrepris le projet de végétaliser les toitures afin de prévenir des îlots de chaleur et également d'installer des panneaux photovoltaïques. La commissaire propose de créer des fermes urbaines afin de cultiver les toits des bâtiments de la Ville comme c'est le cas à New York. Elle est d'avis que la Ville économiserait davantage d'énergie en suivant ce modèle de végétalisation et de production locale. Ce projet est-il envisageable en Ville de Genève?

M^{me} Perler répond qu'il y a des technologies qui permettent à la fois de végétaliser et de mettre des panneaux solaires. Elle informe que des cultures existent sur les toits de la Ville, notamment à Artamis. Pour cultiver les toits, il faut un minimum de pleine terre et trouver une structure qui le supporte. Ce n'est pas toujours possible de cultiver les toits de bâtiments anciens. Différentes sortes de cultures existent en Ville, bien que ce ne soit pas inscrit dans sa politique publique et dans ses ambitions de cultiver les toits. La Ville peut toujours contribuer à certaines initiatives privées.

Page 77

Quels sont les frais de surveillance et d'interventions?

M^{me} Malignac répond qu'il y a une unité sécurité des bâtiments à la DPBA. Trois ingénieurs sont responsables de la sécurité. La Ville entretient un certain nombre de contrats pour les ouvertures, fermetures de musées, etc.

M^{me} Perler informe que certains bâtiments de la Ville en travaux sont surveillés.

Les lignes consacrées à l'entretien des bâtiments (administratifs, publics, locaux) comprennent toutes un important dépassement entre les comptes 2020 et le budget 2022. Il y a un écart de 1 300 000 francs entre les comptes 2020 et le projet de budget 2022 sur la ligne de l'entretien des bâtiments administratifs. Il comprend que le budget doit retourner à l'équilibre et que la jauge d'investissement ne doit pas être dépassée, mais constate que ce budget n'est pas sincère. Les dépassements systématiques sur les lignes d'entretien des bâtiments posent problème. Il est dit dans le rapport que le Conseil administratif postule sur le fait que, les comptes étant excédentaires, les dépassements seront absorbés. La solution ne serait-elle pas de définir clairement la différence entre un investissement et de l'entretien courant? Ne faut-il pas clarifier les travaux qui appartiennent au budget de fonctionnement – ce qui revient à de l'entretien courant des différents bâtiments administratifs ou de patrimoine financier – des travaux qui correspondent à de l'investissement?

M^{me} Mazzariol répond que les demandes de sincérité budgétaire n'ont pas pu être prises en compte. Elle rappelle que le département présente chaque année des fiches d'arbitrage qui ont été refusées par l'ensemble du Conseil administratif.

Il ne faut pas dépenser 16 millions de francs si seulement 13 millions de francs sont disponibles. Pourquoi le département dépasse-t-il systématiquement son budget pour l'entretien courant?

M^{me} Perler ajoute qu'il y a eu des urgences et il fallait procéder à des réparations. En cas d'incendie ou de fuites d'eau, le département se doit d'intervenir. Si les services dépassent les budgets, ils préviennent la commission des finances ainsi que la commission des travaux et des constructions. Les dépassements sont liés à des travaux qui doivent être effectués au plus vite pour ne pas mettre en danger la population. Les services n'ont pas toujours le temps de déposer un projet de crédit d'investissement lorsqu'une réparation doit être effectuée dans les plus brefs délais. Des directives précisent la différence entre un investissement et de l'entretien.

M^{me} Mazzariol ajoute que la LAC définit clairement la différence entre un investissement et de l'entretien. Le département a travaillé avec M. Blanchot de la DFIN et avec le Contrôle financier (CFI) afin d'affiner ces critères pour que les acteurs principaux qui travaillent sur ces thématiques trouvent un accord. Ces directives sont en cours de finition.

M. Blanchot confirme qu'une directive clarifie les définitions d'investissement et de fonctionnement. Elle distingue les travaux qui appartiennent à l'investissement et ceux qui s'apparentent à du fonctionnement.

Cette directive peut-elle être transmise à la commission des finances?

M. Blanchot répond par l'affirmative. La directive sera envoyée à la commission une fois qu'elle aura été validée.

Dans le rapport, des fiches d'arbitrage d'un montant supplémentaire de 8 millions de francs ont été présentées mais ont été refusées à cause de contraintes budgétaires. Il comprend que les ajustements à la hausse ont été refusés mais remarque cependant qu'il y a eu des ajustements à la baisse. Qui est la personne ayant déposé des fiches d'arbitrage qui abaissent les frais d'entretien des bâtiments administratifs et publics? La somme de 3 300 000 francs est réduite à 2 millions de francs en ce qui concerne les bâtiments administratifs et le montant de 16 200 000 francs dédié aux bâtiments locatifs a été abaissé à 13 400 000 francs.

M^{me} Perler répond que les 8 millions de francs évoqués par M. Schaller correspondent au total des fiches d'arbitrage.

M^{me} Mazzariol informe que le SIS est responsable de l'écart de charges (bas de la page) qui s'élève à -1 217 500 francs. Le budget d'entretien de leurs infrastructures a été déduit suite à leur départ du giron de la Ville de Genève en 2022. Il y a également eu 710 000 francs transférés du groupe 314 au groupe 313 pour permettre de mieux ajuster les budgets aux dépenses réelles. Le département a estimé qu'il y aurait davantage d'expertises et d'honoraires en 2022.

M^{me} Malignac ajoute que le budget a été reconduit sans le SIS. Le département a essayé de garder le même budget moins le SIS pour le ventiler sur d'autres postes mais cela a été refusé.

Comment expliquer l'écart entre les comptes 2020 et le projet de budget 2022 concernant la ligne des contrats des bâtiments administratifs? Le département a-t-il procédé à une analyse et les contrats sont-ils effectivement moins chers ou s'agit-il également d'un ajustement à la baisse non désiré?

M^{me} Mazzariol répond que ce sont des contrats pour les bâtiments SIS qui ont été supprimés.

M. Krebs explique que l'écart total pour les contrats s'élève à 143 000 francs. Cet écart est dû au départ du SIS. 120 000 francs ont été déduits suite au départ du SIS et 23 000 francs supplémentaires ont été accordés à d'autres services.

Qu'est-ce qui a été convenu avec le groupement intercommunal suite au départ du SIS concernant les casernes situées en Ville?

M. Krebs répond que les bâtiments seront mis à la disposition du SIS par le biais d'un contrat de bail dit triple net. Le locataire sera en charge des dépenses d'entretien. Le loyer théorique a été déduit du montant des charges d'entretien. Ces charges d'entretien ont été transférées au SIS. Le SIS assumera donc l'entretien de ses bâtiments et payera un montant de loyer réduit.

Page 78

L'écart de 185 000 francs sur la ligne «Huile de chauffage» est-il lié à la suppression des citernes à mazout?

M^{me} Mazzariol répond par l'affirmative. Il est prévu que 10 citernes à mazout soient supprimées chaque année.

La ligne dédiée au gaz a-t-elle augmenté pour cette raison?

M^{me} Perler répond par la négative. La ligne a augmenté car le tarif du gaz est plus cher.

M^{me} Malignac confirme qu'il y aura en effet moins de fioul et plus de gaz.

Page 119

Que représente l'importante augmentation de 1 439 495 francs sur la ligne des subventions à des collectivités et à des tiers (ligne 363)?

M^{me} Mazzariol répond que les subventions gérées par l'AGCM ont été transférées à la direction par souci d'efficacité.

Page 121

La Ville et l'Etat ne sont toujours pas arrivés à un accord concernant les 10 millions de francs liés à la convention sur les routes. Les SIG paient bien une redevance à la Ville pour l'utilisation du domaine public notamment lorsqu'ils font des travaux (page 167 ligne 447, 23 millions de francs). Où en est la discussion entre la Ville et l'Etat sur la convention des routes et l'Etat compte-t-il faire une proposition concrète à la Ville?

M^{me} Perler répond que la Ville attend la réponse du Conseil d'Etat pour reprendre les négociations. Le Conseil administratif réfléchit à une stratégie à mettre en œuvre au printemps 2022 dans le cas où le Conseil d'Etat refuserait d'accorder les 10 millions de francs à la Ville. Les SIG ne paient pas tout sur les chantiers. La convention à ce sujet date de 1977.

M. Krebs informe que les SIG paient un pourcentage sur la taxe de distribution de l'électricité (article 32 de la loi LCI).

M^{me} Malignac ajoute que les SIG prennent en charge certains éléments mais ne paient pas le chauffage à distance, les raccordements, le gaz, etc. La Ville compte négocier avec les SIG le protocole datant de 1977.

Page 122

Comment expliquer l'écart de 30 000 francs concernant la restauration des édifices culturels? Cette somme a été dépensée en 2021?

M^{me} Malignac répond qu'un montant d'argent était toujours disponible afin que la Ville reste active et pour éviter que celle-ci ne doive déposer une proposition dans le cas où elle devait subventionner des petits travaux. La Ville n'utilise jamais cette ligne. Effectivement, lorsqu'elle subventionne des travaux, les sommes sont toujours plus conséquentes que 30 000 francs. Ainsi, elle est toujours forcée de déposer des propositions. Cette ligne était donc inutile et a été supprimée.

Comment fait la Ville pour subventionner des travaux?

M^{me} Malignac répond que le département dépose des propositions, par exemple pour l'église russe.

Pourquoi n'y a-t-il pas un écart entre le budget 2021 et le projet de budget 2022 concernant la ligne «Abonnement TPG Unireso jeunes transfert de l'AGCM»? La magistrate a évoqué plusieurs fois, depuis son entrée en fonction, les dépassements assez conséquents qu'il y a eu sur cette ligne. Il demande si suffisamment de moyens sont accordés à cette ligne et si le département s'attend à un dépassement visible aux comptes.

M^{me} Perler répond qu'il y a eu un dépassement en 2020. Cette ligne concerne uniquement les abonnements pour les jeunes âgés entre 12 et 25 ans. Elle rappelle qu'il y a une motion à la commission des finances qui demande d'élargir le périmètre de cet abonnement. Elle explique qu'elle ne peut pas budgéter plus d'argent tant que la motion ne sera pas votée.

M^{me} Malignac ajoute que le montant de 550 000 francs budgété a été dépensé presque dans sa totalité.

Page 124

Le département manque de personnel s'il souhaite assurer correctement les investissements actuels et futurs. Pour quelles raisons ces types de nouveaux postes ont-ils été sélectionnés au projet de budget 2022 afin de compléter le personnel du département?

M^{me} Malignac répond que le premier poste d'assistant de direction a été pourvu afin de décharger les adjoints de direction de la DPBA du volet administratif de leur tâche pour qu'ils puissent se consacrer davantage aux parties techniques et managériales. Pour le deuxième poste d'architecte paysagiste, elle explique que peu de chefs de projet dessinent à l'AGCM. Certains chefs de projet peuvent décider de faire des aménagements pour lesquels la Ville ne mandaterait

pas. La Ville mandate pour la plupart des projets qu'elle entreprend mais elle a besoin de davantage de ressources à l'AGCM.

Page 138

Comment expliquer la hausse de 822 000 francs entre le budget 2021 et le projet de budget 2022 liée aux travaux d'entretien du MAH (ligne 314)?

M^{me} Mazzariol répond qu'il s'agit d'une erreur. Le vrai montant s'élève à 65 000 francs au lieu de 650 000 francs et concerne la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA).

M. Blanchot précise qu'il s'agit d'un transfert neutre dans les comptes compétents.

Séance du 3 novembre 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Serge Mimouni, directeur du DCSS, de M^{me} Margot Brogniart, adjointe de direction en charge de la vie associative au DCSS, de M^{me} Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil (CIV), de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ), de M^{me} Pascale Lecuyer-Gauthier, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), de M^{me} Anne Humbert Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC), et de M. Edouard Martin, collaborateur personnel de la conseillère administrative en présence de M^{me} Nadine Béné, présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ), et de M. Matthias Erhardt, rapporteur de la CCSJ

(Voir aussi le rapport de la CCSJ.)

M. Erhardt explique que la CCSJ a étudié le projet de budget lors de deux séances. La première était consacrée à l'audition de M^{me} Kitsos et son état-major le 30 septembre, et la seconde a eu lieu le 7 octobre pour les prises de positions et les recommandations. Pour le SDPE, une des sources des variations budgétaires est la création de nouvelles places de crèche, notamment avec l'ouverture de la crèche Marie Goegg-Pouchoulin à la Jonction, et l'introduction du salaire minimum pour les assistantes des crèches familiales ainsi que pour les aides éducatives. En ce qui concerne le Service des écoles, il y a une augmentation importante pour l'animation parascolaire qui est liée à l'augmentation de la fréquentation, ainsi qu'une augmentation liée à l'amélioration de la qualité des goûters. Pour le Service de la jeunesse, il y a les mécanismes salariaux de la Fondation

genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) qui sont du ressort du Canton, et contrairement à ce qui était prévu pour la petite enfance et les employés de la Ville, les mécanismes salariaux représentaient une charge contrainte pour la FASE Une autre augmentation dans ce service est liée à l'ouverture de deux nouvelles maisons de quartier, au Manège et à Ouches-Concorde. Pour le SPF, il y a une augmentation des recettes liée à l'augmentation des tarifs fournis à la population hors Ville de Genève, puisque les communiens bénéficient de la gratuité des obsèques. En ce qui concerne la discussion du projet de budget en CCSJ, il tient à souligner que tous les groupes ont salué le travail important fait par le département, tout particulièrement celui réalisé sur l'optimisation des ressources. Le Parti socialiste a salué le budget en tant que tel. Il a exprimé un gros souci par rapport à la non-introduction des mécanismes salariaux pour la petite enfance, ce qui n'est plus d'actualité ce soir. Le Parti libéral-radical a exprimé son regret en ce qui concerne la prise en charge du sans-abrisme, par rapport au fait que la Ville s'y investisse autant alors que des discussions sont en cours au niveau du Canton avec la nouvelle loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA). Le groupe a par ailleurs exprimé un doute sur la politique de subventionnement, et a fait une comparaison avec le DCTN, où les subventions sont régulièrement revues pour savoir si elles sont toujours justifiées. Ensuite, le Parti démocrate-chrétien a partagé le souci exprimé par le Parti libéral-radical quant au sans-abrisme et regrette que la Ville continue à supporter l'essentiel des charges liées à cette politique publique. Le groupe Ensemble à gauche a salué le processus de municipalisation des crèches qui passe à la première étape avec ce projet de budget, et trouve que la Ville pourrait dépenser plus. Le groupe a également regretté la suppression des mécanismes salariaux. Le Mouvement citoyens genevois partage le souci sur le sans-abrisme ainsi que le regret en ce qui concerne les mécanismes salariaux. L'Union démocratique du centre a salué la suppression des mécanismes salariaux pour la petite enfance et le personnel de la Ville, et aurait souhaité des réductions au niveau des subventions. Le groupe des Vert-e-s s'est réjoui du maintien du niveau des prestations de la Ville et a exprimé une préoccupation sur la situation budgétaire globale, étant donné le déficit, ainsi que le souhait de connaître les pistes de l'exécutif pour maîtriser les coûts en matière de cohésion sociale et de solidarité. Trois recommandations ont été proposées par le Parti socialiste. La première demande au Conseil administratif de renoncer au gel des mécanismes salariaux de la petite enfance, ce qui a été accepté par 6 oui (4 S, 1 EàG, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 5 abstentions (3 Ve, 2 PDC). Ensuite, le Parti socialiste a demandé que le Conseil administratif fasse tout son possible pour obtenir de la part du Canton et de l'ACG des engagements financiers à la hauteur de la lutte contre le sans-abrisme, ce qui a été accepté à l'unanimité. Une troisième recommandation demandait que la subvention octroyée au Centre ornithologique de Genthod soit accordée à une autre association plus en lien avec la Ville comme l'Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires, ou pour le programme 1 h par m².

Cette recommandation a été refusée par 9 non (3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 5 oui (4 S, 1 EàG) et 1 abstention (MCG). Le projet de budget du département 5 a été approuvé, assorti de ces deux recommandations, par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 UDC) contre 1 non (EàG) et 6 abstentions (2 PDC, 1 MCG, 3 PLR). Il ajoute qu'un rapport de minorité a été annoncé par le groupe Ensemble à gauche.

La présidente précise que le Service du Conseil municipal (SCM) n'a jamais reçu de rapport de minorité sur les rapports des différentes commissions, et a décidé que c'était une question qui pouvait se poser, mais que cela ne pouvait pas être fait pour cette année, en vue de l'égalité de traitement de toutes les commissions. Les autres commissions n'avaient pas pensé avoir la possibilité de déposer un rapport de minorité. Donc le SCM a décidé de ne pas en accepter pour cette année, mais ils en discuteront pour les années futures, et ce sera une décision du bureau.

M^{me} Kitsos remercie la présidente et le rapporteur de la CCSJ. Elle confirme la communication qui a été faite sur la réintroduction des mécanismes salariaux, non seulement pour le personnel de la Ville mais également pour le personnel de la petite enfance. C'est une très bonne nouvelle qui répond à la volonté d'une grande majorité des partis représentés au sein du Conseil municipal. Ensuite, il y aura d'autres amendements qui ont été validés durant ces arbitrages d'octobre, et ils seront présentés à la commission des finances le 9 novembre, lors de l'audition du Conseil administratif *in corpore*. Concernant le budget du DCSS, il est constaté que malgré la situation incertaine liée au contexte RFFA et à la pandémie, l'économie présente une vitalité et une résilience qui est à saluer, avec notamment l'augmentation des recettes fiscales. S'ajoute à cela cette réserve conjoncturelle aujourd'hui supérieure à 100 millions de francs. La Ville peut être satisfaite du retour à une situation plus stable, même si le budget reste encore déficitaire, avec l'objectif de parvenir à l'équilibre d'ici à 2028.

Le budget du DCSS représente un total de charges de 304 600 000 francs, donc une croissance de 8,5 millions de francs par rapport au budget 2021. Ces 8,5 millions de francs permettent principalement de faire face aux obligations légales, et de financer les ressources nécessaires au développement des prestations à la population. Le DCSS est un département qui a énormément de charges dynamiques. Dans le domaine scolaire, il faut prévoir les infrastructures et le nettoyage, à la petite enfance, il faut faire fonctionner les crèches, et chaque fois qu'un quartier se densifie, il faut pouvoir répondre avec de nouvelles prestations. Le parascolaire est également tributaire de l'augmentation démographique d'environ 6% par année, ce qui se cumule à des changements de société. Cela fait que pour pouvoir maintenir les prestations, il faut augmenter les budgets. Donc ce ne sont pas des nouveaux projets ou des améliorations de prestations, c'est simplement la nécessité de répondre à l'augmentation démographique et à la forte densification de la Ville, en particulier dans certains quartiers. Un autre

point concerne les 23 francs de l'heure, puisque le département était particulièrement concerné par cette obligation légale, en particulier dans le domaine de la petite enfance. Le salaire minimum légal a représenté une augmentation de 2,2 millions de francs. Cela touche près de 130 aides éducatives et 44 assistantes de crèches familiales. Ensuite il y a eu l'ouverture de la crèche Marie Goegg-Pouchoulin en septembre, ce qui a représenté 1,9 million de francs. Les mois de septembre à décembre étaient déjà comptés dans le budget de l'année précédente, mais comme pour cette année cela concernera l'année entière, cela entraîne une augmentation. D'autres places sont prévues pour 1,3 million de francs, à partir de septembre, et il faudra à nouveau compléter au budget 2023 les huit mois restants. Ensuite, le SDPE a connu énormément de développement lors des dernières législatures, avec beaucoup d'institutions qui ont ouvert leurs portes. C'est une des priorités du Conseil administratif actuel, mais cela a aussi été le cas pour les précédents. En revanche, il est vrai que les ressources n'ont pas suivi au sein du SDPE, c'est pourquoi 1,3 ETP ont pu être ajoutés, en grande partie à travers la réallocation interne. Pour les salaires, c'est le service qui les gère, et à plusieurs reprises, il s'est trouvé en difficulté et a dû mandater une fiduciaire, ce qui revenait finalement plus cher que d'avoir une personne qui puisse renforcer l'équipe pour effectuer ce travail au sein du service. Il y a donc 0,8 ETP pour l'unité salaire, et 0,5 ETP d'architecte pour l'unité technique. Ce qui est particulier, c'est qu'ils doivent garantir la conformité aux exigences sécuritaires, et tous ces travaux sont effectués au sein du DCSS et non pas avec le DACM. C'est pourquoi ils doivent avoir des équipes qui puissent assurer la sécurité des 5000 enfants accueillis quotidiennement dans les crèches genevoises. Pour les écoles, comme l'année passée, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) connaît une augmentation importante de 1,1 million de francs. Il y a aussi l'amélioration de la qualité des goûters, ainsi que celle des conditions de travail du personnel. Un quart d'heure supplémentaire a été compté pour les collaboratrices du GIAP. Ce quart d'heure est effectué *de facto* par les collaboratrices, mais n'était jusqu'à pas comptabilisé. C'était une revendication qui datait de plusieurs années et qui a pu être introduite cette année dans le budget.

Ensuite, il y a toute la question des pavillons scolaires modulaires et des nouveaux locaux parascolaires qui nécessitent des moyens en termes de nettoyage. Il y a également la patrouille scolaire qui a pu être augmentée de 2,2 ETP pour assurer la sécurité des élèves, puisque qui dit densification dit augmentation des emplacements à proximité des écoles de la Ville. En dix ans, énormément d'écoles se sont créées et les dotations n'avaient pas été adaptées, ce qui est désormais chose faite. Concernant les ludothèques, 100 000 francs ont pu être ajoutés, à nouveau par réallocation interne, afin d'élargir l'ouverture des ludothèques au week-end, puisqu'énormément de parents travaillent la semaine et souhaitent pouvoir accéder à ces lieux le week-end. Avec ce montant, il sera possible d'ouvrir 4 h, durant huit week-ends par année dans 12 ludothèques. C'est dans le même esprit que

ce qui avait été décidé pour les bibliothèques. Ces lieux sont essentiels non seulement pour les enfants mais aussi pour renforcer la cohésion sociale. Pour le SOC, il y a une augmentation des aides financières aux personnes physiques. Il est évident qu'il y a une augmentation de la population genevoise, mais elle s'accompagne d'une augmentation de la précarité. Malgré la bonne vitalité économique de la Ville, une augmentation des inégalités est à constater, ainsi qu'une croissance du volume de ces aides financières. Ce sera à contrôler ces prochaines années pour adapter les montants de ces aides. Pour le Service de la jeunesse, cela concerne principalement les maisons de quartier. La première est Manège en Ville qui a été inaugurée, mais pour laquelle il fallait ajouter les huit mois restants. La deuxième est Ouches-Concorde qui sera mise en service au printemps 2022. Les revenus du SPF ont été augmentés de 240 000 francs, donc ils ont répondu à des recommandations formulées par la Cour des comptes. Ce rapport avait été transmis au DCSS en 2018, et il était important de pouvoir mettre ces recommandations en œuvre, et notamment d'adapter les tarifs des prestations en concurrence avec le privé, afin de se conformer à la loi fédérale contre la concurrence déloyale. Ces tarifs ne vont pas toucher les résidents de la Ville mais principalement les non-communiers, puisque les résidents de la Ville ont accès à la gratuité des obsèques.

Questions des commissaires

Pourquoi a-t-il été fait mention du processus de municipalisation alors qu'il n'y a rien de prévu sur ce point dans le projet de budget 2022, ce qui a été précisé par la magistrate?

M. Erhardt répond que cela concerne l'ouverture de la crèche Marie Goegg-Pouchoulin, qui travaille avec du personnel engagé par la Ville.

La présidente précise que cette question est mentionnée en page 39 de la brochure.

M^{me} Kitsos ajoute que le Conseil administratif a en effet validé que la première structure municipalisée sera Marie Goegg-Pouchoulin, mais sous réserve du vote du projet de budget 2023, où un montant d'environ 500 000 francs sera inscrit. Ce débat aura donc lieu dans cadre du projet de budget 2023. En 2022, même si la structure Marie Goegg-Pouchoulin a déjà ouvert ses portes, ils sont parvenus à trouver un comité enclin à chapeauter cette structure pendant une année et demie, à savoir le comité des Charmilles. Elle veut également revenir sur la question de la politique de subventionnement en comparaison avec ce qui est fait au DCTN, et fait savoir que lorsqu'elle est entrée en fonction, il n'y avait personne à l'unité de vie associative, pas même un contrôleur de gestion. Maintenant, ils commencent à avoir une équipe solide, et c'est exactement le travail qu'ils sont en train d'effectuer, à savoir d'identifier quelles associations

subventionnées relèvent de la compétence cantonale et comment optimiser les moyens. C'est tout un travail qui a été amorcé. Mais cela prend du temps car ce sont des équipes très réduites. Sur la question du sans-abrisme, aucun moyen supplémentaire n'a été accordé, donc elle est étonnée que certains commissaires aient regretté ce point, alors que la Ville attend plutôt un engagement fort des autres communes. Elle aura prochainement une séance avec le comité de l'ACG, justement pour parler des mécanismes de financement autour de cette politique. Le Conseil administratif hérite de ce qui a été fait jusqu'à maintenant, et ne peut commencer à couper dans cette politique, d'autant qu'il manque entre 200 et 250 places et que des personnes dorment dans la rue. Le but est d'augmenter les moyens par un engagement de l'Etat, notamment pour les personnes qui ont des droits à faire valoir, ainsi que pour l'axe socio-sanitaire, mais aussi à travers un financement équitable et solidaire des autres communes.

Dans le rapport, un commissaire demande si le nombre de nouveaux postes répondra aux besoins qui augmentent, et combien de postes elle espérait créer. Il a été surpris de voir qu'elle a répondu que le SDPE était en sous-effectif depuis plus de dix ans. Il trouve étonnant que le département n'ait pas été en mesure d'engager davantage de personnes à l'époque alors que les chiffres étaient plutôt dans les bonis.

M^{me} Kitsos répond qu'ils ont une augmentation de 33% au niveau des structures d'accueil de la petite enfance, ce qui est énorme. Et en dix ans, l'augmentation de ressources au sein du service est proche de 10%. Dès le moment où il faut donner des mandats à des fiduciaires pour régler les salaires parce que ce n'est pas possible au sein d'un service, et que cela coûte finalement plus cher que si l'on engageait une personne à 100%, c'est que le service est sous une tension extrême. Elle est aussi arrivée pendant la période Covid, où pour gérer les remplacements, dès le moment où l'on a plusieurs comités associatifs par secteur et que l'on ne peut pas centraliser un pool de remplaçants, cela représente une certaine difficulté. Il y aura peut-être des remplaçants qui seront libres dans un secteur, mais on ne peut pas demander à tel remplaçant d'aller sur tel secteur s'ils ont des besoins. Donc cela aboutit également à une déperdition d'énergie, ce à quoi s'ajoute un manque d'économies d'échelles qui serait possible. Cela met le service sous tension, puisqu'il doit mettre des morceaux de sparadraps à gauche à droite selon les difficultés rencontrées dans les différentes crèches. C'est aussi lié aux difficultés de gouvernance rencontrées dans le domaine de la petite enfance, et c'est un des arguments qui fait qu'il est nécessaire de réformer ce domaine. Mais pour pouvoir bien travailler, il faut aussi que le service ait les ressources adéquates.

M^{me} Lecuyer-Gauthier ajoute qu'entre 2015 et 2021, 541 places ont été ouvertes sans ressource supplémentaire, et d'ici à 2027, 712 places sont prévues. Donc demander un poste en gestion des salaires n'est pas incongru. A l'unité

salaires, ils sont une équipe de 7,8 personnes pour traiter les salaires d'environ 2000 employés, c'est effectivement très compliqué. Ils sont à flux tendu, d'autant plus quand certaines personnes sont malades ou en vacances, et un retard conséquent est pris durant ces phases. C'est un métier avec une forte expertise de la convention collective de travail (CCT) de la petite enfance, cela nécessite des connaissances techniques, en RH et en assurances sociales assez pointues. Donc ils se doivent de pouvoir assurer. Ces derniers mois ont été compliqués avec le Covid, et cela se poursuit cette année en lien avec l'augmentation, puisque Marie Goegg-Pouchoulin a ouvert sans ressources supplémentaires, donc ils se retrouveront deux années de suite avec des difficultés, qui sont palliées avec des répercussions. Les répercussions sont visibles partout, à l'engagement et à l'unité technique, où ils gèrent toutes les maintenances des institutions ouvertes d'un point de vue sécuritaire, ce qui représente quand même 83 sites, mais aussi tous les projets en partenariat avec le privé, où la DPBA n'intervient pas. Il y en a généralement entre huit et dix dans le pipeline. Donc c'est effectivement à flux tendu.

Le GIAP coûte plus chaque année à la Ville. Comment expliquer ce quart d'heure qui n'était pas payé? Combien de temps par semaine ils travaillaient et pour combien d'heures ils étaient payés? Que représentera ce coût supplémentaire, car assez étonnant que l'on vienne avec ce genre de revendications alors que l'on est dans une période avec des budgets serrés?

M^{me} Kitsos explique que lorsqu'elle est entrée en fonction, cela faisait plusieurs années que ce quart d'heure était discuté. Le nombre d'heures effectives est difficile à déterminer, puisque ce sont des collaboratrices avec des taux horaires très faibles et très variables. Certaines ne travaillent que durant la pause de midi. Ce qui a été expliqué par le GIAP, c'est que les collaboratrices doivent organiser un certain nombre de choses avant l'arrivée des enfants, à savoir préparer le goûter, faire le lien avec les écoles, avec les associations de restaurants scolaires, et généralement, elles arrivent une demi-heure avant le début de l'accompagnement des enfants. Ce travail n'avait jamais été pris en compte, et c'est à partir de là que le GIAP et les syndicats ont réclamé au minimum un quart d'heure supplémentaire dans l'organisation des activités. Le montant exact lui sera transmis par écrit.

Question 1 – Quel est le coût de l'introduction du quart d'heure supplémentaire à midi et le soir dans le temps de travail des collaboratrices du GIAP ?

Le personnel de terrain du GIAP ne peut aujourd'hui accomplir l'ensemble des tâches permettant de garantir la sécurité et la qualité de l'accueil parascolaire dans les 15 minutes qui précèdent l'accueil des enfants.

C'est pourquoi, soucieux de la qualité de la prise en charge, une part importante du personnel composant les équipes de terrain se présente dans les lieux parascolaires bien avant le début du travail rémunéré, effectuant ainsi une partie de leur travail bénévolement.

Concrètement, avant d'accueillir les enfants à 11h30, le personnel de terrain doit :

- relever le répondeur sur lequel les parents annoncent les absences et présences exceptionnelles de leurs enfants ;
- mettre à jour les listes de présence (enfants devant être accueillis) sur les Giapomobils selon les éléments relevés sur le répondeur ;
- se coordonner entre collègues pour attribuer et équilibrer les groupes, gérer les listes de présence en cas d'absence d'un membre de l'équipe et se transmettre toute information utile à la qualité ou la sécurité de la prise en charge ;
- discuter ponctuellement, au sein de l'équipe, des problématiques spécifiques de prise en charge de certains enfants ;
- accueillir les éventuels remplaçant-e-s ;
- se déplacer du bureau où se trouve le répondeur et où a lieu la coordination jusqu'à l'école, ou au lieu de prise en charge (pour les 1P, devant leur classe) ; dans certains lieux, ce temps de trajet représente plus de 10 minutes ;

En plus des tâches énumérées ci-dessus, avant l'accueil de 16h00, le personnel doit également :

- aller acheter les goûters et les préparer (découpage et tranchage des aliments, mise en place, boissons, etc.) ;
- préparer les animations (tableau des animations, préparation de l'activité).

Pour mémoire, le salaire brut moyen des animatrices travaillant à midi s'élève à CHF 1'280.--/mois alors qu'il est de CHF 2'840.--/mois pour les animatrices travaillant à midi et le soir.

L'introduction du quart d'heure supplémentaire est une mesure de justice sociale qui améliorera le quotidien de personnes exerçant des métiers faiblement rémunérés.

Cette mesure représente une hausse des charges salariales du GIAP, y compris les cotisations patronales, d'environ CHF 1'510'000.-- pour les quatre derniers mois de l'année 2022.

Dès 2023, cette évolution déploiera ses effets sur l'année entière avec, pour conséquence, une augmentation supplémentaire des charges du GIAP de l'ordre de CHF 3'800'000.--.

Pour la Ville, compte tenu du taux de participation au budget du GIAP, la mesure représente environ CHF 390'000.-- en 2022 et CHF 1'380'000.-- en 2023.

Dans ce rapport, il n'a pas été fait mention des Points d'eau. La magistrate avait répondu à la motion M-1436 votée dernièrement à ce sujet en se référant à l'étude de M. Bonvin. Dans l'année qui vient, rien n'est prévu pour ces Points d'eau dans ce budget. Pour 2022, y aurait-il des pistes de réflexion, et a-t-elle eu des retours des associations? Une plateforme présidée par la Ville de Genève a été annoncée et il pourrait être possible de faire un lien avec cela. Mais les besoins sont assez urgents en la matière.

M^{me} Kitsos explique qu'en effet rien n'a été introduit pour cette politique dans le projet de budget 2022. Suite à l'étude menée par M. Bonvin et ces équipes, un travail a été amorcé avec les associations. Il y a déjà eu une première séance et une deuxième est prévue en novembre. Avec le SOC, ils sont en train de voir comment optimiser les ressources pour faire mieux dans les budgets existants. Le deuxième axe concerne le renforcement des liens avec les associations, et voir quelles complémentarités peuvent être trouvées sur cette question. Le troisième point, c'est le travail qui est en train d'être mené avec l'ACG, mais il nécessitera beaucoup de temps et ne sera pas évident. C'est pour cela qu'elle regrettait que la LAPSA n'intègre pas un mécanisme de financement clair. La question, c'est que les communes sont très partagées. La dernière fois qu'elle s'est rendue à la commission sociale, ses homologues ne voulaient pas traiter le point car il y a la FASE et la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), qui sont deux projets de M. Apothéloz. Donc ils considéraient que cela ne sera pas avant le printemps 2022. Elle a quand même insisté pour déjà un rendez-vous, mais uniquement avec le comité de l'ACG. Elle s'y rendra avec M. Gomez. Il y a actuellement deux tendances. Les communes suburbaines sont d'accord pour augmenter ce million pour arriver autour de 5 à 6 millions de francs, et voir pour mettre en place des microstructures dans différentes communes, afin de répondre à différents publics. Mais il y a une majorité de communes qui préfèrent travailler sur la gouvernance sur le million octroyé à la Ville. Donc ce sera très compliqué, mais c'est une priorité pour le DCSS, et l'objectif est de faire en sorte d'arriver avec différents scénarios qui seront présentés aux communes. Ils aimeraient que cela puisse être déjà compris pour le projet de budget 2023, mais dans ce contexte cela lui paraît difficile; en tout cas ils tenteront le tout pour le tout.

M. Schroft explique que la structure d'hébergement du SOC, Frank-Thomas, comporte 123 places sur toute l'année, et permet aux personnes hébergées d'avoir accès à toutes les prestations d'hygiène. C'est important de le relever, car si l'on porte un regard sur les dernières années, à titre de rappel, en 2017, la Ville de Genève fermait ses structures d'hébergement à la fin de mars, et les personnes n'avaient plus aucune possibilité, après ce délai, dans les structures du SOC, d'avoir accès à une douche ou de la lessive. Il y a donc une amélioration significative sur les cinq dernières années, même si ce n'est pas encore une couverture complète. Un effort a été produit par les partenaires associatifs comme le CARÉ qui a déployé une offre supplémentaire en matière de douches, avec des

horaires étendus. On voit que tant au niveau de l'associatif que de la municipalité, un effort est fait pour répondre au mieux aux besoins des personnes, même si d'autres besoins doivent encore être couverts, et le travail partenarial avec les associations permettra aussi, notamment avec les prochaines avancées dans la collaboration avec les autres communes, de mieux couvrir ce besoin.

Dans le budget du GIAP, quelle est la part entre les salaires et les coûts d'entretien de la structure ?

M^{me} Kitsos répond que ce sont principalement des salaires. Mais le GIAP emploie des personnes avec très peu de qualifications. Le GIAP emploie des collaboratrices et collaborateurs qui ont le moins de qualifications au niveau suisse puisqu'il faut simplement avoir une formation de secondaire 2. Mais c'est aussi le seul canton où il est inscrit dans la Constitution que tous les enfants sont accueillis sans condition. L'ensemble du budget lui sera transmis. Elle revient ensuite sur la question de M. Sormanni du quart d'heure des employées du GIAP, et répond que cela représentera près de 5 millions de francs sur toute l'année pour l'ensemble des communes.

Question 2 – Quelle est la part des charges de personnel dans le budget du GIAP ?

Au projet de budget 2022, le montant total des charges de personnel du GIAP est de 74.8 millions, soit 86% des charges du groupement qui s'élèvent à 86.6 millions.

Quant à la cotisation 2022 de la Ville, elle s'élèvera à 22.2 millions sur un total de cotisations communales de 59.6 millions.

L'étude de M. Bonvin montre que des lits pour l'hébergement d'urgence manqueront. Il relève également que la qualité de ces hébergements s'est améliorée, mais il manquera tout de même environ 200 places. En période de grand froid, il sera possible d'en ajouter, et il est important d'avoir ce rapport de dialogue et de négociations avec l'ACG et l'Etat. Comment vont-ils se situer si des personnes restent dans la rue, même hors des périodes de grand froid ?

M^{me} Kitsos répond que c'est en effet le cas. Des personnes, y compris des enfants, dorment aujourd'hui dans la rue. Une augmentation du nombre d'enfants est même constatée. Le rapport dit qu'il manque en effet entre 200 et 250 places, mais cela peut varier. Il n'y aura pas forcément le même nombre de personnes concernées selon différents facteurs, comme la période, les profils ou d'autres éléments météorologiques. Par exemple, actuellement il n'y a quasiment plus de mineurs non-accompagnés, alors qu'il y en avait une centaine pendant une certaine période. Cela évolue assez rapidement. Ce qu'il manque, c'est un observatoire de la précarité des personnes sans abri, pour savoir les publics et les profils concernés, et des chiffres plus précis. Mais il est clair qu'ils ne répondent aujourd'hui pas aux besoins exprimés. La LAPSA dit que c'est une compétence partagée par toutes les communes, c'est important de le soulever. Donc la

responsabilité est sur les épaules de la Ville mais aussi des autres communes. Un autre point important, ce sont toutes les personnes qui ont accès à des droits, ce qui représente quand même 13% des personnes qui occupent les structures de la Ville. C'est une discussion qui a été ouverte avec M. Apothéloz. La première étape, c'est que la Ville va désormais facturer à l'Etat pour la prise en charge de ces personnes, et la deuxième étape c'est que l'Etat les prenne en charge via l'Hospice général, puisque le but est que ces personnes puissent être réinsérées socialement. La deuxième étape est aussi fondamentale, et se trouve dans la LAPSA, c'est la question sanitaire. Dans les dispositifs de la Ville, il y a énormément de personnes qui ont des problématiques de santé physiques ou mentales, et jusqu'à présent c'est la Ville qui contribuait, pour une large partie, aux soins octroyés, notamment avec des infirmières communautaires. Maintenant c'est l'Etat qui devra prendre en charge ces questions, mais cet axe devra aussi être développé. Elle pense notamment aux personnes qui consomment des drogues ou autres. Il y a actuellement Quai 9, mais cela ne suffit pas. Ces personnes ne peuvent pas sortir de la rue ou de leur problème d'addiction si elles n'ont pas un vrai accompagnement. Et les travailleurs sociaux de Frank-Thomas n'ont pas les compétences pour accompagner ce type de public, il faut des structures et un personnel spécifique. Il y a également énormément de personnes âgées de plus de 75 ans, et pour ces cas, une difficulté est qu'il n'y a pas de sortie du dispositif. Il n'est pas possible de remettre à la rue une personne de 75 ans qui n'est ni mobile ni autonome. Certaines personnes ne savent même plus comment elles s'appellent. Pour les collaborateurs et collaboratrices du SOC c'est très compliqué, puisqu'ils se retrouvent à devoir prendre en charge des soins alors qu'ils ne sont pas formés pour cela. C'est sur ces questions qu'il faut travailler. Il y a des partenariats qui existent et qui fonctionnent très bien, notamment avec les HUG, la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO) ou l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS), mais la LAPSA prévoit un renforcement de cet axe. Mais cela ne va pas augmenter le nombre de places. Pour la Ville, devoir changer de foyer reviendra beaucoup plus cher, puisqu'à Frank-Thomas ils paient 70 000 francs de loyer à l'année, ce qui est dérisoire. Ils ont trouvé un nouveau lieu, mais cela représentera une augmentation importante puisqu'ils doivent louer les locaux. C'est ce type de difficultés auxquelles ils sont confrontés. Le plus important est vraiment de mettre à plat les subventions, de voir comment optimiser les ressources avec les associations et les budgets au sein du SOC, et avoir des pistes d'efficience. L'autre point est de voir s'il est possible de développer des partenariats avec le privé. Il y a éventuellement des privés qui pourraient soutenir un lieu pérenne en surface, et dont le financement du fonctionnement resterait assumé par la Ville. Au moins, ils n'auraient pas tous ces loyers extrêmement chers pour la Ville à payer, et ainsi concentrer plus de moyens sur l'encadrement, le nombre de places etc. Ce sont les pistes sur lesquelles le département est en train de travailler, mais il est vrai que cet hiver ils ne répondront pas à l'ensemble des besoins exprimés. Et ils ne peuvent pas

compter sur le plan Grand froid pour augmenter le nombre de places, car les critères sont très stricts.

M. Schroft indique que pour qu'il soit activé, il faut des températures nocturnes négatives et des températures diurnes se situant aux alentours de 0. Sont considérés aussi des facteurs tels que le déplacement d'air et l'humidité. L'ensemble de ces facteurs sont analysés par Météo Suisse qui émet ensuite des recommandations.

Pour les associations de terrain, ce n'est jamais facile d'anticiper les bénéficiaires, parce que le plan Grand froid met toujours deux ou trois jours à être activé, ce qui est problématique. Il se réfère à ce qui avait été soutenu l'année dernière, avec le sleep-in de la Caravane sans frontière à la paroisse de la Servette. Y a-t-il un peu de marge dans le budget pour déployer des projets avec certaines associations qui mettent en place des projets de ce type, qui ne sont évidemment pas optimaux en termes de service à la personne, mais toujours un peu plus viables que les abris de protection civile?

M^{me} Kitsos répond que s'il est possible de le faire, il faut le faire, même si c'est fait de manière rapide. Il faut pouvoir garder cette souplesse et être actif. Ils doivent encore faire le point sur ce qui reste en termes de ressources, car il arrive que des associations ne dépensent pas l'ensemble de leur subvention, et des montants peuvent être réalloués. Ce travail doit encore être fait. Mais en tout cas elle est favorable à ce type de subvention ponctuelle. Ce n'est pas l'idéal mais cela permet de mettre des gens à l'abri.

M^{me} Brogniart indique qu'ils ont reçu une demande de la Caravane sans frontière cette semaine qui est actuellement à l'étude. Elle précise qu'il reste environ 49 000 francs de marge de manœuvre en termes de subventions sur 2021.

Quels sont les critères pour bénéficier d'un accueil financé par le contribuable de la Ville, et l'accès est-il complètement ouvert? On ne peut réagir en aval, mais aussi en amont. Quelqu'un qui n'a aucun lien avec Genève peut-il arriver, se faire loger, bien manger et passer quatre mois au chaud alors qu'il y a des personnes âgées qui auraient droit à des prestations et qui n'osent pas les demander alors qu'elles ont travaillé toute leur vie à Genève? Est-ce que quelque chose est fait pour limiter l'arrivée de personnes qui savent que l'on mange bien dans les abris à Genève?

M^{me} Kitsos répond que la problématique du sans-abrisme est très complexe et touche toutes les grandes villes européennes. Mais les publics sont très différents. Certains sont en errance et passent d'une frontière à l'autre, n'ayant pas de droits, ce qui se cumule parfois à des problématiques de santé mentale. Cela peut aussi être des personnes qui ont des droits en France ou dans des pays voisins. Dans ces cas, ce qui est important c'est de trouver des solutions sur du long terme. A

un moment, il ne s'agit pas seulement de la dignité des personnes mais de toutes et tous. Quand on voit une famille dormir dehors à Plainpalais, en tant qu'être humain, on ne se sent pas digne. Cette problématique concerne tout le monde. C'est pourquoi il est très important, même si c'est très compliqué, d'accompagner les personnes pour qu'elles puissent faire valoir leurs droits où elles en ont. Des liens de ce type existent avec la France. Mais c'est compliqué parce que les personnes ne veulent pas toujours, et tout un travail doit se faire pour les accompagner. Du reste, ce n'est pas forcément à la Ville de faire ce travail, il faudrait avoir plus de liens avec le Canton. Quand la Ville est à la frontière, les liens avec le pays d'origine existent, mais quand il s'agit d'autres pays, comme la Finlande ou l'Italie, il serait nécessaire d'avoir des liens avec les ambassades pour que ces personnes puissent faire valoir leurs droits, obtenir un accompagnement et une réinsertion. Ces personnes ne restent pas quatre mois dans les dispositifs. Elles restent 30 nuits, puis retournent dehors et reviennent. Et la journée c'est très difficile, si l'on prend Frank-Thomas, ce n'est pas un accueil vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il y a parfois même des parents avec des enfants de un an qui doivent faire des siestes la journée, et si les parents doivent partir la journée c'est compliqué. Mais elle ne pense pas que ce que la Ville propose comme conditions donne envie aux gens d'y vivre. Certaines personnes paraissent avoir 75 ans alors qu'elles en ont 50. Avoir un toit, c'est une dimension philosophique. Tout travail social commence par avoir un toit. C'est une manière d'avoir un présent et de se projeter vers l'avenir. Quand on est dans la rue, on n'a plus cet ancrage, et on n'a plus cet accompagnement, et d'autres problématiques viennent s'ajouter, avec des formes d'auto-isolement, de mutilations, un manque d'hygiène, des formes de marginalisation, un dénigrement de soi, avec des personnes qui ont vécu des violences etc. C'est très complexe à traiter, puisque chaque situation est individuelle. La Ville est vraiment dans des accueils d'urgence, c'est de type humanitaire, avec simplement un endroit au chaud avec quelque chose à manger, pour que la personne ne décède pas dans la rue. Les deux autres points, ce serait la prévention, et c'est ce qu'ils font avec l'Association pour la sauvegarde du logement des personnes en situation de précarité, et la réinsertion sociale, c'est ce qu'ils veulent développer avec l'Etat. Le point positif de la LAPSA, c'est qu'il y a une base légale qui dit que l'on a droit à un accueil inconditionnel à Genève. Ils ne peuvent pas faire d'une exception une généralité.

Des vérifications sont-elles faites, ou faut-il simplement augmenter le nombre de places sans se poser de question?

M^{me} Kitsos répond que la LAPSA, qui a par ailleurs été votée par le Parti libéral-radical, dit que c'est un accueil inconditionnel. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de critère, et c'est la responsabilité des communes. Maintenant, pour tout ce qui est du travail par rapport aux personnes qui ont des droits, et qui ont besoin d'un suivi individualisé, c'est de compétence cantonale avec l'Hospice général. Par contre,

ce qui est curieux, c'est que dans les dispositifs d'urgence de la Ville, il y a des personnes suisses qui ont des droits, ainsi que des personnes suisses. C'est ce qui interroge puisqu'il faut se demander comment ces personnes passent à travers les mailles du filet social. Mais le rôle des communes, et ce qui a été défini de manière très claire par le Canton, c'est d'avoir un accueil inconditionnel pour toutes les personnes qui se retrouvent en situation de sans-abrisme.

Quand ces personnes arrivent, un fonctionnaire de la Ville leur demande-t-il pourquoi elles viennent ici et essaie-t-il de les orienter?

M. Schroft répond qu'ils posent évidemment des questions aux personnes lors d'un entretien d'accueil. L'hébergement d'urgence est un ultime recours. Il est clair que si les personnes ont des possibilités de faire valoir des droits sociaux, ou d'avoir un hébergement, même d'urgence, dans d'autres endroits, le SOC va plutôt les encourager en ce sens. Il donne l'exemple de la situation d'un citoyen britannique qui, dans son errance, s'est retrouvé coincé à Genève. C'est un travail quotidien, d'une part d'encourager la personne à avoir recours à des soins pour sa santé mentale, mais aussi de faire en sorte qu'il puisse retourner en Grande-Bretagne. Ils sont en contact avec les autorités consulaires et sa famille à Londres pour essayer d'organiser son voyage de retour, et c'est extrêmement complexe. Des situations de cette nature se présentent souvent et ils font en sorte que les personnes ne restent pas «ancrées» à Genève alors qu'elles peuvent avoir des perspectives ailleurs. Il s'agit donc de diffuser l'information, d'encourager et d'accompagner, mais des personnes viennent et elles doivent être accueillies, c'est dans la loi.

Quelle est la possibilité de la Ville pour facturer au Canton dans le cas de sans-abris qui auraient droit à des prestations, et comment cela se passera-t-il concrètement?

M^{me} Kitsos explique que lorsqu'une personne est hébergée dans le dispositif de la Ville, la Ville pourra facturer la prestation à l'Hospice général. Cela a été décidé, mais doit encore être mis en œuvre le plus rapidement possible. Le point qu'il reste à régler, c'est que ces personnes puissent avoir un vrai suivi qui vise à une réinsertion sociale. Certaines personnes ne veulent pas être aidées, et sont dans des formes de déni ou d'auto-exclusion, où elles ne voudront pas recevoir de l'aide. C'est tout le travail de la Ville et des services sociaux, et cela prend beaucoup de temps. L'UMUS, par exemple, doit aller à plusieurs reprises créer un lien de confiance, et peu à peu, ils parviennent à créer un lien avec ces personnes. Une fois que ces personnes sont dans le dispositif de la Ville, c'est facturé au Canton. La troisième étape, c'est que ces personnes puissent obtenir un suivi individualisé qui vise la réinsertion. Ensuite, il y a peut-être des projets originaux, comme dans la Ville de Zurich, où des Points d'eau mobiles avec des repas qui vont au contact des publics ont été mis en place. Ce sont des réflexions qui sont en cours. Mais la facturation va bien se faire.

L'accueil des sans-abris est toujours défendu, mais des sans-abris d'ici. La Ville de Genève ne peut pas importer les sans-abris du monde entier. L'étude Bonvin a dénombré 750 sans-abris à Genève. Ce n'est pas possible que ce soit 750 personnes de Genève ou des environs. Quelle est l'interprétation qui est faite de la LAPSA, votée au Grand Conseil? Quelqu'un qui viendrait de l'UE à Genève devrait être accueilli de manière inconditionnelle, et ce alors que l'UE nous exclut de toute une série de programmes, alors même que les accords bilatéraux sont toujours en fonction. Et quelqu'un qui viendrait hors de l'UE, qui atterrirait à Genève devrait également être accueilli, alors qu'il n'a pas de permis d'établissement. Il y a quelque chose qui ne joue pas. Quand on parle de sans-abrisme, on parle du sans-abrisme des gens d'ici. L'objectif n'est pas d'accueillir les sans-abris du monde entier, ce ne serait pas réalisable. Comment interpréter la LAPSA, et comment l'étude Bonvin a-t-elle pu déterminer qu'il y avait 750 sans-abris à Genève?

M^{me} Kitsos répond que c'est un débat qui aurait dû avoir lieu au Grand Conseil. L'article 2 de la LAPSA dit que «les prestations définies par la présente loi sont délivrées à titre d'aide inconditionnelle». Cela signifie qu'il n'y a aucune condition quelle qu'elle soit.

M. Omar Azzabi indique qu'il y a une convention internationale en la matière.

Inclure tout le monde génère des coûts. Y a-t-il la possibilité de faire baisser ces coûts, tant au niveau de la sécurité que de l'hébergement, par exemple par la conversion de bureaux en logements? Des crédits très chers avaient été votés à cause de coûts très élevés en sécurité ou en hébergement d'hôtel.

M^{me} Kitsos répond que ce serait possible s'ils disposaient d'une page blanche. Mais quand on arrive à la tête d'un département, il y a déjà des subventions nominatives, et plus on multiplie les dispositifs et les intervenants, plus il y a des coûts de fonctionnement. Une politique se construit sur la durée, donc on ne peut pas jeter des subventions du jour au lendemain, il faut tenir compte de cet historique. Par contre il est évident que si l'on centralisait les choses, les coûts pourraient être réduits, ils sont d'ailleurs en train de voir comment il est possible d'optimiser le dispositif.

M. Erhardt indique que dans le rapport, il est précisé que la Ville est en train de chercher un immeuble qui permettrait de regrouper l'accueil d'urgence sur un seul site, ce qui réduirait le coût de cet accueil.

Page 39

Le SDPE était débordé depuis dix ans. Il y a tout de même 39 personnes qui y travaillent, ce qui est énorme. Quelle est la justification par rapport à l'engagement d'un architecte? Auparavant il y avait un architecte au SDPE, puis le poste a été supprimé car il faisait doublon avec le département des constructions.

M^{me} Lecuyer-Gauthier explique qu'il s'agit de deux choses différentes. Il s'agit d'interventions techniques d'entretien pour répondre aux normes. Et ce sont des architectes qui s'occupent du suivi des projets sur lesquels la DPBA n'intervient pas. De plus, ce n'est pas un poste d'architecte à plein temps, mais à 50%, et quand on suit huit projets, ce n'est pas de trop. Ils doivent aussi gérer les rénovations dans les crèches, en lien avec les normes sécuritaires, et les normes petite enfance sont très importantes, d'autant que la DPBA ne s'occupe pas des bâtiments qui n'appartiennent pas à la Ville, ce qui augmente la charge de travail.

M^{me} Béné indique que cette question avait été posée par les commissaires et qu'une réponse avait été apportée. Le cahier des charges avait été demandé et il se trouve en annexe du rapport de la CCSJ.

Page 40

Y aura-t-il une politique pour éviter l'utilisation de pavillons modulaires, et lorsqu'ils seront retirés quand aurons-nous, à terme, des écoles vraiment fonctionnelles?

M^{me} Kitsos répond qu'ils sont en train de faire en dix-huit mois ce qu'ils sont censés faire en six ou sept ans. Si l'on prend les processus politico-administratifs... comment cela fonctionne. Cela prend beaucoup de temps. Quand elle est entrée en fonction, elle a été alertée tout de suite par M^{me} Widmer sur la croissance démographique et la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil des structures scolaires et parascolaires. Le problème concernait déjà la rentrée 2022, et c'était en juin 2020. Un crédit avait été demandé pour avoir un nombre de places suffisant, et le Conseil municipal avait joué le jeu puisque la proposition en question a été votée en décembre 2020. Ils ont fait tout en un, donc cela comporte un certain nombre de risques, qui étaient nécessaires puisqu'ils n'avaient pas les infrastructures adéquates pour accueillir les enfants. Elle n'est pas du tout à l'aise avec cela, même si cela fait partie du rôle de l'exécutif. Mais la situation est ce qu'elle est. Toutefois, il faut dire que les pavillons modulaires sont de qualité. Les lieux ont été choisis avec soin, donc on n'est pas sur des containers, et cela permet de les déplacer selon les besoins. Elle n'a pas la volonté de remplir la Ville de pavillons, mais c'est une solution temporaire convenable.

M^{me} Widmer ajoute que ce sont des pavillons qui sont en attente de vrais projets d'agrandissement et de construction d'écoles, qui font partie d'une stratégie

d'ensemble qui vise à pouvoir accueillir tous les enfants de la commune dans les structures scolaires et parascolaires de la Ville, dont faisait également partie la proposition que le Conseil municipal avait votée en urgence pour la transformation de surfaces en locaux parascolaires dans 11 écoles genevoises, ce qui n'était pas du tout temporaire.

M^{me} Kitsos ajoute que dans le projet des Eaux-Vives, lancé il y a plus de dix ans, il devait y avoir une école qui a finalement été retirée, alors qu'il est vraisemblable que ce soit nécessaire prochainement, donc c'est complexe.

Quand y aura-t-il une planification qui permettra d'avoir suffisamment d'écoles en dur?

M^{me} Kitsos répond que la planification a été faite pour parer à l'urgence, mais le Service des écoles est déjà en train de travailler pour 2026, et il y a des projets dans le PFI qui doivent permettre d'enlever les pavillons dans certains secteurs. Le but est d'avoir des écoles en dur dans le plus de secteurs possibles, c'est ce type de choses sur lesquelles ils travaillent, et le Conseil administratif a bien conscience que c'est prioritaire.

Page 41

Quelle est l'appréciation de l'application Genève en poche, et qu'est-ce qui sera proposé pour aider les aînés à accéder à cette application?

M^{me} Kitsos répond que la politique de la longue vie est un des grands défis des prochaines décennies, avec une partie de la population âgée de 60 ans et plus qui est en constante augmentation. Mais il faut bien différencier le troisième âge et le quatrième âge, ce ne sont pas du tout les mêmes problématiques. Une des volontés du DCSS est de renforcer cette politique en 2022 et sur les prochaines années. Concernant l'application Genève en poche, elle permet d'offrir un accès aux informations pratiques sur la vie genevoise. Il y a beaucoup d'ateliers au sein de Cité Seniors pour aider à l'utilisation, mais aussi des interventions au sein des quartiers.

M. Schroft ajoute que c'est une application téléchargeable sur tablette et téléphone iOS/Android. On y trouve beaucoup d'informations à propos de la santé, sécurité, trouver de l'aide, les démarches en prévision du décès. C'est très apprécié parce que cela apporte des informations pratiques sur le quotidien d'un aîné à Genève. Avec les retours des utilisateurs, l'application évolue quasiment en temps réel, afin de faire en sorte que les informations soient toujours à jour. Sur un support numérique, il y a le risque de perdre des lecteurs, donc il est nécessaire de déployer des efforts pour faire en sorte que les aînés aient toutes les informations, donc elles sont données dans les points info-service, ou à Cité Seniors où des ateliers informatiques sont proposés directement aux aînés.

M^{me} Kitsos ajoute qu'une étude récente montre qu'il y a bien le risque d'une fracture numérique, mais elle se situe plutôt au niveau des personnes âgées de plus de 80 ans. C'est là-dessus qu'il faut travailler. Il y a également la volonté d'implémenter dans les différents quartiers des relais avec Cité Seniors.

Le document relatif à la politique de la vieillesse présenté lors de la législature précédente sera-t-il actualisé par rapport à cela?

M^{me} Kitsos répond qu'un document a été publié en 2015, et un certain nombre de mesures en découlaient, mais elles n'ont pas été mises en œuvre. Dans ce projet de budget, ils ont intégré un poste spécifiquement dédié à la politique de la longue vie, notamment pour développer le travail de réseau avec les associations, mais aussi au sein de l'administration, car tous les services sont concernés. Quand une personne va vivre plus longtemps, on veut qu'elle vive mieux, donc il faut travailler sur l'accessibilité, les questions d'isolement etc. Le document élaboré en 2015 est de bonne facture mais il est maintenant nécessaire de mettre une vitesse supérieure, car il est assez clair qu'il y a un vrai défi à relever.

L'application visant à aider les seniors à utiliser les nouvelles technologies avait-elle été envoyée aux seniors en version papier également?

M^{me} Kitsos explique qu'effectivement, en parallèle de la mise en œuvre de Genève en poche, ils ont mis en place des ateliers numériques qu'ils ont accompagnés avec une publication papier qui a été envoyée aux seniors. C'était pour sensibiliser les personnes qui n'auraient pas accès au numérique, pour qu'elles puissent participer aux cours et avoir les éléments écrits.

Serait-il possible de la faire parvenir aux membres de la CCSJ pour qu'ils puissent avoir une très belle réalisation entre les mains?

M^{me} Kitsos répond qu'ils devraient effectivement transmettre certaines publications aux commissaires.

On cherche à assurer une meilleure qualité de vie aux personnes âgées, mais le plus important, c'est leur intégration sociale et leur participation effective dans la cité. Qu'est-ce qui a été mis en place pour leur donner une place active, plutôt que de les considérer comme des victimes expiatoires jusqu'à leur mort?

M^{me} Kitsos répond qu'énormément de seniors sont particulièrement actifs et engagés en tant que bénévoles dans des associations ou dans la politique, qui amènent énormément à la société. Il y a une volonté de changer cette vision misérabiliste, car la réalité, c'est que l'on compte beaucoup sur les personnes retraitées, et il y a de nombreux exemples qui vont dans ce sens. C'est pour cela qu'il faut aussi adapter ce qui est proposé. Car selon les personnes, même par rapport aux ateliers numériques, certaines personnes vont chercher à savoir comment protéger leurs données, leur identité numérique et aller vraiment dans le détail, et d'autres voudront savoir comment utiliser le QR Code ou installer une

application. Donc ils doivent pouvoir répondre aux différents besoins qui sont très variés. Ils ne sont pas dans une vision essentialiste des seniors. L'idée d'aller dans les quartiers c'est aussi cela, c'est-à-dire développer les liens intergénérationnels en utilisant les lieux existants. Beaucoup de personnes se plaisent à Cité Seniors. Cela fait plus de quinze ans que cela existe et le programme est toujours réactualisé. Ils sont aussi en train de développer davantage d'activités au sein des espaces de quartier, et de renforcer les liens intergénérationnels. C'est cela qui est fondamental. Beaucoup de personnes veulent par exemple aller au théâtre et participer à la vie culturelle. Parfois ils ne le font pas, soit parce qu'ils n'ont pas les ressources, et la Ville fait un effort dans ce sens, notamment avec le DCTN, pour avoir des billets qui soient moins chers. Et d'autres réflexions à avoir, c'est les personnes seules qui ne veulent pas se rendre à un spectacle ou à une représentation, car elles ne se sentent pas en sécurité. Il y a des pistes à développer, notamment en lien avec la Croix-Rouge, pour développer des systèmes de navettes, en dehors de ce qui est fait par la Ville pour faciliter les rencontres et l'accès de ces personnes dans ces lieux en soirée, et travailler sur des éléments qui sont bloquants. Mais les activités de Cité Seniors couvrent un panel assez énorme.

M. Schroft explique que cela touche en effet à la prévention de la santé, la culture, le sport, les loisirs, les langues, la rencontre, le bal du dimanche, des aspects culinaires etc. Le catalogue est donc extrêmement varié et permet à toutes les personnes seniors de trouver une activité qui peut leur convenir. Mais au-delà du contenu, ce qu'ils essaient de faire, c'est donner la possibilité à des personnes de se rencontrer et de maintenir des liens sociaux. C'est un élément extrêmement important, et ce n'est pas une vision misérabiliste des aînés puisque l'on a tous besoin de liens sociaux pour exister. Sur les aînés, il y a une population qui s'étale sur une quarantaine d'années, donc des vieillesse extrêmement variées. Quand ils font Promotion Seniors, ils célèbrent les aînés qui terminent leur activité professionnelle en atteignant l'âge AVS, en les valorisant dans ce qu'ils savent faire, et en les encourageant à continuer à contribuer à la collectivité, de par leur savoir, leur savoir-faire. Ces personnes sont nécessaires, et c'est pour cela qu'à Promotion Seniors, de nombreuses associations sont présentes pour promouvoir les activités de bénévolat. Ensuite, d'autres personnes sont à d'autres étapes de leur vie et ont besoin, sans tomber dans le misérabilisme, que l'on se préoccupe plus d'elles, en trouvant des activités toutes proches de chez elles, pour qu'elles puissent maintenir des liens sociaux, et c'est extrêmement important que les activités soient extrêmement variées pour couvrir tous les besoins qui ne sont pas forcément identiques en fonction des personnes.

Y a-t-il un angle mort dans les activités couvertes par le DCSS, ce sont les personnes qui souffrent d'une marginalisation liée à l'origine ou à la couleur de peau?

M^{me} Kitsos répond que ces questions de discrimination concernent plutôt l'Agenda 21. Le DCSS met plutôt en place des prestations, et dans ces prestations,

ils ne vont pas établir des catégories. Mais indirectement, le département participe à une société plus inclusive.

Quel a été le coût de l'étude de M. Bonvin?

M^{me} Kitsos répond que cela a coûté 60 000 francs payés par la Ville.

Y a-t-il une volonté au niveau du DCSS de systématiser, dans la planification foncière, les questions sociales, et notamment l'hébergement d'urgence? Si l'on regarde l'article 6 de la LAPSA, c'est une compétence partagée avec le Canton, et aujourd'hui le Canton ne démontre pas de volonté au niveau de la mise à disposition de terrains, ou même dans l'identification de lieux, même temporaires, qui pourraient être aménagés pour de l'hébergement d'urgence.

M^{me} Kitsos répond qu'ils ont en effet des liens très réguliers avec M^{me} Perler sur cette question, et une étude pour trouver des lieux a été intégrée dans le PFI. L'autre point intégré concerne le mobilier du lieu qui va remplacer Frank-Thomas. Le Canton a été interpellé sur cette question mais cela n'a pas eu d'impact jusqu'à maintenant. Ils ont surtout d'abord dû parer à l'urgence en trouvant un lieu qui remplacera Frank-Thomas, ce qui est maintenant chose faite. Le bail n'a pas encore été signé, mais c'est à bout touchant. C'était le travail prioritaire avec M^{me} Perler sur ces derniers mois. Maintenant ils s'attaquent à trouver une parcelle et les investissements qui pourraient être privés, pour pouvoir avoir une infrastructure en surface, et la Ville gérera le fonctionnement.

Page 42

Comment se passe la collaboration avec le Canton dans le domaine du développement de l'information sociale et de la lutte contre le non-recours aux prestations, à travers le Bureau d'information sociale (BIS)? Comment se fera ce changement par rapport aux antennes actuelles de proximité, sachant que les collaborateurs vont plus aller vers les gens plutôt qu'attendre dans les bureaux?

M^{me} Kitsos explique que ce qui est important, c'est de pouvoir collaborer tant avec le Canton que les associations pour pouvoir répondre au mieux aux besoins des personnes. Dans les facteurs du non-recours aux prestations sociales, il y a la complexité administrative mais aussi la multiplicité des acteurs. Les gens vont souvent dans un lieu, ou à un guichet, ils racontent leur histoire, puis ils sont renvoyés dans un autre lieu, où ils doivent à nouveau raconter leur histoire. Donc beaucoup de gens se découragent. Du reste, ce n'est pas évident à faire. Il y a aussi une peur d'être stigmatisé, ainsi qu'un sentiment de honte et des supports de communication qui ne sont pas adaptés. Tous ces facteurs font qu'énormément de personnes ne recourent pas aux prestations auxquelles elles ont droit. Ce projet de BIS permet d'avoir tous les acteurs sur un même lieu sans identification. Ce sont

des lieux neutres et mobiles. Ce n'est pas comme s'ils vont à l'Hospice général ou au SOC. Cela permet d'éviter ce sentiment de stigmatisation. Sur la question de la difficulté, il y a l'Association genevoise des psychologues (AGPsy) qui participe également au projet, donc des psychologues sont présents, ils peuvent parler des difficultés et avoir une écoute par rapport aux besoins du public. Ensuite, les situations sont traitées beaucoup plus rapidement puisqu'il y a des professionnels, tant du SOC de la Ville que de l'Hospice général du Canton, ainsi que des membres des associations. Cela facilite vraiment la prise en charge des personnes qui peuvent ensuite avoir un rendez-vous pour approfondir le dossier. C'est vraiment un projet qui marche bien, et c'est pour cela qu'ils veulent le poursuivre. Il a été mis en place à deux reprises en Ville de Genève, puis il le sera une troisième fois aux Minoteries en novembre. Les retours sont très positifs, donc ils comptent le poursuivre.

M. Schroft complète sur les points mobiles et explique que la présence d'autres institutions permet d'avoir une approche globale au niveau de la personne. Ces collaborateurs, qu'ils soient de l'Hospice général ou de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales, peuvent directement aller regarder dans les bases de données, donner des informations, prendre des rendez-vous et entamer un début de prise en charge. Ce sont des personnes qui sont directement accueillies et obtenir cette prise en charge qui démarre avec les institutions cantonales, ce qui est très important. Quant à la démarche «d'aller vers» plutôt qu'attendre, c'est une des philosophies du BIS. Il a également été présent sur les communes de Vernier, Thônex et actuellement sur Versoix. Mais au niveau du SOC, il s'agit d'être présent à des moments clés, comme lorsqu'il y a eu les promotions seniors le 16 octobre, où il y avait un point info pour donner toute une série d'informations aux nouveaux retraités. Cela donne l'occasion d'être présent à un endroit où se concentrent de nombreux habitants, donc de diffuser une information spécifique et plus précise. C'est la même chose pour l'accueil des nouveaux habitants ou pour la Croisière des aînés.

Cela change-t-il par rapport aux antennes sociales de proximité?

M. Schroft répond que le BIS, tel qu'il existe, a lieu le jeudi de 16 h à 18 h 30. C'est donc une plage horaire restreinte. En revanche, les points infos sont ouverts du lundi matin au vendredi soir toute l'année. C'est donc une prestation beaucoup plus facilement accessible qui ne demande pas forcément de connaître le lieu et l'horaire, car ces prestations sont maintenant connues par les habitants de la commune.

Le terme d'inégalité est-il vraiment bon pour parler des gens qui recourent aux prestations sociales, et s'agit-il vraiment toujours d'inégalités?

M^{me} Kitsos répond qu'elle a mentionné le terme d'inégalité lorsqu'elle a évoqué la bonne vitalité économique de la Ville qui ne s'accompagnait pas d'une

réduction des inégalités. Elle se base sur les rapports du Centre d'analyse territoriale en milieu urbain de l'Université de Genève qui montrent qu'il y a un accroissement des inégalités et des poches de précarités spécifiques dans certains quartiers, où plusieurs facteurs sont cumulés. Dans certains quartiers, il y aura par exemple davantage de personnes au chômage ou à l'aide sociale. Différents facteurs sont cumulés. C'est dans ce cadre plus large qu'elle en parlait.

Comment le CIV et le SPF fonctionnent-ils en cas de réduction des effectifs?

M^{me} Humbert Droz répond sur le SPF et explique qu'ils ont un effectif plus ou moins stable, et sur l'année 2020, il y avait en effet eu une augmentation de 25% du nombre de décès. Ils ont dû faire face à un certain nombre de personnes en arrêt maladie, ce qui était lié au Covid, donc ils ont fait appel à une dizaine de personnes auxiliaires, beaucoup plus que d'habitude. Durant la deuxième vague, ils ont aussi dû faire appel au SIS durant deux semaines. Ce sont les pompiers qui ont assumé la levée de corps des défunts, pendant que les collaborateurs du Service ont pu assumer tout ce qui concernait la toilette mortuaire et la prise en charge des défunts au centre funéraire.

M^{me} Da Broi répond sur le CIV et explique qu'aujourd'hui ils ont 24 officiers d'état civil, ce qui correspond à un peu plus de 19 ETP. La problématique, en cas d'absence ou de sous-effectif, c'est que pour être officier d'état civil il faut déjà avoir deux ans et demi de pratique et avoir obtenu un brevet fédéral. Quand ils se sont retrouvés dans des situations de tension avec moins de collaborateurs, ce qui était notamment le cas durant la deuxième vague, il était impossible de suppléer à l'absence d'un officier d'état civil en allant chercher un autre collaborateur de la Ville, car il n'aura ni les droits ni les accès pour faire son travail. Ils ont été encadrés par une directive de l'Office fédéral de l'état civil, qui a priorisé leurs missions. Ils avaient une contrainte très forte sur l'enregistrement des naissances et des décès. Le CIV est dans une situation d'intermédiaire entre l'annonce du décès et le SPF, ce qui veut dire que quand eux travaillaient à flux tendu, les collaborateurs du CIV travaillaient samedi, dimanche et les jours fériés, simplement parce qu'ils ne peuvent pas faire leur travail tant que le CIV ne leur a pas délivré un document confirmant que l'annonce du décès a bien été reçue. Ils se sont adaptés à une situation exceptionnelle avec les moyens du bord. Le système juridique suisse est conçu de telle manière que l'identité juridique d'une personne commence à la naissance et se termine à la mort, et pour prouver ces deux événements, il faut qu'ils soient enregistrés, et les parents ont l'obligation de produire un acte de naissance pour obtenir des allocations familiales et une assurance maladie pour leur enfant. Donc il y a une contrainte forte orientée par la Confédération sur les naissances et les décès. Les autres prestations, à savoir les mariages, les partenariats, les naturalisations, les déclarations de changement de sexe, seront assumées avec d'autres critères de priorités. Aujourd'hui, ils ont toujours la possibilité de trouver des solutions, mais s'il fallait arriver soit

à une situation avec énormément de malades, soit à des contraintes budgétaires qui réduiraient le nombre de postes, l'objectif premier serait vraiment orienté sur les naissances et les décès, et ils auront forcément du retard dans le traitement des autres procédures, avec l'implication que le retard génère des plaintes des usagers, etc. Pour l'instant ils ont toujours trouvé des solutions car c'étaient des solutions temporaires, mais ils sont contraints par le fait que c'est un métier où il est impossible de suppléer à l'absence d'un officier d'état civil par l'engagement de quelqu'un d'autre.

Pages 179 à 187

M. Krebs propose aux commissaires de commenter, pour les prochaines brochures, la partie à trois positions. Approbation générale.

En page 179 ligne 21 «Scolarité obligatoire», pourquoi y a-t-il un doublement entre les comptes et le projet de budget 2022?

M. Martin explique que c'est la reprise par la Ville de Genève des activités de l'association des restaurants scolaires de Champel, et désormais la Ville percevra le produit des ventes de repas qui seront facturés aux familles, alors qu'auparavant c'était effectué par l'association elle-même. Un deuxième élément d'explication est la nouvelle facturation au Canton de l'utilisation des locaux scolaires. Auparavant, la Ville donnait une gratuité au Canton pour les centres médico-pédagogiques, et désormais, avec une modification du règlement cantonal, c'est du ressort du Canton, donc la Ville peut facturer. Dès 2022, la Ville pourra facturer l'utilisation de ces bâtiments scolaires au Canton.

M. Krebs précise que l'on trouve l'explication sous les entrées e) et f) en page 185.

Le libellé «Protection de l'environnement, autres» se référant aux cimetières n'est pas adéquat puisqu'il est question des cimetières.

M. Krebs répond que c'est la terminologie MCH2 et qu'elle n'est pas négociable.

M^{me} Rouillet demande quel est l'impact sur les frais de gestion de la facturation entre services ou entre le Canton et la Ville, et si c'est une obligation liée au MCH2.

M. Blanchot répond que l'avantage comptable est que cela permet d'être transparent sur le coût complet d'une prestation donnée même si elle a besoin d'autres services. Le fait d'avoir des imputations internes permet de voir, dans un service donné, l'ensemble des coûts, qu'ils soient externes ou internes. Mais il est vrai que l'on a un revenu en face, donc c'est neutre au niveau de la Ville.

Pages 188 à 192

Comment expliquer les augmentations de charges pour les lignes 301 «Salaires du personnel administratif et d'exploitation», de 8% à la direction du département puis de 2,9% au SDPE?

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond pour le SDPE et explique que cela s'explique par la création de deux nouveaux postes, un de gestionnaire des salaires à 80% et un d'architecte à 50%.

M. Mimouni répond pour la direction et explique qu'il s'agit de la création d'un poste de conseiller de direction aux personnes âgées. Il y a aussi une auxiliaire pour pallier les diverses absences non planifiées à la direction, notamment au contrôle de gestion.

M. Blanchot ajoute que le détail se trouve en page 203 de la brochure.

M^{me} Kitsos précise, sur le contrôle de gestion, qu'ils ont tenu depuis juin 2020 sans personne et qu'ils ne peuvent pas continuer ainsi.

Comparé aux autres départements qui ont dû baisser leur budget par rapport à l'année dernière pour réduire le déficit, celui du DCSS reste relativement conséquent malgré quelques efforts. Quels sacrifices ont dû être faits pour respecter les contraintes budgétaires?

M^{me} Kitsos répond que selon les départements, ils n'ont pas les mêmes réalités. Le département social a énormément de besoins, puisqu'ils ont des charges dynamiques qui ne sont pas liées à des projets politiques ou des améliorations de prestations, mais à la nécessité de répondre aux obligations légales et aux charges. Donc pour s'accorder avec la croissance démographique, de fait, il y a une augmentation des budgets. C'est ce qui explique qu'ils ont des augmentations, en plus de l'introduction du salaire minimum qui touche tout particulièrement le DCSS qui emploie énormément de personnes qui étaient auparavant en dessous des 23 francs de l'heure. Ce sont les deux raisons principales. Ils ont aussi effectué un travail très important sur les recommandations de la Cour des comptes, et pour amener des revenus supplémentaires des pompes funèbres en adaptant la tarification.

M. Martin précise que l'augmentation des revenus pour les pompes funèbres est de 240 000 francs. Il ajoute qu'ils sont également allés chercher une augmentation de revenus de 300 000 francs dont il était question tout à l'heure auprès du Canton, avec la fin de la gratuité de l'utilisation des locaux scolaires, ce qui a nécessité plusieurs séances de négociations entre le Canton et le Service des écoles représenté par M^{me} Widmer.

Où se trouvent ces revenus supplémentaires?

M. Martin répond que les 240 000 francs des pompes funèbres se trouvent en page 190, ligne 424 «Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service». Pour le Service des écoles, c'est en page 189, ligne 447 «Produits des biens-fonds PA».

M^{me} Perler leur a montré des exemples de fiches d'arbitrage amenées par son département qui avaient été refusées par le Conseil administratif. Quelles sont les fiches d'arbitrages qui lui tenaient à cœur et qui ont été refusées par le Conseil administratif?

M^{me} Kitsos répond que tout le monde a fait des sacrifices. Par ailleurs, le Conseil administratif est un collègue, donc elle n'a pas à répondre à cette question.

A quoi correspond l'augmentation pour la ligne 313 «Prestations de services et honoraires», en page 191?

M. Martin répond que ce sont des augmentations d'honoraires et de prestations informatiques délivrés par la DSIC, donc ce n'est pas du ressort du SOC.

M. Blanchot ajoute que ce sont essentiellement des prestations de graphistes.

Comment est organisé l'élargissement des horaires des ludothèques, et cela se fera-t-il avec le même personnel?

M^{me} Kitsos répond qu'elle communiquera là-dessus après le vote du budget.

M^{me} Widmer précise que les ludothèques n'emploient que des personnes à temps partiel, et même des taux relativement bas. Donc la mise en place sera à discuter avec l'ensemble des ludothécaires, mais c'est faisable. Il est clair que cela correspond à une demande du public, il y a plus de 150 000 visiteurs par an et c'est en hausse. Par ailleurs, la demande sur le week-end est très forte. Mais la mise en place est encore à discuter avec les associations.

Il y a dix ans, les ludothèques fonctionnaient entièrement sur du bénévolat. On voit que quand on se prive des bénévoles, la facture est salée. Faudra-t-il s'attendre à une même augmentation lorsque l'on voudra supprimer les bénévoles dans les crèches ou les restaurants scolaires?

M^{me} Kitsos répond que cela ne concerne pas le budget et cela fait longtemps que c'est comme cela. Et on ne reviendra pas en arrière.

M^{me} Widmer précise que cela avait été une demande de crédit déposée par M. Tornare qui avait été votée par le Conseil municipal.

Qu'est-ce qui différencie les écoles et la jeunesse? Est-ce que la jeunesse regroupe tout ce qui est extérieur à l'école?

M^{me} Kitsos répond que l'école recouvre tout ce qui concerne le nettoyage dans les écoles, les ateliers mobiles et découvertes etc.

Le montant salarial des écoles est beaucoup plus élevé que dans les autres services, pourquoi?

M. Mimouni répond que ce sont tous les postes liés à l'école, donc cela recouvre un grand nombre de personnes, les patrouilleuses scolaires par exemple.

M^{me} Widmer précise qu'il y a plus de 250 postes, qui ne sont pas tous des ETP. La différence avec la petite enfance, c'est que ce sont des subventions tandis que pour les écoles ce sont des collaborateurs. C'est tout ce qui est lié aux 4-12 ans, excepté quelques activités dans les maisons de quartier qui dépendent du Service de la jeunesse.

L'intégration d'une politique sur l'alimentation entraîne-t-elle une modification des coûts et du fonctionnement?

M^{me} Kitsos répond qu'il y a une amélioration au niveau des goûters du GIAP, puisqu'ils passent de 1 franc à 1fr.30 par goûter. Mais concernant les restaurants scolaires, ils ont adopté une charte très précise sur l'alimentation au niveau du Conseil administratif, et le Service des écoles a énormément travaillé sur cette question. Ils seraient prêts à mettre cette charte en application, cependant il est clair que cela implique des ressources supplémentaires qui n'ont malheureusement pas pu être intégrées dans ce projet de budget, donc il faudra voir comment faire pour les intégrer au budget 2023. Ce sont des montants assez considérables, puisqu'il y a quand même 12 500 élèves au parascolaire, donc cela entraîne vite des coûts très élevés dès le moment où l'on change certains paramètres.

M^{me} Widmer ajoute qu'ils ont pu faire passablement d'efforts à coûts constants, notamment parce que la production de repas a été rationalisée, à travers le travail avec les cuisiniers et les associations sur les frais de marchandises, les achats, la structure du personnel. Donc pour l'instant ils ont pu faire une certaine amélioration, en intégrant par exemple le repas végétarien. Mais il est clair que s'ils comptent mettre toute la charte en application, cela représentera une augmentation substantielle. Cela représente environ 500 000 francs pour la qualité alimentaire et 300 000 francs pour la qualité du service.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond sur la petite enfance et explique qu'ils n'ont pas de coûts supplémentaires. Le Service a travaillé sur la mise en place des menus végétariens. Aujourd'hui, quasiment toutes les structures sont à deux menus végétariens et certaines à trois. Donc de ce côté, l'objectif est rempli. En ce qui concerne l'analyse des produits achetés, c'est un objectif 2022-2023, donc ils n'ont pas encore une estimation d'un éventuel surcoût en lien avec l'analyse et l'amélioration des marchandises.

Subventions monétaires, pages 193 à 196

Le principe de la stabilité est compris, mais il y a aussi un principe d'adaptabilité. Si l'on regarde le département de M^{me} Barbey-Chappuis, ils sont allés voir chaque ligne de subvention et ont réadapté. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait, et un processus de réflexion sera-t-il entamé à ce niveau?

M^{me} Kitsos répond qu'ils respectent la volonté du Conseil municipal, dans le cas où il y a des subventions nominatives décidées dans le cadre des débats budgétaires. Généralement, ils sont dans des subventions où ils accordent des prestations importantes. Le tissu associatif est très important pour le DCSS, il y a de vraies complémentarités, et il n'est pas possible de changer une subvention du jour au lendemain, car cela prêterait vraiment les prestations et les publics concernés. Après, il y a des fonds ponctuels où les subventions sont réadaptées. Ils ont énormément changé cette année, même si ce n'est pas visible au budget. Un travail assez fin est effectué, et sur les lignes nominatives, c'est un travail de plus longue haleine. Mais il y a plusieurs critères. Si l'on prend les subventions qui concernent la jeunesse, un travail avec M^{mes} Pédat et Brogniart a été effectué pour avoir des critères stricts sur la manière de délivrer des subventions. Parmi les critères, il y a la nécessité que l'association soit bien intégrée dans le réseau, qu'elle ait des liens avec le Canton, et que l'on sache quelle est la mission de la mesure, quel est le coût par jeune du projet. Donc ils doivent toujours viser l'intérêt général. Ce qui est important, c'est qu'ils ne soient pas dans de l'occupationnel. Ils peuvent être dans un motif motivationnel, mais il faut qu'il y ait un accompagnement, par exemple du Département de l'instruction publique, et qu'ils travaillent en réseau. Tout cela a été revu, et de cette analyse découle l'octroi ou non de subvention. Donc passablement d'associations n'ont pas reçu de subventions alors qu'elles en recevaient par le passé. Un autre exemple concerne les subventions données à des associations pour des missions qui relevaient du Canton, où ils sont en train de changer. Mais ils ont quand même une responsabilité. Si le DCSS, pendant plusieurs années, versait une subvention importante à une association, il ne peut pas tirer la prise d'une minute à l'autre, car sinon il met l'association dans des situations difficiles. Les associations sont rencontrées, la situation leur est expliquée et elles-mêmes font l'état de la situation dans laquelle elles se trouvent, et tout se fait de manière progressive, et un délai leur est fixé pour qu'elles aient le temps de trouver d'autres fonds. C'est leur manière de faire. Mais s'il est constaté qu'une association a des fonds propres, la Ville n'accordera plus la subvention, car les associations ne sont pas censées thésauriser l'argent public. Un travail de fond est mené et un certain nombre de changements ont déjà été effectués.

Du fait de la subvention de 5 millions de francs du Canton reçue par la fondation Partage, la Ville pourra-t-elle imaginer se dégager du soutien à cette association, et y a-t-il une volonté du DCSS d'aller dans ce sens? Le droit à

l'alimentation est une compétence cantonale, et la fondation a des soutiens à plusieurs niveaux.

M^{me} Kitsos répond que cette démarche n'a pour l'heure pas été entreprise.

M. Mimouni précise que la fondation a été créée par la Ville il y a plus de vingt ans, et qu'elle a été un partenaire important durant la première vague du Covid. Le SOC a également une grande collaboration avec Partage, qui redonne aussi de la nourriture pouvant être distribuée aux personnes dans le besoin.

M^{me} Kitsos ajoute que c'est une particularité de la LAPSA. Le Canton est parti du principe que tout ce qui concernait l'alimentation dans les foyers était à la charge des communes, et ce malgré le fait qu'il avait été soulevé que c'était de compétence cantonale.

En page 196, quelles prestations sont concernées par les lignes «Prestations municipales» et «Prestations municipales et allocations sociales en retour»?

M. Schroft répond que la ligne «Prestations municipales» concerne les prestations municipales versées en complément des rentes complémentaires cantonales à l'AVS et à l'assurance invalidité. Concernant les prestations municipales en retour, il arrive que la Ville verse des prestations municipales à des personnes décédées, qui sont remboursées par les familles par la suite.

Par rapport à l'association BAB-VIA, est-il correct que le subventionnement de cette association, initialement assumé par la Ville, soit par la suite passé au Canton avec une petite participation de la Ville?

M^{me} Pédat répond que le financement s'est toujours fait via la Ville. Cela passait par le fonds chômage, mais cela a toujours été une subvention Ville de Genève. Là il y a une subvention via la FASE, car les employés sont des employés FASE. Le reste de la subvention est une subvention de fonctionnement qui comprend notamment les loyers des locaux qu'ils utilisent pour leurs prestations.

Les emplois seront-ils comptés dans le compte global du pourcentage qui viendra à la Ville avec le transfert de la FASE?

M^{me} Kitsos répond que rien n'est réglé à l'heure actuelle. Ils y avaient deux projets de loi, un de l'ACG et l'autre du Canton. Ils ont reçu dernièrement celui du Canton qui maintient une fondation. Donc a priori, cela ne devrait rien changer sur le court terme. Mais à terme, les communes veulent un groupement intercommunal. La position de la Ville est qu'elle n'est pas défavorable à un groupement intercommunal, mais ils aimeraient négocier certains points, notamment la position de la Ville au sein de ce groupement, parce qu'ils sont quand même un acteur important au niveau de la politique de la jeunesse et ils n'aimeraient pas être mis de côté ou minorisés. Finalement, la fondation

proposée par l'Etat est plus favorable aux intérêts de la Ville. Mais c'est un point qui doit encore être travaillé. Le projet de loi est en consultation au conseil de fondation où elle représente elle-même la Ville. Mais il est clair qu'il y a beaucoup de particularités, comme les ludothèques, BAB-VIA, les travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM), ce sont toutes des particularités de la Ville, et toutes ces questions n'ont pas été traitées. Cependant elle part du principe que dès le moment où l'on reste dans une fondation il n'y aura pas de changement. Le changement se ferait en cas de groupement intercommunal. Cela représente environ 6 millions de francs, mais avec l'avant-projet du Canton cela représenterait 4,5 millions de francs car le Canton participerait à hauteur de 3,7 millions de francs. Ensuite, reste la question des sièges, car le Canton veut avoir deux sièges alors qu'il participera moins financièrement. Mais ce sont des discussions qui doivent avoir lieu, et un accord est loin d'être trouvé, même si ce transfert a été validé financièrement par l'ACG, pour autant qu'il n'y ait pas le Projet de loi Ecrétage.

La Ville s'engage dans la transition écologique, avec un point central qui est la cohésion de la société. Mais la cohésion de la société ne concerne pas que les rapports entre les êtres humains mais également ceux entre les êtres humains et la nature. Les associations soutenues travaillent-elles aussi au bien-être des êtres humains en lien avec la nature et l'environnement?

M^{me} Kitsos répond que c'est la mission de l'Agenda 21.

Ressources humaines

Y a-t-il une volonté du DCSS d'engager plus de TSHM?

M^{me} Kitsos répond que ce serait une nécessité qui avait déjà été exprimée par M^{me} Alder. Actuellement, il y a un taux de couverture de 5% pour 100 jeunes de la tranche d'âge entre 12 et 25 ans, alors que dans les autres communes, ils sont entre 15 et 20%, donc Genève est vraiment dans le bas. A l'heure actuelle il y a 13 personnes qui représentent 10,4 ETP, ce qui est très peu. Les équipes sont obligées de bouger d'un quartier à l'autre, et les besoins en matière de prévention sont énormes, ce qui a été mis en évidence dans le contexte de la pandémie. Cela n'a pas pu être intégré dans ce budget, mais ils l'ont en tête pour ces prochaines années. Un renforcement de la politique de la jeunesse passe nécessairement par l'augmentation des TSHM.

M^{me} Pédat confirme les besoins.

Séance du 9 novembre 2021

Audition du Conseil administratif in corpore, M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagnés de M. Samuel Blanchot, directeur des finances (DFIN), et de M. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFEL

M. Gomez informe que de bonnes nouvelles seront annoncées lors de cette présentation du projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif. Effectivement, les prévisions fiscales cantonales font état d'une amélioration concernant les personnes physiques et personnes morales pour un total de 21 300 000 francs. Cette forte augmentation s'explique par deux éléments. L'Administration fiscale cantonale (AFC) peut compter sur de meilleures rentrées fiscales 2020 que prévu. Elle dispose des données consolidées par rapport aux premières estimations livrées en juillet. De nombreuses entreprises avaient demandé des délais pour envoyer leur déclaration. L'année 2020 a engendré de nombreuses complications, notamment pour l'AFC, car celle-ci devait estimer les rentrées fiscales en lien avec l'entrée en vigueur de RFFA et avec la crise sanitaire. 17 900 000 francs supplémentaires proviennent de l'imposition des personnes morales. De plus, les entreprises ont répondu à la traditionnelle enquête de l'AFC réalisée à l'aide d'un questionnaire au sujet de leurs résultats pour 2021 ainsi que sur leurs projections pour 2022. Les entreprises se sont aperçues des améliorations pour 2021. En effet, leurs affaires sont meilleures que prévu.

Ces améliorations bénéficieront aux comptes 2021. C'est également une très bonne nouvelle pour le budget 2022. Cette augmentation a permis de réintroduire les mécanismes salariaux pour un montant de 6 800 000 francs, comme le Conseil administratif le souhaitait et l'avait annoncé dès le départ aux organisations syndicales et commissions du personnel. Quelques ajustements et arbitrages ont été réalisés. Le Conseil administratif profite également de ces améliorations pour entamer le chemin de retour à l'équilibre budgétaire qui doit être atteint en 2028. En dépit de ces ajustements et arbitrages, le déficit s'élève dorénavant à 28 600 000 francs (au lieu de 40 800 000 francs). Il espère que cette embellie perdurera notamment pour les entreprises et emplois, et qu'elle permettra d'atteindre l'objectif de retour à l'équilibre d'ici à 2028 sans remettre en cause les mécanismes salariaux dans les éventuels moments difficiles.

M. Krebs s'appuie sur un support visuel. Il informe que le projet de budget 2022 déposé prévoyait un déficit de 40 800 000 francs et présentait une insuffisance de financement de 79 500 000 francs. Les nouvelles prévisions cantonales de l'AFC tiennent compte d'un avancement dans les taxations de trois mois (fin juin à fin septembre). De plus, les perspectives en ce qui concerne les personnes morales ont été révisées. On constate un effet de base positif s'agissant des personnes physiques sur 2020 ainsi qu'une légère révision à la hausse de la prévision 2022 de l'ordre de 3 500 000 francs. Cette situation est assez conforme à celle présentée à la rentrée.

Page 4

On constate deux effets importants au sujet des personnes morales. Le premier s'est produit en 2020. La prévision de la production du mois d'août, basée sur la situation en juin, s'élevait à 142 millions de francs. Il y a eu une révision de l'ordre de 10 millions de francs à la hausse sur l'année 2020. Cette augmentation est liée au fait que toutes les déclarations d'impôts ont été rentrées. L'AFC remplace les prévisions dès qu'elle rentre les déclarations. Elle les prend en compte dans ses estimations avant de procéder à la taxation. La situation pour 2020 est donc meilleure (10 millions de francs supplémentaires sur 2021-2022). De plus, les entreprises reçoivent une demande d'enquête aux mois de janvier et de septembre. Elles doivent réaliser des prévisions au mois de janvier pour l'année 2021, les mettre à jour au mois de septembre et rendre au même moment celles pour 2022. On constate un effet positif: la baisse est moins prononcée entre 2020 et 2021. On retrouve une progression en 2022 malgré la mise en œuvre du mécanisme d'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital. Cela provoque une augmentation de l'ordre de 18 millions de francs pour les personnes morales.

Page 5

L'imposition sur les personnes morales augmente de 17 892 000 francs et l'imposition sur les personnes physiques augmente de 3 469 000 francs. Il faut tenir compte de l'augmentation des frais de perception relatifs à ces prévisions – 3% d'augmentation de charges. Les communes paient entre 2/3 et 3/4 du budget de l'AFC. La loi impose à la Ville de payer des frais de perception à hauteur de 3%. L'autre effet induit de cette révision concerne le fonds de péréquation des personnes morales à hauteur de 2 490 000 francs. Il y a également eu une révision du chiffre relatif à la compensation verticale de l'impôt fédéral direct (0,84% sur les 21% que le Canton perçoit). Selon un volet de la RFFA, une partie de l'augmentation de cette rétrocession donnée au Canton par la Confédération revient aux communes. Un ajustement à la baisse a été effectué (560 000 francs). Il est à la baisse par rapport à l'ancien montant évalué. Le résultat total de ces nouvelles

prévisions fiscales s'élève à 22 650 170 francs supplémentaires et le résultat pour le projet de budget 2022 est estimé à -18 129 669 francs.

Page 6

Quelques ajustements et mécanismes techniques sont intervenus. Ils représentent une amélioration du résultat de 27 096 francs. A la suite de ces ajustements, le déficit s'élève toujours à 18 102 573 francs. Puis, le montant de la réintroduction des mécanismes salariaux pour la petite enfance a été réajusté à la baisse (-1 870 000 francs). La remise des mécanismes salariaux – sans le SIS – pour la Ville représente 4 937 153 francs. Suite à la réintroduction des mécanismes salariaux, le déficit du projet de budget 2022 s'élève à 24 909 726 francs.

Pages 7 et 8

Le Conseil administratif a procédé à quelques arbitrages.

- 1 million de francs de frais d'énergie ont été ajoutés.
- Les charges d'entretien pour certains nouveaux bâtiments ont été augmentées de 700 000 francs.
- Un nouveau dispositif a été élaboré au Service de la petite enfance (ci-après SDPE) afin de soutenir les enfants à besoins spécifiques à hauteur de 425 000 francs. Un adjoint de direction a également été embauché au SDPE ainsi que 0,8 gestionnaire de dossiers (employé à 80%) à hauteur de 247 255 francs.
- Ce projet de budget 2022 amendé prévoit également l'internalisation du nettoyage de 4 & 5 Hôtel-de-Ville ainsi que Cour de Saint-Pierre 2 dès le 1^{er} juillet. Cela représente 4,9 postes, à savoir 4,4 ETP de nettoyeurs et 0,5 encadrant.
- 205 000 francs sont destinés au renforcement des manifestations et activités sportives pour valoriser l'espace public.
- 130 000 francs de frais de location ont été ajoutés concernant des dépôts des collections précieuses de la BGE qui se trouvent en situation précaire dans les locaux actuels.
- A la direction du DACM, l'Unité conservation du patrimoine architectural (CPA) a été pourvue de 115 000 francs supplémentaires de budget auxiliaire.
- Un budget auxiliaire de 110 177 francs a également été attribué à la DRH pour un projet de plan de mobilité. Il s'agit d'un plan de mobilité concernant les trajets du personnel pour se rendre au travail.
- Un poste d'assistant-e de direction a été ajouté au DFEL à hauteur de 108 590 francs.

- 100 000 francs ont été attribués en faveur de l'aménagement des nouvelles surfaces à nettoyer.
- La subvention pour la «création musique actuelle conventionnée» a été augmentée de 90 000 francs.
- La subvention dédiée aux «manifestations numériques et pluridisciplinaires» a été augmentée de 65 000 francs.
- 50 000 francs supplémentaires sont prévus pour la médiation dans le nouvel espace de l'Unité d'art visuel (UAV) Carré-Vert.

M. Kanaan explique que l'UAV fait partie du SEC et est en charge du FMAC. L'unité déménage ses locaux de travail de l'actuel BAC au Carré-Vert. Un nouvel espace sera dévolu au public.

M. Krebs poursuit son exposé.

- Il informe qu'il y a eu un oubli dans le projet de budget déposé concernant la manifestation Poésie en ville 2022. Celle-ci est reliée à la Fureur de vivre. Elle engendre des frais de 50 000 francs.
- Les charges d'entretien des œuvres du FMAC ont augmenté de 40 000 francs.
- Deux ajustements concernent le SG à hauteur de 35 000 francs.
- Une nouvelle subvention de 44 000 francs a été attribuée à l'association Terragir. Cette subvention est financée par la diminution de la subvention à Intégration pour tous (IPT).
- Quatre auxiliaires ont été transformés en poste fixe au SOC. Cela n'a pas d'effet sur le résultat.

A la suite de ces arbitrages, le projet de budget 2022 amendé présente un déficit de 28 618 642 francs. Les revenus d'entretien des routes à vocation cantonale s'élevant à 10 millions de francs ont été réintroduits au budget de sorte que le résultat du déficit du projet de budget 2022 amendé s'élève au total à 18 618 642 francs.

Page 9

Il conclut que la situation s'est améliorée. L'autofinancement s'élève à 72 700 000 francs et l'insuffisance de financement s'élève à -57 300 000 francs. Cela correspond à environ 56% de l'autofinancement du patrimoine administratif.

M. Kanaan rappelle que la commission a auditionné il y a quelques semaines la Fondation de l'OSR afin que celle-ci présente ses activités et ses comptes. Il regrette la fuite qu'il y a eu de la commission au sujet de cette audition. La vérité a été déformée et des choses fausses ont été racontées aux journalistes. Il informe que son département a revérifié la situation de l'OSR. L'OSR est cofinancé par

le Canton et la Ville de Genève. Dans tous les cas de cofinancement, le règlement municipal des subventions prévoit que les normes cantonales s'appliquent prioritairement, soit la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF). La loi cantonale ne prévoit rien au sujet des réserves. A la fin d'une convention de subventionnement, les éventuels excédents doivent être restitués aux financeurs au prorata. Il rappelle que l'OSR a restitué un certain montant à la Ville de Genève à la fin de la dernière convention. Effectivement, les fonds propres de l'OSR ne sont pas négligeables, ils correspondent à environ quatre mois et demi de charges annuelles, ce qui n'est pas non plus excessif. L'OSR respecte donc le règlement et est soumis aux normes cantonales. Les normes municipales en vigueur sont plus sévères, mais elles ne s'appliquent pas à l'OSR. Par ailleurs, le Conseil administratif compte faire un point de situation avec l'OSR dans le courant de 2022 afin d'évaluer sa situation financière et stratégique à plus long terme. Couper dans l'OSR revient à remettre en question le fait qu'au moins dans ce cas les musiciens et musiciennes soient payés correctement, ce qui correspond à la revendication du Conseil municipal.

Plusieurs postes fixes ont été intégrés dans les nouveaux arbitrages du Conseil administratif. Les ouvertures de postes fixes impliquent une augmentation salariale chaque année liée à la convention. Cela équivaut donc à une charge supplémentaire chaque année. Comment le Conseil administratif envisage-t-il de financer ces charges liées au personnel qui augmenteront chaque année?

M. Gomez répond que le nombre de prestations a augmenté. Il faut donc répondre à ces nouveaux besoins. Un exercice important mené par le Conseil administratif consiste à trouver des compensations sur la base des prestations. Les nouveaux postes engendreront effectivement une augmentation des charges. Le Conseil administratif estime que les finances de la Ville pourront faire face à ces augmentations dans les années qui viennent, notamment au niveau des annuités. Il donne l'exemple de l'internalisation du nettoyage qui a été entamée comme cela a été demandé. Par conséquent, ce développement entraîne des postes supplémentaires. C'est également le cas des conséquences de la Stratégie climat et du projet pilote de municipalisation par étapes de la petite enfance. Les services ont besoin de ressources afin d'effectuer l'ensemble de leurs tâches – ce qui se concrétise par des auxiliaires et/ou postes fixes supplémentaires.

Les 10 millions de francs des frais de routes ont été supprimés de la première version du budget et réintroduits dans la deuxième version amendée. Ne serait-il pas préférable d'établir une constante quant à l'introduction de cette ligne «revenus entretien des routes à vocation cantonale» dans le budget afin de ne pas jouer avec les chiffres?

M. Gomez répond que le Conseil administratif ne joue pas avec les chiffres. Ces 10 millions de francs ne sont pas comptés. Le Canton considère que la Ville

ne peut pas prendre en compte cette somme d'argent dans son budget. Il rappelle que la Ville est toujours en négociation avec le Canton à ce sujet. Le Conseil administratif reviendra sûrement en cours d'année prochaine pour informer la commission des finances des éventuels résultats de ces négociations. Le Canton n'a pas ajouté ces frais de routes dans son budget. Les 10 millions de francs des routes sont incorporés dans le projet de budget 2022 amendé pour insister sur cette revendication de la Ville. La Ville n'a pas introduit ces frais de routes dans le budget au mois de septembre car le Canton ne les comptait pas dans son budget. Ces frais auraient déjà pu être comptés dans son budget à ce moment-là. La Ville attend toujours des résultats mais le dossier n'avance pas.

M. Kanaan ajoute que si la Ville n'introduit pas dans son budget ces frais de routes, elle prend le risque d'admettre qu'elle renonce à cette revendication. Il est donc important qu'elle maintienne ces frais dans son budget pour des raisons stratégiques. La Ville est consciente qu'elle ne dispose pas de cet argent. Le Safco émettra d'ailleurs une remarque lors de sa validation du budget. La Ville avait fait la même opération dans son budget l'année dernière. Le Conseil administratif a hésité au mois de septembre d'incorporer ces frais de routes mais a décidé à présent de les laisser afin de préserver ses intérêts.

Peut-on questionner le processus budgétaire? Les rapports avec les syndicats, les commissions du personnel et les partis politiques sont tendus. La population a également montré une certaine défiance. Finalement, environ 22 millions de francs supplémentaires ont été trouvés. Les médias parlent depuis quelques semaines d'une remontée économique. Est-il envisagé, dans les années qui suivent, de procéder différemment lors de l'élaboration du budget afin d'éviter de faire naître d'éventuelles défiances vis-à-vis du Conseil administratif?

M. Gomez répond que les premières estimations fiscales sont communiquées à la mi-juin. Celles-ci étaient extrêmement négatives. Le Conseil administratif se base sur les prévisions de l'AFC pour faire son travail afin d'assurer une continuité. Certaines données indiquaient à ce moment-là que la situation serait mauvaise. Par la suite, le Conseil administratif travaille sur ces indications et sur leurs portées. Des prévisions corrigées arrivent à la fin du mois de juillet. Elles étaient meilleures que les précédentes. Le Conseil administratif doit à partir de ce moment faire plusieurs choix tout en étant conscient que la situation peut toujours s'améliorer – malgré le fait qu'il n'y avait pas encore d'indications. La priorité était de réintroduire les mécanismes salariaux. L'embellie a commencé juste avant les vacances d'octobre. Un certain nombre de revues affirmaient que les prévisions fiscales pourraient être meilleures que prévu. Le chiffre était disponible après les vacances. Il rappelle que le Conseil administratif est tributaire de ces estimations.

Il n'empêche que la remarque de la commissaire est pertinente. Il est important que la Ville discute de ces différences d'estimations avec le Canton. Le Conseil

administratif doit également réfléchir sur les méthodes appliquées, qui correspondent à celles prévues par la LAC. Il rappelle que la Ville est la commune de Genève qui possède les contributions les plus importantes (avec la Ville de Plan-les-Ouates). La situation avec les entreprises est assez exceptionnelle. Environ 30 millions de francs sur l'ensemble des communes (plus de la moitié des contributions) concernent la Ville. Il est probable que le Canton profite également de cette embellie budgétaire.

Comment expliquer la différence de 1 400 000 francs concernant les mécanismes salariaux?

M. Gomez répond que le Conseil administratif a procédé à une série d'analyses sur l'ensemble des recettes et les mécanismes salariaux en font partie. Le Conseil administratif envisageait même de rétablir uniquement une partie des mécanismes salariaux dans le cas où la Ville ne disposerait pas d'assez d'argent. Les analyses ont révélé un effet de noria dans le domaine de la petite enfance. Le SIS a quitté le giron de la Ville de Genève. Ces éléments ont contribué à baisser le montant. La moyenne d'âge du personnel de la Ville augmente. Plusieurs centaines de personnes partiront à la retraite dans les années qui viennent. Ce vieillissement engendre un ralentissement dans les augmentations et donc une évolution des annuités plus lente. L'ensemble de ces phénomènes a amené cette différence de 1 400 000 francs au niveau des mécanismes salariaux.

M. Blanchot ajoute qu'il n'y a pas de différence par rapport à ce qui avait été déposé dans la première version du budget puisque les mécanismes salariaux n'avaient pas été introduits.

M. Gomez informe que le chiffre estimé au début pour les mécanismes salariaux concernant la petite enfance était basé sur celui de l'année précédente.

Ces augmentations permettront-elles de réduire les économies budgétaires prévues chaque année dans cette optique? Etais-il nécessaire d'abaisser autant le déficit du projet de budget 2022?

M. Gomez répond que le Conseil administratif est conscient que certains éléments sont susceptibles de ralentir le retour à l'équilibre demandé d'ici à 2028, malgré l'embellie actuelle des recettes fiscales. Il rappelle qu'il n'y a pas de transfert de charges du Canton vers les communes dans ce projet de budget 2022. Aucune commune n'intégrera de transfert de charges. Des discussions auront lieu à ce sujet mais cela nécessite que le budget soit voté. Ce transfert de charges aura certainement lieu dans les prochains mois. Il rappelle également qu'une grande banque quitte la place pour s'établir à Bellevue. Ce départ risque d'avoir des incidences relativement importantes sur les contributions fiscales dans les années qui viennent. Plusieurs projets sont en cours, notamment la Stratégie climat qui sera publiée début 2022 et le projet pilote de municipalisation par étapes de la petite

enfance mis en place par M^{me} Kitsos, ainsi que celui d'internalisation du nettoyage. Le Conseil administratif ne souhaite pas devoir chaque année rediscuter de l'introduction des mécanismes salariaux ou des prestations essentielles. Il préfère prendre de l'avance sur ce retour à l'équilibre afin de répondre à l'ensemble des problématiques et des demandes.

Les statuts du personnel prévoient que les échelles de traitement seront adaptées en fonction de l'indexation du coût de la vie qui est actuellement en train d'augmenter. Le Conseil administratif a-t-il prévu de l'intégrer en fin d'année?

M. Gomez répond que le Conseil administratif se réunira afin de discuter de ces échelles de traitement. Il informe que la dernière indexation et la nouvelle (qui arrivera en décembre) devraient se situer à la même hauteur. Le Conseil administratif prendra une décision une fois que les chiffres seront plus fiables. La Ville tient généralement compte des indices de décembre. Les chiffres varient entre 0.1 et 0.2.

Pour les postes supplémentaires liés à l'internalisation du nettoyage, le Conseil municipal a voté un projet de délibération pour un crédit de 1,3 million permettant l'ouverture de plusieurs postes. Le Conseil administratif a-t-il envisagé d'intégrer au budget cette proposition votée par le Conseil municipal?

M. Gomez répond par la négative. Le projet de délibération voté par le Conseil municipal concerne les comptes 2021. Le Conseil administratif s'interroge sur une éventuelle municipalisation du nettoyage dans les mois à venir. Il change donc de direction par rapport à ce qui a été fait dans le passé. Ce projet pilote témoigne d'une importante évolution.

Pour quelle raison la Ville n'a-t-elle pas décidé, dans ce premier projet de budget, d'augmenter son déficit à 49 millions de francs comme la loi le permet, sachant que les prévisions des recettes fiscales allaient certainement être plus élevées que lors de la première? Cela aurait permis d'éviter d'annoncer le gel des mécanismes salariaux.

M. Gomez répond qu'une des responsabilités du Conseil administratif est de respecter la loi. La loi prévoit un retour à l'équilibre d'ici à 2028. Le Conseil administratif a proposé l'année dernière un budget déficitaire important car les circonstances notamment liées à la crise Covid-19 et liées à la RFFA l'exigeaient. Il rappelle qu'il manque 50 millions de francs depuis le départ de cette opération. Le Conseil administratif a donc décidé, dans le cas où la situation s'améliore, de faire son possible pour revenir à l'équilibre. Le Conseil administratif admet qu'il faut éviter que ce genre de situation se reproduise; le retour à l'équilibre peut être moins pentu que ce qu'il a été. Le Conseil administratif a donné une image de responsabilité en souhaitant revenir à l'équilibre puisque c'est une obligation légale. Il a également décidé de faire le maximum afin d'octroyer les annuités.

Plusieurs commerces sont en train de faire faillite. Les pronostics concernant ces commerces ont-ils été pris en compte dans le budget?

M. Gomez répond que l'impôt communal sur les personnes morales dans le commerce de détail représente 2% des recettes de la Ville. Ce chiffre est peu élevé. Les banques/assurances représentent 30%, les intermédiaires du commerce plus de 20% et l'horlogerie/bijouterie presque 18%. Ces trois secteurs font de bonnes affaires. Le commerce de détail représente donc une petite part du budget.

Il y a eu de nombreuses résiliations de baux pour non-paiement de loyers dans certains domaines, dont la restauration.

M. Gomez informe que l'hôtellerie et la restauration représentent également une petite part du budget de la Ville (environ 1%). Le taux d'occupation dans le secteur de l'hôtellerie augmente considérablement. Ce taux n'a pas encore atteint les chiffres observables avant la crise pandémique, mais il a tout de même augmenté durant les derniers mois.

La LIAF prévoit que l'entité subventionnée peut garder le tiers de la partie non dépensée de sa subvention, dans le cas où elle n'a pas utilisé toute la subvention attribuée. L'OSR a-t-il fait le choix de garder ce tiers de la partie de sa subvention non dépensée? Les réserves de l'OSR couvrent-elles trois mois de charges fixes?

M. Kanaan répond par l'affirmative. Les normes cantonales s'appliquent dans les quelques cas où la Ville cofinance (pour l'OSR, le MAMCO, etc.). Dans le cadre de la LIAF, l'OSR a gardé un tiers du résultat positif de la convention précédente, qui s'est arrêtée fin 2020. La Ville et le Canton ont chacun récupéré un tiers de la somme excédentaire. Il informe que 1 million de francs d'excédents sur l'ensemble de la convention ont donc été répartis en trois montants. Ces montants sont restitués dans les comptes de l'année en cours. Les fonds propres actuels de l'OSR couvrent environ quatre mois et demi de charges.

Les fonds de réserve de l'OSR ne proviennent pas de leur subvention mais de dons, notamment de la part de la Fondation Wilsdorf. L'OSR ne peut donc pas rendre à la Ville et à l'Etat de l'argent qu'il a reçu d'une fondation privée.

M. Kanaan confirme les propos de M. Sormanni. De plus, la LIAF prévoit que l'entité subventionnée doit faire avantage de ses ressources propres. Une entité a le droit de provisionner dans le cas par exemple d'un jubilé de centenaire ou de programmation/voyage extraordinaires. Il rappelle que dans le règlement municipal, les fonds affectés peuvent être acceptés, uniquement sur décision formelle du comité ou du conseil concerné. Par contre, une thésaurisation qui donne l'impression de s'additionner après des années peut conduire à la baisse d'une subvention car l'entité laisse croire qu'elle possède suffisamment de fonds propres. La baisse d'une subvention est réfléchie et nécessite plusieurs discussions et validations.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'arbitrage concernant l'entretien des bâtiments, qui est sous-évalué chaque année? Cette partie de l'entretien des bâtiments émerge au budget de fonctionnement. Il s'agit de petits travaux et non d'investissements. N'aurait-il pas été utile de les revaloriser?

M^{me} Perler répond que 1 million de francs supplémentaires ont été accordés par le Conseil administratif aux frais d'énergie et que l'entretien des bâtiments bénéficiera de 700 000 francs supplémentaires.

Le Conseil administratif compte-t-il accorder au Conseil municipal une marge de manœuvre plus importante pour qu'il puisse éventuellement amender ce budget?

M. Gomez rappelle que le Conseil municipal n'a pas le droit de péjorer le résultat qui lui est présenté. Cela étant, le Conseil administratif est ouvert à tous types de propositions raisonnables de la part du Conseil municipal et peut en reprendre certaines à son compte, comme cela a déjà été fait l'année passée. Les montants varient en fonction des projets. Cela dépend si plusieurs groupes se rassemblent afin de proposer un projet, la manière dont il est présenté, s'il correspond aux politiques publiques du Conseil administratif, etc. Le Conseil administratif est ouvert à la discussion. Il rappelle que le Conseil administratif maintient sa volonté de retour à l'équilibre progressif jusqu'à 2028.

L'affaire des frais de routes dure depuis 1936. Il faudrait prochainement trouver une solution pour enfin régler cette problématique. La Ville doit forcer la main de l'Etat afin que celui-ci intègre ces frais de routes dans son budget.

M^{me} Perler indique que le Conseil administratif discute encore de comment il souhaite procéder par rapport à sa stratégie sur les frais de routes.

La subvention du GTG a légèrement baissé depuis deux ans. Le GTG est à la recherche de subventionnement. Est-il envisageable d'augmenter la subvention du GTG puisqu'il y a la possibilité de le faire? Les subventions d'autres institutions, comme celle de l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG), pourraient être augmentées de manière raisonnable. Le Conseil administratif peut profiter de ce résultat et de cette embellie en prévision de l'avenir – on ne connaît pas encore les comptes 22-23-24 et suivants – afin d'aider les entités qui souffrent depuis de nombreuses années et de rétablir une stabilité. Il est important de rétablir l'équilibre entre les frais de fonctionnement et les frais artistiques.

M. Kanaan répond que l'ensemble des entités subventionnées – peu importe le domaine – constatent une augmentation de leurs frais fixes. Il rappelle que ces frais fixes comprennent les frais administratifs, les frais de système de contrôle interne puisque cela est demandé, les coûts engendrés par une fiduciaire car les contrôleurs internes bénévoles ne sont plus adaptés. L'augmentation de ces frais

fixes impacte les activités et prestations. Le Conseil municipal avait fait un geste en 2011 en augmentant toutes les subventions des entités subventionnées de 1%.

Le GTG connaît une situation hybride. Il rappelle que le personnel municipal du GTG bénéficie des mécanismes salariaux contrairement au personnel de la Fondation. Les mécanismes salariaux du personnel de la Fondation sont plus modestes que ceux du personnel de l'administration municipale, voire inexistant; cela dépend des secteurs et c'est réglé par voie de convention. Auparavant, la subvention du GTG – comme celle du GIAP – était indexée afin de ne pas diminuer la partie disponible pour les frais artistiques. Ce n'est plus le cas. De plus, l'année passée leur subvention a baissé de 27 000 francs. Ils ont été soumis aux mesures d'économie de la Ville, comme d'autres entités subventionnées cette année. Le magistrat a proposé que toutes les subventions de plus de 1 million de francs par année soient réduites de un ou deux pour mille. La subvention du GTG a donc baissé de 23 000 francs. Dans le cadre des nouveaux arbitrages faits par le Conseil administratif cet été, l'ensemble de ce un pour mille s'élève à 75 000 francs. Il n'a pas pu rétablir totalement leurs subventions.

La grande préoccupation concerne les musiques actuelles. Le Conseil administratif a fait un geste en augmentant leurs subventions. Il rappelle que ce secteur est dans le besoin. Il informe également que l'augmentation de 130 000 francs pour la BGE était essentielle puisque le dépôt du Carré-Vert n'est pour le moment pas disponible. Les collections ont beaucoup de valeur, elles doivent donc être déplacées.

Le GTG n'a pas de réserve comme l'OSR. Ils travaillent donc en flux tendu. Il rappelle que M. Cahn a amélioré les recettes privées des mécènes et du sponsoring. Il a également réussi à combler une partie du déficit structurel. Il serait justifié que la Ville fasse un ajustement étant donné la coupe de cette année et celle de l'année passée. Par contre, la Ville ne doit pas octroyer au GTG 1 million de francs supplémentaires. Elle ferait passer un mauvais signal auprès du Canton. La discussion entre la Ville et le Canton est en cours. Si la Ville décide de couper dans la subvention d'une entité cofinancée avec le Canton, celui-ci n'est pas obligé de compléter la subvention. La responsabilité revient à la Ville. Cela risquerait de faire fuir les mécènes. En revanche, il faudrait mettre la pression au Canton pour les années suivantes.

Quelles sont les actions entreprises par le département, notamment dans le budget pour revaloriser les artistes et leurs statuts?

M. Kanaan informe que la Ville s'assure que les musées municipaux évoluent actuellement afin de rémunérer correctement les artistes qu'ils invitent pour par exemple des performances musicales. Ils suivent les règles conseillées par l'Association des musées suisses (AMS). Les grandes institutions commencent également à les suivre. Le Canton, dans le cadre de ses projets pour l'initiative 167, envisage

de créer un fonds qui permettrait de compléter les rémunérations lorsque l'association n'en a pas les moyens. L'autre enjeu est le deuxième pilier, qui concerne également la Fédération et le Canton. L'OCE ne reconnaît pas facilement les artistes. Même chose à l'OCAS: un artiste qui ferait l'effort de s'inscrire comme indépendant aura des difficultés à se faire reconnaître. Il conclut donc que des moyens supplémentaires ont été accordés aux musiques actuelles. Il informe que l'AMR a presque doublé les cachets qu'elle verse aux artistes grâce à l'augmentation de sa subvention dans le budget 2021.

Pour ce nouveau déficit abaissé prudent, a-t-on l'assurance du Conseil administratif qu'il n'y aura pas un nombre incalculable de nouvelles propositions extraordinaires?

M. Kanaan répond que les propositions extraordinaires, notamment liées au Covid-19, ne peuvent pas être prévues à l'avance.

M. Gomez rappelle que l'année dernière un-e délégué-e à l'économie a également été ajouté au DFEL. L'ouverture de nouveaux postes est récurrente dans ce projet de budget amendé.

M. Kanaan rappelle que les crédits extraordinaires sont rares. Ceux déposés en 2020 et 2021 concernaient essentiellement la crise sanitaire. Selon lui, les comptes de l'année 2021 seront tout à fait corrects car il y a également eu des non-dépenses. Ces années sont spéciales. Le Conseil administratif n'a pas pour habitude d'accorder régulièrement des crédits extraordinaires.

Concernant les charges d'entretien des nouveaux bâtiments, il manquait environ 1 300 000 francs dans la première version du budget. Seulement 700 000 francs ont été ajoutés. Certains commissaires de différentes commissions se sont abstenus de voter le budget du DACM car ils avaient l'impression que celui-ci n'était pas tout à fait sincère. Pour quelles raisons le Conseil administratif n'a-t-il pas ajouté les 1 300 000 francs manquants à l'entretien des bâtiments. Cela aurait permis de rassurer l'ensemble des commissions?

M^{me} Perler répond que le Conseil administratif souhaite revenir le plus rapidement possible à l'équilibre afin d'éviter des coupes dans les prestations. Cette augmentation concerne quatre nouveaux bâtiments, soit la Nouvelle Comédie, l'Ancien Manège, le Pavillon de la danse et la salle pluridisciplinaire du boulevard Saint-Georges. Ces charges supplémentaires s'ajoutent à un budget qui n'est déjà pas suffisant. Ces bâtiments sont entrés en exploitation en 2021. Le Conseil administratif ne souhaite pas creuser l'écart déjà existant.

Le Conseil administratif a accordé 1 million de francs supplémentaires pour le personnel (en plus des mécanismes salariaux), les subventions ont augmenté de 250 000 francs et 2 600 000 francs ont été attribuées aux charges.

L'augmentation des subventions n'est pas très élevée. Il remarque que certains départements ont choisi de ne pas toucher aux subventions sauf M^{me} Barbey-Chappuis qui a osé. Pour quelles raisons ces subventions d'associations ont-elles été choisies au détriment d'autres et ces associations ont-elles approché le Conseil administratif?

M. Kanaan répond que le Conseil administratif a dû faire des choix. Les subventions augmentées (page 8 de la présentation du projet de budget amendé) concernent le domaine de la culture, plus précisément des musiques actuelles. De plus en plus d'artistes talentueux naissent dans le domaine du numérique. Ils disposent de peu de revenus. La subvention pour ces projets a été augmentée de 65 000 francs. La médiation dans le nouvel espace de l'UAV Carré-Vert appartient à un quartier en pleine évolution qui a besoin d'une activité collective aussi bien sociale que culturelle et sportive. Cet espace contribuera à forger l'identité de ce quartier et améliorera la cohésion sociale.

Il rappelle qu'une erreur s'était glissée dans le premier projet de budget concernant la manifestation Poésie en ville 2022. La Nuit de la science et la Fureur de lire ont lieu une année sur deux, avec un budget différent. Le montant varie d'une année à l'autre en ajustement de cette «biennalité». Au passage, cette manifestation de Poésie en ville a été oubliée. Elle est extrêmement appréciée en Ville. Les moyens qui lui sont octroyés ont été réintégré au budget. Le financement du FMAC a été réformé suite à la décision de la CdC. Le service des finances du département a estimé que l'entretien des œuvres du FMAC sur l'espace public ne relevait pas d'un crédit d'investissement mais du budget de fonctionnement. Ainsi, les arbitrages budgétaires de fin juillet ont permis de créer une ligne avec 20 000 francs (bien qu'il faudrait 100 000 francs) et lors des arbitrages de début novembre on a pu augmenter cette ligne à 60 000 francs. Plusieurs commissions ont été sollicitées, notamment la commission des arts et de la culture, par des entités souhaitant une augmentation de leurs subventions.

Pour quelle raison la location du dépôt de conservation se trouve-t-elle dans le budget?

M. Kanaan répond que cette location a été discutée dans le cadre des amendements budgétaires car elle concerne le budget de fonctionnement. Il s'agit de frais de location qui appartiennent au budget ordinaire. Une proposition sera déposée le jour où les assureurs auront enfin négocié un accord concernant la mise à niveau des réparations des erreurs faites sur le chantier. Cela n'est pas prévu avant 2023.

Est-il possible d'avoir le détail des nouveaux postes qui figurent dans les derniers arbitrages et leurs justifications par départements?

M. Gomez répond qu'il fera parvenir la justification des postes par écrit.

Nouveaux postes au projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif et la Commission des finances

			actualisé	PB 2022	
Finances, environnement et logement	Nb de postes	Libellé fonction			Notes
1000 Direction départ. finances, environnement et logement	1.0	Chargé-e des relations humaines et risques psycho-sociaux		146096	a)
1000 Direction départ. finances, environnement et logement	1.0	Assistant-e de direction		108590	b)
1000 Direction départ. finances, environnement et logement	1.0	Assistant-e de direction		108590	c)
1100 Direction financière	1.0	Gestionnaire contentieux VVP		122054	d)
1300 Direction ressources humaines	1.0	Chargé-e de la Mobilité		146096	e)
1300 Direction ressources humaines	1.0	Chargé-e de projet Diversité		146096	f)
1700 Achats et impressions	0.9	Acheteur-euse		116744	g)
1700 Achats et impressions	0.5	Collaborateur-trice administratif-ve		51817	g)
1700 Achats et impressions	0.8	Acheteur-euse véhicule		103772	h)
1700 Achats et impressions	4.4	Agent-e-s de nettoyage (4 à 100% + 1 à 40%)	363982	191991	i)
1700 Achats et impressions	0.5	Chef-fe d'équipe	51906	25903	i)
Nombre de nouveaux postes	13.1	Montant y c. charges sociales	435'788	1'287'749	
Aménagement, Constructions et Mobilité					
2400 Direction du patrimoine bâti (DPBA)	1.0	Assistant-e de direction		108590	j)
2600 Aménagement, Génie Civil & Mobilité	1.0	Chef-fe de projet archit.-paysagiste		146096	k)
Nombre de nouveaux postes	2.0	Montant y c. charges sociales		254'686	
Sécurité et sports					
4010 Voirie - Ville propre	1.0	Levée des déchets		122054	l)
Nombre de nouveaux postes	1.0	Montant y c. charges sociales		122'054	
Cohésion sociale et solidarité					
5001 Direction cohésion sociale et solidarité	1.0	Conseiller-e de direction en charge des personnes âgées		164'348	m)
5002 Service de la petite enfance	0.8	Gestionnaire salaire		92'126	n)
5002 Service de la petite enfance	0.5	Architecte		73'048	o)
5002 Service de la petite enfance	0.8	Gestionnaire de dossiers		82'907	p)
5002 Service de la petite enfance	1.0	Adjoint-e de direction		164'348	q)
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	1.5	Agent-e-s d'entretien 1 pavillons	130'899	43633	r)
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	3.0	Agent-e-s d'entretien 1	261'798	87'266	s)
5003 Ecoles et institutions pour l'enfance	2.2	8 Patrouilleur-euse-s scolaire (28%)		197'200	t)
5007 Social	0.6	3 Travailleur-euse-s social-e-s (20%)		73'232	u)
5007 Social	2.8	5 Accueillant-e-s social-e-s (4 à 60% + 1 à 40%)	304062	76013	v)
5007 Social	1.2	3 Collaborateur-trice-s logistique (20%)	107'224	26806	v)
Nombre de nouveaux postes	15.4	Montant y c. charges sociales	803'973	1'080'927	
Secrétariat général					
A001 Direction du Secrétariat général	0.8	Chargé-e de mission		110'177	r)
A001 Direction du Secrétariat général	0.8	Chargé-e de mission gestion central PA		110'177	s)
Nombre de nouveaux postes	1.6	Montant y c. charges sociales		220'354	
Total postes	33.1	Montant total	1'239'761	2'346'770	

Descriptif nouveaux postes

- Création d'un poste de **chargé-e des relations humaines** destiné à prévenir les risques psychosociaux au sein du département.
- Nouveau poste d'**assistant-e de direction** destiné à assurer les tâches de secrétariat de la direction et de la présidence du département en constante augmentation.
- Création d'un poste supplémentaire d'assistant-e de direction** au sein de la direction et de la présidence du département
- Engagement d'un **comptable** chargé de la gestion du contentieux en lien avec la facturation des déchets urbains des entreprises (VVP) suite à la mise en oeuvre de la suppression de la tolérance communale en Ville de Genève et une fois l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD L1 20).
- Création d'un poste de **chargé-e de la mobilité** destiné à développer la mobilité des employé-e-s, à renforcer leur employabilité et à valoriser la diversité des parcours et des profils.
- Nouveau poste de **chargé-e de projets diversité RH** destiné à compléter les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des politiques de notre administration en matière d'égalité et de diversité appliquées à la gestion des ressources humaines.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4401

- g) Le Groupement SIS souhaite que la CMAI reprenne la totalité de l'activité liée aux achats. Outre les activités déjà réalisées par la CMAI, cela comporte des nouvelles missions, notamment en termes d'acquisition de véhicules et de mise en place de tous les contrats liés aux bâtiments, ainsi que la gestion de la totalité des contrats du Groupement SIS. Ces prestations supplémentaires ont nécessité le financement d'un poste d'**acheteur-euse à 90%** et d'un poste de **collaborateur-trice administratif-ve à 50%**.
- h) Dans le cadre de la centralisation des achats et dans le but de garantir une homogénéisation des pratiques et une professionnalisation du processus achat tout au long du déroulement des marchés publics, un poste d'**acheteur-euse véhicule à 80%** a été nécessaire. Cette ressource supplémentaire permettra aussi d'accélérer considérablement la mise en oeuvre des marchés publics de véhicules permettant ainsi un remplacement plus rapide des véhicules du parc, notoirement polluants et présentant des coûts très élevés en termes d'entretien.
- i) Engagement de 4.4 postes d'**agent-e-s d'entretien** et d'un **0.5 de chef-fe d'équipe** pour un projet pilote de 6 mois d'intériorisation des services de nettoyage des locaux administratifs sur les sites de l'Hôtel de Ville 4 et 5 ainsi qu'à la Cour Saint-Pierre.
- j) Le volume et la complexification des chantiers et des affaires dont est responsable la Direction du patrimoine bâti est en constante augmentation. Les **adjoint-e-s de direction techniques** sont fortement sollicité-e-s. Ce nouveau poste d'assistant-e de direction permettra de décharger ces derniers du volet administratif de leur tâche (traitement des courriels, gestion des agendas, etc...).
- k) Dans le cadre de la mise en oeuvre des projets impactant la stratégie « climat » ou « végétalisation », engagement d'un-e **chef-fe de projet architecte-paysagiste** afin de renforcer l'effectif du service aménagement, génie civil et mobilité (AGCM).
- l) Engagement d'une **ressource administrative à 100%** en lien avec la facturation des déchets urbains des entreprises, dans le cadre de la mise en oeuvre de la suppression de la tolérance communale en Ville de Genève une fois l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur la gestion des déchets (LGD L1 20).
- m) Création d'un poste de **conseiller-ère en charge des personnes âgées** qui assurera la mise en place d'une politique de la longue vie, afin de permettre au Conseil administratif de se doter d'une stratégie et d'un plan d'actions en faveur des personnes âgées.
- n) Renforcement de l'unité Salaires-SAPE avec l'engagement d'un-e **gestionnaire salaires** pour faire face à l'accroissement de la charge de travail proportionnelle à l'augmentation des places d'accueil.
- o) Renforcement de l'unité technique du Service de la petite enfance avec l'engagement d'un-e **architecte** pour faire face à l'ensemble de ses missions et garantir la conformité aux exigences sécuritaires pour les 5'000 enfants qui fréquentent quotidiennement les structures d'accueil de la petite enfance.
- p) Engagement d'un-e **gestionnaire de dossier à 80%** afin de suivre le nombre toujours croissant de dossiers administratifs du personnel travaillant dans les services de la petite enfance en lien avec l'augmentation des places de crèches mises à disposition de la population genevoise.
- q) Engagement d'un-e **adjoint-e de direction** au service de la petite enfance pour soutenir et conseiller les directions du service et les comités associatifs en lien avec l'augmentation du volume d'activité.
- r) Les pavillons de Trembley et des Allibres ont nécessité l'engagement de deux agent-e-s d'entretien 1 respectivement à 100 et 50% conformément à la PR-1428 (installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables, distribués sur les sites de 4 écoles primaires de la commune de Genève).
- s) Engagement de trois **agent-e-s d'entretien 1** conformément à la PR-1429 (transformation de surfaces en locaux para scolaires dans 11 écoles de la commune de Genève, propriétés privées de la Ville de Genève).
- t) Renforcement de la **patrouille scolaire** qui a pour mission d'assurer la sécurité des élèves sur 74 emplacements à proximité des écoles de la Ville de Genève.
- u) Pour assurer les prestations des clubs sociaux 7 jours sur 7, le Service social doit disposer en permanence de trois **travailleurs sociaux et travailleuses sociales** à un faible taux (entre 15 et 20%) qui interviennent le week-end et effectuent des remplacements en cas d'absence durant la semaine.
- v) Engagement de 2.8 postes d'**accueillant-e-s social-e-ux** et 1.2 poste de **collaborateur-trice logistique**. Jusqu'à présent, la dotation en personnel du dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève figurait au budget du personnel auxiliaire en raison de l'ouverture auparavant limitée à la période hivernale. Depuis l'ouverture annuelle du foyer Frank Thomas, cette prestation pérenne demande de transformer les dotations auxiliaires en postes fixes.
- w) Engagement d'un-e **chargé-e de mission** en renfort de l'unité coordination, pilotage et projets transversaux afin de permettre le traitement des diverses demandes, sans faire appel à des expertises externes.
- x) Engagement d'un-e **chargé-e de mission** pour la gestion centralisée du patrimoine administratif, nouvelle mission du Secrétariat général selon proposition de la COATRIM.
- en jaune les postes accordés lors des arbitrages d'automne par le CA

M^{me} Kitsos rappelle que le SOC engage énormément d'auxiliaires. Les contrats d'auxiliaires sont à durée déterminée. Ils peuvent être renouvelés trois fois au maximum avec dérogation. Les postes d'auxiliaires permettent plus de souplesse et d'adapter les effectifs en fonction des besoins. Lorsqu'un dispositif est pérennisé, il est dommage de perdre des gens compétents. Elle a donc proposé que ces quatre ETP auxiliaires soient transformés en postes fixes. Leur contrat prend fin en 2022. Ces personnes ont développé depuis des années un savoir-faire. Il serait donc problématique de réengager d'autres auxiliaires alors que ces personnes font bien leur travail.

Le salaire restera-t-il le même?

M^{me} Kitsos répond par l'affirmative. Les coûts sont constants, il n'y a pas d'augmentation. Elle rappelle qu'une des difficultés au SDPE est que 30% de structures supplémentaires ont été créés en dix ans. Le service à quant à lui augmenté de 10%. Des communes comme Vernier, lorsqu'elles ouvrent de nouvelles structures, comptent le taux d'encadrement nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la structure. Si les moyens ne suffisent pas à assumer la forte augmentation du nombre de structures, il est difficile de soutenir les comités existants comme il le faudrait. Le SDPE gère les salaires du personnel employé dans les structures d'accueil de la petite enfance. Malheureusement, le personnel n'est plus apte à effectuer ces versements car il est en sous-effectif. Le service a donc dû donner des mandats à des fiduciaires, ce qui coûte plus cher à la Ville que d'embaucher une personne pour exercer ce travail. L'adjoint de direction sera donc embauché en renfort aux comités associatifs. Il faut s'adapter au mieux à l'augmentation importante des différentes structures de ces dernières années.

Pourquoi le soutien aux enfants à besoins spécifiques n'a-t-il pas été augmenté avant?

M^{me} Kitsos admet qu'il s'agit d'un point fondamental. Le département est en retard au niveau de l'encadrement des enfants à besoins particuliers. Le Canton s'occupe de la pédagogie spécialisée et individualisée. La Ville quant à elle agit au sein des structures. Elle fait un dépistage précoce et met ensuite les enfants en lien avec les différents professionnels. Etant donné le nombre d'enfants et l'augmentation du nombre de structures en Ville, le montant accordé est important et permet un rééquilibrage. Elle rappelle qu'une seule personne dans le service s'occupe de l'ensemble des structures. Il était donc important d'augmenter cette ligne afin de suivre ces enfants à besoins particuliers.

Combien de moyens en tout sont attribués aux enfants à besoins particuliers?

M^{me} Kitsos répond que 1 500 000 francs sont actuellement accordés aux enfants à besoins spécifiques.

Peut-on décrire le nouveau poste d'auxiliaire créé à la DRH et celui accordé au DFEL?

M. Gomez explique que la Ville a révisé son plan de mobilité afin de limiter au minimum les transports individuels motorisés, dans le cadre de sa Stratégie climat. Ce plan nécessite un déploiement, de la communication, une réalisation d'enquête et un suivi. Des institutions parapubliques cantonales ont élaboré un plan similaire et ont obtenu des résultats remarquables. Ce projet mené par l'ensemble du Conseil administratif est important. Il est essentiel de mettre en place ce poste d'auxiliaire chargé de cette mission à l'interne si l'on veut assurer le bon déroulement du plan de mobilité.

Le Conseil administratif a procédé à une série d'arbitrages. Il y a un accroissement important du travail au sein du DFEL, du SEVE et également au secrétariat. Le département est en sous-effectif. Cela a provoqué un certain nombre de problèmes à l'interne. Le Conseil administratif a donc accepté ce poste additionnel.

Pour quelles raisons le Conseil administratif n'a-t-il pas ajouté dans les nouveaux arbitrages un soutien au programme «G'innove» et un renforcement des autres activités dans le cadre du plan climat et de la transition écologique?

M. Gomez répond qu'une délégation gère le fonds du projet «G'innove». Dans le cadre du plan climat, le Conseil administratif s'attend à ce que plusieurs demandes arrivent à ce sujet dans les années qui viennent. Actuellement, le fonds ne permet pas plus d'arbitrages. Aucune augmentation à ce sujet n'a encore été présentée.

Les recettes des personnes morales ont augmenté. Celles des personnes physiques ont légèrement augmenté grâce à l'impôt sur la fortune. C'est un souci. L'impôt sur le revenu des personnes physiques stagne. Celui-ci baisse même par travailleurs. Est-il possible d'avoir un tableau à double entrée à ce sujet avec les chiffres de 2021?

M. Krebs dit qu'il demandera la mise à jour 2021 du tableau que la commission a reçu il y a trois mois. Il rappelle que l'année 2021 est en cours.

Ville de Genève - Indicateurs fiscaux communaux

Personnes physiques imposées au barème ordinaire (IBO)



Situation à fin septembre 2021

1. Impôt communal 2019 selon l'état du dossier

Ville de Genève

Etat du dossier	Nombre de dossiers		Impôt communal, en franc	
	Nombre de dossiers	En %	en franc	En %
Impôt 2019 notifié	175'876	97.4%	397'303'828	85.9%
Impôt 2019 estimé	4'059	2.2%	61'680'742	13.3%
Base 2018	420	0.2%	2'607'611	0.6%
Base 2017	182	0.1%	478'327	0.1%
Base 2016	124	0.1%	237'515	0.1%
Total	180'661	100%	462'308'023	100%

Ensemble des communes

Etat du dossier	Nombre de dossiers		Impôt communal, en franc	
	Nombre de dossiers	En %	en franc	En %
Impôt 2019 notifié	301'696	97.3%	891'753'787	84.4%
Impôt 2019 estimé	6'357	2.0%	151'957'972	14.4%
Base 2018	1'248	0.4%	11'022'175	1.0%
Base 2017	509	0.2%	1'300'789	0.1%
Base 2016	299	0.1%	75'1174	0.1%
Total	310'109	100%	1'056'785'897	100%

Répartition en franc



Légende :

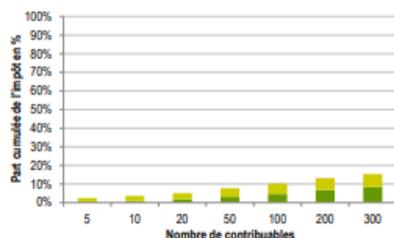
- Impôt 2019 notifié : dossiers 2019 traités par l'AFC
- Impôt 2019 estimé : dossiers 2019 en cours de traitement par l'AFC
- Base 2018 : dossiers 2019 pas parvenus à l'AFC, on exploite les dossiers 2018
- Base 2017 : dossiers 2019 pas parvenus à l'AFC, on exploite les dossiers 2017
- Base 2016 : dossiers 2019 pas parvenus à l'AFC, on exploite les dossiers 2016
- Impôt projeté : impôt projeté jusqu'à l'année du budget

Répartition en franc

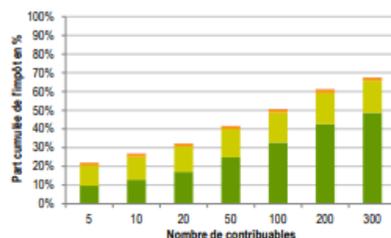


2. Part de l'impôt communal 2019 des contribuables les plus importants

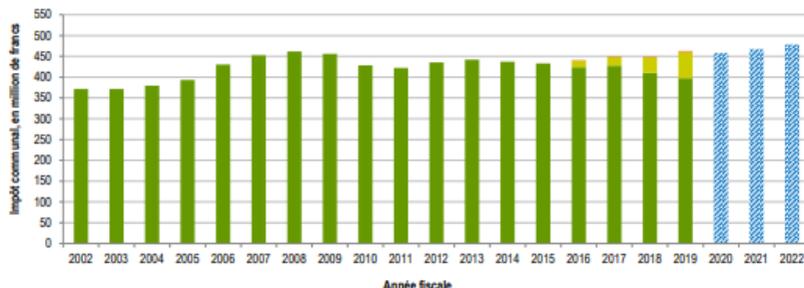
Ville de Genève



Ensemble des communes (moyenne des parts)



3. Evolution de l'impôt communal des personnes physiques IBO (y.c. les taxations ordinaires ultérieures TOU) - Ville de Genève



Ville de Genève

Projection de l'impôt des personnes physiques IBO, par tranche de revenu et de fortune



Situation à fin septembre 2021

1. Impôt communal sur le revenu, en franc ¹

Tranche de revenu brut total ²	Effectif	Impôt		Variation		Variation		Variation	
	2019 ⁴	Impôt 2019 ⁵	Impôt 2020	2019-2020	Impôt 2021	2020-2021	Impôt 2022 ⁶	2021-2022	
50'000 et moins	28'371	10'197'800	10'066'400	-1.0%	10'242'400	+2.0%	10'479'900	+2.0%	
50'001-100'000	57'938	84'823'900	83'774'100	-1.0%	85'233'600	+2.0%	87'161'100	+2.0%	
100'001-200'000	30'260	120'038'600	118'530'700	-1.0%	120'456'800	+2.0%	123'232'400	+2.0%	
200'001-500'000	8'007	88'813'300	87'745'300	-1.0%	89'176'500	+2.0%	91'340'300	+2.0%	
500'001-1'000'000	1'263	36'060'100	35'498'800	-2.0%	36'088'000	+2.0%	36'978'300	+3.0%	
1'000'001 et plus	545	57'122'500	57'083'200	+0.0%	55'371'500	-3.0%	56'758'400	+3.0%	
Total	126'384	397'056'200	392'698'500	-1.1%	396'568'800	+1.0%	405'950'400	+2.4%	

2. Impôt communal sur la fortune, en franc ¹

Tranche de fortune brute totale ³	Effectif	Impôt		Variation		Variation		Variation	
	2019 ⁴	Impôt 2019 ⁵	Impôt 2020	2019-2020	Impôt 2021	2020-2021	Impôt 2022 ⁶	2021-2022	
100'000 et moins	1'350	12'400	6'600	-47.0%	7'400	+12.0%	7'600	+3.0%	
100'001-400'000	13'141	1'125'300	1'015'100	-10.0%	1'010'400	-1.0%	1'040'700	+3.0%	
400'001-1'000'000	10'081	3'765'700	3'662'100	-3.0%	3'822'200	+4.0%	3'936'800	+3.0%	
1'000'001-1'500'000	3'414	2'713'200	2'687'300	-1.0%	2'853'600	+6.0%	2'939'100	+3.0%	
1'500'001-3'000'000	4'336	6'246'900	6'303'100	+1.0%	6'797'200	+8.0%	7'000'900	+3.0%	
3'000'001 et plus	5'700	51'388'400	51'886'400	+1.0%	56'182'500	+8.0%	57'849'200	+3.0%	
Total	38'022	65'251'900	65'560'600	+0.5%	70'673'300	+7.8%	72'774'300	+3.0%	

¹ Les montants figurant dans ces tableaux tiennent compte des derniers changements intervenus dans les parts privilégiées et dans les centimes communaux.

² Le revenu brut total représente l'ensemble des revenus bruts du contribuable et pas seulement ceux attribués à la commune concernée.

³ La fortune brute totale représente l'ensemble de la fortune brute du contribuable et pas seulement la fortune attribuée à la commune concernée.

⁴ Les effectifs de contribuables sont maintenus constants jusqu'en 2022. Les contribuables dont l'impôt est nul ne sont pas représentés dans ces tableaux.

⁵ Les montants étant arrondis à la centaine la plus proche, la valeur 0 n'indique pas un impôt nul mais un montant inférieur à 50 francs.

⁶ Dès l'année fiscale 2021, l'impôt des contribuables assujettis à la source mais faisant l'objet d'une taxation ordinaire ultérieure (TOU) sera comptabilisé en tant qu'impôt à la source. L'impôt des TOU n'a toutefois pas été écarté de ce tableau, afin de ne pas créer une rupture dans la série statistique.

Ville de Genève - Indicateurs fiscaux communaux

Personnes morales



Situation à fin septembre 2021

1. Impôt communal 2019 selon l'état du dossier

Ville de Genève

Etat du dossier	Ville de Genève		Ensemble des communes	
	Nombre de dossiers	En %	Impôt communal, en franc	En %
Impôt 2019 notifié	21'511	93.4%	105'539'208	57.5%
Impôt 2019 estimé	1'384	6.0%	76'578'885	41.7%
Base 2018	130	0.6%	1'437'588	0.8%

Total		23'025	100%	183'556'681	100%
-------	--	--------	------	-------------	------

Ensemble des communes

Etat du dossier	Ensemble des communes		Ville de Genève	
	Nombre de dossiers	En %	Impôt communal, en franc	En %
Impôt 2019 notifié	34'599	93.5%	179'834'766	55.8%
Impôt 2019 estimé	2'228	6.0%	140'481'403	43.6%
Base 2018	196	0.5%	1'853'162	0.6%

Total		37'023	100%	322'169'331	30%
-------	--	--------	------	-------------	-----

Répartition en franc



Légende :

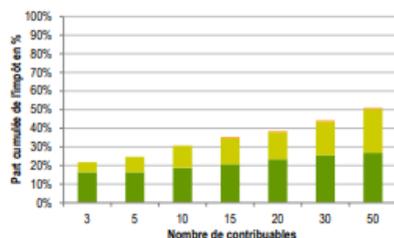
- Impôt 2019 notifié : dossiers 2019 traités par l'AFC
- Impôt 2019 estimé : dossiers 2019 en cours de traitement par l'AFC
- Base 2018 : dossiers 2019 pas parvenus à l'AFC, on exploite les dossiers 2018
- Impôt projeté : impôt prévu jusqu'à l'année du budget

Répartition en franc

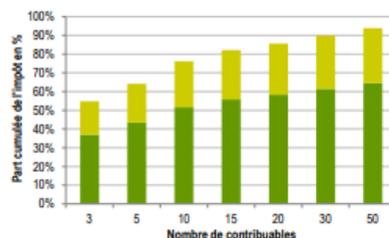


2. Part de l'impôt communal 2019 des contribuables les plus importants

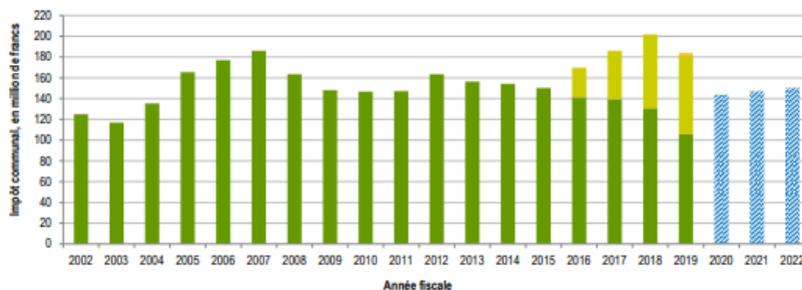
Ville de Genève



Ensemble des communes (moyenne des parts)



3. Evolution de l'impôt communal des personnes morales - Ville de Genève



Ville de Genève
Impôt communal 2019 des personnes morales

Situation à fin septembre 2021

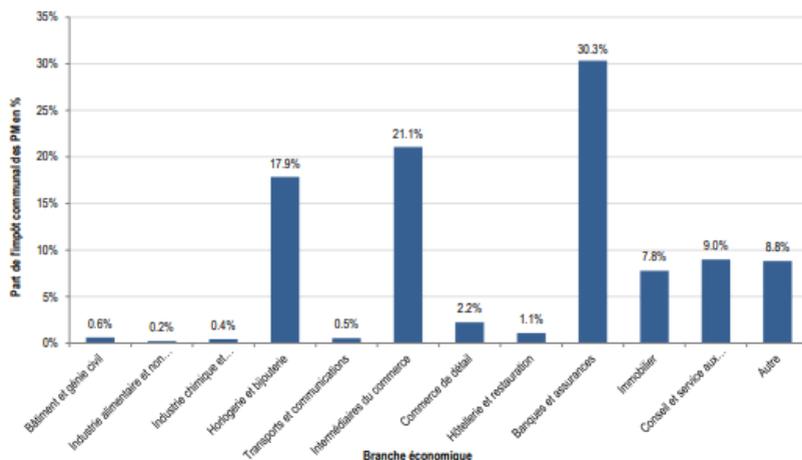


Impôt communal sur le bénéfice et le capital par branche économique, en franc

Branche économique ¹	Effectif ²	Impôt sur le bénéfice 2019	Impôt sur le capital 2019	Impôt total	Impôt total en %
Bâtiment et génie civil	771	988'450	145'363	1'133'813	0.6%
Industrie alimentaire et non alimentaire	419	302'588	131'376	433'964	0.2%
Industrie chimique et pharmaceutique	60	727'544	54'728	782'272	0.4%
Horlogerie et bijouterie	96	24'116'614	8'665'192	32'781'807	17.9%
Transports et communications	29	912'042	76'545	988'586	0.5%
Intermédiaires du commerce	2'035	27'323'548	11'353'086	38'676'634	21.1%
Commerce de détail	1'970	3'470'191	635'085	4'105'276	2.2%
Hôtellerie et restauration	1'150	1'668'005	326'447	1'994'452	1.1%
Banques et assurances	3'614	38'655'010	19'013'190	55'668'200	30.3%
Immobilier	2'728	11'683'426	2'600'306	14'283'731	7.8%
Conseil et service aux entreprises	5'014	13'767'089	2'744'725	16'511'814	9.0%
Autre	5'139	11'629'403	4'565'729	16'195'132	8.8%
Total	23'025	133'243'909	50'311'773	183'555'681	100.0%

¹ Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008). La codification des branches n'est pas fiable à 100%. L'information est manquante pour une partie des entreprises classées dans la branche "autre".

² Les contribuables faisant l'objet d'un prélèvement d'impôt ou ayant leur siège ou une succursale sur territoire de la commune.



M. Gomez précise qu'il faut également prendre en compte les augmentations qui ont été présentées au mois de septembre.

M. Krebs comprend que M. Schaller parle du différentiel intervenu sur trois mois. En réalité, l'évolution depuis 2020 est plutôt positive s'agissant des rentrées fiscales des personnes physiques. Les prévisions sont positives. Le tableau concerne uniquement la révision intervenue sur trois mois.

M. Gomez rappelle que les prévisions sur les personnes morales s'élèvent à environ 13 millions de francs et celles des personnes physiques entre 18 et 20 millions de francs. Il indique que le budget amendé de l'année dernière comptait 597 700 000 francs et celui de cette année 618 800 000 francs. La progression des rentrées fiscales des personnes physiques entre le budget 2021 et le projet de budget 2022 amendé s'élève à environ 21 millions de francs. Il conclut que la situation ne stagne pas.

Quel est le chiffre de l'impôt par personne? Cela permettrait d'en savoir davantage sur la mixité sociale et sur les aides sociales que la Ville devra verser.

M. Gomez répond que cette statistique se trouve dans le tableau avec la note explicative relative aux informations fiscales pour l'établissement des budgets et pour la projection des comptes. On constate que les tranches de revenus bruts ne stagnent pas, il y a même une augmentation.

Il y a une augmentation de la population, c'est donc normal que les recettes fiscales augmentent. Connaît-on ce chiffre par contribuable? Il serait intéressant de le mettre en parallèle avec l'augmentation de la population.

M. Krebs répond qu'il n'y a pas de stagnation, mais une progression. La commissaire peut comparer les différents tableaux et documents transmis. On s'attend à une diminution de la population d'ici à la fin de l'année en Ville. L'AFC s'attend à une augmentation des recettes de plus de 20 millions de francs par rapport à l'année dernière. Il n'y a donc pas de stagnation. Cela représente une augmentation de 3% sur 600 millions de francs.

Les charges de ce projet de budget 2022 amendé ont été augmentées, des postes ont été ajoutés et les investissements ne changent pas. Les charges augmenteront d'année en année puisque les investissements dans les infrastructures administratives conduiront forcément à des dépenses supplémentaires. Le seul changement concerne l'augmentation des revenus fiscaux, dont la Ville n'a pas le contrôle. En quoi le Conseil administratif a-t-il pris un chemin de retour à l'équilibre?

M. Gomez répond que les besoins sont illimités, il faut donc faire des choix. Il aurait pu y avoir plus de dépenses dans ce projet de budget amendé. Le Conseil administratif entame le chemin de retour à l'équilibre car il a décidé de diminuer

le déficit. Si une grosse crise économique se produit dans le futur et que la croissance fiscale se réduit, des choix devront être faits. Si cette croissance continue, même moins forte, une augmentation des revenus sera forcément attendue. Il ne faut pas que les charges soient plus importantes que les revenus afin de permettre le retour à l'équilibre. La Ville est bien gérée et a assumé ses responsabilités dans un moment de crise. Il explique que le danger n'est pas dans l'augmentation des charges, mais dans les baisses de contributions, par exemple la taxe professionnelle. Si la taxe professionnelle est supprimée, la baisse est estimée à 110 millions de francs. Il attend des propositions pour réduire les charges. C'est pour le Conseil administratif le plus grand danger qui risque d'arriver dans les années qui viennent. Les transferts de charges du Canton vers les communes représentent également un risque. Les charges du budget de fonctionnement sont maîtrisées. Ce n'est pas forcément le cas du budget d'investissement. Le Conseil administratif a pris une série de décisions à ce sujet en raison de l'urgence climatique. Cette urgence entraînera des investissements importants, qui ne se situent pas forcément dans le patrimoine administratif. Cependant, les amortissements augmenteront. Le Conseil administratif est attentif et souhaite limiter les charges d'amortissements.

Les normes cantonales sont appliquées en ce qui concerne la gestion du subventionnement, des réserves et de la fortune de l'OSR. Cette entité subventionnée subit un traitement différent des autres entités subventionnées par la Ville qui n'est pas juste. Les accords de subventionnements des autres entités devraient être revus. Pourrait-on leur accorder également plus de souplesse concernant cette question de réserves?

M. Kanaan partage cet avis. Le règlement des subventions de la Ville concerne plusieurs domaines d'activités, pas que celui de la culture. Certaines révisions ont eu lieu. Il faut trouver un équilibre entre la thésaurisation excessive et le maintien de certaines réserves nécessaires. Selon lui, un montant qui couvre trois à quatre mois de charges salariales est raisonnable. Les réserves devraient pouvoir assurer trois mois contractuels dans le cas d'une liquidation. Une entité peut garder trois mois de réserve si celle-ci est correctement gérée et que l'entité assure de la transparence. Il est d'avis que le règlement de la Ville doit être révisé. La plupart des villes suisses se dirigent également dans cette direction.

Pour quelle raison 50 000 francs ont-ils été ajoutés à la ligne dédiée à la nouvelle manifestation Poésie en ville 2022? Elle comprend que cette ligne a été oubliée dans le premier projet de budget 2022.

M. Kanaan répond qu'il y a effectivement eu un accident lors des arbitrages et de la finalisation du budget. La manifestation a été supprimée par erreur dans le budget car l'information était manquante à ce moment-là.

N'y aurait-il pas besoin d'instaurer un contrôle bureaucratique afin d'éviter d'éventuelles erreurs? Les conseillers municipaux ne sont pas économistes, ils ont été élus. Ils sont donc obligés de faire confiance à ceux qui établissent le budget. Y a-t-il un contrôle à la suite de l'élaboration du budget?

M. Kanaan répond par l'affirmative. Après cette séance d'arbitrage, le service concerné du département l'a signalé au magistrat. Il rappelle que le calendrier biennal était chamboulé à cause de la pandémie: certaines manifestations n'ont pas eu lieu et cela a porté à confusion. L'erreur a donc été corrigée.

Pour quelles raisons les charges en Ville sont-elles si élevées par rapport à d'autres entités? Plus on a de postes, plus on a de charges, plus il faut augmenter les rentrées fiscales.

M. Gomez répond que ces postes comprennent Voirie – Ville propre, la police, les domaines du sport, de la culture, les travaux de l'AGCM, le maintien et l'entretien des routes, les espaces verts, l'Agenda 21, etc. Les objectifs politiques poursuivis par l'Agenda 21 sont notamment la lutte contre le racisme et le développement de l'économie sociale et solidaire. Ces objectifs politiques se retrouvent dans le budget. Les derniers résultats des votations prouvent que la population adhère aux objectifs poursuivis par la Ville.

M. Kanaan rappelle que sur 1 200 000 000 de francs de budget total annuel de la Ville, plus de 250 millions de francs sont des charges de ville-centre. Il précise que toutes les grandes villes ont des charges de ville-centre mais la Ville de Genève est le cas le moins bien compensé de Suisse.

M. Gomez donne l'exemple de Zurich.

M. Kanaan informe que le Canton de Zurich verse annuellement 430 millions de francs à la Ville de Zurich pour ses charges de ville-centre. Cela représente 5% du budget annuel de la Ville de Zurich. Par extrapolation, cela correspondrait à 50 millions de francs pour la Ville. Elle n'en demande pas autant au Canton.

Pour quelles raisons la subvention d'IPT a-t-elle diminué de 44 000 francs?

M. Gomez répond que cette diminution est due aux dépenses qui ont été faites et aux discussions avec l'association. La Ville est attentive à ce que les subventions qu'elle accorde soient bien utilisées en fonction des objectifs politiques. Cette association a reçu d'autres subventions. Il transmettra la justification détaillée à la commission des finances par écrit.

Réponse : La subvention de la Ville de Genève à l'IPT peut être diminuée car la fondation a d'autres bailleurs de fonds.

Les chiffres 2019 et 2020 montrent que la Fondation IPT (Suisse) a une forte capacité à mobiliser des fonds privés et publics, et cela, même en période de COVID-19 (augmentation des dons privés).

IPT Suisse	2020	2019
Produits		
dons	2 631 713	1 788 415
prestations	1 094 577	1 446 154
institutions publiques	14 730 033	15 092 610
autres	65 622	133 803
total	18 521 945	18 460 983
Résultat avant variation des fonds		
	1 285 277	-164 307

Pour IPT Genève les chiffres montrent la même dynamique :

IPT Genève		
Produits		
dons	410 950	119 550
prestations	55 206	101 316
institutions publiques	3 283 233	2 952 592
autres	8 859	19 463
total	3 758 247	3 192 922
Résultat avant variation des fonds		
	254 129	-201 929

Le montant de la subvention 2021 de la Ville représente 3.65% (160'000 francs pour une prévision de produits de 4'383'065 francs).

Le dispositif financé par la Ville de Genève est celui qui était financé par le Fonds chômage. Il s'adresse aux personnes qui ne sont plus couvertes par le filet social existant.

Depuis la disparition du Fonds chômage, nous n'avons plus connaissance du lieu de résidence des personnes intégrées dans leur dispositif. Quand ce projet était suivi par le secrétariat du Fonds chômage, le nombre de personnes résidant en Ville de Genève était connu et l'exigence que minimum 50% des personnes intégrées habitent Genève avait un impact limitant sur le nombre de personnes intégrées. A ce jour, il n'y a pas de convention établie avec la Fondation IPT, ce point ne peut malheureusement plus être vérifié et il est probable que la Ville paie un dispositif qui ne s'adresse que minoritairement à sa population.

Même si ce dispositif montre de bons résultats, la pertinence du financement par la Ville de Genève se pose donc, ne serait-ce qu'en rapport au lieu de résidence des bénéficiaires majoritaires.

Est-il possible de fournir à la commission des finances un tableau comprenant le nombre de contribuables des cinq dernières années par rapport au total des rentrées fiscales des personnes physiques? Il serait intéressant de connaître la charge exacte d'imposition des contribuables sur les cinq dernières années.

M. Gomez dit que l'AFC détient ces informations.

M. Krebs informe que la commission reçoit chaque année un document avec ces informations.

Les Etats-Unis, la Chine et la Russie ont exprimé leur volonté de taxer toutes les sociétés à 15%. Si cette décision est acceptée, la Ville dépassera le chiffre de 15% puisque la contribution en Ville et dans le Canton s'élève déjà à 14% sans la taxe professionnelle. Il faudra donc la supprimer si l'on veut rentrer dans les rangs. L'urgence est-elle de limiter l'augmentation de ces charges?

M. Gomez ne partage pas l'avis de la commissaire. Les recettes de la taxe professionnelle ne rentrent pas sur le bénéfice des entreprises. Les discussions en cours au niveau mondial évoquent l'établissement d'un minimum à 15% puisque cette sous-enchère fiscale que certains souhaitent installer pèjore toutes les entités publiques. Ce rétablissement à 15% ne supposera pas des dizaines de millions de francs supplémentaires pour la Ville. On l'estime autour des 15 millions de francs, pour autant que la Confédération et les Cantons daignent rétrocéder quelque chose aux communes. Cela ne compensera certainement pas la perte que supposerait l'abandon de la taxe professionnelle.

Il rappelle que la baisse de l'imposition du bénéfice des entreprises créée pour la plupart des villes suisses une baisse de revenu et donc des problèmes insurmontables. La Confédération s'en rend compte peu à peu et commence à rentrer en matière. L'Union des villes suisses a informé que les villes concentrent de plus en plus de population et doivent faire face à des problèmes sociaux notamment liés à l'urgence climatique. Ces baisses fiscales créent des problèmes insurmontables pour le Canton également. Effectivement, le Canton est en déficit structurel de 500 millions de francs depuis 1999. Par conséquent, il souhaite revenir à l'équilibre et se décharge sur les villes. La Ville se bat constamment avec le Canton afin d'attirer son attention sur le fait que cette imposition que supposent les différents projets du Canton risque de mettre à mal les prestations de plus en plus importantes que délivrent les villes. Ces prestations sont de plus en plus importantes et le Canton se défait de prestations sociales qui sont, selon le Conseil administratif, fondamentales. Cette surenchère à la baisse fiscale fait courir les uns et autres à la catastrophe. Cette baisse fiscale est le véritable danger par rapport aux besoins des villes, et pas l'augmentation exponentielle supposée des charges.

Renforcer des manifestations et activités sportives dans l'espace public consiste-t-il à ajouter des postes de travail et/ou des activités supplémentaires?

En quoi consistent ces activités supplémentaires et quels sont les éventuels types de postes qui seront ajoutés?

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le renforcement ne concerne pas des postes supplémentaires mais des prestations ou des manifestations. Trois axes seront développés. Le premier concerne l'évolution des pratiques sportives. Effectivement, la crise sanitaire a accéléré la mise en lumière de nouvelles pratiques sportives ainsi qu'une nouvelle utilisation de l'espace public pour faire du sport. La Ville doit adapter ses prestations en fonction des nouvelles habitudes de la population. L'offre est encore modeste, mais le département souhaite développer cet axe. Au lieu d'attendre que les gens se rendent dans les infrastructures, ce projet a pour but d'aller chercher les gens dans leurs quartiers, chez eux, et de leur faire découvrir des nouveaux sports afin qu'ils y prennent goût et s'inscrivent ensuite dans des clubs. Il s'agit donc également de soutenir les clubs en initiant les gens à la pratique sportive.

Le deuxième axe concerne le développement du sport féminin. Ce développement est bénéfique mais implique la création de nouvelles manifestations, comme le Tour de Romandie cycliste féminin. La première édition aura lieu l'année prochaine. La magistrate souhaiterait que ce tour puisse passer par Genève. Cet accueil de manifestation engendrera des coûts supplémentaires.

Le troisième et dernier axe fait le lien entre sport et incivilités, c'est-à-dire la stimulation du civisme. Un projet se déroule à Lancy, aux Palettes, où certains jeunes posaient quelques soucis. La Ville de Lancy leur a proposé de participer à l'aménagement d'un street football en bas des immeubles. Ce projet a permis de faire chuter drastiquement les incivilités car les jeunes font attention aux aménagements qu'ils ont construits eux-mêmes. Ils préfèrent jouer au foot que de zoner. Le département souhaiterait reproduire ce projet dans d'autres quartiers de la ville. Les 200 000 francs supplémentaires serviront donc à développer le sport dans les espaces publics.

Ces projets impliquent-ils du personnel supplémentaire?

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la négative. A ce stade, le personnel présent pourra assumer ces différents projets.

La présidente remercie les auditionnés et les libère à 19 h 55.

La présidente informe que M. Blanchot a proposé d'expliquer à la commission le déroulement attendu lors de la séance du 23 novembre 2021. Cette séance doit être bien préparée. Cette soirée est destinée au traitement de l'ensemble des amendements.

M. Blanchot rappelle que la commission a reçu aujourd'hui une nouvelle version du projet de budget 2022. Il s'agit du référentiel sur lequel se baseront les

amendements des commissaires. Le projet de budget amendé par le Conseil administratif est donc le document qui fait foi. Un canevas sera transmis à la commission des finances afin d'aider les commissaires à formaliser leurs amendements. Il est important que les commissaires envoient les amendements des différents groupes par e-mail la veille de la séance du 23 novembre ou le matin même, si possible avant 8 h, pour que la DFIN puisse organiser la discussion de la soirée et classer les amendements proposés. Ceux-ci seront gardés confidentiels à la DFIN. La commission recevra ensuite le soir une synthèse des amendements proposés afin que les débats et les votes des différentes propositions d'amendements se déroulent correctement. La DFIN propose que les commissaires envoient leurs amendements par e-mail depuis leur adresse de la Ville au lieu de faire un scan. Cela fera office de signature. La commission recevra un e-mail qui résumera la procédure de cette année.

Il ajoute que les amendements liés aux subventions sont clairement identifiés par rapport aux amendements classiques afin de simplifier le travail de la commission.

Les commissaires sont-ils obligés de compenser les dépenses qu'ils souhaitent ajouter au budget?

M. Blanchot répond que le Conseil municipal ne doit pas avoir dégradé les charges à la fin du processus de vote du budget. Il est important que le niveau de charges proposé par le Conseil administratif ne soit pas péjoré au moment du vote. Par contre, les propositions de dépenses supplémentaires peuvent être compensées lors de la séance de la commission des finances ou plus tard en plénière. Il peut donc y avoir un déficit au moment de la séance du 23 novembre. Ce sont deux temps distincts.

Séance du 23 novembre 2021

Amendements, discussion et vote final

M. Gomez rappelle que l'année dernière, le rapport sortant de la commission des finances n'était pas valable, ne respectant pas ce qui est défini à l'article 113 de la LAC, à savoir que le budget sortant de la commission des finances ne peut pas être péjoré par rapport au budget présenté par le Conseil administratif. Cela est la conséquence de la modification faite il y a quelques années, à savoir le budget du Conseil administratif était convoqué à la commission des finances qui faisait des amendements, et en plénière, ils recommencent le tout puisque c'était à nouveau le budget du Conseil administratif. Cela a changé puisque c'est le budget qui sera voté en commission des finances après l'acceptation ou pas d'un certain nombre d'amendements. C'est la raison pour laquelle il a tenu à rappeler cette double disposition. Il se rend bien compte que depuis un certain temps,

des propositions émanent de la commission des finances sans être toujours compensées, ou qui sont refusées par une majorité, et que le Conseil administratif accepte de reprendre à son compte. Cela est autorisé par la loi. Pour le Conseil administratif, il est important que l'ensemble des amendements soient présentés et votés. Ceux qui ne sont pas compensés seront déclaratifs, selon ce qui est décidé par la commission des finances. Mais ces deux conditions sont extrêmement importantes.

La présidente libère M. Gomez.

La présidente explique qu'il y aura donc deux types d'amendements, à savoir les amendements votés et d'autres qui seront plutôt des déclarations. Il est impératif que la commission des finances procède au vote sur l'ensemble des propositions. Elle a donc demandé à un commissaire de coprésider la séance, du fait de la longueur de la séance. Elle explique également qu'il faudra s'organiser au niveau du temps, en fonction du nombre d'amendements. Elle propose donc qu'au maximum une personne par groupe intervienne pour chaque amendement, et que les commentaires soient limités avant les votes. Elle rappelle que tout amendement doit être compensé, sinon il sera dans la catégorie des déclarations. Si nécessaire, il faudra fixer un temps pour chaque intervention, mais dans un premier temps il sera simplement demandé de tenir compte du fait que chaque groupe peut intervenir sur chaque amendement, donc de limiter le temps sur les interventions.

Votes

Amendement 0: Amendement général du projet de budget 2022 amendé.

La présidente passe au vote.

Par 13 oui (4 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG, 1 EàG) contre 1 non (PLR) et 1 abstention (UDC), l'amendement est accepté.

Amendement 1 (Parti libéral-radical): Suppression des postes ajoutés au projet de budget 2022 (25,3 sur 33,1 ETP) et baisse du centime additionnel de 45,49 à 45,35 (pour 2 601 749 francs).

Le Parti libéral-radical a été surpris de l'augmentation des postes suite à l'augmentation des recettes fiscales. Si un service a réellement besoin de ces postes pour fonctionner, il peut les demander indépendamment des recettes fiscales. Ensuite, on voit que l'ouverture de postes est considérable. Le Parti libéral-radical a l'impression qu'il n'y a jamais le souci de limiter les charges. M^{me} Salerno avait deux conseillers, et quand M. Gomez est arrivé, il en a demandé un troisième, puis un quatrième avec le chargé à l'économie, et on voit qu'il y a encore besoin d'un assistant de direction. Rien qu'au DFEL, si on voit

les nouveaux postes, on arrive à 13,1. Le Parti libéral-radical considère que dans cette période difficile, les départements cessent de travailler en silos, et puissent trouver des forces vives de manière transversale avec les autres départements.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement est refusé.

Amendements 2 (Parti démocrate-chrétien) et 3 (Union démocratique du centre): Suppression d'un nouveau poste d'assistant-e de direction à la direction du DFEL (2) qui compense un ajustement du budget des charges d'entretien des bâtiments PA/PF (3) (pour 108 590 francs).

Le Parti démocrate-chrétien explique que ces suppressions de postes, qui reviendront au long de ces amendements, se basent surtout sur la nouvelle mouture du budget. Ce sont des postes de cadres. Ces besoins de postes naissent après l'annonce de meilleures prévisions fiscales. C'est une volonté d'empêcher cette ruée sur les postes. Il faut que ceux-ci soient largement justifiés, et mettre cela en deuxième correction du budget n'est pas une bonne méthode, car les explications sont trop courtes, et c'est déjà mauvais signe, raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien propose cet amendement. S'il y a des suppressions de poste, cela donne plus de latitude au terrain associatif, et facilite le travail en plénière en ayant des marges de manœuvre sur des sujets vraiment fondamentaux.

Pour l'amendement 3, l'Union démocratique du centre, en période de budget déficitaire, propose de réallouer les postes à l'interne plutôt que d'en créer de nouveaux et d'encourager la mobilité au sein de la Ville. Ils constatent d'ailleurs que l'on va créer un poste de chargé de la mobilité, pour encourager la mobilité interne. Et donc plutôt que créer de nouveaux postes dans un département, sans se soucier de postes qui ne sont plus nécessaires dans d'autres départements, il faudrait plutôt opérer par réallocation entre les départements, et ce tout particulièrement en période de budget déficitaire. S'agissant de sa compensation, il indique que ce sera toujours la même pour tous les amendements de l'Union démocratique du centre, à savoir augmenter le budget des charges d'entretien des bâtiments, pour améliorer les qualités thermiques et en matière de protection de l'environnement. D'après la magistrate, cela nécessiterait 8 millions de francs, donc il y a affecté chaque source d'économie qu'il a trouvée.

Les Vert-e-s indiquent que l'on ne peut pas comparer le département à l'époque de M^{me} Salerno à celui actuel, puisque l'on y a intégré la protection de l'environnement. C'est surtout lié à cette politique transversale importante qui intègre beaucoup d'autres départements. M. Gomez avait par ailleurs fait attention à limiter l'expansion de ces postes et à la possibilité de travailler de façon transversale. C'est également lié au plan climat qui viendra l'année prochaine.

Le Mouvement citoyens genevois explique qu'il faudrait effectivement travailler de manière transversale avec ces changements. Les sports sont passés au département de M^{me} Barbey-Chappuis, donc les employés qui y travaillent auraient dû passer dans ce département, ce qui n'a pas été le cas. A l'inverse, les employés du SEVE ont été transférés du département de M. Barazzone vers le DFEL. Ce doit être cela la mobilité. Si des services se déplacent, ils se déplacent avec le personnel. Or, ils ont tous gardé leur poste à de rares exceptions près. Donc il votera cet amendement.

Le Parti démocrate-chrétien précise qu'il s'agit d'une deuxième poste d'assistant-e de direction qui a été ajouté au deuxième arbitrage. Il y en a déjà un.

La présidente passe au vote de l'amendement 2.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

La présidente passe au vote de l'amendement 3.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

Amendement 4 (Union démocratique du centre): Ajustement du budget des charges d'entretien des bâtiments PA/PF compensé par annulation du poste de délégué à l'économie (pour 153 970 francs).

L'Union démocratique du centre explique qu'après une année de discussion, personne n'a encore compris à quoi allait servir ce délégué à l'économie. Le Conseil municipal s'est précipité dans la création de ce poste, donc il propose de le tuer dans l'œuf.

Les Vert-e-s s'étonnent des positions de l'Union démocratique du centre qui tacle toujours la Ville de Genève par rapport à ses liens avec l'économie locale. Il rappelle que ce poste existe déjà sous forme temporaire, qui est en voie de pérennisation. Un travail préparatif a été entamé, et depuis les bons solidaires, tout un travail a été fait par le DFEL en lien avec l'économie locale. C'était une proposition bienvenue du Parti démocrate-chrétien et il faut appuyer ce poste et le pérenniser. Revenir en arrière aujourd'hui, surtout quand on voit la propension de l'Union démocratique du centre à tacler les administrations cantonales et municipales sur le lien avec l'économie et les difficultés des entreprises, serait malvenu. Les Vert-e-s refuseront cette proposition.

Le Parti libéral-radical répond que s'il faut une année pour préparer un poste, c'est que l'entreprise n'a pas vraiment besoin de ce poste. Cela fait plus d'une année que ce poste a été voté et personne ne sait toujours quoi en faire. Une fois de plus, on vote l'argent avant de savoir quoi en faire.

Le Parti démocrate-chrétien considère que la situation économique en Ville de Genève parle pour elle-même, donc évidemment que ce poste est nécessaire. Non seulement le cahier des charges a été établi par le DFEL, mais il y a également beaucoup de personnes qui ont postulé. Ils en sont maintenant au stade de l'engagement. Ce délégué apportera un vrai dynamisme à la Ville et à la vitalité du centre-ville. Pour baisser les impôts il faut aussi que les sociétés viennent. Donc le Parti démocrate-chrétien est contre cette proposition.

Par 10 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PDC) contre 5 oui (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

Amendement 5 (Parti démocrate-chrétien): Suppression du nouveau poste en auxiliaire à 80% de chargé-e de mission mobilité (pour 110 177 francs).

Le Parti démocrate-chrétien explique que c'est la même raison que pour l'amendement 2. La description qui a été faite de ce poste était très floue.

Le Parti démocrate-chrétien ajoute que les explications de M. Gomez n'étaient pas satisfaisantes. Il a été dit que c'est parce qu'il faut un déploiement, une réalisation d'enquête et un suivi, donc il faut engager quelqu'un. Ce travail peut être externalisé à des boîtes spécialisées sur ces questions; il n'est vraiment pas nécessaire d'engager quelqu'un pour ce travail, ne serait-ce qu'un auxiliaire.

Le Mouvement citoyens genevois explique qu'il s'agit de mobilité du personnel et non pas de savoir comment augmenter le blocage des routes. Ce poste n'a pas de sens, c'est le travail des RH.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

Amendement 6 (Union démocratique du centre): Ajustement du budget des charges d'entretien des bâtiments PA/PF compensé par l'annulation de la création d'un poste de chargé-e de projet Diversité (pour 146 096 francs).

L'Union démocratique du centre indique que c'est la même explication que pour l'amendement 3. S'agissant du poste en question, ce n'est pas un poste destiné à améliorer la qualité de vie des habitants de la Ville de Genève mais à la gestion interne. Donc ce sont vraiment les postes où le Conseil administratif et le personnel de la Ville se regardent le nombril. Il faut améliorer la diversité au sein du personnel de la Ville de Genève, mais il n'y a pas une prestation de plus à la population, raison pour laquelle l'Union démocratique du centre propose cet amendement.

Les Vert-e-s rappellent que le Conseil municipal a posé plusieurs demandes et projets de délibérations liés à l'engagement de jeunes et de personnes de plus de

50 ans, afin d'avoir une certaine diversité dans le personnel, avec des personnes qui ne trouvent pas de travail, pour qu'elles ne soient pas laissées pour compte. Donc il faut se donner les moyens pour savoir comment renouveler le personnel de la Ville de Genève.

Le Parti démocrate-chrétien fait remarquer que l'on parle d'un poste à 146 000 francs. Le Parti démocrate-chrétien est prêt à donner les moyens au niveau du terrain, mais pas en multipliant les cadres. Il se demande si ce que l'on veut c'est un système pyramidal en multipliant les postes de prise de décision ou plutôt des gens de terrain qui permettent que le travail puisse être fait.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

Amendement 7 (Ensemble à gauche): Nouveaux habits de travail femmes pour les collaboratrices du SEVE compensés par une coupe sur le chapitre 31 à la DFIN (25 000 francs).

Le groupe Ensemble à gauche explique qu'il a été constaté que les femmes qui travaillent au SEVE, au nombre de 45, ont des T-shirts de femme mais pas de pantalons ni de vestes de femme. Elles souhaiteraient avoir des pantalons élastiques, s'adaptant mieux au corps des femmes, ainsi que des vestes conçues pour des femmes qui ont des seins. C'est peut-être un accident de parcours, mais c'est la moindre des choses, si l'on souhaite qu'il y ait plus de femmes qui travaillent dans ces domaines, qu'elles puissent avoir les habits de travail adaptés à leur corps. Il s'agit du confort nécessaire pour le travail des personnes.

Le Parti démocrate-chrétien demande comment le montant a été estimé.

Le groupe Ensemble à gauche a considéré 200 francs le pantalon et 300 francs la veste, le tout multiplié par le nombre de personnes. Mais c'est un prix indicatif.

Le Mouvement citoyens genevois explique qu'il n'est évidemment pas contre le fait qu'elles puissent travailler dans le confort, mais ce sont des achats qu'ils feront à l'interne, il n'y a pas besoin d'une augmentation de budget pour faire cela.

Le groupe Ensemble à gauche explique qu'actuellement elles ont des pantalons et des vestes non adaptés, donc il faut bien les remplacer.

Les Vert-e-s rappellent qu'elles font un travail compliqué au SEVE, et qu'elles ont des vêtements unisexes, ce qui n'est pas toujours adapté. En travaillant dehors avec une fonction pénible, ces femmes ont le droit d'avoir des vêtements adaptés. Et il faut reconnaître que les vêtements unisexes du SEVE ne conviennent pas.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 3 abstentions (2 PDC, 1 MCG), l'amendement est accepté.

Amendements 8 (Parti démocrate-chrétien) et 9 (Union démocratique du centre): Suppression du projet pilote d'internalisation des services de nettoyage (4,9 ETP) et achat de fournitures, pour 237 894 francs.

L'Union démocratique du centre ne souhaite pas démarrer ce projet d'internalisation des services de nettoyage. D'ailleurs on voit qu'il a été démarré sur le tard sous une pression non justifiée du Conseil municipal. Cette internalisation est une mauvaise réponse à un vrai problème, celui de la précarité liée à la libre circulation émanant des accords passés entre la Suisse et l'Union européenne, et on ne peut pas répondre à cette précarité en municipalisant toutes les personnes concernées. On ne peut y répondre qu'en modifiant les accords internationaux. La municipalisation a ses limites.

Le Parti libéral-radical rappelle que lors des auditions, il a été dit qu'en internalisant les services de nettoyage, il y avait le risque de mettre au chômage les personnes aujourd'hui dans les entreprises. Donc il faut bien se dire que l'œuvre prétendument humanitaire de la Ville aura pour conséquence de mettre au chômage tous ceux qui ne rempliront pas les conditions pour postuler comme fonctionnaires à la Ville de Genève.

Le Parti socialiste annonce qu'il s'opposera à ces amendements; il reviendra d'ailleurs sur le projet de délibération PRD-264 voté le 7 septembre par le Conseil municipal. Celui-ci comprenait deux demandes: l'engagement du personnel de nettoyage et le projet pilote. Le Parti socialiste s'est réjoui, lors de la présentation du projet de budget amendé, de découvrir que le Conseil administratif, avec ses derniers arbitrages, avait dégagé de l'argent pour la deuxième demande de ce projet de délibération (le projet pilote). Or, il s'agit maintenant d'activer la première demande du projet de délibération (l'engagement du personnel de nettoyage). Il s'agit tout simplement d'être cohérent avec la volonté du Conseil municipal.

Les Vert-e-s expliquent qu'ils ne peuvent qu'abonder dans le sens du Parti socialiste, dans un souci de sincérité budgétaire et politique.

La présidente passe au vote de l'amendement 8.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

La présidente passe au vote de l'amendement 9.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

Amendement 10 (Parti démocrate-chrétien): Suppression de l'augmentation du budget du personnel auxiliaire de l'Unité de conservation du patrimoine architectural (pour 115 000 francs).

Le Parti démocrate-chrétien explique que c'est la même chose que pour les autres amendements, toujours dans l'idée de dégager des fonds pour des causes de terrain.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

Amendement 11 (Ensemble à gauche): Internalisation du nettoyage compensée par une coupe sur le chapitre 31 au SPM (pour 412 106 francs).

Le groupe Ensemble à gauche explique que le projet de délibération PRD-264 voté comprenait 1,3 million de francs. Le montant précédent de création de poste concernait six mois, ce qui représente environ 438 000 francs introduits. Sur le crédit voté, il reste un montant pour les nettoyeurs des WC publics, l'amendement propose de compléter au montant voté, divisé par deux, donc aussi pour six mois, puisqu'il faut du temps pour définir les postes et le cahier des charges, ainsi que le processus d'engagement. Ce serait à partir du mois de juillet. Ces postes seraient au département 4, donc il y aurait une diminution dans ce département, au poste 31 de la police municipale.

Les Vert-e-s expliquent qu'ils sont pour l'internalisation du nettoyage. Cependant la compensation ne leur convient pas, et ils refuseront toute compensation sur les lignes 31 qui sont beaucoup sollicitées depuis un certain nombre d'années.

Le Mouvement citoyens genevois explique que la compensation est totalement inadéquate, d'autant que ce n'est pas un petit montant.

Le Parti socialiste est aussi pour l'internalisation du nettoyage. Cette thématique a été bien défendue, mais ils sont aussi contre les compensations sur les lignes 31, donc ils s'abstiendront.

Par 7 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG, 2 PDC) contre 1 oui (EàG) et 7 abstentions (4 S, 3 Ve), l'amendement est refusé.

Amendement 12 (Parti démocrate-chrétien): Suppression du nouveau poste de conseiller-ère de direction en charge des personnes âgées (pour 164 348 francs).

Le Parti démocrate-chrétien explique que c'est un nouveau poste de direction. La Ville subventionne une série d'associations actives en matière de soutien aux personnes âgées, certaines sociétés sont parfois mandatées pour la politique des

personnes âgées, et la réponse systématique de la Ville, pour toutes les problématiques, c'est d'engager quelqu'un. Mais après, dans les faits, on détruit des choses qui nécessitent une protection. En l'occurrence, le Parti démocrate-chrétien ne voit pas ce que la personne ferait en plus, ou alors, il faudrait encore engager une personne en charge des familles monoparentales qui sont une population importante à Genève, etc. Il y a assez de moyens mis dans le département social et dans les RH pour trouver quelqu'un qui puisse également se charger des personnes âgées. Si ce n'est pas le cas, il faut supprimer un poste inutile, et le remplacer, mais pas créer un nouveau poste uniquement parce que de nouveaux impôts sont rentrés. Le Parti démocrate-chrétien soutient la politique pour les personnes âgées mais pas de cette manière.

Les Vert-e-s demandent à quoi est dédié ce poste au sein du département.

La présidente répond que c'était pour développer la perspective de longue vie.

M. Blanchot précise qu'il y a un commentaire à l'entrée n) de la plaquette des arbitrages.

Les Vert-e-s rappellent que cette question a été discutée au Conseil municipal, et qu'une motion a été votée en ce sens pour la remise à niveau de certaines prestations pour les personnes âgées. La droite avait d'ailleurs critiqué le Conseil administratif par rapport au soutien et aux dépenses du budget pour les personnes âgées, et ce poste vient répondre à une vraie demande qui émanait de la droite l'année dernière au budget. En plus de cela, plusieurs politiques publiques, dont une motion, ont été votées au Conseil municipal pour accompagner ces prestations. Dans ce cadre, les Vert-e-s ne peuvent qu'appuyer ce poste et refuseront cet amendement.

Le Parti démocrate-chrétien explique que lorsque l'on crée un poste de cadre, il va consommer, puisqu'il faudra lui trouver un bureau. Chaque fois que l'on ajoute un cadre, on ajoute des locaux occupés. Le Parti démocrate-chrétien propose simplement de travailler avec des associations spécialisées dans le domaine de manière unilatérale et pas dans un système pyramidal, ce qui permet d'éviter de consommer davantage.

Le Mouvement citoyens genevois ajoute que cette personne ne sera pas sur le terrain.

Le Parti libéral-radical considère que la vision de la gauche qui verse de plus en plus vers l'augmentation de la hiérarchie est inquiétante. Au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), il y a eu une augmentation exponentielle qui fait que l'on est passé d'un département où il y avait 60 cadres à près de 300 aujourd'hui. C'est devenu une usine à gaz, et on a l'impression que la gauche est en faveur d'une augmentation de l'appareil du pouvoir qui ne produit pas nécessairement des prestations supplémentaires pour

la population. Ce sont juste des petits chefs, et c'est étrange de parler sans cesse de cohésion sociale tout en augmentant constamment la hiérarchie.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement 12 est refusé.

Amendements 13 (Parti démocrate-chrétien) et 14 (Union démocratique du centre): Suppression de 1,8 nouveau poste SDPE d'adjoint-e de direction et gestionnaire de dossiers (13), pour compenser un ajustement du budget des charges d'entretien des bâtiments PA/PF (14) (pour 247 255 francs).

Le Parti démocrate-chrétien indique que l'explication est toujours la même.

L'Union démocratique du centre explique qu'il y a un avant-goût de municipalisation des crèches. On voit bien le coût lié à la municipalisation dans cette proposition, et pour anticiper cette tendance défavorable, autant ne pas voter ce poste.

Le Mouvement citoyens genevois explique qu'il votera cet amendement, et ajoute que le Service de la petite enfance (ci-après SDPE) est déjà constitué de 39 personnes, ce qui est énorme, même pour gérer les crèches et institutions de la petite enfance. Il n'y a pas de justification pour encore augmenter. Quand ce service a été créé, il y avait une responsable, et à partir du moment où ils ont commencé à s'occuper de la comptabilité, des comptes, etc., ils ont commencé à engager du monde parce qu'il y avait une déléguée avec un secrétariat, et ce service a explosé. C'est ahurissant, donc il faut arrêter cette inflation qui n'est pas justifiée.

Les Vert-e-s expliquent que les besoins émis par la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE) sont clairs. Il y a des besoins d'assistance, de soutien par rapport aux questions administratives, aux questions financières et de ressources humaines. Que l'on ne soit pas d'accord sur la réforme c'est une chose, mais il faut reconnaître que ce service est en souffrance, et même si le Mouvement citoyens genevois estime qu'ils ont trop de personnel, les comités en souffrance n'ont toujours pas de réponse, et il faut savoir reconnaître que ce service est clé, et pour le développement de la petite enfance et la réforme qui va être mise en place, il est essentiel que ce service soit soutenu. Cet amendement est donc vraiment malvenu dans le cadre de la décision du Conseil administratif et de la situation de la petite enfance en Ville de Genève. Pour toutes ces raisons, les Vert-e-s refuseront cet amendement.

Le Parti socialiste abonde dans le sens des Vert-e-s et ajoute que le SDPE travaille à flux tendus. Certaines tâches ont même dû être externalisées, avec des coûts supérieurs en comparaison avec une gestion interne. Donc il est nécessaire de refuser cette suppression de poste.

La présidente ajoute qu'il ne faut pas sous-estimer ce que produit le développement de la petite enfance, avec l'augmentation du nombre d'institutions. Donc c'est normal que l'accompagnement de ces institutions devienne plus exigeant, par exemple avec le travail de facturation qui doit se faire et qui a augmenté objectivement, et ce n'est que suivre ce développement. Il faut également garder à l'esprit que ce développement va continuer, et que le taux de couverture des demandes n'est toujours que de 80%.

Le Mouvement citoyens genevois explique que ce n'est pas le SDPE qui gère les institutions. Il y a des comités avec des bénévoles et chaque institution est une petite entreprise. Il faut arrêter de dire que les institutions ne sont pas capables de faire le travail. Certaines ont besoin d'aide, mais pour l'essentiel tout est fait à l'interne, et rien n'est délégué. Tout le monde n'est pas dans ce cas, mais il ne faut pas exagérer. Ce n'est pas le personnel du SDPE qui va s'occuper de l'accueil des enfants dans les institutions. C'est fait par les institutions bien heureusement. Il comprend la logique qui fait que l'on veuille augmenter, mais cela part dans une inflation généralisée pour avoir un service gigantesque qui n'aura pas permis d'avancer dans l'amélioration du service et l'augmentation du nombre de places de crèche. Si l'on veut créer des places de crèche, il faut créer des institutions et pas des fonctionnaires. La subvention dépasse déjà les 100 millions de francs et va continuer d'augmenter quand il n'y aura plus de bénévole. La facture passera à 200 millions de francs.

Le Parti démocrate-chrétien est surpris que cette création de poste arrive au deuxième arbitrage. Si cela avait été une urgence telle que décrite par les Vert-e-s, cela aurait été mis au budget dès le début bien avant en tant que priorité. Il considère que les postes qui sont créés après le deuxième arbitrage ne sont pas aussi urgents que ce qui est prétendu.

La présidente passe au vote de l'amendement 13.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

La présidente passe au vote de l'amendement 14.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

Amendement 15 (Parti démocrate-chrétien): Suppression du nouveau poste à 50% d'un-e architecte pour les structures d'accueil de la petite enfance (pour 73 048 francs).

Le Parti démocrate-chrétien explique que c'est à nouveau lié à la deuxième mouture. Par ailleurs, un architecte à 50% pour les structures d'accueil de la petite

enfance lui paraît étonnant. Il y a des règles très sûres. C'est le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) qui contrôle tout, donc il ne comprend pas les besoins d'un-e architecte en plus, alors qu'au sein de la Ville de Genève, il y a des spécialistes dans tous les domaines, notamment en architecture. Donc il ne voit pas ce qui justifie cette création de poste.

Le Parti démocrate-chrétien ajoute que cette proposition de poste est choquante. Elle a par ailleurs été très mal défendue. Ce serait soi-disant nécessaire par rapport à l'aménagement. Quand une construction de crèche se fait, il y a des gens spécialisés qui tiennent compte de toutes les contraintes liées à la loi sur la petite enfance. Donc si au sein du département, il n'y a personne qui est capable de parler avec ces architectes et les gens qui aménagent, et qu'il faut quelqu'un qui serait dédié uniquement à l'architecture dans les structures de la petite enfance, elle considère que c'est un scandale en matière d'organisation.

Le Mouvement citoyens genevois explique qu'il y avait un architecte au SDPE. Quand il a quitté l'administration, le poste a été supprimé parce qu'il ne servait à rien. Ce n'est pas lui qui va construire les institutions. Il y aura un mandataire externe qui devra respecter les règles du SASAJ. Ensuite il n'y a pas besoin d'un poste puisque c'est géré par le DACM. C'est un poste absolument inutile. S'il y a des choses à modifier en cours, ce sont des petits aménagements, et il n'y a pas besoin d'un architecte affecté à cela. Le DACM a un grand nombre d'architectes pour s'en occuper si c'est vraiment nécessaire. Il n'y a pas besoin d'un poste en plus, c'est un gaspillage de ressources humaines. Donc il votera cet amendement.

Le Parti socialiste comprend ce besoin d'engager un architecte. Ayant travaillé plusieurs années dans l'école qui forme les éducatrices, elle a pu observer, lors des visites de crèches, que les architectes n'avaient pas prévu des toilettes de bonne taille ou d'autres adaptations. Un architecte de la petite enfance a un intérêt parce qu'il centralise les besoins, il voit ce qui doit être adapté au niveau des nouveaux matériaux, et quand les travaux de rénovation ou d'adaptation vont revenir aux architectes de la Ville, il peut avoir une vision économique, et également écologique dans le choix des bons matériaux, etc. Malheureusement, on pense que les architectes ont un regard sur les besoins spécifiques des enfants, mais ce n'est vraiment pas toujours le cas.

Le Parti libéral-radical explique qu'un poste a été supprimé car il ne servait à rien. Ensuite de cela, sur la construction d'une nouvelle crèche, il y a déjà un architecte sur le projet. Donc il faudrait mettre un deuxième architecte pour être en conflit avec le premier. Ce n'est pas très compréhensible, ou alors on veut réduire un architecte à un contrôleur des travaux finis. C'est insultant pour la fonction.

Le Mouvement citoyens genevois ne peut pas entendre que les crèches ouvertes ne répondent pas aux normes en vigueur, car il l'a fait pendant des

années en travaillant à la police des constructions où il délivrait les autorisations. C'est comme un projet normal. Une crèche doit faire l'objet d'une autorisation de construire, ensuite toutes les normes sécuritaires doivent être respectées. Et ils en sont jusqu'à mesurer la distance entre les deux crochets pour les habits, et cela a longtemps été entièrement géré par la police des constructions. C'est toujours en vigueur et fait l'objet d'une loi. Une fois que la police des constructions a donné son aval, le projet est transmis au SASAJ qui fait les contrôles. Et la police des constructions va sur place et vérifie que tout est en ordre. Ce n'est pas possible qu'une institution ouvre sans être aux normes. Donc cet architecte ne servira à rien, c'est vraiment de l'argent dépensé pour rien.

Le Parti démocrate-chrétien demande si cet architecte aura besoin d'un diplôme d'école polytechnique fédérale.

Le Parti socialiste ne voulait pas mettre en doute le fait que l'on donne l'aval sur des projets de construction de crèches qui ne respecteraient pas les normes. La question est celle du respect des besoins spécifiques des enfants. Dans beaucoup de crèches, on voit que les architectes qui n'ont pas ce regard sur les besoins spécifiques des enfants ne voient pas comment adapter les locaux, les toilettes ou les cuisines à ces besoins, ni aux activités proposées en crèche. On sait très bien qu'une fois que l'architecte dépose son projet, la marge de manœuvre au niveau de l'ingénierie, de la mise en place et de la construction du projet est parfois limitée. Le besoin d'un regard spécifique est vraiment là, et il ne s'agit pas de créer une lutte entre architectes. En Suisse il y a un énorme nombre d'architectes qui sortent des écoles et ne trouvent pas de travail, ils sont forcés de se réorienter. Donc il ne s'agit vraiment pas de créer un conflit entre architectes, bien au contraire.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est refusé.

Amendement 16 (Parti socialiste): Augmentation de la somme affectée pour la Bâtie des enfants compensée par une baisse de la subvention à l'Association des usagers des Bains des Pâquis (pour 50 000 francs).

Le Parti socialiste explique que la compensation est une erreur et retire l'amendement pour le mettre en déclaratif.

Amendement 17 (Union démocratique du centre): Annulation de la transformation de postes auxiliaires en 4 postes fixes au Dispositif d'hébergement d'urgence.

L'Union démocratique du centre explique qu'il s'agit de refuser la municipalisation du personnel pour le dispositif d'hébergement d'urgence. Pour des activités temporaires que l'on ne souhaite pas définitives, il faut du personnel auxiliaire,

puisqu'une fois que l'on n'aura plus besoin de ce dispositif d'hébergement d'urgence, qu'est-ce que l'on fera d'employés municipalisés y consacrés? Pour des activités temporaires, il faut garder du personnel auxiliaire.

Les Vert-e-s trouvent l'approche de l'Union démocratique du centre qui parle d'auxiliarité du personnel comme il parlerait d'auxiliarité des sans-abris très étonnante. C'est évidemment hors de question pour les Vert-e-s puisque c'est une prestation qui est désormais municipale, et même l'Union démocratique du centre a voté le projet de loi sur l'aide aux personnes sans abri au Grand Conseil. Cette prestation étant municipale, il faut des moyens pour la cadrer, et évidemment ils comptent sur l'Union démocratique du centre pour avoir des moyens supplémentaires, que ce soit à travers l'ACG ou le Grand Conseil, pour que la Ville puisse enfin baisser les dépenses dans ce domaine et garantir des prestations et un accueil universel comme le veut la loi sur les personnes sans abri.

L'Union démocratique du centre constate que les Vert-e-s souhaitent maintenir les gens dans des dispositifs d'urgence même s'ils peuvent en sortir, pour pouvoir municipaliser des accompagnements à la charge des contribuables de la Ville de Genève.

La présidente précise qu'il s'agissait de personnes qui avaient déjà une longue expérience en tant qu'auxiliaire, et qui, selon les règles liées aux auxiliaires, devaient quitter l'administration. Pour ce travail très exigeant, le fait d'avoir de l'expérience est un atout, que ce soit au niveau de la qualité de la prestation ou pour le fait que les personnes qualifiées puissent continuer à faire ce travail si elles sont d'accord.

Le Parti libéral-radical explique qu'il ne rejoint pas l'Union démocratique du centre sur ce point. Ces postes auxiliaires sont neutres du point de vue financier, c'était simplement de manière à ne pas devoir reformer des gens. Dans les nouveaux postes que le Parti libéral-radical proposait de supprimer, ceux-ci étaient exceptés, puisque c'est tout à fait neutre sur le budget. Donc ils ne voteront pas cet amendement.

Le Parti socialiste explique que l'incertitude est importante dans le sans-abrisme, même pour les employés. Amener de la stabilité est vraiment nécessaire. Le Parti socialiste refusera donc l'amendement.

Par 14 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 3 PLR, 2 PDC, 1 MCG) contre 1 oui (UDC), l'amendement est refusé.

Amendements 18 (Mouvement citoyens genevois) et 19 (Parti socialiste): Augmentation de la subvention de l'association Trialogue compensée par (18) une coupe sur le chapitre 31 Ville de Genève pour 80 000 francs ou (19) une baisse des subventions accordées à des institutions privées (A21) pour 96 000 francs.

Le Mouvement citoyens genevois explique qu'il se rallie à l'amendement du Parti socialiste sur le Trialogue. Le Trialogue fait un excellent travail de terrain et il est nécessaire de leur donner un coup de pouce. M^{me} Gorgé a tenté de passer le témoin, ce qui n'a pas fonctionné, et ils ont absolument besoin d'un poste de secrétaire général pour reprendre le flambeau de manière professionnelle. M^{me} Gorgé a fait cela pendant trente ou quarante ans de manière bénévole et aujourd'hui ce n'est plus possible. Cette association travaille bien et il est nécessaire de faire en sorte qu'elle puisse mettre ce poste supplémentaire en place, faute de quoi elle devra disparaître. Ce serait une perte sur le terrain associatif. C'est la raison pour laquelle il accepterait également la compensation proposée par le Parti socialiste.

Le Parti socialiste explique que cet amendement fait sens. C'est un signal fort pour une association qui fait un excellent travail depuis très longtemps, qui accompagne les chômeurs et beaucoup d'autres personnes. Trialogue a actuellement des difficultés, car les exigences, au niveau des subventions de la Ville, ont augmenté. Il faut remplir des formulaires et des documents, et M^{me} Gorgé et son mari n'arrivent plus à tout faire. La continuité du travail de cette association est capitale pour des milliers de personnes qui s'y adressent. Il faut également souligner que l'Hospice général, Caritas, le Centre social protestant (CSP) et même le chômage, quand ils n'arrivent pas à traiter leurs demandes, envoient des personnes au Trialogue. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste propose de soutenir cette association. La compensation a été trouvée à l'Agenda 21. Sur 540 000 francs, il doit être possible de trouver 96 000 francs.

Les Vert-e-s considèrent que l'association Trialogue fait un très bon travail. Ils comprennent que l'arrêt de la présidente actuelle complique leur tâche et nécessite une aide supplémentaire. Cependant, la compensation proposée par le Parti socialiste sur les subventions aux institutions privées à l'Agenda 21 ne leur convient pas, car ces subventions concernent globalement des associations qui font de la sensibilisation par rapport au climat, à l'écologie dans les écoles, etc. Comme, de plus, les Vert-e-s considèrent déjà que le budget n'est pas assez vert, ils ne sont pas d'accord de toucher les subventions à ces associations.

Le Parti démocrate-chrétien soutiendra la proposition du Mouvement citoyens genevois avec la compensation sur la ligne 31. Trialogue fait un excellent travail, et ce montant est vraiment indispensable pour que l'association puisse continuer son activité. Elle vient en aide à des centaines de gens dans un besoin administratif ou social. C'est un travail qui coûterait beaucoup plus cher à la Ville si un fonctionnaire s'en chargeait.

Le Parti libéral-radical va également soutenir cette proposition. Cela fait plus de dix ans qu'ils sont auditionnés à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour expliquer le travail fantastique qui est fourni. C'étaient des bénévoles qui ont travaillé pendant vingt-cinq ans pour aider les personnes au chômage. Donc c'est une association qui mérite vraiment qu'on l'aide. Le Parti libéral-radical votera l'amendement du Mouvement citoyens genevois, et également celui du Parti socialiste.

L'Union démocratique du centre est en faveur d'une augmentation de la subvention au Trialogue. S'agissant de la compensation, l'Union démocratique du centre se range derrière l'avis des Vert-e-s en refusant de couper sur les lignes 31, et votera l'amendement du Parti socialiste.

Les Vert-e-s expliquent que l'Agenda 21 marche par thématiques. La ligne qui est attaquée est celle qui touche directement le programme du Conseil administratif. Elle touche les associations LGBT, l'éducation, le racisme anti-Noir.e.s, le plan d'action contre le sexisme, ainsi que le fondement même de l'Agenda 21. A choisir, les Vert-e-s s'orienteraient plutôt vers une coupe à l'Agenda 21 que de la ligne 31, mais il faut savoir que par cette décision, c'est la politique du Conseil administratif qui est directement attaquée, ce qu'ils déplorent. Les Vert-e-s rajoutent que ce sont des choses très concrètes qui sont attaquées comme Sauvegarde Léman ou Caritas, alors qu'il a été dit précédemment que l'on devrait plus soutenir les acteurs de terrain.

Le Mouvement citoyens genevois explique que les politiques énumérées ont toutes leur ligne de subvention pour l'Agenda 21. La ligne en question n'est certainement l'essentiel de la politique de subvention du Conseil administratif et ne représente que 540 000 francs.

Le Parti socialiste explique que le Trialogue fait partie des associations subventionnées par l'Agenda 21, donc son travail est reconnu. Ce n'est pas une attaque contre ces associations. Mais le Conseil administratif peut aussi trouver une solution sans toucher une ligne spécifique en reprenant cet amendement à sa charge. Ce n'est pas le Parti socialiste qui s'attaquera aux associations citées. Mais la Ville doit soutenir le Trialogue et le Parti socialiste n'avait pas une grande marge de manœuvre au niveau des compensations.

Le groupe Ensemble à gauche trouve essentiel de soutenir le Trialogue. Il est convaincu que cette association fait un excellent travail et que ses activités sont indispensables. Ce serait absurde de ne pas leur permettre de poursuivre. Mais la compensation lui pose problème. L'Agenda 21 a aussi des projets importants. Elle ne trouve pas facile de trouver la compensation adéquate, mais on sait que le Trialogue a besoin d'un montant de 96 000 francs, donc ce serait le meilleur montant à voter.

Le Mouvement citoyens genevois retire l'amendement 18 et porte son soutien à l'amendement 19.

La présidente passe au vote de l'amendement 19.

Par 12 oui (3 PLR, 4 S, 2 PDC, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (Ve), l'amendement est accepté.

M. Burri remplace M. Aeschbach.

Amendement 20 (les Vert-e-s): Renforcement du Fonds de prévention et lutte contre le racisme anti-Noir.e.s compensé par une baisse de la subvention à l'Association des usagers des Bains des Pâquis (pour 50 000 francs).

Les Vert-e-s expliquent que l'Agenda 21 s'intéresse aux discriminations liées au sexisme, à l'orientation sexuelle, par contre on sent réémerger ces dernières années une discrimination liée aux origines et à la couleur de peau. Ce fonds est peu soutenu. Il est actuellement soutenu à 50 000 francs, et il n'a pas été augmenté. C'est important, en particulier du fait de la Genève internationale, et parce que beaucoup de gens viennent d'Afrique sub-saharienne pour travailler ici, en particulier aux Nations unies ou ailleurs. Genève doit être une ville de paix qui accueille de la diversité. Il a des échos à différents niveaux qui vivent cette discrimination. Il y a absolument quelque chose à faire sur ce sujet.

Le Parti libéral-radical rappelle que lorsque cette ligne a été créée, cela a soulevé des débats infinis. Il y a eu une lettre de M. Tornare qui s'indignait que l'on insulte la LICRA en la considérant incapable de lutter contre le racisme anti-Noir.e.s. Cette manière de vouloir mettre les Noirs à part n'est pas tolérable. Le fait que des Blancs trouvent que c'est une bonne chose montre qu'ils sont en plein dans la contradiction et le paradoxe. Ce sera non pour le Parti libéral-radical.

Pour le Parti socialiste, ce sujet est très important. Une de ses priorités est de lutter contre toutes les formes de racisme. Il a été prouvé par des études actuelles, et la Confédération a maintes fois dit que le racisme anti-Noir.e.s augmente depuis ces dernières années, d'où l'importance pour la politique publique de mettre quelque chose en place. Le Parti socialiste a toutefois un problème avec la compensation et s'abstiendra sur cet amendement.

Les Vert-e-s précisent que M. Tornare a retiré le tweet cité par le Parti libéral-radical. Il a lui-même affirmé que chacun des racismes doit adopter une réponse adaptée. C'est ce que dit la Commission fédérale contre le racisme, et c'est ce que répond le Conseil fédéral à une question de la conseillère nationale Léonore Porchet sur le sujet datant du 3 février 2021. Le Conseil fédéral partage l'avis selon lequel le racisme prend différentes formes en Suisse, et doit être combattu par des mesures appropriées à tous les niveaux. Cela veut dire que la LICRA, par

rapport au point de vue de l'ensemble des associations antiracistes, sur la question du racisme anti-Noir.e.s, n'avait pas encore amené de réponse adaptée à la question. C'est pour cela qu'il y a eu la création de mouvements tels que Black Lives Matter Suisse, Outrage Collectif ou le collectif Afro-Suisse. La création de ce fonds est la bonne approche puisqu'elle répond directement à ce que propose la Commission fédérale contre le racisme.

Le Parti démocrate-chrétien entend les arguments des Vert-e-s, et rappelle que le Parti démocrate-chrétien avait soutenu la première subvention de 50 000 francs. Ils considèrent qu'il est effectivement nécessaire d'avoir une lutte contre le racisme anti-Noir.e.s à côté de la LICRA, et elle observe qu'il n'y a d'ailleurs aucune personne noire ou musulmane à la LICRA Genève. En revanche, elle ne comprend pas pourquoi l'on demande une augmentation. Lorsque les 50 000 francs avaient été ouverts, il n'y avait pas foule pour utiliser cet argent.

Les Vert-e-s expliquent qu'à partir du moment où il n'y a pas de mécanisme institutionnel pour permettre aux gens de travailler ensemble, c'est difficile pour les associations de s'organiser. Ce qui s'est passé, c'est que les premiers 50 000 francs ont permis aux associations de commencer à s'organiser, et du côté de l'Agenda 21, de voir ce qu'elles pouvaient faire. Deux ans sont passés, et il serait question de passer une étape supplémentaire et d'équilibrer par rapport au budget alloué à d'autres formes de discriminations. Mais il est vrai que c'est un processus itératif, à la fois du côté de l'Agenda 21 et du côté des associations. C'est faux de dire qu'il n'y a pas foule, car beaucoup de gens se sont présentés, même s'ils ne sont pas toujours très organisés, mais c'est aussi le cas de l'Agenda 21 sur ces sujets. Beaucoup de gens ont manifesté là-dessus il n'y a pas beaucoup plus d'un an, donc il est vraiment fondamental. Le problème, c'est comment l'organiser. C'est un processus constant.

Le Mouvement citoyens genevois veut savoir ce qui a été fait de l'argent. Il semblerait qu'il y ait eu des conflits entre les différentes associations, et il aimerait bien savoir pourquoi il y a eu des conflits. Il aimerait bien avoir un bilan avant de décider s'il faut donner plus. Ce n'est pas une association et un projet, c'est plusieurs. Cela lui paraît être un peu du bricolage, mais il ne peut pas se prononcer tant qu'il n'y a pas de bilan.

Par 6 non (3 PLR, 1 PDC, 1 MCG, 1 UDC) contre 4 oui (3 Ve, 1 EàG) et 5 abstentions (1 PDC, 4 S), l'amendement est refusé.

Amendement 21 (Union démocratique du centre): Annulation des coupes budgétaires au Centre d'art contemporain, au MAMCO, à l'Association pour la danse contemporaine, au Théâtre Am Stram Gram, au Théâtre des marionnettes de Genève (TMG), au Théâtre du Grütli, au Théâtre du Loup, à l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), à Contrechamps, à l'Orchestre de chambre de Genève (OCG, à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), au La Bâtie Festival, au Grand Théâtre de Genève, compensée par une baisse à la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA) (pour 53 700 francs).

L'Union démocratique du centre explique que dans le premier projet de budget, M. Kanaan avait proposé une coupe linéaire sur les grands subventionnés pour financer le soutien aux musiques actuelles. Cette coupe linéaire n'a plus lieu d'être, c'est une politique culturelle arbitraire. L'Union démocratique du centre propose que chacune de ces institutions récupère la coupe qui n'a pas lieu d'être. La compensation est l'association GESDA dont on ne sait toujours pas à quoi elle sert.

Le Mouvement citoyens genevois est pour le maintien de cette subvention à GESDA, donc il votera non.

Le Parti libéral-radical votera non. La compensation est problématique, outre qu'ils n'étaient pas forcément pour remettre toutes ces coupes.

Le Parti démocrate-chrétien refusera l'amendement en raison de la compensation.

L'Union démocratique du centre explique que ce qui l'a amené à faire cet amendement, c'est qu'il est sensible à la culture sous tous ces aspects, notamment le théâtre, et il est estomaqué par le manque de culture de certains commissaires aux finances.

Le commissaire du Parti socialiste explique que son groupe se réjouit du soin soudain de l'Union démocratique du centre pour la culture, mais refusera l'amendement au vu de la compensation.

La commissaire des Vert-e-s explique que son groupe refusera également l'amendement pour les mêmes raisons que le Parti socialiste.

Par 13 non (3 PLR, 1 PDC, 1 MCG, 4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 1 oui (UDC) et 1 abstention (PDC), l'amendement est refusé.

Amendement 22 (Ensemble à gauche/les Vert-e-s): Augmentation de la subvention à Utopiana compensée par la diminution de la subvention à l'OSR (pour 20 000 francs).

Les Vert-e-s expliquent qu'Utopiana est une association qui a déjà une subvention nominative de 80 000 francs, ainsi qu'une subvention ponctuelle de 20 000 francs. Pour tourner, elle a besoin de ces 100 000 francs par an, raison pour laquelle les Vert-e-s proposent que la subvention ponctuelle de 20 000 francs vienne augmenter la subvention nominative existante, sans toucher le fonds des subventions ponctuelles concerné.

Le Mouvement citoyens genevois refusera l'amendement car la compensation ne convient pas du tout. L'idée n'est pas mauvaise, mais à ce moment-là il faut diminuer le fonds des subventions ponctuelles.

Le Parti libéral-radical refusera pour la même raison.

Le groupe Ensemble à gauche a proposé cette compensation pour plusieurs amendements, mais ce n'est pas parce qu'ils n'aiment pas l'OSR, au contraire. C'est par rapport à un aspect financier. L'OSR, comme ils l'ont expliqué, a des fonds propres assez importants, plus que ce qui est admis par la Ville de Genève. Ils ont également une subvention du Canton, ce qui fait que ce n'est pas le règlement de la Ville qui s'applique. En revanche, le groupe Ensemble à gauche considère que la diminution de leur subvention se justifie en vue d'une meilleure répartition des fonds, notamment par rapport à leurs fonds propres qui sont vraiment conséquents. Les amendements proposés représentent 2% de leurs fonds propres.

Les Vert-e-s rejoignent le groupe Ensemble à gauche sur l'analyse de la question financière autour de l'OSR. Ils ont certaines questions quant aux différences entre les chiffres donnés à la presse et les chiffres donnés en commission des finances par l'OSR, notamment sur les budgets et les charges, et sur les questions de réserves. Sur ces réserves, il y a notamment des fonds rayonnement qui, de leur avis, sont questionnables par rapport à un subventionnement public. Pourquoi la Ville de Genève subventionnerait des fonds qui seraient alloués à de la communication? Dans ce cadre, les questions qui restent ouvertes sur l'OSR les amènent à un signal budgétaire et à demander au Conseil administratif d'étudier la situation plus en profondeur, parce que pour l'instant, la justification du Conseil administratif par rapport à l'application juridique des règlements est juridiquement questionnable. Aujourd'hui, il faut une étude approfondie, et dans ce sens, les compensations envers l'OSR ne sont de loin pas une attaque envers l'institution mais plutôt un signal politique et budgétaire.

Le Parti libéral-radical fait remarquer que les coupes opérées sur l'OSR risquent fortement d'augmenter les subventions publiques. Le fonds dont dispose

l'OSR vient du Fonds Wilsdorf. Il n'est pas question que quand c'est un fonds de mécène qui apporte des réserves, cela amène une diminution du subventionnement public. C'est un message au mécénat qui est d'arrêter de donner. Les mécènes vont entendre qu'il faut donner moins, parce que s'ils compensent ce sont les fonds publics qui vont économiser. Sur le long terme, ce n'est pas un bon message. Et ensuite on dit aux associations d'aller chercher des fonds privés, donc c'est contradictoire. Le Parti libéral-radical votera non.

Le Mouvement citoyens genevois est résolument contre la ponction à l'OSR, pour une fois que l'Etat fait quelque chose au niveau de la culture et que le financement est à peu près le même entre la Ville de Genève et l'Etat. Le risque de diminuer la subvention, c'est que l'Etat décide de réduire aussi, ce qui est extrêmement simple pour eux. Ce sont des projets de loi qui sont votés, mais il est aisé de revenir dessus, et c'est la Commission des finances qui peut le décider seule sans passer par le Grand Conseil. Deuxièmement, la querelle des chiffres peut se régler. Il faut demander des éclaircissements au magistrat ou à l'Etat. Ce qu'il faut savoir, c'est que Wilsdorf a donné une sorte de «poire pour la soif» à l'OSR dans le but d'avoir une réserve en cas de coup dur et de pouvoir développer des programmes supplémentaires le cas échéant. Agir comme cela c'est décourager les sponsors. Et heureusement que Wilsdorf existe à Genève, avec ce qu'ils donnent, que ce soit au niveau de la culture ou aux personnes en difficulté. Mais il ne faut pas se dire que si l'on réduit les subventions quelque part, ce seront eux qui compenseront. C'est un mauvais signal, à la fois à l'Etat et aux mécènes privés. Il y a un budget de fonctionnement qui est essentiellement financé par l'Etat et la Ville. De temps en temps un mécène verse de l'argent pour des programmes spécifiques, mais ce n'est pas éternel, ils vont l'utiliser. Le Mouvement citoyens genevois votera donc non à tous les amendements proposant de baisser la subvention de l'OSR.

Le Parti socialiste précise que leur volonté n'est pas de désavouer le travail de l'OSR qui est un acteur culturel admirable et un employeur responsable. Mais ils ont aussi la volonté d'augmenter certaines lignes, et ils espèrent également que le Conseil administratif décidera prendre ces augmentations à son compte. Ils ont simplement pris chez ceux qui avaient le plus de réserves.

Les Vert-e-s expliquent qu'au vu du subventionnement entre l'Etat et la Ville, des règles s'appliquent et elles n'ont pas été très claires jusqu'à présent. Il n'est pas très clair de voir quelle partie de l'argent fait partie des réserves, de l'investissement ou du fonctionnement. A partir du moment où il n'y a pas de clarté là-dessus, c'est compliqué. Quand on regarde où il est possible de prendre de l'argent pour financer les amendements qu'ils souhaitent mettre, c'est le seul endroit où il y a la possibilité. Parce qu'il n'y a pas réellement de système clair, au sein de l'OSR, au niveau des règles comptables et du fonctionnement. Donc il faut que M. Kanaan et l'OSR reviennent avec des éléments beaucoup plus clairs. L'autre sujet, c'est

qu'il y a des fondations qui aident la Ville et il faut les remercier. Mais il faut aussi leur montrer un signal de direction pour les domaines où le Conseil municipal veut qu'elles aident. Cela oblige à avoir un débat de fond sur le sujet.

L'Union démocratique du centre est en contradiction avec la politique de M. Kanaan, et on se demande bien à quoi il sert. Ce n'est quand même pas anodin de faire des amendements qui vont amener un changement de 300 000 francs sur une ligne de subvention. L'Union démocratique du centre ne comprend pas que la gauche, qui est unanime sur ce sujet, n'arrive pas à anticiper cela au sein du Conseil administratif où elle détient la majorité, à moins que ce soit une lâcheté des conseillers administratifs qui n'osent pas attaquer directement l'OSR et chargent les conseillers municipaux de faire le sale boulot à leur place. L'Union démocratique du centre ne voit pas de justification pour ces modifications de subventions totalement arbitraires.

Le Mouvement citoyens genevois trouve la remarque sur l'orientation à donner aux mécènes étonnante. Un ancien magistrat a essayé de faire cela au GTG, et Wilsdorf s'est retiré du GTG. M. Kanaan, qui lui a succédé, a mis des années pour faire revenir Wilsdorf au GTG, et encore, ils n'apparaissent plus en tant que donateur direct. Si c'est cela que l'on veut, il faut continuer, puis on reviendra pleurer que Wilsdorf oriente ses investissements et ses financements, qui représentent plusieurs centaines de millions de francs par année. On a la chance à Genève d'avoir une entreprise qui marche, et qui, avec ses bénéfices, finance une fondation qui reverse cet argent plutôt qu'à des administrateurs. C'est pour cela qu'il faut les remercier et, il est vrai, les caresser dans le sens du poil, ou il arrivera la même chose qu'au GTG. C'est le meilleur moyen d'aller dans le mur.

Le Parti libéral-radical trouve complètement fou que l'on veuille orienter l'argent des mécènes. On va droit dans le mur, et il faut espérer qu'à la prochaine législature, le peuple de Genève comprenne que c'est une catastrophe.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC), l'amendement est accepté.

Amendement 23 (Ensemble à gauche): Augmentation de la subvention Théâtre de l'Usine compensée par la diminution de la subvention à l'OSR (pour 35 000 francs).

La présidente retire cet amendement puisqu'il est sous l'amendement 25.

Amendement 24 (Parti libéral-radical): Augmentation de la subvention au Théâtre de la Parfumerie compensée par une baisse des charges d'entretien d'œuvres du FMAC (pour 40 000 francs).

Le Parti libéral-radical explique que la commission des arts et de la culture a reçu un courrier du Théâtre de la Parfumerie, et il a été constaté que leur subvention, comparativement aux autres théâtres, était faible. Le travail fourni mérite d'être soutenu. Avec le déménagement des Colis du cœur, ils se retrouvent à devoir assumer entièrement les charges du bâtiment. La compensation est sur les charges d'entretien d'œuvres du FMAC. Le Théâtre de la Parfumerie est une prestation réellement offerte à la population et il faut leur donner un coup de pouce.

Les Vert-e-s se réjouissent que le Parti libéral-radical offre un très bel exemple de prendre à la culture pour redonner à la culture, c'est pourquoi ils refuseront cet amendement.

Le Mouvement citoyens genevois indique qu'il le votera pour la même raison.

Le Parti socialiste explique que le travail fait par le FMAC est important et apprécié par les artistes, donc il s'oppose à l'amendement à cause de la compensation.

Par 7 non (4 S, 3 Ve) contre 7 oui (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC) et 1 abstention (EàG), l'amendement est refusé.

Amendement 25 (Parti socialiste): Augmentation de la subvention monétaire destinée au Théâtre de l'Usine, au Théâtre de la Parfumerie, au Théâtre du Loup, au théâtre Am Stram Gram et au Théâtre de marionnettes de Genève, compensée par une baisse de la subvention OSR (pour 75 000 francs).

Le Parti socialiste propose la même augmentation que le Parti libéral-radical pour le Théâtre de la Parfumerie. Le Théâtre de l'Usine est un des seuls lieux permettant à des jeunes créateurs de produire leur première œuvre. Il a un personnel qui travaille à 30%, alors que dans les faits ils travaillent beaucoup plus. Avec cette subvention, il serait possible de l'augmenter à 60%. Le reste des augmentations sont des restitutions sur des coupes linéaires qui avaient eu lieu sur toutes les institutions subventionnées à hauteur de plus de 1 million de francs. Le tout est compensé par une baisse à l'OSR qui est l'institution la plus importante.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC), l'amendement est accepté.

Amendements 26 (Ensemble à gauche/les Vert-e-s), 27 (Mouvement citoyens genevois) et 31 (Parti libéral-radical): Augmentation de la subvention OCG compensée par la diminution de la subvention à l'OSR (26), par une coupe sur le chapitre 31 Ville de Genève (27) ou par une baisse de la subvention à l'Association des usagers des Bains des Pâquis (31) (pour 52 000 francs).

Le Parti socialiste explique qu'il s'agit d'augmenter la subvention de l'OCG qui est un orchestre adoré par les Genevois et qui fait un travail remarquable. La subvention ne couvre pas leur budget de fonctionnement, ils finissent l'année avec 1000 francs dans la caisse et n'ont pas de réserve. Un gros travail est fourni sur la billetterie et les fonds privés, mais Wilsdorf ne les aide pas pour le budget de fonctionnement, car c'est à la Ville de le faire. Donc il leur manque 50 000 francs, ce qui est prévu de leur accorder, et les 2000 francs qui faisaient partie de la coupe linéaire du DCTN ont été ajoutés. Le tout est compensé par une diminution à l'OSR.

Le Mouvement citoyens genevois propose de changer sa compensation et de prendre l'argent sur l'ajustement compétent énergie.

Le Parti libéral-radical explique qu'à la commission des arts et de la culture, tout le monde était d'accord pour augmenter la subvention de l'OCG qui est au bord de la faillite. Mais vouloir augmenter un orchestre en prenant à un autre orchestre, c'est créer des conflits et des guerres incessantes, ce qui serait dommage puisque la musique doit adoucir les mœurs. Le Parti libéral-radical propose de couper 52 000 francs sur la subvention à l'Association des usagers des Bains des Pâquis. La Cour des comptes a mis en avant le dysfonctionnement au niveau des comptes. Ils font plus de 8 millions de francs de chiffre d'affaires et ont des bénéfices énormes. Le Parti libéral-radical considère qu'il serait plus sage de diminuer cette subvention, même s'ils préféreraient la supprimer complètement.

Le groupe Ensemble à gauche constate que la volonté d'augmenter la subvention de l'OCG est très largement partagée. Il y a des différences au niveau des compensations. Mais plusieurs amendements diminuent la subvention de l'Association des usagers des Bains des Pâquis. Il faut voter sur quelle diminution choisir afin de ne pas dépasser le montant de 248 000 francs.

Le Parti socialiste propose, au vu de l'unanimité de la demande d'augmentation de la subvention et de la diversité des compensations proposées, de faire le choix de ne pas compenser, et de transformer cette subvention en proposition politique au Conseil administratif.

Selon les Vert-e-s, deux lignes sont sous-dotées au DACM, et cela a été expliqué en long et en large par la magistrate, à savoir la ligne sur l'énergie où plusieurs millions de francs manquent chaque année, et sur l'entretien des bâtiments. Ces deux lignes entrent dans le plan climat municipal, et dans la stratégie du Conseil

administratif sur le changement climatique. Donc cela lui paraît fort d'attaquer ces lignes sous-dotées, alors que ces mêmes lignes vont directement répondre à une politique du Conseil administratif. Donc les Vert-e-s refuseront tout ce qui touchera le DACM, et insistent sur la nécessité d'augmentation de la subvention de l'OCG par le biais d'une diminution à l'OSR.

Le Parti démocrate-chrétien est également favorable à la subvention à l'OCG; il fait remarquer que s'ils avaient refusé ne serait-ce qu'un poste, il n'y aurait pas ce problème. Donc le Parti démocrate-chrétien propose de revenir sur l'architecte petite enfance, et si ce poste est vraiment nécessaire, la magistrate viendra leur expliquer en quoi. Peut-on mettre la subvention de l'OCG en péril sur un poste qui n'est pas défendable, et qui n'a pas un intérêt stratégique dans la politique publique de la Ville, d'autant qu'il a été proposé en deuxième mouture du budget?

La présidente passe au vote de l'amendement 26.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 1 PDC) et 1 abstention (PDC), l'amendement est accepté.

La présidente passe au vote de l'amendement 27.

Par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC) contre 1 oui (MCG) et 5 abstentions (3 PLR, 2 PDC), l'amendement est refusé.

La présidente passe au vote de l'amendement 31.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC), l'amendement est refusé.

La présidente passe au vote de la proposition du Parti démocrate-chrétien.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC), la proposition est refusée.

La présidente passe au vote de la proposition du Parti socialiste.

Par 10 oui (4 S, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) contre 4 non (1 EàG, 3 Ve) et 1 abstention (MCG), la proposition est acceptée.

La présidente passe au vote opposant l'amendement 26 et l'amendement déclaratif.

Amendement 26: 3 Ve, 1 EàG

Proposition du Parti socialiste: 4 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC

Abstention: 1 MCG

En conséquence, l'amendement 26 est refusé. La subvention à l'OCG passera en déclaratif.

Amendement 28 (Ensemble à gauche/les Vert-e-s): Augmentation de la subvention soutien aux musiques actuelles compensée par la diminution de la subvention à l'OSR (pour 110 000 francs).

Le Parti socialiste explique qu'il s'agit d'augmenter le fonds de création qui permet d'augmenter directement les artistes, qui n'ont pas de statut et sont souvent payés au cachet, et qui ont énormément souffert pendant la crise.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC), l'amendement est accepté.

Amendement 29 (Ensemble à gauche): Nouvelle subvention pour United Music Foundation compensée par la diminution de la subvention à l'OSR (pour 50 000 francs).

Le groupe Ensemble à gauche explique que c'est une proposition qui a été étudiée à la commission des arts et de la culture. Il s'agit de protéger le patrimoine musical enregistré. Il y a toutes sortes d'archives pour garder les documents, les archives papier, les films, etc., et là il s'agit de sauvegarder les enregistrements musicaux car ils sont fragiles. Il s'agit, dans un temps court, de préserver ce qui peut encore l'être. La subvention est moins grande que ce qu'ils auraient souhaité, mais demeure un bon point de départ pour ce travail.

Le Parti libéral-radical explique qu'en principe, quand on a besoin de sauver quelque chose, on demande un crédit, on présente un budget, des charges, etc. Là, c'est une ligne fixe qui est demandée pour quelque chose qui n'est pas demandé par la Ville. C'est une personne seule, et il n'y aura aucun contrôle de la Ville de ce qui va être sauvé, il s'agit simplement de verser un salaire à quelqu'un pour ce travail. Et une fois de plus, on fait du copinage. Le Parti libéral-radical a fait le rapport pour la commission des arts et de la culture donc sait d'où vient la demande: la personne se fait plaisir. Il y a des priorités et des choses plus importantes. Sauver des archives, cela ne doit pas être décidé par une personne seule. Ou alors il a un projet et le soumet, en demandant un crédit exceptionnel pour un projet précis. On veut encore donner de l'argent avant de savoir comment il sera utilisé. C'est honteux.

Le groupe Ensemble à gauche précise que l'objet a été accepté par 11 commissaires de la commission des arts et de la culture. Ce n'était pas une demande de subvention mais une demande de soutien à la préservation de ce matériel musical. C'est une association qui est venue se présenter à la commission des arts et de la culture avant que cette motion ne soit présentée.

Les Vert-e-s expliquent que les deux fondateurs de l'association ont investi près de 100 000 francs depuis sept ans de leur poche. Les deux personnes ont travaillé sur ce projet sans jamais avoir été rémunérées à un taux de 30 à 80%. La troisième chose, c'est que l'argent est bien destiné à travailler sur des projets, et

notamment à l'achat de matériel. Aucun fonctionnement ne justifie cette demande de subventionnement. Les accusations de copinage sont donc factuellement erronées. Quand c'est de la musique classique qui plaît au Parti libéral-radical on peut subventionner, mais pas quand il s'agit d'une fondation qui a reçu deux prix nationaux, le prix de la meilleure réalisation de l'Académie du jazz de Paris et le prix Memoriav de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)... C'est une fondation suisse qui fait un travail intéressant qu'elle est la seule à faire aujourd'hui qui demande modestement 50 000 francs. Les accusations de copinage uniquement parce qu'un des deux fondateurs est un Vert sont très regrettables, et ils n'aimeraient pas que de fausses rumeurs circulent par rapport à cette subvention.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle que cette fondation a reçu une subvention du Canton, et ce n'est pas une tâche de la Ville. On se plaint des transferts de charges, et on est les premiers à se précipiter sur tout ce qui bouge pour les subventionnés. Il a voté pour au Grand Conseil mais votera contre ici car ce n'est pas une tâche de la Ville. Même si le travail fait est intéressant et nécessaire, ce n'est pas à la Ville de financer cela.

Une personne du Parti démocrate-chrétien explique que United Music Foundation fait un excellent travail, ce qui est incontestable. Mais le biais utilisé pour avoir cette subvention choque. C'est une problématique de liens d'intérêts, car c'est une personne qui est députée membre d'un parti politique. Il considère que les Vert-e-s ne devraient pas avoir le droit de voter par rapport à cela. Il n'est pas possible de faire abstraction du fait qu'il est membre d'un parti, et ce d'autant plus avec le fait que cette demande de subvention arrive en période de budget. La moindre des choses serait de faire une demande directement à la Ville et d'attendre que cela suive son cours, mais pas par le biais d'un budget voté sur le siège.

Le groupe Ensemble à gauche précise que la présentation de l'association à la commission des arts et de la culture a eu lieu avant le budget précédent.

Une autre personne du Parti démocrate-chrétien explique que cette association fait un travail remarquable qui est reconnu au niveau international, difficile et long, et cela ne la gêne pas qu'un des fondateurs soit Vert, car dans les associations subventionnées il y a des gens très proches de certains députés PLR. Si cela devait dicter ce que l'on vote et ce que l'on ne vote pas, et ce sur quoi il faudrait s'abstenir, il n'y aurait jamais tous les groupes qui pourraient voter une subvention. Elle ne considère pas cela comme un problème. Mais la compensation pose problème, donc elle ne votera pas cette subvention pour cette raison.

Les Vert-e-s précisent que le député en question s'est retiré du comité de la fondation en vue d'éviter des conflits d'intérêts. Deuxièmement, cette fondation demande des subventions auprès de la Ville depuis plusieurs années. Pour l'instant, le magistrat en charge a estimé qu'il y avait d'autres priorités au sein du

département, la motion a débouché sur un rapport dans lequel la fonction même de la fondation, l'investissement des deux fondateurs démontre la plus-value de cette fondation, et il trouve dommage de revenir là-dessus en avançant un conflit d'intérêts pour éviter la question de la plus-value même du projet de United Music Foundation. Pour toutes ces raisons, les Vert-e-s appellent à voter cette subvention.

Une personne du Parti libéral-radical précise qu'elle n'a pas dit que cette association ne fait pas du bon travail. Elle dit simplement qu'ils touchent déjà une subvention du Canton, et qu'ils ont déjà demandé un soutien de la Ville. Ils ont le droit de faire appel au Conseil municipal si M. Kanaan n'a pas voulu rentrer en matière. Rien ne les empêche de présenter des projets, et si ce projet est bien présenté, avec des chiffres clairs, rien n'empêche que des fonds généraux soient mis à disposition. Mais mettre une nouvelle ligne à 50 000 francs sans que l'on sache vraiment pourquoi n'est pas tout à fait correct.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC), l'amendement est accepté.

Amendement 30 (Ensemble à gauche/les Vert-e-s): Nouvelle subvention pour l'association Couleur Café compensée par une diminution de la subvention à l'OSR (pour 60 000 francs).

Les Vert-e-s expliquent que c'est une approche très positive de l'intégration dans le domaine culturel. L'idée est de promouvoir la diversité culturelle africaine pour que les gens comprennent ses valeurs et que les Genevois y participent. C'est constitué en festival, mais prend également la forme d'activités que l'on peut faire dans les quartiers ou dans les écoles. C'est vraiment l'idée de l'interculturel, que beaucoup de personnes comprennent l'importance de la diversité de la culture africaine. C'est important car la culture est la base de la société, cela permet d'avoir des échanges et de faire en sorte que les gens parviennent à se comprendre.

Le Parti libéral-radical explique qu'il votera contre, non pas que l'association fasse un mauvais travail, mais la compensation ne convient pas.

Le groupe Ensemble à gauche explique que c'est aussi une diversification de ce qui se fait dans le domaine culturel qui est tout à fait enrichissante. Ils ont déjà une expérience de quelques années, donc cela leur permettrait d'avoir plus de marge pour faire ce travail qui est déjà en cours.

Le Parti socialiste soutiendra également cet amendement pour la diversité de l'offre culturelle à Genève. Ils les ont rencontrés et ont trouvé leur programme très intéressant pour faire découvrir la culture africaine aux petits enfants.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 PDC), l'amendement est accepté.

Amendement 32 (Mouvement citoyens genevois): Augmentation de la subvention de Liederkrantz Concordia compensée par une coupe sur le chapitre 31 Ville de Genève (pour 15 000 francs).

Le Mouvement citoyens genevois demande une légère augmentation de la subvention de cette chorale qui a beaucoup souffert de la crise puisqu'ils ne pouvaient plus travailler. C'est un amendement assez modeste. Ils travaillent bien mais c'est évidemment très compliqué depuis le Covid et auraient besoin d'un petit coup de pouce pour redémarrer.

Les Vert-e-s demandent ce qui a généré des coûts durant la période où ils n'ont pas pu travailler.

Le Mouvement citoyens genevois répond qu'ils n'ont pas pu faire d'événement pendant des mois, ce qui occasionne des coûts puisqu'il y a une cheffe d'orchestre qui doit être rémunérée.

Par 7 non (4 S, 3 Ve) contre 4 oui (1 MCG, 3 PLR) et 4 abstentions (1 MCG, 3 PLR), l'amendement est refusé.

Le Mouvement citoyens genevois fait passer l'amendement en déclaratif.

Amendements 33 (les Vert-e-s) et 34 (Parti socialiste): Nouvelle subvention nominative au Collectif vie nocturne compensée par une baisse OSR pour 20 000 francs (33) ou 40 000 francs (34).

Le Parti socialiste explique qu'il s'agit d'une subvention nominative pour le Collectif vie nocturne qui touche un public oublié, à savoir les 16-18 ans. Ils gèrent deux salles qu'ils louent à une centaine d'associations, donc la salle des Terreaux et le Groove. Ils font du très bon travail de prévention contre la drogue et l'alcool, ou en apprenant le contrôle social aux jeunes. Il s'agit de leur faciliter la tâche en pérennisant leur action. Ils reçoivent des subventions ponctuelles de deux départements différents. La salle des Terreaux reçoit une subvention du DCSS et le Groove du DCTN. Les dates de versement de ces subventions qui sont parfois tardives préteritent leur budget pendant des mois et occasionnent des problèmes de retard avec leurs fournisseurs. Pour pallier cela, le Parti socialiste propose une nouvelle subvention nominative de 40 000 francs compensée par une baisse de subvention à l'OSR.

Le Parti libéral-radical fait remarquer que le Groove a reçu une très grosse augmentation cette année.

Le Parti socialiste précise que c'était pour l'exploitation de la salle. En l'occurrence, il s'agit que le collectif gère les deux salles, et non pas la salle.

Les Vert-e-s proposent une subvention plus petite car cette association a reçu 80 000 francs cette année pour Artamis.

La présidente passe au vote de l'amendement 34.

Par 9 non (2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 oui (4 S, 1 EàG) et 1 abstention (Ve), l'amendement est refusé.

La présidente passe au vote de l'amendement 33.

Par 8 non (2 PDC, 3 PLR, 1 S, 1 MCG, 1 UDC) contre 7 oui (3 S, 1 EàG, 3 Ve), l'amendement est refusé.

Amendement 35 (Parti socialiste): Augmentation de la subvention Bourses d'aide à la recherche et aux résidences compensée par une baisse à la subvention à l'OSR (pour 200 000 francs).

Le Parti socialiste décide de le passer en amendement déclaratif.

Amendement 36 (Les Vert-e-s): Création d'une subvention au Programme 1 h par m² compensée par une baisse de la subvention aux Bains des Pâquis (pour 17 000 francs).

Les Vert-e-s explique qu'il s'agit d'un programme intergénérationnel que le Conseil municipal a voté à l'unanimité en plénière. Le but de ce programme est que des familles accueillent des étudiants à la maison, et il n'y a pas de loyer à payer. La rémunération se fait en temps de travail ou de présence proportionnellement à la taille de la chambre. Les deux ou trois dernières années, le programme avait une aide ponctuelle de 17 000 francs qui a été supprimée par manque de moyen. Les Vert-e-s aimeraient que ce programme, qui a un très grand succès, reçoive une subvention nominative. C'est un soutien aux jeunes, aux personnes âgées, ainsi qu'une aide aux personnes handicapées. Cela permettra aussi à l'association de trouver des fonds privés, ce qui est plus facile à partir du moment où il y a une aide publique récurrente. Depuis sa création, il y a environ six ans, ce programme est soutenu par différents fonds privés, et un des fonds se retire. C'est un programme qui tourne entre 250 000 et 300 000 francs, et qui se développe. Il y a deux coordinatrices, payées par l'Université qui finance également un bureau. Tout le reste fonctionne avec des fonds privés.

Par 7 non (2 PDC, 3 PLR, 1 S, 1 UDC) contre 4 oui (1 EàG, 3 Ve) et 4 abstentions (3 S, 1 MCG), l'amendement est refusé.

Les Vert-e-s demandent que cet amendement soit mis en déclaratif.

Amendement 37 (Parti socialiste): Nouvelle subvention pour l'Université populaire africaine (UPAF) compensée par une baisse de la subvention Association des usagers des Bains des Pâquis (pour 55 000 francs).

Le Parti socialiste explique que cette association a été créée en 2008. Il s'agit de l'unique université populaire africaine en Suisse et en Union Européenne. Sa création a été largement accompagnée par les médias. Depuis sa création, elle n'a pas été soutenue financièrement pour qu'elle poursuive les buts qui ont motivé sa création. Cette association a un énorme problème pour continuer à exister. Elle organise beaucoup d'activités depuis des années et se bat pour que la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s existe. Grâce à cette association, tout le monde en parle. Mais elle ne fait pas que cela. Le DCSS reconnaît l'important travail de cette association, et il y a tout un programme pour l'aider à redémarrer. Le Parti socialiste demande une subvention de 55 000 francs pour permettre cela.

Le Parti libéral-radical indique que dans «université» il y a «universel» et pas «communautarisme», donc ce sera non.

Par 6 oui (1 EàG, 4 S, 1 PDC) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 4 abstentions (3 Ve, 1 PDC), l'amendement est accepté.

Amendement 38 (Union démocratique du centre): Ajustement du budget des charges d'entretien des bâtiments PA/PF compensé par la suppression de la subvention à l'Association des usagers des Bains des Pâquis (pour 245 000 francs).

L'Union démocratique du centre explique que cette subvention n'a plus lieu d'être, ce qui a même été admis par M^{me} Kitsos.

Par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 oui (3 PLR, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (PDC), l'amendement est refusé.

Amendement 39 (Mouvement citoyens genevois): Augmentation de la subvention de l'Association Europe-Charmilles compensée par une coupe sur le chapitre 31 Ville de Genève (pour 250 000 francs).

Le Mouvement citoyens genevois considère que cette association travaille très bien. Elle a déjà une subvention de 50 000 francs, mais a un nouveau projet qu'elle aimerait pouvoir financer. C'est pour cela qu'il dépose cet amendement à compenser avec la ligne 31, mais il n'est pas opposé à une autre compensation. Il y a des problèmes dans ce quartier et ce ne sont pas les TSHM qui vont y remédier. Ils ont un très bon contact avec les jeunes et méritent d'être soutenus. C'est un quartier qui est loin d'être simple avec les meurtres et les bagarres qu'il y a eu. Si la compensation est refusée, il la représentera dans les déclaratifs.

Les Vert-e-s rejoignent le Mouvement citoyens genevois sur le constat du quartier et entendent son soutien à l'association. Mais cela fait déjà deux budgets que les Vert-e-s mettent en avant le problème du reporting financier de cette association. Elle a été auditionnée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et les réponses par rapport à cela n'ont pas été convaincantes. Les Vert-e-s aimeraient bien aller vers une solution dans ce quartier, mais au-delà de la compensation qui est demandée, ils ont encore quelques doutes quant à cette question du reporting financier, c'est pour ces raisons qu'ils devront refuser cet amendement.

Le Parti socialiste a soutenu l'amendement de 50 000 francs l'année passée, en partant du principe que le travail de cette association est important dans ce quartier. Elle s'occupe énormément des enfants et des familles précarisées. Pendant les vacances scolaires, tous les enfants qui ne peuvent pas partir ont droit à un accueil de 8 h à 18 h avec des activités, des goûters, etc. Pour le Parti socialiste, elle fait un excellent travail, mais ils ont un problème avec la compensation. Donc en l'état, ils doivent la refuser.

Le Parti libéral-radical explique que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a reçu cette association dans le cadre de leur projet du Wagon à deux reprises. Les projets ont changé entre-temps. Ils ne renient absolument pas l'excellent travail qu'ils font, mais rien ne tient vraiment la route, leur projet ayant été refusé par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, donc ils ne voteront pas cette subvention supplémentaire.

La présidente demande pourquoi cette demande d'augmentation est aussi conséquente, et à quel type de développement ce serait dédié.

Le Mouvement citoyens genevois explique que ce serait pour développer le projet du Wagon, dont la demande de subvention de 250 000 francs a été faite à la Ville de Genève.

Le Parti libéral-radical précise que cette demande a été refusée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, et seul le Mouvement citoyens genevois l'a votée.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien explique qu'elle habite dans ce quartier, et que cette association fait un excellent travail auprès des jeunes, tant les enfants que les adolescents. Elle trouve dommage que de nombreux postes de direction inutiles pour la population aient été votés, et que l'on considère ce montant de 250 000 francs comme trop élevé. Il y a beaucoup de bénévoles qui ne comptent pas leur temps dans ces activités. La concentration de jeunes à difficulté est particulièrement importante, ce qui avait été souligné dans le rapport social fait par M^{me} Alder. Il y a des problèmes de délinquance et de criminalité, avec des pré-adolescents d'à peine 16 ans. Ce n'est pas une association qui va résoudre

tous les problèmes, mais c'est une des associations qui fait un travail de soutien très efficace pour ces familles précarisées et immigrantes, parfois perdues dans les services administratifs.

Le Parti socialiste demande s'ils n'avaient pas changé de projet en cours de route durant le Covid.

Le Mouvement citoyens genevois répond qu'il ne sait pas.

Par 3 oui (2 PDC, 1 MCG) contre 2 non (PLR) et 9 abstentions (3 Ve, 1 EàG, 1 UDC, 4 S), l'amendement est accepté.

Amendement 40 (Ensemble à gauche/Parti socialiste): Nouvelle subvention nominative Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires (ASLPP) compensée par une baisse de la subvention Association des usagers des Bains des Pâquis (pour 90 000 francs).

Le groupe Ensemble à gauche explique qu'il s'agit d'une association qui conseille les personnes en situation de logement précaire, par exemple en sous-location, qui n'ont pas de statut très clair. Ils assurent une permanence téléphonique tous les matins et sont en lien avec l'Association suisse des locataires (Asloca) qui a participé à leur création. L'association a eu une subvention ponctuelle. Le groupe Ensemble à gauche avait eu l'occasion de découvrir leur travail au moment de l'incendie de l'immeuble à la rue Royaume, ainsi que de voir leur rapport d'activité où ils ont réussi, d'une part à empêcher des expulsions de personnes qui n'avaient pas de solution, et à intervenir face à des abus de loyers qui dépassent l'entendement. Le groupe Ensemble à gauche propose donc de donner une ligne budgétaire à cette association, compensée par une baisse de la subvention à l'Association des Bains des Pâquis.

Les Vert-e-s expliquent qu'il s'agit de la problématique des marchands de sommeil (ou de nuit). C'est ce qui est ressorti suite aux distributions alimentaires aux Vernets. Il a été constaté, à travers les statistiques et les sondages faits sur place, que passablement de personnes bénéficiant de l'aide de la Ville étaient victimes de marchands de sommeil (ou de nuit). Cette association a été créée et les Vert-e-s appuient la magistrate dans ce sens. Elle marche bien et répond à une vraie problématique que l'Etat refuse de prendre en main. Ils sont très heureux de cet amendement et le soutiendront.

Le Parti socialiste explique que c'est vraiment un aspect préventif puisqu'ils agissent si possible avant l'expulsion. C'est à partir du moment où la personne est expulsée qu'elle perd ses repères, et que la dégringolade commence, donc cette association essaie d'agir là-dessus, afin de garder la personne dans un cadre de vie convenable. C'est vraiment essentiel.

Le Mouvement citoyens genevois ne voit pas pourquoi il n'est pas possible d'utiliser les instruments qui existent déjà. Il ne voit pas en quoi cette association peut empêcher des expulsions. Si la personne est expulsée, on ne peut malheureusement pas s'y opposer, c'est la loi fédérale. A partir d'un mois de loyer non payé, le propriétaire peut mettre à la porte. Malheureusement c'est ainsi, ce qu'il condamne du reste. Le Mouvement citoyens genevois ne voit pas en quoi une nouvelle association sortie de nulle part pourra être meilleure que l'Asloca qui fait un travail de proximité, et qui va jusqu'au tribunal pour éviter que la personne soit expulsée. En quoi c'est un plus par rapport à cela?

Le groupe Ensemble à gauche explique qu'il s'agit plus spécifiquement de personnes qui sont en sous-location, donc qui n'ont pas directement un bail. Leurs conditions sont souvent très difficiles, et c'est aussi l'Asloca qui a participé à créer cette association, ayant constaté ce besoin pour cette population. Il est vrai qu'ils ne peuvent légalement pas empêcher les expulsions. Mais toute une partie de leur travail consiste en une médiation, et la recherche de solutions avec les acteurs, et pas uniquement faire des recours qui n'aboutissent pas toujours. C'est aussi du conseil à ces personnes qui ne savent pas faire valoir leurs droits.

Le Mouvement citoyens genevois demande de quelle population il s'agit, et si ce sont des résidents illégaux. Parce qu'un sous-locataire a les mêmes droits qu'un locataire.

Le groupe Ensemble à gauche répond que c'est en partie le cas, mais elle ne sait pas quelle proportion.

Le Parti démocrate-chrétien explique qu'il ne connaissait pas très bien cette association, dont on parle sur le site de la Ville de Genève, dans un article sur les dispositifs d'hébergement d'urgence réadapté après la fermeture de la caserne des Vernets. Il est également question de l'association Aux Six Logis. Il considère que c'est très bien. Il est ici aussi question de la problématique de la traite des êtres humains. On n'est pas seulement dans une situation de logement. Ce sont des gens qui sont en précarité, et il n'y a pas que le fait d'être logé avec des logeurs qui profitent de la situation. Il y a aussi des employeurs. On appelle cela de la traite d'êtres humains et de l'esclavage moderne. Ce sont des gens dont on soustrait les passeports, qui sont complètement dépendants. Donc une antenne de ce type est utile pour détecter cette problématique. C'est une bonne chose qu'il y ait cette association, car il y a vraiment des dénonciations à faire à ce niveau. Alors qu'ils aient des papiers ou pas, ce n'est pas important. Généralement il y a des gens qui les ont trompés au départ, ce sont des problématiques que l'on rencontre dans l'asile en général. Ces gens sont là, souvent depuis très longtemps, et on n'a pas toujours les informations à leur sujet. Donc le Parti démocrate-chrétien soutiendra cet amendement.

Le Parti démocrate-chrétien demande à quoi correspond le montant.

Le Parti socialiste répond qu'ils avaient un fonds ponctuel de 50 000 francs.

Le Parti démocrate-chrétien demande s'il s'agit d'un salaire.

La présidente répond qu'effectivement deux personnes assurent une permanence le matin, et se déplacent s'il y a des médiations à faire. Ils font vraiment un accompagnement de situation.

Le Parti démocrate-chrétien demande s'il s'agit d'une antenne de l'Asloca.

Le Parti socialiste répond par l'affirmative. Mais c'est un volet du sans-abrisme ou du mal-abrisme qui essaie d'agir en amont.

Le Parti libéral-radical considère que c'est compliqué car il n'y a aucune donnée permettant de savoir ce qu'est cette association, si ce n'est qu'elle est basée à la Maison internationale des associations. Mais si l'on parle de personnes qui sont à Genève de manière irrégulière, il y a quand même un problème dans le versement de fonds publics pour subvenir à des gens qui ne respecteraient pas la loi. Par ailleurs, le Parti libéral-radical ne sait pas si c'est une bonne chose de faire une nouvelle subvention et de morceler, puisque cela dépend de l'Asloca. Il y a également une permanence juridique gratuite quand on n'a pas les moyens. Le Parti libéral-radical a l'impression que c'est malsain d'augmenter toutes sortes de nouvelles subventions qui éparpillent l'efficacité d'une aide.

Les Vert-e-s expliquent que la spécificité de cette association est son lien avec les associations de terrain et communautaires. Pour l'Asloca et la permanence juridique, il y a un problème d'accessibilité qui a été reconnu, entre autres, par les bénéficiaires de l'hébergement d'urgence aux Vernets et des distributions alimentaires. Quand on est une personne sans papiers ou avec un statut temporaire, il est très difficile de connaître le système genevois, et il est difficile de faire le lien. L'avantage, c'est que l'on a des personnes avec un vrai lien de terrain, il y a un vrai travail d'identification, et une réponse adaptée à l'ensemble des problématiques, parce que chaque communauté migrante à Genève a cette problématique. C'est l'occasion de donner un coup de pouce directement sur le terrain à une association avec des personnes qui ont des droits. Ce n'est pas parce que l'on n'a pas de statut en Suisse que l'on n'est pas protégé par des droits fondamentaux.

Par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PDC) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement est accepté.

Amendement 41 (Ensemble à gauche): Création d'une ligne de subvention Urgence sociale compensée par la diminution de la subvention aux Usagers des Bains des Pâquis (pour 100 000 francs).

Le groupe Ensemble à gauche explique que l'idée est de créer une ligne générale pour des projets ponctuels. Cela existe déjà pour différents domaines,

comme l'enfance, la vieillesse, l'inclusion sociale, etc. La Ville est très impliquée sur l'urgence sociale. Il est essentiel d'obtenir une participation financière plus grande du Canton et de l'ACG. Mais on reste au même montant par rapport à tout ce qui concerne l'hébergement d'urgence, alors que les besoins augmentent. Ce serait pour favoriser également des petits projets de solidarité dans le domaine de l'urgence sociale, et non pas d'augmenter les subventions aux grands acteurs dans ce domaine. L'idée est d'avoir la possibilité d'avoir des petits projets ponctuels qui ne durent pas mais qui expriment une solidarité et une aide concrète. Cela peut comprendre autant l'alimentation que l'hébergement.

Le Mouvement citoyens genevois indique qu'il y a déjà des lignes pour l'urgence sociale dans le budget du Service social.

Le Parti libéral-radical fait remarquer que les associations qui viennent en aide ont déjà des subventions.

La présidente répond que c'est pour avoir la possibilité de projets ponctuels. Cela existe déjà pour de nombreux autres domaines, pour des petits projets qui coûtent peu. Les besoins sont là, pour des raisons de négociations avec les autres acteurs, à savoir le Canton et l'ACG, il n'est pas possible d'encore augmenter la part de la Ville dans ce domaine, mais en même temps, on risque d'être coincés. Donc c'est une possibilité pour intervenir de manière plus ponctuelle. C'est dans les comptes que l'on retrouve tous les projets ponctuels financés sur tous les domaines où cela existe.

Les Vert-e-s expliquent qu'ils trouvent la proposition intéressante. Dans le cadre de la plénière, l'urgence humanitaire à laquelle la Ville fait face a été largement dénoncée. Il a été question de 25 familles actuellement dans la rue avec 42 enfants qui souffrent de maladies chroniques. Ces familles ne trouvent de réponse aujourd'hui dans l'hébergement d'urgence. Malgré les fonds alloués, le système est en surcharge. Les places sont toutes occupées, il y a plusieurs jours d'attente, et il n'y a pas de réponse adaptée à des familles qui dorment dans la rue. Sur la question de l'urgence sociale, il y a un lien avec l'urgence humanitaire, et ce serait intéressant que le DCSS ait une ligne allouée à des projets ponctuels de type *sleep-in* ou aide alimentaire, dans le cas où l'on a une surcharge sur le fonctionnement du département. Là où cela devient intéressant, c'est qu'il sera possible d'amener une réponse ponctuelle à différentes associations qui répondent à un vrai besoin exprimé par l'ensemble des associations de terrain depuis deux ou trois semaines.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 1 UDC, 2 PDC) et 1 abstention (MCG), l'amendement est accepté.

Amendement 42 (Parti démocrate-chrétien): Augmentation de la subvention «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées» pour un projet pilote de permanence de crèches estivales, compensée par une diminution de la subvention Association usagers Bains des Pâquis et une baisse de la subvention Soutien aux enfants à besoins spécifiques (pour 250 000 francs).

Le Parti démocrate-chrétien rappelle que ses autres propositions ne demandaient pas de dépenses supplémentaires. Ils considéraient simplement que compte tenu de la situation financière, des dépenses non justifiées n'avaient pas à être compensées. Cette proposition vise toute la population. Il s'agit d'une augmentation de la subvention pour les crèches, en vue de mettre en place un projet pilote pour la permanence de crèches estivales. C'est donc une prestation destinée directement à toutes les couches de la population et qui concerne toutes les familles. Cela correspond à une motion qui avait été déposée en 2019, qui avait été examinée en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et qui avait été approuvée à une grande majorité, mais le rapport n'a pas encore été rendu. L'idée serait que l'expérience pilote puisse avoir lieu à l'été 2022, et pas d'attendre que le rapport soit rendu. Cela permettrait d'avancer sur ce projet, et comme le Conseil municipal est toujours très attentif à la politique de la petite enfance et à la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, elle s'attend à un soutien sur cet amendement. Cela aurait pu être compensé par la suppression de la subvention pour les Bains des Pâquis, ce qu'ils n'ont pas considéré raisonnable, puisqu'ils ont également un problème avec le locataire de la buvette, donc un temps d'adaptation est nécessaire. Ils ont donc considéré que la moitié pouvait être prise pour 2022, avant de prendre davantage. Il y a aussi un problème de réorganisation, et la Ville doit prendre ses responsabilités, puisqu'elle n'a pas fait le contrôle qui lui incombait. C'est un peu facile de dire que c'est entièrement la faute des Bains des Pâquis, car il y a eu un défaut de surveillance crasse. Ils proposent donc de baisser la subvention «Soutien aux enfants à besoins spécifiques» de 150 000 francs. Les 425 000 francs ont été proposés dans le deuxième budget du DCSS. Elle n'a pas explicité comment ces 425 000 francs allaient être utilisés. Ce montant a été présenté sans détail. Le Parti démocrate-chrétien est évidemment sensible à l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans les crèches, donc ils n'ont pris que 150 000 francs. Ils considèrent qu'avec presque 300 000 francs, il y a de quoi faire puisqu'il y a déjà 1,5 million de francs accordé à ce budget, et ils n'ont pas reçu d'explication quant à la nécessité d'avoir 425 000 francs de plus.

Le Parti démocrate-chrétien précise que le montant de 250 000 francs correspond à 100 enfants. Le budget prévu pour 1000 enfants était de 2,5 millions de francs. L'idée serait de l'augmenter en cas de succès ou de l'abandonner le cas échéant.

Le Mouvement citoyens genevois a de la peine à comprendre pourquoi il faudrait de l'argent en plus. Toutes les crèches ne sont pas fermées en été. Par ailleurs,

à la fin de l'année, la plupart rentrent de l'argent. Le Mouvement citoyens genevois demande des explications.

Le Parti démocrate-chrétien répond que la plupart des crèches ferment entre quatre et cinq semaines d'affilée en été. Le budget de 250 000 francs est issu de l'étude de la motion par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Il faut créer des permanences, et les crèches qui feront ce système de permanence nécessiteront plus de moyens financiers. Le projet a été voté en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, donc cela n'a pas tellement été mis en cause par les commissaires du Mouvement citoyens genevois.

Le Mouvement citoyens genevois explique que de nombreuses institutions sont ouvertes l'été, aussi bien sur la rive droite que la rive gauche. Le Mouvement citoyens genevois ne comprend pas pourquoi il faut encore faire quelque chose pour quelque chose qui existe déjà.

Le Parti démocrate-chrétien explique que cela n'existe pas puisque cela a été discuté en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et que la magistrate en charge des crèches l'a accueilli favorablement. C'est basé sur une motion qui a été acceptée. On peut contester les conclusions mais la majorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a accepté cette motion qui a également été accueillie favorablement par la magistrate. L'idée n'est pas de refaire le débat qui a eu lieu en commission spécialisée. Donc la question est de savoir si l'on veut faire l'expérience pilote en 2022 ou la repousser d'un an. Ils sont d'avis qu'il faut faire cette expérience pilote car il y a un vrai besoin pour les familles qui ont des enfants de moins de 4 ans, car une fermeture de quatre semaines représente un vrai problème pour beaucoup de familles qui n'ont pas les moyens de payer un privé, ni de famille à laquelle confier l'enfant, et qui ne peuvent pas prendre quatre semaines de vacances d'affilée, ce qui concerne la majorité des familles.

Le Parti socialiste entend ce besoin, et cette motion a effectivement reçu un très bon accueil en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. D'après les auditions, il n'y a pas un très grand nombre de crèches qui organisent des permanences estivales, donc ce serait quelque chose à mettre en place. Malheureusement, le problème se trouve plutôt au niveau des compensations.

Les Vert-e-s comprennent la problématique du nombre de crèches en été. Il faudrait organiser les choses autrement. De l'autre côté, il y a des besoins de soutien aux enfants à besoins spécifiques, et pas grand-chose n'est fait par rapport à ces enfants ces dernières années. Ce sont différents types de soutiens, dont le coût peut grimper rapidement. Donc c'est difficile de supprimer une partie de cette subvention pour les Vert-e-s. Mais si cet amendement passe en déclaratif, ils le soutiendront.

Le Parti libéral-radical explique que l'on voit des projets pilotes qui surgissent tout le temps. Il y a eu le projet des médiateurs de nuit qui a été voté sans savoir ce qui allait être fait, donc pendant une année on attendait pour définir le profil que devraient avoir ces médiateurs de nuit. Et là il faudrait dépenser un quart de million pour faire un projet pilote de permanence de crèche. Elle ne voit pas l'intérêt si des crèches restaient ouvertes pour être à trois quarts vides. Si cela avait été un projet pédagogique unique, comme une crèche en forêt, cela aurait pu être intéressant. Dans ces conditions, le Parti libéral-radical ne soutiendra pas cet amendement qui semble assez imprécis.

Le groupe Ensemble à gauche considère que c'est un projet très intéressant. Quand on voit le nombre d'enfants pour lesquels il n'y a pas vraiment de solution l'été, c'est une réelle difficulté. Mais le groupe Ensemble à gauche est aussi mal à l'aise à l'idée de l'opposer à d'autres besoins. C'est aussi quelque chose qui met du temps à se mettre en place, donc elle n'est pas sûre que ce serait possible de le faire déjà pour cet été. Ensemble à gauche souhaiterait soutenir l'idée de ce projet mais pas en tant qu'amendement.

Par 7 non (3 Ve, 4 S) contre 2 oui (PDC) et 6 abstentions (1 UDC, 1 EàG, 3 PLR, 1 MCG), l'amendement est refusé.

Le Parti démocrate-chrétien demande que l'amendement passe en déclaratif.

Amendement 43 (Union démocratique du centre): Accueillir à la place de Neuve des spectacles «hors programme officiel» un mois par année, compensé par une baisse de la subvention à la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) (pour 210 242 francs).

L'Union démocratique du centre explique que c'est une subvention non monétaire. Une personne s'est plainte que le magistrat ne mette pas le GTG à disposition pour d'autres programmes que la programmation officielle de la FGTG. Il trouverait intéressant de signaler au Conseil administratif que le Conseil municipal est favorable à l'idée que le GTG puisse, quatre fois par année à raison d'une semaine, ou deux fois par année à raison de deux semaines, être mis à disposition de spectacles autres que ceux organisés par le GTG. Ces spectacles, avec la location que la Ville pourrait en tirer, permettraient d'équilibrer le budget du GTG qui est déficitaire de 1 à 2 millions de francs à la fin de l'année. Si les deux spectacles organisés pendant l'année permettent à la Ville de percevoir de l'argent, il serait possible d'équilibrer les comptes de la FGTG. C'est donc une proposition purement symbolique. Ce montant représente un douzième de la gratuité qui figure dans les comptes.

Le Mouvement citoyens genevois votera cet amendement, car c'est effectivement totalement incompréhensible qu'il y ait un blocage de la FGTG et du

Conseil administratif. Les propos de M. Kanaan à ce sujet ne laissent pas augurer une certaine ouverture dans ce domaine. Évidemment, cela doit se coordonner avec le programme du GTG, mais c'est tout à fait possible. Et évidemment, cela occasionne un loyer perçu par le GTG. C'est une proposition gagnant-gagnant, et le Mouvement citoyens genevois ne comprend pas que l'on mette les pieds au mur. Il y a quelques années, il y a eu des possibilités et le Mouvement citoyens genevois ne sait pas si elles se sont concrétisées, mais il y avait l'accord du Conseil administratif. Finalement le directeur général du GTG s'y était opposé et n'avait jamais donné suite. Le bâtiment appartient à la Ville, et c'est à elle de mettre cela dans le contrat de prestations.

Le Parti libéral-radical est totalement opposé, et ne sait même pas si c'est légal. Par ailleurs, la commissaire rappelle qu'avec le nouveau directeur, le GTG invite déjà d'autres groupes, le festival Antigél entre autres, mais en tant que directeur du GTG, c'est lui qui fait sa programmation; cela se planifie sur trois ans, et parfois plus. On n'a pas le droit de mettre des bâtons dans les roues d'une institution en lui posant des conditions. Donc ce sera non.

Le Parti démocrate-chrétien explique que c'est anecdotique puisque l'on parle de cela parce qu'une personne a appelé en se plaignant du manque d'ouverture du GTG. Il a lui-même siégé au conseil de FG TG: il y avait eu les organisateurs d'un spectacle chinois qui avaient mis une telle pression pour louer la scène du GTG que cela s'était terminé au tribunal. Aujourd'hui, le GTG peut être loué selon la disponibilité du calendrier, mais la Ville n'a pas à s'immiscer dans cette gestion. C'est le directeur et le conseil de fondation qui peuvent le faire. En l'occurrence, il s'agit d'un groupe qui veut absolument utiliser cette scène. Donc l'enjeu est là. C'est simplement de la prospection pour forcer la main au Conseil municipal pour pouvoir jouer sur cette scène, avec un contentieux historique. Il faut laisser le GTG décider, et ils savent très bien qu'ils peuvent louer. Il n'y a aucun problème avec cela.

L'Union démocratique du centre précise que le propriétaire du bâtiment est la Ville. La Ville peut, et c'est déjà arrivé, organiser des manifestations qui ne concernent pas la FG TG, comme l'horlogerie. Donc il arrive que la Ville utilise son bâtiment, et que cela n'ait absolument rien à voir avec la FG TG, puisqu'elle est propriétaire. Le GTG finit l'année avec 2 millions de francs de déficit, donc si la Ville peut, de temps à autre, utiliser son bâtiment pour gagner de l'argent et équilibrer les comptes de la Fondation, avec l'argent que va rapporter l'utilisation du bâtiment, il voit cela d'un très bon œil. Pour la Scala de Milan par exemple, la mairie de Milan se réserve la possibilité, hors programme, d'utiliser la salle pour accueillir des spectacles grand public qui rapportent, et il souhaite que le GTG suive l'exemple de programmation financière de la Scala de Milan. Il ne s'agit pas de forcer la main de la Ville, mais de rappeler au Conseil administratif qu'il est tout à fait libre d'utiliser son bâtiment pour arrondir les fins de mois du GTG.

Les Vert-e-s considèrent que cette proposition va au-delà d'un amendement. Il s'agit plutôt d'une recommandation au conseiller administratif à la culture pour améliorer les prestations du GTG. Pour cette raison les Vert-e-s voteront contre. Les Vert-e-s indiquent qu'il y a quand même quelque chose à approfondir là-dessus, même si ce n'est pas à faire dans le cadre du budget. Cela pourrait être une question écrite ou orale, ou même un projet de délibération ou une motion. C'est un sujet sur lequel il faut trouver des solutions.

Par 11 non (3 Ve, 4 S, 1 EàG, 2 PLR, 1 PDC) contre 3 oui (MCG, UDC, PDC) et 1 abstention (PLR), l'amendement 43 est refusé.

La présidente passe aux amendements déclaratifs. Au vu de l'horaire, la présidente propose que les amendements soient votés sans débat.

Amendement 1 (Ensemble à gauche): Indexation des échelles de traitement – déclaration sans compensation.

Le groupe Ensemble à gauche explique que l'on ne peut pas déterminer de montant car l'indice est connu à la fin de l'année, c'est un souhait que le Conseil administratif l'applique aux échelles de traitement au cas où il serait positif.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est préavisé positivement.

Amendement 2 (Union démocratique du centre): Augmentation de la subvention OSR (315 700 francs).

L'Union démocratique du centre explique que l'OSR a été victime de compensations injustes pour eux, et il serait tout à fait raisonnable, dans la mesure du possible, de maintenir la ligne de l'OSR en l'état.

Par 12 oui (4 S, 1 MCG, 3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 EàG) contre 3 non (Ve), l'amendement est préavisé positivement.

Amendement 3 (Parti socialiste): Engagement dans la fonction publique des services de nettoyage des toilettes publiques de la Ville de Genève (800 000 francs).

Le Parti socialiste explique que cette proposition a déjà été évoquée par le groupe Ensemble à gauche. Le Parti socialiste est plus généreux afin de pouvoir vraiment avancer avec la première demande du projet de délibération PRD-264. Ce projet de délibération a été voté au Conseil municipal le 7 septembre 2021. Il s'agit simplement d'aller de l'avant avec la décision du délibératif.

Par 8 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 1 Ve) contre 5 oui (4 S, 1 EàG) et 2 abstentions (Ve), l'amendement est préavisé négativement.

Amendement 4 (Parti socialiste): Augmentation de la somme affectée pour la Bâtie des enfants (50 000 francs).

Le Parti socialiste explique que cet amendement vise à augmenter la somme affectée à la Bâtie des enfants afin d'étendre et pérenniser ce programme essentiel à l'éveil culturel et à la créativité. La Bâtie des enfants est un espace entièrement dédié aux plus petit-e-s et à la nature. Un programme d'animations culturelles et de développement durable proposé par des associations a été déployé durant les week-ends des mois de septembre et d'octobre. Les activités en partie financées par des fonds privés ont connu un grand succès.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (PDC), l'amendement est préavisé positivement.

Amendement 5 (Parti socialiste): Renforcement des TSHM (244 108 francs).

Le Parti socialiste explique qu'il propose d'engager deux TSHM à temps plein. Ils sont 13 en Ville de Genève. Si l'on faisait une comparaison avec la Ville de Vernier, il faudrait tripler leur nombre. Au quartier des Grottes, pour un TSHM, il y a 25 policiers municipaux. Il y a un vrai besoin de professionnels qui fassent un travail de proximité. Un TSHM est quelqu'un qui travaille avec les jeunes en rupture sociale ou familiale, en situation de vulnérabilité, qui met en place des projets, qui travaille en réseau avec d'autres associations. C'est un vrai travail de prévention sociale, donc pour le Parti socialiste, c'est presque scandaleux qu'ils soient aussi peu en Ville de Genève.

Par 8 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 7 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est préavisé positivement.

Amendement 6 (Ensemble à gauche): Indexation des prestations complémentaires AVS/AI (800 000 francs).

Le groupe Ensemble à gauche explique que lors de la dernière session, l'indexation des prestations complémentaires AVS/AI qui n'avaient pas augmenté depuis trente ans avait été voté. Donc il est normal que cela s'applique. Mais le montant n'est pas connu, c'est une invitation.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 7 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est préavisé positivement.

Amendement 7 (les Vert-e-s): Augmentation du Fonds Plan Climat (200 000 francs).

Les Vert-e-s expliquent qu'à partir de l'année prochaine, il y aura le Plan climat qui est central à la politique de la Ville de Genève depuis que l'urgence climatique a été déclarée. Il a été constaté que l'on n'arrive pas à grand-chose au niveau des négociations intergouvernementales. Donc c'est au niveau des villes que cela doit se passer. Ce fonds a pour mission que la Ville puisse tenir l'objectif d'assurer la transition écologique.

Par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PDC) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est préavisé positivement.

Amendement 8 (les Vert-e-s): Création subventions ponctuelles pour Coordination Accueil Renseignement (CAR) et Square enfants Monthoux (30 000 francs).

Les Vert-e-s expliquent qu'ils souhaitent avoir deux subventions ponctuelles, ce qui ne peut pas être voté, mais ils désiraient que le Conseil administratif entende ce souhait. La première concerne Coordination Accueil Renseignement. Il s'agit de l'association qui a le petit chalet à la sortie de la gare Cornavin, qui offre des renseignements aux jeunes et qui a un rôle social et d'information intéressant. Ils voulaient partir sur une ponctuelle pour un coup d'essai. La deuxième subvention serait pour Square enfants Monthoux, qui a reçu un prix de la Ville pour un projet de jardin dans une cour intérieure d'un immeuble de la Ville. Ce projet de jardin a été honoré par un prix, mais l'association n'a pas l'argent pour construire ce jardin aux Pâquis, dont le coût serait de 10 000 francs, donc c'est une ponctuelle.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (PDC), l'amendement est préavisé positivement.

Amendement 9 (Parti socialiste): Augmentation de la subvention à l'OCG (52 000 francs).

L'amendement est préavisé positivement à l'unanimité.

Amendement 10 (MCG): Augmentation de la subvention de Liederkrantz Concordia (15 000 francs).

Par 8 oui (3 Ve, 1 S, 1 MCG, 2 PLR, 1 EàG) contre 4 non (2 PDC, 2 S) et 3 abstentions (UDC, S, PLR), l'amendement est préavisé positivement.

Amendement 11 (Parti socialiste): Nouvelle subvention nominative Collectif vie nocturne (40 000 francs).

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 6 non (3 PLR, 1 PDC, 1 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (PDC), l'amendement est préavisé positivement.

Amendement 12 (Parti socialiste): Augmentation de la subvention Bourses d'aide à la recherche et aux résidences (200 000 francs).

Le Parti socialiste explique que l'idée est de pérenniser une action du DCTN en lien avec la crise Covid, durant laquelle ils accordaient des bourses de 10 000 francs de recherche et de travail. L'idée est d'augmenter la ligne «Bourses et prix numériques et pluridisciplinaires» de 200 000 francs et de la renommer «Bourse d'aide à la recherche et aux résidences».

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 non (3 PLR, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (PDC), l'amendement est préavisé positivement.

Amendement 13 (les Vert-e-s): Création subvention Programme 1 h par m² (17 000 francs).

Par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 PDC) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (PDC), l'amendement est préavisé positivement.

Amendement 14 (Parti démocrate-chrétien): Augmentation de la subvention «Crèches, garderies, jardins d'enfants et activités liées» pour un projet pilote de permanence de crèches estivales (250 000 francs).

Par 10 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PDC) contre 5 non (3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'amendement est préavisé positivement.

M. Blanchot annonce que le total de préavis favorables équivaut à 2 213 000 francs.

La présidente propose de faire un communiqué de presse pour annoncer la décision sur le vote du budget, le montant général et le nombre d'amendements.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

La présidente passe aux prises de position.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois explique qu'à la base, ce budget ne les satisfait pas vraiment. Cependant il considère qu'il faut que la municipalité ait un budget, donc a priori, ils le voteront. Il demeure toutefois

réservé car dans la liste des amendements et des propositions déclaratives, un certain nombre de choses sont totalement inacceptables, et poseront problème si elles sont intégrées au budget. En tout état de cause ils voteront ce budget, mais il ne les emballer pas car il est trop dépensier. Les prévisions fiscales ont sauvé le Conseil administratif des difficultés rencontrées avec le personnel, puisque le premier budget ne contenait pas les annuités. Le Mouvement citoyens genevois n'aurait pas pu voter ce budget sans les annuités, car ils considèrent que c'est un dû et que l'ajustement n'a pas à être fait sur le dos du personnel. Ils ne considèrent pas ce budget plus séduisant pour autant, mais acceptent de le voter en l'état.

La commissaire du Parti libéral-radical explique qu'au vu des frustrations rencontrées par le Parti libéral-radical tout au long de la soirée, cela ne sera pas une surprise de le voir refuser le budget. Une des raisons est l'augmentation frénétique de postes. Rien que M. Gomez a quatre nouveaux postes, sans compter le délégué à l'économie. Il y a 44 directeurs dans le département de M. Kanaan. Cette Ville n'a qu'une seule envie, celle de créer de nouveaux postes avec les recettes fiscales meilleures. Par ailleurs, la plupart de ces postes sont des postes hiérarchiques, et plus on a une hiérarchie fournie, plus le travailleur souffre, et moins l'institution fonctionne. Cela ne leur paraît donc pas être une idée fantastique. En plus de cela, par rapport à l'internalisation des nettoyages, toutes les auditions ont montré le danger par rapport aux entreprises qui vont perdre le contrat qu'elles ont avec la Ville. Leurs employés ne retrouveront pas forcément du travail, donc le Parti libéral-radical n'est pas en faveur de cela. Il n'y a aucun désir de la part du Conseil administratif et de la majorité du Conseil municipal d'avoir un budget plus équilibré. Au contraire, on veut toujours plus dépenser, et ensuite on viendra pleurer pour augmenter des impôts. A force d'avoir des impôts élevés, on fait fuir les gros capitaux. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera ce budget.

La commissaire du groupe des Vert-e-s explique que son groupe accepte ce budget. Au mois d'octobre, les prévisions fiscales ont été améliorées, ce qui a permis de réaliser la principale demande des Vert-e-s qui était de remettre en place les mécanismes salariaux. L'amélioration des prévisions fiscales permet également d'accélérer le retour à l'équilibre, ce qui est important car c'est un de leurs fers de lance, d'autant qu'il faudra compter, pour l'année prochaine, d'éventuels transferts de charges du Canton. Ils ne considèrent pas la création de nouveaux postes après les arbitrages comme un problème. A un moment, le Conseil administratif a dû faire des choix, il s'est serré la vis, et au moment où il a eu plus de moyens, il a créé les postes qu'il considérait nécessaires, dont les postes à la petite enfance. Les Vert-e-s sont pour renforcer le soutien aux institutions de la petite enfance. Il y a eu beaucoup de développement de crèches et les demandes de soutiens divers et variés à l'administration municipale ont augmenté. Ils saluent une meilleure répartition des fonds entre la musique classique et les musiques actuelles, même si ce ne sont pas des sommes démentielles. Il est vrai que cela se fait sur le dos

de l'OSR, mais c'est bien parce que ce dernier a des réserves importantes, et non pas parce que sa politique culturelle pose problème. L'OSR est une fondation qui a des réserves, contrairement à d'autres entités subventionnées uniquement par la Ville de Genève qui n'ont pas cette possibilité. Par ailleurs, la fameuse règle de pouvoir avoir des réserves au niveau cantonal ne serait pas si claire que cela. Il y a eu une tentative de diminuer les frais d'énergie, et dans les arbitrages il y a un ajustement des frais d'énergie à 1 million de francs, ce que les Vert-e-s saluent car le budget indiquait une somme plus basse que les frais d'énergie réels, donc ils tiennent à ne pas diminuer cette ligne. Ils comprennent le souci économique de la droite d'améliorer les ajustements de charges liées à l'entretien des bâtiments. Il y a un réel besoin à ce niveau. Ils regrettent que ce budget ne soit pas plus vert. Ils auraient aimé que le Conseil administratif propose plus de solutions vertes dans le budget. Ils ont cherché à trouver des compensations mais se sont rabattus sur les amendements déclaratifs pour aider des associations qui fonctionnent avec beaucoup de personnes bénévoles, et qui travaillent au niveau de la diversité, de la transition écologique et de la végétalisation.

Le commissaire du Parti socialiste tient à remercier et souligner le travail de l'ensemble du Conseil administratif. Si quelques petites améliorations peuvent être apportées, comme le temps consacré à l'audition des magistrats dans certaines commissions transversales, le processus mis en place est satisfaisant. Le travail réalisé par l'exécutif suite aux dernières prévisions fiscales a permis la réintroduction des mécanismes salariaux pour l'ensemble de la fonction publique et les employés de la petite enfance. Le Parti socialiste tient à souligner qu'ils n'acceptent pas que les salaires des collaborateurs et collaboratrices soient la variable d'ajustement du budget. En tant qu'employeur, la Ville a la responsabilité de respecter ses engagements. De plus, la Ville de Genève s'engage en faveur de la transition écologique, ce dont il faut se féliciter. Il est nécessaire de poursuivre dans cette voie, en n'oubliant jamais que la transition écologique ne peut être acceptée par la population sans qu'elle soit liée à des mesures sociales. Oublier ce principe, c'est s'assurer un rejet. Pour en venir au budget, celui-ci prend la mesure des besoins au niveau social, ce qui réjouit le Parti socialiste. La municipalisation des crèches, réforme fondamentale pour le Parti socialiste, permet au domaine de la petite enfance d'être enfin reconnu comme politique publique. Sur le long terme, elle permettra une véritable plus-value éducative pour les enfants, une amélioration de la prise en charge pour les parents, mais également une société plus égalitaire. Le renforcement du SDPE permet de préparer cette réforme portée par la magistrate M^{me} Kitsos. En outre, le travail réalisé au niveau de la culture pour revoir les subventions doit être souligné, notamment les augmentations proposées pour les musiques actuelles, afin de permettre une rémunération correcte des acteurs et des actrices culturels, dont la précarité du statut a été mise en avant par la crise sanitaire. De même, un important travail a été engagé par la Ville de Genève, mais également au niveau

supérieur, afin d'améliorer ce statut professionnel. Il est maintenant nécessaire de s'employer à le soutenir de manière cohérente et responsable. Une partie des amendements du Parti socialiste ce soir ont été compensés par une diminution de l'OSR, ils demandent au Conseil administratif de les reprendre à sa charge. En résumé, le Conseil administratif propose un budget responsable qui prend en compte l'urgence sociale et écologique, qui prépare les grandes réformes à venir et qui respecte l'ensemble des employés, donc ils le voteront.

Le commissaire du l'Union démocratique du centre constate que le train de vie de la Ville de Genève ne correspond plus au train de vie de ses habitants. Le Conseil administratif imagine chaque année de nouvelles dépenses, sans se préoccuper le moins du monde de la pression fiscale qui se fait de plus en plus forte sur les habitants de la Ville. Le budget des familles se rétrécit contrairement au budget de la Ville. Les familles doivent consacrer une part toujours plus importante de leur budget aux impôts, au loyer et aux assurances maladie, alors que la Ville a un budget qui augmente. L'Union démocratique du centre en veut pour preuve la stagnation de la recette d'impôt sur le revenu ces dix dernières années. Malgré l'augmentation des habitants et des frontaliers qui viennent travailler en Ville, qui contribuent tous à l'impôt sur le revenu perçu par la Ville, le centime additionnel reste le même depuis dix ans, ce qui démontre l'appauvrissement des habitants, et ce décalage entre le budget du Conseil administratif et la situation réelle des habitants de classe moyenne est totalement malsain. Le Conseil administratif compte sur la spéculation boursière et immobilière ainsi que sur les multinationales pour équilibrer un budget qui n'est pas réaliste à long terme. C'est une façon malsaine d'envisager les choses, et pour ces raisons, l'Union démocratique du centre refusera ce budget.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien n'est pas du tout satisfait de ce budget. Ce qui s'est passé ce soir, c'est un acharnement sur l'OSR. C'est un budget qui ne tient pas compte de la crise, et qui veut dépenser en plein régime d'austérité. Le dialogue n'a jamais été présent sur les amendements visant la suppression de la création de nouveaux postes. Au contraire, on continue de remplir des organigrammes avec des cadres. Les projets de terrain, on les laisse aux arbitrages, et sur les réels problèmes comme l'urgence climatique, il n'y a rien, et il comprend la déception des Vert-e-s. Les gens attendent des décisions qui ne font pas plaisir, mais on continue d'être à côté de la plaque sans faire de changements en profondeur. On ne se rend pas compte que les besoins du moment sont bien plus impératifs, et un minimum d'efforts sont faits sur les nécessités du moment. Il n'y a pas de miracles, mais la question est beaucoup plus grave que l'on n'imagine. Le va-et-vient avec les mécanismes salariaux est un cas typique de l'hésitation et de l'incapacité à tenir une politique. Le Parti démocrate-chrétien a l'impression que les conseillers administratifs essaient chacun de sauver leur dicastère. Le jour où ils ne s'entendront plus, ce sera de plus en plus difficile. Il

est nécessaire de travailler ensemble d'une autre manière. Le Parti démocrate-chrétien refusera donc ce budget jusqu'à nouvel avis.

Pour la présidente, du groupe Ensemble à gauche, ce budget revient de loin. Le premier projet n'était vraiment pas acceptable, du fait du non-respect des mécanismes salariaux. C'était inacceptable et regrettable. Le groupe Ensemble à gauche est très satisfait que les rentrées fiscales plus conséquentes ont permis de les intégrer. Il ne faut pas oublier aussi la mobilisation du personnel, avec des assemblées générales, des rassemblements et une grève. Ils se sont battus pour défendre leurs conditions et leurs droits. Il est important que le Conseil administratif entre dans une négociation sérieuse avec le personnel de la Ville et de la petite enfance, et souhaite que le groupe ne soit pas à nouveau obligé de commencer par refuser le budget l'année prochaine. La deuxième mouture a apporté un certain soulagement. Non seulement les mécanismes ont pu être intégrés, mais également quelques nouvelles propositions du Conseil administratif, ainsi que des demandes sur la base de motions ou autres objets votés par le Conseil municipal. Le groupe Ensemble à gauche regrette toutefois que la commission des finances n'ait pas eu l'occasion de bien analyser toutes les propositions du Conseil administratif. Le groupe Ensemble à gauche disposait de moins d'informations pour les situer convenablement que pour les propositions étudiées en commission. De ce fait, Ensemble à gauche comprend les réflexions du Parti démocrate-chrétien. Ce serait également important de renforcer le personnel qui se situe au bas de la hiérarchie. Mais cela n'aurait pas été possible de changer d'option au dernier moment sans approfondir. Pour Ensemble à gauche, il est clair que la Ville a des besoins croissants. La population augmente, ainsi que la densification des quartiers, donc tous les domaines, du social à la petite enfance, connaissent une augmentation régulière. Il faut en tenir compte, mais cette évolution n'est pas facile à intégrer dans le budget. La crise actuelle fait que les inégalités sociales s'accroissent, et cela représente aussi une charge supplémentaire pour la Ville. Il y a également les défis au niveau climatique, et elle partage l'avis que le budget n'y répond pas suffisamment, même si certains aspects apparaissent: il y a toujours une tension et des contradictions dans ce projet de budget. Pour la vie culturelle, c'est important de viser une répartition plus équitable. Elle a été frappée par le fait qu'il n'y ait eu aucun amendement sur les activités sportives. Cela montre que ce secteur a été amélioré au cours de l'année, comme encore dans le budget amendé du Conseil administratif. C'est important de prendre en compte la globalité de l'action de la Ville, l'ensemble des prestations. Ce qui fonctionne bien fait aussi partie du budget. Pour le groupe Ensemble à gauche, le budget en l'état s'est amélioré sans être parfait, mais ils le voteront.

En tant que présidente de la commission des finances, elle a trouvé que ce processus budgétaire était une entreprise difficile qui cristallise les oppositions et les contradictions entre les groupes. Mais il est enrichissant d'avoir les apports

des autres commissions, avec leur manière d'interroger la réalité. Même si des fois on a l'impression qu'il y a des répétitions, c'est un processus intéressant, avec ses différentes étapes et l'évolution. Elle remercie également l'ensemble de la commission des finances pour le déroulement de ce soir. L'atmosphère a permis d'entendre les différences tout en avançant à un rythme convenable.

La commission des finances remercie les services financiers qui les ont accompagnés pendant toutes ces séances.

La présidente passe à la lecture et au vote des délibérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I – Centimes additionnels

Article premier. – De fixer le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2022 à 45,49 centimes.

Art. 2. – De fixer le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2022 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune à 100 centimes.

Art. 3. – De charger le Conseil administratif de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,59 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2022.

La présidente passe au vote de la délibération I.

Par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC), la délibération I est acceptée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887;

vu l'article 131 LAC concernant les disposition transitoires relatives à la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RFFA) en dérogation aux articles 104, al. 3, 115 et 122;

vu le montant maximal en franc de l'excédent de charges autorisé en application par la Ville de Genève de l'article 131, alinéa 2, lettre b) modifiant la LAC, sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération II – Budget administratif et mode de financement

Article premier - Budget de fonctionnement	En francs
D'approuver les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève arrêtées à	1 255 650 166
sous déduction des imputations internes de	-21 563 649
soit un total des charges nettes de	1 234 086 517
 et les revenus s'élevant à	 1 237 031 523
sous déduction des imputations internes de	-21 563 649
soit un total des revenus nets de	1 215 467 874
 L'excédent de charges total présumé s'élève à	 18 618 643
 Cet excédent de charges total présumé se compose de la manière suivante :	
Résultat opérationnel	-18 618 643
Résultat extraordinaire	-

Article 2 - Budget des investissements	En francs
Le budget des investissements se présente de la manière suivante :	
a) patrimoine administratif	
dépenses	130 000 000
recettes	-
investissements nets	130 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	50 000 000
recettes	-
investissements nets	50 000 000
c) total	
dépenses	180 000 000
recettes	-
investissements nets	180 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Article 3 - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :		En francs
Investissements nets présumés du patrimoine administratif		130 000 000
Amortissements et dépréciations	93 292 151	
Attributions aux fonds / (Prélèvements au fonds)	-1 986 342	
Excédent de charges présumé de fonctionnement	-18 618 643	
Autofinancement		72 687 167
Insuffisance présumée de financement des investissements		57 312 833

Article 4 - Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à	18 618 643	francs
correspondant à l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement.		

La présidente passe au vote de la délibération II.

Par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC), la délibération II est acceptée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c), e) et g) et l'article 113 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, et 293, lettre c) de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887;

attendu que l'insuffisance présumée de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève à 57 312 833 francs;

attendu que le montant net présumé des investissements du patrimoine financier s'élève à 50 000 000 de francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération III – Emprunts

Article premier. – Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2022 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 57 000 000 de francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 50 000 000 de francs pour couvrir les investissements nets présumés du patrimoine financier.

Art. 2. – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3. – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2022, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé ou conversion si les conditions d’émission lui sont favorables.

La présidente passe au vote de la délibération III.

Par 9 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC), la délibération III est acceptée.

Le Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

L’Union démocratique du centre annonce un rapport de minorité.

Le Parti démocrate-chrétien annonce un rapport de minorité oral.

*29 novembre 2021***B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.**

Le Parti libéral-radical n'acceptera pas de voter ce budget 2022 pour les raisons suivantes:

- le Conseil administratif n'a pas voulu faire les arbitrages nécessaires afin de l'assainir complètement et d'arriver à l'équilibre;
- il se repose sur un oreiller de paresse nommé RFFA, qui l'autorise à présenter un budget déficitaire jusqu'en 2028, en attendant le «dernier moment» pour y parvenir;
- le Conseil administratif met en cause de manière récurrente la réforme fiscale des entreprises, au lieu de s'attaquer au véritable problème de fond, une meilleure gestion des ressources et du personnel, ainsi qu'une recherche de mécènes plus active et enfin l'arrêt de «l'arrosage» des petits copains sous forme de subventions diverses et variées. Le rapport de la Cour des comptes sur les bains des Pâquis en est un excellent exemple;
- les entreprises qui pour une bonne partie sont dans la tourmente due au Covid et confrontées à toutes les conséquences et obligations qui leur coûtent une somme considérable et qui ne vont pas pouvoir continuer sur cette pente glissante très longtemps;
- ces mêmes entreprises qui non seulement rapportent la somme de 271 millions d'impôts et de taxe professionnelle, Genève étant le seul canton à imposer encore ces entreprises, tel Napoléon, mais qui payent encore différentes taxes, la Ville pensant que les comptes en banque de ces entreprises n'ont pas de fond.

Ce budget n'est pas satisfaisant, car seules des prévisions fiscales à la hausse ont réduit le déficit et permis au Conseil administratif de réintroduire les mécanismes salariaux.

Encore une fois sans s'attaquer au problème de fond, la gestion efficiente du personnel. Cela permettrait de ne pas toujours prendre le personnel en otage du jeu, je te donne, je te donne pas...

Le Conseil administratif introduit des nouveaux postes alors même que nous avons un déficit de plus de 20 millions, cela n'est pas acceptable pour le Parti libéral-radical, ils doivent être «récupérés» sur les départs naturels ou à la retraite, quand nous sommes dans des budgets déficitaires.

Pire encore, ils en rajoutent encore lorsque les prévisions fiscales s'améliorent. S'ils pouvaient faire sans avant, ils peuvent toujours faire sans après...

Rien que M. Gomez a quatre nouveaux postes, sans compter le délégué à l'économie.

Dans le département de M. Kanaan, il y a 44 directeurs.

Cette Ville n'a qu'une seule envie, celle de créer de nouveaux postes avec les recettes fiscales meilleures.

La plupart de ces postes sont des postes hiérarchiques, et plus on a une hiérarchie fournie, plus le travailleur souffre, et moins l'institution fonctionne.

L'internalisation des nettoyages voulue par le Conseil administratif est mauvaise, toutes les auditions ont montré le danger de viabilité des entreprises qui vont perdre le contrat qu'ils ont avec la Ville.

Ils devront licencier leurs employés, qui ne seront pas forcément engagés par la Ville, les conditions d'engagement étant différentes.

Il n'y a aucun désir de la part du Conseil administratif et de la majorité du Conseil municipal d'avoir un budget plus équilibré. Au contraire, on veut toujours plus dépenser, et ensuite on viendra pleurer pour augmenter des impôts. A force d'avoir des impôts élevés, on fait fuir les gros capitaux. Et on continue d'endetter nos enfants, ainsi que nos petits-enfants, voire nos arrières petits-enfants.

Dès l'année prochaine, d'éventuels transferts de charges du Canton vont encore péjorer la situation, sans aucune anticipation; la FASe en est un exemple.

Sans compter les nouveaux postes pour la petite enfance dus aux ouvertures de nouvelles structures, et pire encore le désir de municipalisation des postes, voulue par la magistrate socialiste, qui devrait nous coûter 30 millions de plus.

Nous avons un réel problème avec les subventions.

Certains vivent majoritairement sur le dos de la collectivité alors que d'autres font l'effort de chercher des rentrées, soit sous forme de dons ou de billetteries, etc.

L'OSR par exemple qui fait un réel travail de recherche de fonds se voit amputé d'une somme considérable par le Conseil municipal, alors même qu'il nous coûte proportionnellement moins que beaucoup d'autres et qu'en plus il ne peut aller chercher autant de revenus qu'il le voudrait, car il est lié au Grand Théâtre.

Contrairement à la gauche, le Parti libéral-radical ne souhaite pas forcément que le Conseil administratif reprenne le manque à sa charge, mais enjoint à ses collègues municipaux de revoir les subventions en lieu et place.

Le train de vie de la Ville de Genève ne correspond plus au train de vie de ses habitants. Le Conseil administratif imagine chaque année de nouvelles dépenses,

sans se préoccuper le moins du monde de la pression fiscale qui se fait de plus en plus pressante sur les habitants de la Ville.

Le budget des familles se rétrécit contrairement au budget de la Ville.

Les familles doivent consacrer une part toujours plus importante de leur budget aux impôts, au loyer et aux assurances-maladie, alors que la Ville a un budget qui augmente d'année en année.

La recette de l'impôt sur le revenu stagne ces dix dernières années, malgré l'augmentation des habitants qui contribuent à l'impôt sur le revenu perçu par la Ville, le centime additionnel reste le même depuis dix ans, ce qui démontre l'appauvrissement des habitants, et ce décalage entre le budget du Conseil administratif et la situation réelle des habitants de classe moyenne est totalement malsain.

Le Conseil administratif compte sur la spéculation boursière et immobilière, ainsi que sur les multinationales pour équilibrer un budget qui n'est pas réaliste à long terme.

Cette façon d'envisager les choses n'est pas pérenne.

Ce budget ne tient pas compte de la crise.

Chacun des conseillers administratifs essaie de préserver au maximum son dicastère, sans chercher à être plus efficient.

Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera et vous invite à refuser ce budget 2022.

2 décembre 2021

C. Rapport de minorité de M. Vincent Schaller.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai eu le plaisir de participer à l'étude du projet de budget de la Ville de Genève pour l'année 2022 en tant que représentant de l'Union démocratique du centre à la commission des finances.

Le Conseil municipal a renvoyé le projet de budget à la commission de finances lors de sa séance plénière du 20 septembre 2021.

Ce projet de budget était basé provisoirement sur des revenus fiscaux (hors taxe professionnelle communale (TPC) de 762 millions de francs selon les prévisions du Département cantonal des finances du mois de juillet 2021.

A la lumière des nouvelles prévisions fiscales, le Conseil administratif a présenté à la commission des finances un projet de budget amendé en date du 9 novembre 2021.

Le projet de budget amendé est désormais basé sur des revenus fiscaux (hors TPC) de 783 millions de francs selon les prévisions du Département cantonal des finances du mois d'octobre 2021, soit des recettes supplémentaires de 21 millions de francs.

Le projet de budget initial prévoyait la création de 21 nouveaux postes pour l'année 2022. Le projet de budget amendé prévoit la création de 33 nouveaux postes, soit 12 postes supplémentaires.

A noter que le projet de budget amendé a été transmis aux membres de la commission des finances par courrier électronique du 9 novembre à 17 h 26, alors que la seule et unique séance consacrée à l'étude de ce budget amendé commençait le même soir à 17 h 30.

Cela pour souligner que le Conseil municipal est finalement invité à approuver «à l'aveugle» les 12 postes supplémentaires et les autres modifications que le Conseil administratif a glissées dans le projet de budget amendé.

Le procédé contentera certainement les conseillers municipaux qui se reconnaissent en toutes circonstances dans la politique rose-verte du Conseil administratif de la Ville de Genève. Ce n'est évidemment pas le cas de l'Union démocratique du centre.

Par ce rapport de minorité, je souhaite rappeler, pour le compte de l'Union démocratique du centre, mes préoccupations et mes constatations en lien avec ce projet de budget de la Ville de Genève pour l'année 2022.

Le train de vie de la Ville de Genève est en décalage avec le train de vie des ménages.

Depuis plusieurs années, le train de vie de la Ville de Genève ne correspond pas ou, plutôt, ne correspond plus au train de vie de ses propres habitants. Je m'explique.

Les dépenses de la Ville de Genève augmenteront en 2022 comme elles ont augmenté toutes les années précédentes.

Le projet de budget 2022 prévoit 22 millions de francs de charges supplémentaires par rapport au budget 2021, une augmentation qui correspond pour l'essentiel aux 33 nouveaux postes cités précédemment, à des dépenses supplémentaires de l'ordre de 10 millions de francs dans le domaine des crèches et de l'encadrement parascolaire, enfin à une augmentation importante des amortissements, cela par répercussion des investissements consentis ces dernières années, notamment pour les logements sociaux et les bâtiments scolaires.

Le Conseil administratif rose-vert est lancé dans une course folle pour répondre à tous les besoins sociaux des familles accueillies en Ville de Genève.

Ainsi, les charges supplémentaires par rapport au budget de l'année précédente ont évolué de la façon suivante: 2014, +19 millions de francs; 2015, +17 millions de francs; 2016, +17 millions de francs; 2017, - 2 millions de francs; 2018, +4 millions de francs; 2019, +9 millions de francs; 2020, +3 millions de francs; 2021, +23 millions de francs.

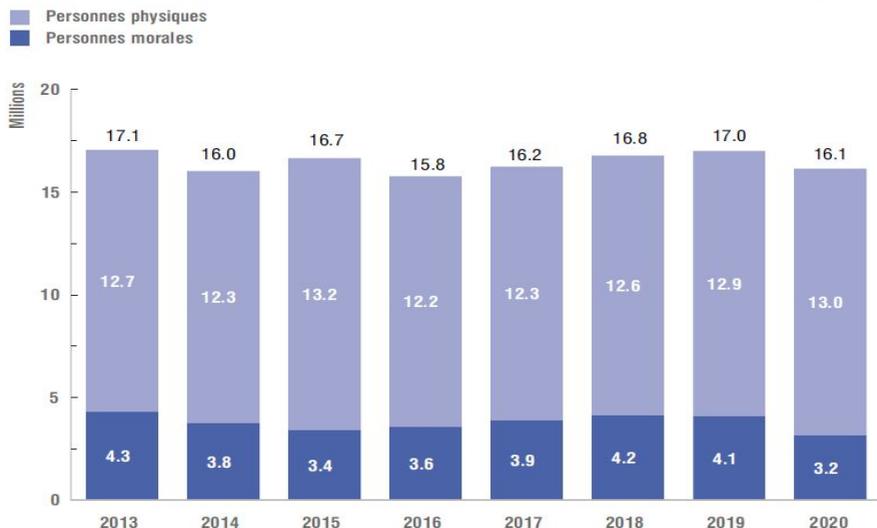
On constate un décollage des charges sous l'ère du nouveau Conseil administratif, soit +23 millions de francs pour l'année 2021 et +22 millions de francs pour l'année 2022.

En imaginant de nouvelles dépenses chaque année, sans jamais se préoccuper de la pression fiscale qui se fait toujours plus lourde pour les habitants de la Ville de Genève, le Conseil administratif organise l'appauvrissement de la classe moyenne.

Les ménages consacrent chaque année une part toujours plus importante du budget familial au logement, aux primes d'assurance-maladie mais surtout aux impôts, les impôts de la Ville de Genève en particulier. Nous assistons à un étrangement des classes moyennes sur le revenu de leur travail.

La stagnation de la valeur des centimes additionnels permet de constater l'appauvrissement des familles résidentes en Ville de Genève.

Évolution des centimes additionnels (en millions de francs)



Le centime additionnel «personnes physiques» comprend non seulement l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des contribuables domiciliés en Ville de Genève mais aussi l'impôt à la source prélevé sur le salaire des frontaliers qui travaillent en ville de Genève.

Le nombre des centimes additionnels prélevés par la Ville de Genève est fixé à 45,5 depuis plusieurs décennies (45,49 à partir de 2019).

Pour l'année 2020, la recette totale de toutes les catégories d'impôt sur les personnes physiques s'est élevée à 591 millions de francs (13 millions de francs \times 45,49). En comparaison, pour l'année 2013, la recette totale s'élevait à 577 millions de francs (12,7 millions de francs \times 45,5).

Mais il faut considérer que la population de la ville de Genève est en forte augmentation et le nombre des travailleurs frontaliers à Genève a carrément explosé suite à l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation des personnes. Leur nombre a triplé en vingt ans, selon une statistique récente.

La conséquence logique de l'augmentation des contribuables résidents et des travailleurs frontaliers devrait être une augmentation régulière et massive de la recette de l'impôt sur les personnes physiques, et l'augmentation correspondante de la valeur de centime additionnel «personne physique». Cette augmentation ne s'est pas concrétisée.

La recette de l'impôt sur les personnes physiques a légèrement augmenté entre 2013 et 2020 (+14 millions de francs). Rapportée au nombre d'habitants, cette recette de l'impôt sur les personnes physiques a diminué de 2958 francs par habitant en 2013 à 2855 francs par habitant en 2020.

Et ce dernier calcul ne tient pas compte de l'augmentation du nombre des travailleurs frontaliers imposés à la source durant la même période. Il n'existe pas de statistique spécifique à la Ville de Genève mais l'évolution cantonale permet d'estimer cette augmentation à 15 000 emplois frontaliers pour la ville de Genève entre 2013 et 2020.

Ces travailleurs frontaliers sont tous sans exception contribuables à travers l'impôt à la source. Leur contribution est incluse dans le centime additionnel «personnes physiques». Cette contribution a permis de stabiliser la recette totale de l'impôt sur les personnes physiques en Ville de Genève entre 2013 et 2020.

On mesure d'autant plus, par différence, l'appauvrissement des ménages qui résident en ville de Genève.

Il faut encore considérer que la part de l'impôt sur la fortune dans la recette totale s'est considérablement accrue avec l'évolution favorable des marchés boursiers et l'augmentation régulière de la valeur des biens immobiliers entre 2013 et 2020.

A contrario, la part fiscale des ménages de la classe moyenne, c'est-à-dire celle qui ne contribue que par l'impôt sur le revenu, se résorbe, à l'exact opposé du train de vie insolent et irresponsable de la Ville de Genève.

Cette nouvelle précarité de la classe moyenne en ville de Genève est confirmée par les chiffres de l'Hospice général.

Ainsi, donc, en Ville de Genève, le Conseil administratif rose-vert équilibre son budget en s'appuyant sur les indices boursiers et la spéculation immobilière. Cette manière d'envisager la gestion financière d'une collectivité publique est particulièrement malsaine.

L'Union démocratique du centre se battra pour que le train de vie de la Ville de Genève reste en adéquation avec le train de vie de ses propres habitants.

La priorité absolue de la Ville de Genève doit être de rembourser la dette ou de soulager la classe moyenne par une baisse du centime additionnel.

Ce n'est pas la voie choisie par le Conseil administratif.

Trente-trois nouveaux postes

Dans son projet de budget 2022, le Conseil administratif propose la création de 33 nouveaux postes à la Ville de Genève.

Comme expliqué en introduction, les conseillers municipaux de la commission des finances et des commissions spécialisées n'ont pas eu l'occasion d'examiner la pertinence des 12 postes supplémentaires glissés dans le projet de budget amendé du 9 novembre 2021.

Une chose est certaine, ces 12 nouveaux postes ne figuraient pas dans le projet de budget initial, ce qui ne rassure pas sur leur caractère indispensable.

Au lieu de se préoccuper des services à la population, le Conseil administratif donne la priorité à des postes à usage interne. Un chargé de la mobilité interne, un chargé de la diversité dans l'engagement, un chargé des relations humaines et risques psychosociaux... On se regarde le nombril quand la population préférerait voir les collaborateurs de la Ville sur le terrain.

Pour l'Union démocratique du centre, il revient à la hiérarchie, aux nombreux cadres, aux nombreux directeurs de la Ville de Genève d'assumer ces fonctions managériales supplémentaires.

Précisément, en ce qui concerne les nouveaux postes de direction, le Conseil administratif propose un nouveau conseiller de direction au Service social, un nouvel adjoint de direction au Service de la petite enfance, deux nouveaux chargés de mission à la direction du Secrétariat général, plusieurs nouveaux assistants de direction dans les départements des finances et de l'aménagement, autant d'occasions de caser des copains de parti au sein de la fonction publique municipale.

L'Union démocratique du centre s'opposera à la création de ces nouveaux postes à responsabilités.

Encore une fois, la priorité absolue de la Ville de Genève doit être de rembourser la dette ou de soulager la classe moyenne par une baisse du centime additionnel.

Politique culturelle

Lors du vote du projet de budget à la commission des finances le 23 novembre 2021, les représentants du Parti socialiste et des Vert-e-s ont largement amendé les subventions dans le département de la culture.

Plusieurs subventions ont été augmentées sans même que leurs bénéficiaires n'en fassent la demande ou soient auditionnés par la commission des arts et de la culture. La compensation de ces augmentations s'est faite systématiquement sur le dos de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR).

Les amendements des commissaires socialistes et Vert-e-s s'inspirent directement des coupes arbitraires du chef de département.

En effet, le magistrat Sami Kanaan prévoit lui-même dans son projet de budget plusieurs réductions de subvention (Grand Théâtre, Fondation d'art dramatique, OSR, Théâtre Saint-Gervais, Théâtre Am Stram Gram, Orchestre de chambre de Genève, Association pour la danse contemporaine, Festival de la Bâtie, Théâtre de Marionnettes, MAMCO, AMR, Centre d'art contemporain, Contrechamps, Théâtre du Loup) sans que l'on comprenne s'il existe derrière ces réductions de subvention une stratégie ou une vision pour la culture en Ville de Genève.

Selon une récente étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS), Genève détient le record de la dépense publique dans le domaine culturel pour un montant annuel de 312 millions de francs, lesquels proviennent essentiellement de la Ville de Genève, suivie de Zurich (219 millions de francs) et de Bâle (193 millions de francs).

Les dépenses annuelles de la Ville de Genève dans le domaine culturel correspondent donc à 1537 francs par contribuable célibataire, à 3074 francs pour les couples et à 6148 francs pour une famille de quatre personnes.

Les coupes opérées par le chef de département ne sont pas dignes des efforts consentis par les ménages de la Ville de Genève.

L'Union démocratique du centre déposera plusieurs amendements pour rétablir les subventions réduites de façon aléatoire.

Augmentation de la dette

L'augmentation de la dette est une conséquence directe de la stagnation des recettes de l'impôt sur les personnes physiques et de l'absence d'évolution du centime additionnel tel que décrit plus haut.

Le fait est que les contribuables n'arrivent plus par leurs impôts à financer l'ensemble des investissements imaginés par le Conseil administratif pour répondre aux besoins sociaux des familles qui s'installent à Genève.

Le «soutien fiscal» des travailleurs frontaliers et les recettes extraordinaires tirées de la Bourse et de la bulle immobilière ne suffisent plus pour entretenir les logements sociaux et multiplier les places de crèche.

Depuis dix ans, le Ville s'endette à un rythme insoutenable alors qu'une bonne gestion des finances exigerait que ces investissements soient autofinancés de manière prépondérante, autrement dit couverts par les impôts encaissés durant l'année. Ce n'est malheureusement plus le cas. Les contribuables de la Ville de Genève n'arrivent plus à suivre.

Dans les comptes 2020 de la Ville de Genève, le taux d'autofinancement des investissements était de 32%, un plus bas niveau historique.

La dette de la Ville de Genève est passée en dix ans de 1,5 à 2 milliards de francs. Le Conseil administratif emprunte à la banque pour financer ses choix politiques.

En attendant la hausse des taux d'intérêt, la stratégie du Conseil administratif rose-vert est d'ores et déjà un échec.

Les logements sociaux ne sont pas disponibles pour les citoyens contribuables frappés par la crise sanitaire. Les enfants de plusieurs quartiers seront désormais scolarisés dans des containers.

Conclusion

L'Union démocratique du centre ne votera pas le projet de budget 2022.

D. Rapport de minorité oral de M. Jean-Luc von Arx.

*8 octobre 2021***Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2022.****Rapport de M^{me} Salma Selle.**

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 septembre 2021. La commission, sous la présidence de M^{me} Jacqueline Roiz, a étudié cette proposition lors des séances des 23 et 30 septembre 2021. La commission traite de plusieurs départements, elle a donc procédé à trois auditions différentes. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que la rapporteuse remercie pour sa célérité.

Séance du 23 septembre 2021

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de MM. Royston et Maréchal (DSIC)

M. Royston commence sa présentation avec cette observation: depuis 2017, les charges d'exploitation ont augmenté de 25% et les charges du personnel de 17%, avec globalement une augmentation des charges d'environ 30% depuis six ans. Le budget 2022 des charges d'exploitation est donc de 12,5 millions. Une augmentation qui s'explique, d'une part, par la mise en place de nouveaux logiciels s'accompagnant de charges de maintenances sur les prochaines années et, d'autre part, en raison d'un changement de modèle commercial des éditeurs avec le passage d'un système de licence perpétuelle à un système de souscription annuelle. Pour réduire cette augmentation, plusieurs stratégies sont possibles, comme le fait que 15% du budget utilisé pour les projets sont financés par la charge d'exploitation lorsqu'il n'y a pas de crédits disponibles. La DSIC a hérité d'une situation où elle est très dispersée sur de multiples systèmes. Le but est donc de procéder de manière plus transversale sur des plateformes stratégiques et de moins développer spécifiquement pour chaque service et chaque groupe de métiers. De plus, la sortie du SIS va permettre à la DSIC de faire des économies progressivement, avec les 10% des charges d'exploitation du service, soit environ 1,2 million de francs par an.

Par rapport à 2021, les charges d'exploitation ont augmenté de 10%, pour un montant total de 12 650 465 francs. 80 000 francs serviront à financer la mise en place d'un nouveau système de sécurité, avec un ensemble de sondes posées

dans le système d'information afin qu'un partenaire privé puisse donner l'alerte un cas de problème. 408 000 francs seront dédiés au renouvellement des licences Microsoft Office 2013, pour lesquelles il est nécessaire de souscrire dès juillet 2022 afin de ne pas menacer les plus de dix millions de documents transitant sur les serveurs de la Ville. Également, un certain nombre de logiciels mis en place par le Musée d'art et d'histoire (MAH) et les Conservatoire et jardin botaniques (CJB) vont être rapatriés à la DSIC pour un montant de 43 290 francs, compensé par les budgets des institutions concernées. La PR Novo ERP impacte ces charges d'exploitation pour un montant de 430 000 francs, notamment pour des souscriptions et du support. Le budget de fonctionnement sera également impacté par les propositions de réallocations, pour un coût de 225 000 francs. Enfin, 100 000 francs seront alloués à l'amélioration du logiciel de la police municipale pour que cette dernière puisse avoir de nouveaux accès, notamment aux mains courantes déposées à la police cantonale.

Un budget de 17,1 millions de francs est prévu pour les charges du personnel, une augmentation qui s'explique notamment par l'arrivée de treize nouveaux postes, votés en 2019, et entrés en fonction en 2021. Des postes comptables sont partis de la DSIC dans le cadre de la centralisation des fonctions comptables à la DFIN. Conjointement, il y a aussi un gel des nouvelles demandes de personnel et un investissement dans la formation continue du personnel de la DSIC pour améliorer les compétences.

M. Kanaan rappelle que le budget de la DSIC représente un total de 30 millions de francs, et est donc relativement modeste par rapport au budget global de la Ville face aux enjeux de l'administration. La DSIC travaille pour optimiser ses relations avec les clients internes pour accompagner au mieux les demandes des services. Elle reçoit toujours plus de demandes pour mettre en place toutes sortes de logiciels de gestion et d'applications orientées vers les besoins du public, et elle s'est également améliorée dans sa capacité à gérer l'attente pendant la durée des arbitrages. Les processus internes ont également été adaptés pour mieux préciser les besoins et faire mieux accepter les compromis nécessaires pour que la culture numérique de l'administration puisse évoluer. Le Conseil administratif possède par ailleurs une délégation à la transition numérique, composée de M^{me} Barbey-Chappuis, M. Gomez et lui-même, qui traite des enjeux en général, y compris d'un meilleur accompagnement du personnel face aux changements de logiciels et de pratiques.

Questions et remarques des commissaires

Une commissaire demande s'il est nécessaire de passer d'une licence perpétuelle à une souscription annuelle pour l'expiration de la licence Microsoft Office. Elle souhaite également savoir si l'administration a besoin de la suite complète par rapport aux outils actuels.

M. Royston répond qu'il s'agit d'une obligation pour les licences entreprises. De plus, une souscription annuelle s'accompagne d'une multitude de services supplémentaires, qui serviront pour un projet de collaboration numérique porté par la DSIC et viseront à donner les outils modernes aux collaboratrices et collaborateurs, l'objectif étant donc de leur proposer les meilleures solutions. La suite permet de mieux jongler entre les interlocuteurs internes et externes, tout en permettant une simplicité d'utilisation et une meilleure autonomie pour les utilisatrices et utilisateurs.

Un commissaire revient sur la proposition PR-1455, d'un montant de 400 000 francs, déjà acceptée en commission et bientôt au vote au Conseil municipal, en demandant si des fonds supplémentaires pourront être engagés en cours d'année.

M. Royston rappelle que les propositions peuvent avoir un impact en termes d'amortissements. La proposition PR-1455 comprenait un chapitre impact sur le budget de fonctionnement, en revanche ce dernier ne sera pas voté avec la proposition mais avec le budget.

Un commissaire observe que le départ du SIS vers la structure intercommunale ne génère pas d'économie immédiate.

M. Royston répond qu'une étude évalue plusieurs scénarios, soit la DSIC continue la maintenance du nouveau réseau et la prestation est facturée à l'ACG, soit la DSIC garde une partie de certains services ou encore l'intégralité est transférée à un autre partenaire. Mais ce scénario n'aura pas lieu avant deux ou trois ans.

Ce même commissaire note que le télétravail est amené à être maintenu en Ville et demande si cela entraîne des dépenses supplémentaires.

M. Royston précise que la Ville a une licence de trois ans avec Webex et que le télétravail aura un impact au niveau des investissements étant donné qu'un budget supplémentaire est nécessaire pour l'acquisition des laptops. La proposition demandée par la DSIC dans le 6^e PSIC demandera 300 000 francs afin d'équiper toutes les personnes en télétravail.

M. Kanaan rajoute que cet investissement est inscrit dans une réflexion plus large sur la gestion du personnel, avec par exemple l'optimisation des espaces de travail pour le cas d'un développement plus large du télétravail à temps partiel.

Une commissaire rappelle que les règles de télétravail en vigueur ont été fixées dans l'urgence, elle souhaite savoir si la pérennisation de la pratique s'accompagnera d'une discussion avec les représentants du personnel.

M. Kanaan rappelle que la directive sur le télétravail a été adaptée à la situation de crise afin que les fonctions pouvant être occupées à distance le soient. Le

but n'étant pas d'être entièrement en télétravail mais la directive pourrait envisager jusqu'à deux jours de télétravail par semaine pour les personnes travaillant à plus de 80% et pour celles avec un taux inférieur, un jour.

La présidente souhaiterait avoir plus d'informations sur l'arrivée d'analystes comptables à la DSIC et si ce transfert a eu un impact sur la classe salariale ou sur le cahier des charges.

M. Royston répond que les fonctions comptables ont quitté la DSIC pour rejoindre la DFIN dans le cadre du projet de renforcement de la fonction comptable. La DSIC a vu arriver des analystes métiers à cheval entre l'informatique et les processus métiers, dont la mission est de trouver des solutions adaptées pour les différents métiers de l'administration, en traduisant les besoins spécifiques en logiciels et en aidant à leur mise en œuvre. Les classes ont été réajustées pour ne pas péjorer les salaires.

M. Kanaan rappelle que la diversité des métiers dans l'administration fait qu'il est nécessaire d'harmoniser les pratiques comptables avec les nouvelles normes. Les comptables seront tous à la DFIN d'ici à 2023. S'il n'est pas anodin que les services perdent leurs postes comptables, les analystes métiers permettent de créer en parallèle des processus propres aux exigences de chaque métier, pour sélectionner au mieux les logiciels lors des appels d'offres et pouvoir adapter ces logiciels.

La présidente remarque que 200 demandes de projets sont déposées, elle demande si ces projets sont déjà approuvés.

M. Maréchal répond que les demandes les plus pertinentes sont transformées en projets et c'est la gestion de projet qui va mener à la réalisation de la demande initiale.

La présidente souhaite savoir combien de personnes pourront être équipées en laptop avec les 300 000 francs du crédit demandé.

M. Royston répond que 250 à 300 personnes pourront être équipées.

M. Kanaan précise qu'en début de pandémie, 700 portables étaient en stock mais nombre d'entre eux n'étaient pas utilisés régulièrement. Ces ordinateurs ont alors été réattribués aux fonctions vitales.

Un commissaire souhaite savoir s'il existe une stratégie pour sortir du tout-programme américain. Il demande également s'il est possible de trouver des programmes adaptés sur le marché européen.

M. Royston répond qu'il n'y a pas de telle stratégie pour les logiciels ou hardware, mais qu'il existe une politique numérique définissant les axes permettant à la DSIC d'orienter ses choix et actions éthiquement et environnementalement. Pour chaque projet, il y a une évaluation des logiciels disponibles sur le marché,

et si des logiciels locaux peuvent répondre aux mêmes besoins que les solutions internationales, les logiciels locaux seront préférés.

M. Kanaan note que l'UE peine encore cependant à développer de vraies alternatives pour des systèmes de hardware ou de software.

Un commissaire note que 800 000 francs supplémentaires vont être alloués à la cybercriminalité et souhaite savoir quel est le budget actuellement alloué à cette problématique.

M. Royston répond qu'il n'y a pas encore de compte comptable alloué et que le financement se fait avec le budget de la maintenance des équipements et des prestations de service. Concrètement, la politique de sécurité est un mélange de gouvernance permettant de définir les règles, de technologie et d'éducation et de formation des utilisatrices et utilisateurs aux bonnes pratiques en termes de sécurité. Par ailleurs, deux personnes sont pleinement dédiées à la sécurité informatique au sien du service.

Ce même commissaire souhaite savoir où sont stockées les données de la Ville et s'il existe des plans de secours. Il demande également si la Ville a suffisamment de moyens financiers pour mettre en œuvre tout ce qui permet de garantir la sécurité.

M. Royston répond que la grande majorité des données sont stockées dans des centres de calculs, elles sont répliquées entre deux sites en cas d'accident. Un autre centre sert à faire les sauvegardes de données. Pour chaque système nouvellement introduit, un audit informatique est mené, avec une simulation de hacking, pour mettre en lumière les failles pouvant être corrigées.

M. Kanaan précise que la sécurité numérique est un élément supplémentaire dans le budget et que la Ville est raisonnablement bien protégée. Cependant, une personne voulant absolument hacker les données de la Ville pourrait y parvenir. Il rappelle également que le principal facteur de vulnérabilité est l'erreur humaine.

M. Royston rajoute que pour ces raisons, une formation (Dans la peau d'un hacker) est dispensée par un expert en sécurité informatique (ethical hacker) en Ville pour sensibiliser les collaboratrices et collaborateurs aux risques de sécurité.

Une commissaire note l'efficacité de Systancia comme solution d'urgence pour la connexion à distance et souhaite savoir combien coûte la licence ainsi que si ce système de connexion à distance pourrait être maintenu.

M. Royston répond que le système coûte moins de 50 000 francs par an, mais il n'est pas possible de se connecter sur un double écran. Les laptops sont fournis aux personnes ayant de très forts besoins en termes de mobilité et l'utilisation de Systancia reste encouragée.

Une commissaire souhaite savoir si l'accès à distance aux ordinateurs de la Ville depuis un ordinateur personnel peut présenter un risque de sécurité informatique. Elle demande également si le travail à distance restera un choix.

M. Royston répond qu'on ne fait que projeter l'image du PC sur l'ordinateur local, ce qui n'implique pas de transfert de données.

M. Kanaan répond que le travail à distance restera un choix et les sondages en interne montrent que la majorité des employés y sont favorables.

La présidente revient sur le système MyABI, utilisé par la police municipale et cantonale et souhaite savoir s'il y aura désormais des échanges entre les deux entités.

M. Royston rappelle que la police cantonale peut voir l'ensemble des dossiers traités par la municipale, mais que ce n'est pas le cas dans l'autre sens, sauf dans le cadre d'échange d'informations entre les deux entités.

M. Kanaan rajoute que la police municipale ne dispose pas des mêmes compétences légales.

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement, accompagné de M^{me} Moret, M^{me} Böhler et M. Oertli

La commission des finances ayant déjà étudié le financement du SEVE, la commission commence directement avec les questions et remarques.

Un commissaire souhaiterait savoir si des zones prioritaires ont été définies pour les 900 arbres supplémentaires allant être plantés en 2022 et comment cette plantation se traduit dans le budget.

M. Oertli répond que 700 emplacements ont été identifiés, notamment le plus souvent aux franges des parcs. Trouver des emplacements est un grand défi, et l'augmentation du nombre d'arbres plantés depuis deux ans ne peut pas s'appuyer sur une densification éternelle des parcs.

M. Gomez précise qu'il est donc désormais important de sortir des parcs pour ne pas arriver à saturation et de déminéraliser un certain nombre de places publiques avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Il faut aussi travailler sur le domaine privé ou sur les places de parking. Le Canton a également lancé un nouveau projet de végétalisation, avec 150 000 arbres supplémentaires d'ici à dix ans, et la Ville va prendre contact avec le Canton pour voir comment il est possible de travailler ensemble.

M. Oertli répond que trois postes supplémentaires viennent renforcer l'équipe en charge de la gestion des arbres. Le SEVE travaille également avec des entreprises privées, pour environ un quart de la plantation.

Une commissaire a été en contact avec des collaboratrices du service ayant exprimé un manque, puisque les uniformes du SEVE sont majoritairement conçus pour les hommes, elle souhaite savoir si le SEVE prévoit un budget supplémentaire pour les équipements.

M^{me} Moret répond que les vêtements sont un sujet qui revient régulièrement dans les discussions, et note que les femmes peuvent obtenir des T-shirts adaptés et plus cintrés. En revanche, les pantalons n'existent que pour les hommes, il n'est donc possible que de faire faire des pantalons sur mesure ou de faire retoucher les pantalons masculins.

M. Gomez note qu'au-delà de l'équipement, il faut voir que la part de femmes employées au sein du SEVE a augmenté ces dernières années, atteignant aujourd'hui 25% des effectifs du service. Il est donc nécessaire que le SEVE soit plus proactif pour se rapprocher de la parité, malgré certaines difficultés de recrutement.

Cette même commissaire demande si l'augmentation du personnel féminin pourrait donc justifier une entrée en matière du SEVE pour la réalisation d'uniformes féminins.

M. Gomez répond qu'il est évident qu'au vu de l'augmentation de la part de femmes, il faut que le service s'assure que les tenues de travail sont adaptées aux besoins des collaboratrices.

M^{me} Böhler rajoute qu'une réflexion est également menée sur les vestiaires dans les projets de rénovation et l'aménagement des locaux du SEVE pour que les collaboratrices puissent disposer d'endroits convenables pour se changer.

Un commissaire rappelle que la taille d'arbre a été partiellement suspendue pour gagner de l'ombrage et souhaite savoir si les ressources affectées à la taille ont été réaffectées ailleurs.

M. Oertli répond que seul le SEVE taille les arbres et que ce dernier est en train de convertir les arbres pouvant l'être. Il a été défini que 20 à 30% des arbres de la Ville pouvaient ne plus être taillés.

Un commissaire note qu'il est inscrit dans les objectifs que 100% des surfaces non valorisées sont à identifier et aimerait plus de renseignements sur le sujet. Il remarque aussi des similarités entre le DFL et le DACM et s'interroge sur les doublons envisageables.

M. Oertli répond qu'actuellement, 100% des surfaces gérées par le SEVE le sont de manière différenciée, avec un mode de gestion écologique. En revanche, toutes les surfaces de la GIM vont prochainement entrer dans le giron du SEVE, ce qui va impliquer d'apprendre à connaître ces espaces pour identifier le meilleur mode de gestion. Le but est que d'ici à la fin de l'année, la totalité des surfaces de la GIM aient pu être intégrées dans le même mode de gestion que celui des espaces verts.

M. Gomez rajoute que pour des questions d'efficacité un travail transversal est en place. Par exemple, au sein de la délégation pour l'urgence climatique, il n'est pas seulement question du Service Agenda 21 – Ville durable ou du département de M^{me} Perler, mais de ce que les cinq départements peuvent faire. Par ailleurs, les occurrences régulières de l'urgence climatique dans ce projet de budget soulignent l'importance de la thématique dans les priorités du Conseil administratif.

Une commissaire note qu'à la page 100, on observe une baisse des charges liées aux salaires du personnel et souhaite savoir si une réduction de personnel a eu lieu.

M^{me} Böhler répond que le personnel n'a pas été diminué, mais qu'avec les remplacements de personnes partant à la retraite, des personnes se trouvant moins haut dans les annuités sont arrivées.

Un commissaire souhaite savoir quelle différence il faut faire entre les micro-forêts urbaines, la végétalisation des toits et l'utilisation des zones privées et où en est la végétalisation des toits.

M. Oertli répond que les micro-forêts nécessitent une concentration d'arbres et d'arbustes très denses avec des végétaux poussant plus rapidement en hauteur. La Ville a lancé deux projets pilotes à la place Sturm et sur le talus de la ZIC à Châtelaine. Le SEVE ne gère pas de toitures.

Une commissaire revient sur l'objectif de 30% de couverture arborée et souhaite savoir si elle compte tous les arbres de la Ville ou seulement ceux du domaine public. Si les arbres du domaine privé ne sont pas comptés, elle souhaiterait savoir si un recensement de ces arbres est prévu. Concernant l'entretien des parcs, on observe une augmentation des prestations de service et des honoraires et la commissaire souhaite savoir si cette augmentation est due à l'augmentation du ramassage des déchets. Elle note également que l'on a pour réflexe d'associer le ramassage des ordures au service de la Voirie et souhaite savoir s'il existe une volonté de transférer cette charge du SEVE vers la Voirie.

M. Oertli répond que véritablement 900 arbres seront plantés. Les arbres de micro-forêts et situés en zone forêt ne sont pas inclus dans ce décompte.

Cette même commissaire apprécierait d'avoir des éclaircissements sur les augmentations entre le budget 2021 et le budget 2022, notamment concernant la hausse des loyers, des leasings et des fermages.

M^{me} Moret répond que le passage de 398 000 à 495 000 francs correspond aux frais et charges pour la parcelle que la Ville loue en remplacement de la zone industrielle des Charmilles. D'autre part, le SEVE a dû louer des véhicules supplémentaires.

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de M. Kerguen, de M. Dose et de M^{me} Sturzenegger

M^{me} Barbey-Chappuis entame sa présentation en rappelant les trois axes principaux de la feuille de route du département de la sécurité et des sports (DSSP): stimuler le civisme, renforcer les liens de proximité et assurer l'animation dans la Ville. Il faut noter que le projet de budget du DSSP n'a pas connu d'augmentation pour 2022, puisqu'un seul nouveau poste a été prévu au Service voirie ville propre (VVP) et qu'il sera autofinancé grâce à la réforme de la levée des déchets d'entreprises. En effet, celle-ci permettra de générer une augmentation des revenus pour la Ville. En ce qui concerne le civisme, le département poursuit son renforcement de la lutte contre les incivilités dans l'espace public. Elle rappelle que ces incivilités ont un coût tant sur le plan environnemental que sur le plan financier. Un autre objectif est de renforcer la sécurité de proximité. La collaboration avec le silo de la police de proximité du canton sera renforcée, par l'intermédiaire d'un nouveau contrat local de sécurité se basant sur le dernier diagnostic local de sécurité. D'une manière générale, la sécurité de proximité sera assurée notamment via un renforcement de la visibilité de police municipale, que ce soit par des patrouilles pédestres ou cyclistes (bike police). Ce renforcement s'opérera également par le retour de la fonction d'îlotiers au sein de la police municipale. Par ailleurs, le DSSP travaille sur l'élaboration d'un plan propreté, dont les axes et mesures seront basés sur un diagnostic auquel des associations de quartiers ont pu participer via des marches exploratoires.

Pour valoriser et animer l'espace public, le festival Geneva Lux sera rallongé d'une semaine et de nouvelles illuminations de Noël seront prévues dans quelques quartiers en périphérie de l'hypercentre. Le DSSP va également travailler sur la valorisation de nouveaux espaces sur les quais, notamment avec de nouveaux accès à l'eau et des animations. Le département souhaite promouvoir les produits du terroir, notamment par le développement de nouveaux marchés.

Deux autres projets de réforme importants figurent parmi les priorités du département: le basculement du Service d'incendie et de secours (SIS) dans un

groupement intercommunal et la réforme de la levée des déchets d'entreprises qui sera menée par Voirie ville propre, avec pour objectif de s'aligner sur les nouvelles réglementations cantonales.

Questions et remarques des commissaires

Une commissaire note que quand on parle de propreté et de bonne gestion des déchets, cela remonte souvent à des problématiques sociales. Elle souhaite savoir quelles sont les idées de collaboration du DSSP avec le DCSS et quel en serait le possible impact sur le budget.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la propreté a un impact sur le sentiment de sécurité. Il y a déjà beaucoup de contacts entre la police municipale et le DCSS, même si la situation sanitaire a limité les réunions entre acteurs des quartiers au sein des postes de police. Un projet pilote, mené par le DCSS, qui prévoit l'engagement de correspondants de nuit, est en phase de lancement dans les quartiers notamment Concorde, les Ouches et Charmilles. Elle rajoute qu'il y a déjà des contacts importants entre le Service de la jeunesse et le Service de la police municipale pour faire en sorte que le travail des correspondants soit complémentaire de celui effectué par les APM. D'autre part, la fonction d'îlotier au sein de la police municipale va être recrée. Les APM intéressés par cette fonction d'îlotier pourront se porter candidats à l'interne mais il ne s'agit pas d'un nouveau poste inscrit au projet de budget 2022.

Une commissaire revient sur la question des îlotiers, et souhaite savoir si ces six postes correspondent aux 291 000 francs pour les RH en page 175. Elle note qu'à la page 37, il est dit que 90% des APM auront suivi le cursus de formation continue, alors qu'il s'agit du même chiffre annoncé dans le budget 2021.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il s'agit simplement d'une réorganisation interne qui n'aura pas d'impact financier sur le service. Pour la formation, elle répond que la crise sanitaire a eu un impact sur la conduite de ces formations puisque celles-ci ne pouvaient pas être suivies à distance. Les montants concernés n'ont donc pas été utilisés en 2021 et ont été réalloués pour 2022.

Cette même commissaire revient sur le festival Geneva Lux et souhaite savoir où se situent les quinze nouveaux sites qui accueilleront des œuvres. Elle rappelle également que la commission avait demandé que le festival représente 25% d'artistes genevois ou suisses et souhaite savoir si cela a pu être respecté. De plus, elle souhaite savoir combien les nouvelles animations aux Halles de la Jonction ou à la place des Augustins vont rapporter.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les illuminations de Noël ne sont pas les mêmes que le festival Geneva Lux. S'il y a une volonté d'aller dans les quartiers

pour les premières, les œuvres du festival Geneva Lux, quant à elles, resteront localisées dans le centre-ville puisqu'il s'agit d'un parcours pédestre. Le nouveau directeur artistique du festival est Genevois et ce dernier est sensible à cette question tout en bénéficiant d'un bon réseau local. Les 25% avaient presque été atteints lors de la dernière édition et le département a bon espoir d'y parvenir à nouveau dans le cadre de la nouvelle édition. Concernant les animations, cela ne rapportera rien et ne coûtera rien à la Ville, même si un loyer est perçu pour les Halles de la Jonction, d'environ 60 000 francs en 2021. Les risques financiers sont cependant assumés par les lauréats des appels à projets.

Une commissaire note qu'il y a eu plus de déchets incinérés par habitants durant le pic de l'épidémie et souhaite savoir si cela signifie une baisse des déchets chez les restaurateurs et les commerces.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela est difficile à dire puisque les entreprises ayant entre 9 et 250 ETP pouvaient jusqu'à présent travailler avec des partenaires privés pour la levée de leurs déchets. La Voirie étant jusqu'ici seulement en charge des déchets des ménages, elle a cependant pu considérer une hausse significative des déchets des particuliers, qui étaient beaucoup plus chez eux. Quant aux restaurants, ayant été fermés pendant plusieurs mois, on peut imaginer une baisse significative de leurs déchets.

Cette même commissaire souhaite savoir si les nouveaux îlotiers seront placés dans des quartiers définis et si les salaires seront dans les mêmes échelles que celles des APM.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il y aura un poste pour chaque secteur de la Ville, afin de pouvoir tisser au mieux des liens avec les associations de quartier et les commerçants. Il s'agira d'APM déjà engagés pouvant postuler à l'interne à cette fonction.

Un commissaire revient sur la question des îlotiers et note que ces six agents vont quitter leurs fonctions, il se demande si cela ne risque pas de handicaper la police municipale.

M^{me} Sturzenegger répond que ces APM resteront des agent-e-s de police municipale, mais avec un cahier des charges particulier. Ces agent-e-s resteront sur le terrain comme APM, mais auront une fonction de proximité axée sur des activités d'îlotage.

Un commissaire aimerait plus d'informations sur l'avenir du renforcement de la collaboration entre la police municipale et la police cantonale. Il revient aussi sur le logiciel MyABI et aimerait plus d'informations sur le sujet.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce renforcement va se concrétiser via le contrat local de sécurité qui définit les axes prioritaires de collaboration entre la

police de proximité cantonale et la police municipale. Ce contrat local de sécurité permettra d'apporter de nouvelles zones prioritaires et de nouveaux axes, notamment le harcèlement de rue qui a pu être pour la première fois mesuré. Le logiciel MyABI permettra à la police municipale de pouvoir accomplir ses tâches administratives en lien avec les procédures judiciaires. Avec les nouvelles compétences judiciaires des APM, il est nécessaire que les APM aient un outil uniformisé avec la police cantonale afin qu'ils-elles puissent être autonomes dans la gestion des procédures judiciaires. La question de l'accès par la police municipale à l'outil MyABI est régulièrement discutée avec le département cantonal en charge de la sécurité. Selon les dernières informations, les APM devaient y avoir accès au début de l'année 2021, mais à la suite d'un retard pris par le canton, cet accès devrait en principe être effectif pour fin 2021. Tous les APM ont été formés pour pouvoir l'utiliser, ce qui leur permettra désormais de pouvoir traiter complètement les dossiers depuis les postes de la police municipale.

Page à page – Page 155

Un commissaire souhaite savoir si les soins ambulatoires à la ligne 42 sont liés au transfert de charge du SIS, et souhaite également savoir à quoi correspond l'administration de la fortune et de la dette.

M^{me} Barbey-Chappuis confirme qu'il s'agit d'un transfert de charge.

M. Dose répond que l'administration de la fortune et de la dette correspond notamment aux intérêts que perçoit le service.

Une commissaire constate que le budget défense, à la ligne 16, a augmenté de 19,4%, et aimerait savoir si cela est dû à une hausse de personnel ou de charges.

M. Dose répond qu'il s'agit de transferts entre politiques publiques. Ces transferts sont liés à l'entrée en vigueur de MCH2, le nouveau système comptable fédéral. Par exemple, à la page 158, on voit un transfert de charges similaire, ce qui peut expliquer certaines baisses également observées dans d'autres lignes. Il peut aussi s'agir de reclassements comptables.

Page 156

Une commissaire note qu'à la ligne 57, on trouve des subventions concernant l'aide sociale et l'asile, alors qu'il n'y avait pas d'antécédents en 2021.

M. Dose répond qu'il s'agit à nouveau de charges de transfert vers un soutien aux actions culturelles et sociales dans l'espace public. Il s'agit concrètement de subventions pour soutenir des projets, mais le libellé de ces lignes pourrait être revu pour qu'il soit plus explicite.

Une commissaire souhaite savoir ce qu'il restera à la suite du transfert du SIS au niveau des charges de la Ville.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il restera la contribution que la Ville devra payer au groupement, évaluée en fonction du nombre d'emplois et d'habitants de la commune. Cette contribution s'élèvera au projet de budget 2022 pour la Ville à environ 34 millions de francs, soit environ 65% du budget total du groupement. Au terme de la période de dix ans fixée dans la loi, la Ville de Genève participera à hauteur de 45% du budget total du groupement intercommunal. Cela ne signifie pas que les montants inscrits aujourd'hui dans le budget de la Ville seront amenés à baisser mais que le développement futur du SIS, à savoir l'ouverture de une ou deux casernes dans des régions en dehors de la Ville (Bernex-Plan-les-Ouates et Meyrin-Vernier), sera assumé pour l'essentiel par les autres communes. C'était l'objectif de la nouvelle gouvernance: la Ville partage le pouvoir décisionnel avec les autres communes qui sont dès lors amenées à augmenter leur contribution financière au SIS dans la perspective du développement de l'agglomération genevoise. Cette contribution se retrouve à la ligne 36 de la page 157. Elle précise qu'avec le basculement, la différence entre les revenus et les charges du SIS est quasiment nulle, à savoir d'environ plus de 145 000 francs.

Une commissaire revient sur le transfert du SIS et note que si la transition est soutenue, on devrait malgré tout voir les charges diminuer. Elle observe également la création de deux postes supplémentaires à la CMAI pour gérer les achats nécessaires à ce transfert et note qu'il s'agit d'effets n'étant pas pris en compte dans le transfert.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le SIS est appelé à grandir, avec une hausse de la population et l'émergence de nouveaux défis. Le concept opérationnel prévoit à terme l'ouverture de deux nouvelles casernes, ce qui implique l'embauche de nouveaux sapeurs-pompiers, et donc une hausse des charges. Ce différentiel sera cependant absorbé par les autres communes, ce qui n'influencera pas la cotisation de la Ville. De plus, le groupement va continuer à travailler avec la Ville et donc à acheter certaines prestations. Typiquement, le groupement paiera la Ville pour des prestations fournies par la CMAI.

Un commissaire souhaite savoir si les sapeurs-pompiers volontaires resteront à la charge de la Ville.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il s'agit en effet d'une comptabilité séparée entre les SPP et les SPV. Les SPV seront basculés dans le groupement mais resteront à la charge de la Ville. Les SPV des autres communes pourront également rejoindre le groupement s'ils le souhaitent, mais pas avant le 1^{er} janvier 2023.

Page 158

Un commissaire note qu'on observe une évolution de 142% des imputations internes du LOM.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela est dû au transfert de la protection civile du SIS vers le LOM puisqu'elle ne sera pas intégrée au groupement inter-communal.

Page 160

La présidente observe une diminution de la charge du personnel pour la gestion des déchets et souhaiterait savoir à quoi cela est dû.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il n'y a pas eu de baisses de personnel, et que toutes ces baisses sont à imputer au blocage des annuités.

Page 166

Un commissaire note qu'à la ligne 427, 20 millions de francs d'amendes sont prévus par an, ce qui correspond à 55 000 francs par jour, il souhaite savoir s'il s'agit d'un budget qui augmente par rapport à 2020 et comment il serait possible de prévoir 55 000 francs d'amendes par jour.

M. Dose répond que cette question est traitée en lien avec le DFEL et la Fondation des parkings même si les montants figurent dans le budget du DSSP.

Ce même commissaire revient sur la gestion du personnel de la police municipale, et trouve qu'avec le gel des annuités, il n'est pas clair de savoir si le personnel a diminué ou augmenté. D'autre part, si la police municipale arrive à réarranger des postes, cela pourrait être un exemple à prendre pour d'autres départements de l'administration municipale.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'aucun nouveau poste n'a été créé à la police municipale, et que toute diminution des charges de personnel est due au gel des annuités. Tout réarrangement du personnel correspond seulement à une modification du cahier des charges.

Un commissaire revient sur la question des îlotiers et souhaite savoir quelle sera la situation au niveau des échelles de salaire. Il souhaite aussi savoir ce qu'il en sera du statut du personnel du SIS avec le transfert.

M^{me} Sturzenegger répond que ces agent-e-s auront la même fonction type que les autres APM et qu'il n'y aura donc pas de revalorisation salariale, puisque l'on peut trouver différentes missions dans une même fonction type.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la loi votée par le Grand Conseil prévoit que les conditions de travail restent les mêmes, en tout cas pour la première année. Cependant, si la Ville n'octroie pas d'annuités, le groupement intercommunal n'en octroiera pas non plus, du moins pour la première année.

Un commissaire note qu'avec la généralisation des zones à 30km/h en Ville, une réorganisation des radars serait peut-être à envisager et souhaite savoir quelles sont les intentions de la Ville sur le sujet.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que la Ville n'est pas compétente pour la gestion des radars répressifs et indique qu'elle n'a pas connaissance d'un tel projet de réorganisation des radars.

Un commissaire souhaite savoir si les nouveaux îlotiers suivront une formation particulière.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il n'y a actuellement pas de formation spécifique prévue en dehors de la formation de base et de la formation continue que doivent suivre tous les APM.

Page 171

Un commissaire note que pour l'Association pour la formation des jeunes sapeurs-pompiers, il n'y a plus de subvention.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la subvention sera transférée au groupement intercommunal.

Page 174

Un commissaire souhaite savoir si les 15 000 francs pour la chorale de la police sont une subvention.

M. Dose répond qu'il s'agit d'une gratuité.

Page 175

Un commissaire aimerait savoir comment expliquer qu'un seul poste ait été créé cette année et demande s'il est cependant toujours possible d'engager des auxiliaires si besoin.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle avait la volonté politique de ne pas alourdir le budget en dépit des demandes des services et de la direction du département. La Ville engage toujours des auxiliaires, notamment à la Voirie ou au Service des sports.

M^{me} Sturzenegger précise que ces engagements privilégient les personnes au chômage avant de passer avec des organismes de placements. Ces procédures sont les mêmes pour tous les départements, puisque le cahier des charges et les propositions de salaires sont faits par la DRH.

Discussion et vote

Dans l'ensemble, les commissaires regrettent le manque de temps alloué à l'entretien pour la commission chargée d'examiner trois départements. Néanmoins, il reste possible de poser d'autres questions par écrit.

La commission passe donc au vote concernant une audition supplémentaire de M. Gomez, qui est refusée par 8 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG) contre 6 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC) et une abstention (MCG).

Séance du 30 septembre 2021

Prises de position

Le Parti démocrate-chrétien, à la suite d'une réunion du caucus, s'abstiendra ce soir sur le projet de budget. Cette abstention est due à un manque de temps dans le traitement du budget qui n'a pas permis de pouvoir traiter suffisamment en profondeur les budgets des départements de M. Gomez et de M. Kanaan.

Le Mouvement citoyens genevois salue les efforts faits par le Conseil administratif pour élaborer ce budget dans des conditions difficiles, notamment suite à la baisse de rentrées fiscales liée à RFFA et à la pandémie et salue le travail fait par les employé-e-s pour maintenir les prestations. Cependant, des interrogations restent en suspens et le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra ce soir.

L'Union démocratique du centre acceptera ce projet de budget et salue l'effort du Conseil administratif pour faire face à un déficit élevé. Si l'arrivée de six nouveaux îlotiers est une bonne nouvelle, l'Union démocratique du centre continue de déplorer le trop faible nombre d'APM par rapport à l'augmentation de la population.

Le groupe Ensemble à gauche, malgré beaucoup de bonnes idées dans ce projet de budget, s'abstiendra ce soir, estimant que le blocage des mécanismes salariaux n'est pas acceptable et que ces décisions devraient être prises indépendamment des problèmes budgétaires.

Le Parti libéral-radical, suite au refus d'une audition supplémentaire, s'abstiendra pour ce projet de budget.

Les Vert-e-s accepteront ce projet de budget. Les efforts sont constants au SEVE pour répondre à l'urgence climatique, tandis que le DSSP parvient à maintenir ses prestations sans générer de coûts supplémentaires, par exemple avec l'arrivée de six nouveaux îlotiers. Enfin, concernant la DSIC, des efforts sont également faits pour ne pas trop dépenser, tout en pérennisant les efforts de développement.

Pour le Parti socialiste, concernant le budget de la DSIC, les priorités exposées et les réponses aux questions soulevées ont apporté clarté et confiance dans la bonne marche du service pour 2022, ce qui l'amène à accepter ce budget sans détour. Le Parti socialiste est en revanche plus emprunté pour les budgets du SEVE et du DSSP en raison du temps alloué, où les réponses reçues ont été trop vagues ou au contraire trop techniques; il tient à rappeler que les questions relatives au budget relèvent des fonctions délibératives du Conseil municipal au titre de l'article 30 de la LAC, ce qui signifie que le budget et son examen sont la compétence la plus importante du Conseil municipal. Il est donc regrettable que le temps accordé à cet examen ait résulté en une étude peu approfondie, voire lacunaire, des budgets dont les magistrat-e-s auditionné-e-s ont la responsabilité. Pour toutes ces raisons, et dans le respect des devoirs des membres du Conseil municipal, le Parti socialiste s'abstiendra pour les budgets du SEVE et du DSSP.

Vote final de la CSDOMIC

La commission accepte le projet de budget de la DSIC par 11 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 1 UDC) et 4 abstentions (2 PDC, 1 MCG, 1 EàG).

La commission accepte le projet de budget du DSSP par 7 oui (3 Ve, 3 PLR, 1 UDC) et 8 abstentions (1 MCG, 4 S, 2 PDC, 1 EàG).

La commission accepte le projet de budget du SEVE par 3 oui (Ve) et 11 abstentions (4 S, 3 PLR, 1 UDC, 2 PDC, 1 EàG).

9 octobre 2021

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner le projet de budget 2022.

Rapport de M. Nicolas Ramseier.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 septembre 2021. La commission, sous la présidence de M. Luc Zimmermann, a étudié cette proposition lors de la séance du 23 septembre 2021. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Juliette Gaultier, que le rapporteur remercie.

Séance du 23 septembre 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de M^{me} Sturzenegger, directrice générale du département, de M^{me} Bonvin, M. Kerguen ainsi que M. Gianni, responsable de la gestion des risques

M^{me} Barbey-Chappuis relève tout d'abord que dans le domaine des sports, le budget d'investissement est presque aussi important et stratégique que le budget de fonctionnement. Il y a du retard à rattraper en ce qui concerne la vétusté des infrastructures sportives. De ce côté-là, les projets avancent conformément au planning. M^{me} Barbey-Chappuis en profite pour remercier le Conseil municipal suite aux votes de la proposition sur les Eaux-Vives, de la Maison du sport. Celle du Bois-des-Frères avance bien en commission. Concernant le budget de fonctionnement, du côté du DSSP, il y a un seul nouveau poste qui est demandé au service de la voirie, totalement autofinancé puisqu'il ramènera des revenus supplémentaires, il n'y a pas d'augmentation de charges du côté du Service des sports, ni au niveau des postes ni au niveau des dépenses.

La magistrate donne deux clés de lecture pour ce projet de budget 2022 en matière de sport. Tout d'abord, l'impact du Covid qui doit encore être considéré dans le cadre de ce budget.

Il y a déjà un impact plus ou moins positif, la crise du Covid a poussé le Service des sports à imaginer l'été dernier une nouvelle offre sportive qui est Covid-compatible, l'espace public a été utilisé pour la pratique sportive. Le bilan s'est avéré très positif, à tel point que le Service des sports souhaite, une fois la crise du Covid passée, poursuivre sur cette volonté de développer une politique sportive avec une offre estivale en matière de cours gratuits.

Ils souhaiteraient poursuivre cette offre aussi en période hivernale. L'objectif étant d'aller chercher les personnes avant qu'elles franchissent les portes des infrastructures sportives et de cette façon-là, de les mettre voire de les remettre au sport, leur donner l'envie d'en pratiquer au sein d'un club.

En ce qui concerne l'impact négatif, les clubs et associations sportifs ont été durement touchés. Il est encore difficile à évaluer mais de nombreux clubs affirment avoir perdu des membres. Il y avait déjà des observations au niveau de la jeune génération qui portaient sur le rapport à la pratique sportive avec un plus grand zapping sportif, moins d'investissement ritualisé. Le sport dit «classique, organisé, encadré par des adultes» intéresse moins la jeune génération. Cela ne veut pas dire qu'ils en pratiquent moins mais ils le font différemment, on parle plutôt de poly-sportif. Le Covid a renforcé et amplifié cette tendance. Il s'agira pour le Service des sports d'accompagner ces pratiques (par exemple ce qui a été fait à la Jonction cet été en matière de sport urbain), de soutenir les clubs, de faire en sorte de limiter l'érosion du nombre de membres. Les subventions ont été maintenues à la hauteur du projet de budget 2021 avec une augmentation pour soutenir les clubs impactés. Le service souhaite renforcer les liens avec les clubs et associations cantonales sportives pour leur donner de la visibilité avec l'objectif notamment d'organiser la Fête du sport en automne 2022.

La deuxième clé de lecture du budget concerne la feuille de route du département, sortie au début de 2021 avec trois axes: l'axe du civisme, de la proximité et de l'animation de l'espace public. Le service a la volonté dans le domaine du sport de s'inscrire dans ces trois axes. Pour le civisme, il s'agit de s'appuyer sur le sport comme vecteur de certaines valeurs avec la volonté de mener des projets pour lutter contre les discriminations et le sexisme dans le domaine du sport, de soutenir les initiatives en matière d'éco-course.

L'axe de la proximité: on parle souvent de la ville du quart d'heure, ça doit aussi prendre forme en matière de politique sportive. Le Service des sports souhaite proposer des activités dans les quartiers avec des cours gratuits à proximité du domicile ou du lieu de travail, dans l'optique d'investir l'espace public et de travailler sur cette tendance. En matière de proximité, le Service des sports souhaite établir des liens avec la pratique libre ou amatrice et la pratique professionnelle, renforcer leurs interactions. En matière d'animation, l'objectif est aussi de faire rayonner Genève à travers le sport, des manifestations d'envergure nationale voire internationale. Cette année il y a eu le Gonet Geneva Open avec Roger Federer qui a offert une visibilité à la Ville, avec des retombées économiques et touristiques indéniables. Il y a donc cette volonté de continuer à faire de Genève une ville attractive pour les manifestations d'envergure. Le triathlon qui a été organisé le week-end des 18-19 septembre a extrêmement bien marché, il est devenu le plus grand triathlon de Suisse.

Questions-réponses

Une commissaire indique avoir vu, à la page 36, le développement de la politique sportive et la définition d'un plan directeur jusqu'en 2025. Elle entend les projets liés aux nouvelles offres sportives dans l'espace public, au sein des quartiers qui sont aussi de réinventer les nouvelles manières de pratiquer du sport, cependant les piscines et les patinoires sont de véritables gouffres énergétiques. C'est pourquoi elle demande, au vu du plan 2025 et de l'urgence climatique, quelles sont les perspectives vers de nouvelles pratiques sportives qui seraient plus en lien avec l'écologie.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que ce plan directeur devait être présenté durant l'automne mais le calendrier a été repoussé pour évaluer de façon plus objective les impacts du Covid sur le sport, de nombreuses pratiques sont impactées. Le Service des sports ne voulait pas présenter un plan directeur qui soit déjà dépassé au vu des conséquences du Covid. Il devrait sortir plutôt au printemps prochain. Le Service des sports a cette volonté d'accompagner certaines activités, par exemple la ville du quart d'heure s'inscrit dans cette démarche, faire en sorte que les habitants puissent trouver des offres sportives dans leurs quartiers afin de limiter les déplacements. Toute l'offre gratuite de cours estivaux était essentiellement liée à des activités sportives qui n'ont pas d'impact en termes de CO₂ (course, yoga). Cela étant, il faut se rendre compte qu'une piscine ou patinoire ne sera jamais satisfaisante d'un point de vue environnemental mais il faut aussi offrir à la population des activités sportives. C'est important en termes de cohésion sociale dans une ville, en termes de promotion de la santé, en termes de transmission de valeurs auprès des jeunes générations. Il n'est pas possible de lire l'activité sportive seulement au travers du prisme de l'urgence climatique. Il est essentiel d'en tenir compte, c'est aussi un aspect qui est pris en compte dans les choix de manifestations. Il n'est pas possible de fermer les piscines et patinoires, cette offre est importante et doit être préservée.

La même commissaire fait une différence entre «ne pas enfermer» et «ne pas continuer à développer».

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que la natation est le sport le plus pratiqué par les Genevois, il y a une demande extrêmement forte, les lignes d'eau sont encore saturées, les heures d'ouverture à la piscine de Varembe ont été augmentées pour permettre aux nageurs non inscrits dans les clubs de pouvoir nager étant donné que la pratique libre augmente énormément, notamment chez les femmes. C'est une évolution qui souhaite être accompagnée puisque les femmes de plus de 40 ans font de plus en plus de sport. Il y a une étude sur le sport chez les adolescents qui vient de sortir au niveau suisse et qui montre que les filles rattrapent également les garçons en termes de pratique sportive.

Il faut tenir compte de ces éléments-là, le bassin de population augmente, l'agglomération se densifie, on doit offrir à la population des infrastructures sportives. Aujourd'hui, en termes de natation, la Ville de Genève est bien en dessous du ratio d'autres villes suisses. Si on se projette sur une agglomération à l'horizon 2030-2035, il y a un vrai besoin de bassins à Genève. Il lui semble important qu'il y ait une communication intercommunale pour éviter que chaque commune fasse son nouveau bassin sans tenir compte de ce qui se fait dans les autres communes. C'est la raison pour laquelle le département a relancé les discussions avec les autres magistrats communaux. Un groupe de travail a été créé dans le cadre de la commission sport de l'ACG pour justement faire une photographie des pratiques sportives, des besoins en la matière, des infrastructures qui sont dans le pipeline des différentes communes pour éviter de se retrouver avec deux piscines à proximité l'une de l'autre. Il faut aussi offrir des loisirs dans la Ville de Genève pour que les Genevois aient envie d'y rester le week-end.

Un autre commissaire demande quand est-ce que la mise aux normes de la patinoire des Vernets sera faite (concernant les changements au niveau de l'ammoniaque).

M^{me} Bonvin indique que la proposition sera déposée en fin d'année pour les travaux qui se feront sur une période de 2022-2023 à 2025-2026.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que c'est lié aux exigences de la construction du nouveau quartier des Vernets.

M^{me} Bonvin ajoute que ces travaux sont aussi le moyen de mettre aux normes la patinoire d'un point de vue énergétique. La deuxième patinoire va être aussi fermée et rendue hermétique pour éviter ces déperditions. Ce sera aussi fait pour les piscines. Les piscines actuelles n'utilisent plus du chlore mais d'autres granules moins corrosifs pour la nature une fois évacués. Aujourd'hui, il y a des efforts entrepris pour que ces lieux qui sont des gouffres énergétiques soient moins énergivores, ça fait partie du plan énergie voulu par le Conseil administratif (le Service des sports travaille sur ces questions avec la patinoire, la piscine de Varembe puis des Vernets).

M^{me} Barbey-Chappuis informe que toutes les rénovations d'infrastructures sportives s'inscrivent aussi dans une volonté d'avoir des infrastructures moins énergivores. Concernant le Bout-du-Monde, la démolition et reconstruction permettra d'avoir un bâtiment aux normes. La halle du Bois-des-Frères a aussi été pensée pour être la plus écoresponsable avec notamment des panneaux solaires sur le toit.

M^{me} Bonvin précise que tous les toits existants pouvant accueillir des panneaux solaires en ont accueilli et les nouveaux en accueilleront également. Aux Vernets, même si c'est un gouffre énergétique, le chaud rejeté par la patinoire est

utilisé pour chauffer l'eau des douches de la piscine. Il y a une vraie volonté de se mettre à niveau dans les constructions, par exemple la patinoire des Vernets n'est pas en glace sur les douze mois de l'année.

Le même commissaire indique que pour les piscines à Genève, il y a un réel besoin de lignes d'eau et c'est problématique. Concernant la future piscine olympique de Pré-Bois, il demande si la Ville compte entrer en matière sur une participation dans le cadre de la coordination avec les magistrats des communes.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le financement a été trouvé par les communes concernées sans avoir besoin de recourir à la Ville.

M^{me} Bonvin précise que cette décision a été validée par la commune de Meyrin, par l'ACG à l'époque où la Ville a dit qu'elle en faisait assez en tant que Ville et en tant que ville-centre pour ne pas participer à ce projet. D'autant plus qu'il y avait déjà le projet de la piscine du centre sportif des Eaux-Vives et d'autres centres sportifs comme celui du Bout-du-Monde. Il avait donc été décidé que la charge de cette piscine se ferait via Meyrin et les communes avoisinantes.

Un commissaire demande quels ont été les revenus libellés sous la ligne 42 à la page 156.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que la décision a été prise de rendre les parkings payants (Bois-des-Frères et Richemont). Ça s'inscrit dans la stratégie mobilité de la Ville de Genève de promouvoir les transports publics ou la mobilité douce.

Il est aussi demandé si les 4,4 millions de taxes comportent uniquement la billetterie et le 1,3 million le parking.

M^{me} Bonvin précise que pour la ligne 42 il y a les billets, les entrées, les locations de terrains pour une société privée, il y a aussi les ventes faites sur les sites, les distributeurs de nourriture et cela concerne aussi toutes les prestations sportives. Pour la ligne 44 il y a les parkings et les redevances touchées par le Genève-Servette Hockey Club par exemple.

Le même commissaire demande ce que recoupe la ligne 363 page 164 qui s'intitule «subventions à des collectivités et à des tiers» par rapport aux subventions monétaires classiques.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce sont tous les fonds de soutien monétaires aux clubs, aux manifestations, au sport féminin.

M^{me} Bonvin ajoute que le détail de ce qui constitue les 5,5 millions est disponible à partir de la page 159.

Le même commissaire demande quels sont les postes recoupés dans le salaire du personnel et administratif de l'exploitation.

M^{me} Bonvin informe qu'il s'agit de tous les postes des collaborateurs du Service des sports, environ 200.

Le même commissaire demande si des changements ont eu lieu dans l'organisation de manifestations dus au Covid et si certaines n'ont pas eu lieu. Il demande quels ont été les potentiels changements en 2021 et ceux qu'il pourrait y avoir en 2022.

M^{me} Bonvin précise que le plus gros effet qu'il y aura dessus sera certainement en 2020 car beaucoup de manifestations ont été annulées au dernier moment même si des frais avaient déjà été engagés. En 2021, beaucoup les ont maintenues sous des modules différents, de nombreuses manifestations se sont tout de même tenues. Il y en aura certainement de nombreuses qui seront non dispensées mais ça ne veut pas dire qu'elles ne le seront pas en 2022, d'où la volonté de maintenir ce budget puisque le but c'est que ces manifestations redémarrent, ce sont des tremplins pour les clubs.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que le Conseil administratif a agi avec le sport comme il l'a fait pour la culture, c'est-à-dire de ne pas couper les prestations même si les manifestations n'étaient pas vraiment maintenues (par exemple la course de l'Escalade). Pour l'instant, c'est la pratique que le Conseil administratif souhaite poursuivre jusqu'à la sortie du Covid.

Le même commissaire demande où peuvent se retrouver les fonds alloués au fonctionnement, aux activités, à la halle de la pointe de la Jonction ou la canopée.

M^{me} Bonvin indique que ces informations peuvent se trouver page 313 en charges de prestations. Des associations ont été mandatées pour animer, ce n'est pas un subventionnement, c'est la Ville qui organise et mandate des associations.

Le même commissaire demande comment se font les choix politiques par rapport aux montants des subventions versées ou non à certaines associations.

M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'il faut savoir que les clubs ou associations ne demandent pas le même montant chaque année, ça dépend des activités, du nombre de membres, de courses. Il y a un règlement du Service des sports sur l'octroi de subventions. Il prévoit le fait que l'activité sportive doit être reconnue par Jeunesse+Sport ou par Swiss Olympic. Souvent les subventions ont été refusées parce qu'elles n'étaient pas reconnues. Si les fonds propres sont trop élevés, alors le service n'entre pas en matière ou sur une somme moins importante. Toute la question du mouvement juniors est l'un des critères pour l'octroi des subventions, le Service des sports entre davantage en la matière s'il y a un mouvement juniors.

Ces différents critères s'additionnent les uns aux autres et permettent d'arriver à un certain montant. La subvention obtenue de la Ville de Genève est subsidiaire

à d'autres sources de financement. Il y a aussi une commission au sein du Service des sports dans laquelle siègent plusieurs collaborateurs du service et un représentant de direction qui donne un préavis.

M^{me} Bonvin précise que les seuls clubs soutenus sans ligue juniors sont les ligues nationales A puisque c'est une compétence propre aux communes dans le cadre de la LRT. Une commission étudie tous les dossiers et le service reçoit régulièrement les associations pour évaluer leurs besoins et voir quelles sont les possibilités pour les aider. De plus, beaucoup d'associations ont également des gratuités puisque l'accès aux infrastructures n'est pas facturé.

Le même commissaire constate que la ligne budgétaire pour la subvention Genève e-sport a disparu du projet de budget 2022. Il souhaite savoir si c'est bien la volonté du service.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que ce n'est pas un sport reconnu par Jeunesse+Sport ou Swiss Olympic. Par souci de cohérence, le service n'est pas entré en matière dans cette subvention. Sauf erreur, une ligne a été créée dans le département de M. Kanaan concernant l'accompagnement aux activités numériques dans les bibliothèques.

Le même commissaire demande s'il y a une stratégie de durabilité mise en place par la Ville par rapport aux événements qu'elle organise ou souhaite accueillir.

M^{me} Bonvin précise qu'il y a une charte qui a été mise en place il y a quelques années déjà sur la durabilité, c'est assez strict sur le domaine public, c'est totalement respecté. C'est aussi la même chose dans les infrastructures sportives. C'est une charte qui avait été faite de mémoire, sous toute réserve et réserve d'usage par l'Agenda 21 (applicable à tout ce que fait la Ville).

M^{me} Bonvin précise que cette charte peut être transmise à la commission via le président.

Un autre commissaire se rappelle que la Ville de Genève soutenait Genève Futur Hockey. Selon le site, la Ville de Genève en est toujours partenaire, cependant il ne le trouve pas dans le budget.

M^{me} Bonvin confirme que la Ville ne les soutient plus de manière pécuniaire à la suite de la LRT puisque la Ville soutient les sports d'élite équipe et le Canton les sports d'élite individuel. Cependant, ils ont toujours le logo puisqu'ils sont à la patinoire des Vernets et bénéficient donc d'un soutien en nature puisque les infrastructures sont gratuites.

Le même commissaire demande ce qu'il en est de la motion qui avait été bien accueillie au sein du Conseil municipal pour que Genève accueille une étape du Tour de France. Le Conseil administratif avait répondu que ça coûtait cher

(300 000 francs), mais qu'il était prêt à accueillir toute manifestation permettant à Genève de rayonner. Le même commissaire demande si c'est toujours un souhait de reprendre le sujet dans de futures réflexions.

M^{me} Barbey-Chappuis soutient qu'il y a une volonté d'accueillir de grandes manifestations. Cependant, il y a tout de même une question de moyens financiers et surtout logistiques. Vu les circonstances et le Covid, la question ne s'est pas encore posée. Actuellement il y a davantage de questions qui se posent autour du Tour de Romandie et du Tour de Romandie féminin qui doit voir le jour en 2022. Le Tour de France n'a pas encore été prévu dans le pipeline, il faut voir si les moyens financiers et logistiques sont mobilisables pour un tel évènement.

M^{me} Bonvin précise que la rencontre s'était faite à Berne après le dépôt de la motion. Il faut savoir que c'est le Tour de France qui décide les routes à emprunter. Si la ville demande, la facture de l'inscription est bien supérieure à 300 000 francs. En termes de logistique, la caravane ne peut pas passer sur le pont du Mont-Blanc pour des questions de poids. Le Tour de France n'a plus souhaité effectuer son arrivée à Genève ne pouvant pas arriver au centre-ville. La prise de contact avait été effectuée avec Richard Chassot qui avait indiqué que c'était plus intéressant d'avoir le Giro. Il y a des contacts qui s'ont pris mais il faut être conscient que les normes demandées pour ces courses sont énormes. M^{me} Bonvin rappelle qu'il n'est jamais certain que la gendarmerie ne soit pas facturée par le Canton. Pour le Tour de Romandie c'était 120 000 francs il y a trois ans, les prix pour un Giro ou pour le Tour de France doivent être beaucoup plus élevés et proches du million puisque ces manifestations nécessitent de fermer l'autoroute. Toutes ces contraintes compliquent la tenue de ces évènements étant donné les coûts que ça engendre. M^{me} Bonvin ajoute cependant que si les projets sont réalisables, le service fait en sorte de s'y engager.

Un commissaire demande si les gratuités comprennent seulement les mises à disposition gratuites de terrains et locaux.

M^{me} Bonvin répond que ça inclut également les bureaux, les vitrines, les locaux de stockage, le personnel pour les manifestations, tout ce que le Service des sports a en patrimoine administratif et qu'il met à disposition.

Un commissaire demande quelle ligne doit être consultée à la page 169 pour savoir comment sont soutenus des clubs en particulier. Il demande pour quelles raisons le soutien au hockey sur glace est passé de 0 à 125 000 francs.

M^{me} Bonvin indique que le hockey sur glace se situait initialement dans la ligne multisport. Comme le soutien est devenu conséquent, une ligne lui a été dédiée. Il y a une ligne multisport mais certaines réallocations se font lorsque des sports ont des soutiens financiers conséquents.

Un commissaire demande pourquoi on observe une baisse de subvention pour l'association genevoise d'athlétisme à la page 170 (-4400 francs).

M^{me} Bonvin précise que le club a reçu davantage en 2020 lié au Covid puisqu'ils ont eu des soucis liés au Covid par rapport à des transports mais le montant demandé habituel est toujours de 82 600 francs.

Un commissaire observe que de nombreux clubs ont une baisse en effectifs, avec une perte de licenciés. Il demande si le Service des sports travaille avec l'AGS pour tenter de réguler les changements.

M^{me} Barbey-Chappuis indique qu'une campagne va être lancée avec le Canton, le Fonds cantonal du sport et l'Association genevoise des sports (AGS) pour encourager les Genevois à retrouver leurs clubs, il y aura aussi tous les clubs référencés sur le site du fonds cantonal. Il y a vraiment une volonté de leur donner le plus de visibilité possible et il y a aussi cette fête du sport qui est prévue pour 2022 avec le Canton. Un groupe de travail a été mis sur pied avec le Service des sports de la Ville et un représentant du département de M. Apothéloz pour proposer un concept, offrir une vitrine pour tous les clubs. Ce sera fait avec l'AGS.

Un commissaire demande si cette fête sera dans la même dynamique que les jeux de Genève.

M^{me} Bonvin indique que ce ne sera pas transfrontalier et il n'y aura pas de compétition. L'idée est de la faire sur quatre jours pour faire découvrir le sport, deux jours sur le temps scolaire pour faire venir les écoles.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute qu'il y a vraiment un travail qui se fait avec M. de Giuli, président de l'AGS.

Un commissaire se demande comment les vérifications sont effectuées pour s'assurer que les sports partagent bien les subventions octroyées en rapport avec le soutien du sport féminin/masculin.

M^{me} Barbey-Chappuis répond plus largement que pour soutenir le sport féminin, il y a des subventions, faire en sorte de donner de la visibilité au sport féminin et contribuer au développement d'activités sportives. Sur le fonds de promotion du sport, c'est surtout lié à l'accompagnement et à la création d'équipes féminines, il y a un véritable intérêt des clubs. Ce sont les clubs qui déposent des demandes et c'est sur cette base-là que le Service des sports statue. Il y a aussi une volonté d'améliorer les conditions d'entraînements, faire en sorte par exemple d'aménager des créneaux horaires plus attractifs.

M^{me} Bonvin précise que les Switzers, le rugby à 7, sont soutenues par la Ville de Genève de manière très importante à la même hauteur que les équipes de garçons et ce depuis le début. Elles ne bénéficient pas du soutien financier au sport féminin puisqu'elles existent depuis longtemps et que ce soutien est surtout

développé pour l'aide à la création d'associations féminines avant de basculer vers le fonds de soutien global.

Ce fonds féminin a de moins en moins besoin d'être utilisé puisque ça devient de plus en plus une habitude que des équipes féminines soient créées. Au sein des clubs, il y a un partage qui se fait puisqu'ils inscrivent les équipes. Le sport individuel s'est pas mal développé mais aussi certains sports d'équipes considérés comme pionniers dans une égalité quasi parfaite: le volley, le basket, le handball et le foot rejoint récemment. Pour certains sports c'est plus compliqué, il y a aussi une question d'âge, car souvent entre 15 et 20 ans, les filles pratiquent moins de sport. Il y a une vraie dynamique positive, ce qui fait que le sport féminin se développe de manière très importante.

Une commissaire revient sur l'urgence climatique. La commission des sports avait visité la Queue-d'Arve, elle comprend qu'une piscine soit chauffée, par contre elle se demande s'il est nécessaire de chauffer un centre sportif fermé.

M^{me} Bonvin suppose que la commissaire fait mention de certains sites sportifs qui ne sont pas chauffés comme en France (les halles de tennis ne le sont pas). Cependant, c'est dangereux pour la pratique sportive en elle-même si les espaces ne le sont pas. Les centres sportifs ne sont pas surchauffés mais ils sont souvent ventilés avec des pompes à chaleur. Ils sont tempérés et les halles sont moins chauffées que les vestiaires ou les lieux communs. M^{me} Bonvin ajoute que la ventilation de l'ancienne salle dont fait mention la commissaire a été refaite, ce qui fait qu'aujourd'hui la température en été descend de manière importante.

Un commissaire demande comment s'explique la baisse de soutien aux clubs de patinage (de 6000 francs) indiquée à la page 169.

M^{me} Bonvin précise que ça s'explique puisqu'il y a deux ans, les profs de patinage ont été liés aux clubs, ce qui implique que le club gère lui-même les heures d'entraînements, générant ainsi un revenu. Ils ont donc eu besoin de moins de soutien.

Un commissaire rappelle qu'il y a une dizaine d'années, les 24 Heures étaient organisées, une sorte de Mondial de pétanque. Il demande si le Service des sports envisage de relancer ce genre de manifestations.

M^{me} Bonvin indique que cette manifestation a disparu pour des questions de mises à disposition de la plaine de Plainpalais et de coûts. D'autres manifestations sont organisées au sein de la Queue-d'Arve, il y a souvent les Hivernales qui regroupent les meilleures équipes européennes. L'Association cantonale de pétanque est très dynamique mais organise des événements plutôt à l'intérieur.

Un commissaire précise que sa question concerne le SlowUp qui avait été abandonné et plus ou moins rebaptisé le BikeUp. Il demande quelles propositions sont envisagées vis-à-vis de ça.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que ce SlowUp était une manifestation cantonale.

Le commissaire pensait qu'il y avait des collaborations avec la Ville étant donné que ça se passait sur le territoire de la Ville de Genève.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que c'était une manifestation dans le domaine de la mobilité, ce n'était pas une manifestation estampée par la Ville de Genève.

Un commissaire indique qu'il y a la start-up BoxUp qui s'est installée à Genève et qui propose des casiers connectés pour permettre la location de matériel de sport, il demande s'il y a un soutien financier existant.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que c'est un soutien de 5000 francs qui a été effectué pour la BoxUp installée à Vessy. Il y a un bilan du nombre d'utilisations mais c'est difficile de se rendre compte de l'engouement étant donné le Covid. C'est quelque chose qui souhaite être installé plutôt sur un espace comme la plage des Eaux-Vives où en termes de passage public, ça s'y prête davantage que dans un site sportif. Ça s'inscrit dans cette volonté d'accompagner la pratique libre. De plus, ce sont de jeunes entrepreneurs locaux, donc d'un point de vue économique c'est intéressant.

Un commissaire demande si l'offre hivernale sportive sera déjà proposée cet hiver.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que le service y travaille, bien que ce soit difficile à prévoir au vu de la situation sanitaire de cet hiver.

M^{me} Bonvin précise que rien n'est conclu dans la mesure où il n'y a pas encore de visibilité. Le service travaille actuellement sur des activités hivernales au centre-ville.

Discussion et vote

Le Parti démocrate-chrétien remercie la magistrate pour son adaptabilité au budget et les activités qu'elle a reprises avec diligence, écoute et surtout adaptation étant donné l'année Covid durant laquelle elle a repris le département du sport. Le Parti démocrate-chrétien la remercie pour les démarches entreprises et la félicite pour sa souplesse à favoriser le sport féminin. Le Parti démocrate-chrétien encourage les commissaires à voter le projet de budget 2022 de M^{me} Barbey-Chappuis.

Les Vert-e-s se joignent à la position du Parti démocrate-chrétien, ils relèvent également l'adaptabilité de la magistrate face au Covid pour essayer de rapprocher l'offre de la demande par rapport au sport et notamment le sport urbain dans une volonté de développer la pratique sportive au plus près des habitant-e-s, permettant ainsi d'accueillir un public féminin qui a une pratique sportive différente.

Ils remarquent aussi les initiatives concernant la durabilité des évènements et de la pratique sportive. Le groupe des Vert-e-s soutiendra ce budget.

L'Union démocratique du centre pense qu'il faut rendre hommage à M^{me} Barbey-Chappuis qui a tenu le navire sport durant le Covid, ses équipes ont fait un excellent travail. Il constate que les coûts et charges sont maîtrisés, il n'y a pas d'augmentation, et il relève une saine gestion du département. Cependant il faut s'inquiéter des infrastructures vétustes, notamment du Bout-du-Monde. Il faudra certainement trouver des solutions puisque dans certains sports il y a une augmentation du nombre de pratiquants. L'Union démocratique du centre acceptera donc le projet de budget 2022 des sports de la Ville de Genève.

Le Parti socialiste soutient également ce projet de budget, il félicite aussi la magistrate et son département dans sa gestion du Covid et le maintien de toutes ces activités sportives. Il salue particulièrement sa volonté à l'égard de l'égalité en appuyant le sport féminin et les sports et associations féminines. Le groupe salue également sa volonté d'augmenter les infrastructures au regard de la population qui augmente drastiquement versus un défaut d'infrastructures à disposition. Le Parti socialiste ajoute que le groupe salue la volonté de favoriser le sport féminin, il veillera au bon suivi du budget, des axes et des mesures entreprises pour l'environnement. Le groupe salue aussi que des sports plus libres soient développés. Le Parti socialiste soutiendra ce budget.

Le Parti libéral-radical va s'abstenir même s'il est très sensible au sport. Le groupe salue également le travail entrepris par M^{me} Barbey-Chappuis par rapport à son département. C'est intéressant d'avoir enfin un budget qui montre à quel point le sport est clairement un parent pauvre malgré les actions entreprises comparativement à la culture. C'est intéressant de voir que la magistrate reste attentive à des demandes de grandes manifestations qui font rayonner Genève. Certes c'est chronophage pour les collaborateurs de la Ville et ça a un coût mais l'effort pour le sport doit être fait à court terme sur les infrastructures, les rénovations des infrastructures plus que sur les moyens donnés pour l'accompagnement et les soutiens aux associations sportives diverses.

Le Mouvement citoyens genevois pense que tout ce qui touche au sport est très important, on le voit au niveau social et aussi sur la santé publique. De voir qu'il y a de plus en plus d'engouement montre qu'il faut le soutien qui va avec. Le Mouvement citoyens genevois soutient que le plus important concerne les infrastructures, ça va coûter cher et pendant longtemps. Il devrait y avoir une meilleure collaboration Ville/Canton dans l'organisation de manifestations non seulement pour obtenir des soutiens mais aussi pour avoir des évènements qui font rayonner Genève. Si le Canton et la Ville donnent une bonne image de collaboration sur certains évènements, ça pourrait attirer certains sponsors. Le Mouvement citoyens genevois remarque que ça dépend de certaines personnes, de certains

individus, d'un certain enthousiasme, ça se voit avec le Servette qui a retrouvé des fonds. Il pense que les infrastructures sont primordiales mais la collaboration l'est aussi. Il trouve que ce serait bien que la Ville relance le Canton pour le SlowUp quitte à avoir une meilleure collaboration étant donné que ça se passe sur la Ville, on parle beaucoup de mobilité douce et de sport à travers ces manifestations-là. Il trouve dommage qu'il y ait un tel écart entre la culture et le sport. Il ajoute finalement qu'il faut aussi féliciter M^{me} Barbey-Chappuis qui reprend une situation compliquée. De manière plus globale, il faudrait intensifier les relations entre la Ville, les communes, le Canton et le privé.

Mise au vote, la proposition PR-1470 est approuvée par 10 oui (3 Ve, 3 S, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR).

*11 octobre 2021***Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget 2022.****Rapport de M. Yves Herren.**

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 septembre 2021. La commission, sous la présidence de M^{me} Paule Mangeat, a étudié cet objet les 27 septembre et 4 octobre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 27 septembre 2021

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), M^{me} Carine Bachmann, directrice (DCTN), M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe (DCTN), M^{me} Anne Mathieu, administratrice (DCTN), et M^{me} Kate Reidy, cheffe du Service culturel de la Ville de Genève

M. Kanaan rappelle que la Ville doit combler un déficit de 49 millions de francs en sept ans. La ligne choisie par le Conseil administratif est de baisser le montant du déficit d'environ 7 millions de francs par année. Cela explique pourquoi le projet de budget 2022 présente un déficit de 40,7 millions de francs. A noter également que le Canton prévoit de reporter des charges sur les communes. Cet élément n'apparaît pas dans le projet de budget 2022, mais il faut en prendre note pour l'avenir.

Autre élément à prendre en compte, la mise en œuvre du nouvel article 216 de la Constitution genevoise issu de l'initiative «Pour une politique culturelle cohérente à Genève» (IN 167). Une délégation des communes a déjà rencontré M. Apothéloz pour discuter de cette problématique. Il en est ressorti une réelle volonté de sortir des blocages.

L'un des enjeux de M. Apothéloz sera de convaincre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil d'entreprendre des discussions avec la Ville et les communes. Si le Conseil d'Etat lui accorde le feu vert, des projets de modification de la loi cantonale sur la culture pourront être publiés à la fin du mois d'octobre. Enfin, des investissements majeurs sont à prévoir pour la culture.

Le DCTN a établi quatre axes prioritaires:

- développer la participation culturelle;
- soutenir la création culturelle dans sa diversité;

- mobiliser la culture pour répondre aux défis climatiques et sociétaux;
- inscrire la Ville dans une transition numérique responsable, créative et inclusive.

M^{me} Koelliker présente les grands projets d'investissements culturels du département.

Premier projet d'envergure, le nouveau Musée d'art et d'histoire (MAH)

La troisième phase de pré-étude pourra démarrer à partir de janvier 2022. Cette phase porte sur la rédaction du programme du concours d'architecture. Elle devrait se terminer en mai 2022. La proposition du crédit d'étude et de concours de 29,5 millions de francs pourra ensuite être déposée en juin 2022. Si la proposition est acceptée par le Conseil municipal, le concours pourra être organisé en 2023.

Second projet d'envergure, la Bibliothèque de Genève (BGE)

Construit à la fin du XIX^e siècle, le bâtiment se trouve actuellement dans un état obsolète au niveau de ses installations techniques. Le SIS a prévenu déjà il y a une dizaine d'années ne pas pouvoir accéder aux réserves précieuses de la BGE car situées dans des zones non accessibles en cas de sinistre. En outre, un rapport d'ingénieurs spécialisés a conclu que les dommages et pertes seraient considérables en cas d'incendie. Consciente de ce danger, la Ville avait prévu de déplacer les collections précieuses de la BGE, soit 150 000 volumes conservés dans le bâtiment des Bastions, dans les dépôts patrimoniaux de l'écoquartier Jonction dit Carré-Vert. Or, les déficiences constatées sur les chapes des sols ainsi que les problématiques liées au contrôle du climat dans une partie des dépôts l'ont forcée en juin 2019 à stopper les emménagements de collections. L'emménagement qui était prévu et financé par la proposition PR-1189 spécifique pour ces transferts de collections patrimoniales dans ces dépôts a donc été stoppé. Sachant que les dépôts du Carré-Vert ne pourront pas être exploités avant plusieurs années, le département prévoit de sortir les collections de la BGE en urgence et de les entreposer dans des dépôts à louer auprès d'un tiers.

Troisième projet d'envergure, le Bâtiment d'art contemporain (BAC)

Pour rappel, le Conseil municipal a voté en 2011 un crédit d'étude de 2,4 millions de francs portant sur l'assainissement énergétique du bâtiment. Dernièrement, le DCTN a lancé un appel d'offres public. Une équipe de mandataires devrait être sélectionnée au mois de novembre. Une proposition de crédit d'étude complémentaire de 2,8 millions de francs devrait être déposée au début de l'année 2022. Ce

crédit concerne le réaménagement des espaces et la mutualisation des services. Le Conseil administratif a signé un partenariat avec des acteurs privés pour le financement du projet.

Pour ce qui concerne le Grand Théâtre de Genève (GTG), le remplacement du pilotage électronique des machineries vient d'être réalisé. Cette opération a entièrement été financée par des privés. Par ailleurs, l'expertise complète des machineries a révélé qu'une opération de rénovation est nécessaire. Le département prévoit de déposer la proposition de rénovation des machineries de 16,7 millions de francs au début de 2022. Le chantier de rénovation des machineries est prévu en deux étapes: la première entre l'automne 2024 et le printemps 2025 avec un opéra en exploitation (sans machinerie inférieure, programmation adaptée) et la deuxième du printemps à l'automne 2025, laquelle nécessitera la fermeture de l'institution. La programmation du Grand Théâtre sera adaptée en conséquence.

Pour l'art contemporain, les nouveaux locaux du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) dans l'immeuble de la Codha à l'écoquartier Jonction devraient être prêts pour la fin de février 2022.

Le Commun devrait être aménagé dans le bâtiment J pour la fin de 2021. L'espace actuel restera encore en activité avec une exposition qui se terminera courant mars 2022.

Enfin, on peut relever la création d'un équipement socioculturel destiné en priorité à la jeunesse dans l'écoquartier Jonction. Le mandat d'exploitation a été attribué au consortium «Carré-Vert». La subvention votée par le Conseil municipal sera complétée pour devenir annuelle en 2022.

Une commissaire s'enquiert des incidents qui ont eu lieu dans le dépôt du Carré-Vert.

M^{me} Koelliker lui répond que le dépôt sera réparé et répondra de manière optimale aux besoins de conservation des collections de la BGE. Une expertise est en cours et un rapport sera produit en février 2022. Les responsabilités établies sur le plan technique donneront lieu à des négociations avec les assurances des mandataires susceptibles d'être mis en cause. La construction d'un dépôt dans une zone proche d'une nappe phréatique est généralement bien maîtrisée.

La commissaire demande si des contre-expertises ont été prévues pour évaluer les risques liés à la nappe phréatique.

M. Kanaan précise que les difficultés rencontrées au dépôt du Carré-Vert n'ont rien à voir avec les fleuves. Il s'agit d'un problème de gestion du climat. En effet, les chapes ne rendent pas l'air suffisamment sec pour permettre l'accueil de collections patrimoniales.

Un commissaire demande qui va payer les problèmes de chapes sachant que l'entreprise mandatée a fait faillite.

M. Kanaan rapporte que les partenaires se sont mis d'accord pour entamer une procédure extra-judiciaire. Une fois que le rapport de l'expert aura été rendu, les assureurs des mandataires et la Ville pourront entreprendre des négociations.

M^{me} Bachmann poursuit la présentation et aborde le soutien à la création. La première proposition du département consiste à augmenter de 100 000 francs l'enveloppe octroyée aux musiques actuelles subventionnées. La seconde action consiste à procéder à un transfert afin d'augmenter de 100 000 francs la subvention dédiée à la création numérique. En outre, le département compte reconduire les résidences d'artistes. Le plan d'action de soutien propose des résidences dans différentes infrastructures culturelles dans le but de rapprocher les artistes du patrimoine genevois. Les cinq collaborations prévues pour 2022 n'auront aucun impact budgétaire. A noter également que le département prévoit de réviser les modalités de subventionnement. L'idée est de soutenir le travail de recherche des artistes et pas uniquement les représentations. Les réflexions sur les modalités de soutien seront menées par le Service culturel.

Le département s'est également penché sur la question de la reconnaissance du statut professionnel des artistes. Ces derniers ont souvent des statuts mixtes (salariés et indépendants). Cette intermittence pose des problèmes pour le droit à l'assurance chômage. A cela s'ajoute l'absence de déclaration de l'activité artistique. Pour remédier à cette situation, la Confédération a dans l'idée de donner aux artistes indépendants un accès à l'assurance chômage. Le département prévoit de discuter avec le Canton de l'accès au statut d'indépendant. De pair avec la question du statut vient celle de la rémunération. Une étude menée par Suisseculture en 2016 a chiffré le revenu moyen annuel à 40 000 francs. Pour améliorer cette situation, des organisations faïtières ont élaboré des grilles tarifaires ou des recommandations pour les honoraires d'artistes. Le département prévoit de faire respecter ces honoraires au sein des institutions. L'idée serait de créer un fonds qui permettrait de compléter des subventions des institutions qui appliquent ces tarifs recommandés.

En ce qui concerne la préservation du patrimoine culturel, le département a établi trois priorités. Il propose d'augmenter le budget de la restauration et conservation des œuvres de 20 000 francs pour l'entretien des collections du FMAC. Le budget dédié à cette mission était auparavant de 100 000 francs. Le montant de 20 000 francs résulte d'arbitrages au sein du Conseil administratif.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur le financement du fonds qui viendrait compléter les subventions des institutions culturelles.

M^{me} Bachmann répond que cette question est en cours de discussion avec le Canton.

M^{me} Koelliker indique que le département a franchi une nouvelle étape dans le dispositif de protection des biens culturels au sein des institutions patrimoniales. Cette étape comprend la priorisation des collections, le signalement de la documentation, la mise en place d'un organigramme d'intervention, l'acquisition de matériel spécifique et l'organisation d'exercice d'évacuation des biens culturels. Au sein du comité de protection des biens culturels, le département partage ses expériences avec les services cantonaux et les organisations internationales. La nouvelle conseillère en conservation des collections est la référente du département.

M^{me} Bachmann relève que la troisième priorité concerne la numérisation des collections. Cette opération permet à un public spécialisé de consulter ces collections sans avoir à venir à Genève. Pour 2022, les collections du FMAC et des Conservatoire et jardin botaniques (CJB) seront accessibles en ligne. A noter également que le DCTN a élaboré une stratégie «biodiversité». Pour ce faire, les compétences scientifiques des CJB et du Muséum d'histoire naturelle (MHN) seront mobilisées. Une fois que les lignes directrices auront été adoptées par le Conseil administratif, un plan d'action sera mis en œuvre. Il est possible que des demandes de crédit supplémentaires soient déposées pour mettre en œuvre des actions en lien avec la biodiversité.

M^{me} Mathieu annonce que le projet de budget 2022 du département est en diminution par rapport à l'année dernière. Les ressources humaines connaissent une baisse de 4 millions de francs. Il s'agit d'un écart technique: les ajustements RH qui étaient centralisés à la DRH ont été répartis dans les services. A cela s'ajoute un écart de 2 millions de francs sur les amortissements. Les grands chantiers (FAD, Pavillon de la danse) entrent en amortissement dans le projet de budget 2022. La totalité des écarts du département se montent à 1,8 million de francs. On compte 1,7 million de francs à destination du Service de l'informatique. L'écart de 200 000 francs concerne des variations qui sont compensées.

M^{me} Reidy énumère les variations positives: +343 000 francs pour la manifestation Nuit de la science (biannuelle); +80 000 francs de subvention d'exploitation pour la salle pluridisciplinaire Le Groove; +30 000 francs pour le nettoyage des bâtiments publics / ajustement des coûts avec l'introduction du salaire minimum; +20 000 francs pour l'entretien des œuvres d'art (FMAC). Quant aux variations négatives, on compte -170 000 francs de mesures d'économie liées au fonctionnement du DCTN; -145 000 francs de subventions des grands subventionnés; -143 000 francs d'ajustement budgétaire du Service culturel lié à la manifestation la Fureur de Lire.

Un commissaire demande si le transfert de 150 000 francs pour le Théâtre de l'Orangerie a été pris sur une ligne comprenant d'autres bénéficiaires.

M^{me} Reidy relève que le transfert n'enlève pas de l'argent à d'autres compagnies. Il s'agit d'une clarification entre les affectations réelles et les lignes budgétaires.

Un commissaire aimerait comprendre pourquoi les départements n'ont pas convenu d'un pilotage commun pour la stratégie «biodiversité». Il demande également si le DCTN est favorable à la «cancel culture» et si le MEG prévoit de restituer des biens culturels dans le cadre de sa politique de décolonisation.

M. Kanaan répond que la stratégie «biodiversité» n'est pas menée sans concertation entre les différents départements. Au contraire, elle fédère les compétences et les ressources de nombreux services de l'administration. Au DCTN, les CJB et le MHN ont apporté leurs connaissances scientifiques pour faire connaître, enrichir et valoriser la biodiversité locale. En ce qui concerne la «cancel culture», le DCTN préfère mettre en question le passé plutôt que d'en faire table rase. Quant aux objets patrimoniaux soustraits durant la période coloniale, le MEG mène un travail de discussion avec les communautés concernées. Aucune restitution n'a été prévue pour le moment. Les dernières expositions du MEG témoignent d'une volonté de présenter des collections sous un jour différent.

M^{me} Bachmann ajoute que le MEG a reçu des subventions de la Confédération dans le cadre d'une recherche sur la provenance des biens coloniaux.

Un commissaire rappelle que la subvention accordée à l'AMR a été augmentée l'année dernière pour faire passer à 400 francs la rémunération minimale des artistes. Il demande si le DCTN prévoit d'appliquer cette pratique à d'autres entités subventionnées.

M. Kanaan relève que le DCTN compte partager cette préoccupation à défaut d'imposer des salaires fixes. Les domaines qui souffrent de l'absence de grille salariale sont ceux des arts visuels et des musiques actuelles. Le DCTN est en train de revoir les conventions afin d'améliorer les pratiques.

M^{me} Reidy confirme que les discussions sont en cours avec les milieux concernés. Le DCTN a pour volonté d'encourager les entités subventionnées à respecter des références en termes de rémunération.

Une commissaire demande si la Ville a reçu des demandes de restitution d'œuvres obtenues dans le cadre de la colonisation.

M. Kanaan répond que le dernier cas date de plusieurs années. Il s'agissait de la restitution d'une tête maorie à la Nouvelle-Zélande. Au-delà de ce cas, le MEG est actuellement engagé dans un effort de décolonisation de ses collections. L'idée consiste à poser un regard critique sur les pratiques passées et présentes du musée, sur les pièces constituant ses collections et la manière dont elles ont été acquises.

M^{me} Bachmann ajoute qu'une demande de traçabilité de certaines pièces du MAH est en cours d'examen par le Parquet genevois. Cette demande émane de l'Italie.

Une commissaire demande si les jeux vidéo font partie des arts numériques soutenus par la Ville.

M. Kanaan lui indique que les arts numériques peuvent inclure les jeux vidéo. La Ville a soutenu le Laboratoire d'art et d'intelligence artificielle (AIIA Festival) et se penche sur un soutien au Spielact Festival. Plusieurs acteurs genevois souhaitent développer des jeux à vocation pédagogique. Le défi est de trouver la bonne articulation entre le soutien à la création et le soutien à l'innovation technologique. Dans ce cadre, la Ville a entamé des discussions avec le Canton.

Une commissaire s'enquiert des leviers de la Ville pour améliorer la rémunération des artistes sachant que le chômage est du ressort de la Confédération et que le statut des indépendants est géré par le Canton.

M. Kanaan confirme qu'une partie des réponses sur les statuts d'indépendant et de salarié se trouve au niveau fédéral. Les salariés ont dernièrement obtenu le doublement des premiers mois de cotisations afin d'augmenter les chances de ne pas sortir du délai cadre. Au niveau cantonal, un travail doit être mené pour faire reconnaître le statut d'intermittent. La Ville peut montrer l'exemple en rémunérant convenablement les artistes au sein de ses institutions et en soutenant financièrement les faïtières pour qu'elles puissent élaborer des grilles salariales.

M^{me} Bachmann ajoute que la Ville peut soutenir des structures de portage salarial. Il en existe deux à Genève. Ces dernières ont pour objectif d'engager des artistes et de s'occuper de tout le volet administratif de leur profession.

M^{me} Reidy précise que ces structures engagent formellement les artistes afin qu'ils puissent être salariés durant un mandat. Ce procédé leur assure une participation aux charges sociales.

Un commissaire s'enquiert des discussions avec le Canton sur la répartition des tâches en matière de culture.

M. Kanaan indique que M. Apothéloz souhaite pouvoir concrétiser l'initiative acceptée par la population le 19 mai 2019. Pour la Ville, les enjeux portent sur le GTG, la BGE, l'OSR ou la Nouvelle Comédie. Il est également important d'entamer une discussion sur le soutien cantonal à la diffusion et à la création artistique.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur l'organisation des résidences d'artistes.

M. Kanaan indique qu'il existe beaucoup de formes de résidences d'artistes. Durant la période de pandémie, des musées et des bibliothèques ont proposé des

résidences pour artistes au sein des espaces d'expositions et/ou en lien avec les collections. La Maison des arts du Grütli met à disposition des ateliers aménagés pour des activités liées à la danse et à la performance. Enfin, la Ville cofinance des projets de résidence d'artistes à l'étranger.

M^{me} Reidy ajoute que des résidences ont été attribuées à des professionnels des musiques actuelles durant la période de pandémie. L'ancienne Comédie accueille également des répétitions pour une période de trois à cinq jours.

Un commissaire s'enquiert du nombre d'espaces gérés par la BGE.

M. Kanaan lui répond que la BGE gère quatre sites. Le Centre d'iconographie abrite les collections iconographiques de la Bibliothèque de Genève et des Musées d'art et d'histoire. Le site des Bastions regroupe une large collection d'imprimés ainsi que de collections patrimoniales ou plus spécialisés. Le Musée Voltaire abrite une collection en souvenir du philosophe comprenant des manuscrits, des imprimés et divers documents iconographiques. Enfin, la Musicale propose un large choix d'ouvrages et presse musicale.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur les locaux qui pourraient accueillir les collections patrimoniales durant la rénovation du Carré-Vert.

M. Kanaan répond que la Ville se penche sur différentes offres. Les Ports francs ont déjà accueilli les collections du MEG. La location de leurs dépôts varie entre 100 000 et 200 000 francs par année.

Un commissaire considère qu'il est important de mettre en place une base de calcul pour la rémunération des artistes. Plusieurs organisations subventionnées ont affirmé à la commission qu'une hausse des salaires engendrerait une diminution de leur offre. A cela s'ajoute la différence de rémunération entre les artistes issus des musiques actuelles et les musiciens de répertoire classique.

M. Kanaan note que les musiciens du répertoire classique doivent exercer leur art à plein temps dès le début de leur formation. Les musiciens du répertoire actuel ont souvent d'autres activités professionnelles (enseignement notamment) en parallèle à leur pratique artistique. Le fait est que ces activités se sont réduites avec l'arrivée des musiciens du répertoire classique sur le marché. D'autre part, il est vrai que la revalorisation des salaires peut avoir un impact sur la programmation.

Une commissaire déplore le retard pris par le GTG dans la présentation de ses budgets.

M. Kanaan répond que cette habitude va changer avec la nouvelle direction générale. Le GTG devrait présenter son budget 2022-2023 lors des prochaines séances plénières du Conseil municipal.

Une commissaire demande si le GTG est en voie d'être conventionné.

M. Kanaan répond que la Ville dispose d'une convention de subventionnement avec le GTG. Cette convention sera présentée à la CARTS le 11 octobre 2021.

Un commissaire demande si la Ville prévoit de mettre en place une structure de portage.

M. Kanaan répond par la négative. La Ville pourra jouer le rôle de soutien des structures existantes.

Une commissaire demande si la Ville mène ou soutient des projets de réalité virtuelle.

M. Kanaan rappelle que la Ville a soutenu la visite virtuelle «Genève 1850» proposée à la Maison Tavel. Les musées sont également des laboratoires de ce type d'expérience. La population est très friande de ces offres culturelles. Ces dernières représentent un grand investissement sur les plans organisationnel et technique. Plus largement, la Ville essaye de soutenir toutes les variations proposées dans le domaine des arts numériques. Elle organise un atelier à ce sujet le 11 novembre en partenariat avec Festival international du film de Genève (GIFF) et Cinéforum.

Une commissaire s'enquiert de la négociation avec le personnel sur le télétravail.

M. Kanaan rapporte que le Conseil administratif a mené une expérience de télétravail avant le Covid. Durant la période de pandémie, de nombreux employés se sont trouvés en télétravail du jour au lendemain. Depuis, la discussion a repris. Lorsque le télétravail ne sera plus fortement recommandé par la Confédération, la Ville proposera un accord entre l'employé et l'employeur. Un sondage mené au sein du DCTN a révélé que le personnel était fortement demandeur de télétravail partiel. Pour répondre à cette demande, une directive va permettre le télétravail deux jours par semaine aux collaborateurs travaillant entre 80 et 100%. En dessous de 80%, le télétravail sera possible un jour par semaine.

M^{me} Bachmann ajoute que la directive va fixer un jour fixe de télétravail. La DRH permettra au personnel de faire appel à un ergonome pour améliorer les conditions de travail à la maison.

La présidente procède à l'étude du projet de budget page par page.

Un commissaire aimerait avoir une explication sur la réduction de deux millions de francs figurant à la page 127.

M. Kanaan précise que le DCTN a dû contribuer à l'effort commun pour un montant de 245 000 francs. Le reste de l'écart concerne les économies présentées en début d'audition.

M^{me} Mathieu ajoute que l'écart correspond à celui figurant page 134. Les chiffres seront plus explicites dans la suite du document.

Une commissaire s'enquiert des écarts avec les comptes 2020 figurant à la page 127.

M^{me} Mathieu indique qu'il existe des écarts liés aux impacts de la crise sanitaire et d'autres liés aux mécanismes salariaux de 2021. A partir de la page 136, les chiffres sont présentés par service. Cette présentation est plus claire.

Une commissaire demande des précisions sur le point 35 de la page 134.

M^{me} Mathieu répond que les règles du MCH2 imposent une comptabilisation à double des dépenses et des recettes qui transitent par des fonds. Ces derniers servent aux acquisitions et aux projets du DCTN. On peut lire à la page 430 que la variation de 426 810 francs correspond à la subvention fédérale pour le projet «chauves-souris» du MHN.

Un commissaire s'enquiert, à la page 136, du nombre de postes au DCTN.

M^{me} Bachmann répond que le DCTN comptait 984,7 postes et 1282 collaborateurs au 31 décembre 2020.

Un commissaire aimerait connaître le nombre de collaborateurs que compte la direction du département.

M^{me} Bachmann répond que la direction compte 44 personnes.

Le commissaire demande comment le département justifie ce nombre.

M. Kanaan relève que le département est un des plus importants de la Ville en termes d'effectifs. Il mène des missions complexes et variées. La direction a été étoffée dès 2011 afin de regrouper un certain nombre de tâches. Un descriptif pourra être envoyé à la commission.

Le commissaire accepte qu'un descriptif lui soit envoyé.

Le commissaire demande si les directions des services font partie de la direction générale.

M^{me} Bachmann répond par la négative. La direction regroupe des fonctions RH, juridiques et de contrôle interne. Elle comprend une unité dédiée aux projets transversaux, une unité administration et finances, une unité dédiée aux publics et une unité de communication.

Un commissaire constate, à la page 137, que le Conseil municipal est saisi sur le budget 2020-2021 du GTG alors que ce dernier a été consommé. Il s'interroge sur l'utilité de se prononcer sur ce budget.

M. Kanaan note que le budget du GTG devrait faire l'objet d'une résolution d'un point de vue juridique. Le fait de le présenter dans une proposition permet au Conseil municipal de se plonger dans le fonctionnement et l'organisation de l'institution.

Une commissaire s'enquiert de la situation du MAH.

M. Kanaan rapporte qu'un certain nombre de personnes contestent les orientations prises par le nouveau directeur. Ce dernier reconnaît qu'il n'a pas assez communiqué sur le projet scientifique du musée. Il reviendra prochainement pour clarifier sa vision sur ce sujet.

La commissaire demande si le projet de budget 2022 comprend une ligne dédiée à la commission d'experts.

M^{me} Bachmann répond par la négative.

Un commissaire demande si l'augmentation de la ligne 313 est liée aux honoraires des commissaires d'exposition.

M^{me} Mathieu répond par la négative. Cette augmentation est liée à la nouvelle répartition des coûts informatiques.

Une commissaire constate que le budget du Musée de l'Ariana a augmenté de 5 millions de francs depuis son autonomisation.

M^{me} Bachmann relève que le budget 2022 du Musée de l'Ariana diminue en raison d'une restructuration de la ligne du personnel. D'autre part, il faut relever que ce budget est relativement modeste comparé à celui du MAH. Or, l'institution est reconnue au niveau international et bénéficie d'une subvention extraordinaire de la Confédération. Enfin, il faut saluer le fait qu'elle arrive à trouver de nouveaux publics chaque année.

M. Kanaan estime que les résultats du Musée de l'Ariana sont très bons par rapport à son budget.

Un commissaire demande, à la page 143, à quoi correspond la diminution du soutien à la création théâtrale.

M^{me} Mathieu répond que cette diminution correspond au transfert de l'Orangerie.

Une commissaire demande si la Ville subventionne le Conservatoire de musique.

M. Kanaan répond par la négative. La Ville lui accorde la gratuité des locaux.

Une commissaire demande, à la page 144, des précisions sur la baisse de la subvention du Grütli.

M^{me} Reidy relève que cette baisse correspond aux efforts du DCTN qui se sont reportés sur les grands subventionnés.

La présidente demande si la Ville prévoit d'augmenter la subvention du Théâtre de l'Usine.

M. Kanaan enverra une réponse écrite à la commission.

Une commissaire demande si le budget accordé au Théâtre de Saint-Gervais inclut le restaurant.

M. Kanaan répond par la négative. Le restaurant doit au moins couvrir ses frais.

Une commissaire demande, à la page 144, si la création d'une nouvelle ligne dédiée aux musiques actuelles est liée à leur opposition à la Cité de la musique.

M. Kanaan répond par la négative. La Ville a entamé des discussions avec la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC) sur le statut des musiques actuelles avant le débat sur la Cité de la musique. Les demandes de soutien dans ce domaine sont tout à fait justifiées.

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur l'augmentation de 110 000 francs de soutien aux manifestations de musiques actuelles conventionnées (page 144) et la diminution de 110 000 francs de soutien aux manifestations de musiques actuelles (page 145).

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'un transfert.

Une commissaire demande, à la page 145, à quoi correspond le soutien à la création musique classique et contemporaine.

M^{me} Mathieu indique que le montant de 51 500 francs correspond à un transfert de l'ensemble Séquences.

M^{me} Reidy enverra une liste des bénéficiaires à la commission.

Une commissaire demande où se trouve le soutien accordé à Gli Angeli Genève.

M. Kanaan note que la subvention accordée à Gli Angeli Genève a beaucoup augmenté ces dernières années. La Ville est en discussion pour évaluer les possibilités d'instaurer une convention. Des compléments à ce sujet seront envoyés par écrit à la commission.

Un commissaire demande si la subvention accordée à l'OSR ne profite pas également au GTG et si la Ville a envisagé la création d'un orchestre de l'opéra.

M. Kanaan répond que la création d'un deuxième orchestre doublera inévitablement la facture. Actuellement, l'OSR accorde 40% de son activité au service

de l'opéra. Il est vrai que cette répartition a posé des problèmes de planification. Mis à part cette problématique, la relation entre l'OSR et le GTG est plutôt bonne.

Un commissaire demande si l'OSR dispose de réserves financières.

M. Kanaan ne se souvient pas du chiffre exact de ces réserves. Elles se montent en tout cas à quelques millions de francs. Depuis le changement de direction, l'OSR souhaite travailler à nouveau avec un effectif complet.

Une commissaire croit savoir que l'OSR a dû refuser des invitations à se produire à l'étranger à cause du service à l'opéra. S'ajoutent à cela les problèmes d'audition rencontrés par les musiciens qui doivent jouer devant la scène de l'opéra.

M^{me} Bachmann rapporte que l'étude mandatée par la Ville a révélé que le taux d'activité de l'OSR pour l'opéra ne justifie pas la création d'un nouvel orchestre. L'autre réserve vient du GTG puisque ce dernier a pour mission de faire jouer différents orchestres.

La présidente souhaiterait connaître les salaires des directeurs du GTG et de l'OSR.

M. Kanaan note que l'OSR est géré par une fondation de droit privé. A ce titre, les salaires de la direction sont garantis par le secret de fonction. Quant au salaire du directeur du GTG, il pourra être communiqué à la commission.

La présidente demande si la Ville paye les instruments de musique de l'OSR.

M. Kanaan répond que l'OSR gère ses budgets. Il n'y a pas d'étiquetage.

La présidente demande s'il est possible d'augmenter les subventions de la Confédération pour les autres festivals de cinéma.

M. Kanaan répond par la négative. La Confédération fait un appel à candidature qui est très sélectif. Peu de festivals peuvent répondre à l'ensemble des critères qu'elle a définis.

Une commissaire ne voit pas quelles seraient les conséquences juridiques d'une communication des salaires d'une fondation de droit privé

M. Kanaan répond qu'il vérifiera ce point.

Une commissaire croit savoir que les musiciens sont les propriétaires de leurs instruments.

Un commissaire demande, à la page 146, des précisions sur la subvention éducation et e-gaming.

M. Kanaan répond que la Ville mène des discussions avec la Fédération genevoise d'e-sport pour mettre en place une campagne de promotion et de prévention

à hauteur de 25 000 francs. Le magistrat reviendra devant la commission quand le projet aura avancé.

Une commissaire demande, à la page 147, des précisions sur la composition de l'Association les six toits.

M. Kanaan enverra une réponse écrite à ce sujet.

Une commissaire demande, à la page 148, des précisions sur l'augmentation du montant accordé au concert jazz.

M. Kanaan répond que le budget a regroupé les concerts proposés par la même organisation. Il s'agit donc d'un transfert.

La présidente demande si le GTG peut être loué.

M. Kanaan répond par l'affirmative. La location est gérée par le GTG.

Audition de M. Frédéric Steinbruchel, secrétaire général de l'Orchestre de chambre de Genève

M. Steinbruchel rappelle que l'Orchestre de chambre de Genève (OCG) s'engage pour rendre la musique classique accessible à tous les publics. L'OCG est un employeur responsable qui consacre l'ensemble de sa chaîne de valeur pour Genève. Son activité représente 3,6 millions de francs. En tant que secrétaire général, M. Steinbruchel a à cœur de poursuivre cet élan dans le domaine de la musique à Genève. Aujourd'hui, le Music Pass a été lancé conjointement avec l'AMR, Post Tenebras Rock, Gli Angeli Genève, la Cave12, Contrechamps, Eklekto et l'OCG. Ce dispositif permet d'accéder à 20 concerts proposés par ces ensembles durant une année pour la somme de 99 francs. Le but de cette opération est de favoriser la transversalité et la découverte des musiques à Genève.

D'autre part, l'OCG a maintenu son activité durant la crise du Covid. Il a donné des concerts en streaming, dans les jardins du centre pédiatrique et dans plusieurs EMS. Il a également débloqué 30 000 francs pour les personnes en situation de précarité alimentaire. Cet engagement continue d'être mené afin de faire rayonner la musique classique auprès de divers publics. A ce titre, on peut relever que l'OCG a lancé un partenariat avec la Fondation Aigues-Vertes et l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants. Le fait de proposer des pratiques musicales aux enfants atteints de cécité est une première à Genève.

Malgré ce dynamisme, l'OCG est le moins subventionné des orchestres professionnels suisses. Alors que la moyenne à Genève se situe à 63%, il est subventionné à hauteur de 41%. Cette réalité est la même par rapport aux institutions qui sont au bénéfice d'une convention de subventionnement dans le domaine de la musique classique. A nouveau, l'OCG se trouve en dessous du taux de subventionnement

moyen qui est de 68%. Cette réalité a une conséquence claire puisque l'OCG a fait face l'année passée à un déficit structurel de 200 000 francs. L'OCG s'est engagé sans relâche pour générer un million de francs de recettes en vente de prestations et en recettes de billetterie. Aucun autre orchestre professionnel suisse ne génère autant de recettes à travers ces opérations. Malgré ces efforts, le déficit structurel demeure. Grâce au soutien de la Ville, il a été possible de réduire ce déficit de 150 000 francs. Toutefois, il manque encore 50 000 francs pour combler le manque. Actuellement, les fonds propres de l'OCG s'élèvent à 1700 francs.

Un commissaire demande si l'OCG a déjà contacté M. Kanaan pour demander ce montant de 50 000 francs.

M. Steinbrüchel répond par l'affirmative. Il a envoyé une demande à M. Kanaan mais n'a pas reçu de réponse. En revanche, il a reçu une lettre informant que la subvention de l'OCG serait diminuée de 2000 francs.

Un commissaire s'enquiert des dons et legs que perçoit l'OCG.

M. Steinbrüchel répond que les dons et legs représentent 30% du budget annuel. Ce dernier est complété par 40% de subventionnement et 30% de ventes de prestation et de recettes de billetterie.

Un commissaire demande où serait coupé le montant de 50 000 francs si la Ville rejetait la demande de l'OCG.

M. Steinbrüchel répond que l'OCG serait incapable de couper quoi que ce soit. En 2019, l'OCG disposait de 62 000 francs de fonds propres. Comme son déficit s'élevait à 72 000 francs, la Ville lui a accordé rétroactivement la gratuité de la location du Victoria Hall pour son concert de Noël. Cette opération lui a évité la faillite.

Un commissaire s'enquiert des tarifs des billets de l'OCG.

M. Steinbrüchel répond que ces billets sont largement moins chers que ceux du GTG ou de l'OSR. L'OCG souhaite rendre la musique classique accessible au plus grand nombre.

Un commissaire demande si le Music Pass a un impact budgétaire.

M. Steinbrüchel estime que le Music Pass n'aura pas d'impact puisqu'il est en partie autofinancé et qu'il vient de recevoir la confirmation d'une aide de 25 000 francs du Canton.

La présidente aimerait avoir des précisions sur la subvention du Music Pass.

M. Steinbrüchel indique que les intéressés payent un montant de 99 francs pour avoir accès à 20 concerts gratuits pendant l'année. Outre la part de recettes, l'OCG a reçu une subvention extraordinaire pour mettre en place ce projet.

Une commissaire demande si l'OCG est conventionné avec la Ville.

M. Steinbruchel rapporte que l'OCG bénéficiait d'une convention tripartite avec le Canton et la Ville. Cette convention a pris fin avec l'adoption de la LRT. En situation de déficit, l'OCG ne dispose plus de convention depuis la fin de l'année 2019.

Une commissaire comprend que la dissolution de l'OCG impacterait les autres membres du Music Pass. A ce titre, il serait pertinent d'envisager un soutien municipal à ce nouveau programme.

M. Steinbruchel répond que le Music Pass est constitué sous forme d'association. Si l'association est déficitaire, les membres peuvent encourir un risque financier. Cela dit, le projet est assuré par des revenus et par le soutien de 25 000 francs du Canton. On peut ajouter que l'OCG a envoyé une demande d'aide de projet de transformation au Canton. Un soutien de la Ville au Music Pass n'aurait aucune incidence sur le budget de l'OCG.

Une commissaire demande si l'OCG reçoit une aide du DIP.

M. Steinbruchel répond que l'OCG devait des prestations au DIP lorsque la convention tripartite était effective. Bien que la convention ait pris fin, il a maintenu ses activités pour les enfants.

Un commissaire demande si l'OCG reçoit un soutien de la Fondation Wilsdorf.

M. Steinbruchel répond par l'affirmative. L'OCG reçoit 500 000 francs de la part de la Fondation Wilsdorf chaque année. La Fondation a clairement annoncé qu'elle n'augmenterait pas cette somme. Le mécénat et le sponsoring représentent 30% du budget de l'OCG. Ce dernier n'est pas en mesure d'obtenir plus de fonds privés.

Une commissaire souhaiterait avoir quelques éléments biographiques de l'OCG.

M. Steinbruchel indique que l'OCG a été fondé il y a trente ans. Il emploie environ 200 musiciens par année dont 37 de façon permanente. Si l'OCG fait faillite, l'ensemble de ces emplois sont menacés. Au-delà de ces emplois, toute la chaîne de valeur de l'OCG est dépenchée à Genève. Tous ses prestataires sont genevois.

Une commissaire demande combien de concerts sont donnés par l'OCG au Victoria Hall chaque année.

M. Steinbruchel répond que l'OCG donne à peu près 50 concerts par année dans différentes salles (Victoria Hall, Bâtiment des Forces motrices, Cathédrale de Genève). En moyenne, il compte 25 000 auditeurs par année. A cela s'ajoutent les partenariats avec les différentes institutions précitées.

Un commissaire demande si l'octroi d'une gratuité de cinq soirées au Victoria Hall compenserait le déficit de 50 000 francs.

M. Steinbruchel précise que le lieu de résidence de l'OCG est le BFM. Seuls quelques concerts sont donnés au Victoria Hall. Il est clair que la Ville de Genève ne va pas accorder de gratuité à l'OCG par souci d'équité avec les autres structures.

Une commissaire aimerait connaître les liens entre l'OCG et le GTG.

M. Steinbruchel répond que l'OCG fait partie des orchestres susceptibles de travailler avec le GTG.

La présidente tient à saluer le travail de médiation effectué par l'OCG. Ce dernier forme le futur public de l'OSR et du GTG. L'OCG participe à faire tourner la culture à Genève.

Discussion

Un commissaire propose de discuter et voter le projet de budget 2022 le lundi 4 octobre 2021.

Une commissaire s'y oppose. Il était prévu que la commission ne se réunisse pas le 4 octobre 2021.

La présidente met au vote l'organisation d'une séance le 4 octobre 2021, qui est acceptée par 11 oui (1 PLR, 1 UDC, 3 Ve, 1 EàG, 4 S, 1 MCG) contre 2 non (PLR, PDC) et 2 abstentions (PLR, PDC).

La CARTS se réunira donc le 4 octobre 2021 pour procéder au vote du projet de budget 2022.

Séance du 4 octobre 2021

Amendements

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois propose l'amendement suivant: augmenter de 52 000 francs la subvention de l'Orchestre de chambre de Genève (OCG).

Une commissaire du Parti libéral-radical propose l'amendement suivant: augmenter de 52 000 francs la subvention de l'OCG et réduire de 52 000 francs la ligne 310 intitulée charges et marchandises. L'OCG existe depuis 70 ans et emploie un nombre important de personnes. Sa disparition aurait des répercussions sur le plan économique et culturel. Concernant la ligne 310, la Ville peut trouver des solutions pour utiliser le matériel à moindre coût.

La présidente met au vote l'augmentation de 52 000 francs de la subvention de l'OCG.

Cet amendement est accepté par 13 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 MCG, 1 PDC, 3 PLR) et 1 abstention (UDC).

La présidente met au vote l'augmentation de 52 000 francs de la subvention de l'OCG et la réduction de 52 000 francs de la ligne 310 charges et marchandises.

Cet amendement est refusé par 7 non (4 S, 3 Ve) contre 5 oui (1 MCG, 3 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (EàG, PDC).

Prises de position

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce qu'il va s'abstenir de voter la proposition PR-1470. En effet, le projet de budget du DCTN est beaucoup plus important que ceux des autres départements.

Une commissaire libérale-radical annonce qu'elle va s'abstenir de voter la proposition PR-1470. Elle salue les efforts du DCTN pour valoriser la culture et ses acteurs en période de crise. Il est important que la culture soit considérée comme un bien essentiel pour Genève. Toutefois, certaines décisions semblent peu pertinentes comme celle de ne pas entrer en matière à la demande de soutien de l'OCG.

Une commissaire libérale-radical confirme que les efforts qui ont été menés par le département sont appréciables. On peut tout de même s'interroger sur le fait de reconduire des subventions d'année en année sans prendre le temps de reconsidérer l'évolution des prestations.

Une commissaire libérale-radical demande si la commission a reçu une réponse du département à la question des manifestations classiques et contemporaines.

La présidente lui répond par l'affirmative.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche va voter contre la proposition PR-1470. Même si la Ville a soutenu de beaux projets culturels, il n'est pas possible de soutenir un projet de budget qui bloque les mécanismes salariaux. Le groupe Ensemble à gauche estime qu'il est absurde de s'attaquer aux revenus du personnel en période de crise.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois va voter pour la proposition PR-1470. M. Sormanni présentera la position du parti sur le projet de budget global en commission des finances.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre va opter pour l'abstention. Il estime que certaines subventions doivent être réduites. La Ville ne peut pas soutenir toutes les cultures en période de crise.

Un commissaire Vert annonce que son groupe va soutenir la proposition PR-1470. Il salue l'amendement voté par la commission concernant la subvention de l'OCG et propose ce qui suit: augmentation de 300 000 francs de la subvention des Musiques actuelles; augmentation de 35 000 francs de la subvention du Théâtre de l'Usine; augmentation de 40 000 francs de la subvention du Collectif nocturne; augmentation de 20 000 francs de la subvention de l'association Utopiana; création d'un soutien de 85 000 francs à l'association United Music Foundation.

La présidente annonce que le Parti socialiste va voter pour la proposition PR-1470. Il souligne la qualité de la collaboration entre le magistrat et ses services. Malgré cela, il constate un décalage entre les situations rapportées à la commission et les budgets accordés. C'est la raison pour laquelle il propose ce qui suit: augmentation de 300 000 francs de la subvention des Musiques actuelles; augmentation de 35 000 francs de la subvention du Théâtre de l'Usine; augmentation de 40 000 francs de la subvention du Collectif nocturne; augmentation de 20 000 francs de la subvention de l'association Utopiana; création d'un soutien de 85 000 francs à l'association United Music Foundation.

Une commissaire Verte rapporte que la Ville et le Théâtre du Crochetan prévoient d'établir une convention pluriannuelle avec l'ensemble Gli Angeli. Le calendrier de discussions n'est toutefois pas encore établi.

Une commissaire libérale-radicalise ajoute à la prise de position de son parti le souhait de voir aboutir la convention avec l'ensemble Gli Angeli.

La présidente met au vote la proposition PR-1470, qui est acceptée par 8 oui (1 MCG, 4 S, 3 Ve) contre 1 non (EàG) et 5 abstentions (3 PLR, 1 PDC, 1 UDC).

19 octobre 2021

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2022.

Rapport de M. Matthias Erhardt.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale (CCSJ) et de la jeunesse le 20 septembre 2021. La commission s'est réunie le 30 septembre et le 7 octobre 2021 sous la présidence de M^{me} Nadine Béné. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 30 septembre 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Serge Mimouni, directeur du DCSS, de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe du Service de la jeunesse (SEJ), de M^{me} Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil (CIV), de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOJ), de M^{me} Pascale Lecuyer-Gauthier, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), de M^{me} Anne Humbert Droz, cheffe du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF), de M^{me} Margot Brogniart, adjointe de direction en charge de l'Unité vie associative (UVA) à la direction du DCSS et de M. Edouard Martin, collaborateur personnel de la conseillère administrative

Présentation par M^{me} Kitsos

M^{me} Kitsos explique que le département a fixé huit priorités qu'elle a déjà présentées à la commission; elle ne va donc pas les passer en revue à nouveau.

Au niveau des investissements, l'enveloppe est restée élevée et ambitieuse dans le but de favoriser la justice sociale et la transition écologique et de répondre à la croissance de la population liée à la densification des quartiers, notamment en ce qui concerne les infrastructures préscolaires, scolaires et parascolaires ainsi que les équipements socioculturels de manière générale.

Au niveau de la pandémie, elle espère que l'on se trouve dans une phase de normalisation. Cependant, les conséquences sociales et humaines restent une réalité et la population genevoise fait face à la stagnation des salaires ainsi qu'à l'augmentation des loyers et des primes d'assurance-maladie. Beaucoup de secteurs n'ont par ailleurs pas retrouvé leur rythme de croisière, notamment l'économie domestique, l'hôtellerie et la restauration où de nombreuses personnes ont

perdu leur emploi ou ont eu de graves difficultés. A contrario, les milieux de la finance sont en parfaite santé et le secteur s'est même renforcé. Des différences sur le plan de la croissance économique sont donc observées selon les domaines d'activité. Cela soulève la question de la répartition des richesses et, si l'on veut apporter de vraies prestations sociales répondant à l'augmentation de la population et des besoins, les budgets doivent aussi augmenter. C'est là la difficulté du DCSS car pour maintenir les prestations il faut faire plus, même sans augmenter la qualité des prestations. Le résultat de la votation sur l'initiative 99% démontre qu'il y a une vraie prise de conscience de l'inégalité de répartition des richesses à Genève où une personne sur deux a dit oui à cette initiative. Enfin, elle rappelle que l'objectif du DCSS est de renforcer la justice sociale, l'égalité et la cohésion sociale.

Le projet de budget 2022 est caractérisé par un déficit budgétaire en amélioration de près de 9 millions de francs par rapport au budget 2021. Le taux de croissance s'élève à 4% en 2021 et les prévisions du groupe de perspective économique prévoient qu'il soit de 3% en 2022. Cela démontre une forme de vitalité et de résilience de l'économie. Malgré l'augmentation des recettes fiscales prévue par le Canton, l'interrogation qui demeure touche les estimations fiscales. Ont-elles été sous-estimées? Génèrent-elles des correctifs fiscaux? Ces dix dernières années, les estimations fiscales étaient régulièrement sous-estimées et ont permis d'accumuler d'importants excédents. La réserve conjoncturelle est supérieure à 100 millions de francs aujourd'hui. Elle a été constituée en période de beau temps et permettra d'affronter les prochains exercices.

Le DCSS a un total de charges de 304,6 millions de francs, soit une croissance de 8,5 millions supplémentaires, ce qui représente 2,9% d'augmentation par rapport au budget de 2021. Cette croissance s'explique par deux facteurs:

- la réponse aux obligations légales ou les charges contraintes;
- le financement des ressources nécessaires au développement des prestations à la population. Répondre, maintenir et renforcer ces prestations est une priorité du Conseil administratif.

Le DCSS génère 27,4 millions de francs dont 13,3 millions de francs représentent les subventions reçues et 8,1 millions de francs les taxes et émoluments encaissés par le Service de l'état civil (CIV) et le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (SPF). On observe une baisse de 1,1 million de francs (-3,8%) par rapport à 2021, qui s'explique par une mise à niveau de certaines rubriques garantissant la sincérité budgétaire (qui avaient été surévaluées dans les précédents budgets).

Le Service de la petite enfance

Le Conseil administratif a décidé de geler l'application des mécanismes salariaux y compris dans le secteur de la petite enfance subventionnée. Les annuités

supplémentaires, la progression du 13^e salaire et la prime d'ancienneté ne sont pas prévues. La convention collective de travail (CCT) oblige la Ville à verser ces mécanismes salariaux, mais le Conseil administratif a informé les partenaires et la Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE) qui a dénoncé cette CCT faute de garanties du Conseil administratif s'agissant du versement en 2022. La Ville leur a dit qu'elle ne pourrait pas garantir la couverture financière en termes de subventions pour prendre en compte les mécanismes salariaux. A ce moment il y avait donc deux possibilités: soit les employeurs trouvaient les 2,2 millions de francs manquants, soit ils dénonçaient la CCT car ils ne peuvent pas verser les mécanismes salariaux en 2022. Ils ont donc choisi la deuxième option sans pour autant que cette dénonciation ne remette en cause toute la CCT mais uniquement les articles qui concernent les mécanismes salariaux. Le personnel de la petite enfance est rémunéré 10% de moins que le reste du personnel de la Ville de Genève. Cet écart concerne les femmes en très grande majorité puisque 90% des employé-e-s de la petite enfance sont des femmes. Ces métiers souffrent encore aujourd'hui de stéréotypes, la petite enfance étant considérée comme quelque chose qui touche les familles ou l'individu mais pas comme une mission de service public. La valorisation de ces métiers n'a cependant pas suivi leur professionnalisation et c'est ce que le DCSS souhaite faire pour 2023 avec le projet de municipalisation par étapes. Le fait de ne pas avoir introduit ces mécanismes salariaux pour le secteur de la petite enfance est problématique puisque ces personnes souffrent déjà d'inégalités avec des salaires inférieurs, des annuités qui progressent beaucoup plus lentement que celles du reste du personnel de la Ville et c'est pourquoi le Conseil administratif a décidé de prioriser la petite enfance dans la réintroduction des mécanismes salariaux pour autant qu'il puisse le faire.

Elle relève quatre points principaux quant aux augmentations dans le domaine de la petite enfance. Le salaire minimum légal pour les aides éducatives et les assistantes de crèches familiales qui représente 2,2 millions de francs de plus. L'initiative populaire cantonale concernant le salaire minimum de 23 francs de l'heure a été acceptée en 2020. La Ville a donc dû adapter les salaires. On observe qu'en Ville de Genève presque personne n'était concerné sauf le personnel de la petite enfance. Les aides éducatives ont pour mission de seconder les professionnel-le-s de la petite enfance dans la prise en charge des enfants, elles doivent manifester leur intention de suivre une formation dans ce secteur et enfin, elles sont comprises dans les normes d'encadrement définies par le Canton via le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ). Elles font donc partie des taux d'encadrement actuel. L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a confirmé que le salaire minimum était applicable aux aides éducatives. La Ville de Genève a donc introduit ce salaire minimum qui concerne près de 130 personnes, soit 1,3 million de francs d'augmentation budgétaire. Les assistantes de crèches familiales accueillent les

enfants dans les deux crèches familiales de la Ville et s'y rendent au moins une fois par semaine pour participer à l'espace de jeu et aux activités préparées et animées par les animatrices. Elles accueillent généralement trois enfants à plein temps en plus de leurs propres enfants. L'OCIRT a confirmé que le salaire minimum leur était applicable, il y a donc 44 assistantes de crèches familiales en Ville de Genève de 5,4 francs à 8,3 francs par heure et par enfant. Cela représente une augmentation budgétaire de 900 000 francs.

Elle ajoute que ces contraintes légales, l'introduction du salaire minimal, contribue à lutter contre l'inégalité entre hommes et femmes. Cela permet aussi sur le plus long terme d'améliorer la justice sociale en offrant une meilleure situation financière à ces personnes lorsqu'elles arriveront à l'âge de la retraite.

Ensuite, au niveau des prestations, la couverture financière pour l'ouverture de la crèche Marie Goegg-Pouchoulin a été assurée à la Jonction, ce qui représente 1,9 million d'augmentation pour 91 places ouvertes à la rentrée scolaire 2021. Le complément financier pour les huit mois de fonctionnement de janvier à septembre a été ajouté au budget 2022, pour garantir l'exploitation car ce qui avait été introduit au budget 2021 était le fonctionnement de septembre à janvier.

De nouvelles places d'éducation préscolaire représentent un coût de 1,3 million de francs. La Constitution genevoise prévoit que l'offre de places d'accueil préscolaire soit adaptée aux besoins et en Ville de Genève il manque environ 1000 places d'accueil. A la rentrée 2021, il y a près de 4100 places d'accueil disponibles, soit une augmentation de 100 places. Il manque toujours 20% de places pour répondre aux besoins exprimés par les familles. La croissance du nombre de places va se poursuivre avec la création planifiée de 700 places à l'horizon 2028. Le Conseil administratif prospecte pour trouver de nouveaux lieux pour répondre à la densification des quartiers mais, même en augmentant le nombre de places, le taux de couverture restera autour de 80%. En 2022, 130 nouvelles places d'accueil sont prévues et les quatre mois d'activité (septembre à décembre) sont comptés au budget. Le complément de huit mois sera inscrit au budget 2023.

Les ressources allouées au Service de la petite enfance (SDPE) n'ont pas suivi l'augmentation du nombre de places d'accueil, ce qui met en danger le service à plusieurs niveaux: la gestion des salaires, la gestion des ressources humaines en lien avec les difficultés rencontrées au sein des comités associatifs, les problèmes d'équipements, de sécurité, de matériel et de mobilier dans les structures d'accueil de la petite enfance. Plus on augmente les institutions de la petite enfance, plus on doit accompagner et allouer des ressources au service pour qu'il puisse gérer convenablement ces nouvelles structures. Cette année 1,3 poste équivalent temps plein (ETP) a été ajouté au budget, mais c'est un minimum imposé par le contexte budgétaire. Ce 1,3 poste a été en grande partie compensé, notamment au niveau de la direction; 0,8 ETP est dédié à l'unité salaires afin de

répondre à la difficulté qui s'est présentée l'année dernière en pleine période de Covid et qui a mené la Ville de Genève à mandater un fiduciaire. Depuis 2016, l'équipe a dû faire face à plus de 17% d'augmentation du nombre de bulletins de salaire à traiter pour un total annuel de plus de 24 000 unités. L'autre poste concerne 0,5 ETP d'architecte pour l'unité technique du SDPE. Le domaine de la petite enfance suit un très haut niveau d'exigence sur le plan sécuritaire. Cinq mille enfants fréquentent quotidiennement les crèches et l'unité technique ne dispose que de 1,8 ETP, ce qui est insuffisant pour être réactif. Il s'agit principalement d'interventions techniques d'entretien qui permettent de répondre aux normes fixées par le SASAJ, de réparations, d'acquisition de matériel, etc., et pas du tout de constructions qui concernent le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

L'adaptation des revenus du SDPE à – 1,5 million répond aussi à une volonté de garantir le principe de sincérité budgétaire. Il s'agissait d'une surbudgétisation des revenus en provenance de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et du Fonds intercommunal (FI) pour la création de nouvelles places de crèches.

Le Service des écoles

La contribution au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) génère une augmentation de 1,1 million de francs dont les facteurs principaux sont l'augmentation de la fréquentation (4,5% en plus) liée à l'augmentation de la demande des familles cumulée à la croissance démographique. Cela fait plusieurs années que de tels taux de croissance sont observés, ce qui représente un défi en termes d'infrastructures. Les locaux parascolaires n'étaient pas prévus à l'époque dans les écoles existantes; il a donc fallu trouver de nouveaux lieux et en construire d'autres (voir la proposition sur les pavillons, par exemple).

L'amélioration de la qualité des goûters (de 1 franc à 1,50 franc par goûter) joue aussi un rôle dans l'augmentation.

Le troisième point, une revendication de longue date des syndicats et du GIAP, est l'amélioration des conditions de travail du personnel avec l'introduction du quart d'heure supplémentaire. Ce quart d'heure est compris dans l'horaire du personnel, mais il n'était pas payé. Avec ce budget, il est désormais payé et ce n'est pas une faveur puisqu'il travaille de fait un quart d'heure qui n'était pas payé jusqu'ici.

Pour garantir l'entretien et les nettoyages des pavillons scolaires et parascolaires, 4,5 ETP ont été ajoutés.

La patrouille scolaire a vu une augmentation de 2,2 ETP (quatre patrouilles scolaires) qui ont été entièrement compensés par le Service des écoles et

institutions pour l'enfance (ECO). La patrouille déjà présente sur 74 emplacements doit aussi renforcer son effectif pour répondre à l'augmentation du nombre d'enfants liée à la densification et aux cinq emplacements de plus à couvrir.

Les ludothèques doivent être développées pour garantir l'accès aux jeux pendant les week-ends. Ce point tient à cœur à la magistrate pour offrir cette prestation aux familles les plus fragilisées et isolées qui travaillent la semaine. Il s'agit d'une ouverture supplémentaire de quatre heures, dix week-ends par an. C'est un premier pas, mais elle aimerait aller dans ce sens pour adapter la prestation aux besoins de la population.

Le Service social

Il y a une croissance des aides financières aux personnes physiques à hauteur de 140 000 francs, compensés à l'interne du département. Vu l'augmentation de la population genevoise et des besoins sociaux, il faut adapter les aides financières octroyées par le Service social (SOC). Il s'agit principalement des prestations sociales municipales comme l'allocation de rentrée scolaire, les allocations sociales ponctuelles et les frais de restaurants scolaires.

Un poste a été intégré au budget; il s'agit d'un délégué à la politique en faveur des aînés. Ce point a beaucoup été discuté au Conseil municipal et c'est un défi qui nécessite un travail que cette personne pourra effectuer en développant des mesures spécifiques et transversales en matière d'habitat, de questions intergénérationnelles, d'isolement, etc. La question du vieillissement de la population touche tous les domaines de la Ville et une politique doit être portée à un niveau structurel en plus des programmes de Cité Seniors. Cette personne devra créer des liens avec les différentes associations afin de proposer des politiques de soutien aux personnes âgées.

Le Service de la jeunesse

Sur la budgétisation des mécanismes salariaux, en ce qui concerne les maisons de quartiers on constate une augmentation de 0,2 million car les maisons de quartier, comme le personnel des ludothèques, est engagé par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE) et dépend des décisions du Canton s'agissant de l'octroi des mécanismes salariaux. Dans ce cadre, la Ville est légalement obligée de suivre les décisions du Canton, qui a pour sa part introduit les mécanismes salariaux.

L'ouverture de deux nouvelles maisons de quartier génère 0,25 million de francs d'augmentation. Il s'agit du Manège en Ville qui a prévu de développer un secteur dédié aux aînés afin de renforcer ses actions envers ce public et de proposer

des activités intergénérationnelles en plus des activités dédiées aux enfants et adolescents. La volonté politique est d'offrir des activités aux seniors dans les quartiers qui peuvent être intégrées aux différents lieux socioculturels déjà existants en plus de ce qui est déjà fait via Cité Seniors. La deuxième maison de quartier se trouve à Ouches-Concorde et sera mise en service au printemps 2022 avec un renforcement de l'accueil des enfants et des adolescents.

Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire

L'augmentation des revenus du SPF est liée à une recommandation de la Cour des comptes en 2018 qui demandait au département d'adapter ses tarifs à ceux pratiqués dans le privé pour respecter la loi fédérale contre la concurrence déloyale. Ces tarifs touchent principalement les non-communiens car les résidents genevois bénéficient de la gratuité des obsèques.

Questions

Une commissaire remarque que selon la presse le coût des primes d'assurance-maladie diminue de 1,5% et que les loyers sont en baisse, en tout cas pour certaines parties de locatifs. Elle demande si M^{me} Kitsos a des informations supplémentaires.

M^{me} Kitsos répond qu'elle a raison, mais que l'effet ne sera pas ressenti dans le porte-monnaie des familles dans l'année à venir. Par ailleurs cette diminution des primes et des loyers ne compensera pas les augmentations des dernières années et mettra du temps à se faire ressentir.

La commissaire n'a pas compris sa façon de présenter ces points.

M^{me} Kitsos répond que les primes et les loyers sont très élevés à cause des augmentations des dernières années et, même s'il y a une diminution, cela représente une grosse part du budget des familles.

La même commissaire demande si le SOC peut aider les personnes à faire des demandes de baisse de loyer. Elle demande aussi si les assistants sociaux de proximité peuvent aider les personnes à intégrer leur vaccin à leur certificat Covid, surtout les personnes âgées vaccinées avant l'entrée en vigueur du certificat.

M. Schroft répond qu'il faut absolument faire en sorte que toutes les personnes vaccinées soient en mesure de présenter leur code QR, idéalement sur l'application. Le SOC offre cette prestation dans les points info-services ainsi qu'à Cité Seniors. La démarche y est positive et vise à soutenir les personnes pour qu'elles puissent bénéficier d'un certificat utilisable.

Au foyer Frank-Thomas ou au Club social rive gauche, les personnes sont vivement encouragées à bénéficier de la vaccination gratuite même si elles ne sont pas titulaires d'une assurance-maladie. Il remarque que la vaccination n'a pas un succès aussi élevé auprès de cette population qu'auprès du reste de la population genevoise.

Il ajoute que les demandes de baisse de loyer sont des démarches compliquées et que certaines personnes éprouvent des réticences à les engager par peur de la réaction de leurs régies. Mais les personnes qui le nécessitent peuvent être adressées dans les points info-services qui considéreront leur demande et les soutiendront dans leurs démarches. Si la situation est trop complexe, notamment pour des questions juridiques et de droit du bail, elles seront adressées à des associations spécialisées.

Une commissaire présente le flyer d'un restaurant fraîchement ouvert à la rue de Lyon, Repetorio, qui est soutenu par la Ville. Elle demande à quelle hauteur car elle ne le trouve pas dans les lignes budgétaires.

M^{me} Kitsos répond que c'est un restaurant qui exerce une activité lucrative privée et il n'est pas soutenu par le DCSS. Ils ont reçu un montant du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) via son programme «G'innove». Ce restaurant veut amener une gratuité pour les personnes en situation de précarité le midi. Il faudrait poser la question à M. Gomez. Elle pourra néanmoins envoyer une réponse écrite quant au montant alloué. Elle ajoute qu'ils ont aussi des soutiens importants de fondations privées.

La même commissaire remarque que le flyer mentionne la participation de la Ville lors d'un week-end où tout était offert gratuitement. Elle aimerait savoir quel était le montant de cette participation.

M. Mimouni confirme que la subvention provient du DFEL et pas du DCSS.

M^{me} Kitsos répète qu'elle fera parvenir une réponse écrite à la commission.

Une commissaire demande si le Bureau d'information sociale (BIS) sera reconduit en 2022.

M^{me} Kitsos répond que oui et que la prochaine date prévue sera mi-novembre aux Minoteries.

M. Mimouni confirme et explique que le BIS a bougé dans le canton entre-temps.

M^{me} Kitsos ajoute que c'est une priorité politique que de travailler avec le Canton, les associations et l'Hospice général car ce n'est que de manière décloisonnée que l'on arrivera au mieux à répondre aux besoins de la population. C'est

aussi un levier important dans la lutte contre le non-recours aux prestations sociales. La Ville de Genève compte continuer à s'engager dans cette voie et à accueillir le BIS régulièrement.

La même commissaire demande si cela veut dire que le BIS sera déplacé tous les six mois dans un nouveau quartier.

M. Mimouni répond que le pilotage de ce bureau est conjoint avec les autres communes et le Canton. Le BIS se déplace en alternance de trois mois en trois mois, d'une commune hors Ville de Genève à un quartier de la Ville de Genève.

Un commissaire demande quel est le total des charges du département.

M^{me} Kitsos répond 304,6 millions de francs.

Le même commissaire demande si le DCSS a mis en place une politique de sensibilisation à la vaccination par le bas, via les maisons de quartier par exemple.

M^{me} Kitsos répond que non. Au niveau du SOC, la situation est quelque peu différente car le public est fragile, pas forcément informé sur les possibilités de vaccination ou craintif. De plus les personnes font ce qu'elles veulent au final et le but du département est de les informer en premier lieu. Par rapport aux maisons de quartier ou aux autres lieux il n'y a pas de politique de la Ville et c'est le Canton qui fixe les règles; le personnel n'est par exemple pas obligé d'être vacciné.

Un commissaire explique que la CCSJ a été indirectement saisie par la presse des intentions du Canton de reporter des charges sur les communes sans les compétences et les moyens relatifs comme celle de la FASE qui se reportera vraisemblablement sur le budget du DCSS. Il demande si elle a plus d'informations que celles qui sont parues dans la presse, quelle est sa position sur la question et quelle est la position de l'Association des communes genevoises (ACG).

M^{me} Kitsos répond que l'ACG avait négocié avec le Canton pour qu'un transfert de charges n'ait lieu que s'il était accompagné d'un transfert de compétences. L'ACG serait d'accord de transférer la charge de la FASE aux communes. Mais ces travaux ont lieu entre le Comité et le bureau et beaucoup de communes ne sont pas présentes dans le comité bien que M. Gomez y représente la Ville de Genève. Un financement péréquatif a été décidé et ce transfert représenterait 6 millions pour la Ville de Genève. L'Etat contribue actuellement à hauteur de 6 millions pour la Ville, on se trouve donc dans des montants du même ordre. Elle ajoute qu'un avant-projet de loi est en travaux à la commission sociale de l'ACG. Cela pose beaucoup de questions en termes financiers et de gouvernance. Avant de procéder à ce transfert, la loi devrait être changée, passer devant le Grand Conseil, pour qu'un vote ait lieu et qu'un délai référendaire soit tenu. Par la suite, si c'est accepté, il faudra qu'il soit introduit au budget des communes et que les

différents conseils municipaux puissent exprimer leur avis. Elle comprend que le procès n'est pas tout à fait comme elle l'a décrit: un avant-projet de loi est en cours de travaux, mais le transfert n'est pas inscrit au budget 2022 de la Ville et ne le sera pas. Mais il est possible qu'il intervienne dans le cadre des comptes 2022. Ce qui a été une grande surprise pour elle. Le fait que cela passe outre le municipal et qu'aucun délai référendaire ne soit tenu pose un problème démocratique selon elle. Actuellement, les discussions sont centrées sur le modèle de gouvernance. En ce début de travaux, une majorité des communes souhaiterait un groupement intercommunal pour l'animation socio-culturelle sur le modèle du GIAP. Elle estime par ailleurs important que la politique de la jeunesse bénéficie d'une impulsion cantonale pour des questions d'égalité de traitement, d'universalité et de référentiel (un travail sur ce qu'est l'animation socioculturelle a lieu). De plus, certains points très concrets et opérationnels n'ont pas été pris en compte par l'Etat comme les salaires du personnel de la FASE. Actuellement ce sont des ressources gérées par l'Etat, mais cela n'a pas été pris en compte dans le chiffrage. Elle craint donc que l'année prochaine on impose aux communes et à la Ville de mettre des ressources à disposition pour verser ces salaires et que l'Etat ne leur donne pas les ressources qu'il a actuellement en contrepartie. Elle estime que les choses se font dans la précipitation.

Une commissaire demande où en est le projet de loi visant à doter la lutte contre le sans-abrisme d'un million de francs qui émane de l'ACG. Elle demande si les discussions avec le Canton laissent entrevoir d'autres perspectives plus réjouissantes pour la Ville ou si elle devra se contenter de ce million. Elle pense en particulier au projet de M. Bayenet en discussion au Grand Conseil.

M^{me} Kitsos répond que la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) a été adoptée par le Grand Conseil en septembre 2021 et donne l'entière compétence de l'accueil d'urgence aux communes. Ces deux dernières années, le Canton a subventionné certaines associations qui ont permis d'augmenter le nombre de places d'accueil, mais ce retrait acté de l'Etat avec l'adoption de cette loi, il est certain qu'il ne participera plus à cette politique. Le volet sanitaire, à la charge du Canton, était déjà de sa compétence avant l'adoption de cette loi. Mais il faut renforcer l'axe socio-sanitaire et un travail doit être amorcé. Un troisième élément touche les personnes qui ont accès à des prestations et qui se trouvent dans les dispositifs d'accueil de la Ville (13% des bénéficiaires). Ces prestations seront facturées au Canton, mais cela ne suffira pas car le but est que ces personnes, dont la majorité sont suisses, puissent être réinsérées socialement et accompagnées vers une forme d'autonomie. Le rôle des communes est d'amener une primo-orientation, de procéder à une anamnèse socio-sanitaire et le Canton devrait prendre le relais sur un suivi plus individuel. Mais, tant que le Canton ne prendra pas en charge ces personnes, la Ville facturera ces prestations. La question de mise à disposition de locaux figure aussi dans cette loi. Les locaux

sont un des problèmes majeurs pour les centres d'hébergement de la Ville et des associations qui doivent déménager régulièrement, se réadapter, renouveler des contrats et réengager. Le SOC fournit un travail logistique et opérationnel très important dans ce but et le temps qu'il y investit ne bénéficie pas à l'amélioration des prestations. Dans la loi, les communes doivent trouver ces lieux, mais le Canton pourrait lui aussi identifier certains lieux. En ce qui concerne les communes, un travail est entrepris au niveau de l'ACG. L'étude de l'Université de Genève (UNIGE) mandatée par le DCSS vient de sortir et présente les profils des publics accueillis (âge, origine, etc.), différents types de structures d'accueil, des comparaisons internationales sur les pratiques, etc. L'idée est de présenter cette étude puis de créer un modèle (sur lequel le département travaille actuellement) pour dire ce que la Ville fait et combien cela coûte par paquet de prestations.

Mais cette loi n'intègre pas les périmètres d'intervention et elle le regrette. Si un travail avait pu être réalisé en amont en commission sociale de l'ACG, ces questions auraient pu être abordées par les personnes au cœur du sujet. Les magistrat-e-s en charge du social n'ont jamais été consulté-e-s, tout s'est fait entre le comité et le Grand Conseil. Définir un périmètre permettrait de savoir si l'on parle d'un objectif zéro sans-abri, d'une politique strictement d'urgence déployée uniquement durant l'hiver ou d'un accueil à l'année. Ces questions doivent être posées pour définir ce qui sera mis en œuvre avec cette politique. Aucun mécanisme de financement équitable n'est mentionné dans la loi et des discussions sont en cours avec les autres communes pour en fixer un. Il s'agit d'un travail de longue haleine.

La Ville de Genève reçoit ce million du FI qui a été renouvelé pour 2022, mais la vraie question porte sur l'obtention de davantage de moyens pour que la contribution soit équitable entre communes. La loi prévoit qu'une plateforme présidée par la Ville soit mise en place pour définir les besoins, etc. Il faudra ensuite définir si l'on veut travailler avec une grande structure centralisée ou plusieurs petites structures. L'étude démontre que les petites structures sont plus adaptées aux besoins des différents publics et arrivent à des taux de réinsertion plus élevés. Chaque commune en capacité devrait mettre en place sa propre structure et celles qui ne sont pas en capacité octroieront des moyens à la Ville de Genève pour qu'elle augmente le nombre de places sur son territoire.

Un commissaire demande quand la CCSJ pourra prendre connaissance de cette étude.

M^{me} Kitsos suggère que la commission vote l'audition du professeur Bonvin et de son équipe pour la présenter.

La présidente propose à présent de parcourir la brochure de projet de budget page par page.

Page 39

Un commissaire demande si M^{me} Kitsos connaît le coût annuel de la municipalisation progressive des crèches et la durée sur laquelle elle pourrait être réalisée.

M^{me} Kitsos répond que ce projet n'est pas introduit dans le projet de budget 2022 puisque seules les nouvelles structures seront municipalisées et seront introduites au projet 2023. Cela représentera 500 000 francs par année entre 2023 et 2028 pour 700 places, soit 3 millions. Elle précise que certaines années le budget sera de 700 000 francs et d'autres de 200 000 francs, selon le nombre de places ouvertes.

Une commissaire demande combien de dossiers seront encore en attente au BIP avec l'augmentation de 132 places d'accueil préscolaire.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond qu'elle n'a pas l'information à ce jour. En cours d'année il y avait environ 1000 dossiers. Elle précise que cela dépend des quartiers, mais elle peut se renseigner.

M^{me} Kitsos propose d'envoyer une réponse écrite plus précise et actuelle avec une répartition par secteur.

Une autre commissaire aimerait compléter cette demande en précisant le nombre de dossiers en attente de personnes qui habitent le quartier où se situe la crèche par rapport au nombre de personnes qui n'y habitent pas, voire n'habitent pas en Ville.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que trier ces dossiers est un travail conséquent car le service n'a pas les outils informatiques pour le faire et que l'extraction va demander un certain temps. La répartition par secteur peut être fournie en pourcentage, ainsi que le nombre de dossiers en attente au BIP.

M^{me} Kitsos confirme qu'il manque des outils informatiques nécessaires au fonctionnement optimal du SDPE. Il est par ailleurs difficile pour la Ville d'utiliser ses propres services de support puisque les crèches sont gérées par des comités.

M^{me} Lecuyer-Gauthier donne les taux de couverture par secteur:

Cité – Eaux-Vives	67%
Champel – Malagnou	77%
Acacias – Bâtie – Plainpalais – Jonction	73%
Saint-Jean – Charmilles	84%
Grottes – Saint-Gervais	84%
Servette – Petit-Saconnex	89%
Pâquis – Sécheron	89%
Total de la Ville	80%

Une commissaire demande si les gens en attente doivent réactiver leur demande tous les six mois.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que oui.

Une commissaire demande quel est le taux de demandeurs par crèche qui ne résident pas dans le quartier où elles se situent ou sur la commune de Genève. Un chiffre de 5% de personnes au bénéfice d'une place de crèche mais ne résidant pas sur Genève a été articulé il y a quelques années. Elle aimerait des précisions.

M^{me} Kitsos répond qu'il y a des critères d'attribution et que le service les respecte.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond qu'il y a en effet des critères d'attribution mais aussi que les familles parlent beaucoup entre elles sans connaître les conditions des uns et des autres et que des extrapolations légères sont possibles. Quelqu'un qui change de quartier dispose d'un certain temps pour changer de crèche; il se peut que d'autres parents le sachent et demandent pourquoi ces derniers ont droit à une place dans un quartier où ils ne résident pas. La politique est néanmoins égalitaire.

La commissaire, ayant demandé le nombre de demandes de places de crèche en attente ou octroyées à des non-résidents des quartiers ou de la Ville, dit maintenir sa demande et attend une réponse par écrit.

Page 40

Une commissaire demande combien coûte le renforcement de la qualité des repas dans les restaurants scolaires.

M^{me} Kitsos répond que cela ne concerne que les goûters qui passeront de 1 franc par élève à 1,50 franc.

La même commissaire remarque que durant les travaux sur certaines motions il a été mentionné que la population de Biemme avait plébiscité l'utilisation de produits locaux et bio pour les cuisines scolaires. Elle demande ce qu'une telle pratique en Ville engendrerait comme coûts.

M^{me} Widmer répond qu'une étude a été menée avec le bureau Beelong pour étudier les bons de commande des restaurants afin de savoir comment ils étaient approvisionnés, d'où provenaient les produits, s'ils étaient bio, de saison, etc. Cette étude a donné un descriptif et fixé des objectifs, qui renforcent notamment la partie de produits bio et locaux, dont la réalisation coûterait 400 000 francs supplémentaires par an.

Une commissaire demande si des économies peuvent être faites en renonçant à la viande.

M^{me} Widmer répond que non, il n'y a pas d'effet d'économie parce que la viande est remplacée par des produits de saison. L'équilibre nutritionnel doit être maintenu. Les produits ne sont donc pas forcément bon marché, d'autant plus si l'on essaie de garder une dimension locale et de saison.

Le même commissaire demande si des retours négatifs sont parvenus au service sur le passage d'un repas végétarien à deux.

M^{me} Widmer répond qu'un seul retour négatif est remonté au service. Cela ne veut pas dire que les gens ne parlent pas dans les restaurants. Mais, globalement, les retours sont positifs, y compris d'enfants. Il est néanmoins trop tôt pour avancer plus qu'un premier ressenti.

Une commissaire a vu que les associations de restaurants scolaires avaient augmenté le nombre de personnes qui encadrent la prise de repas durant la pandémie et que ce nombre a été maintenu. Elle demande si cela génère une augmentation des coûts.

M^{me} Widmer répond que les animatrices du parascolaires n'ont plus pu faire le service et les restaurants scolaires ont dû engager du personnel en renfort car certains restaurants employaient du personnel âgé et donc vulnérable, mais d'une manière générale il y avait très peu de personnel qui faisait du service dans les écoles. Il se trouve qu'augmenter ce personnel, ce qui correspondait à une recommandation du rapport de la Haute école pédagogique Vaud sur la qualité des repas, a engendré un léger surcoût (elle ne peut pas articuler de chiffre mais peut le chercher et le transmettre). Ce coût a été essentiellement financé par les associations qui avaient des réserves, certaines faisant du bénéfice, et en partie par un des volets des demandes de crédit concernant les surcoûts liés au Covid pour l'ECO. Il y avait en effet dans ces demandes un volet pour le nettoyage des écoles et un pour les restaurants scolaires. Il y a un léger surcoût mais en contrepartie il y a aussi une énorme amélioration de la qualité de la prise des repas.

Une commissaire demande si le pavillon modulaire répond aux besoins.

M^{me} Widmer répond que les pavillons sont prévus pour la rentrée 2022. Le travail préparatoire est en cours avec la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Ces pavillons sont prévus pour faire face à l'augmentation des effectifs à partir de 2022 sur quatre sites: Allières, Trembley, Franchises et Vieuxseux pour la rénovation de Liotard. A priori, sachant que le Conseil municipal a voté la transformation de 11 logements de fonction en lieux parascolaires et qu'une proposition lui sera soumise concernant les réfectoires et les cuisines, si l'entier de ces mesures est appliqué alors cela suffira.

Un commissaire demande quelles sont les parts, en pourcents, de produits de saison, GRTA et suisses dans les restaurants scolaires.

M^{me} Widmer transmettra le rapport Beelong.

Le même commissaire ajoute que le coût du changement vers des produits régionaux et de saison à Bienne était de 8 millions. Il demande comment on explique que le coût ne soit que de 400 000 francs à Genève.

M^{me} Widmer répond qu'une augmentation de 40 centimes par repas pourrait couvrir l'ensemble des besoins selon les estimations. Cela ne voudrait cependant pas dire 100% bio, etc. Il s'agit d'un premier pas. Elle ne peut pas s'exprimer pour Bienne.

Une commissaire demande si les pavillons modulaires seront posés durant l'été 2022 et si la CCSJ pourra les visiter avant la rentrée.

M^{me} Widmer répond que oui, une visite peut être votée et programmée. Ces pavillons seront de belle qualité et sont appelés à durer ils seront réutilisés dans le futur.

La même commissaire demande combien de temps les pavillons vont rester sur site.

M^{me} Widmer répond qu'a priori à Trembley jusqu'en 2027 avec la fin de la construction de l'école du Mervelet. Pour Allières ils resteront en attendant la construction de l'école de la Petite-Boissière mais pour l'instant la Ville n'a pas encore la maîtrise foncière donc cela prendra plus de temps. Pour Vieuxseux et Franchises ils resteront durant la rénovation de Liotard, donc a priori deux ans.

Page 41

Un commissaire demande s'il est prévu d'augmenter le dispositif des correspondant-e-s de nuit sur le budget 2022. Il demande si un bilan du déploiement de ce dispositif en 2021 est disponible.

M^{me} Kitsos répond qu'aucun nouveau poste n'a été introduit au budget 2022. L'évaluation est en cours et à son terme le déploiement des correspondant-e-s sera adapté.

M^{me} Pédat répond que le processus de recrutement est arrivé à son terme, que les personnes sont arrivées en septembre (une responsable d'équipe et trois correspondant-e-s). Le dispositif pourra être déployé dans le quartier Europe-Char-milles dès le mois d'octobre car les questions logistiques, d'équipement, les liens avec le réseau, les modalités d'intervention, etc. viennent d'être mis en place. Le bilan de première étape est prévu et pourra donner des pistes pour le début 2022.

Un commissaire expose la problématique de densification intense dans ce quartier qui ne dispose pas de lieux de socialisation en suffisance. Il demande si la

maison de quartier prévue dans ce quartier sera prête pour la date prévue en 2022 car les travaux ne semblent pas avancer.

M^{me} Pédat répond qu'il s'agit en effet d'un quartier qui a des besoins pour lesquels les réponses arrivent. Les délais donnés par le service de construction sont toujours prévus pour avril 2022. Les travaux sont conséquents et des moyens supplémentaires ont dû être mis à disposition et des compléments ont été votés dans une proposition du Conseil administratif. Des liens ont aussi été créés avec la commune de Vernier, notamment pour financer un poste dans cette maison de quartier, ainsi qu'avec des fonds privés. La Ville de Genève a donc travaillé à la mise en place de cette maison de quartier. Ce quartier souffre en effet d'un déséquilibre entre la densification et la nécessité de travailler avec les habitant-e-s sur le bien vivre ensemble, c'est pour cela que les correspondant-e-s de nuit y ont été attribués.

Le même commissaire demande si l'école des Ouches sera suffisante pour absorber les effectifs supplémentaires.

M^{me} Widmer répond que pour l'instant la tension est plus ressentie à l'école des Charmilles. Les prévisions estiment que les écoles peuvent faire face. Les restaurants scolaires seront plus en tension, mais la proposition sur les restaurants scolaires pourra permettre d'y faire face.

Toujours le même commissaire demande où en est la Maison de quartier du Petit-Saconnex.

M^{me} Pédat répond que la Maison de quartier du Petit-Saconnex fait l'objet d'un processus participatif et d'accompagnement qui inclut les habitant-e-s et les associations qui sont déjà présentes sur le terrain sous diverses formes. Aujourd'hui, un axe principal vise à travailler en commun pour réfléchir à quelle forme, en termes d'animation socioculturelle dans le quartier, sera choisie par les habitant-e-s. C'est un processus de long terme mené conjointement avec le SOC. La forme de la maison de quartier n'est pas totalement arrêtée, tout n'a pas été défini et une prochaine séance aura lieu le 5 octobre pour faire le point avec les différent-e-s habitant-e-s.

Le même commissaire demande comment se passera l'ouverture des ludothèques le week-end et si cela répond à un réel besoin. Il explique avoir parlé avec des ludothécaires qui préconisent d'étaler les horaires plutôt que d'ouvrir le dimanche. Il demande si des concertations ont eu lieu avec les syndicats.

M^{me} Kitsos répond que ces ouvertures concernent le samedi et pas le dimanche et que le travail est en cours.

M^{me} Widmer répond qu'en effet le travail débute. Une rencontre entre M^{me} Kitsos et le comité des ludothèques est en cours d'organisation. Elle ajoute que les

ludothèques sont déjà toutes ouvertes le samedi mais dans des limites restreintes où certaines ne font que du prêt. A priori cela ne sera que dix samedis supplémentaires par an, pas toute l'année. Cela va se construire avec les ludothécaires.

M^{me} Kitsos ajoute que, pour les bibliothèques, beaucoup d'échanges ont eu lieu avant que le processus n'aboutisse. C'est un premier pas mais idéalement il faudrait à long terme pouvoir utiliser ces leviers en faveur des familles qui n'ont pas d'espace ni de jeux en optimisant ces lieux. Elle comprend les enjeux du personnel, mais la prestation doit pouvoir être offerte aux personnes qui en ont besoin.

M^{me} Wdimer répond que c'est une prestation plébiscitée par les familles et qu'une augmentation de 15% par an de la fréquentation des ludothèques a été observée. Il y a plus de 120 000 visiteurs par an sans compter le ludobus et ses 50 000 visites.

Le même commissaire demande si le choix du terme «politique de longue vie» est délibéré et ce que cette politique implique.

M^{me} Kitsos répond que de manière générale il y a quelque chose à développer dans le sens où les personnes, peu importe leur âge, apportent toutes quelque chose à la société. La longue vie est un terme utilisé par des associations qui sous-entend qu'il ne faut pas prendre en compte que le vieillissement de la population mais aussi un mieux-vivre, à savoir rester le plus longtemps autonome chez soi en bénéficiant d'un habitat adapté, d'un accompagnement social, etc. La politique de la longue vie consiste aussi à se demander comment créer ces liens intergénérationnels en milieu urbain où ils ne se font pas naturellement. Les questions d'isolement sont centrales et cumulées à des questions de précarité. Ce sont différents enjeux sur lesquels le département travaille de façon très large.

Un commissaire demande ce qu'une augmentation de la qualité de vie implique pour elle.

M^{me} Kitsos répond qu'à un niveau théorique une meilleure qualité de vie oblige à ne pas se focaliser uniquement sur la biologisation de la vie et la santé. Les différentes facettes qui constituent notre personnalité doivent être prises en compte comme la vie sociale, la vie politique, l'engagement social, la vie culturelle, la nutrition, la dénutrition, la vie culturelle, etc. Toutes ces facettes doivent être prises en compte pour définir la longue vie. La responsabilité du département et plus largement de la population est aussi de ne pas infantiliser ses aînés et de concevoir les soins de manière plus large en impliquant ces multiples facettes. Sur l'accessibilité, le changement de paradigme mènera à une réflexion sur l'aménagement des structures. La question est aussi de savoir comment valoriser les parcours de ces personnes.

M. Schroft ajoute que le principal levier pour ce faire est d'offrir des prestations culturelles, de formations et de loisirs à Cité Seniors notamment. Le

programme qui couvrira le dernier trimestre 2021 présente une offre foisonnante pour tous les goûts. Il y a certes la possibilité de participer à ces activités mais c'est aussi une magnifique opportunité pour les personnes de se rencontrer si elles le souhaitent. Si Cité Seniors est un succès issu de quinze ans de travail, l'idée est aussi de faire en sorte que les habitants moins mobiles puissent profiter d'une offre attractive et variée qui leur permette de se rencontrer dans leur quartier. Des partenariats sont développés avec les associations de quartiers pour fournir en direct des prestations qui pourraient s'apparenter à celles de Cité Seniors. Le réseau des espaces de quartiers permet de toucher la majorité des habitants de la Ville de Genève dans un rayon très proche de leur domicile.

Une commissaire répond à propos de la Maison de quartier du Petit-Saconnex. M^{me} Kitsos a mis en place, via une agora, une participation de toutes les personnes du quartier qui le souhaitaient pour avancer sur les projets socioculturels, maisons de quartier, etc. Des rencontres régulières ont lieu depuis le mois de mars et une présentation se tiendra le 5 octobre. Les deux thèmes privilégiés actuellement sont la création d'un comité associatif pour travailler sur tout ce qui se passe dans le quartier et une plateforme numérique pour échanger des informations entre tous les habitants du quartier sur ce qui est fait ou non. Les services de M^{me} Kitsos et les antennes sociales de proximité ont permis aux gens du quartier (120 personnes) de prendre la main sur ce qui est fait dans leur quartier sans que des associations ne s'approprient les projets.

Une commissaire rappelle qu'une motion a été votée à l'unanimité du Conseil municipal concernant les matériaux et les jeux dans les établissements de la petite enfance et que son application a été élargie à tous les établissements subventionnés de la Ville de Genève grâce à un amendement des Vert-e-s. Elle demande si le département a déjà fait quelque chose dans ce sens.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond que rien n'a été ajouté au budget 2022 en la matière car les matériaux et jouets écoresponsables sont introduits au fur et à mesure de la maintenance et des exercices de rénovation dans les sites existants. La plupart des matériaux des nouvelles structures sont écoresponsables, comme à Marie Goegg-Pouchoulin. Cette question est donc centrale lors des constructions, rénovations et travaux de maintenance.

M^{me} Kitsos souligne qu'une attention particulière a été apportée à la question à Marie Goegg-Pouchoulin.

Un commissaire demande quel est le coût de l'extension de l'ouverture des ludothèques le week-end.

M^{me} Kitsos répond que les ludothèques ne seront ouvertes que quatre heures de plus dix samedis par an pour une augmentation de 100 000 francs.

La présidente demande si, dans le cadre de la politique de la longue vie, une sensibilisation et une aide dans les démarches par rapport aux troubles cognitifs seront mises en place.

M^{me} Kitsos répond que la santé est une compétence cantonale. Mais des discussions sur la loi sur la répartition des tâches sont en cours, notamment au niveau des bilans d'autonomie, des anamnèses, etc. Ce n'est pas le DCSS qui gère le suivi des personnes bien qu'il fasse de la prévention et de la primo-information. La prévention est par ailleurs primordiale, comme le relèvent les professionnels. Des partenariats sont donc développés, par exemple avec l'Institution de maintien à domicile (IMAD). Systématiser ces éléments de prévention et d'accompagnement dans les quartiers est aussi essentiel pour éviter de générer des failles trop importantes.

La présidente précise que sa question ne portait pas sur les aspects médicaux mais plutôt sur l'accompagnement dans les foyers de jour ou par les proches aidants que l'on a tendance à oublier dans les quartiers.

M^{me} Kitsos la rejoint et répond qu'une réflexion sur ces aspects doit en effet être menée.

M. Schroft répond que des ateliers sont organisés pour les proches aidants à Cité Seniors où ils peuvent partager, trouver du soutien, une orientation ou un accompagnement. Sur la question spécifique des troubles cognitifs, le SOC a entamé une collaboration avec l'association Alzheimer, destinée à identifier les troubles cognitifs chez toutes les personnes qui sollicitent des structures municipales. Tout le personnel du SOC ainsi qu'une grande partie du personnel d'accueil, la police municipale, etc. ont été sensibilisés à ces questions.

Page 42

Un commissaire demande si la Ville de Genève est prête à accueillir tous les sans-abris de Genève durant l'hiver.

M^{me} Kitsos répond qu'il est certain que la Ville de Genève ne répond pas aux besoins, ce que l'étude de l'UNIGE démontre aussi. Il manquerait entre 200 et 250 places supplémentaires pour répondre aux besoins. Elle remarque que l'étude se focalise sur un point précis, c'est une photographie et les chiffres peuvent évoluer rapidement selon les publics. Le dispositif augmente de 200 places pendant l'hiver grâce à la subvention octroyée au Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) entre décembre 2021 et mars 2022.

M. Schroft précise qu'en septembre 2021 il y a 443 places et que le nombre de places atteindra 528 durant l'hiver.

M^{me} Kitsos ajoute que l'enjeu est aussi le déménagement de Frank-Thomas en 2022. Des pistes sont étudiées avec le département de M^{me} Perler, mais aucun lieu de remplacement n'est défini. Les coûts de Frank-Thomas sont très bas et un nouvel emplacement coûtera plus cher, ce qui est un enjeu central dans la réflexion.

Le même commissaire demande si la relation avec le Canton sur ce dossier s'est améliorée et si des travaux communs seront menés.

M^{me} Kitsos répond que c'est ce qu'elle a expliqué tout à l'heure sur la LAPSA. Elle a tout fait pour introduire un mécanisme de financement équitable dans cette loi mais les députés et l'ACG ne l'ont pas voulu. La Ville de Genève ne peut pas l'introduire à elle seule et n'aura probablement pas d'autres moyens alloués que le million attribué pour 2020 par le FI. Elle précise que le Canton arrêtera son subventionnement au CAUSE à la mi-novembre.

Le même commissaire revient sur la vaccination des sans-abris. Il demande où l'on en est, quel est leur taux de vaccination et s'ils y ont un accès facile.

M. Schroft répond que les personnes sans abri ne sont pas forcément sédentaires et le tournus des personnes ne facilite pas le calcul d'un taux. Il rappelle que tous les soirs de la semaine du personnel infirmier vient fournir des soins et soutenir les personnes à Frank-Thomas et relaye les informations à la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires (CAMSCO) et aux collaborateurs et collaboratrices du SOC. Il y a un encouragement quotidien pour que les personnes aient le courage et la confiance pour réaliser cette démarche. Il est par ailleurs dans son intérêt et celui de l'Hospice qu'un maximum de personnes soient vaccinées.

Le même commissaire demande si les personnes sans abri non vaccinées pourront se présenter dans les abris durant l'hiver.

M. Schroft répond que l'arrêté du Conseil fédéral, régulièrement mis à jour depuis novembre 2020, prévoit une exception pour les lieux d'accueil d'urgence, qu'ils soient voués à prendre des repas ou à dormir. Cela n'empêche pas que ses services soient extrêmement rigoureux et que toutes les précautions possibles soient prises pour éviter un cluster ou une propagation du virus.

M. Mimouni ajoute qu'à la demande de la magistrate un travail de coordination a été mis en place depuis plusieurs mois avec les partenaires institutionnels. Des rencontres ont lieu tous les mois avec la CAMSCO, les HUG, la Croix-Rouge genevoise et, par le biais de cette transmission d'information, les prestations et informations peuvent être amenées au plus proche des personnes. Le travail de maillage de terrain est en place depuis douze mois et porte ses fruits.

Le même commissaire demande quel est le taux de vaccination aujourd'hui chez les sans-abris à Genève.

M^{me} Kitsos remarque que les sans-abris sont des personnes comme toutes les autres. Au même titre que l'on ne peut pas articuler un taux de vaccination chez les conseillers municipaux, on ne peut pas l'articuler sur les sans-abris. On ne va pas les pointer du doigt, qui plus est sachant qu'il n'y a pas d'obligation à se faire vacciner. Le DCSS les accompagne, leur fournit des informations et fait en sorte qu'ils bénéficient de la gratuité.

M. Mimouni ajoute que c'est un monitoring qui incombe à la CAMSCO, pas à la Ville.

M^{me} Kitsos trouve que le faire pour les sans-abris uniquement serait problématique.

Une commissaire demande si tous les abris ouverts l'an dernier sont disponibles pour le plan grand froid qui va arriver.

M. Schroft répond qu'aucun abri de la protection civile (PCi) n'ouvrira cet hiver. Le SOC maintient ses 123 places annualisées à Frank-Thomas. Il y a une augmentation du nombre de places durant l'hiver auprès du CAUSE (44 places supplémentaires qui les amèneront à 201 places). S'il devait y avoir déclenchement du plan grand froid, les abris PCi pourront être ouverts avec le support des astreints de la PCi afin que toute personne puisse séjourner au chaud, avoir accès à une douche et à un repas.

Une commissaire demande si le lieu de remplacement de Frank-Thomas sera moins excentré.

M^{me} Kitsos répond que le département cherche un lieu en Ville, bien qu'il y ait une option hors de la Ville.

M. Schroft précise qu'il y a différentes options, soit dans l'hypercentre, soit en périphérie.

M^{me} Kitsos précise que la séance de finalisation aura lieu début octobre et qu'elle reviendra vers la CCSJ en temps voulu.

Un commissaire demande si le Canton a l'intention de maintenir l'accueil en hôtel.

M^{me} Kitsos répond que la subvention du Canton s'arrêtera en octobre.

Page 180

Une commissaire remarque que les charges de transferts sont beaucoup plus élevées que l'année dernière. Elle demande de quoi il s'agit, pourquoi elles augmentent et si c'est le cas dans tous les services.

M. Martin répond qu'a priori elles n'ont pas augmenté. Il explique qu'il y a trois colonnes: projet de budget 2022, budget 2021 et écart. Or si on regarde la colonne écart (différence entre le projet de budget 2022 et le budget 2021), il n'y a pas d'augmentation sur les charges de transferts.

La présidente remarque qu'au point 36 il y a une augmentation.

M. Martin répond que c'est un transfert de ligne entre le code «famille et jeunesse» et le code «aides sociales et domaine de l'asile». Il explique que ce transfert est financièrement neutre. En page 181, on retrouve le -50 000 et sur cette page le +50 000.

Page 181

Une commissaire remarque que la colonne écart est changeante à presque toutes les lignes. Elle demande des précisions par ligne sur les augmentations.

M. Martin explique: ligne 30, «Charges de personnel», l'écart de 83 776 francs est lié à la création de 1,3 ETP abordée par M^{me} Kitsos en début de séance (0,8 ETP gestionnaire RH et 0,5 ETP architecte). En parallèle, une mise à niveau des charges patronales par la Direction des ressources humaines (DRH) a eu lieu, il s'agit d'une nature de charges de personnel agrégée (nature 30) et sur les pages suivantes il y a une diminution des charges patronales.

Ligne 31, il n'y a pas d'augmentation au SDPE, il s'agit d'une adaptation des budgets des services compétents qui ne sont pas de la responsabilité du DCSS, en charges d'électricité, d'eau, de chauffage, qui sont imputées à son budget.

Ligne 33, il s'agit d'une augmentation des amortissements. Il s'agit de l'application d'une disposition de la loi sur l'administration des communes en ce qui concerne les amortissements. Un nouveau bâtiment a été mis en service dans le domaine de la petite enfance à la route de Frontenex 54 qui accueillera les enfants en provenance de la Madeleine dès 2022.

Ligne 36, il s'agit de l'introduction du salaire horaire minimum de 23 francs pour les aides éducatives et les assistantes de crèches familiales, de la couverture financière des nouvelles places d'accueil préscolaire mises en service pour la rentrée scolaire 2021 pour la structure d'accueil Marie Goegg-Pouchoulin (les huit mois de budget en complément des quatre mois mis au budget précédent).

La même commissaire demande combien de places supplémentaires d'accueil cela représente.

M. Martin répond 91 ouvertes à la rentrée 2021 dont quatre mois ont été budgétés en 2021 et huit mois en 2022.

Il poursuit sur la ligne 36, le dernier facteur d'augmentation a été la création de nouvelles places à la rentrée 2022 avec quatre mois de budgétisation pour les 130 nouvelles places dont M^{me} Kitsos a parlé en début de séance.

Ligne 39, variation des imputations internes, ce sont des charges imputées par les départements compétents.

Ligne 46, «Revenus de transfert» avec une baisse de 1,5 million de francs. Il s'agit d'une mise à niveau de la rubrique afin d'être le plus sincère possible. Lorsque de nouvelles places de crèche sont ouvertes, le département reçoit des fonds de la Confédération (OFAS) à hauteur de 5000 francs par place ouverte sur les deux premières années et 5000 francs du FI pour l'ouverture de nouvelles places l'année de la mise en service.

Un commissaire demande si, pour les nouvelles places créées, les deux subventions continueront à être versées ou si le programme est sur le point de se terminer.

M. Martin répond que les 5000 francs du FI sont pérennes. Au niveau de la Confédération, il s'agit d'une ordonnance fédérale quadriennale qui s'arrête en 2022. Mais des discussions ont lieu pour pérenniser ce dispositif sous une forme encore à déterminer à la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national.

Ecoles et institutions de la petite enfance: la baisse en charges de personnel est une baisse en trompe-l'œil puisque de nouveaux postes ont été créés pour la patrouille scolaire et des transferts de deux comptables au DFEL contrebalancent la création de ces postes. Il y a des adaptations des comptes compétents de la DRH au niveau de la budgétisation des cotisations patronales qui diminuent et une adaptation du budget 2022 à la paie réelle (la DRH fait son budget par rapport aux salaires existants fixés selon la dernière paie et le budget est élaboré partant de là. Il suffit que des départs à la retraite dans un service soient remplacés par du personnel plus jeune pour qu'un non-dépensé soit généré.)

Rubrique 31, «Biens, services et autres charges d'exploitation»: l'augmentation est liée à une baisse des budgets des services compétents pour l'entretien des bâtiments scolaires, des charges d'électricité, d'eau et de chauffage et la reprise de deux restaurants scolaires en ligne directe à Champel. L'association a décidé d'y cesser ses activités et la Ville de Genève doit acheter les repas depuis la rentrée 2021 pour les revendre aux familles.

Rubrique 33, «Amortissements du patrimoine administratif»: l'augmentation de 934 000 francs est liée à la mise en service comptable de l'école Pâquis-Centre et des pavillons Le Corbusier qui génèrent une augmentation des amortissements en 2022.

L'augmentation des charges de transferts de 1,6 million francs: il s'agit de l'augmentation de 1,1 million de francs de la contribution au GIAP avec les trois facteurs évoqués: augmentation de la volumétrie, augmentation du budget pour les goûters et prise en compte des 15 minutes au niveau du temps de travail de préparation des animatrices et amateurs dans le budget. Le GIAP a changé sa pratique qui consistait à reverser – 75 francs par repas aux associations de restaurants scolaires. Dès 2022 ce seront les communes et la Ville qui verseront ces sommes aux associations de restaurants scolaires. Cela a généré une baisse de budget du GIAP pour une augmentation équivalente de la subvention de la part de la Ville de Genève.

Rubrique 42, «Taxes», il s'agit de la reprise par la Ville de Genève des activités de l'association de restaurants scolaires de Champel. La Ville facture en ligne directe via l'outil restau-scolaire du GIAP, ce qui génère une augmentation de recettes pour la Ville.

Les écarts importants sur les revenus financiers (nature 44) avec une augmentation de 300 000 francs: il s'agit d'une nouvelle facturation qui sera effectuée au Canton pour l'utilisation de locaux scolaires qui appartiennent à la Ville. Jusqu'ici la Ville de Genève octroyait une gratuité et ce changement de pratique s'inscrit dans le règlement cantonal relatif aux constructions et à la rénovation des locaux de l'enseignement primaire. C'est un règlement cantonal mis à jour en 2018. Depuis cette mise à jour, les centres médico-pédagogiques (enseignement primaire spécialisé) en site propre sont de la compétence exclusive du Canton; c'est à ce dernier de financer ces bâtiments et, comme la Ville les met à disposition, elle pourra facturer leur utilisation.

Page 182

Une commissaire constate une forte diminution des charges du personnel. Elle demande pourquoi.

M^{me} Humbert Droz répond qu'il s'agit d'un poste d'une personne à 80% au SPF qui est allée en stage de réadaptation ainsi que de deux postes qui n'ont pas été repourvus et ont été dissous. Le personnel supplémentaire nécessaire en 2020 a été engagé comme auxiliaires uniquement et du personnel a été réaffecté par la Ville pour faire face à cette hausse d'activité soudaine.

La même commissaire demande ce que cela représente en ETP et si le montant comprend les charges de la Ville de Genève.

M^{me} Humbert Droz répond que ce sont 280% ETP et les charges patronales de la DRH.

Un commissaire demande si les taxes mentionnées par la magistrate en introduction sont pour l'essentiel les émoluments demandés aux non-communiens ou si d'autres éléments entrent en compte.

M^{me} Humbert Droz répond que c'est l'augmentation des tarifs réglementés et non réglementés.

Quel genre de tarifs et de prestations génèrent ces revenus?

M. Martin répond que les tarifs sont augmentés pour répondre à des recommandations de la Cour des comptes concernant les prestations en concurrence. Cette adaptation ne touche pas les communiens car ils bénéficient de la gratuité des obsèques.

Le même commissaire demande si les 4,5 millions de taxes sont uniquement liés à l'organisation d'obsèques pour les non-communiens.

M. Martin répond que c'est essentiellement cela mais que le SPF réalise des prestations dites publiques, comme réserver des concessions. Mais les revenus du SPF sont majoritairement réalisés auprès de non-communiens qui représentent 50% des clients.

Un commissaire précise que la gratuité des prestations ne concerne que les prestations minimales comme l'ensevelissement, l'enlèvement et le dépôt des corps.

Un commissaire demande comment s'explique la baisse de 2,1% des charges de personnel pour le CIV.

M^{me} Da Broi répond que c'est sans doute lié aux postes restés vacants durant la pandémie. Certains engagements ont été reportés et repensés pour 2022.

M. Martin précise que c'est la dernière paie qui est prise en compte pour faire le budget. Il suffit d'une variation dans le personnel pour qu'un impact soit perçu. Néanmoins, au CIV la dotation en poste est stable.

Un commissaire demande si l'extension du droit au mariage pour les couples homosexuels va avoir un impact sur les charges ou les revenus du CIV.

M^{me} Da Broi répond que pour l'instant son service est dans l'attente de savoir ce qui se passera. Les couples homosexuels bénéficiaient déjà du partenariat enregistré qui, à son introduction, avait généré un pic durant quelques mois, puis le nombre de demandes s'est stabilisé. Le service s'attend donc à une légère augmentation qui n'entraînera pas de modifications majeures.

Page 183

Un commissaire remarque une baisse des charges AVS considérable.

M. Martin répond que c'est la nature 35 qui diminue de 588 200 francs, montant qui se retrouve exactement à la ligne 45. L'opération est neutre car il s'agit d'une correction qui s'explique par une erreur de budgétisation sur les fonds qui a été constatée dans le cadre du processus budgétaire et qui avait eu lieu dans le cadre du budget 2020. Les volumes de dotation et d'utilisation de ces fonds avaient été surestimés et le budget actuel rétablit une situation ante budget 2020 qui génère une baisse de charges et aussi de revenus dont le résultat est neutre. Il y a aussi une diminution sur la nature 30 de 108 000 francs en lien avec le poste de délégué pour la politique de la longue vie, financé à fonds constants par le département avec un transfert de cette ligne sur une autre ligne budgétaire.

Le même commissaire remarque une diminution de plus de 6 millions de francs dans la rubrique aide sociale et domaine de l'asile.

M. Martin répond que c'est lié à la proposition PR-1411 votée par le Conseil municipal sur l'hébergement d'urgence en 2020 qui allouait 6,9 millions de francs.

Page 184

Un commissaire demande comment s'explique la baisse de 126 000 francs dans les «Revenus et transferts» (ligne 46) de la rubrique «Famille et jeunesse».

M. Martin répond qu'il s'agit de la résiliation de la gratuité pour la Maison de quartier Chausse-Coq qui a déménagé dans le nouveau bâtiment Manège en Ville ouvert à la rentrée 2021. Cette baisse de revenu est compensée par une baisse de charges à la rubrique 31. L'effet est neutre sur le résultat mais la rubrique 31 ne présente pas le détail.

Page 185 et 186

Aucune question.

Page 187

Un commissaire demande ce que sont les autres revenus mentionnés à la ligne 439.

M. Martin répondra par écrit.

Page 188 à 192

Aucune question.

Page 193

Une commissaire demande si, lorsqu'une subvention a été accordée à une association, des comptes lui sont demandés. Elle demande si, dans le cas où l'association n'a pas tout dépensé, l'argent doit être restitué.

M. Mimouni répond que les comptes des entités subventionnées sont contrôlés avec des réviseurs chaque année et, si la subvention n'a pas été utilisée, une restitution est demandée.

Est-ce que cela impacte la future subvention pour l'association?

M. Mimouni répond qu'un point de situation est fait avec l'association pour comprendre à quoi est lié le non-dépensé et sur les projets à venir afin de définir s'il fait sens de réduire la subvention ou s'il s'agissait d'une baisse d'activité circonstancielle (la limitation des activités durant le Covid, par exemple).

La présidente demande si les associations doivent demander une subvention chaque année ou si elles ont un subventionnement pérenne une fois que la première est allouée.

M. Mimouni répond que les subventions monétaires nominatives sont inscrites au budget; elles sont donc votées et un mécanisme de subvention automatique est mis en place. Les subventions ponctuelles font l'objet d'une demande chaque année.

La présidente demande si chaque année les associations refont leur demande pour l'année suivante.

M. Mimouni répond que si c'est une subvention ponctuelle oui, sinon c'est au Conseil municipal de décider en cas de subventions nominatives.

Un commissaire demande si des conventions de subventionnement existent.

M^{me} Kitsos précise que si un subventionnement est nominatif les changements doivent être intégrés au budget et passer au Conseil municipal. Des conventions de subventionnement existent, c'est un travail qui est en cours de réalisation avec l'arrivée de M^{me} Brogniart. Le DCSS a l'intention de renforcer l'équipe juridique de la direction pour établir des critères stricts pour le subventionnement. Elle tient à la transparence et à la clarté des subventionnements. Cependant, pour les associations qui reçoivent des petits montants, le but n'est pas de scléroser le système en imposant systématiquement des conventions de subventionnement.

Les conventions seront contractées pour les gros subventionnements ou les activités qui touchent à des politiques publiques. Un deuxième axe consistera à travailler sur le règlement sur le subventionnement afin de gagner en clarté et par conséquent tendre à plus d'égalité dans le traitement des demandes. Des choses existent déjà.

M^{me} Brogniart précise que les entités subventionnées nominativement doivent fournir une lettre de motivation et leurs comptes chaque année afin d'appuyer leurs demandes et de justifier la nécessité du subventionnement pour l'année suivante.

M^{me} Kitsos ajoute que, si une association a des fonds propres parce qu'elle a dégagé des fonds, elle ne sera pas subventionnée. Ces éléments sont intégrés dans le règlement. Il est par ailleurs important de savoir ce qui relève de la compétence cantonale, aussi en matière de subventionnement. Ce travail est en cours afin d'acquiescer une meilleure efficacité.

Le même commissaire demande s'il y a déjà des conventions de subventionnement, notamment pour Aspasia qui reçoit un gros montant.

M^{me} Kitsos répond qu'elle n'a pas analysé toutes les subventions. Mais certaines grosses subventions ne sont pas soumises à une convention. C'est pour cela qu'elle a engagé ce travail sur les conventions de subventionnement.

M. Mimouni répond qu'il n'y a pas de convention de subventionnement actuellement.

M^{me} Kitsos ajoute que de manière générale c'est pour cela qu'elle renforce l'équipe juridique.

Le même commissaire estime qu'il faut aussi prendre en compte ce que cela représente comme risque pour les associations qui perdraient leur subventionnement sans préavis sur un coup de tête du Conseil municipal.

M. Martin précise que la pratique actuelle du département respecte pleinement le règlement municipal sur le subventionnement qui ne stipule pas que les conventions sont obligatoires.

Page 194

Un commissaire demande une explication sur l'activité de l'association Le Racard.

M. Mimouni répond que c'est un accueil d'urgence pour des personnes souffrant de difficultés de santé psychique.

Une commissaire demande si, pour décider du subventionnement d'une association qui figurera au budget de l'année suivante, le département se base

sur les comptes que l'association lui fournit afin de justifier de son activité de l'année précédente. Elle aimerait savoir s'il y a un décalage entre le moment où les comptes sont rendus et le moment où le budget de l'année suivante est préparé.

M. Mimouni répond que la subvention est versée en trois tranches afin de pouvoir prendre en considération les montants non utilisés de l'année précédente s'il y en a et d'adapter la subvention en conséquence. La subvention n'est pas réévaluée d'année en année dans une vision d'augmentation, si ce n'est qu'en fin d'année un point de situation est réalisé avec l'entité pour définir s'il y a de nouveaux besoins.

M^{me} Kitsos précise qu'il y a des délais de remise des documents.

M^{me} Brogniart répondra par écrit sur le délai de remise des documents précis. Il lui semble que les documents doivent être remis au 31 mai.

M^{me} Kitsos ajoute que si le département n'a pas les comptes et un rapport d'activité, il ne renouvellera pas la subvention.

M. Mimouni précise que les documents doivent parvenir dans les six mois après l'exercice comptable.

Un commissaire ne voit pas la subvention pour l'Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires.

M^{me} Kitsos répond que c'est parce qu'elle est ponctuelle et pas nominative. Elle attend un bilan et un échange avec l'association pour voir s'il fait sens de la proposer en tant que nominative. Mais une subvention ponctuelle ne devient pas automatiquement nominative. Elle précise qu'une subvention ponctuelle de la Ville peut être renouvelée plusieurs années pour des projets de long terme contrairement à la pratique du Canton qui se limite à une année.

Le même commissaire demande ce qu'est le budget participatif de l'ECO.

M^{me} Widmer répond que c'est un budget conduit depuis des années qui permet aux écoles de monter un projet quel qu'il soit à partir du moment où il réunit tous les partenaires (maison de quartier, GIAP, associations de parents d'élèves, élèves, etc.).

Une commissaire remarque que la rubrique 53 est dédiée à l'association ou la fondation Vieillesse, mais elle n'a pas trouvé d'informations sur celle-ci. Elle demande donc ce que fait cette association.

M. Mimouni répond qu'il s'agit d'une enveloppe thématique de subventions ponctuelles qui seront dédiées à des projets touchant la vieillesse. Il y a plusieurs enveloppes thématiques qui figurent au budget et touchent différents domaines liés au DCSS.

La même logique est aussi présente en page 193 (enveloppes enfance, jeunesse, insertion sociale, etc.).

Une commissaire demande quelle est l'activité du Forum des démocraties participatives.

M. Mimouni répond qu'il stimule la participation citoyenne dans les quartiers autour de forums participatifs et promeut l'information sociale dans les quartiers durant des animations.

La commissaire aimerait le rapport d'activité 2020 de ce Forum.

Un commissaire demande quelle est la finalité du subventionnement à Pro Senectute qui est déjà fortement soutenue par la Confédération et des fonds privés.

M^{me} Brogniart répond que ce sont des activités de gymnastique pour les seniors.

Le même commissaire répond que ces activités ne sont plus proposées, une pétition s'en plaint d'ailleurs, et que c'est le Service des sports qui propose actuellement des activités pour les seniors d'après M^{me} Barbey-Chappuis.

M. Mimouni répond que cette somme a été versée en 2019, 2020 et 2021; le département poursuit donc.

M^{me} Kitsos précise que Pro Senectute recevait un financement de la part de fonds privés pour l'accompagnement social auprès des personnes âgées et la formation de ce personnel spécifiquement. Ces fonds privés se sont retirés pour 2022, ce qui génère un manque qui sera financé par le FI. Ce financement sera revu pour le budget 2023. Cependant, en ce qui concerne cette ligne, le département répondra par écrit.

Page 195

Une commissaire demande à quoi se rapporte la ligne «Actions sociales, exclusion» à la rubrique «Aide sociale et domaine de l'asile».

M. Schroft répond qu'il s'agit principalement de l'ensemble des prestations fournies aux personnes sans abri, notamment les repas achetés au traiteur Migros et distribués au Club social rive gauche et à Frank-Thomas.

La même commissaire demande ce que sont les allocations sociales ponctuelles.

M. Schroft répond que c'est une aide financière prévue par le règlement relatif aux aides financières du SOC. Ce montant permet aux assistant-e-s sociaux de fournir un soutien ponctuel pour des personnes qui ont des besoins

qui ne pourraient être couverts par une prestation de l'aide sociale de l'Hospice ou pour des interventions spécifiques qui permettent de résoudre une situation comme des arriérés de loyer, ou de primes d'assurance-maladie, etc., pour des personnes qui n'ont pas le droit d'être prises en charge par un autre service social.

Un commissaire demande pourquoi l'association Cheetah-Baby Plage ne reçoit pas de subvention cette année.

M^{me} Widmer répond qu'elle a renoncé à la gestion de la place de jeu et donc à la subvention liée. L'entretien de la place de jeux est maintenant du ressort du service.

Une commissaire remarque qu'à cause du Covid la fête des petits a eu lieu de façon décentralisée dans les écoles plutôt que de façon centralisée aux Bastions. Elle demande s'il y aura des changements dans le budget et si les prochaines fêtes auront lieu de manière centralisée aux Bastions ou sur un modèle décentralisé.

M^{me} Kitsos répond qu'aucune décision n'a été prise. L'idée est de voir comment évolue la situation sanitaire et quelles seront les mesures à ce moment. Cependant le but est de revenir à une fête centralisée.

M^{me} Widmer répond que l'ECO est en train de faire le bilan et de tirer des leçons de la situation de l'année dernière et de réfléchir à des propositions à soumettre à la magistrature. La volonté du service est tout de même de revenir à un modèle centralisé. D'ailleurs la fête appartient au patrimoine immatériel de l'Unesco.

Une commissaire demande si le Centre ornithologique de réadaptation dont il est question est celui de Genthod et pourquoi la Ville le subventionne.

M^{me} Kitsos répond que c'était une décision du Conseil municipal.

Page 196 à 199

Aucune question.

Page 200

Un commissaire note une subvention à l'Aéro-Club de Genève à la ligne 34. Il demande ce qu'il fait.

M^{me} Widmer répondra par écrit.

Page 201

Aucune question.

Page 202

Un commissaire demande si le nombre de nouveaux postes répondra aux besoins qui augmentent et combien M^{me} Kitsos espérait créer de postes si elle n'avait pas été limitée par les circonstances.

M^{me} Kitsos répond que vu le contexte budgétaire le département a d'abord réalisé des économies transversales, puis répondu aux charges contraintes; la plupart des projets se font de manière compensée. Vu le contexte, il était donc difficile d'arriver avec des propositions de postes. Le SDPE est clairement en sous-effectif depuis plus de dix ans; il manque de ressources en termes d'outils informatiques, de gestion des salaires, du suivi RH, etc. Les structures augmentent mais les moyens ne suivent pas. Le département a donc priorisé le secteur. Pour les écoles et l'enfance, il y a aussi une sous-dotation en termes d'entretien, de nettoyage. Il y a eu un nombre important d'écoles en plus et donc de besoins. Pour le social, si l'objectif était de renforcer l'accompagnement pour viser l'insertion, il faudrait du personnel sur du long terme en plus mais actuellement on parle d'accueil d'urgence. Au niveau de la jeunesse, un des points concerne les travailleurs sociaux et travailleuses sociales hors murs (TSHM) au nombre de treize, ce qui représente un taux de couverture de 5% alors qu'à Vernier il est de 15% par exemple. Il est donc difficile d'amener un travail régulier dans les quartiers. Un renforcement est demandé de longue date.

Une commissaire demande si les patrouilleuses scolaires sont des auxiliaires.

M^{me} Widmer répond que non. Ce sont des salariées à part entière de la Ville.

La même commissaire demande à quels secteurs sont attribués ces huit postes.

M^{me} Widmer répond qu'elle ne peut pas le dire précisément. Néanmoins c'est une obligation légale qui émane d'un constat de la Brigade de sécurité routière qui définit quels emplacements nécessitent la présence d'une patrouilleuse scolaire. Elle enverra la liste des secteurs par écrit.

La même commissaire demande si les agents d'entretien sont plus des concierges que des nettoyeurs.

M^{me} Widmer répond qu'il y a quatre catégories de collaborateurs qui font le nettoyage des écoles et pour l'entretien des pavillons et tout ce qui a trait au développement des nouvelles propositions.

Toujours la même commissaire demande quelle est la mission du 0,5 ETP d'architecte.

M^{me} Lecuyer-Gauthier répond qu'ils ont trois volets: la gestion des portefeuilles des nouveaux projets en lien avec les contraintes liées à la petite enfance

fixées par le SASAJ, faire et élaborer les plans avec la DPBA car c'est le SDPE qui est en charge des spécificités de son secteur. Ils gèrent aussi les rénovations dans les crèches pour constater les normes sécuritaires, les faire valider par le SASAJ, etc. Enfin, ils sont aussi en charge de l'acquisition du mobilier pour les nouvelles structures ou le remplacement du mobilier obsolète dans les structures existantes.

Une commissaire demande si le cahier des charges est déjà établi pour le poste de conseillère en charge des personnes âgées.

M^{me} Kitsos répond qu'un programme avait été établi en 2015 avec plusieurs mesures. Le but actuellement est de mettre en œuvre ces mesures, mais le département attend le vote du Conseil municipal.

La même commissaire demande à quelle classe les postes de patrouilleur scolaire sont évalués.

M^{me} Widmer répond que ce sont des classes B à 28%. Elle confirmera par écrit.

La même commissaire a fait un calcul du salaire sans prendre en compte le pourcentage du temps de travail dans le revenu. Mais si l'on divise 197 000 francs par huit patrouilleuses, on arrive à un salaire mensuel de 3081 francs. En comparaison avec un travailleur social, en pourcents, il a un revenu de 2034 francs. Elle ne comprend pas cet écart.

M. Martin répond que 2,24 ETP représentent huit personnes à 28% pour 197 000 francs. Soit 80 000 francs l'ETP, charges sociales comprises.

M. Mimouni répond que les classes salariales sont fixées par la DRH selon un processus d'évaluation spécifique qui amène à déterminer le niveau de rémunération de chacun de ces postes. Les départements ne font qu'appliquer les décisions de la DRH.

La même commissaire demande si les patrouilleuses sont de droit privé.

M^{me} Widmer répond que ce sont des fonctionnaires à part entière.

Une commissaire estime que la Ville dispose d'un service entier d'architectes et a de la peine à comprendre pourquoi ce n'est pas une personne du département de M^{me} Perler qui effectue le travail d'architecte décrit par M^{me} Lecuyer-Gauthier.

M^{me} Lecuyer-Gauthier propose de faire parvenir son cahier des charges à la commission.

La commissaire aimerait savoir pourquoi le service d'architecture ne peut pas effectuer cette tâche.

M^{me} Kitsos répond qu'il y a des postes d'architectes dans tous les services.

M^{me} Widmer ajoute que l'ECO emploie une adjointe de direction responsable de l'unité patrimoine qui couvre deux architectes et un technicien frigoriste. Une convention lie le service à la DPBA et gère toutes les interventions de moins de 3000 francs. Les architectes de la DPBA sont dans un état de saturation totale et toutes les petites réparations incombent aux services. Il y a par ailleurs le lien avec les utilisateurs, le travail de planification, de programmation qui est fait par les architectes du service.

M^{me} Kitsos explique que ce n'est pas exceptionnel. Ce qui l'est est que le SDPE n'ait pas disposé de ces moyens avant pour gérer les 80 institutions de la petite enfance. Des personnes réactives sont nécessaires au sein des services pour gérer les questions spécifiques à ces derniers avec des exigences élevées et particulières qui ne laissent pas de marge de manœuvre.

Ce pourcentage est par ailleurs bien plus faible que ce qu'elle escomptait mais a déjà nécessité qu'elle renonce à 0,5 ETP à la direction qui est déjà en sous-effectif.

La commissaire aimerait le cahier des charges pour ce poste.

Page 203

Une commissaire demande pourquoi la page où figuraient les petites sommes octroyées à différentes associations en fin d'année a disparu.

M^{me} Kitsos ne sait pas à quoi elle fait référence.

M. Mimouni répond que d'habitude, s'il restait un peu d'argent dans certaines enveloppes de subvention ponctuelles, il était reversé à des associations pour les soutenir dans leurs activités durant les fêtes de fin d'année. Mais il ne reste rien cette année.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie la magistrate et ses collaboratrices et collaborateurs et leur donne congé.

Séance du 7 octobre 2021

Discussion et votes

Un commissaire socialiste affirme que son parti salue les efforts budgétaires faits pour l'augmentation des places en crèche, le lancement d'un processus progressif de municipalisation du secteur de la petite enfance, le maintien de l'effort de la Ville pour l'hébergement des sans-abris bien qu'il ait une recommandation sur la question de la responsabilité des autres communes et du Canton qui

devraient participer à cet effort censé être collectif même si la Ville centralise logiquement le sans-abrisme. Le Parti socialiste salue aussi le maintien et le renforcement des efforts de la Ville au profit des personnes âgées. Cela dit, le Parti socialiste a un gros problème avec le budget en général et particulièrement avec celui du DCSS: le gel d'une partie des mécanismes salariaux du personnel de la petite enfance. L'une des recommandations que le Parti socialiste soumettra consistera à demander au Conseil administratif de retirer sa proposition de gel des mécanismes salariaux du personnel de la petite enfance ainsi qu'une recommandation sur le soutien et le renforcement de l'effort de la Ville pour faire participer les autres communes et le Canton à l'hébergement des sans-abris. La fonction d'un budget n'est pas d'enthousiasmer ses lecteurs, mais il témoigne des efforts constants de la Ville et de ses départements pour mener une politique municipale et sociale que le Parti socialiste soutiendra.

Une commissaire du Parti libéral-radical affirme que son parti a fait des constats similaires à ceux du Parti socialiste. Le Parti libéral-radical trouve que M^{me} Kitsos essaie de mutualiser un maximum avec ce qu'elle a mais regrette qu'elle aille autant de l'avant avec le sans-abrisme alors que pour l'instant c'est la Ville qui met principalement la main au porte-monnaie. Le Parti libéral-radical regrette que le Conseil administratif de la Ville ne fasse pas de choix clairs dans ses priorités. Le Parti libéral-radical alerte la magistrate en charge sur la question de l'accueil des sans-abris qui devrait être mutualisé depuis 2018 et la seule chose que la Ville ait obtenue depuis est 1 million de francs de l'ACG. Le Parti libéral-radical s'abstiendra lors du vote du budget ce soir en espérant que le Conseil administratif essaie de trouver d'autres pistes.

Une autre commissaire complète la position du Parti libéral-radical en affirmant qu'elle est consciente qu'il s'agit d'un budget de crise qui vise à être aux côtés de ceux qui sont le plus impactés par cette dernière. Le Parti libéral-radical a été surpris de la manière dont est gérée la politique de subventionnement appliquée par le DCSS qui, contrairement au département de la culture, ne procède pas à un réel suivi et ne crée pas de conventions. Le Parti libéral-radical se demande s'il n'y a pas la possibilité de regrouper certaines associations selon des critères de priorisation par secteurs. La commission a découvert quelques scories de subventions qui restent de manière historique sans que les commissaires n'aient accès aux bilans d'activité des associations bénéficiaires. Elle remarque ainsi qu'il n'est pas facile d'obtenir les bilans d'activité des associations subventionnées par le DCSS et le Parti libéral-radical doute de sa manière de fonctionner. Le Parti libéral-radical aimerait soulever cette thématique en profitant que l'étude de ce budget est encore en réflexion pour faire réévaluer le mode d'attribution des subventions ainsi que la réactualisation de certaines d'entre elles.

Une commissaire démocrate-chrétienne, au nom de son parti, remercie le personnel du département pour le travail déployé en ces temps compliqués et

difficiles. Elle salue l'augmentation du nombre de places de crèches et l'effort constant fourni depuis plusieurs années par la magistrature dans ce sens. Concernant le sans-abrisme, tout comme le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien est préoccupé par le fait que la Ville supporte l'essentiel des charges bien qu'il ait compris l'esprit de la nouvelle loi cantonale. Néanmoins, le Parti démocrate-chrétien est déçu mais rempli d'espoir quant à une participation plus importante des communes et du Canton. Le Parti démocrate-chrétien a des interrogations sur la nécessité de certains nouveaux postes demandés dans ce projet de budget. Le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra ce soir et attend les informations sur les recettes fiscales à venir dans les prochaines semaines.

Le commissaire d'Ensemble à gauche affirme que son parti soutient le processus de municipalisation par étapes et tous les efforts concernant l'hébergement des sans-abris. Il estime cependant que la Ville pourrait dépenser plus. Ensemble à gauche refusera ce budget tant que le Conseil administratif ne retirera pas sa proposition de blocage des mécanismes salariaux dans le secteur de la petite enfance où les postes sont très majoritairement occupés par des femmes dont le travail est déjà dévalorisé.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme que son groupe remercie la conseillère administrative et son personnel pour les efforts faits sur le sans-abrisme et l'augmentation du nombre de places de crèche qui répond à un véritable besoin exprimé par les familles. Cependant le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra car il s'oppose au gel des mécanismes salariaux.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre affirme que son parti remercie M^{me} Kitsos et son état-major pour la gestion du DCSS et l'excellent travail fourni. L'Union démocratique du centre est parfaitement consciente de la difficulté du travail de ce département mais souhaiterait que des réductions de budget soient effectuées au niveau des subventions au profit des associations mentionnées dans le projet de budget dans le moyen et le long termes. Le gel des mécanismes salariaux pour la petite enfance est un bon début. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre acceptera ce projet de budget mais restera attentive et sa décision finale sera émise par son commissaire à la commission des finances (CF).

Un commissaire Vert affirme que les Vert-e-s ont pris connaissance du projet de budget et des explications fournies par la magistrature et ses services avec intérêt. Les Vert-e-s saluent tout d'abord le fait que le budget prévoit le maintien du niveau de prestations, particulièrement en faveur de la population la plus démunie. Le projet de budget prévoit des subventions monétaires pour une somme de plus de 165 millions de francs au profit d'institutions et d'associations qui fournissent pour la plupart jour après jour un travail essentiel sur le terrain. Les Vert-e-s saluent la création de nouvelles places de crèche en 2022; il s'agit d'un

investissement important dans l'avenir et qui répond à un réel besoin des Genevois-es. Cela étant, les Vert-e-s sont préoccupés par la situation budgétaire tendue qui demande un retour à l'équilibre d'ici à 2028. Sachant que le Conseil administratif poursuit des objectifs ambitieux en matière de politique de la petite enfance qui ne seront pas sans impact sur le budget, les Vert-e-s aimeraient connaître les pistes de l'exécutif qui permettent une maîtrise des coûts en matière de cohésion sociale et de solidarité, car c'est bien une maîtrise des coûts qui permettra de mettre en œuvre ces politiques en gardant une certaine marge de manœuvre pour des projets à venir. Concernant la lutte contre le sans-abrisme, les Vert-e-s partagent la frustration exprimée par tout le monde ce soir de voir la Ville porter la quasi-totalité de ces charges. Les Vert-e-s voteront oui à ce budget qui, dans sa globalité, s'inscrit dans leur ligne politique et garantit une cohésion sociale forte et résiliente en temps de crise.

Le Parti socialiste propose à la CCSJ de voter trois recommandations.

Recommandation 1

La commission demande au Conseil administratif de renoncer au gel des mécanismes salariaux du personnel de la petite enfance.

La première recommandation est acceptée par 6 oui (4 S, 1 EàG, 1 MCG) contre 4 non (3 PLR, 1 UDC) et 5 abstentions (3 Ve, 2 PDC).

Recommandation 2

La commission demande que le Conseil administratif fasse tout son possible pour obtenir du Canton et de l'ACG des engagements financiers à la hauteur de la lutte que mène la Ville contre le sans-abrisme.

La deuxième recommandation est acceptée à l'unanimité.

Recommandation 3

La commission demande que la subvention octroyée au Centre ornithologique de Genthod soit accordée à une autre association plus en lien avec la Ville comme l'Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires ou le programme «1 h par m² – Un-e étudiant-e sous mon toit».

Une commissaire du Parti libéral-radical demande si le vote peut être réalisé en deux parties: la suppression en premier et la réattribution ensuite.

Un commissaire socialiste répond que cela n'a pas de sens de supprimer une subvention sans proposer de la remplacer, sans quoi elle tomberait.

La commissaire du Parti libéral-radical répond qu'on ne peut pas grever le budget sans proposer de contrepartie.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien précise que la CCSJ ne peut le faire, c'est la CF qui le fera.

Un commissaire du Parti socialiste répond qu'il ne s'agit que d'une proposition pour la CF.

Une commissaire Verte ajoute que c'est une recommandation, elle ne fait sens que si elle mentionne le retrait et la réattribution.

La commissaire libérale-radical remarque que, formellement, il faut la couper afin de laisser la possibilité aux commissaires de s'exprimer sur leur volonté de supprimer la subvention mais pas forcément de la réallouer aux associations mentionnées.

Une commissaire socialiste répond que la voter en deux parties génère le risque pour le DCSS de perdre cette subvention.

La présidente met fin au débat. Personne ne présentant d'autre solution, la commission passe au vote de cette recommandation en l'état.

La commission demande que la subvention octroyée au Centre ornithologique de Genthod soit accordée à une autre association plus en lien avec la Ville comme l'Association pour la sauvegarde du logement des personnes précaires ou pour le programme «1 h par m² – Un-e étudiant-e sous mon toit».

Par 9 non (3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) contre 5 oui (4 S, 1 EàG) et 1 abstention (MCG), la troisième recommandation est refusée.

PB 2022

La présidente passe enfin au vote du projet de budget 2022, département de la cohésion sociale et de la solidarité (PR-1470), assorti des deux recommandations acceptées, qui est accepté par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 UDC) contre 1 non (EàG) et 6 abstentions (2 PDC, 1 MCG, 3 PLR).

PROJET DE RECOMMANDATION 1

La commission demande au Conseil administratif de renoncer au gel des mécanismes salariaux du personnel de la petite enfance.

PROJET DE RECOMMANDATION 2

La commission demande que le Conseil administratif fasse tout son possible pour obtenir du Canton et de l'ACG des engagements financiers à la hauteur de la lutte que mène la Ville contre le sans-abrisme.

Annexe: réponses du DCSS aux questions de commissaires

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022



DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

Commission de la cohésion sociale et
de la jeunesse du Conseil municipal
Madame Nadine Béné
Présidente

Genève, le 6 octobre 2021

Objet
SMI/SCb

**PR-1470 – Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2022 –
Audition du 30 septembre 2021 – Réponses aux questions de la Commission**

Madame la Présidente,
Chère Madame,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les réponses apportées aux questions posées par votre Commission lors de l'audition mentionnée en objet.

-oOo-

Service de la petite enfance

Question 1 – Quel est le nombre de dossiers en attente au Bureau d'information petite enfance (BIPE) ?

Le nombre d'enfants en attente à ce jour est le suivant :

- 0-1 an : 470 dossiers;
- 1-2 ans : 419 dossiers;
- 2-3 ans : 205 dossiers;
- 3-4 ans : 73 dossiers.

Soit 1'167 dossiers au total.

Si l'on inclut les enfants pour lesquels une place de crèche a été demandée après le 31.12.2021, le total des demandes s'élève à 2'359.

Le tableau du nombre de demandes en fonction des codes postaux est présenté en annexe 1.

6

Question 2 – Transmettre le cahier des charges du poste d'architecte prévu au Service de la petite enfance (0.5 ETP architecte).

Le cahier des charges de l'architecte du Service de la petite enfance est présenté en annexe 2.

Le Service doit répondre aux demandes des 22 secteurs de la petite enfance en Ville de Genève, totalisant près de 80 espaces d'accueil préscolaires, pour lesquels des interventions sont nécessaires et toujours plus nombreuses.

En parallèle, le Service travaille sur 6 projets de création de nouvelles SAPE à l'horizon 2027, qui nécessitent l'analyse des besoins des utilisateurs, en collaboration avec le SASAJ et la Direction du Patrimoine Bâti (DPBA).

Enfin, la DPBA n'intervient pas dans les bâtiments qui n'appartiennent pas à la Ville de Genève. Par conséquent, tous les projets de nouvelles SAPE en lien avec des partenaires privés sont gérés en direct par les architectes du Service. Aujourd'hui, le Service en comptabilise huit en cours.

-oOo-

Service des écoles et institutions pour l'enfance

Question 3 – Informer du surcoût de l'encadrement lié au Covid dans les restaurants scolaires.

Le surcoût de l'encadrement lié au Covid-19 est le suivant :

- PR-1449 - 1er semestre 2021 : CHF 180'000.--
- PR-1467 - 2ème semestre 2021 : CHF 120'000.--
- Total 2021 : CHF 300'000.--

Question 4 – Quelle est la part de produits GRTA et la part de produits suisses dans les restaurants scolaires ?

La part de produits GRTA et la part de produits suisses dans les restaurants scolaires est de :

- Part de produit GRTA : 25%
- Part de produits CH : 40%

Question 5 – A quoi correspond la Ligne 439 intitulée « Autres revenus » pour un montant de CHF 10'000.-- (p. 189) ?

Cette nature comptable sert à budgétiser les sponsorings, dons et legs. A la demande de la Direction financière (DFIN), le budget de CHF 10'000.-- a été transféré du groupe 424 « Taxes d'utilisation et taxes pour prestation de services » au groupe 439 « Autres revenus ». Ceci a été réalisé sans impact budgétaire.

Question 6 – Quelles sont les missions de l'Aéro club Genève ?

Cette association a pour but de contribuer au développement de l'aéromodélisme sportif et de l'aviation en général. La gratuité correspond à la différence entre le montant payé par l'association à travers une convention et le loyer théorique, selon le standard appliqué en Ville de Genève.

Question 7 – Quels sont les secteurs concernés par les nouveaux postes de patrouilleurs/euses scolaires ?

6 nouveaux emplacements ont été créés ces dernières années pour :

- Rue d'Italie; Boulevard St-Georges/Village-Suisse; avenue Ste-Clotilde/rue Gourgas : 3 emplacements supplémentaires dès 2015 ;
- Avenue Blanc/Sécheron; avenue de Trembley; Rue Dumas/Barraud : 3 emplacements supplémentaires dès 2021.

Ces 6 nouveaux emplacements nécessitent le recrutement de 8 patrouilleurs/euses scolaires.

S'agissant d'une obligation légale, les postes sont actuellement occupés par du personnel sous contrat auxiliaire.

En 10 ans, la Ville de Genève s'est densifiée, de nouvelles écoles ont été créées ou transformées, les dotations en postes de patrouilleurs/euses scolaires n'ont pas été adaptées.

Question 8 – Quelle est la classe de fonction des patrouilleurs/euses scolaires ?

La classe de fonction des patrouilleurs/euses scolaires est la classe B.

Question 9 – La Commission souhaite obtenir le Rapport Beelong.

Le rapport Beelong est produit en annexe 3.

-oOo-

Unité Vie Associative**Question 10 – G'innove : quel est le montant exact pour le soutien au Refetorio (financement Fondation Mater via fond G'innove) ?**

Le programme G'innove finance le projet Refetorio à hauteur de CHF 20'000.--.

Question 11 – Pro Senectute : comment a été utilisée la subvention monétaire de CHF 8'400.-- ?

Vous trouverez, en annexe 4, le descriptif de Gym Seniors.

La subvention monétaire de CHF 8'400.-- est utilisée pour des cours de gymnastique pour les seniors.

En 2020, les activités de gym sur site ont été fortement réduites en raison de la pandémie, mais une vingtaine de vidéos "bougez à la maison" ont été produites en lieu et place, comptabilisant 15'000 vues chacune.

De plus, sur les 5'912 activités planifiées pour l'année, 2'782 cours animés par les monitrices ont eu lieu et ont été suivis par 2'314 personnes.

Question 12 – La Commission souhaite obtenir le Rapport d'activités 2020 du Forum de démocratie participative.

Le Rapport d'activités 2020 du Forum de démocratie participative est produit en annexe 5.

-oOo-

J'espère avoir fourni les réponses les plus précises possibles aux questions des commissaires. Je reste néanmoins à votre entière disposition pour tout complément éventuel.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.


Serge Mijmouni
Directeur

Annexes : 1. Tableau du nombre de dossiers en attente au BIPE
2. Exemple de cahier des charges d'un architecte au SDPE
3. Rapport Beelong
4. Pro Senectute : descriptif de Gym Seniors
5. Forum de démocratie participative : Rapport d'activités 2020

Copies : Mme Christina Kitsos, Conseillère administrative
Chef-fe-s de service du Département de la cohésion sociale et de la solidarité

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4569

	1201		1202		1203		1204		1205		1206		1207		1208		1209		1227 Acacias		1231 Conches GE	
	total en attente	crèches crèche																				
0-1 AN	36	21	50	33	60	40	20	16	86	50	49	35	86	74	52	41	9	5	14	10	2	2
1-2 ANS	24	7	62	26	86	54	6	3	52	31	65	48	62	36	35	19	20	8	5	4	1	0
2-3 ANS	6	4	26	15	35	19	8	7	37	20	30	16	26	20	17	6	10	2	5	3	1	0
3-4 ANS	4	2	12	5	23	8	2	1	10	4	4	3	7	3	2	1	2	0	6	1	0	0



Département de la cohésion sociale et de la
solidarité
Service de la petite enfance (SDPE)

Cahier des charges

1. Fonction et poste

titulaire	:		
département	:	Département de la cohésion sociale et de la solidarité	
service	:	Service de la petite enfance (SDPE)	
unité	:	Technique	
taux d'activité	:		
horaire	:	variable	
n°	poste	fonction-type (à compléter par la DRH)	
	5000 0721	07 001210	
intitulé	Architecte aménagiste	Ingénieur-Architecte ou Ingénieure-Architecte responsable d'opérations	
classe	L		
statut	Employé-e	Réservé DRH	
cadre	oui	Réservé DRH	
supérieur-e direct-e	:	Administrateur/trice du service	
n°poste supérieur-e direct-e	:	5000 0720	
subordonné-e-s	:	sans	
remplace	:	Autre architecte de l'unité	
est remplacé-e par	:	Autre architecte de l'unité	

2. Mission générale

AU SEIN D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

- Gérer des projets de construction, d'extension, de rénovation, de réaménagement ou d'entretien courant de SAPE, domiciliés dans des bâtiments n'appartenant pas à la Ville de Genève, avec ou sans mandataires, et en collaboration avec les directions des SAPE et assurer leur réalisation
- Gérer des opérations d'entretien courant de SAPE, domiciliés dans des bâtiments appartenant à la Ville de Genève, en collaboration avec les directions des SAPE et sous l'égide de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)
- Participer à l'étude et à la réalisation de projets de création de SAPE :
 - dans le cadre de partenariat avec d'autres organismes, en collaboration avec leurs représentant-e-s
 - dans des bâtiments appartenant à la Ville de Genève, sous l'égide de la DPBA
- Gérer le suivi administratif des travaux et des acquisitions (mobilier, matériels, fournitures, etc.) nécessaires à l'ensemble des SAPE dans le cadre de leurs activités d'accueil préscolaire

3. Activités principales et responsabilités

1. Gérer des projets de construction, d'extension, de rénovation, de réaménagement ou d'entretien courant de SAPE, domiciliées dans des bâtiments n'appartenant pas à la Ville de Genève, avec ou sans mandataires, en collaboration avec les directions des SAPE, et en assurer la réalisation
 - 1.1. Elaborer des programmes d'études de projets et pour ce faire :
 - 1.1.1. Diagnostiquer, évaluer l'état et apporter une expertise sur l'état des ouvrages et leur aménagement
 - 1.1.2. Identifier et analyser les besoins et contraintes des SAPE
 - 1.1.3. Définir les priorisations avec la hiérarchie
 - 1.1.4. Estimer les coûts et proposer un calendrier sommaire des projets retenus
 - 1.1.5. Représenter le Maître d'Ouvrage sous délégation du propriétaire du/des bâtiments
 - 1.1.6. Participer aux séances de consultation et/ou de coordination mises en place dans le service, et dans le cadre de partenariat avec d'autres organismes en collaboration avec leurs représentant-e-s
 - 1.1.7. Etablir, d'entente avec la direction du service, un programme définitif, le cas échéant en vue de la sélection de mandataires, selon les procédures et règlements en vigueur
 - 1.1.8. Soumettre les plans définitifs à la direction du service, puis les valider par signature
 - 1.2. Chiffrer les projets et gérer l'adjudication des travaux
 - 1.2.1. Rédiger les cahiers des charges, contrôler les offres et les propositions d'adjudications des mandataires selon les procédures applicables : concours, appels d'offres ou devis
 - 1.2.2. En cas de participation de mandataire, assurer les démarches administratives (procédures et directives AIMP, Ville de Genève, etc.)
 - 1.2.3. Chiffrer et présenter le devis général à la hiérarchie pour discussion et validation, et, cas échéant, avec les mandataires
 - 1.2.4. Préparer et suivre des demandes de crédits dans le cadre de dossiers spécifiques et à la demande de l'administrateur/trice
 - 1.2.5. Suivre la rédaction des contrats
 - 1.2.6. Présenter des rapports et/ou tableaux de bord réguliers à l'administrateur/trice de l'état d'avancement
 - 1.3. Au niveau de la réalisation du projet :
 - 1.3.1. Mettre au point la planification générale de l'opération
 - 1.3.2. Superviser les mandataires ou les entreprises durant l'intégralité du chantier ; s'assurer de la conformité des travaux ainsi que du respect de la structure et du caractère architectural du bâtiment
 - 1.3.3. Organiser des séances avec les partenaires internes/externes concernés
 - 1.3.4. Suivre et contrôler régulièrement le respect des coûts et de la planification des études
 - 1.3.5. Suivre la phase de demande d'autorisation de construire
 - 1.3.6. Contrôler régulièrement la qualité du projet, en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire, le respect du planning et des coûts, y compris les bilans périodiques et les estimations des risques (coûts, qualité, délais)
 - 1.3.7. Participer, si besoin, à la mise au point des documents de présentations publiques et de commissions
 - 1.3.8. Etablir des rapports réguliers pour l'administrateur/trice service concernant les travaux (sommés engagées, état d'avancement, etc.)
2. Gérer des opérations d'entretien courant de SAPE, domiciliées dans des bâtiments appartenant à la Ville de Genève, en collaboration avec les directions des SAPE, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire mise à disposition par le DPBA au SDPE
 - 2.1. Diagnostiquer, évaluer et apporter une expertise sur l'état de dégradation des aménagements et des ouvrages
 - 2.2. Participer à la mise au point de la stratégie d'entretien systématique et ponctuelle, ainsi qu'à la planification nécessaire
 - 2.3. Organiser et rédiger des demandes d'offres, soumissions, devis, analyses des offres et

- commandes des travaux
- 2.4 Coordonner, planifier, et suivre la réalisation des travaux
 - 2.5 Suivre les aspects comptables : contrôle des devis et des factures, établissement des arrêtés et décomptes finaux
3. **Participer à l'étude et la réalisation de projets de création de SAPE**
-dans des bâtiments appartenant à la Ville de Genève, sous de la DPBA
-dans le cadre de partenariat avec d'autres organismes, en collaboration avec leurs représentant-e-s
- 3.1. Participer aux séances de coordination mises en place par le service et dans le cadre de partenariat avec d'autres organismes, en collaboration avec leurs représentant-e-s ainsi que pour des bâtiments appartenant à la Ville de Genève, sous l'égide de la DPBA
 - 3.2. Récueillir les informations et étudier les besoins sur le plan architectural et technique, notamment en collaboration avec les directions des SAPE
 - 3.3. Collaborer, si besoin, et à la demande de l'administrateur, à la rédaction, pour partie, de demandes de crédits
4. **Gérer le suivi administratif des travaux et des acquisitions (mobiliers, matériels, fournitures, etc.) nécessaires à l'ensemble des SAPE dans le cadre de leurs activités d'accueil préscolaire**
- 4.1. Participer aux séances de coordination mandataires - maître d'ouvrage et toutes autres séances où la représentation du maître de l'ouvrage est requise
 - 4.2. Contrôler régulièrement la qualité de la réalisation du projet, en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire, le respect du planning et des coûts, y compris les bilans périodiques et les estimations des risques (coûts, qualité, délais)
 - 4.3. Assurer le suivi comptable, contrôle et validation des devis et des factures
 - 4.4. Présenter des rapports réguliers et/ou tableaux de bord à l'administrateur/trice de l'état d'avancement des projets ou chantiers en cours
 - 4.5. Assurer la réception des travaux avec le mandataire
 - 4.6. Effectuer l'établissement des décomptes finaux et le bouclage de crédits
 - 4.7. Superviser la mise en service et gérer les éventuels contrats d'entretien et de maintenance établis au nom des SAPE
 - 4.8. Rédiger de la correspondance
 - 4.9. Suivre la constitution des dossiers des opérations à fin d'archivage
 - 4.10. Répondre aux demandes quotidiennes de dépannages (bâtiment et matériels) des SAPE et assurer le suivi des interventions nécessaires
 - 4.11. Soutenir les directions SAPE lors de la survenance de sinistres dans le cadre de l'appel aux assurances
 - 4.12. Soutenir les directions SAPE dans la gestion des interventions des entreprises de nettoyage mandatées
 - 4.13. Superviser l'établissement et la mise à jour des inventaires du matériel et des équipements

4. Champ de compétences

1. Droit de signature

Cf. point 2.

2. Compétences financières

La Directive relative aux engagements financiers et aux procédures de marchés publics du Département de la cohésion sociale et de la solidarité précise les directives de délégation du Service de la petite enfance (SDPE).

Ainsi, une délégation de compétences technique octroie au/à la titulaire l'autorisation pour engager le service, par sa signature, pour des travaux et acquisitions d'un montant inférieur à CHF 20'000.-

3. Représentation

Le/la titulaire a la compétence pour représenter le Service de la petite enfance auprès des services compétents et des partenaires avec les mandataires en s'assurant de la qualité des projets.

5. Conditions particulières d'exercice

Les gros travaux au sein des structures d'accueil de la petite enfance ne pouvant être entrepris qu'en l'absence des enfants, l'architecte ne pourra pas prendre ses congés durant les vacances scolaires.

Le/la titulaire se conformera aux procédures édictées par la Ville de Genève en matière de travaux et selon le référentiel technique annexé.

En cas de nécessité, le/la titulaire pourra être sollicité pour exécuter toute autre tâche administrative nécessaire au bon fonctionnement du service.

6. Base statutaire

Art. 9 Cahier des charges

Les membres du personnel reçoivent un cahier des charges qui décrit les tâches à effectuer, ainsi que les responsabilités et les exigences liées au poste qu'elles ou ils occupent

Art. 30, alinéa 2 REGAP Cahier des charges (Statut Art. 9)

Le cahier des charges peut être modifié en tout temps dans le respect de la description de la fonction si les nécessités du service ou les aptitudes de la personne concernée le justifient. La personne concernée doit être consultée préalablement. Elle a le droit d'exiger à cette fin un entretien avec la personne responsable de la modification du cahier des charges.

Statut du personnel de la Ville de Genève Art. 84 Exécution du travail

Règlement d'application du Statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP) Art. 99 Responsabilités particulières des cadres (Statut Art. 89)

7. Approbation

Document lu et approuvé par :

	NOM et Prénom	Signature	Date
Titulaire			
Chef/ du service			
Direction du département			



Ville de Genève (écoles) Résultats Beelong 2020 – Résumé

Mandat

Soucieuse de l'impact environnemental des repas servis dans ses restaurants scolaires, la ville de Genève a mandaté Beelong pour faire un bilan de situation détaillé afin d'avoir une vision globale, de pouvoir déterminer des objectifs de durabilité et de mettre en œuvre des actions ciblées.

Ce bilan de situation a été effectué de manière simultanée pour les huit cuisines de production de repas scolaires de la ville. L'ensemble des études pour les huit cuisines a lieu entre 2019 et 2020. Les résultats ont été présentés aux chefs de cuisine concernés en octobre 2020.

Étude Beelong

L'étude est basée sur les bulletins de livraison de l'ensemble des achats alimentaires livrés dans chacune des 8 cuisines de production pendant les périodes étudiées. Cette manière de procéder n'a aucun impact sur la charge de travail des cuisiniers.

Sur cette base, chaque produit alimentaire acheté est évalué, grâce à la multitude d'informations collectées auprès des marques, distributeurs et producteurs: la provenance des matières premières et le lieu d'élaboration, les modes de transports, les modes de production et les labels, les programmes d'élevage, l'état des stocks de poissons et la technique de pêche, le mode de culture sous serre chauffée ou non, la consommation et la pollution d'eau, les emballages, l'empreinte carbone, le bien-être animal, etc. Chaque produit alimentaire obtient ainsi un éco-score Beelong.

Périodes d'étude

Les achats alimentaires ont été étudiés pendant 2 mois (1 mois en saison froide, 1 mois en saison chaude), à savoir pendant les mois de septembre et février (2019 ou 2020 selon les cuisines).

Le mandant est seul responsable de la transmission complète des bulletins de livraison (ou statistiques) et des factures pendant les périodes concernées. Les résultats dépendent également d'informations supplémentaires sur les produits. Beelong recherche ces informations directement auprès des acteurs concernés mais ne peut garantir la transparence et l'exactitude des données communiquées par ces derniers.

Résultats

Les résultats complets transmis à chaque cuisine comprennent:

- **De multiples indicateurs de performance environnementale**
- **Des recommandations détaillées**
- **Des alternatives produits spécifiques**
- **Des suggestions d'outils**

L'ensemble des données collectées ainsi qu'un tableau de bord sont également disponibles en ligne (accès dans le rapport complet).



Performance environnementale globale 2019-2020

Nombre de cuisines:	8 cuisines
Nombre de produits uniques étudiés:	2'003 références
Nombre de fournisseurs:	50 fournisseurs
Poids total:	73'318 KG (2 mois)
Budget total:	542'659 CHF (2 mois)

Répartition des éco-scores:



Indicateurs clés et objectifs (2023?)



Produits suisses (ing. principal)

Résultat 2020: 49%
Objectif : 70%



CO2 eq. / kg de nourriture *

Résultat 2020: 5.55 kg
Objectif : 4.5 kg



Produits labellisés

Résultat 2020: 33%
Objectif : 40%



Produits de saison *

Résultat 2020: 91%
Objectif : 80%



Produits biologiques

Résultat 2020: 0.2%
Objectif : 20%



Œufs et volaille en plein air *

Résultat 2020: 17.3%
Objectif : 80%



Produits Fairtrade

Résultat 2020: 11.6%
Objectif : 100%



Bœuf et veau min. SST/SRPA *

Résultat 2020: 0%
Objectif : 60%



Poissons non menacés

Résultat 2020: 22.3%
Objectif : 100%



Produits GRТА *

Résultat 2020: 25%
Objectif : 25%



Produits carnés

Résultats 2020: 12%
Objectifs : 1 menu végét./4
10%
2 menus végét./4



Part du « fait maison » *

Résultat 2020: 85%
Objectif : 80%



Axes d'amélioration prioritaires

Pour réduire de manière significative l'impact environnemental des achats alimentaires pour les écoles de la ville de Genève, les principaux axes d'amélioration sont les suivants:

- **Réduire la quantité de viande consommée:** instaurer un jour végétarien supplémentaire, réduire les portions, augmenter l'offre végétarienne attractive, communiquer sur l'impact environnemental des repas, etc.
- **Augmenter la part de produits biologiques**
- **Éliminer les espèces de poissons en danger** et augmenter la part de poissons labellisés
- **Augmenter la part de produits respectant des standards minimum de bien-traitance animale**

Besoins identifiés

Pour atteindre les objectifs de durabilité précités, les principaux besoins identifiés à ce stade sont les suivants:

- a) **Une meilleure connaissance en cuisine végétarienne** (repas sans viande ni poisson) permettant de concilier durabilité, équilibre alimentaire et attractivité des plats pour un public cible d'écoliers. Ressources: atelier de cuisine groupé alliant pratique et théorie notamment sur les protéines végétales, recueil de recettes de cuisine, partage d'idées entre cuisiniers
- b) **Une meilleure connaissance de l'offre disponible en biologique**, de la différence de coût selon le type de produit et du ciblage des produits « faciles » pour atteindre l'objectif. Eventuellement, une adaptation de l'infrastructure de cuisine. Ressources: partage de connaissances entre cuisiniers, conseil spécialisé, programme BioSuisse
- c) **Une meilleure connaissance des produits de la mer**, de leurs labels et alternatives. Ressources: ateliers spécifiques, conseil spécialisé (liste d'alternatives produits), guides officiels (WWF, Ethic Ocean)
- d) **Une meilleure connaissance des programmes d'élevage respectueux** et de la disponibilité des produits. Ressources: ateliers spécifiques, conseil spécialisé
- e) **Un support en communication** afin de soutenir sur le terrain les cuisiniers pour expliquer et valoriser les changements effectués auprès des élèves, des parents et du corps professoral. Ressources: communication en ligne, lettre aux parents, documentation à l'attention des enseignants, communication sur site (roll-up, flyers, ..)
- f) **Un éventuel soutien financier.** Ressources: à déterminer.



Prochaines étapes

Une fois les objectifs ainsi que leur échelle temps validés, Beelong accompagnera chacune des huit cuisines pour s'en rapprocher le plus possible. Chaque cuisine ne partant pas de la même base et ne partageant pas toujours les mêmes difficultés ou facilités, un suivi individuel leur est proposé.

1. Sensibilisation

Une sensibilisation et information sur les impacts a déjà eu lieu via:

- La transmission du rapport de résultats individuels à chaque cuisinier, en octobre 2019
- La présentation des résultats globaux aux cuisiniers et discussion groupée, en octobre 2019
- L'atelier de sensibilisation sur les impacts et d'information sur les outils en janvier 2020

2. Amélioration

Pour la suite, il sera proposé à chaque cuisine (à discuter):

- Un plan d'action détaillé pour atteindre les objectifs déterminés: mesures concrètes et propositions de soutien selon discussion
- Un entretien pour discuter les mesures et évaluer les besoins
- Un soutien individuel selon discussion (par ex. recherche et/ou validation de produits, menus)

Ainsi que d'autres mesures collectives:

- Atelier de formation alliant théorie et pratique sur la cuisine végétarienne
- Compilation de recettes végétariennes et exemples de plans de menus
- Séance d'échange entre cuisiniers sur les bonnes pratiques et les difficultés

En parallèle, une étude sur le potentiel différentiel de coûts pour atteindre ces objectifs aura lieu (à discuter).

3. Communication

La communication de ces changements aux parties prenantes est essentielle: élèves, parents d'élèves, corps professoral, autre. Différentes mesures d'explication de ces changements et de sensibilisation via différents supports (online, print) permettront d'accompagner au mieux les efforts des cuisiniers. (à discuter)

4. Intégration

Pour inscrire les bonnes pratiques dans le temps et indépendamment des changements de personnel par exemple, différentes actions doivent être mises en place comme par exemple: la formalisation des objectifs déterminés dans les documents cadres ou contrats, le contrôle ponctuel, des éléments de formation récurrente, un système de partage d'information entre cuisiniers, etc. (à discuter)

Contact

Charlotte de La Baume
charlotte.delabaume@beelong.ch
www.beelong.ch

beelong

United Nations partner for the
Sustainable Food Systems program



4/4

PRO SENECTUTE
Gym Seniors
SPORT ET MOUVEMENT

Gym Seniors propose plus de 200 cours d'activité physique et sportive aux seniors. Les monitrices s'investissent pour contribuer à l'amélioration du bien-être général des aînés et pour donner les moyens aux participants de prendre en main leur santé.

Les 61 monitrices sont formées et titulaires d'une reconnaissance de l'Office fédéral du sport « esa » (Education et sport des adultes).

En 2020, 5 912 activités ont été planifiées et seuls 2 782 cours animés par les monitrices ont été suivis par 2 314 personnes en raison de la pandémie.

Durant la période estivale, 238 participants ont suivi 75 leçons offertes par nos partenaires de la Ville de Genève, de la Ville de Vernier, de la commune de Plan-les-Ouates, de Cité générations, de l'association VIVA et du CAD.

Des cours sont également proposés au sein de 19 IEPA et de 24 EMS dans le canton de Genève.

Afin de permettre aux seniors de se maintenir en forme, malgré le confinement, plusieurs actions ont été entreprises :

- Une vingtaine de vidéos « Bougez à la maison » ont été élaborées et mises en ligne sur YouTube par les monitrices, durant la période du premier confinement, occasionnant ainsi un peu plus de 15 000 vues chacune.
- Les organisations Pro Senectute de Suisse romande ont coordonné leurs efforts pour proposer, par le biais des télévisions locales, une émission quotidienne « Ça bouge à la maison » animée par deux moniteurs de Pro Senectute Arc Jurassien. Cette émission a été visionnée 185 000 fois durant l'année écoulée. Ce programme a été reconduit pour l'année 2021.

Saint-Jean www.forum1203.ch jardins partagés **Journal Concorde**

Ville de Genève chantiers plateforme écoquartier ferme Menut-Pellet **FMCV**

Codha **Charmilles** Pont de la Jonction SCHG rencontre avec les élèves du quartier

Bourgogne Europe **Concorde** **Ville de Vernier** 30 km/h

Construction Perret **Accueil des Habitants** Bruit routier Antenne sociale de proximité plateforme des maîtres d'ouvrage

Infos quartier rue Camille-Martin **BHNS** **Maison de quartier de Saint-Jean** U-turn **Office de l'urbanisme**

Covid Printemps de la transition écologique Zone industrielle de Châtelaine groupes de travail **AHQC**

Fondation HBM Émile Dupont **Défi citoyen** forum mobilité **panneaux d'information**

CFPI Maison de quartier de la Concorde aménagement services publics **Délices** Département du territoire

Avenue de l'Ain

NOTRE MISSION : DONNER UN CONTENU RÉEL AU MOT PARTICIPATION

Contrôle citoyen :
pleins pouvoirs aux
citoyen-ne-s, auto-
gestion.

Délégation de pouvoir : par exemple la
subsidiarité.

Partenariat : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyen-ne-s.

Implication : les opinions du public ont quelque influence mais ce sont encore les détenteurs du pouvoir qui prennent les décisions.

Consultation : les habitant-e-s ont la parole mais n'ont aucun pouvoir dans la prise en compte de leur point de vue.

Information : le public est informé sur les projets en cours, mais ne peut pas donner son avis.

Thérapie : traitement annexe des problèmes rencontrés par les habitant-e-s, sans aborder les vrais enjeux.

Manipulation : information biaisée utilisée pour « éduquer » les citoyen-ne-s en leur donnant l'illusion qu'ils-elles sont impliqué-e-s dans le processus.

Si le mot participation est à la mode, il peut toutefois recouvrir des réalités bien différentes...

Notre conviction est que la participation n'a de sens et de portée véritable que si les habitant-e-s en sont les acteurs-trices, qu'elle permet d'aborder les enjeux véritables, et d'apporter des changements réels dans l'environnement des personnes.

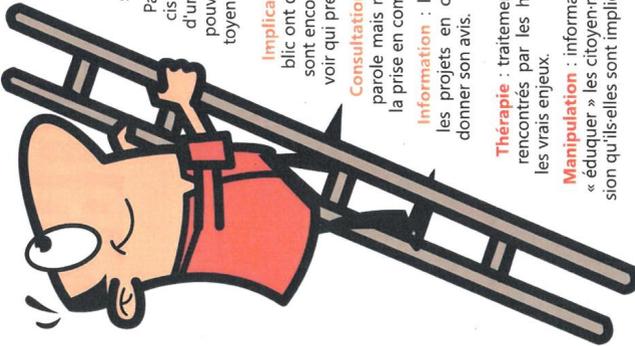
Sherry Arnstein, consultante américaine, a proposé en 1969 déjà une échelle de la participation décrivant huit niveaux dans la manière d'associer les habitant-e-s aux décisions qui les concernent. Cet outil devenu classique montre que le degré de participation réelle se mesure au pouvoir effectif que les citoyen-ne-s peuvent exercer.

En tant qu'association d'habitante-s active depuis 20 ans dans le secteur 1203, notre mission est de permettre aux personnes qui y résident de mener des actions collectives aboutissant à des transformations concrètes à l'échelle du quartier.

Pouvoir effectif des
citoyen-ne-s

Coopération symbolique
("tokenism")

Non
participation



ÉDITORIAL

Vu depuis la Concorde

Comment le Forum a-t-il passé cette si particulière année 2020 ? Entre réunions virtuelles et reports. En effet, l'essentiel des activités organisées par le Forum n'ont pas pu avoir lieu : les réunions d'écoquartier, la soirée publique sur la mobilité pour ne citer que les plus importants.

Bien sûr les affaires courantes et les informations ont été partagées lors des réunions virtuelles du comité de pilotage. Cependant, lors de telles réunions, seule l'ossature des choses est traitée. La chair, elle, celle qui fait tout l'intérêt de ces rendez-vous (les apartés, les non-dits, les « à côtés », les digressions) a été tristement absente.

Ainsi donc, si le Forum a continué vaillamment sa mission, la participation, elle, s'est assoupie sous l'emprise du COVID. C'est d'autant plus dommage que les transformations qui touchent le quartier, elles, ne se sont pas arrêtées.

Certains avancent à grand pas (la construction de nouveaux immeubles, la première phase du concours d'architecture du secteur T situé entre le viaduc d'Aire et la Villa Concorde), certaines avancent à un train de sénateur et prennent du re-

tard (la rénovation de la nouvelle maison de quartier), d'autres semblent au point mort (la fermeture de la rue Camille-Martin, la barrière sur le pont de la Jonction).

D'autres transformations sont en cours. Elles sont moins visibles pour l'instant car encore à l'étude, mais leur impact sur le quartier sera tout aussi important, si ce n'est plus. Elles concernent toutes la mobilité et ceinturent littéralement le quartier : le nouvel aménagement de l'avenue de l'Ain et la question du bruit routier d'une part, le nouvel aménagement de l'avenue de Châtelaine avec l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) d'autre part, et enfin le nouvel aménagement de la place de la Concorde et de l'avenue d'Aire (suppression du « rond-point habité », création d'un U-turn). Sans parler du raccordement de la Voie verte entre le Parc Hentsch et Vernier.

Espérons donc que l'ouverture des terrasses sera le prélude au réveil d'une participation et d'une mobilisation des habitants plus que jamais nécessaires pour encadrer les transformations qui se préparent et aiguillonner celles qui se sont assoupies...

Zoltan Horvath

QUI SOMMES-NOUS ?

Le comité

Le Forum Démocratie participative est dirigé par un comité d'habitant·e·s engagé·e·s bénévolement pour encourager la participation des habitant·e·s dans la vie de leur quartier.

Laurence Corpataux

Conseillère municipale à Genève

Daniel Dind

Militant associatif et syndical

Alain Dubois

Enseignant

Anouk Dunant Gonzenbach

Archiviste

Zoltan Horvath

Réalisateur

Les groupes de travail

Le Forum, ce sont aussi des habitantes et des habitants qui s'engagent dans différents groupes de réflexion et de travail. Actuellement, sont notamment actifs le groupe écoquartier Concorde, celui sur le bruit routier, et la commission transition écologique (en commun avec la Maison de quartier de Saint-Jean). Mais selon l'actualité ou les demandes du quartier, d'autres thématiques suivies par le Forum peuvent donner lieu à des réunions. Car ce sont les personnes qui s'intéressent à leur quartier et souhaitent participer à des démarches collectives qui font le Forum.

L'équipe

Le Forum Démocratie participative a pu compter en 2020 sur le travail de 2 coordinateurs :



Geneviève Herold Sifuentes,

engagée à 50 % (70% depuis juin) pour accompagner le processus participatif du secteur de la Concorde.

Nicolas Künzler

engagé à 50 % pour le secteur Saint-Jean – Charmilles, les infos quartiers et l'administration générale.

**ACTION GÉNÉRALE DANS LE SECTEUR 1203
ENCOURAGER L'ENGAGEMENT CITOYEN ET LE DIALOGUE AVEC LES ÉLU·E·S**

En collaboration avec la Maison de quartier de la Concorde, le Forum s'est engagé en début d'année dans l'action Défi citoyen lancé par le Canton et le Bureau d'intégration des étrangers à l'occasion des 15 ans du droit de vote des étrangers·ères au niveau communal.

Le but de cette action était d'encourager le maximum de personnes à participer aux élections municipales. Le moyen choisi a été de travailler avec des jeunes du quartier pour qu'ils puissent être des relais auprès de la population à travers différentes actions dans l'espace public ou dans des allées d'immeubles.



Forum avec les élu·e·s du quartier

Comme après chaque élection municipale, le Forum avait préparé pour début novembre la presque traditionnelle rencontre publique avec les élu·e·s du quartier. Le groupe de pilotage avait prévu que la discussion ait lieu à la Maison de quartier et qu'elle soit diffusée en direct sur internet, pour que les habitant·e·s puissent y assister et intervenir à distance. Mais le renforcement des mesures sanitaires nous a contraints au dernier moment à reporter ce rendez-vous à une période plus favorable. Notre expérience nous convainc en effet qu'un réel débat ne peut pas avoir lieu uniquement via écrans interposés. Les interactions directes sont nécessaires pour qu'il n'y ait pas seulement un échange d'idées, mais une authentique rencontre entre des personnes porteuses d'expériences et de points de vue différents.



AGIR A L'ECHELLE DU QUARTIER ET CRÉER DES LIENS



Soutenant l'idée d'un botaniste du quartier, la commission transition écologique de la Maison de quartier et du Forum propose de créer rue de Saint-Jean le **plus petit jardin botanique de Suisse.**

Lutte contre le réchauffement et transition écologique

Au printemps, le Forum a travaillé avec la commission transition écologique de la Maison de quartier de Saint-Jean à la préparation d'une série d'événements abordant différentes actions possibles à l'échelle locale en faveur de l'environnement. Le Forum avait prévu deux soirées publiques : la première avec les magistrats de la Ville responsables de la végétalisation et de l'aménagement, pour débattre – dans la foulée du forum de 2019 avec le Service des espaces verts – des possibilités de densifier la végétation et de créer des corridors de verdure dans le quartier.

La seconde soirée devait de son côté faire connaître la problématique de la pollution lumineuse et des moyens de la diminuer par une utilisation mieux ciblée de l'éclairage public. Si en raison du Covid ces deux soirées, comme les autres événements du printemps de la transition écologique, n'ont pas pu avoir lieu, elles demeurent dans les projets prioritaires du Forum.



Accueil des habitant-e-s

Cette balade à la découverte du quartier a été organisée pour la 8^e fois par une équipe réunissant l'Antenne sociale de proximité, la Maison de quartier, le Forum, l'Association de parents d'élèves (APE) des écoles de Saint-Jean et du Devin-du-Village, l'Espace de quartier Le 99 et des habitant-e-s.

En les conduisant par des passages entre les immeubles, le parcours a permis aussi bien à des personnes récemment arrivées qu'à des résident-e-s de longue date de découvrir le quartier "de l'intérieur" et de réfléchir aux différents facteurs qui lui ont donné sa structure actuelle. Le nombre et la variété des participant-e-s, venus malgré la pluie et les contraintes sanitaires, ont confirmé l'intérêt pour cet événement devenu un classique.

PROMOUVOIR LE DEBAT AUTOUR DE QUESTIONS DE MOBILITE

Réaménagements routiers : quelle place donnée aux habitant-e-s

Le Forum a participé de près au processus de consultation lancé par le Canton en vue de la mise en service du bus à haut niveau de service (BHNS) Cornavin – Vernier – Meyrin. Dans le quartier deux pôles d'échange actuellement peu agréables en raison de l'emprise des voies de circulation, le carrefour de Châtelaine et la place des Charmilles, devront être réaménagés.

Techniquement complexe, le dossier l'est rendu encore plus par une limitation de la participation des habitant-e-s à certains aspects seulement. Les questions concernant le trafic et son augmentation possible sont ainsi systématiquement tenues en dehors du champ de discussion !

Le Forum a agi de plusieurs manières. Tout d'abord en informant le quartier à travers les infos quartier et son site internet. Ceci a nécessité de reprendre l'information très lacunaire fournie par l'État, pour lui donner un contenu qui aille au-delà de l'annonce publicitaire et signale au mieux les éléments en jeu. Ensuite en intervenant lors des diverses rencontres pour demander des compléments d'information, afin que le cadre et les objectifs du projet soient explicites. Enfin en permettant que la réflexion puisse aller plus loin en organisant une matinée de discussion avec les étudiant-e-s des hautes écoles travaillant également sur ce dossier dans le cadre de l'Atelier Créagir.

Outre les questions concernant des éléments du projet de BHNS, le processus de consultation lui-même suscite des interrogations fondamentales touchant la définition et la pratique de la participation citoyenne, interrogations que le Forum a exposées dans les deux derniers numéros de Quartier libre.

Nous sommes également intervenus sur d'autres dossiers mobilité : la transformation de l'axe Charmilles-Nations (une étude mandatée par la Ville de Genève), le problème du bruit routier dans le secteur 1203, et celui des nuisances existant au carrefour des Délices.



Place des Charmilles

- Requalifier la place
- Réaménager les espaces publics
- Valoriser le patrimoine
- Intégrer le paysage
- Répondre à l'action climatique





renverra les intervenants concernés ainsi que les intervenants, sachant qu'aucun de ces intervenants n'est mandaté. Tel : 022 428 61 60 - 024 841011@ville-dumont.ch/024286160

ANTENNE SOCIALE DE PROXIMITÉ
 L'antenne sociale de proximité est un lieu de rencontre et de dialogue entre les habitants du quartier. Elle est destinée à offrir un espace de rencontre et de dialogue entre les habitants du quartier. Elle est destinée à offrir un espace de rencontre et de dialogue entre les habitants du quartier. Elle est destinée à offrir un espace de rencontre et de dialogue entre les habitants du quartier.

VIOL-SECOURS
 Viol-secours offre aide et soutien à toutes les femmes, personnes trans et personnes âgées de 15 ans et plus. Viol-secours est un service gratuit et anonyme. Viol-secours est un service gratuit et anonyme. Viol-secours est un service gratuit et anonyme.

Relayer les besoins et les attentes des habitant-e-s

Grâce au réseau étendu que nous entretenons, nous jouons souvent un rôle d'intermédiaire entre des organismes du quartier. Informé du besoin de la Maison de quartier de la Concorde de disposer de plus de postes en vue de l'ouverture de la ferme Menut-Pellet comme nouveau lieu d'animation, nous avons ainsi proposé nos services pour faciliter le contact entre l'Association du quartier de la Concorde et le service social de Vernier.

Par ailleurs, le Forum a continué d'interpeller la Ville de Genève pour que les habitant-e-s du quartier soient consultés sur l'attribution à de nouveaux projets des espaces libérés à la Zone industrielle de Châtelaine. Cependant, malgré l'ouverture du Service Agenda 21, notre demande a été rejetée. Le Forum a pu toutefois – mais sans pouvoir en débattre plus largement – participer au groupe de consultation pour le second tour du choix de l'appel à projets. Cela nous a permis de plaider pour que les besoins du quartier et des habitant-e-s soient pris en compte autant que les questions de faisabilité technique et financière.

Rassembler et diffuser les informations concernant le quartier

Même si le nombre d'événements à annoncer s'est retrouvé restreint par la pandémie, le Forum n'a pas diminué son effort pour diffuser sur leurs différents supports (panneaux extérieurs, info-lettre et site internet) ses infos quartier mensuelles. Tout d'abord afin de faire connaître les mesures sociales d'accompagnement et de soutien mises en place par la Ville de Genève et d'autres organismes. Mais également afin de manifester, par exemple par l'affichage de poèmes dans l'espace public, que le lien social demeure même en période de repli et d'inactivité forcées.

CÔTÉ CONCORDE : QUEL TEMPS POUR LA PARTICIPATION ?

Depuis 2008, le Forum 1203 accompagne la participation des habitant-e-s dans ce quartier qui se reconstruit sur lui-même et doit accueillir, à terme, 600 nouveaux logements – tout en restant agréable à vivre, selon les souhaits exprimés par les habitant-e-s voici plus de 10 ans.

Avec les chantiers de construction qui se succèdent, les lieux familiers disparaissent : maintenir des repères dans le quartier est un défi pour celles et ceux qui y vivent. Au printemps, les grues se sont soudain immobilisées. Mais ces semaines de calme étrange ont ajouté l'incertitude d'un temps arrêté aux chamboulements de l'espace.

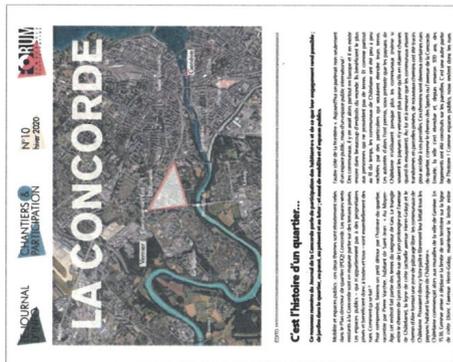
Pourtant, la mutation du quartier a continué et ce temps-là se compte en années. Alors, comment assurer la participation des habitant-e-s avec les distantes samitaires recommandées – et les préoccupations de la vie quotidienne devenues plus pressantes ? Si le Forum a pu continuer à informer, par son journal et sur internet, recueillir les avis et débattre publiquement des enjeux actuels du quartier s'est révélé plus difficile.

En visioconférences, nous avons poursuivi notre veille citoyenne des transformations. Mais le risque est réel de n'interagir que dans le petit cercle des personnes les mieux connectées, à l'opposé de nos perspectives pour 2020, à savoir, prendre en compte la diversité des habitant-e-s et les aider à s'approprier les savoirs techniques nécessaires à la compréhension des transformations urbaines.

Cette année 2020 nous a heureusement permis de renforcer le partenariat avec l'Association des habitants du quartier de la Concorde (AHQC). Une collaboration d'autant plus bienvenue qu'il s'agit aussi de tisser des liens entre les anciens et les nouveaux venus, notamment pour que le processus participatif se poursuive avec les personnes qui s'installent maintenant dans le quartier.



SANS INFORMATION, PAS DE PARTICIPATION



Pour permettre aux habitant·e·s de prendre part à la mise en œuvre du Plan directeur de quartier (PDQ) Concorde, les premières tâches du Forum sont d'explicitier les enjeux de la mutation en cours, de rappeler les décisions prises, de mettre en lumière les changements prévus et les progrès de leur mise en œuvre.

Journal Info Chantier Concorde

Deux numéros du Journal de la Concorde ont été publiés en 2020 et distribués en tout-ménage dans le quartier, ainsi qu'à nos partenaires.

Les deux pages centrales de notre journal sont consacrées à un plan thématique du quartier, mis à jour périodiquement sur la base des informations transmises par nos partenaires – collectivités et maîtres d'ouvrage. Ce plan est très apprécié des habitant·e·s. Des témoignages montrent que c'est un outil important pour se repérer dans les transformations, et pour en débattre.

En 2020, les plans publiés ont porté sur les chantiers en cours et à venir (Journal #9) et sur le schéma de mobilité motorisée prévu par le PDQ Concorde (Journal #10).

Panneaux publics d'information

Depuis 2017, le Forum dispose de trois panneaux publics d'information dédiés aux transformations du quartier, situés dans des lieux passants (commerces, école). Ces panneaux sont un bon moyen de mettre à jour les informations à disposition des passants, entre deux parutions du Journal et en complément du site internet.

Pour harmoniser les informations affichées, nous avons travaillé avec une étudiante de la HEAD, habitant le quartier durant ses études, pour créer une maquette graphique, mise en place au printemps 2021.



RENDRE POSSIBLES LES DÉBATS

Le Plan directeur de quartier, s'il engage les autorités et partenaires qui l'ont adopté, ne règle pas les moindres détails des transformations : les questions à débattre et à régler entre les différents partenaires sont encore nombreuses.

Le point sur les questions de mobilité

En été 2020, le Forum a rencontré Frédérique Perler, nouvelle magistrate à tête du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité en Ville de Genève. Un accord de principe était conclu pour une soirée publique d'information.

En effet, différents enjeux de mobilité et d'aménagement concernant la Ville de Genève dans le périmètre de la Concorde : modification du carrefour entre les avenues d'Aire et de l'Ain (U-Turn et bretelle d'accès), fermeture anticipée de la rue Camille-Martin demandée par pétition des habitant-e-s, passage de la voie verte d'agglomération, etc.

Les circonstances sanitaires nous ont contraints à reporter aussi cette soirée, mais en attendant, une séance restreinte en visioconférence a été tenue en novembre avec les différents partenaires impliqués dans ces dossiers.

Plateforme des maîtres d'ouvrage

Les deux séances annuelles de la plateforme des maîtres d'ouvrage ont pu être tenues en visioconférence. Cette plateforme permet aux collectivités et maîtres d'ouvrage impliqués de faire périodiquement le point avec le Forum sur l'avancée de la mise en œuvre du PDCQ.

Les sujets de préoccupation et d'intérêt des habitant-e-s sont aussi abordés, ainsi que les questions qui requièrent leur participation. En 2020, ces discussions ont porté sur les jardins à l'échelle du quartier.



AGIR DANS LE QUARTIER EN MUTATION



La mise en œuvre du PDQ est indissociable de la participation des acteurs impliqués dans le quartier. Pour faciliter la mobilisation, le groupe écoquartier, relancé en 2019, est en train de se réorganiser en « plateforme écoquartier » des habitant-e-s de la Concorde.

Trois axes thématiques pour des actions citoyennes

Pour soutenir, avec les ressources d'animation existantes, les habitant-e-s qui souhaitent s'engager dans des actions citoyennes concrètes pour la réalisation de l'écoquartier de la Concorde, une coordination conjointe se met en place entre l'équipe de professionnels de la Maison de quartier Concorde et le Forum. Priorité est donnée aux 3 axes de travail définis par les habitant-e-s en février 2019 : Jardins et biodiversité – Mobilité et chantiers – Vivre ensemble.

Jardins partagés et espaces publics

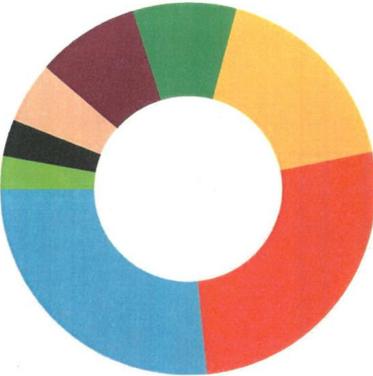
Plusieurs acteurs du quartier ont exprimé de l'intérêt pour les jardins et leur place dans le quartier densifié. Pour partager les informations à ce sujet, le Forum a lancé l'idée d'une carte des jardins collaborative et évolutive, qui a été mise en ligne sur notre site web à fin 2020 et pourra être enrichie au fil des saisons et des projets à venir.

Perspectives

Derrière ces envies de jardins pointent les enjeux liés des espaces publics et de la mobilité tels que prévus par le PDQ Concorde. Il s'agit maintenant d'assurer que ces mesures sont réalisées, pour que le quartier densifié puisse bénéficier d'espaces publics agréables à vivre. Au milieu de trois axes routiers importants et d'une voie ferrée, ceci implique aussi une réduction du bruit du trafic.

Soutiens au processus participatif
du PDQ Concorde

RECETTES	2020	2019
Subvention Ville de Genève (activités de base)	50'000	50'000
Mise à disposition d'un bureau par la Ville de Genève	5'690	5'602
Soutiens au processus participatif Concorde	76'400	76'700
Recettes diverses	445	69
Utilisation fonds passage sous-voie	7'031	1'431
TOTAL DES RECETTES	139'566	133'802



- Ville de Genève (Département des constructions et de l'aménagement)
- Ville de Vernier
- Fondation HBM Émile Dupont
- Fondation des Maisons communales Vernier
- SCHG
- Codha
- CFPI
- Construction Perret SA

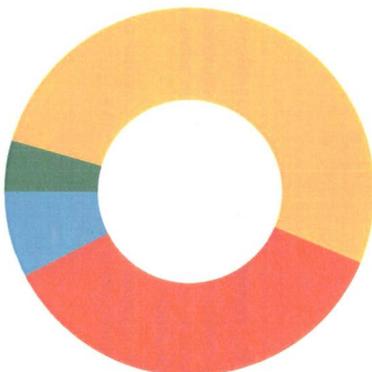
N.-B. : comptes en cours de vérification

Les comptes présentés ici le sont sous réserve de leur contrôle par la fiduciaire, contrôle actuellement en cours, et de leur examen par les vérificatrices aux comptes.

Seule la présence de la version contrôlée des comptes dans ce rapport en constituera la version définitive.

COMPTES

Dépenses par secteur d'activité



DÉPENSES	2020	2019
Salaires et charges salariales	110 736	120 185
Dépense générales (loyer, fournitures, formation, frais comptables)	10 405	10 720
Événements 1203	522	1 175
Actions et communication Concorde	8 737	9 971
Réaménagement passage sous-voie	6 031	431
TOTAL DES DÉPENSES	136 431	142 481

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 135	-8 679
------------------------	-------	--------

Vérification des comptes

Désignés chaque année par l'Assemblée générale, deux vérificateurs aux comptes sont chargés de lui faire un rapport sur la tenue des comptes. Pour la vérification des comptes de l'exercice 2020, il s'agit de Mmes Suzanne Ding et Claudia Heberlein.

La Fiduciaire Romar, chemin des Sports 14 – 1203 Genève, effectue la révision de nos comptes conformément aux dispositions légales.

REMERCIEMENTS

Grâce au soutien renouvelé et croissant de nos financeurs et partenaires, le Forum 1203 a répondu présent chaque fois que ce fut nécessaire en 2020.

- ASP Servette Petit-Saconnex/Saint-Jean
- Association des habitants de la Concorde (AHQC)
- La boîte à boulots (BAB-VIA)
- Canopée paysagisme
- Chez Simone
- La CODHA
- Construction Perret SA
- Contrat de quartier Libellules – Gordon Bennett
- Compagnie financière de promotion immobilière (CFPI)
- Coopérative d'habitation Totem
- État de Genève, Département du territoire et Office d'urbanisme
- Fondation HBM Émile Dupont (FED)
- Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV)
- Loterie Romande
- Maison de quartier de Saint-Jean (MQSJ)
- Maison de quartier des Libellules (MQL)
- Société Coopérative d'Habitation Genève (SCHG)

Ville de Genève, Département de la cohésion sociale et Département de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

Ville de Vernier, service d'aménagement et service de la cohésion sociale

... et tous les habitants et habitantes du secteur 1203 qui ont participé de près ou de loin à notre action !



Agenda Qui sommes nous ? Infos Quartier Ecoquartier Concorde Archives

Semaine de l'Abri à l'Europe

Pendant les vacances d'octobre, le collectif de l'Abri organise une semaine d'activités ludiques et sportives gratuites pour les jeunes des quartiers de l'Europe et des Charmilles.

FAO@1203
Revue de presse

© OpenStreetMap contributors

Demiers articies

Jardin partagé du secteur T

Ce jardin partagé et temporaire, cultivé à la Concorde depuis le printemps 2020, s'agrandit et accueille volontiers de nouveaux jardiniers pour la saison qui commence !

Axe Nations-Charmilles : consultation de la population

Dans le cadre de la loi loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, une étude est lancée à propos de l'axe Nation-Charmilles. Ses auteurs souhaitent recueillir les avis des habitant-e-s

Infos quartier 1203
Infos chantiers Concorde

Inscrivez-vous aux listes de diffusion

octobre 2020						
l.	m.	je.	v.	s.	a.	d.
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Prochains événements

Avenue Wendi

CONTACTEZ-NOUS : www.forum1203.ch – info@forum1203.ch – facebook.com/forum1203
Forum Démocratie participative p/a Maison de quartier de Saint-Jean – Ch. François-Furet 8 – 1203 Genève

27 octobre 2021

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2022.

Rapport de M. Maxime Provini.

Ce projet de budget a été renvoyé à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 septembre 2021. La commission s'est réunie pour traiter cet objet les 29 septembre et 13 et 20 octobre 2021, sous la présidence de M. Daniel-Dany Pastore. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Laura Kiraly, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 29 septembre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{mes} Charlotte Malignac, codirectrice du DACM, et Pascale Mazzariol, directrice adjointe ad interim

M^{me} Perler commence par expliquer que son département travaille de manière transversale et répond aux demandes des différents départements de la Ville. Elle est également en charge de la mobilité et de l'aménagement. La définition des objectifs pour l'année 2022 s'appuie sur la feuille de route du Conseil administratif et sur la stratégie municipale sur l'urgence climatique qui sera présentée au Conseil municipal d'ici la fin de l'année. Les objectifs sont de lutter contre le changement climatique en végétalisant la Ville et de mieux répondre aux besoins des citoyens en termes d'infrastructures. Il s'agit de mettre en œuvre une politique de transition écologique et énergétique pour réduire l'empreinte carbone de la Ville, soit une diminution de 60% d'ici 2030. Elle constate que l'atteinte de ces objectifs nécessite des investissements supplémentaires massifs en termes d'assainissement des bâtiments, d'arborisation ou au niveau de l'énergie. Si les investissements devaient être augmentés, cela impliquerait d'augmenter les forces de travail à l'intérieur du département. Elle précise qu'il s'agit d'un département avec un budget de fonctionnement limité mais un budget d'investissement important. Elle évoque le travail des chefs de projet qui gèrent les projets auprès des mandataires. Idéalement, chaque chef de projet devrait suivre quatre projets. En l'occurrence, ils en suivent beaucoup plus. Elle ajoute que le Conseil administratif travaille pour atteindre le plus rapidement possible les objectifs en termes d'urgence climatique.

M^{me} Perler rappelle les trois axes d'objectifs:

1. La réduction de la consommation énergétique et l'aménagement résilient de la Ville.
2. La lutte contre les îlots de chaleur et l'effondrement de la biodiversité.
3. L'encouragement des modes de transport doux.

Concernant le premier axe, un des objectifs est de supprimer 45 chaudières à mazout encore en fonction d'ici la fin de la législature. En l'occurrence, il s'agit d'élaborer une stratégie avec les Services industriels de Genève (SIG) pour les supprimer.

L'objectif en 2022 est la suppression de 10 chaudières à mazout. Cet objectif est notamment lié à une proposition qui a été déposée.

En termes d'énergie électrique, la Ville recense actuellement toutes les toitures et les façades qui pourraient accueillir des panneaux photovoltaïques et/ou être végétalisées.

Le nombre de mètres carrés qui pourraient être utilisés en 2022 se situe autour de 1000 m².

A la fin 2021, une surface de 10 000 m² du parc aura déjà accueilli des panneaux photovoltaïques. Afin de réduire la consommation d'électricité des communs, le budget de fonctionnement a déjà été mobilisé par opportunité. Il ne s'agit pas d'attendre une rénovation d'immeubles pour installer des détecteurs de mouvements mais d'entreprendre ces installations si cela est possible. Il existe encore un potentiel de 307 bâtiments à équiper.

L'objectif en 2022 est d'installer des détecteurs dans 70 allées au minimum. Concernant l'isolation des bâtiments, l'objectif est d'installer des vitrages isolants (double vitrage) à 20 adresses.

A la fin de l'année, une nouvelle proposition sera présentée pour 140 millions de francs d'assainissement de vitrages. Si les vitrages du complexe des Asters sont changés, alors 80% d'économie sera déjà atteint, et ce sans toucher à l'enveloppe de l'immeuble. L'objectif est d'aller plus vite mais la réalisation de ce dernier dépend également de la capacité des entreprises à répondre aux demandes. Elle mentionne des projets d'assainissement d'immeubles qui seront présentés sous peu au Conseil municipal, dont un lot de 10 immeubles, afin de gagner du temps.

M^{me} Perler explique que l'atteinte des objectifs en termes d'urgence climatique implique que le Conseil municipal travaille plus vite car la capacité du Conseil municipal correspond au traitement de 40 propositions en moyenne par année.

Concernant le deuxième axe, M^{me} Perler souligne que la biodiversité doit être absolument préservée et augmentée.

Un travail sur les eaux pluviales pour une gestion de l'eau directe, la conversion des sols perméables à imperméables ou encore l'introduction de biodiversité dans les projets (quai du Cheval-Blanc ou place de la Synagogue, par exemple) se fait.

Quinze projets de requalification sont prévus par le département pour 2022.

Concernant le troisième axe, l'objectif est de développer les infrastructures cyclables étant donné l'augmentation des cyclistes.

Le projet d'augmenter, de sécuriser et d'ombrager le réseau cyclable dépend des projets initiés par le Département des infrastructures de l'Etat de Genève (tram Nations, gare Cornavin, rue de Lyon, Frontenex, Terreaux-du-Temple).

En effet, le Canton décide d'un tracé en concertation avec la Ville, puis la Ville aménage.

Elle profite de ces aménagements pour requalifier ces espaces. Elle évoque un travail de négociation de longue haleine avec le Canton.

De manière similaire, elle explique que la limitation de zone à 30 km/h dépend du Conseil d'Etat. Malgré les problématiques à chacune des extrémités de la piste cyclable sur le quai Gustave-Ador, elle soutient qu'il est préférable d'avoir un bout confortable que rien du tout et d'essayer de diminuer les voies de transport motorisé individuel pour faire de la place aux vélos et aux piétons.

Elle mentionne des discussions en cours avec la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) sur la passerelle du Mont-Blanc qui permettront de trouver un consensus. Enfin, l'objectif est de végétaliser cinq toitures. Elle rappelle que la végétalisation apporte de la fraîcheur notamment lorsqu'elle se situe en dessous des habitations.

Elle termine en mentionnant les commandes de ses collègues qui s'implanteront en 2022, notamment huit projets d'équipements publics déposés ou à réaliser (comme l'école Liotard ou le Musée d'art et d'histoire (MAH)).

Question des commissaires

Un commissaire demande ce que représenteront les économies liées à la suppression des 10 chaufferies à mazout en 2022 (page 27).

M^{me} Malignac répond que ces informations se trouvent dans la proposition déposée (PR-1443). Les économies d'énergie ont été chiffrées pour la suppression des chaufferies à mazout mais également pour l'installation des détecteurs de mouvements. L'objectif de la proposition est d'accélérer le rythme pour passer du mazout au gaz ou à du renouvelable. L'option gaz est seulement autorisée si cela est une solution temporaire.

Le même commissaire demande ce que représenteront les économies en électricité liées à l'installation des panneaux photovoltaïques.

M^{me} Malignac répond que la production d'électricité a été chiffrée et non les économies générées. En l'occurrence, l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques sera remise dans le réseau, suite à une évaluation et à une réflexion avec les SIG, qui sont le partenaire de la Ville pour la transition écologique. L'objectif est de leur racheter une énergie aussi propre que possible. Elle précise que si l'électricité n'est pas réutilisée directement dans des pompes à chaleur, alors l'électricité est remise dans le réseau. Les panneaux photovoltaïques sont idéalement et au maximum posés quand il existe des pompes à chaleur.

Le commissaire demande si la Ville a déjà considéré l'idée d'acquérir des batteries de stockage pour les panneaux photovoltaïques.

M^{me} Malignac répond par la négative et rappelle que l'électricité est remise dans le réseau SIG. Elle cite le cas de l'école des Vernets dont l'énergie produite par la toiture photovoltaïque répondra aux besoins de l'école. Les surplus d'énergie produite iront dans le réseau.

M^{me} Perler rappelle que l'objectif est de diminuer l'empreinte carbone de la Ville avec la production d'énergie solaire. En l'occurrence, la Ville a demandé à des bureaux très spécialisés de calculer son empreinte.

M^{me} Malignac résume que le commissaire aimerait savoir combien 1000 m² de panneaux photovoltaïques produisent d'électricité et combien cela aurait coûté à la Ville d'acheter l'équivalent.

Le commissaire répond positivement. En l'occurrence, il serait intéressant de chiffrer les économies réalisées à terme avec les investissements de la Ville aujourd'hui afin de se rendre compte de la baisse de la facture en termes d'énergie.

Le commissaire questionne l'économie de 80% mentionnée par M^{me} Perler concernant l'isolation des bâtiments avec du double vitrage.

M^{me} Perler citait l'exemple du complexe des Asters. Le fait de changer les vitrages de ce complexe va entraîner une économie de 80% d'énergie. Si la Ville veut diminuer rapidement sa consommation d'énergie, alors il ne faut pas forcément attendre de rénover complètement un immeuble. Le changement des vitrages permet déjà de se rapprocher de l'objectif.

En référence à la motion M-1292, le commissaire questionne la réception d'un document qui présenterait l'agenda des rénovations à réaliser afin que le Conseil municipal puisse bénéficier d'une vue d'ensemble claire.

M^{me} Perler répond que l'outil Stratus définit l'ensemble de la stratégie du Conseil administratif. Ce matin, le Conseil administratif a validé une réponse à la motion M-1292 qui sera soumise sous peu.

M^{me} Malignac précise que les demandes de crédit sont annoncées dans le plan financier d'investissement (PFI) pour les dix prochaines années et que des grosses demandes arrivent pour l'année 2022, notamment un crédit cadre pour accélérer le processus de rénovation du patrimoine financier. L'idée est qu'un crédit d'étude et un crédit de réalisation sont demandés en même temps sur des objets afin d'accélérer le processus de rénovation. Elle précise qu'il s'agit de rénovations de taille raisonnable sans modifications substantielles et que le département maîtrise complètement.

Concernant la mobilité (page 29), le même commissaire questionne d'éventuelles réflexions sur la construction de passages souterrains d'axes routiers dans les discussions avec le Canton, comme à Vézenaz ou à Meyrin, afin de libérer de l'espace en surface.

M^{me} Perler répond que le tunnel de Vézenaz a coûté plus de 100 millions de francs, ce qui est onéreux. Elle mentionne les problématiques d'eau et les tuyaux sous la terre en ville qui alourdissent la facture. De plus, un tunnel implique une entrée et une sortie, ce qui prendra de la place.

Sa volonté est de diminuer le bruit en centre-ville et de réduire la circulation au minimum pour les personnes à mobilité réduite, les taxis et les artisans. En l'occurrence, 45% des habitants de la ville de Genève n'a pas de véhicule motorisé.

Le président ajoute que la Ville se trouve proche du lac Léman. Il ajoute que le tunnel de Vézenaz a coûté très cher sans explication.

Un commissaire questionne les projets de 8 millions et de 12 millions de francs sur les pistes cyclables.

M^{me} Perler répond que le projet à 8 millions a été invalidé par le Service des affaires communales (Safco) à cause de la rédaction de la délibération. Le montant de la proposition à 12 millions de francs sera en partie utilisé pour la piste cyclable de l'avenue du Mail.

La commissaire demande également si le mobilier urbain installé en Ville sera pérennisé après l'année de mairie de M^{me} Perler.

M^{me} Perler répond que ce projet est en dehors du cadre du budget. Il s'agit d'un budget spécifique lié à la mairie. Le département n'est pas responsable de ce projet de mairie. Elle annonce qu'un bilan de cette action sera effectué car il s'agit d'un processus participatif. Des demandes de pérennisation seront très certainement soumises.

Un commissaire commence par souligner que le projet de budget est faux. En l'occurrence, il existe une grande tension au niveau de l'énergie concernant une très probable augmentation du prix de l'électricité, du gaz et du pétrole. Auparavant, le projet de budget contenait des lignes sur les fluides. Il rappelle

qu'aujourd'hui il est su que le prix de l'énergie (gaz, électricité, mazout) risque d'augmenter (peut-être d'environ 30%). Alors qu'un budget est censé être au plus proche de la réalité, il questionne une éventuelle correction pour augmenter la part des charges des consommables.

M^{me} Perler répond que le budget de l'énergie se trouve à la page 78 de la brochure. Elle commence par rappeler qu'un budget est une prévision de dépenses. Depuis plusieurs années, le Conseil administratif reprend les lignes des comptes précédents pour construire son budget. Il est vrai que s'il y a une augmentation des fluides, il y aura un dépassement. Elle ajoute que depuis déjà un certain nombre d'année les budgets des fluides ne reflètent pas les dépenses exactes. Le Conseil administratif postule que, les comptes étant excédentaires, les dépassements seront absorbés. Elle a proposé des fiches d'arbitrage au Conseil administratif pour augmenter le budget des fluides de plus de 3 millions de francs mais ces dernières ont été refusées.

Le commissaire remarque qu'il y a un déficit chronique. Si un correctif n'est pas fait par rapport à l'augmentation conséquente du gaz, de l'électricité et du pétrole, cela est très problématique. Par honnêteté pour le Conseil municipal et la population, il est impératif d'être réactif et d'avoir une vision claire sur le projet de budget 2022. Un amendement du Conseil administratif serait un effort apprécié par le Conseil municipal pour essayer d'approcher la réalité de l'augmentation considérable des énergies. Il demande une fiche d'énergie réadaptée aux futurs tarifs qui impacteront la Ville.

M^{me} Perler répond qu'elle va représenter des fiches d'arbitrage à l'automne quand elle recevra les nouvelles prévisions.

La cheffe du Service de l'énergie (ENE) est en train d'élaborer une stratégie avec l'Etat et les SIG qui vise à réduire la tarification. Des contrats de chaleur et d'électricité négociés avec les SIG font partie de cette stratégie. Le but est d'amortir d'éventuelles augmentations. Elle s'accorde sur le fait que les budgets pour les entretiens des bâtiments ne sont pas intégrés dans le projet de budget. Elle précise que le Conseil administratif n'a pas pu prendre en compte ses demandes d'être dans une sincérité budgétaire, en raison du déficit qui ne peut pas être dépassé, selon la loi sur l'administration des communes.

En termes de consommation du patrimoine, une commissaire mentionne de grands consommateurs d'énergie comme le MAH ou le Conservatoire et Jardin botaniques (CJB). Elle demande si leur assainissement fait partie de leur politique ou s'ils seront assainis dans un deuxième temps.

M^{me} Malignac répond que la Ville a une douzaine ou une vingtaine de grands consommateurs comme le CJB ou le MAH. Certains de ces grands consommateurs

ont été assainis. Ils consomment beaucoup mais ils sont assainis car la transition énergétique du bâtiment a été faite. Elle ajoute qu'un objectif est l'assainissement à terme de tous les grands consommateurs.

Une commissaire demande s'il existe une liste du bilan carbone des bâtiments que la Ville possède.

M^{me} Perler répond que la Ville a demandé le calcul de son empreinte carbone. Ce calcul a permis de fixer les objectifs dans le cadre de la stratégie municipale de l'urgence climatique. Cela sera compilé dans le document remis d'ici la fin de l'année.

Concernant la page 29, une commissaire mentionne un projet d'immeuble de sept étages aux Pâquis qui a consisté en la destruction d'une petite chapelle et d'une maison et qui a vu beaucoup d'arbres être arrachés. Elle questionne la marge de manœuvre de la Ville pour répondre à l'urgence climatique alors que ce type de projet crée des îlots de chaleur.

M^{me} Perler répond qu'elle a peu de moyens mais qu'elle peut agir. En premier lieu, la Ville peut donner des préavis. Concernant les arbres, les services doivent décliner le nombre d'arbres abattus et les raisons. Le service cantonal est sévère en termes d'abattage d'arbres. Elle donne souvent un préavis négatif sur les abattages d'arbres. Un certain nombre de promoteurs s'adressent à la Ville avant de déposer une requête d'autorisation pour éviter d'éventuelles oppositions de la Ville. Très souvent, elle peut mener sa politique sur les arbres. Un terrain d'entente est souvent trouvé avec les promoteurs pour éviter l'arrachage d'arbres, planter de nouveaux arbres et favoriser la biodiversité ou les sols perméables. Elle ajoute qu'un suivi de ces dossiers est fait pour d'éventuels recours qui sont parfois gagnés, parfois perdus.

La même commissaire souligne que les projets autorisés il y a plusieurs années ne peuvent pas être modifiés par la Ville, alors que certains projets qui sont construits aujourd'hui ne vont pas dans le sens des préoccupations environnementales actuelles.

M^{me} Perler confirme. Il convient d'agir en amont.

Un commissaire mentionne la diminution de l'indice de dégradation moyen des bâtiments de la Ville. Il questionne la stratégie d'intervention sur ces bâtiments.

M^{me} Perler répond que M. Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), était venu présenter cet outil d'évaluation, en expliquant ce qui allait se passer s'il n'y avait pas d'intervention et en chiffrant le manque à gagner.

Un commissaire annonce que suite à cette audition la motion M-1292 a été rédigée.

M^{me} Perler ajoute que la Ville est confrontée à un budget d'entretien insuffisant pour entretenir les immeubles. En l'occurrence, le report des rénovations coûtera plus cher à terme. Des fiches d'arbitrage d'un montant supplémentaire de 8 millions de francs ont été présentées mais ont été refusées à cause de contraintes budgétaires. La réalité est qu'il y a toujours plus d'immeubles qui devront être entretenus. Il serait nécessaire par exemple de débloquer 400 000 francs supplémentaires d'entretien pour la première année de la Nouvelle Comédie. Le Conseil administratif est conscient que cela lui coûtera plus cher à terme. Il essaie de trouver des solutions, avec l'élaboration de proposition cadre pour gagner du temps, par exemple.

M^{me} Malignac ajoute qu'en plus du manque de moyens financiers, il manque également du personnel. Elle rappelle qu'un chef de projet peut seulement dépenser 1 million de francs d'entretien par année.

M^{me} Perler souligne que la Ville a délaissé l'entretien de ses bâtiments depuis de nombreuses années. Elle ajoute que tous ses prédécesseurs n'ont pas été attentifs à ces questions. La responsabilité est clairement politique.

Concernant les 500 épingles à vélo qui doivent être installées, un commissaire demande s'il serait possible de les espacer davantage afin de permettre aux deux-roues motorisés de se parquer. En effet, ces derniers ont beaucoup de mal à trouver des espaces pour se parquer, notamment dans l'hyper-centre, et le font sur les trottoirs.

M^{me} Malignac répond que M. Dal Busco a demandé la création de 2000 places pour les deux-roues motorisés dans la perspective de verbaliser. Ainsi, en 2020 et 2019, la Ville a installé beaucoup de places pour les motos et aucune pour les vélos. Aujourd'hui, la Ville tente de rééquilibrer l'effort. Concernant les places motos, une réflexion a émergé car beaucoup d'habitants se plaignent du bruit des motos qui tournent pour chercher une place dans les quartiers.

Concernant les 2000 places créées pour les motos, un commissaire explique que des places pour les motos ont été supprimées et des places créées pour les vélos à la rue de Carouge. Il explique que des plots ont été installés à la place des Augustins pour donner plus de largeur au trottoir et pour réduire la route. Cependant, tant des vélos que des motos viennent s'agglutiner sur cet élargissement du trottoir. Il demande une liste de toutes les places créées.

M^{me} Malignac assure que la Ville a l'objectif de permettre une offre adéquate de stationnement aux deux-roues.

Le commissaire a pris connaissance du lauréat du concours Nature en Ville (page 30) et du projet d'installer 100 m² de bande végétalisée à la rue du Léman avec du houblon qui sera utilisé ensuite par les brasseries locales pour faire de la

bière. Il demande si ce projet a été considéré par le département dans les futurs projets d'aménagement pour végétaliser et apporter de la fraîcheur.

M^{me} Perler répond que des oasis de fraîcheur ont été installés aux Pâquis par la médecin cantonale.

Le commissaire explique qu'il lui a été répondu par le département de M^{me} Perler que cela ne dépendait pas de ses services mais de celui de la médecin cantonale.

M^{me} Malignac répond qu'il s'agit d'un projet collectif entre l'Agenda 21 et le DACM et piloté par le Service de la médecin cantonale avec un co-montage financier.

M^{me} Perler mentionne d'autres initiatives comme la mise en place de mobilier par la mairie ou des demandes des habitants de végétalisation auxquelles la Ville essaie de répondre positivement.

Le commissaire évoque des possibilités intéressantes sur la place des Augustins, par exemple.

M^{me} Perler répond que le département est ouvert à toute proposition et que l'implantation, l'entretien et le financement doivent toujours être évalués.

Un commissaire questionne la mission de M^{me} Charollais pour la Ville.

M^{me} Malignac répond que M^{me} Charollais a pris sa retraite. Un mandat lui a été donné pour la clôture de la société du COMOGEVE qui a été créée avec les Chemins de fer fédéraux (CFF) pour suivre le projet des Eaux-Vives qui est maintenant terminé. De plus, elle a reçu la mission de la révision du protocole de 1977 avec les SIG.

M^{me} Perler précise que cela aurait coûté plus cher de former une personne du département sur ces dossiers qui sont en liquidation.

M^{me} Malignac ajoute qu'il ne s'agit pas de dossiers stratégiques et qu'il n'y a pas de travail avec les collaborateurs. Elle clôture des dossiers qui n'ont plus d'enjeux stratégiques mais qui ont un historique très lourd et difficile à transmettre. Il a été jugé plus efficace de lui demander ce mandat pour des questions d'efficacité.

Le président rappelle que le Mouvement citoyens genevois a déposé en 2015 une proposition pour la végétalisation des toits. Il avertit que des plantes ou des arbres peuvent abîmer l'étanchéité des toitures.

M^{me} Perler répond que la technique a beaucoup évolué ces dernières années. La capacité des toitures à supporter une masse de terre, l'étanchéité des toitures et le type de végétation sont soigneusement examinés. Des bureaux spécialisés et des associations sont consultés sur la manière d'être le plus innovant possible

pour végétaliser les toitures. La Ville est très bien entourée pour valider les projets. De plus, cela demande très peu d'entretien (une à deux fois par année).

Le président souligne que l'entretien n'est parfois pas fait. Il propose la vérification de la toiture végétalisée à l'école des Ouches.

Page 111

Un commissaire questionne l'augmentation de 11,4% de l'approvisionnement en eau (ligne 71).

M^{me} Mazzariol répond que le département ne travaille pas avec cette présentation par politique publique mais avec la présentation par compte à partir de la page 117. La ligne 71 est donc ventilée.

Page 77

Un commissaire questionne l'augmentation des expertises de 100% et d'honoraires divers pour immeubles. Il demande si cela accompagne le grand esprit de rénovation en Ville.

M^{me} Mazzariol répond qu'il s'agit de mandats externes pour gérer le portefeuille supplémentaire à entretenir.

Un commissaire demande si cela représente les coûts de rénovation.

M^{me} Perler répond que cela précède les coûts de rénovation. Il est nécessaire d'effectuer une expertise spécialisée pour mieux définir une rénovation.

Un commissaire demande si cette expertise est considérée dans le crédit de réalisation.

M^{me} Malignac répond qu'à l'étape du crédit de réalisation ils savent en général les travaux qu'ils vont effectuer. En l'occurrence, des petites études d'honoraires sont parfois nécessaires pour des travaux qui seront pris sur le budget ou pour des travaux préalables à un crédit de réalisation. Elle explique que, parfois, il peut s'agir d'urgences comme lorsque le bâtiment de la Migros à la Servette s'est effondré et qu'il a fallu mandater un bureau d'ingénieur pour s'assurer que le bâtiment de la Ville ne risquait rien. Il existe plusieurs situations dans lesquelles des mandataires sont mobilisés avant un investissement.

Un commissaire demande si les projets qui passent les crédits d'étude se remboursent par le crédit.

M^{me} Malignac répond qu'il n'y a pas toujours de crédit. Dans l'exemple du bâtiment des Asters à la Servette, il n'y a pas de crédit de réalisation. Dans d'autres cas, la Ville peut se lancer dans une opération et un crédit d'étude est déposé.

Page 113

Un commissaire questionne la ligne 30 concernant les charges de personnel.

M^{me} Malignac répond qu'un poste a été créé avec les crédits du département et qu'il s'agit d'un ingénieur qui a été embauché pour la stratégie climatique. Ce n'est donc pas un poste qui a été demandé au budget. Le crédit a été donné au Service d'urbanisme (URB). Il s'agit d'un vase communicant, d'une affectation.

Un commissaire mentionne la validation par disponible budgétaire 1.3 dans le tableau des ressources humaines à la page 123.

Page 117

Un commissaire questionne l'écart à la ligne 31 concernant les prestations de service et les honoraires.

M^{me} Mazzariol répond qu'il s'agit de l'écart global pour tout le département. Le détail par service se trouve à la page 119.

Un commissaire demande s'il y a quelque chose à communiquer en particulier.

M^{me} Mazzariol explique qu'il y a encore des frais d'honoraires à la DPBA (700 000 francs supplémentaire) à la page 120. Il y a une partie «compétent» et une autre partie sur le budget de fonctionnement pour des études qu'ils feraient eux-mêmes. Elle mentionne des mandats externes pour le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

M^{me} Malignac ajoute que ces augmentations de mandats sont liées à la décision de l'augmentation de la jauge. En interne, les architectes gèrent seulement des projets.

M^{me} Perler ajoute que cela évite un certain nombre de postes dans le département. Mandater des bureaux permet également de profiter d'architectes à la pointe.

Pages 119 et 121

Une commissaire questionne l'augmentation de 750% des subventions des collectivités et des tiers au poste 363 à la page 119 et une baisse de 92,8% à la ligne 363 à la page 121.

M^{me} Mazzariol répond qu'il s'agit de subventions qui étaient gérées à l'AGCM. Toutes ces subventions, par souci d'efficience, ont été réaffectées à la direction du département afin d'avoir un seul interlocuteur pour ces subventions.

Page 121

Un commissaire demande si les travaux d'entretien à la ligne 314 sont suffisants.

M^{me} Mazzariol souligne que les comptes 2020 sont chiffrés à 15 millions de francs.

M^{me} Perler répond que les travaux d'entretien sont variables mais qu'ils sont importants.

Un commissaire demande dans quelle mesure le Conseil municipal peut aider le département à augmenter le budget. Le Conseil municipal est conscient que ces budgets sont sous-évalués et qu'ils s'éloignent de la réalité.

M^{me} Perler rappelle les règles du Conseil municipal vis-à-vis du budget. Il n'a pas le droit de péjorer le budget. En règle générale, le Conseil administratif récolte les demandes et les besoins du Conseil municipal et il prend à sa charge leur intégration dans le budget.

Un commissaire demande si le Conseil municipal pourrait faire des propositions sur des lignes.

M^{me} Perler répond que ce travail de compensation a déjà été fait par le département. Elle compte sur des économies et une amélioration globale du budget pour répondre aux demandes. Elle évoque des contraintes sur le plan du budget municipal et des reports de l'Etat. Elle demande seulement au Conseil municipal de ne pas péjorer une ligne pour en améliorer une autre.

Une commissaire mentionne l'ouverture de deux postes équivalents temps plein (ETP) dans son département et comprend ce besoin. Cependant, alors qu'il y a une coupe budgétaire sur les mécanismes salariaux des employés et des subventionnés, elle questionne la justification de ce déséquilibre. Etant donné le gel des mécanismes salariaux du personnel de la Ville, la commissaire questionne la réduction des hauts salaires qui sont aux annuités maximum pour réduire les frais de son département.

M^{me} Perler répond qu'elle n'a pas envisagé une réduction au sein de son département et que cette réflexion doit être transversale. Le Conseil administratif n'entend pas diminuer les salaires du personnel car il s'agit d'une opération très complexe qui touche aux contrats de travail. Cela touche également au statut et aux partenaires sociaux et au Conseil municipal qui devra donner son avis. Théoriquement, cela est possible mais il est dans la pratique technique, long et politiquement compliqué. Elle rappelle que les salaires des cadres et des cadres supérieurs en Ville de Genève sont moins concurrentiels que dans le privé. Ainsi, il existe une limite de salaire. La Ville donne des bons salaires et de bonnes

conditions pour des professions courantes. Concernant le gel des mécanismes salariaux, M^{me} Perler ajoute que le Conseil administratif attend les prévisions fiscales pour agir avec l'objectif de les rétablir.

Un commissaire questionne la diminution des fermages (locations) de l'ENE ou à l'AGCM et à la DPBA.

M^{me} Mazzariol précise qu'il s'agit d'un compte compétent de la Gérance immobilière municipale (GIM) dont le département n'a pas la maîtrise. A la page 121, le budget 2021 de l'ENE a été adapté sur les comptes 2020. Concernant les comptes à sept positions en page 46, elle précise que l'augmentation indiquée pour l'AGCM correspond au regroupement des deux services du génie civil et du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM). Encore une fois, ce sont des comptes compétents GIM sur lesquels le département n'a pas la main.

Une commissaire demande si M^{me} Perler s'est réservé un budget pour développer sa politique en matière d'écologie.

M^{me} Perler répond qu'elle n'a pas pu se réserver un montant pour sa politique. La réponse est contenue dans ce qu'elle présentait en début de séance. A la faveur de chaque projet, elle développe sa politique. Si elle avait une somme allouée pour chaque service, elle pourrait aller plus vite et être plus agile. En l'occurrence, il s'agit de se bagarrer pour éviter de diminuer le budget global du département.

La commissaire souligne que les assainissements coûtent cher mais qu'il s'agit d'investissements qui rapporteront en revanche en termes d'environnement sain.

M^{me} Perler confirme. De plus, les effets se déploieront ces prochaines années notamment pour l'assainissement d'un bâtiment. A court terme, il s'agit de la diminution de l'empreinte carbone. Comme de nouveaux bâtiments à entretenir s'ajoutent, le budget d'entretien ne diminuera pas mais le budget de consommation des fluides diminuera.

La commissaire questionne la marge de manœuvre dans le choix des arbres, notamment des fruitiers, lors d'aménagements.

Dans le cadre d'un mandat de requalification, M^{me} Perler explique qu'une étude est effectuée sur l'environnement urbain et des propositions sont soumises par des bureaux spécialisés. Les raisons du choix d'un type d'arbre plutôt qu'un autre sont toujours expliquées. La marge de manœuvre du département est de répondre favorablement ou non aux propositions.

Page 122

Une commissaire questionne la disparition de la subvention monétaire de 30 000 francs concernant la restauration des bénéfiques culturels.

M^{me} Malignac répond que le montant de 30 000 francs avait été budgété pour les demandes de subventions de petits montants afin de ne pas devoir déposer des propositions. Cependant, à chaque fois qu'une rénovation d'un bâtiment culturel était subventionnée, le montant au budget ne permettait jamais de couvrir la demande et il fallait déposer des propositions. Dans un objectif d'optimisation, il a été décidé de systématiser le principe de déposer des propositions pour ces subventions.

M^{me} Mazzariol précise que cela se fait sur le budget de fonctionnement et que ces rénovations sont financées par l'investissement.

Une commissaire demande si le Conseil administratif a réfléchi à geler les mécanismes salariaux des plus hauts revenus afin d'impacter le moins possible les plus bas salaires.

M^{me} Perler assure que le Conseil administratif a exploré de multiples pistes. Les statuts du personnel n'autorisent pas à viser des groupes en particulier. Le Conseil administratif évite l'arbitraire. Il cherche au contraire à faire supprimer les inégalités.

Un commissaire insiste sur le fait de recevoir le plus d'informations et de documents possible en amont notamment sur la planification. Il comprend le besoin du Conseil administratif de devoir aller plus vite, mais cela nécessite que le Conseil municipal ait les moyens et les outils pour aider le Conseil administratif.

M^{me} Perler répond que les services ont beaucoup travaillé dans le cadre de la transition écologique, notamment les départements de M. Gomez et le sien, depuis la nouvelle législature. Elle rappelle que le Conseil municipal a déjà reçu Stratus, le plan lumière, les feuilles de route du Conseil administratif et le programme de législature. Dans son département, une stratégie sur l'énergie est en cours. Elle a initié un certain nombre de demandes que les services mettent à présent en œuvre. De plus, il y a des relations intenses avec le Canton pour se mettre d'accord sur les propres politiques de l'Etat qui se traduisent par des lois et qui doivent être respectées. Elle presse parfois le Conseil municipal sur des votes afin de ne pas perdre des autorisations.

Discussion et vote

Une commissaire des Vert-e-s mentionne les investissements qui ont été faits et qui ont été énumérés dans l'isolation des bâtiments, dans l'aménagement et pour les micro-forêts. Il s'agit d'une politique qui est bien défendue par M^{me} Perler.

Elle se donne les moyens de la mener avec les moyens à disposition. Elle comprend les questions sur les coûts d'assainissement, cependant l'urgence climatique, aujourd'hui, est avant tout de limiter les émissions, les nuisances et l'écocide et non pas de réfléchir en termes d'économies sur un projet qui aurait coûté plus cher. Le groupe des Vert-e-s soutiendra donc le projet de budget.

Un commissaire du Parti libéral-radical s'abstiendra sur ce projet de budget. L'audition a révélé des éléments intéressants. M^{me} Perler a confirmé ce soir que son budget en termes de travaux d'entretien est sous-évalué, qu'il n'est pas réaliste et que certains postes dépasseront. Le Conseil administratif en est conscient et refuse d'être plus proche de la réalité car cela signifie de faire exploser leur budget et de se retrouver sous tutelle du Conseil d'Etat. Le Conseil administratif est donc obligé de sous-évaluer certaines lignes, notamment l'entretien des bâtiments, malgré la dégradation des bâtiments en Ville. Au vu de ces éléments, le Parti libéral-radical s'abstient de valider ce projet de budget.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique que l'urgence climatique, abondamment citée par M^{me} Perler, ne justifie pas tous les abus. Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a aucune preuve scientifique qui prouve que la Terre se réchauffe au-delà du refroidissement que la Terre avait auparavant subi. En revanche, tous les scénarios catastrophes inventés par la gauche se sont révélés faux. Il rappelle que le Club de Rome prédisait l'épuisement du pétrole avant l'an 2000. Il était annoncé la mort des forêts en Suisse alors que les arbres se portent toujours à merveille et mieux que jamais. Il a cherché en vain les îlots de chaleur cet été à Genève. Il semble plutôt qu'après le petit âge glaciaire la Terre revienne à des températures normales comme durant la période des Romains. L'Union démocratique du centre s'oppose à tout effort de dégrader la situation des conducteurs de voitures en ville de Genève. Il rappelle que 55% des habitants possèdent une ou plusieurs voitures. Il s'agit d'une confortable majorité. Il est donc inconcevable d'imposer une politique qui profite à une infime minorité et qui pénalise les autres. Il rappelle que les votants ont accepté la traversée du lac qui devrait libérer la ville de sa circulation et créer la place nécessaire pour la construction de pistes cyclables. Actuellement, une partie importante des conducteurs s'est rabattue non pas sur les vélos mais sur les scooters qui apportent un surplus de bruit qui est maintenant utilisé comme prétexte pour baisser la vitesse des voitures. Les pistes cyclables sont utilisées pour empêcher les voitures de circuler. L'Union démocratique du centre n'est pas prête à porter une telle politique. Enfin, concernant la suppression des chaudières, il faut toujours considérer le prix et ne pas les supprimer seulement par idéologie. Au complexe des Asters, un simple changement des vitrages permet 80% de bénéfice d'énergie non utilisée. Il s'agit de remettre en question les investissements que le Conseil administratif envisage sans justification. Pour toutes ces raisons, l'Union démocratique du centre refuse le projet de budget.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien salue la volonté de changer les chaudières, d'isoler au maximum, d'entretenir le patrimoine bâti et surtout de chasser les îlots de chaleur. Cependant, un coût immense arrivera très prochainement avec les rénovations courantes et les augmentations de prix des fluides. Il relève que le budget est sous-estimé et n'est donc pas honnête. Il comprend les grandes lignes de politique générale mais, en termes de moyens, la Ville est prise dans cette limite de déficit et la volonté de tout solutionner. Le Conseil municipal hérite d'un budget qui ne correspond pas à la réalité alors qu'il s'agit de l'acte le plus important pour le Conseil municipal, soit le vote du budget. En l'occurrence, le Conseil municipal votera un budget qui n'est pas réaliste. Dans un deuxième temps, des excuses, voire des mensonges, expliqueront les comptes. Il souhaite que le Conseil municipal et la population soient respectés avec un vrai budget, des vrais arbitrages et des vraies discussions. Le Parti démocrate-chrétien s'abstient sur le projet de budget.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se réserve de partager sa position pour s'entretenir avec son groupe. Elle demande de repousser le vote du projet de budget.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle l'objectif de supprimer 45 chaudières à mazout et 70 bâtiments quasiment au seuil d'insalubrité, ce qui est plus urgent que de végétaliser partout. A l'époque, les routes étaient entretenues et ne causaient pas d'accidents. La végétalisation n'est pas le leitmotiv de 2022 car il faut mettre les personnes dans le confort étant donné la pandémie du Covid et l'incertitude à l'avenir. Il s'interroge également sur le refus de la grande traversée du lac par ses collègues qui aurait permis de diminuer le trafic en ville et de donner plus de place aux vélos. De plus, les deux-roues sont une bonne solution pour autant qu'ils entrent dans les normes. Le Mouvement citoyens genevois n'accepte pas le projet de budget. L'urgence est sur le mazout et l'entretien des 70 bâtiments insalubres.

Un commissaire du Parti socialiste soutient le projet de budget. Il salue le travail de M^{me} Perler concernant l'urgence climatique. Le Parti socialiste souhaite que Genève devienne un exemple en la matière. Il peut exister un questionnement par rapport à l'indice de dépréciation des bâtiments par rapport aux rénovations qui diminue d'année en année depuis plus de dix ans. En l'occurrence, le Conseil administratif en est conscient et des arbitrages ont dû se faire. Cela reste une préoccupation et le Parti socialiste restera attentif à cette question. Cependant, il y a des réalités de terrain et il est nécessaire d'avancer. Il ajoute qu'au niveau des rénovations le travail est priorisé pour améliorer les bâtiments qui en ont le plus besoin. Le Parti socialiste approuvera ce projet de budget sachant que le Parti socialiste est favorable à l'investissement anticyclique qui est approprié dans cette situation avec des investissements intelligents et positifs à l'avenir.

Séance du 13 octobre 2021

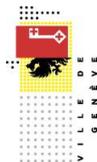
Le président invite Ensemble à gauche à partager sa prise de position.

Une commissaire, au nom d'Ensemble à gauche, relève que certains projets présentés par le DACM sont tout à fait en adéquation avec le plan d'urgence climatique de la Ville et que les investissements envisagés, autant pour les chaufferies à mazout à remplacer, les panneaux photovoltaïques à installer ou encore les vitrages à changer, sont des travaux qui déboucheront à terme sur des économies d'énergie. La végétalisation prévue à de nombreux endroits et en lien avec le plan climatique contribuera au retour d'une biodiversité indispensable et à la création d'endroits conviviaux dont les habitants pourront profiter. Idéalement, il faudrait doter ce département en conséquence de ses besoins en matière de personnel ainsi que de financement. A ce titre, Ensemble à gauche soutient le département et ses services. Toutefois, il ne saurait être question de ne pas se pencher sur l'annonce du gel des mécanismes salariaux en 2022. Il est inenvisageable pour Ensemble à gauche de voter un budget qui n'en tiendrait pas compte car l'implication des collaborateurs n'est plus à démontrer. En effet, il leur est demandé toujours plus d'engagement au vu des projets présentés par le département, alors que les mécanismes ne sont pas respectés. Le groupe Ensemble à gauche s'abstiendra sur le projet de budget proposé en espérant que les prochaines données transmises permettent non seulement de rétablir les mécanismes salariaux, mais également d'augmenter le budget du DACM.

Séance du 20 octobre 2021

Le président annonce le vote final de la proposition PR-1470.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 1 non (UDC) et 6 abstentions (3 PLR, 1 EàG, 2 PDC), la proposition PR-1470 est acceptée.



Commission des finances
12 octobre 2021

Département de la culture et de la transition numérique

PR 1470

**Projet de budget de la
Ville de Genève
pour l'exercice 2022**

1. Contexte budgétaire



Les marqueurs

- Crise sanitaire et restrictions d'accès
 - Projets de transformation - Dispositif de soutien Covid Confédération | Canton
 - Plan financier de la Ville de retour à l'équilibre
 - Volonté de report de charges du Canton
 - Mise en œuvre du nouvel article 216 de la Constitution genevoise issu de l'initiative "Pour une politique culturelle cohérente à Genève" (IN 167)
 - Investissements majeurs à venir
-

2. La Feuille de route 2020-2025



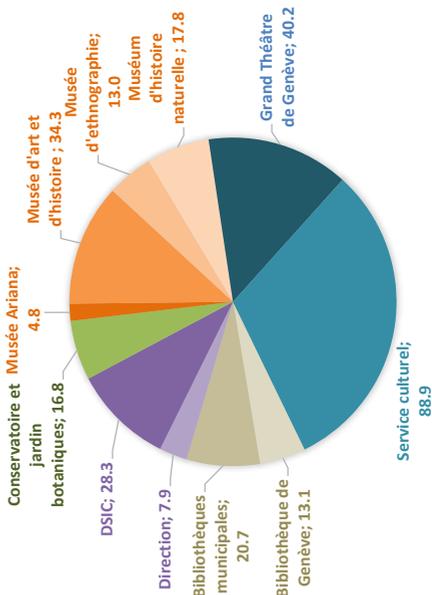
4. En chiffres



PB 2022 DCTN – chiffres clés

DCTN	Budget 2021	PB 2022	Ecart
Total des charges	300 705 065	299 348 727	-1 356 338
Total des revenus	12 834 551	13 535 150	700 599
Contribution nette (charges - revenus)	287 870 514	285 813 577	-2 056 937

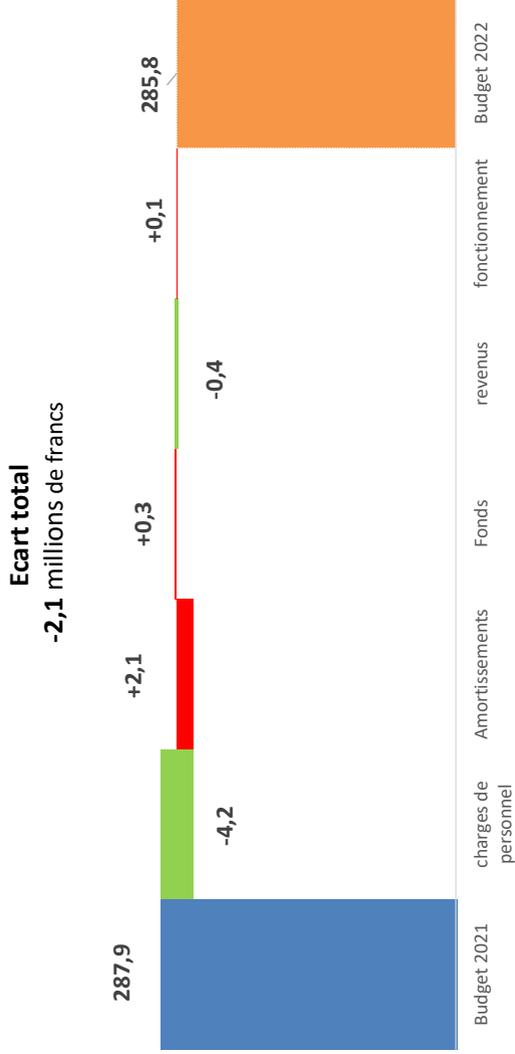
Répartition par services (en millions CHF)





PB 2022 DCTN – principaux écarts

Analyse des écarts principaux pour le DCTN



Réductions de charges





Réductions Budget DCTN 21 / 22

- 170'000

Mesures d'économie - Fonctionnement DCTN

- 75'000

Diminution de subventions des grands subventionnés
(> 1 MKF)

- 143'000

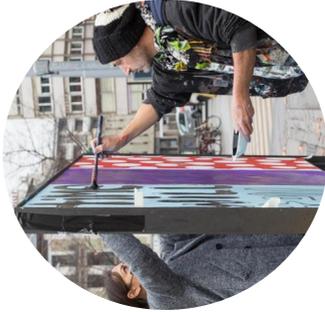
Ajustement budgétaire du SEC
Fureur de Lire (manifestation biannuelle sans
édition les années paires)

Diminution 75 KCHF - Grands subventionnés (> 1 MKF) (détail)



-23'000 Grand Théâtre	-18'000 Fondation d'art dramatique (FAD)	-11'500 Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	-3'300 Théâtre Saint- Gervais	-2'700 Théâtre Am Stram Gram
-2'400 Théâtre du Grütli	-2'000 Orchestre de Chambre de Genève (OCG)	-1'800 Association Danse Contemporaine	-1'700 La Bâtie Festival	-1'700 Théâtre des Marionnettes
-1'500 MAMCO	-1'400 AMR Association Encouragement musique improvisée	-1'400 Centre d'art contemporain (CAC)	-1'300 Contrechamps	-1'300 Théâtre du Loup

Augmentations de charges



Variations Budget DSIC 21 / 22



Chapitre 31

+ 12'560'465 CHF

+ 1'259'920 CHF

+10%

comparé à 2021
(11'300'545 CHF)

+ 430'000	Coûts de fonctionnement supplément Novo ERP
+ 408'000	Renouvellement des licences Microsoft
+ 225'000	Coûts de fonctionnement supplément PR réallocation (6 mois)
+ 100'000	Logiciel Police municipale selon convention ACG
+ 80'000	Hausse des dépenses de sécurité en lien avec la cybercriminalité
+ 43'920	Rapatriement de logiciels MAH et CJB à la DSIC

Variations Budget Culture 21 / 22



+ 343'000

Manifestation Nuit de la science (biannuelle)

+ 100'000

Soutien création musiques actuelles conventionnées

+ 80'000

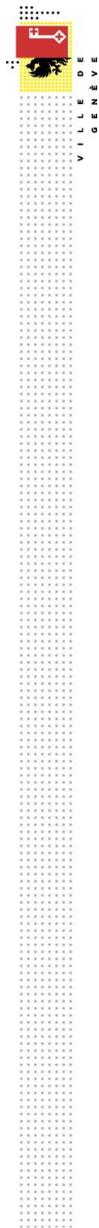
Subvention d'exploitation
pour la Salle pluridisciplinaire *Le Groove*

+ 30'000

Nettoyage des bâtiments publics / Ajustement des coûts
avec l'introduction du salaire minimum

+ 20'000

Entretien des œuvres d'art (FMAC)



Commission des finances
12 octobre 2021



Transferts neutres Budget Culture 21 / 22

Réaffectations - Transferts sans impact financier

Soutien création théâtrale	150'000 →	Théâtre de l'Orangerie
Ensemble vocal Séquence	51'500 →	Soutien création musiques classique et contemporaine
Soutien création musiques classiques et contemporaine	40'000 →	Association Genevoise des Chorales AGECO
Actions culturelles et médiation ACM	10'000 →	Soutien aux manifestations cinéma
Bourses et prix musique	2'000 →	Soutien création musiques classique et contemporaine



Transferts neutres Budget Culture 21 / 22

Réaffectations - Transferts sans impact financier

Soutien création numérique et pluridisciplinaire	225'300 →	Soutien création pluridisciplinaire
Soutien aux manifestations musicales actuelles	110'000 →	Soutien aux manifestations de musiques actuelles conventionnées
Soutien création numérique et pluridisciplinaire	100'000 →	Soutien création numérique
Bourses et prix musique	80'000 →	Soutien création musiques actuelles conventionnée

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

pour les années 2019-2021

(2^e semestre de la saison 2018-2019, saison 2019-2020, saison 2020-2021,
1^{er} semestre de la saison 2021-2022)

entre



la Ville de Genève

soit pour elle le département de la culture et du sport

ci-après *la Ville*

représentée par Monsieur Sami Kanaan,

Conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport



et la Fondation d'art dramatique de Genève

ci-après *la FAD*

représentée par Monsieur Thomas Boyer, Président

et par Monsieur Gérard Deshusses, Vice-président

*Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD***TABLE DES MATIERES**

TITRE 1 : PREAMBULE	3
TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES	4
Article 1 : Bases légales, réglementaires et statutaires	4
Article 2 : Objet de la convention	4
Article 3 : Cadre de la politique culturelle de la Ville	5
Article 4 : Statut juridique et buts de la FAD	6
TITRE 3 : ENGAGEMENTS DE LA FAD	7
Article 5 : Projet artistique et culturel de la FAD	7
Article 6 : Accès à la culture	7
Article 7 : Bénéficiaire direct	7
Article 8 : Plan financier triennal	7
Article 9 : Reddition des comptes et rapport	7
Article 10 : Communication et promotion des activités	8
Article 11 : Gestion du personnel	8
Article 12 : Système de contrôle interne	9
Article 13 : Suivi des recommandations du contrôle financier	9
Article 14 : Archives	9
Article 15 : Développement durable	9
Article 16 : Développement des publics	9
TITRE 4 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE	10
Article 17 : Liberté artistique et culturelle	10
Article 18 : Engagements financiers de la Ville	10
Article 19 : Subventions en nature	10
Article 20 : Rythme de versement des subventions	10
TITRE 5 : SUIVI ET EVALUATION DES OBJECTIFS	11
Article 21 : Objectifs, indicateurs, tableau de bord	11
Article 22 : Traitement des bénéfices et des pertes	11
Article 23 : Échanges d'informations	11
Article 24 : Modification de la convention	11
Article 25 : Evaluation	11
TITRE 6 : DISPOSITIONS FINALES	12
Article 26 : Résiliation	12
Article 27 : Droit applicable et for	12
Article 28 : Durée de validité	12
ANNEXES	14
Annexe 1 : Projet artistique et culturel de la FAD	14
Annexe 2 : Plan financier 2019-2021	18
Annexe 3 : Tableaux de bord	23
Annexe 4 : Evaluation	38
Annexe 5 : Coordonnées des personnes de contact	39
Annexe 6 : Échéances de la convention	40
Annexe 7 : Statut, organigramme et liste des membres du conseil de fondation	41
Annexe 8 : Règlement du fonds de réserve de la FAD	48
Annexe 9 : Règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales	49

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

TITRE 1 : PREAMBULE

La FAD, fondation de droit public, a été créée par la volonté des autorités cantonales et municipales. Son Statut a été adopté le 28 mars 1979 par le Conseil municipal de la Ville de Genève et le 14 mars 1980 par le Grand Conseil. Les modifications qui y ont été apportées ont été adoptées par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, approuvées par le Conseil d'Etat le 4 février 2009 et par le Grand Conseil le 25 juin 2009.

La FAD a pour but d'assurer la gestion faîtière des théâtres qui lui sont confiés, ainsi que l'interface entre les autorités et les besoins de ces théâtres. C'est dans ce cadre que, depuis plus de trente ans, la Comédie et le Poche ont présenté des spectacles de qualité et innovants à la population de Genève et de la région.

La présente convention est la quatrième convention de subventionnement signée par la FAD. Elle fait suite aux conventions portant sur les années 2009 à 2012, 2013 à 2016 et 2017 à 2018. Elle ne porte que sur trois ans, en raison des changements apportés par l'ouverture de la nouvelle Comédie.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

TITRE 2 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Bases légales, réglementaires et statutaires

Les rapports entre les parties sont régis par la présente convention et notamment par les bases légales, réglementaires et statutaires suivantes :

- le Code civil suisse, du 10 décembre 1907, art. 80 et suivants (CC, RS 210) ;
- la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (LAC ; RSG B 6 05) ;
- la loi sur la culture, du 16 mai 2013 (LC ; RSG C 3 05) ;
- la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF ; RSG D 1 05) ;
- la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014 (RSG D 1 09) ;
- la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF ; RSG D 1 11) ;
- le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 20 juin 2012 (RIAF ; RSG D 1 11.01) ;
- la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001 (LIPAD ; RSG A 2 08) ;
- la loi sur les archives publiques, du 1er décembre 2000 (LArch ; RSG B 2 15) ;
- la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable, du 12 mai 2016 (Agenda 21 ; LDD ; RSG A 2 60) ;
- la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2^e train), du 1^{er} septembre 2016 (LRT culture ; RSG A 2 06) ;
- le statut de la FAD, adopté par le Conseil municipal le 28 mars 1979, approuvé par le Grand Conseil le 14 mars 1980, avec les modifications adoptées par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, approuvées par le Conseil d'Etat le 4 février 2009 et par le Grand Conseil le 25 juin 2009 (annexe 7 de la présente convention).
- le règlement du fonds de réserve de la FAD, accepté par le Conseil municipal le 30 juin 1985 et approuvé par le Conseil d'Etat le 7 novembre 1985 (annexe 8 de la présente convention) ;
- le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195) (annexe 9 de la présente convention) ;

Les annexes 1 à 9 font partie intégrante de la présente convention.

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique publique du soutien à la culture de la Ville. Elle a pour but de régler les relations entre les parties, de clarifier leurs attentes et de faciliter la planification à moyen terme des activités de la FAD, grâce à une prévision financière biennale.

Elle confirme que le projet culturel de la FAD (article 5 et annexe 1 de la présente convention) correspond à la politique culturelle de la Ville (article 3 de la présente convention), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4 de la présente convention).

Dans la présente convention, la Ville rappelle à la FAD les règles et les délais qui doivent être respectés. Elle soutient le projet artistique et culturel de la FAD en lui octroyant des subventions, conformément aux articles 17 et 18 de la présente convention, sous réserve des montants votés par le Conseil municipal lors du vote annuel du budget de la Ville. En contrepartie, la FAD s'engage à réaliser les activités définies à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention et à respecter tous les engagements qu'elle a pris par la signature de cette convention.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Article 3 : Cadre de la politique culturelle de la Ville

Genève, Ville de culture

La Ville de Genève défend une vie culturelle genevoise diversifiée et dynamique. Elle valorise son patrimoine scientifique et culturel. De même, elle favorise son accès et affirme la culture comme essentielle au développement de la cité et à son rayonnement.

La Ville de Genève et les arts de la scène

Dans le domaine des arts de la scène, la Ville de Genève contribue à la pluralité et au développement des pratiques artistiques. Elle soutient également la scène artistique genevoise au niveau local, national et international. Elle encourage les actions d'accès à la culture pour tous. La Ville de Genève a également pour vocation de garantir la constitution d'un patrimoine qu'il s'agit de sauvegarder, entretenir, conserver, étudier, partager et mettre en valeur. Elle veille à la bonne répartition des soutiens financiers entre les différents acteurs culturels (artistes, associations, institutions, fondations qu'ils soient de petite, moyenne ou de grande taille) et à la conformité de leur utilisation. Son rôle est également de veiller au maintien, au développement et à la complémentarité des institutions.

La Ville de Genève développe les outils nécessaires afin de mettre en œuvre sa politique culturelle. Ainsi, elle finance des institutions et manifestations culturelles par le biais de lignes nominales au budget et elle soutient des artistes, associations et/ou manifestations par des subventions ponctuelles.

Les institutions culturelles, le rayonnement de Genève

Afin d'assurer leur rayonnement et celui de Genève, les institutions culturelles soutenues et financées par la Ville développent leurs missions dans le cadre de la politique culturelle de la Ville et des collectivités publiques partenaires. Il leur incombe également, afin de garantir la pluralité de l'offre culturelle ainsi que la juste répartition des ressources, de développer leurs spécificités en complémentarité avec les autres institutions de Genève et de sa région, qu'elles soient publiques ou privées. Les institutions se doivent de développer une politique d'accès à la culture et de médiation.

La FAD

A travers son soutien, la Ville de Genève souhaite que les objectifs ci-dessous soient poursuivis par la FAD et par les théâtres qu'elle gère (la Comédie et le Poche).

La FAD - Objectifs principaux

L'objectif premier de la FAD est de fournir aux théâtres qui en dépendent les moyens de réaliser des spectacles présentant un caractère d'utilité publique et qui soient de haut niveau.

Son activité essentielle consistant en tâches de gestion, elle s'efforce de faire respecter un équilibre, notamment au plan budgétaire, entre les spectacles produits ou coproduits par les théâtres relevant de sa responsabilité et les spectacles d'accueils ou d'échange.

Elle veille à ce que les artistes résidant en Suisse romande fassent l'objet d'une attention particulière.

Elle conserve une politique tarifaire préférentielle en faveur des classes du DIP se rendant au spectacle dans les théâtres qu'elle gère.

Elle est attentive à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans la programmation des théâtres qu'elle gère.

Elle accompagne le projet de déménagement et d'évolution de la Comédie, afin que la mutation s'opère dans les meilleures conditions possibles.

*Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD****La Comédie - Objectifs principaux et mission artistique***

La Comédie a pour principales missions de favoriser la création contemporaine régionale et de la faire rayonner, d'accueillir des créations marquantes et de développer des partenariats avec des scènes nationales et internationales.

La Comédie développe également des collaborations avec les institutions de la région, propose une programmation ouverte aux arts de la scène et favorise l'accès aux œuvres par des activités de médiation, conférences, rencontres, des collaborations avec le DIP et une politique tarifaire adaptée.

La Comédie assure, en sus de la programmation du théâtre au boulevard des Philosophes, la préparation du déménagement dans le nouveau théâtre à la gare des Eaux-Vives, la mutation de son ouverture ainsi que la mutation de l'institution liée à son déploiement sur le nouveau site.

Le Poche - Objectifs principaux et mission artistique

Le Poche a pour principales missions de créer et faire connaître les textes d'auteur-e-s vivant-e-s, de développer des partenariats et des co-productions dans ce domaine et de faire rayonner ses productions. Le Poche accorde une attention particulière aux artistes et artisan-e-s de la région et propose des mesures afin de permettre à un large public d'accéder aux œuvres proposées.

Article 4 : Statut juridique et buts de la FAD

La FAD est une fondation de droit public dont le but est d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique.

La fondation poursuit des fins artistiques et culturelles. Elle respecte et garantit la liberté artistique. Elle vise à faciliter l'accès du plus large public à des spectacles de qualité.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

TITRE 3 : ENGAGEMENTS DE LA FAD

Article 5 : Projet artistique et culturel de la FAD

L'objectif premier de la FAD est de fournir aux théâtres qui en dépendent les moyens de réaliser des spectacles de qualité et de haut niveau.

Son activité essentielle consistant en tâches de gestion, elle s'efforce de faire respecter un équilibre adéquat, notamment au plan budgétaire, entre les spectacles produits ou coproduits par les théâtres relevant de sa responsabilité et les spectacles d'accueils ou d'échange.

Elle veille en outre à ce que les artistes résidant en Suisse romande fassent l'objet d'une attention particulière.

La FAD s'engage à conserver une politique tarifaire préférentielle en faveur des classes du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) se rendant au spectacle dans les théâtres qu'elle gère.

Le conseil de fondation nomme les directions artistiques des théâtres affiliés.

Les projets artistiques et culturels de ces derniers, soit la Comédie et le Poche, sont détaillés à l'annexe 1 de la présente convention.

Article 6 : Accès à la culture

Les théâtres gérés par la FAD s'engagent à proposer des mesures tarifaires différenciées pour tous les publics et particulièrement pour les élèves et les enseignant-e-s du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) lors des accompagnements de classes.

Ils proposent également des actions de médiation visant à renforcer l'accès et la sensibilisation de tout un chacun aux arts et à la culture.

La subvention précédemment versée par le canton et désormais payée par la Ville via le fonds de régulation contient un montant annuel de CHF 20'000.- pour des projets de médiation culturelle pour les élèves du DIP.

Les objectifs à atteindre et leur valeur cible figurent dans le tableau de bord (annexe 3 de la présente convention).

Article 7 : Bénéficiaire directe

La FAD s'engage à être la bénéficiaire directe de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers.

Les théâtres gérés par la FAD s'obligent à solliciter tout appui financier public et privé auquel ils pourraient prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville.

Article 8 : Plan financier triennal

Un plan financier triennal pour l'ensemble des activités de la FAD figure à l'annexe 2 de la présente convention. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités.

Le 30 novembre 2020 au plus tard, la FAD fournira à la Ville un plan financier pour les saisons 2021-2022 à 2024-2025.

La FAD a l'obligation de parvenir à l'équilibre de ses comptes à l'issue de la période triennale. Si elle constate un déficit à la fin de la saison 2019-2020, la FAD prépare un programme d'activités et un budget pour la saison 2020-2021 qui permettent de le combler.

Article 9 : Reddition des comptes et rapport

Chaque année, au plus tard le 30 novembre, la FAD fournit à la Ville :

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

- ses états financiers établis et révisés conformément aux exigences de son statut juridique, aux dispositions légales et au référentiel comptable applicable. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative ;
- le rapport de l'organe de révision ;
- le rapport détaillé de l'organe de révision ;
- son rapport d'activités intégrant les tableaux de bord des théâtres (annexe 3 de la présente convention) avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel de la FAD prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

La Ville procède ensuite à son propre contrôle et se réserve le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

Article 10 : Communication et promotion des activités

Les activités des théâtres gérés par la FAD font l'objet d'une promotion globale, effectuée sous leur propre responsabilité.

Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par les théâtres gérés par la FAD auprès du public ou des médias en relation avec les activités définies à l'annexe 1 doit comporter la mention "Subventionné par la Ville de Genève".

Le logo de la Ville doit figurer de manière visible sur tout support promotionnel produit par les théâtres gérés par la FAD si les logos d'autres partenaires sont présents.

Article 11 : Gestion du personnel

La FAD est tenue d'observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de son personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.

La FAD s'engage à respecter le principe de l'égalité entre femmes et hommes et à l'intégrer à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines.

La FAD s'engage à mettre en place des mesures visant à lutter contre les discriminations et le harcèlement et à en assurer le suivi.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la FAD s'efforce de créer des places d'apprentissage et de stage.

Tout poste vacant (fixe et auxiliaire) doit préalablement à sa publication faire l'objet d'une annonce auprès de l'office cantonal de l'emploi et des associations professionnelles concernées.

Lors de la nomination d'une direction de théâtre, la FAD respecte les principes suivants :

- la direction fait l'objet d'une mise au concours publique ;
- la durée du mandat de direction est de quatre ans, renouvelable pour deux périodes de trois ans, soit 10 ans au total ;
- le mandat de direction ne peut dépasser l'âge légal de la retraite ;
- l'organisation du concours est de la responsabilité de la fondation ;
- les modalités du renouvellement sont validées par le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève ;
- sur demande du Département de la culture et du sport, la commission en charge du renouvellement de la direction intègre un-e représentant-e de la Ville de Genève ;
- le Conseiller administratif chargé du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève est informé de la candidature retenue par la commission. Il peut la refuser si le projet du candidat ou de la candidate retenu-e était en contradiction avec les missions de l'institution.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Article 12 : Système de contrôle interne

La FAD s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure, conformément à l'article 7 alinéa 1 du règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (annexe 9 de la présente convention).

Article 13 : Suivi des recommandations du contrôle financier

La FAD s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du contrôle financier de la Ville.

Article 14 : Archives

Afin d'assurer une conservation de ses documents ayant une valeur archivistique, la FAD s'engage à :

- adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives, à savoir l'ensemble des documents utiles à la gestion courante des affaires;
- ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable;
- constituer les archives historiques, à savoir l'ensemble des documents qui sont conservés en raison de leur valeur archivistique;
- conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.

La FAD peut demander l'aide du service des archives de la Ville pour déterminer quels documents ont une valeur archivistique durable. Par le biais d'une convention séparée, elle peut également déposer ou donner ses archives à la Ville.

Article 15 : Développement durable

La FAD s'engage à utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Elle ne fera pas de publicité pour le tabac, l'alcool et les drogues. Elle veillera, dans sa gestion, à respecter au mieux les principes du développement durable.

Article 16 : Développement des publics

La FAD favorisera l'accessibilité aux différentes catégories de publics.

La FAD s'engage à participer à différentes mesures mises en place par le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève, soit le « Chéquier culture », les invitations pour les organismes sociaux partenaires et les billets à tarif préférentiel pour les seniors membres de certaines associations d'ainés.

Les conditions d'application et de soutien financier de ces mesures sont exposées dans le document « Critères d'attribution du crédit Accès à la culture » téléchargeable à l'adresse <http://www.ville-geneve.ch/demarches-administratives/acces-culture>.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

TITRE 4 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE

Article 17 : Liberté artistique et culturelle

Les théâtres gérés par la FAD sont autonomes quant au choix de leur programme artistique et culturel, dans le cadre des subventions allouées et en conformité avec leur projet artistique et culturel décrit à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention. La Ville n'intervient pas dans les choix de programmation.

Article 18 : Engagements financiers de la Ville

La Ville s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 32'766'434 francs pour les trois ans, soit une subvention de 8'047'478 francs en 2019 et de 12'359'478 francs en 2020 et 2021.

La subvention de la Ville est versée sous réserve des montants votés par le Conseil municipal lors du vote annuel du budget de la Ville et sous réserve d'évènements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir. En cas de non-acceptation définitive du budget, la FAD ne pourra tirer aucun droit de la présente convention et ne pourra prétendre à aucun versement, à l'exception des douzièmes mentionnés à l'article 20 de la présente convention.

En outre, dans le cadre de la répartition des tâches entre les communes et le canton, les montants versés par le canton au fonds de régulation en faveur de la FAD, soit 2'450'000 francs par an, sont redistribués par la Ville dès la mise en œuvre de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture. Ces montants sont soumis aux dispositions applicables au fonds de régulation.

Article 19 : Subventions en nature

La Ville met gracieusement à la disposition de la FAD les locaux suivants :

- pour La Comédie : le théâtre de la Comédie, boulevard des Philosophes 6, 2'356 m², valeur locative 2019 : 395'290 F; un dépôt à la zone industrielle de Châtelaine, 466 m², valeur locative 2019 : 51'960 F.

- pour Le Poche : le théâtre de Poche, rue du Cheval-Blanc / rue de la Boulangerie 4-6, 445 m², valeur locative 2019 : 129'844 F; deux dépôts, chemin de la Muraille 9-11, 142 m² et 100 m², valeur locative 2019 : 34'972 F.

Ces mises à disposition font l'objet de conventions séparées et constituent des prêts à usage au sens des articles 305 et suivants du Code des obligations. La valeur locative des locaux sera indexée chaque année en fonction des informations fournies par la Gérance immobilière municipale.

La Ville de Genève sous-loue également au Théâtre de la Comédie un atelier de 480 m² au 26, av. Stoessel (dépôt et atelier de décors et de costumes) ainsi que les locaux sis 5-7 rue de Carouge (voies d'évacuation et de secours du théâtre). Ces locaux ne sont pas comptabilisés dans la liste ci-dessus, car la Ville de Genève perçoit un loyer annuel de 44'820 francs pour les locaux de l'av. Stoessel et de 29'760 francs pour les locaux de la rue de Carouge (valeurs 2019).

La valeur de tout autre apport en nature qui serait accordé ponctuellement (mise à disposition de locaux, de matériel divers, d'emplacements d'affichage, etc.) est indiquée par la Ville à la FAD.

La valeur des subventions en nature doit figurer de manière détaillée dans l'annexe aux comptes de la FAD.

Article 20 : Rythme de versement des subventions

Les subventions de la Ville sont versées en quatre fois, par trimestre et d'avance. Le dernier versement est effectué après réception et examen des comptes et rapport d'activités de l'année précédente.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

En cas de refus du budget annuel par le Conseil municipal, les paiements de la Ville sont effectués mensuellement (douzièmes), en conformité avec l'art. 29A du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC ; RSG B 6 05.01).

TITRE 5 : SUIVI ET EVALUATION DES OBJECTIFS

Article 21 : Objectifs, indicateurs, tableau de bord

Les activités définies à l'article 5 et à l'annexe 1 de la présente convention sont traduites en objectifs, dont la réalisation est mesurée par des indicateurs.

Les tableaux de bord établissant la synthèse des objectifs et indicateurs des théâtres figurent à l'annexe 3 de la présente convention. Ils sont remplis par les théâtres et remis à la Ville par la FAD au plus tard le 30 novembre de chaque année.

Article 22 : Traitement des bénéficiés et des pertes

Conformément à l'article premier du règlement du fonds de réserve de la FAD, accepté par le Conseil municipal le 30 juin 1985, la FAD a l'obligation de constituer un fonds de réserve en cas d'excédent des produits sur les charges, dont le maximum peut atteindre 18% des dernières subventions versées par la Ville.

Conformément à l'article 4 de ce règlement, chaque fois que le fonds de réserve dépasse ce montant maximum, la somme excédentaire doit être restituée à la Ville.

Article 23 : Échanges d'informations

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à l'application de la présente convention.

Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes de contact dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

Article 24 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention sera négociée entre les parties et devra faire l'objet d'un avenant écrit.

En cas d'événements exceptionnels préterrant la poursuite des activités de la FAD ou la réalisation de la présente convention, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre. Les décisions prises d'entente entre les parties feront l'objet d'un accord écrit.

Article 25 : Evaluation

Les personnes de contact mentionnées à l'annexe 5 de la présente convention :

- veillent à l'application de la convention;
- évaluent les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'activités annuel établi par la FAD.

Les parties commencent l'évaluation de la convention un an avant son terme, soit début 2021. L'évaluation doit se faire conformément aux directives données à l'annexe 4 de la présente convention. L'évaluation doit être prête au plus tard en juin 2021. Les résultats seront consignés dans un rapport qui servira de base de discussion pour la prochaine convention.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

TITRE 6 : DISPOSITIONS FINALES

Article 26 : Résiliation

Le conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport peut résilier la convention et exiger la restitution en tout ou partie de l'aide financière lorsque :

- a) les conditions d'éligibilité mentionnées à l'article 5 du règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195) ne sont plus remplies ;
- b) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue ;
- c) la FAD n'accomplit pas ou accomplit incorrectement ses tâches malgré une mise en demeure ;
- d) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet ;
- e) la FAD ne respecte pas les obligations auxquelles elle a souscrit dans le cadre du projet présenté et approuvé ;
- f) la FAD a gravement contrevenu à la législation fédérale ou cantonale.

Dans les cas précités, la résiliation a lieu moyennant un préavis de 2 mois pour la fin d'un mois. Dans les autres cas, la résiliation se fait dans un délai de 6 mois comptant pour la fin d'une année.

Toute résiliation doit s'effectuer par écrit.

Article 27 : Droit applicable et for

La présente convention est soumise au droit suisse.

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation de la présente convention.

En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.

A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la chambre administrative de la Cour de justice.

Article 28 : Durée de validité

La présente convention concerne les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Elle entre en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2019 et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Les parties commencent à étudier les conditions de renouvellement de la convention une année avant son échéance. Si elles décident de signer une nouvelle convention, celle-ci devra être rédigée au plus tard le 30 juin 2021, afin qu'elle puisse être signée au plus tard le 31 décembre 2021. Les échéances prévues à l'annexe 6 de la présente convention s'appliquent pour le surplus.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4641

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Fait à Genève le 6 mars 2019 en deux exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :



Sami Kanaan
Conseiller administratif
chargé du département de la culture
et du sport

Pour la Fondation d'art dramatique de Genève :



Thomas Boyer
Président



Gérard Deshusses
Vice-président

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

ANNEXES

Annexe 1 : Projet artistique et culturel de la FAD

1. La Comédie

La Comédie de Genève est un théâtre d'aujourd'hui, qui s'intéresse à des formes scéniques novatrices et accessibles, dans les domaines du théâtre, de la danse, des arts du cirque, de la performance, parfois de la musique.

La Comédie de Genève engage des artistes professionnels (sauf exception justifiées) dans des conditions répondant à minima à la CCT de l'UTR. Elle emploie majoritairement des artistes implantés dans le territoire. La part du budget consacré à la création et l'accueil de spectacles consacrée aux professionnels locaux doit être supérieure à 60%.

La Comédie de Genève présente des spectacles locaux, nationaux et internationaux. Elle a pour ambition de devenir un lieu référent de la scène internationale, et, bien évidemment, locale et nationale.

La Comédie met en place une importante série d'actions en directions des publics et collectivités qui n'ont pas de facilités d'accès à la culture. Elle s'intéresse et approche également des groupe « cibles » qui consomment de la culture (cinéma, opéra, musée, séries TV) mais n'ont pas accès et/ou connaissance de la vivacité du théâtre d'aujourd'hui.

La Comédie met en place des dispositifs d'accès aux plus jeunes, dans et hors du cadre scolaire. Elle met également en place des mesures d'accès aux personnes non francophones en proposant des spectacles en langue étrangères et/ou en surtitrant nombre de ses productions. Elle met également sur pied une série importante de dispositifs visant à faciliter l'accès au spectacle vivant pour les personnes en situation de handicap(s).

La Comédie collabore au maximum avec des institutions théâtrales locales et internationales, via notamment des coproductions et des accueils.

La Comédie apporte une attention particulière au jeu d'acteur. Elle créera notamment une troupe d'actrices et d'acteurs à demeure dès 2021.

La Comédie cherche des moyens hors des subventions « classiques », via la mise sur pied de stratégies innovantes.

La Comédie du futur ambitionne de devenir un lieu de vie, de rencontres, de débats, ouvert sur la rue et ses habitants, et non pas simplement un endroit où l'on peut voir des spectacles.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

2. POCHE /GVE

En 1948, l'éditeur Paul Fabien Perret-Gentil ouvre dans un appartement du 19, Grand-Rue un théâtre de Poche pour la création genevoise de La P... respectueuse de Jean-Paul Sartre. Sa volonté était de // doter Genève d'un lieu où pourraient être jouées des pièces d'avant-garde, des créations. // Il répond ainsi à une nécessité et trouve un public nombreux qui rend l'appartement rapidement trop exigü.

Depuis sa fondation, le Théâtre de Poche est donc resté fidèle à son obstination à faire découvrir de nouvelles écritures. Les textes créés, et les auteurs découverts ont été nombreux ; l'engagement des directeurs successifs indéfectible. De directeurs en directrices, et avec la ferveur et la fidélité d'un public toujours renouvelé, la programmation audacieuse du théâtre en vieille-ville s'est imposée en consolidant sa réputation de théâtre exigeant, radical, mettant en avant autant les auteurs et leurs textes, que le talent et le travail des acteurs. Avec Fabienne Faby, fille de Paul Fabien Perret-Gentil (jusqu'en 1962), Richard Vachoux (de 1962 à 1975), Gérard Carrat (de 1975 à 1984), Martine Paschoud (de 1984 à 1996), Philippe Morand (de 1996 à 2003) et Françoise Courvoisier (de 2003 à 2015), ce théâtre a été dirigé par de hautes personnalités de la vie culturelle genevoise, qui toutes ont eu à cœur d'en faire un réel lieu de création. La mission première du Poche a encore été radicalisée avec la nomination de Mathieu Bertholet à sa tête ; finissant ainsi de convertir le petit théâtre en vieille-ville en véritable maison des écritures et des auteurs contemporaines.

OBJECTIF 1 : CRÉATIONS ET PRODUCTIONS

La mission du POCHE /GVE est de découvrir des textes et des auteurs contemporains et de les rendre accessibles au plus grand nombre, au travers de représentations théâtrales, produites majoritairement au POCHE /GVE.

POCHE /GVE produit, coproduit et accueille des créations de textes contemporains. Il met en place un réseau large, privilégiant les créations et productions collectives en partenariat avec d'autres théâtres afin de faire circuler les textes et les spectacles aux niveaux local, régional et international et d'assurer une durée de vie digne de l'engagement financier aux créations.

L'exigence artistique, la rigueur, l'engagement et le travail des professionnelles du spectacle dans le respect des cadres légaux et de représentation adéquate de la société sont les principaux critères qualitatifs des productions du POCHE /GVE.

La diversification des actions de médiation, l'élargissement du champ des spectatrices, ainsi que les dispositifs et processus de partage sur les écritures contemporaines (ateliers, comités, rencontres...) représentent des moyens essentiels de cette action.

Indicateurs :

Nombre de représentation : 100

Nombre de productions déléguées : 80 %

Nombre de représentations (moyenne) par création - tournées incluses : 15

OBJECTIF 2 : ENGAGEMENT

POCHE /GVE ne propose que des créations de textes contemporains d'auteurs vivantes. Sa volonté, au travers de textes pensés et écrits, est de proposer un théâtre au plus proche des préoccupations contemporaines des spectatrices. La prise de risque est maximum : puisque textes et auteurs sont souvent inconnus, il incombe au théâtre de créer d'autres liens entre les spectatrices et les productions. La création locale est donc privilégiée ce qui permet aux artistes locaux de se rencontrer et de travailler ensemble mais aussi de faciliter les échanges entre la création régionale et internationale. Dans la même optique, les créations « maison » (et les répétitions dans les murs) sont mises en avant afin de rendre accessible aux publics le travail des équipes artistiques ; par le biais de répétitions ouvertes ou la planification de temps d'échange entre artistes et spectatrices, par exemple.

Les textes présentés au POCHE font preuve d'une exigence artistique conséquente, assurée notamment par le Comité de Lecture, à laquelle les créations se doivent de faire honneur. Ils

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

soulèvent des questions sociétales, artistiques, formelles et touchent les publics sensiblement et intellectuellement.

Les accueils sont empruntés des mêmes exigences artistiques que les productions maison.

Indicateurs :

Créateurs locaux impliqués (tous créateurs confondus) : 75% (valeur cible + nominale)

Nombre de semaines de travail acteurs : 160

Nombre de collaborations avec d'autres institutions (mise en réseau) / compagnies : 2

OBJECTIF 3 : ECRITURES CONTEMPORAINES et AUTEURES VIVANTES

POCHE /GVE s'engage par la mise en place de son Comité de lecture à lire tous les textes qui lui sont envoyés afin de découvrir les auteures de demain.

POCHE /GVE donne une place aux auteures non seulement sur la scène, mais aussi dans la machine du théâtre en engageant, chaque saison, une auteure en tant que dramaturge de saison.

Celui-ci rédige les CAHIERS DE SALLE, premier outil de médiation entre les textes, les auteures et les publics.

La dramaturge de saison participe également aux différentes stratégies de communication et de médiation : elle rédige le programme de saison et les différents outils de communication, elle aide à la médiation vers les publics et anime différents ateliers, tout comme les différentes auteures programmées au POCHE /GVE.

L'ambition principale est de replacer les auteures vivantes dans les théâtres et dans la Cité. POCHE /GVE s'engage aussi à aider à la publication et à la diffusion des textes en facilitant leur rencontre avec des éditrices, des programmatrices, etc...

Indicateurs :

Nombre d'auteur-e-s présentés : 7

Nombre de textes en création romande : 6

Auteur-e-s intervenant dans la saison (dramaturges, animateurs d'ateliers, rencontres, forums...) : 7

OBJECTIF 4 : DIFFUSION

Par l'originalité de sa mission et de son fonctionnement (producteur quasi exclusif des spectacles présentés), POCHE /GVE met un place un réseau de lieux de productions et coproductions au cours des saisons. La mise en commun du travail de compagnies locales et internationales, de lieux de créations et de productions est au centre de son travail.

Dans un contexte financier international difficile pour les spectacles suisses, le travail est axé sur les collaborations et les échanges dans des lieux correspondant à l'exigence artistique et aux standards de production du POCHE /GVE, afin de constituer un réseau véritablement bâti autour du texte contemporain.

Indicateurs :

Lieux de diffusion/tournée : 6

Nombre de spectacles en tournée : 3

Dates de tournée : 30

OBJECTIF 5 : MEDIATION ET NOUVEAUX PUBLICS

La mission du POCHE /GVE à défendre l'écriture contemporaine ne doit pas être assimilée par les publics potentiels comme élitiste et clivante, mais bien au contraire comme proche de toutes. C'est au POCHE /GVE même de rendre cette proximité sensible, de rendre le théâtre et les auteures vivantes accessibles.

Son travail sur l'acquisition des publics doit donc à la fois sensibiliser les prescripteurs (responsables pédagogiques, associations, nouveaux médias...) aux écritures contemporaines et décloisonner le théâtre pour les publics timides face aux formes dites contemporaines en leur redonnant les clés vers les représentations actuelles de leur propre monde.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Vu la radicalité et la particularité de la mission, le travail avec les écoles (de scolarité obligatoire et post-obligatoire) est particulièrement difficile. POCHÉ /GVE s'engage toutefois à travailler plus spécifiquement sur les attentes des enseignantes, leur besoin et leur désir de théâtre.

La relève et le renouvellement des publics est l'une des priorités. Il faut donc s'assurer que toutes les citoyennes aient un accès réel à la pluralité de l'offre culturelle. Pour ce faire, de nouveaux dispositifs d'accès aux créations leur sont proposés via des ateliers préparatoires pour toutes, des stages de découvertes et de réflexions sur les questions de l'écriture et du contemporain.

Indicateurs :

Nombre de classes rencontrées (en classe ou au POCHÉ) : 10

Associations intégrées au programme du POCHÉ : 6

Ateliers tous publics et professionnels proposés : 10

Nombre de rencontres tous publics, répétitions ouvertes et actions de médiation : 20

Nombre de spectateurs pour les événements parallèles (ateliers, rencontres, forums) : 600

Nombre de spectateurs : chiffre 17/18 (progression de 15% par saison)

OBJECTIF 6 : REPRESENTATION DE LA CITÉ

POCHÉ /GVE par son engagement pour les écritures contemporaines et d'aujourd'hui a la chance unique et rare de pouvoir représenter le monde et la société dans lesquels nous vivons et de soulever des questions d'actualité. Il se doit donc non seulement de représenter au mieux la mixité sociale sur ses plateaux, mais ne peut pas, dans son processus de fabrication, omettre de tenir compte des minorités, de la relève, maintenir des structures hiérarchiques saines et une répartition des moyens de production éthique. POCHÉ /GVE donne une place à l'émergence artistiques (auteures, metteuses en scène, actrices et créatrices) aux sortantes des hautes écoles, tout comme aux artistes confirmées et valorise la création et les artistes locales tout en leur permettant de rencontrer l'ailleurs. Les œuvres présentées représentent le monde justement, sur scène comme en coulisses.

Indicateurs :

Nombre de femmes engagées (auteures, metteuses en scènes, actrices, créatrices) : +50%

Créateurs émergents (moins de trois créations institutionnelles) : 1/4

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Annexe 2 : Plan financier 2019-2021

Dès le 01.01.2017, la Ville verse l'intégralité de la subvention (LRT)

La subvention de la Ville comprend l'augmentation progressive pour la nouvelle Comédie

Les subventions 2019 couvrent la deuxième partie de la saison 2018-19 et la première de la saison 2019-20

Les subventions 2020 couvrent la deuxième partie de la saison 2019-20 et la première de la saison 2020-21

Les subventions 2021 couvrent la deuxième partie de la saison 2020-21 et la première de la saison 2021-22

Les déficits EM seront financés par le fonds de réserve (transition Comédie 2020)

Fonds de réserve	
30.06.2017	1'643'890
Excédent bau 30.06.2017, à rétrocéder	-206'549
01.07.2017	<u>1'437'341</u>
Plus (Moins) EM 2017-2018	-245'581
Comédie 2017-2018	5'951
Poche 2017-2018	-31'281
	<u>-270'911</u>
	1'166'430
moins solde prélèvement pour transition Comédie 2020 (CHF 432'000)	-203'102
moins couverture déficit 2018-2019 (dont bons 2016-17)	-423'119
	-2'981
	<u>-629'102</u>
Solde projeté du fonds de réserve	537'328
06.02.2018 décision CM Ville autorisant la conservation de l'excédent 2016-2017	206'549
Immobilisations	<u>-452'450</u>
Solde avant prise en charge ultérieure	291'427
renouvellement des frais de renouvellement des directions des théâtres	
Conseil 17.12.2018 : Provision renouvellement direction du Poche	-150'000
Solde projeté du fonds de réserve au 30.06.2019	141'427

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4647

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Charges	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
	réalisé	réalisé	Budget	Esquisse	Esquisse	Esquisse
FAD - RECAPITULATION						
Convention 2019-2021						
Charges						
Production						
Personnel artistique et technique y.c. charges sociales	52.24%	50.88%	48.95%	***	***	***
Salaires de production	2562'936	2'652'735	2'722'355	4'689'500	6'630'562	6'630'582
Frais de locaux non administratifs	1'491'825	1'489'304	2'085'026	330'000	330'000	330'000
Fonctionnement	962'635	967'906	310'100	***	***	***
Fonctionnement	47.76%	49.12%	51.05%			
Personnel administratif et technique						
y.c. charges soc. (y.c renouvellement)	3374'900	3'748'623	3'797'787	3'802'000	3'802'000	3'802'000
Salaires et honoraires Comédie 2020		131'940	1'631'102	1'935'000	5'228'875	5'228'875
Locaux et entretien	60'289	68'410	70'460	338'960	338'960	338'960
Promotion / publicité	364'281	311'380	346'000	365'000	365'000	365'000
Frais généraux	522'166	503'444	668'520	546'218	1'394'261	1'394'261
Montée en puissance			100'000	1'180'000	700'000	-
Amortissements	182'173	185'589	188'600	184'600	184'600	184'600
Renouvellement direction théâtres	100'744	2'373	-	-	-	-
Charges (Produits) financières nettes	9'177	11'560	-	-	-	-
Total	9'661'176	10'102'964	10'453'950	13'351'278	18'974'278	18'274'278
Recettes						
Billetterie / abonnements	455'084	425'135	730'470	789'000	1'380'000	1'380'000
Coprod. ventes et autres recettes spectacles	525'403	287'670	316'900	513'000	990'000	990'000
Subventions en nature Ville de Genève	669'039	655'949	-	-	-	-
Subventions en nature Canton de Genève	63'780	63'780	-	-	-	-
Subventions Ville de Genève **	5547'478	7'997'478	7'997'478	7'997'478	7'997'478	7'997'478
Augmentation subvention Ville de Genève**	-	-	-	2'500'000	6'810'000	6'810'000
Subventions Canton de Genève *	243'7750	24'500	-	-	-	-
Subvention FAD	-	-	-	-3'200	1'800	1'800
Dons sponsoring	-	1'674'899	484'000	480'000	480'000	480'000
Attribution fonds LORO	-	-1'500'000	100'000	700'000	700'000	-
Autres subventions, sponsors et divers	431'817	1'927'42	1'965'000	3'755'000	6'145'000	6'145'000
Total	10'130'151	9'832'053	9'824'848	13'351'278	18'974'278	18'274'278
Boni (Manco)	468'975	-270'911	-628'102	-	-	-
** Total subvention Ville de Genève	5'547'478	7'997'478	7'997'478	10'497'478	14'807'478	14'807'478

En l'état, les salaires et honoraires Comédie 2020 comprennent des salaires artistiques et administratifs

**** - Les % n'étant pas représentatifs, ils ne sont pas mentionnés*

Les subventions en nature seront mentionnées dans l'annexe aux comptes dès la saison 2018-2019

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

	2016-2017 réalisé	2017-2018 réalisé	2018-2019 Budget	2019-2020 Esquisse	2020-2021 Esquisse	2021-2022 Esquisse
FAD - COMEDIE						
Convention 2019-2021						
Charges						
Production						
Personnel artistique et technique y. c. charges sociales	53.23%	49.66%	49.34%	***	***	***
Charges de production	1725079	1721450	1905775	3829500	5790582	5790582
Frais de locaux non administratifs	1'154'454	1'119'872	1'861'246	***	***	***
Fonctionnement	753'329	753'460	292'500	***	***	***
Personnel administratif et technique y. c. charges soc. (yc renouvellement)	46.77%	50.34%	50.66%	***	***	***
Salaires et honoraires Comédie 2020	2'402'943	2'745'560	2'772'917	2'782'000	2'782'000	2'782'000
Locaux et entretien	36'240	36'209	36'000	19'350'000	5'228'875	5'228'875
Promotion / publicité	278'123	240'948	265'000	288'000	288'000	288'000
Frais généraux	320'690	327'750	471'502	280'000	280'000	280'000
Montée en puissance	149'043	152'747	100'000	335'500	1'180'543	1'180'543
Amortissements	7'967	9'872	155'000	1'180'000	700'000	-
Charges (Produits) financières nettes				150'000	150'000	150'000
Total	6'831'868	7'239'308	7'823'042	10'780'000	16'400'000	15'700'000
Recettes						
Billetterie / abonnements	347'988	332'575	608'940	609'000	1'200'000	1'200'000
Coprod. ventes et autres recettes spectacles	361'983	184'956	228'000	423'000	900'000	900'000
Subventions en nature Ville de Genève	502'537	489'989	-	-	-	-
Subventions en nature Canton de Genève	-	-	-	-	-	-
Subvention FAD	5731'500	5'810'000	5'883'000	8'288'000	12'580'000	12'580'000
Subvention FAD Comédie 2020	-	228'898	203'102	-	-	-
Dons sponsoring ***	-	1'595'000	484'000	480'000	480'000	480'000
Attribution fonds LORO	-	-1'500'000	100'000	700'000	700'000	-
Autres subventions, sponsors et divers	220'728	103'861	95'000	300'000	540'000	540'000
Total	7'164'756	7'245'259	7'603'042	10'780'000	16'400'000	15'700'000
Bon (Manco) garantie déficit	332'888	5'951	-220'000	-	-	-
*** dont Aeroport			50'000			

En l'état, les salaires et honoraires Comédie 2020 comprennent des salaires artistiques et administratifs

****: Les % n'étant pas représentatifs, ils ne sont pas mentionnés*

Les subventions en nature seront mentionnées dans l'annexe aux comptes dès la saison 2018-2019

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4649

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
FAD - POCHE						
Convention 2019-2021						
Charges						
Production						
Personnel artistique et technique y.c. charges sociales	833'857	931'285	816'580	840'000	840'000	840'000
Charges de production	337'371	369'432	423'780	330'000	330'000	330'000
Frais de locaux non administratifs	239'306	244'446	17'600	-	-	-
Fonctionnement	44.48%	42.27%	48.14%	50.61%	50.61%	50.61%
Personnel administratif et technique						
y.c. charges soc. (yc renouvellement)	840'399	886'224	882'170	885'000	885'000	885'000
Locaux et entretien	19'259	19'259	21'500	38'000	38'000	38'000
Promotion / publicité	86'168	70'432	81'000	85'000	85'000	85'000
Frais généraux	150'059	123'270	151'000	159'000	159'000	159'000
Amortissements	331'300	30'285	32'000	32'000	32'000	32'000
Charges (Produits) financières nettes	1'210	1'888	-	-	-	-
Total	2'540'759	2'676'521	2'425'630	2'369'000	2'369'000	2'369'000
Recettes						
Billetterie / abonnements	107'086	82'560	121'530	180'000	180'000	180'000
Coprod. ventes et autres recettes spectacles	163'410	112'714	87'900	90'000	90'000	90'000
Subventions en nature Ville de Genève	166'502	165'880	-	-	-	-
Subventions en nature Canton de Genève	637'800	637'800	-	-	-	-
Subvention FAD	1'972'500	2'077'200	2'115'200	2'024'000	2'024'000	2'024'000
Dons sponsoring	-	79'899	-	-	-	-
Autres subventions, sponsors et divers	15'7712	53'207	101'000	75'000	75'000	75'000
Total	2'630'990	2'645'240	2'425'630	2'369'000	2'369'000	2'369'000
Boni (Manco)	90'231	-31'281	-	-	-	-

Les subventions en nature seront mentionnées dans l'annexe aux comptes dès la saison 2018-2019

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4651

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Annexe 3 : Tableaux de bord

1. La Comédie

Activités		Statistiques 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Créations	Créations en production + coproduction où le théâtre a été producteur délégué	4			
	Créations en coprod. où le théâtre n'a pas été producteur délégué	3			
Accueils	Spectacles en accueil	6			
Reprises	Spectacles en reprise	3			
	Total des spectacles	16			
Coproductions	Coproductions genevoises	1			
	Coproductions suisses ou internationales	2			
Représentations à Genève	Représentations de créations y.c. reprises	83			
	Représentations de spectacles accueillis	32			
	Manifestations hors les murs	10			
	Manifestations hors-scène (payantes et libres)	24			
	Total des manifestations	149			
Représentations en tournée	Représentations hors Genève de spectacles créés par l'institution	26			
	Représentations de coproductions en tournée	16			
Actions culturelles	Nbre d'actions culturelles en général				
Public scolaire					
Elèves venus avec leur classe	Elèves du primaire ayant assisté aux spectacles	0			
	Elèves du SEC ayant assisté aux spectacles	164			
	Elèves du SEC2 ayant assisté aux spectacles	1'882			
	Autre (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises...)	0			
	Total des élèves	2046			
Nbre élèves DIP	Elèves du DIP accueillis au théâtre ou visités en classe le cadre d'activités pédagogiques	252			

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Public/billetterie		Statistiques 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Abonnements	Abonnements ou cartes de réduction souscrits pour la saison	701			
Billets d'abonnement	Billets d'abonnement Adultes	4'450			
Billets adultes plein tarif	Billets individuels	3'680			
	Billets enfants et étudiants	2'780			
	Billets 20 ans / 20 francs (CHF 0,-)	267			
	Billets AVS / AI / chômeurs	1'269			
Billets à prix réduit	Autres : professionnels, mouvements aînés, groupes, gïgogne	2'651			
	Total des billets des séances scolaires (accompagnateurs inclus)	280			
Invitations	Billets gratuits	5'207			
Total	Total des billets	20'584			
Ressources humaines					
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	26.6			
	Nombre de personnes	31			
Personnel intermittent de production	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	779			
	Nombre artisans, techniciens et autres	41			
	Nombre de comédiens	24			
Personnel temporaire (hors intermittent)	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	0			
	Chargés de projet / utilisateurs transition NC	0			
	Nombre de personnes	0			
Stagiaires	Nombre de semaines par année	7			
	Nb de personnes (civilistes, apprentis, stages HETSr, stages chômage...)	1			

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4653

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Finances		Statistiques 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Charges de production	Charges de production + co production + accueil	Voir plan financier			
Chargé de projet et/ou utilisateurs suppl.	Transition Nouvelle Comédie				
Charges de fonctionnement	Personnel fixe + frais fixes + communication + amortissements				
Recettes de billetterie	Produits liés directement à la vente de billets				
Recettes de coproduction et tournées	Part versée par les coproducteurs si organisme producteur principal et vente de représentations				
Autres recettes	Recettes propres divers + dons + fondations				
Subventions liées à la convention	Subventions Ville reversées par la FAD y.c. subventions en nature				
Charges totales	Charges de production et de fonctionnement				
Recettes totales	Recettes propres + subv. Ville et Etat + recettes de coproducteur				
Résultat d'exploitation	Résultat net				
Part d'autofinancement	(Billetterie + recettes propres + co production + tournées) / recettes totales				
Part des charges de production	(Charges de production + de coproduction + accueil) / charges totales.				
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / charges totales				
Agenda 21 et accès à la culture					
Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture		En annexe, liste détaillée des actions			
Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable		En annexe, liste détaillée des actions			

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Objectif 1. Développer des saisons théâtrales, avec une ouverture à la danse et au cirque, avec des artistes locaux, nationaux et internationaux				
Indicateur : Nombre de spectacles – créations en productions déléguées				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	min. 2	min. 2	min. 4	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre de spectacles – créations en co-productions				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	min. 4	min. 4	min. 6	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre de spectacles – accueils locaux et internationaux				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	min. 4	min. 4	min. 8	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre de représentations				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	90 - 120	90 - 120	min. 150	
Résultat				
Commentaires :				

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4655

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Indicateur : Nombre de spectateurs				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	22-25'000	22-25'000	35-45'000	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Part des créations (prod. et co-prod.) sur l'ensemble de la programmation				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	min. 50%	min. 50%	min. 50%	
Résultat				
Commentaires :				

Objectif 2. Développer les tournées en Suisse et à l'étranger				
Indicateur : Nombre de représentations des créations en tournée				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	min. 20	min. 35	min. 50	
Résultat				
Commentaires :				

Objectif 3. Développer les actions culturelles et pédagogiques, ainsi que la formation professionnelle				
Indicateurs : Nombre d'élèves du DIP ayant assisté aux spectacles (billetterie)				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	min. 1'000	min. 1'000	min. 2'000	
Résultat				
Commentaires :				

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Indicateur : Nombre d'activités pédagogiques présentées aux élèves en classe ou au théâtre				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	min. 20	min. 20	min. 40	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre d'actions culturelles proposées en général.				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	10 - 20	10 - 20	20 - 40	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Organisation ou participation à des mesures de formation professionnelle – Nombre de jours de stage et cours donnés aux comédiens professionnels ou apprenants (comédiens et metteurs en scène)				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	5 - 10	5 - 10	5 - 10	
Résultat				
Commentaires :				

Objectif 4. Porter une attention particulière aux jeunes professionnels et technicien issus des formations artistiques et techniques suisses				
Indicateur : montant accordé aux « contrats pour jeunes »				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	min. 400'000.-- chf	min. 400'000.-- chf	min. 400'000.-- chf	
Résultat				
Commentaires :				

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4657

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

2. POCHE /GVE

Activités		Statistiques 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Créations	Création, production + coproduction où le théâtre a été producteur délégué	8			
	Créations en coprod. où le théâtre n'a pas été producteur délégué	2			
Accueils	Spectacles en accueil	0			
Reprises	Spectacles en reprise	0			
	Total des spectacles	10			
Coproductions	Coproductions suisses ou internationales	4			
Spectacles en tournée	Spectacles en tournée	4			
Représentations à Genève	Représentations de créations	150			
	Représentations de spectacles accueillis	0			
	Manifestations hors-scène (Entremets, événements)	45			
	Total des manifestations	195			
Tournées	Lieux de diffusion	9			
	Représentations des créations et coproductions en tournée (progression sur 3 ans)	42			

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin) Budget 2022

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

		Statistiques 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Public scolaire					
Elèves venus avec leur classe	Elèves du SEC 1 ayant assisté aux spectacles	12			
	Elèves du SEC 2 ayant assisté aux spectacles	175			
	Autres (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises,...)	107			
	Total des élèves et étudiants	294			
Visites scolaires DIP	Elèves du DIP accueillis ou visités dans le cadre d'opérations de médiation	532			
Nombre d'activités pédagogiques réalisées	Liste des activités à joindre en annexe	15			
Public/billetterie					
Abonnés	Abonnements ou carte de réduction souscrits pour la saison	167			
Billets d'abonnement	Billets d'abonnement	1'670			
Billets adultes plein tarif	Billets individuels (28 CHF), y.c. représentations aînés	815			
Billets à prix réduit	Billets étudiants (15 CHF)	339			
	Billets 20 ans/20 francs	49			
	Billets AVS/Alchômeurs	211			
	Autre : professionnels, mouvement des aînés, groupes, gigogne	1'567			
Billets scolaires	Total des billets des séances scolaires (accompagnateurs inclus)	187			
Invitations	Billets gratuits	2'475			
Total	Total des billets	7'313			

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4659

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

		Statistiques 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Ressources humaines					
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	7.7			
	Nombre de personnes	11			
Personnel intermittent de production	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	544			
	Nombre artisans, technicien et autres	55			
	Nombre de comédiens (total du nbre de comédiens par texte)	20			
Personnel temporaire (hors intermittent)	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	94			
	Nombre de personnes	20			
Stagiaires et apprentis	Nombre de semaines par année	6			
	Nb de personnes (civilistes, apprentis, stages HETSR, stages chômage...)	2			
Metteur(e)s en scène	Nombre de metteur(e) en scène résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche	7			
Comédien(ne)s	Nombre de comédien(ne)s résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche	18			

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Finances		Statistiques 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Charges de production	Charges de production + coproduction + accueil	Cf. plan financier			
Charges de fonctionnement	Charges totales - charges de production				
Recettes de billetterie	Produits liés directement à la vente de billets				
Recettes de coproduction et tournées	Part versée par les coproducteurs si organisme producteur principal et vente de représentations				
Autres recettes	Recettes propres divers + dons + fondations				
Subvention liée à la convention	Subvention Ville reversée par la FAD				
Charges totales	Charges totales y.c. amortissements				
Recettes totales	Recettes propres +subv. Ville + recettes de coproducteur				
Résultat d'exploitation	Résultat net				
Part d'autofinancement	Recettes propres + coproduction + tournées / recettes totales				
Part des charges de production	Charges de production / charges totales				
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement / charges totales				
Agenda 21 et accès à la culture					
Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture		En annexe, liste détaillée des actions			
Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable		En annexe, liste détaillée des actions			

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4661

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Objectif 1. Créations et productions				
Indicateur : Nombre de représentations				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	100	100	100	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Pourcentage de productions déléguées				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	80%	80%	80%	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre de représentations (moyenne) par création - tournées incluses				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	15	15	15	
Résultat				
Commentaires :				

Objectif 2. Engagement				
Indicateur : Créateurs locaux impliqués (tous créateurs confondus)				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	75%	75%	75%	
Résultat (% et val. nominale)				
Commentaires :				

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Indicateur : Nombre de semaines de travail acteurs				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	160	160	160	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre de collaborations avec d'autres institutions/compagnies				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	2	2	2	
Résultat				
Commentaires :				

Objectif 3. Écritures contemporaines et auteur-e-s vivants				
Indicateur : Nombre d'auteur-e-s présenté-e-s				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	7	7	7	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre de textes en création romande				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	6	6	6	
Résultat				
Commentaires :				

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4663

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Indicateur : Nombre d'auteur-e-s intervenant dans la saison (dramaturges, animateurs d'ateliers, rencontres, forums...)				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	7	7	7	
Résultat				
Commentaires :				

Objectif 4. Diffusion				
Indicateur : Nombre de lieux de diffusion/tournée				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	6	6	6	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre de spectacles en tournée				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	3	3	3	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre de dates de tournée				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	30	30	30	
Résultat				
Commentaires :				

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Objectif 5. Médiation et nouveaux publics				
Indicateur : Nombre de classes rencontrées (en classe ou au POCHE)				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	10	10	10	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre d'associations intégrées au programme du POCHE				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	6	6	6	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre d'ateliers tous publics et professionnels proposés				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	10	10	10	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre de rencontres tous publics, répétitions ouvertes et actions de médiation				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	20	20	20	
Résultat				
Commentaires :				

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4665

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Indicateur : Nombre de spectateurs pour les événements parallèles (ateliers, rencontres, forums)				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	600	600	600	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Nombre de spectateurs (objectif : progression de 15% par saison)				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeurs cibles	saison 2017-2018 (7'313) + 15 % = 8'410	saison 2018-2019 + 15 % = 9'671	saison 2019-2020 + 15 % = 11'122	
Résultat				
Commentaires :				

Objectif 6. Représentation de la cité				
Indicateur : Pourcentage de femmes engagées (auteures, metteuses en scènes, actrices, créatrices)				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	50%	50%	50%	
Résultat				
Commentaires :				
Indicateur : Pourcentage de créateurs émergents (moins de 3 créations institutionnelles)				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Valeur cible	25%	25%	25%	
Résultat				
Commentaires :				

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Annexe 4 : Evaluation

Conformément à l'article 25 de la présente convention, les parties signataires s'engagent à procéder à une évaluation conjointe à l'approche du terme de sa période de validité, soit début 2021.

Il est convenu que l'évaluation porte essentiellement sur les aspects suivants :

1. le **fonctionnement des relations** entre les parties signataires de la convention, soit notamment :
 - échanges d'informations réguliers et transparents (article 23) ;
 - qualité de la collaboration entre les parties ;
 - remise des documents et tableaux de bord mentionnés à l'article 9.
2. le **respect des engagements mesurables pris par les parties**, soit notamment :
 - le respect du plan financier figurant à l'annexe 2 ;
 - la réalisation des engagements de la Ville, comprenant le versement des subventions dont le montant figure à l'article 18, selon le rythme de versement prévu à l'article 20.
3. la **réalisation des objectifs et des activités de la FAD** figurant à l'article 5 et à l'annexe 1, mesurée notamment par les indicateurs figurant à l'annexe 3.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Annexe 5 : Coordonnées des personnes de contact

Ville de Genève

Madame Virginie Keller
Cheffe du Service culturel
Département de la culture et du sport
Case postale 6178
1211 Genève 6

virginie.keller@ville-ge.ch
022 418 65 70

Téléchargement du logo de la Ville de Genève (cf. article 10) :
<http://www.ville-geneve.ch/?id=6429>

FAD

Monsieur Thomas Boyer
Président
Fondation d'art dramatique de Genève
Rue de la Corratierie 26
1204 Genève

secretariat@fadge.ch
022 310 88 67

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Annexe 6 : Échéances de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Durant cette période, la FAD devra respecter les délais suivants :

1. Chaque année, **au plus tard le 30 novembre**, la FAD fournira à la personne de contact de la Ville (cf. annexe 5) :
 - ses états financiers établis et révisés conformément aux exigences de son statut juridique, aux dispositions légales et au référentiel comptable applicable. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, un tableau de financement, un tableau de variation des fonds propres ainsi que l'annexe explicative ;
 - le rapport de l'organe de révision ;
 - le rapport détaillé de l'organe de révision ;
 - son rapport d'activités intégrant le tableau de bord (annexe 3 de la présente convention) avec les indicateurs de l'année concernée.
2. Le **30 novembre 2020** au plus tard, la FAD fournira à la personne de contact de la Ville un plan financier pour les saisons 2021-2022 à 2024-2025.
3. **Début 2021**, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des trois précédents exercices selon les critères figurant dans l'annexe 4.
4. Sur la base des résultats de l'évaluation, les parties discuteront du renouvellement de la convention. Si elles décident de signer une nouvelle convention, celle-ci devra être rédigée au plus tard le **30 juin 2021**, afin qu'elle puisse être signée au plus tard le **31 décembre 2021**.

Annexe 7 : Statut, organigramme et liste des membres du conseil de fondation



Statut de la Fondation d'art dramatique de Genève

Adopté par le Conseil municipal le 28 mars 1979 et approuvé par le Grand Conseil le 14 mars 1980.
Avec les modifications adoptées par le Conseil municipal le 15 octobre 2008, approuvées par le Conseil d'Etat le 4 février 2009 et par le Grand Conseil le 25 juin 2009.

Chapitre I Dénomination, but, pouvoir d'attribution, siège, durée, surveillance

Art. 1 Dénomination

Sous le nom de « Fondation d'art dramatique de Genève », il est créé la Ville de Genève un établissement public, à but non lucratif, régi par l'article 67^{bis} de la loi sur l'administration des communes du 3 juillet 1954 (B.6.1), qui est régi par le présent statut. En cas de silence de ce dernier et sous réserve de la loi sur les fondations de droit public, du 15 novembre 1953 (A.2.25), les articles 80 et suivants du Code civil suisse et les dispositions cantonales d'exécution, notamment le règlement du Conseil d'Etat sur la surveillance des fondations de droit civil du 21 avril 1960 (E.1.16.03), sont applicables par analogie.

Art. 2 But

La Fondation a pour but d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique.
Le Conseil administratif de la Ville de Genève peut confier à la Fondation d'autres missions et activités, occasionnelles ou permanentes, dans le domaine du spectacle.
La Fondation poursuit des fins artistiques et culturelles. Elle respecte et garantit la liberté artistique.

*Elle vise à faciliter l'accès du plus large public à des spectacles de qualité.

Art. 3 Pouvoir d'attribution

Le Conseil municipal désigne les théâtres dont l'exploitation est confiée à la Fondation.

*Sauf pour le Théâtre de la Comédie et le Théâtre de Poche, l'accord préalable écrit du Conseil d'Etat constitue une condition de validité de toute décision des autorités municipales prise en application du présent article.⁽¹⁾

Cet accord préalable n'est requis que pour autant que le montant de la participation financière de l'Etat de Genève à l'exploitation de la Fondation s'en trouve augmenté.

Art. 4 Siège

Le siège de la Fondation est à Genève.

Art. 5 Durée

La durée de la Fondation est indéterminée.

Art. 6 Surveillance

Le Conseil administratif de la Ville de Genève fonctionne comme autorité de surveillance de la Fondation. En cette qualité, il possède notamment les compétences et pouvoirs définis dans le règlement cantonal sur la surveillance des fondations de droit civil (cf. art. 1 in fine).

*Par ailleurs, les comptes de la Fondation doivent chaque année être soumis à l'examen des services du Contrôle financier de la Ville de Genève et être approuvés respectivement par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que par le Conseil d'Etat.

Chapitre II Ressources financières

Art. 7 Ressources financières

Les ressources financières de la Fondation sont constituées par les recettes d'exploitation et les subventions des pouvoirs publics.

⁽¹⁾ Nouvelle lettre du 15 octobre 2008, approuvée par le Conseil d'Etat le 4 février 2009 et par le Grand Conseil le 25 juin 2009.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

notamment la Ville et l'Etat de Genève, ainsi que par tous dons et legs, bénéfices et autres biens, pour autant que les fonds recueillis ne soient grevés d'aucune charge ou condition incompatible avec le but de la Fondation.

²La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure correspondant aux moyens dont elle dispose.

En règle générale et sous réserve des décisions des autorités législatives lors de vote des subventions annuelles, les participations financières de la Ville et de l'Etat à l'exploitation de la Fondation sont prévues selon les modalités stipulées dans une convention de subventionnement quadriennale tripartite (Ville-Etat-FAD) ratifiée par le Grand Conseil.⁽¹⁾

En outre, la Ville de Genève, en sa qualité de propriétaire des immeubles, met gratuitement à la disposition de la Fondation, à titre de prestations en nature, le bâtiment du Théâtre de la Comédie (sis 6, boulevard des Philosophes à Genève) et le bâtiment du Théâtre de Poche (sis 7, rue du Cheval-Blanc à Genève). La Ville s'engage à y effectuer les travaux d'entretien nécessaires conformément à ses obligations de propriétaire. Les frais énergétiques (électricité et chauffage) sont à la charge des institutions théâtrales.⁽¹⁾

Chapitre III Organes**Art. 8 Organes de la Fondation**

Les organes de la Fondation sont:

1. Le Conseil de fondation;
2. Le bureau du Conseil de fondation;
3. L'organe de contrôle des comptes.

A. Le Conseil de fondation**Art. 9 Composition et nomination**

Le Conseil de fondation est ainsi composé:

- a) en qualité de délégués du législatif communal: autant de membres qu'il y a de partis politiques, représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, en début de chaque législature.

Ces membres sont désignés par le Conseil municipal de la Ville de Genève.

- b) trois membres nommés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, dont un conseiller administratif en tant que délégué de l'autorité de surveillance;
- c) trois membres nommés par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève;
- d) deux représentants des travailleurs du spectacle, nommés par leur syndicat.

Art. 10 Durée de mandat

¹Les membres du Conseil de fondation sont nommés pour une période de quatre ans, prenant fin le 31 août de l'année du renouvellement intégral du Conseil municipal. Ils demeurent toutefois en fonction jusqu'à la première séance du nouveau Conseil de fondation, convoquée par le Conseil administratif.

²Le mandat des membres du Conseil de fondation est immédiatement renouvelable.

³Le cas échéant, les membres nommés par le Conseil administratif ou par le Conseil d'Etat (art. 9, lettres b et c) sont considérés comme démissionnaires au moment où ils quittent leur fonction municipale ou cantonale.

⁴Tout membre du Conseil de fondation est considéré comme démissionnaire au moment où il atteint l'âge de 75 ans révolus. (Cf. loi cantonale concernant les membres des commissions officielles; A.2.20.)

En cas de décès, de démission ou d'exclusion d'un membre du Conseil de fondation, il est pourvu à son remplacement conformément à l'article 9 du présent statut, pour la période restant en cours jusqu'au renouvellement du Conseil.

Le Conseil administratif fixe le montant des jétons de présence et des indemnités éventuelles, auxquels auraient droit les membres du Conseil de fondation.

Art. 11 Mission

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Ses fonctions essentielles consistent à:

- a) définir les objectifs de la Fondation, à court, moyen et long terme, sur les plans culturel, social, économique et financier;
- b) veiller à un juste équilibre entre les spectacles créés par la Fondation et les spectacles accueillis par elle;

⁽¹⁾ Nouvelle teneur du 15 octobre 2008; approuvée par le Conseil d'Etat le 4 février 2009, et par le Grand Conseil le 25 juin 2008.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

- c) adopter la structure de gestion de la Fondation, ainsi que celle des théâtres confiés à la Fondation;
- d) assurer, de façon efficace et permanente, le contrôle supérieur de la gestion, desdits théâtres;
- e) définir la politique de la Fondation en matière de personnel;
- f) assumer, les missions et activités complémentaires, éventuellement confiées à la Fondation par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Art. 12 Compétences

Sous réserve des compétences de l'autorité de surveillance, le Conseil de fondation est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la Fondation. Il est chargé notamment:

1. de nommer quatre membres du bureau du Conseil, dont le président, le vice-président et le secrétaire de la Fondation (cf. art. 17). Ces nominations sont faites pour la durée de deux ans; elles sont renouvelables. Deux membres du bureau doivent être choisis parmi les membres du Conseil de fondation mentionnés à l'article 9, respectivement aux lettres a et c;
2. de prendre toutes mesures nécessaires à l'administration de la Fondation et d'autoriser tous actes entrant, dans le cadre de l'activité de la Fondation;
3. de représenter la Fondation auprès des autorités et à l'égard des tiers;
4. d'engager, sur la base d'un contrat de droit privé, les responsables des théâtres confiés à la Fondation, d'établir leur cahier des charges et de contrôler leur activité;
5. d'adopter tout règlement établi par les responsables des théâtres (notamment ceux relatifs aux personnels fixes ou temporaires) ainsi que toute modification relative à ces règlements, étant précisé qu'à défaut lesdits personnels sont soumis au Code des obligations (CO) et à la Loi fédérale sur le travail (LT);⁽¹⁾
6. le Conseil a le droit de déléguer aux responsables des théâtres la gestion des ressources humaines de leur théâtre, qui s'exercera sous la surveillance du Conseil de fondation;⁽¹⁾
7. de se prononcer sur toutes transactions et actions judiciaires relatives aux intérêts de La Fondation;

⁽¹⁾ Nouvelle version du 15 octobre 2008, approuvée par le Conseil d'Etat le 4 février 2009, et par le Grand Conseil le 25 juin 2009.

8. d'examiner et d'adopter chaque année dans les délais utiles mais au plus tard le 31 mai, les budgets et les programmes de la saison théâtrale suivante; le Conseil ne peut approuver les projets de budget que dans les limites des crédits d'exploitation votés par les autorités subventionnantes;
9. d'examiner et d'adopter chaque année les rapports de gestion, les comptes d'exploitation, les comptes de pertes et profits, les bilans et les rapports de l'organe de contrôle des comptes pour la saison théâtrale écoulée; tous ces documents doivent être aussitôt soumis par la Fondation aux services de Contrôle financier de la Ville et de l'Etat de Genève, ainsi qu'au Conseil administratif et au Conseil d'Etat pour approbation;
10. de désigner l'organe de contrôle des comptes;
11. de nommer, selon les besoins, des commissions occasionnelles ou permanentes et de définir leur mandat et leur durée.

Art. 13 Règlement intérieur de la Fondation

Le Conseil de fondation délègue au bureau du Conseil (art. 17), une partie de ses compétences dans le cadre du règlement intérieur de la Fondation. Ce règlement, qui est soumis à l'approbation de l'autorité de surveillance, précise les attributions respectives du Conseil de fondation, du bureau du Conseil et des directions, ainsi que les rapports entre ces organes.

Art. 14 Représentation

La Fondation est valablement représentée et engagée par la signature collective à deux de son président et de son vice-président (ou, à défaut de l'un d'eux, par celle du secrétaire).

²Par ailleurs, le Conseil de fondation peut autoriser des membres des directions à signer, seuls pour représenter la Fondation, dans les limites précisées et selon les modalités déterminées dans le règlement intérieur édicté par le Conseil de fondation.

Art. 15 Convocation

¹Le Conseil de fondation se réunit au minimum six fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Fondation l'exige.

²Sauf en cas d'urgence motivée, il est convoqué par le président, par écrit, au moins 10 jours d'avance, sur décision soit du Conseil administratif, soit du bureau du Conseil de fondation, ou à la demande écrite de trois membres au moins.

*Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD***Art. 16 Délibération**

- ¹Le Conseil de fondation ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente.
- ²Les décisions sont prises à la majorité relative des voix exprimées par les membres présents, sous réserve de l'article 27. En cas d'égalité des voix, celle du président (ou, à défaut, du vice-président) est prépondérante.
- ³Les délibérations du Conseil de fondation sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire.

B. Le bureau du Conseil de fondation**Art. 17 Composition**

- ¹Le bureau du Conseil de fondation est composé de cinq membres: le président, le vice-président, le secrétaire de la Fondation, l'un des trois membres du Conseil nommés par le Conseil d'Etat, ainsi que le conseiller administratif représentant l'autorité de surveillance.
- ²Le conseiller administratif peut désigner un membre du Conseil pour l'assister ou le représenter aux séances du bureau, avec droit de vote en son absence.⁽¹⁾
- ³Si les conditions le demandent, le Conseil peut décider qu'un ou deux membres supplémentaires fasse partie du bureau, avec droit de vote pour toute la durée de leur mandat.⁽¹⁾

Art. 18 Attributions

- ¹Le bureau du Conseil de fondation contrôle l'activité des directions et prend toutes dispositions utiles à une bonne gestion des théâtres confiés à la Fondation, ainsi que des missions et activités prévues à l'article 11 lettre f.
- ²Il exerce en outre les compétences qui lui sont déléguées par le Conseil de fondation (art. 13) et prépare les séances de ce dernier.

Art. 19 Convocation

- ¹Le bureau du Conseil de fondation se réunit chaque fois que l'intérêt de la Fondation l'exige.
- ²Il est convoqué par le président, par écrit, au moins cinq jours d'avance, sur décision du président ou à la demande écrite de deux

membres du bureau au moins. En cas d'urgence motivée, le président (ou, à défaut, le vice-président) peut convoquer le bureau verbalement et dans un délai inférieur à cinq jours.

Art. 20 Délibération

- ¹Le bureau ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres, y compris le président ou, à défaut, le vice-président, sont présents.
- ²Les décisions sont prises à la majorité relative des voix exprimées par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président (ou, à défaut, du vice-président) est prépondérante.
- ³Les délibérations du bureau du Conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire.

C. L'organe de contrôle des comptes**Art. 21 Désignation**

- ¹L'organe de contrôle des comptes est désigné par le Conseil de fondation, qui peut choisir soit deux contrôleurs (en dehors des membres du Conseil et du personnel), soit une société fiduciaire.
- ²L'organe de contrôle des comptes est mandaté pour une année. Ce mandat est renouvelable.
- ³Demeurent réservées en tout temps les contrôles que peut prescrire l'autorité de surveillance, notamment dans le cadre de l'article 4 du règlement cantonal sur la surveillance des fondations de droit civil du 21 avril 1960 (E. 1.6).

Art. 22 Rapports de contrôle annuel

A la fin de chaque exercice, l'organe de contrôle des comptes soumet au Conseil de fondation des rapports écrits (art. 12, ch. 9).

Art. 23 Exercice annuel

L'exercice annuel commence le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.

Chapitre IV Exclusion, démission**Art. 24 Exclusion**

L'exclusion d'un membre du Conseil de fondation peut être prononcée par l'autorité de surveillance conformément aux dispositions légales ou réglementaires.

(1) Nouvelle version du 15 octobre 2008, approuvée par le Conseil d'Etat le 4 février 2009, et par le Grand Conseil le 25 juin 2009.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Art. 25 Démission

Tout membre du Conseil de fondation peut démissionner moyennant un préavis d'un mois, signifié par lettre recommandée adressée au président du Conseil de fondation.

Chapitre V Modification du statut, dissolution, liquidation

Art. 26 Modification

Toute modification du présent statut doit être soumise, sur proposition du Conseil administratif, à l'approbation du Conseil municipal, puis du Grand Conseil.

Art 27 Dissolution

La dissolution de la Fondation interviendra, si les circonstances l'exigent, sur proposition du Conseil municipal ou de l'autorité de surveillance ou du Conseil de fondation.

Dans ce dernier cas, le Conseil de fondation devra préalablement informer l'autorité de surveillance par un rapport motivé, écrit, et obtenir son assentiment. De plus, il ne pourra adopter une proposition de dissolution que par les deux tiers au moins de tous ses membres, convoqués spécialement à cet effet au moins un mois d'avance et par écrit.

Toute proposition de dissolution doit être ratifiée par le Conseil municipal et approuvée par le Grand Conseil.

Art. 28 Liquidation

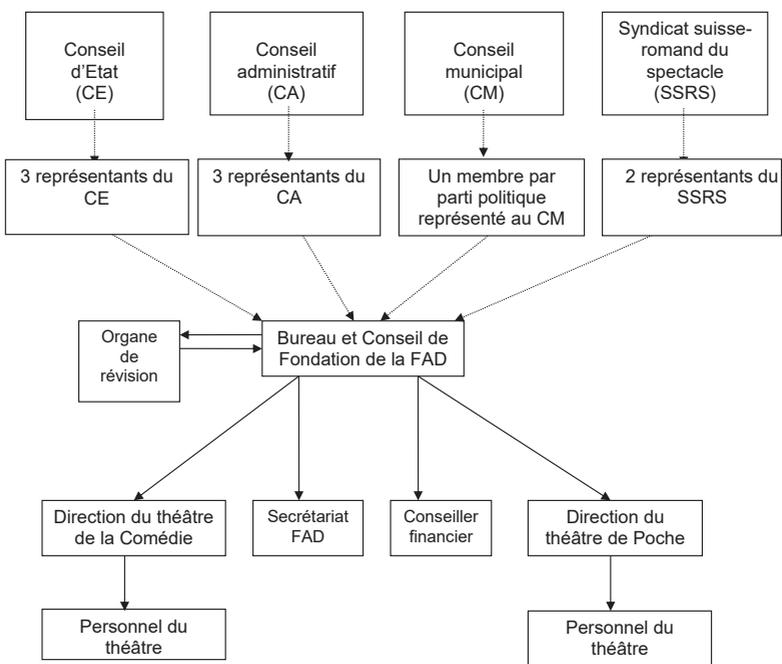
La liquidation sera ordonnée par le Conseil administratif. Celui-ci pourra la confier à un ou plusieurs liquidateurs nommés par lui.

Les biens restant disponibles après paiement de tout passif seront remis respectivement à la Ville de Genève et à l'Etat de Genève en proportion de leur participation moyenne au subventionnement global de la Fondation durant les cinq derniers exercices.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Organigramme

**ORGANIGRAMME DE LA
FONDATION D'ART DRAMATIQUE de GENEVE**



SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2021 (matin)
Budget 2022

4675

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Liste des membres du conseil de fondation (état au 04.03.2019)

Membres désignés par le Conseil administratif :

M. Sami KANAAN, Conseiller administratif
Mme Martine KOELLIKER, Directrice adjointe du DCS
Mme Virginie KELLER, Cheffe du service culturel de la Ville de Genève

Membres désignés par le Conseil d'Etat :

M. Stéphane DUBOIS-DIT-BONCLAUDE, Conseiller culturel
M. Pierre-Alain GIRARD, Secrétaire général adjoint

Membres désignés par le Conseil municipal :

M. Gérard DESHUSSES
M. Daniel-Dany PASTORE
M. Thomas PUTALLAZ
M. Antoine MAULINI
Mme Annick ETTLIN
M. Thomas BOYER
Mme Marie-Agnès BERTINAT

Membres désignés par le syndicat suisse romand du spectacle :

M. Vincent BABEL
M. Daniel WOLF

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Annexe 8 : Règlement du fonds de réserve de la FAD



VILLE DE

GENÈVE

Règlement du Fonds de réserve de la Fondation d'art dramatique de Genève

Accepté par le Conseil municipal le 30 juin 1985
et approuvé par le Conseil d'Etat le 7 novembre 1985

Article premier. — La FAD a l'obligation, en cas d'excédent des produits sur les charges, de constituer un fonds de réserve dont le maximum peut atteindre 18% des dernières subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève.

Art. 2. — Le Fonds de réserve est alimenté par les bonis de l'exercice, c'est-à-dire l'excédent des produits sur les charges tel qu'il ressort du compte de pertes et profits.

Art. 3. — Le Fonds de réserve est destiné:

- à concurrence de 2/3 de la somme en compte du Fonds de réserve à couvrir tout déficit éventuel des théâtres gérés par la FAD et de la fonction d'état-major;
- à concurrence de 1/3 de la somme en compte du Fonds de réserve à améliorer les saisons des théâtres gérés par la FAD.

Retourne à la
ville de Genève

Utilisation du
Fonds de réserve

Disposition
spéciale

Entrée
en vigueur

Cette affectation n'est pas impérative: lors d'un exercice déficitaire, la réserve bi peut être libérée s'il y a manque de liquidités au compte de la réserve a), donnant ainsi accès au montant total du Fonds de réserve constitué.

Art. 4. — Chaque fois que le Fonds de réserve dépasse le maximum prévu à l'article premier, la somme excédentaire provenant d'un boni de l'exercice doit être restituée à la Ville de Genève et à l'Etat de Genève proportionnellement à la part prise par chaque collectivité à la dernière subvention attribuée à la FAD.

Art. 5. — Lorsque la FAD fait appel au Fonds de réserve, elle doit justifier de la dépense dans le compte rendu de fin d'exercice.

Art. 6. — Les fonds suivants ne feront pas partie du Fonds de réserve et resteront à la libre disposition de la FAD:

- Le solde de la subvention de lancement votée par le Conseil municipal;
- Tous dons, legs ou toutes sources de fonds autres que ceux provenant des subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève;
- Les fonds qui ont déjà été attribués à un théâtre par un budget d'exploitation approuvé par la FAD avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Art. 7. — Le présent règlement entre en vigueur le 30 juin 1985.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Annexe 9 : Règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales

Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales LC 21 195



*Adopté par le Conseil administratif le 4 juin 2014
Avec les modifications intervenues au 27 août 2014
Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015*

*Le Conseil administratif de la Ville de Genève,
adopte le règlement municipal suivant :*

Art. 1 Principe

- ¹ L'objet du règlement est de fixer les conditions encadrant l'octroi de subventions monétaires.
- ² Il n'existe aucun droit à recevoir une subvention. Les décisions en matière d'octroi de subvention ne font pas l'objet d'un recours.

Art. 2 Champ d'application

- ¹ Le règlement s'applique à toute activité ou projet entrant dans le champ de compétence de la Ville de Genève et relevant des politiques publiques conduites par celle-ci.
- ² Le règlement ne s'applique pas aux subventions visées par les textes suivants :
 - règlement d'application du Fonds chômage principalement de longue durée (LC 21 513) ;
 - règlement relatif aux conditions de subventionnement des associations de cuisines et restaurants scolaires de la Ville de Genève (LC 21 521) ;
 - règlement relatif aux conditions de subventionnement des associations de ludothèques de la Ville de Genève (LC 21 522) ;
 - règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (LC 21 551) ;
 - règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale (LC 21 591) ;
 - règlement régissant les conditions d'octroi des subventions aux Centres de loisirs et de rencontres – Maisons de quartier (LC 21 542)⁽¹⁾
- ³ Le règlement ne s'applique pas aux bourses et aux prix délivrés par la Ville de Genève et est indépendant d'autres aides financières individuelles prévues par le règlement relatif aux aides financières du service social (LC 21 511), par le règlement municipal sur les prestations accordées aux personnes âgées, veuves, orphelins et invalides (LC 21 511.0) et par le règlement du Fonds municipal André & Cyprion (LC 21 514).
- ⁴ Le règlement ne traite pas des gratuités accordées, en particulier des prestations en nature accordées par la Ville de Genève.

Art. 3 Définitions

- ¹ Les subventions monétaires au sens du présent règlement peuvent être des aides financières ou des indemnités.
- ² Sont des aides financières les avantages pécuniaires ou monnayables accordés à des bénéficiaires, personnes physiques ou morales, aux fins d'assurer ou de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public que l'allocataire s'est librement décidé d'assumer.
- ³ Sont des indemnités les prestations accordées à des bénéficiaires, personnes physiques ou morales, pour atténuer ou compenser des charges financières découlant de tâches prescrites ou déléguées par le droit cantonal ou un règlement municipal.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

⁴ Les subventions monétaires peuvent être affectées aux activités générales, par exemple en tant que contribution au fonctionnement de l'organisation, ou à une activité spécifique telle qu'une activité régulière ou l'acquisition, par l'organisation, d'une prestation ou d'un bien, ou à la réalisation d'un projet spécifique.

Art 4 Principes applicables au traitement des subventions

¹ Une subvention peut être allouée uniquement aux conditions suivantes :

- a) le montant est disponible dans le budget de la Ville ;
- b) la subvention a fait l'objet d'une décision d'octroi du Conseil administratif ou du ou de la magistrat-e délégué-e.

² L'octroi de subventions ponctuelles d'une valeur supérieure à CHF 100'000.- est soumis à la compétence du Conseil administratif.

³ Une subvention est jugée opportune lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- a) la tâche pour laquelle elle est prévue répond à l'intérêt public ;
- b) la subvention répond aux missions des communes ;
- c) le-la bénéficiaire démontre la viabilité de la prestation ou du projet.

⁴ Une subvention est versée à titre subsidiaire, ce qui implique que les conditions suivantes sont remplies :

- a) d'autres formes d'action de la Ville plus appropriées ne peuvent être envisagées ;
- b) la tâche subventionnée ne peut être accomplie de manière plus simple, plus efficace ou plus rationnelle ;
- c) le-la bénéficiaire démontre qu'il tire parti de ses propres ressources financières, notamment par l'utilisation de ses réserves et de toute autre source de financement à sa disposition.

⁵ Il peut être refusé une subvention nominative à une organisation disposant de fonds propres importants.

Art 5 Conditions d'éligibilité

¹ Les personnes physiques ainsi que les personnes morales peuvent remplir les conditions d'éligibilité.

² Les personnes physiques peuvent prétendre à l'octroi d'une subvention pour un projet ou une activité déterminée, pour autant qu'elles soient désintéressées.

³ Peuvent recevoir une subvention les personnes morales qui poursuivent des buts de service public ou de pure utilité publique. La notion de pure utilité publique suppose non seulement que l'activité de la personne morale est exercée dans l'intérêt général, mais aussi qu'elle est désintéressée.

⁴ Le caractère désintéressé des personnes physiques et morales prétendant à l'octroi d'une subvention ne remet pas en question la rémunération de celles-ci, pour autant que cette rémunération constitue une contrepartie raisonnable du travail effectué. Chaque bénéficiaire doit faire preuve de transparence quant à sa situation financière.

⁵ L'activité ou le projet financé par la subvention doit s'exercer au profit de l'utilité publique ou du bien commun et intervenir en faveur de la Ville de Genève ou de sa population.

Art 6 Devoir d'information du ou de la bénéficiaire

¹ La demande de subvention doit être accompagnée des documents nécessaires pour sa prise en considération.

² La Ville de Genève établit la liste des documents exigés pour examiner le bien-fondé de la demande de subvention.

³ Des documents complémentaires peuvent être exigés pour apprécier les modalités d'utilisation de la subvention octroyée.

⁴ Le-la bénéficiaire s'engage à informer spontanément la Ville de Genève et à lui fournir d'office toutes les informations financières et comptables permettant de traiter sa demande de subvention.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Art. 7 Principes régissant l'établissement des comptes du ou de la bénéficiaire

¹ A défaut d'être astreint à des règles plus strictes dictées par la Confédération et le canton, le-la bénéficiaire doit tenir sa comptabilité, présenter ses comptes annuels et/ou ses comptes de projet, les faire contrôler et, le cas échéant, mettre en place un système de contrôle interne conformément à l'annexe 1.

² Un-e bénéficiaire faisant l'objet d'une convention impliquant plusieurs financeurs (convention multipartite) met en place un système de contrôle interne selon les instructions découlant de la convention.

³ Au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice comptable ou du projet, le-la bénéficiaire remet pour analyse à la Ville de Genève les comptes annuels, le rapport d'activité et tout autre document permettant de rendre compte de l'utilisation de la subvention. Au besoin, des documents complémentaires peuvent être exigés.

⁴ A défaut de présentation du rapport d'activité et des comptes annuels dans le délai imparti, une décision de révocation de la subvention allouée peut être prononcée. Les conditions sont définies à l'article 12.

Art. 8 Modalités d'octroi

¹ L'octroi ou le refus d'une subvention incombe au Conseil administratif ou au ou à la magistrat-e délégué-e et est communiqué par écrit au demandeur.

² Le cas échéant, le Conseil administratif ou le-la magistrat-e délégué-e détermine par écrit la période pour laquelle le financement est alloué ainsi que l'objet sur lequel porte la subvention.

Art. 9 Utilisation de la subvention

¹ La subvention doit être utilisée aux fins stipulées dans le courrier d'octroi et le cas échéant dans la convention de subventionnement. Aucun changement d'affectation n'est autorisé sans approbation expresse du Conseil administratif ou du ou de la magistrat-e délégué-e.

² Le-la bénéficiaire direct-e ne peut redistribuer la subvention à un tiers, sauf autorisation spéciale donnée par le Conseil administratif ou par le ou la magistrat-e délégué-e.

Art. 10 Audit et contrôle

¹ La Ville de Genève peut procéder à des contrôles ou réaliser un audit sur l'utilisation de la subvention accordée. Elle peut également mandater un organisme tiers à cette fin.

² Le Contrôle financier est compétent en Ville de Genève pour vérifier que le-la bénéficiaire respecte ses obligations légales et contractuelles, notamment celles relatives à son système de contrôle interne. Le règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève (LC 21 191) s'applique.

Art. 11 Restitution de la subvention

¹ En tout temps, le Conseil administratif ou le ou la magistrat-e délégué-e peut demander la restitution de tout ou partie d'une subvention notamment si :

- a) la subvention n'est pas entièrement utilisée ; dans ce cas, elle doit être restituée au prorata du financement du projet par la Ville de Genève ;
- b) au terme d'un exercice, les fonds propres de l'organisation subventionnée représentent plus de 3 mois de ses dépenses.

² Quel qu'en soit le motif, la décision est communiquée par écrit. Le cas échéant, le Conseil administratif ou le ou la magistrat-e délégué-e définit les modalités de restitution de la subvention.

³ L'article 12 est réservé.

*Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD***Art. 12 Révocation de la subvention**

¹ En tout temps, le Conseil administratif ou le ou la magistrat-e délégué-e peut révoquer une subvention, résilier la convention de subventionnement, renoncer au versement d'une subvention et/ou en demander la restitution s'il apparaît que :

- a) les conditions d'éligibilité ne sont plus remplies ;
- b) le-la bénéficiaire a manqué à ses devoirs d'information ou a induit, ou tenté d'induire la Ville de Genève en erreur en fournissant des informations inexactes ou en dissimulant des faits importants ;
- c) le-la bénéficiaire ne respecte pas les obligations auxquelles il-elle a souscrit dans le cadre du projet présenté et approuvé ;
- d) le-la bénéficiaire n'utilise pas l'aide financière conformément à l'affectation prévue ;
- e) le-la bénéficiaire a gravement contrevenu à la législation fédérale ou cantonale.

² Le cas échéant, le Conseil administratif ou le ou la magistrat-e délégué-e en informe le-la bénéficiaire par écrit et définit les modalités de restitution de la subvention.

³ La poursuite d'infractions tombant sous le coup de la loi pénale est réservée.

Art. 13 Communication

Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par le-la bénéficiaire auprès du public ou des médias en relation avec un projet ou une activité subventionnés par la Ville de Genève doit faire mention de ce soutien, selon les modalités définies par la Ville.

Art. 14 Dépôt légal

Conformément à la loi instituant le dépôt légal (l 2 36), toute personne ou organisation subventionnée fait parvenir à la Bibliothèque de Genève (BGE) 2 exemplaires des documents publiés dans le cadre de la subvention accordée ou l'illustrant.

Art. 15 Dispositions finales

¹ Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. L'article 7 alinéa 1 est applicable à compter de l'exercice commençant après cette date.

² Lors de la première application de l'article 7 alinéa 1 relatif à la présentation des comptes, l'organisation subventionnée peut renoncer à mentionner les chiffres des exercices précédents.

³ Le Conseil administratif ou le ou la magistrat-e délégué-e peut accorder un délai supplémentaire au ou à la bénéficiaire pour se conformer aux exigences du règlement. Cette décision est prise par écrit.

RS VdG	Intitulé	Date d'adoption	Entrée en vigueur
LC 21 195	Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales	04.06.2014	01.01.2015
	Modifications		
1.	<i>n.t.</i> : 2/2	27.08.2014	01.01.2015

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

Annexe 1 du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales

1. Règles applicables aux bénéficiaires d'une subvention monétaire de la Ville de Genève, pour une activité générale ou spécifique (art. 7 al.1)

Type d'organisation	Exigences de comptabilité	Exigences de révision	Exigences de contrôle interne
Organisations n'employant pas ou peu de salariées et prétendant à l'octroi d'une subvention inférieure ou égale à CHF 49'999	Comptabilité des recettes et des dépenses ainsi que de patrimoine (CO 857)	Contrôle par vérificateurs non professionnels, sur la base d'un protocole rédigé par la Ville de Genève.	Le bénéficiaire n'est pas tenu de décrire et documenter son système de contrôle interne.
Organisations employant quelques salariées et/ou prétendant à l'octroi d'une subvention allant de CHF 50'000 à CHF 199'999	Comptabilité commerciale (CO 958 ss)	Contrôle restreint (CO 727a)	Le bénéficiaire décrit l'organisation en place pour respecter la séparation des tâches. Il en explique les exceptions au besoin. De même, il décrit les compétences financières liées à la gestion des comptes de liquidités. Il établit également les cahiers des charges des fonctions clés de son organisation. Il procède à une évaluation des risques principaux, financiers et non financiers, de son activité.
Organisations prétendant à l'octroi d'une subvention comprise entre CHF 200'000 et CHF 999'999.	Exercice clos jusqu'au 31.12.2016 Comptabilité commerciale (CO 958 ss) Exercice commençant le 01.01.2017 Comptabilité établie selon des normes reconnues (CO 962 ss)	Contrôle restreint (CO 727a)	Le bénéficiaire décrit l'organisation en place pour respecter la séparation des tâches. Il en explique les exceptions au besoin. De même, il décrit les compétences financières liées à la gestion des comptes de liquidités. Il établit également les cahiers des charges des fonctions clés de son organisation. Il procède à une évaluation des risques principaux, financiers et non financiers, de son activité.
Organisations prétendant à l'octroi d'une subvention à hauteur de CHF 1'000'000 et jusqu'à CHF 4'999'999.	Comptabilité établie selon des normes reconnues (CO 962ss)	Contrôle ordinaire (CO 727)	En plus des exigences du seuil précédent, le bénéficiaire documente son système de contrôle interne financier permettant de garantir une tenue régulière de la comptabilité et de la production des états financiers. Par ailleurs, il met en place un système de gestion des risques, financiers et non financiers, liés à son activité.
Organisations prétendant à l'octroi d'une subvention supérieure ou égale à CHF 5'000'000.	Comptabilité établie selon des normes reconnues (CO 962ss)	Contrôle ordinaire (CO 727)	En plus des exigences du seuil précédent, le subventionné documente son système de contrôle interne pour ses principaux domaines d'activité.

Les seuils ne tiennent pas compte des subventions ponctuelles ou des gratuités que la Ville peut octroyer par ailleurs.

Convention de subventionnement 2019-2021 de la FAD

2. Règles applicables aux bénéficiaires d'une subvention ponctuelle de la Ville de Genève, pour un projet (art. 7 al.1)

Type de projet	Exigences de comptabilité	Exigences de révision	Exigences de contrôle interne pour le projet
Projet dont le budget est inférieur ou égal à CHF 189'989	Etablissement d'un rapport financier présentant les recettes et dépenses liées au projet	Contrôle par vérificateurs non professionnels, sur la base d'un protocole rédigé par la Ville de Genève.	Le bénéficiaire n'est pas tenu de décrire et documenter le système de contrôle interne relatif à son projet.
Projet dont le budget est compris entre CHF 200'000 et CHF 989'989	Etablissement d'un rapport financier présentant les recettes et dépenses liées au projet	Contrôle restreint (Review)	Le bénéficiaire décrit la structure de projet. Il adopte une démarche de gestion projet et utilise des outils adaptés à l'envergure du projet. Il formalise les décisions importantes. Il procède à une évaluation des risques du projet.
Projet dont le budget est supérieur ou égal à CHF 1'000'000	Comptabilité établie selon des normes reconnues (CO 9625s)	Contrôle ordinaire (CO 727)	En plus des exigences du seuil précédent, le bénéficiaire documente son système de contrôle interne financier permettant de garantir la fiabilité des informations financières. Il établit un rapport financier adéquat. Par ailleurs, il met en place un système de gestion des risques, financiers et non financiers, liés à son activité.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle la teneur de l'article 113, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes (LAC), repris dans l'article 72 du règlement du Conseil municipal: «Le budget de fonctionnement doit être approuvé par le conseil municipal le 31 décembre au plus tard. Il est approuvé par l'autorité compétente le 20 février au plus tard. Dans l'intervalle, le budget tel qu'approuvé par le conseil municipal peut être mis en œuvre, à titre provisoire, sans que la commune doive voter un ou plusieurs douzièmes provisionnels.»

Je vous rappelle également l'alinéa 4 de l'article 113 de la LAC: «En approuvant le budget, le conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par l'exécutif, sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement. L'emprunt ne peut être considéré comme une couverture financière.»

J'attire votre attention sur le fait que les membres du Conseil municipal qui n'ont pas encore déposé leurs amendements doivent le faire rapidement.

Je donne la parole à la présidente de la commission des finances, M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission des finances (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le vote sur le budget est l'acte le plus important de ce Conseil municipal. C'est un processus sur deux mois impliquant la quasi-totalité des élus, le moment où nos visions sur le rôle d'une commune, sur les choix stratégiques et opérationnels se confrontent non plus sur tel ou tel projet particulier, mais sur l'ensemble de l'action de la collectivité publique. C'est une période intense d'échanges, à partir de nos visions du rôle de la Ville, sur les prestations qu'elle doit assurer, le soutien aux entités subventionnées, sa politique du personnel, ses investissements. C'est une interrogation sur ses priorités, la manière de les réaliser, leur efficacité, leur efficience au niveau de l'économie, comme aussi sur les choix éthiques, sociaux et politiques qui les sous-tendent. C'est donc nécessairement un moment de confrontation et d'opposition, mais aussi de concertation au sein du Conseil municipal, entre nos groupes, avec le Conseil administratif, voire même au sein de nos groupes. Il s'agit bien d'un budget en mouvement, qui se construit au fur et à mesure, jusqu'à cette dernière étape d'aujourd'hui.

Rappelons que ce budget 2022 se situe dans un contexte bien particulier, puisque le cadre légal défini par la loi sur l'administration des communes (LAC), suite à l'adoption de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), autorise dans une disposition transitoire un déficit de 49 millions de francs, avec un retour à l'équilibre d'ici à 2028. Le contexte reste particulier également à cause

du Covid-19 qui, depuis bientôt deux ans, intervient de manière forte et toujours imprévisible dans le fonctionnement de nos vies et de notre cité.

La première version du projet de budget 2022 du mois de septembre dernier était le point de départ de notre travail, avec un déficit prévu de 40,8 millions de francs. Une majorité des groupes de l'Alternative, mais aussi le Parti démocrate-chrétien et le Mouvement citoyens genevois, avaient alors exprimé leur insatisfaction, parce que le budget ne prenait pas en compte les mécanismes salariaux du personnel municipal.

Après une première étude dans les commissions spécialisées – à savoir la commission des arts et de la culture, la commission des sports, la commission des travaux et des constructions, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse – leurs présidents et rapporteurs présentent leur travail à la commission des finances, qui l'intègre dans ses échanges avec le Conseil administratif et les responsables des départements. Il s'agit bien d'un travail collectif, nous toutes et tous y participons.

En novembre dernier, une deuxième version du projet de budget 2022 a été présentée sur la base des nouvelles prévisions sur les rentrées fiscales, qui annoncent des revenus supplémentaires à hauteur de 22,7 millions de francs. Cela a permis d'intégrer au budget les mécanismes salariaux du personnel de la Ville de Genève et de la petite enfance, d'ajuster plusieurs lignes comme les frais d'énergie et d'entretien des bâtiments, qui étaient sous-évalués, de prendre en compte des besoins identifiés en postes de travail et en projets. Le Conseil administratif prévoit un déficit de 28 618 643 francs.

Je reviens sur quelques points d'échanges en commission des finances. Je citerai l'inquiétude concernant le transfert de charges du Canton sur les communes, en particulier en ce qui concerne la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et les personnes âgées, une préoccupation concernant le manque ou le peu de participation de la part du Canton et de l'Association des communes genevoises (ACG) à la culture et à l'urgence sociale, ainsi que des questionnements: que signifient le déficit et le retour à l'équilibre? Comment gérer la dette? Quelle priorité donner au service public au niveau des prestations et des postes de travail qui permettent de les assurer? Comment répartir de manière équitable les subventions, plus particulièrement dans le domaine culturel, entre les plus grandes et les plus petites entités? Comment répondre aux enjeux sociaux et environnementaux?

La commission des finances s'est prononcée sur 43 amendements et en a retenu onze. Elle a également donné un avis sur des amendements déclaratifs non compensés. Nous partons donc aujourd'hui de cette troisième version du projet de budget 2022 de la Ville de Genève, tel qu'amendé par le Conseil administratif

et la commission des finances, qui est le résultat de tout le processus collectif de ces deux derniers mois.

Je tiens ici à chaleureusement remercier tout d'abord M. Denis Ruyschaert pour son rapport général très complet, sa présentation très claire comprenant tous les documents complémentaires – un rapport qu'il a dû rendre dans un temps record. Je remercie également les rapporteurs de minorité qui sont au nombre de trois, ce qui illustre bien nos vifs débats: M^{me} Richard, MM. Schaller et von Arx. Je remercie MM. Blanchot et Krebs, du département des finances, de l'environnement et du logement, pour leur très fidèle accompagnement et leur disponibilité tout au long de ce processus, nos deux procès-verbalistes de la commission des finances, M^{me} Pérez et M. Stern, pour la qualité de leurs notes de séance, ainsi que M^{me} Ianni, du Service du Conseil municipal, pour son soutien efficace à l'organisation de nos travaux.

Je tiens également à remercier les collègues de la commission des finances pour leur implication dans ce travail pas toujours facile, ainsi que tous les membres du Conseil administratif pour leur collaboration et leur ouverture au dialogue. Je ne peux que souhaiter que notre travail soit une base utile et efficace pour nos échanges d'aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la présidente de la commission des finances. Avant de donner la parole au rapporteur général, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, les prescriptions sanitaires liées au Covid-19: une distanciation de 1,5 m doit toujours être assurée entre chaque membre du Conseil municipal, et le port du masque reste obligatoire en permanence dans cette salle, excepté lorsque vous prenez la parole. La présence du public est limitée à 10 personnes dans la salle, dans le respect des distances préconisées. Enfin, je salue également la présence de M. Buzzini, secrétaire général de la Ville de Genève.

M. Denis Ruyschaert, rapporteur de majorité (Ve). Bonjour! Je peux le dire, cette fois, puisque c'est le matin... Le document contenant les rapports de majorité et de minorité PR-1470 A/B/C/D fait plus de 400 pages, c'est assez énorme! Il y a un résumé exécutif de 6 pages entre les pages 5 et 10. Je vous invite à le lire, Mesdames et Messieurs, ça vous donnera une idée de la manière dont s'est déroulé le travail en commission et des enjeux que nous avons aujourd'hui. Ce serait quand même bien que vous le lisiez – en tout cas le résumé.

C'est un budget un peu particulier, puisqu'il s'inscrit dans le contexte du Covid-19. Le Conseil administratif nous l'a présenté ici même, le 20 septembre 2021. A ce moment-là, bien sûr, des efforts colossaux avaient été faits, parce que les prévisions fiscales étaient très délicates.

Ensuite, le Conseil administratif nous a présenté une nouvelle version de ce projet de budget en commission des finances le 9 novembre 2021, cette fois à l'aune de nouvelles prévisions fiscales cantonales beaucoup plus positives. Rappelons-nous: à ce moment-là, il n'y avait pas encore de cinquième vague du Covid-19 et tout le monde était très heureux de vivre et de consommer dans tous les sens. La commission des finances s'est réunie huit fois dans ce contexte un peu instable, entre le 21 septembre et le 23 novembre 2021, pour discuter de ce projet de budget 2022, voter les amendements et finalement voter le budget lui-même.

Il faut quand même dire deux ou trois choses par rapport à l'ambiance de ces réunions. Premièrement, merci Madame Brigitte Studer, vous avez assuré une présidence éclairée, chaleureuse et consensuelle qui nous a permis d'avancer. Merci aussi aux personnes qui rédigent les procès-verbaux depuis près de deux ans, M^{me} Pérez et M. Stern; leurs notes de séance sont toujours de qualité et, de plus, elles sont rendues très rapidement. Merci aux correcteurs d'avoir travaillé dans les temps impartis. On me demande de signaler qu'il y a quand même des fautes d'orthographe qui sont restées – M^{me} Richard appréciera...

Maintenant, parlons des enjeux du projet de budget 2022. Je commence par l'investissement. On en parle peu, mais la jauge des investissements du projet de budget 2022 reste inchangée à 180 millions de francs, soit 130 millions pour le patrimoine administratif et 50 millions pour le patrimoine financier. Dans un contexte de taux bas et de transition écologique, ces investissements sont primordiaux pour isoler les bâtiments, récupérer l'énergie et végétaliser. Rappelons que la Ville a accumulé un retard énorme dans ces domaines et, vu l'immigration toujours plus importante de personnes et de familles vers Genève, il est nécessaire de valoriser ce patrimoine. Ce qui est intéressant, c'est que cette jauge d'investissements – en tout cas pour 2022 – a fait l'objet d'un large consensus. On parle du budget sans arrêt, mais on n'a pas beaucoup insisté sur cette partie-là, puisque tout le monde en était content.

L'autre partie, c'est notre budget de fonctionnement. Au départ, comme je vous l'ai dit, on avait un budget de fonctionnement vraiment difficile, avec des obligations cantonales. On nous présentait alors un déficit prévu de 40,8 millions de francs. C'était bien sûr un début de retour à l'équilibre prévu par la loi, avec une diminution annuelle de 7 millions. Le contexte était délicat, je le répète, mais il fallait le comprendre aussi dans le contexte plus général de l'entrée en vigueur et, surtout, de la mise en application de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), qui impacte la Ville à hauteur d'environ 50 millions de francs par an.

Cette première mouture du projet de budget 2022 avait été déposée par le Conseil administratif à la majorité, il faut donc comprendre qu'il y avait un réel consensus de l'ensemble de notre exécutif là-dessus. Ensuite, au mois d'octobre

2021, le Canton nous a donné des prévisions fiscales plus optimistes et on a pu avoir un nouveau projet de budget plus consensuel, basé sur des revenus fiscaux supplémentaires estimés à 22,7 millions de francs, essentiellement grâce à une hausse des impôts sur les personnes morales. Par conséquent, le Conseil administratif a fait quelques ajustements, qui correspondaient d'ailleurs – pour certains en tout cas – à des demandes des commissaires.

Par exemple, l'exécutif a fait des efforts supplémentaires en matière de frais d'infrastructure et d'énergie. En effet, nous nous étions rendu compte en commission des finances, mais aussi dans les commissions spécialisées, que les frais d'infrastructure et d'énergie étaient souvent sous-évalués. Il a aussi proposé des modifications dans le domaine culturel pour revaloriser les musiques actuelles, ainsi que dans le domaine de la petite enfance. Enfin, il a bien sûr pu réintroduire les mécanismes salariaux pour le personnel de la Ville et de la petite enfance. Il faut rappeler que, dans la première mouture de ce projet de budget, qui était vraiment très limitée, on avait enlevé les mécanismes salariaux, ce qui posait un problème à presque tous les partis. Ils ont donc été réintroduits. Le Conseil administratif a aussi proposé 11 postes supplémentaires, liés soit à l'internalisation du nettoyage, soit au secteur plus administratif.

Par la suite, en commission des finances, nous avons essayé de travailler sur les amendements. Nous avons proposé 43 amendements, dont onze ont été acceptés pour un total de 930 000 francs. Je sais qu'il y a une petite coquille à la page 7 de mon rapport de majorité: ce n'est pas 930 millions de francs, mais 930 000 francs. On est très modeste... Dix amendements venaient essentiellement de l'Alternative – que ce soient les Verts, Ensemble à gauche ou le Parti socialiste – et un du Mouvement citoyens genevois.

Les différents partis s'expliqueront beaucoup mieux que moi tout à l'heure sur leurs positions respectives, mais disons qu'au bout de ce processus budgétaire deux tendances se sont dégagées. D'un côté, on a les partis de l'Alternative, plutôt satisfaits de ce projet de budget 2022 qui permet d'accélérer le retour à l'équilibre tout en réintroduisant les mécanismes salariaux du personnel municipal. Il faut admettre qu'on est toujours dans la crise sanitaire et qu'il y a donc actuellement des besoins sociaux très importants, d'autant plus qu'ils s'accroissent avec l'augmentation de la population. La crise actuelle ne fait qu'aggraver les inégalités, c'est un fait. Pour autant, la partie environnementale du budget 2022 reste très minime, par rapport à ces besoins sociaux.

A l'opposé, on a les partis de l'Entente qui pensent que ce budget est trop dépensier, qu'il ne renforce pas beaucoup les activités sur le terrain, qu'il y a trop de postes de cadres et que le descriptif de ces postes est trop succinct.

Au final, nous avons un projet de budget qui présente un déficit de 18 618 643 francs, auquel il faudra sans doute ajouter les 10 millions de francs

que le Canton doit à la Ville pour l'entretien des routes cantonales – un contentieux de longue date. On en arrive donc à un déficit de 28 618 643 francs. On a bien un chemin de retour à l'équilibre pour 2028, en particulier grâce à une hausse des prévisions des recettes de plus de 34 millions de francs par rapport au projet de budget 2021. Les charges elles-mêmes sont en hausse de près de 14 millions de francs, mais c'est quand même contenu.

Au final – et ce sera certainement l'un des enjeux de nos débats d'aujourd'hui – 33 nouveaux postes sont proposés, la moitié sur le terrain et l'autre moitié dans le secteur plus administratif. Mais quand on parle de l'administration, on a toujours tendance à penser que ce sont des gens qui font de la bureaucratie, alors que ce n'est pas tout à fait ça. C'est aussi des cadres qui déploient des actions sur le terrain. Il faudra sans doute se le rappeler.

Voilà, merci beaucoup pour tout ce processus d'étude budgétaire qui a duré près de trois mois. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le rapporteur général. Je donne la parole aux rapporteurs de minorité.

M. Vincent Schaller, rapporteur de minorité (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai participé à l'étude du projet de budget 2022 de la Ville de Genève en tant que représentant de l'Union démocratique du centre à la commission des finances. Le Conseil municipal a renvoyé le projet de budget à la commission des finances lors de sa séance plénière du 20 septembre 2021. C'était alors un premier projet de budget basé sur des revenus fiscaux de 762 millions de francs, selon les prévisions du Département cantonal des finances et des ressources humaines datant du mois de juillet 2021. Le 9 novembre 2021, le Conseil administratif a présenté un projet de budget 2022 amendé, désormais basé sur des revenus fiscaux de 783 millions de francs selon des prévisions datant d'octobre 2021, soit des recettes supplémentaires de 21 millions de francs.

Bien sûr, comme l'année passée, ce projet de budget amendé n'a pas été actualisé pour tenir compte de la contraction économique liée à la cinquième vague de Covid-19 et au variant Omicron. A priori, Mesdames et Messieurs, il est excessivement optimiste en termes de recettes fiscales pour l'année 2022. Quoi qu'il en soit, le projet de budget initial prévoyait la création de 21 postes; le projet de budget amendé prévoit la création de 33 postes, soit 12 postes supplémentaires.

Je tiens à rappeler que ce projet de budget amendé a été transmis à la commission des finances le 9 novembre à 17 h 26, alors que la seule et unique séance consacrée par la commission à l'étude dudit projet de budget amendé commençait

le même jour à 17 h 30. Cela pour rappeler et souligner que le Conseil municipal est aujourd'hui invité à approuver à l'aveugle les 12 postes supplémentaires et toutes les modifications que le Conseil administratif a glissées dans le projet de budget amendé. Ce procédé contentera les conseillers municipaux qui se reconnaissent en toutes circonstances dans la politique rose-verte du Conseil administratif. Ce n'est évidemment pas le cas des conseillers municipaux de l'Union démocratique du centre.

Par mon rapport de minorité, je veux rappeler, pour le compte de l'Union démocratique du centre, mes préoccupations et mes constatations en lien avec ce projet de budget 2022. Je commence par mes préoccupations. Depuis plusieurs années, l'évolution du train de vie de la Ville de Genève ne correspond pas – ou plutôt ne correspond plus – à l'évolution du train de vie de ses propres habitants. Les dépenses de la Ville de Genève augmenteront en 2022 comme elles augmentent chaque année: le projet de budget 2022 prévoit 22 millions de francs de charges supplémentaires par rapport à 2021, essentiellement pour les 33 nouveaux postes prévus, une explosion des dépenses dans le domaine des crèches et de l'encadrement parascolaire, une augmentation importante des amortissements liés à des investissements consentis ces dernières années dans les logements sociaux et l'agrandissement des écoles – et évidemment les mécanismes salariaux du personnel municipal.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif rose-vert est lancé dans une course folle pour répondre à tous les besoins sociaux des familles accueillies à Genève. Les nouvelles dépenses vont même en s'accéléralant, avec le nouveau Conseil administratif, puisque nous enregistrons en 2021 et en 2022 les plus grosses augmentations de charges de toute la décennie. Chaque année, le Conseil administratif imagine de nouvelles dépenses, sans jamais se préoccuper de la pression fiscale qui se fait toujours plus lourde sur les habitants de la ville de Genève.

Concrètement, le Conseil administratif organise l'appauvrissement de la classe moyenne genevoise. Les ménages consacrent chaque année une part toujours plus importante du budget familial au logement, aux primes d'assurance-maladie, mais surtout aux impôts – les impôts de notre commune en particulier. Nous assistons donc à un étranglement de la classe moyenne sur le revenu de son travail. L'évolution des recettes de l'impôt des personnes physiques – je veux parler des individus, des familles – permet de constater ce déclassement des ménages en ville de Genève. L'impôt des personnes physiques, c'est l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune, l'impôt à la source des frontaliers.

Je prends comme exemple la période 2013-2020, puisque c'est celle qui est analysée dans la brochure des comptes 2020. Pour l'année 2020, le montant des impôts encaissés par la Ville auprès des personnes physiques s'est élevé

à 590 millions de francs. Sept ans plus tôt, pour l'année 2013, le montant de l'impôt encaissé auprès des personnes physiques s'élevait à 580 millions. Autant dire quasiment la même chose. Mais attention! Dans l'intervalle, la population de la commune Ville de Genève a fortement augmenté et les travailleurs frontaliers, qui contribuent aussi à cet impôt des personnes physiques, se sont multipliés. Leur nombre a carrément explosé suite à l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes; il a triplé en vingt ans, selon une statistique récente publiée dans la *Tribune de Genève*.

La conséquence logique de cette augmentation de la population et des travailleurs frontaliers devrait être une augmentation massive des impôts encaissés par la Ville de Genève – or, en fait, rien du tout! Si l'on compte par habitant les impôts encaissés par la Ville de Genève auprès des personnes physiques, ils sont en diminution, et ce sont finalement les travailleurs frontaliers – qui contribuent tous, sans exception, à travers l'impôt à la source – qui permettent de stabiliser les montants encaissés par la Ville de Genève. On mesure donc mieux par la différence, Mesdames et Messieurs, l'appauvrissement des ménages résidant en ville de Genève.

Par-dessus le marché, comme je l'explique dans mon rapport, la part de l'impôt sur la fortune augmente chaque année, globalement, compte tenu de l'évolution favorable des marchés boursiers et des prix de l'immobilier ces dix dernières années. Vous comprenez qu'à contrario la part fiscale des ménages de la classe moyenne – je la définis comme celle qui ne contribue que par l'impôt sur le revenu – se résorbe, à l'exact opposé du train de vie insolent et irresponsable de la Ville de Genève. Cette nouvelle précarité de la classe moyenne en ville de Genève est confirmée par les chiffres de l'Hospice général.

En résumé, nous avons en Ville de Genève un Conseil administratif rose-vert qui équilibre son budget en s'appuyant sur les indices boursiers et la spéculation immobilière. Cette manière d'envisager la gestion financière d'une collectivité publique est particulièrement malsaine. L'Union démocratique du centre souhaite que le train de vie de la Ville de Genève reste en adéquation avec le train de vie de ses propres habitants. La priorité absolue de la Ville de Genève doit être de rembourser la dette et de soulager la classe moyenne par une baisse du centime additionnel. Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, telle n'est pas la voie choisie par le Conseil administratif.

S'agissant de ce projet de budget 2022 plus particulièrement, le Conseil administratif propose la création de 33 postes, dont 12 postes qui ne figuraient pas dans le projet de budget initial, ce qui ne rassure pas quant à leur caractère indispensable. Nous constatons que, plutôt que de se préoccuper des services à la population, le Conseil administratif donne la priorité à des postes à usage interne: un chargé de la mobilité interne, un chargé de la diversité dans

l'engagement, un chargé des relations humaines et risques psychosociaux... On se regarde le nombril, quand la population préférerait voir les collaborateurs de la Ville sur le terrain! Pour l'Union démocratique du centre, il revient à la hiérarchie, aux nombreux cadres et directeurs de la Ville de Genève, d'assumer ces fonctions managériales supplémentaires.

Or justement, le Conseil administratif propose une pléthore de nouveaux postes de direction: un conseiller de direction au Service social, un adjoint de direction au Service de la petite enfance, deux nouveaux chargés de mission à la Direction du secrétariat général, des assistants de direction dans le département des finances, de l'environnement et du logement, et dans celui de l'aménagement, des constructions et de la mobilité... Autant d'occasions de caser des copains de parti au sein de la fonction publique municipale! L'Union démocratique du centre s'opposera à la création de ces nouveaux postes so-disant à responsabilités.

Encore un mot sur l'augmentation de la dette en Ville de Genève. L'augmentation de la dette est une conséquence directe de la stagnation des recettes de l'impôt des personnes physiques que je viens d'évoquer. Les contribuables de la Ville de Genève n'arrivent plus à financer, par leurs impôts, l'ensemble des investissements imaginés par le Conseil administratif pour répondre aux besoins sociaux des familles qui s'installent à Genève. Le soutien fiscal des travailleurs frontaliers et les recettes extraordinaires – il faut le dire – tirées de la Bourse et de la bulle immobilière ne suffisent même plus pour entretenir les logements sociaux et multiplier les places de crèche. Depuis dix ans, la Ville s'endette à un rythme insoutenable, alors qu'une bonne gestion des finances exigerait que ses investissements soient autofinancés – autrement dit, couverts par les impôts encaissés durant l'année. Ce n'est malheureusement plus le cas. Les contribuables de la Ville de Genève n'arrivent plus à suivre!

La dette de la Ville de Genève est passée, en dix ans, de 1,5 à 2 milliards de francs. Le Conseil administratif s'adresse désormais de façon systématique – et dans des proportions toujours plus importantes – aux banques privées pour financer ses choix politiques. Le plus dramatique, c'est que, en attendant la hausse des taux d'intérêt, la stratégie du Conseil administratif rose-vert est d'ores et déjà un échec: les logements sociaux ne sont pas disponibles pour les citoyens contribuables frappés par la crise sanitaire et, en 2022, les enfants de plusieurs quartiers seront désormais scolarisés dans des containers.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre est fermement opposée au déclasserement des habitants et des ménages de la ville de Genève. La gestion du Conseil administratif, à majorité de gauche depuis trop longtemps, a conduit la Ville de Genève dans une impasse. Nous ne voterons pas le projet de budget 2022. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Luc von Arx, rapporteur de minorité (PDC). Bien que rapporteur de minorité, je souhaitais en préambule, comme l'ont fait la présidente de la commission des finances et le rapporteur de majorité, adresser de chaleureux remerciements à nos deux procès-verbalistes qui ont travaillé en alternance, M^{me} Jade Pérez et M. Xavier Stern. J'aimerais aussi remercier tous les chefs de service et les directions de départements qui ont participé aux différentes étapes de l'examen du budget, en particulier la Direction du département des finances, de l'environnement et du logement, M^{me} Nathalie Böhler, MM. Samuel Blanchot et Philippe Krebs, accompagnés de M^{mes} Séverine Leveau et Monica De Quarti.

Cela dit, nous avons choisi de faire un rapport de minorité, car notre position lors des séances de la commission des finances était un avis réservé propre au représentant et à la représentante du Parti démocrate-chrétien, qui ont exprimé exactement les mêmes réactions que celles décrites par notre ami Vincent Schaller, tout en maintenant un certain nombre de nuances. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, les représentants du Parti démocrate-chrétien à la commission des finances n'ont pas accepté de voter le projet de budget 2022 de la Ville de Genève. Pourquoi?

Le Conseil administratif nous a présenté en commission, le 22 septembre, un projet de budget ambitieux comportant 180 millions de francs d'investissement et un déficit prévu de 40,8 millions de francs. La loi sur l'administration des communes (LAC) nous le permet, après l'assèchement des recettes fiscales dû à la mise en œuvre à Genève de la fameuse réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), au sujet de laquelle vous avez entendu dire dans ce plénum qu'on s'attendait à un déficit chronique de 50 millions de francs par an. Ce déficit est toléré jusqu'en 2027 à raison d'une économie annuelle de 7 millions de francs, afin d'arriver à l'équilibre budgétaire en 2028.

Le Conseil administratif, relativement prudent, a donc décidé de faire un effort en pratiquant un gel budgétaire sur les infrastructures institutionnelles, sur les subventions à des tiers et sur le personnel municipal – à savoir sur les fameux mécanismes salariaux dont nous avons beaucoup entendu parler et dont nous reparlerons; ils seront finalement estimés à 6,8 millions de francs, au lieu de la première estimation à 8 millions de francs. La gravité de la crise s'annonçant, le Conseil administratif avait néanmoins réussi dans son premier projet de budget à créer 21 postes indispensables à la bonne gestion de la municipalité, pour un montant de 2,3 millions de francs de charges annuelles. Jusque-là, rien d'extraordinaire. On avait un budget conçu en fonction des besoins.

Mais voilà qu'est arrivée la deuxième étape, très importante, jugée notamment par nos deux commissaires aux finances, où on passait de l'effort dû à la crise au retour à une certaine normalité. Le 9 novembre 2021, c'est-à-dire il y a un peu plus d'un mois, le Conseil administratif est revenu auprès de la commission des

finances avec des prévisions fiscales à la hausse qui permettraient soudainement de réduire le déficit et de réintroduire les mécanismes salariaux du personnel municipal à hauteur de 6,8 millions de francs. Ce n'était pas une nouvelle qui allait nous choquer tout à coup, puisque le Conseil administratif nous l'avait annoncée en cas d'embellie financière. Mais nous avons vu, dès lors, que le bras de fer entamé avec le personnel réticent n'avait été ni adéquat ni pertinent.

Les prévisions des recettes fiscales sont tellement optimistes – ce ne sont que des prévisions fiscales, Mesdames et Messieurs! – qu'elles avoisinent les 23 millions de francs. Il s'ensuit, pour le Conseil administratif, une surenchère de dépenses et de rattrapages sur certaines lignes comptables, ainsi que la création de 11 à 12 postes supplémentaires pour un coût de 1,6 million de francs par année.

Toutes ces dépenses sont de l'argent investi pour l'avenir. Ce nouveau projet de budget n'est évidemment pas satisfaisant, car il ne se base que sur des estimations à la hausse. Il rompt la prudence de mise et ne tient pas compte de la possibilité de sortir plus rapidement d'une situation de crise en maîtrisant les dépenses. Ce n'est pas dans un tel contexte que la Ville de Genève doit vouloir municipaliser ses crèches et internaliser des services de nettoyage qu'elle avait jusqu'à présent externalisés en les confiant à des entreprises genevoises. Il en va de même de la création de postes qui n'ont été qu'ajoutés à ce projet de budget, sans explications détaillées en commission des finances ni dans les autres commissions concernées par l'étude et la pertinence de ces nouvelles ressources humaines.

Comme l'ont déjà soulevé les membres démocrates-chrétiens de la commission des arts et de la culture, le budget 2022 du département de la culture et de la transition numérique est beaucoup plus important que ceux des autres départements. C'est particulièrement flagrant en ce qui concerne la Direction. Suite à la réattribution des départements pour la nouvelle législature, le personnel de celui de la culture et de la transition numérique a été fortement réduit. Cependant, le nombre de postes de travail à la Direction dudit département n'a pas suivi la même décroissance. Certes, selon les réponses du département reçues le 4 octobre 2021, le ratio de postes à la Direction par rapport au nombre des services gérés est inférieur dans ce département à la moyenne de la Ville, puisqu'on a 3 postes pour la culture et la transition numérique contre 3,7 postes en moyenne dans le reste de l'administration. Le Parti démocrate-chrétien estime que le nombre de postes devrait être repensé dans un budget plus adapté.

Les représentants du Parti démocrate-chrétien à la commission des finances ont également soulevé une autre problématique, celle du temps à disposition pour traiter cette fameuse proposition PR-1470 qui est le projet de budget 2022 de la Ville de Genève. Bien que les auditions nécessaires à l'écriture du rapport de

majorité aient été menées, les commissaires démocrates-chrétiens déplorent plusieurs choses, notamment la rapidité avec laquelle la commission a dû siéger, effectuer les auditions, rédiger les rapports de majorité et de minorité. En outre, le temps à la disposition des personnes auditionnées était court et plusieurs points auraient mérité un approfondissement de nos travaux. Il est tout à fait compréhensible que la nécessité de réunir rapidement les magistrats entraîne quelques difficultés.

Cependant, selon la loi sur l'administration des communes (LAC), les questions relatives au budget relèvent des fonctions délibératives du Conseil municipal, ce qui signifie que le budget et son examen sont la compétence la plus importante du Conseil municipal. Or la manière dont l'examen du budget a été structuré, le temps à disposition pour en discuter, interroger les personnes concernées et rendre les rapports de majorité et de minorité sont des éléments ne favorisant pas un travail effectif des commissions spécialisées.

Pour en revenir à l'essentiel, le retour à l'équilibre implique que l'on s'impose des contraintes budgétaires, que l'on s'en tienne aux charges contraintes en situation de baisse des recettes. Cela implique également de trouver des économies ailleurs. Or le Conseil administratif ne propose, *in fine*, aucune mesure restrictive, puisqu'il propose la création de 33 nouveaux postes – des postes de cadres, pour la plupart. Pourtant, l'action sur le terrain réclame plus de forces, les besoins sociaux vont croissant, la marginalisation et les discriminations augmentent... mais on internalise et on municipalise!

Les objectifs d'une transition écologique ne sont formalisés que dans les investissements de 180 millions de francs, dont nous aurons beaucoup de peine à organiser la planification, tant les réalisations prendront du temps. L'urgence climatique n'est pas massivement prise en compte, dans ce projet de budget 2022. Les citoyens et la jeunesse attendent davantage des élus politiques pour entreprendre et multiplier les actions dans ce sens.

Une meilleure maîtrise des dépenses est nécessaire, en favorisant les retours sur investissements. La Ville de Genève doit prêter attention à la pression fiscale sur les familles – et notamment sur la classe moyenne, comme cela a été dit, qui ne bénéficie pas d'assez d'aide et de soutien. Les entreprises genevoises doivent également être soutenues et mieux reconnues dans le tissu urbain comme étant indispensables à la vie de la cité. Pour rappel, le Parti démocrate-chrétien avait proposé un poste de délégué à l'économie, qui exerce ce rôle depuis juin.

Mesdames et Messieurs, il n'y a aucun désir, ni de la part du Conseil administratif ni de celle de la majorité du Conseil municipal, d'avoir un budget plus équilibré. Au contraire! Toute embellie potentielle et incertaine est immédiatement intégrée dans les besoins de l'administration – mais pas assez dans les actions pour les citoyens. Dès l'année prochaine, d'éventuels transferts de charges venant

du Canton vont encore péjorer la situation, sans aucune anticipation de la part de la Ville. La problématique de la FASe en est un exemple concret.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien attend encore que, durant cette journée de débat et de vote final par le plénum, de réels investissements et projets correspondant aux besoins des citoyens puissent être pris en compte en priorité dans ce budget 2022. *(Applaudissements.)*

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse de minorité (PLR). Chers collègues, le Parti libéral-radical a étudié avec beaucoup d'attention le projet de budget 2022 initial, mais avec beaucoup moins d'attention le projet de budget amendé puisque, comme certains de mes collègues l'ont déjà dit, nous avons eu extrêmement peu de temps pour examiner cette deuxième mouture. Néanmoins, nous relevons les points suivants.

Une fois de plus, le Conseil administratif n'a pas fait d'arbitrages. Chaque année, on a un budget copié-collé avec de petites choses qui changent à droite et à gauche, mais rien de plus. Nous sommes en période déficitaire, c'est-à-dire en période difficile, où les entreprises souffrent encore du Covid-19 – elles souffrent même à nouveau, à cause de la cinquième vague. Nous ne savons absolument pas où nous allons puisque, hier encore, le Conseil fédéral a pris des mesures supplémentaires. Ce budget 2022 ne contient absolument aucune mesure d'aide à l'économie! Pire: il propose une augmentation de 33 postes. Qui, dans le monde de l'économie, dans une entreprise, augmente les postes lorsqu'il a un déficit? Personne! Quand c'est comme ça, on fait une réforme structurelle profonde. Or la Ville n'a pas fait de réforme structurelle profonde.

Ce Conseil administratif travaille encore et toujours en colonnes, chacun souhaitant garder ses acquis, chacun souhaitant garder un maximum de postes, chacun souhaitant réaliser ses projets. Cette manière de faire, au final, nous nuit. Elle nuit beaucoup à la Ville de Genève et à ses habitants, puisqu'avec le temps elle nous a conduits à une dette de 1,8 milliard de francs, ce qui n'est quand même pas une somme négligeable sur un budget de 1,2 milliard de francs! Pire que ça: certains magistrats ont des volontés dépensières, comme M^{me} Kitsos qui souhaite municipaliser la petite enfance. Nous savons pertinemment, puisque M. Tornare avait déjà essayé de le faire, à l'époque, que ça va nous coûter une somme certaine qui avoisinera les 20 à 30 millions de francs. Ce n'est pas ce que nous appelons, nous, une réforme structurelle profonde – c'est l'inverse!

Faire des mesures d'économie, c'est analyser chaque poste pour voir s'il est nécessaire. Or 33 postes supplémentaires, lorsqu'on est en déficit, non, ce n'est pas nécessaire. Si on a besoin de nouveaux postes, on les prend sur les départs à la retraite, on réforme, on cherche des postes dont le titulaire peut éventuellement

assumer plusieurs tâches et libérer une partie de son temps pour autre chose. Voilà ce qu'est une réforme structurelle – entre autres – mais nous n'en avons pas en Ville de Genève!

Je passe à un autre point, déjà mentionné par certains de mes collègues: le Conseil administratif souhaite internaliser les nettoyyages. Cela va bien sûr nous coûter une somme supplémentaire, et peut-être pousser certaines entreprises à licencier leur personnel qui faisait auparavant ces tâches-là – ce personnel qui ne sera pas réengagé par la Ville. Il fut un temps où l'ancienne conseillère administrative en charge des finances, M^{me} Salerno elle-même, ne voulait pas municipaliser les nettoyyages, car elle était tout à fait consciente que le personnel qui en était chargé et qui travaillait pour des entreprises privées ne remplissait pas les conditions d'engagement de la Ville de Genève. Donc, nous allons mettre des gens au chômage! Nous allons peut-être aussi mettre des entreprises en difficulté, voire en faillite. Ça, on ne le sait pas, car je pense que le Conseil administratif ne s'est pas du tout penché là-dessus.

Mon collègue Vincent Schaller a parlé de l'impôt des personnes physiques, c'est-à-dire vous, moi, chacun d'entre nous. Pour ma part, Mesdames et Messieurs, je vous parlerai de l'impôt des personnes morales, à savoir les entreprises, et de la taxe professionnelle. Certes, il y a à Genève des personnes morales – de très grandes entreprises, des multinationales – qui fonctionnent très bien. D'ailleurs, c'est grâce à elles que la Ville engrange des millions et des millions de francs. Mais nous avons aussi chez nous d'autres entreprises plus petites qui sont actuellement extrêmement touchées par la crise. Et là, les prévisions fiscales, on n'en a pas! On ne sait pas ce que c'est! Certaines de ces entreprises tournent sur leurs économies depuis une année ou une année et demie, bientôt deux ans. Combien de temps cela va-t-il durer? Combien aurons-nous d'entreprises en faillite? Au niveau de la branche professionnelle, nous en avons déjà une vague idée: on pense qu'une entreprise sur trois ne passera pas le milieu de l'année 2022.

Comment pensez-vous que ces entreprises paieront leurs impôts, Mesdames et Messieurs? Eh bien, elles n'en paieront pas! Elles ne paieront pas de taxe professionnelle, elles feront faillite et nous nous retrouverons avec un trou financier! Peut-être que ça n'intéresse pas trop le Conseil administratif... En effet, j'ai souvenir d'un pourcentage de 2% correspondant soi-disant à la part de l'impôt des petites entreprises sur les recettes de la Ville de Genève. Alors évidemment, 2% sur un total de près de 260 millions de francs de recettes fiscales dues à l'impôt des personnes morales, ce n'est peut-être pas grand-chose... Mais pour le Parti libéral-radical, cela représente quand même un montant certain.

Toutes ces raisons ont fait que nous avons refusé le projet de budget 2022 en commission. Et nous continuerons à le refuser aujourd'hui, parce que nous souhaitons que le Conseil administratif et une partie du Conseil municipal – un peu

à ma gauche... – réfléchissent à l'avenir de notre Ville. Est-ce que nous voulons continuer à endetter nos enfants, nos petits-enfants, nos arrière-petits-enfants? Avec ce budget, nous les endettons à vie! Par conséquent, nous le refuserons. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, j'ouvre le premier débat et vous rappelle que nous travaillons sur la base du projet de budget tel qu'amendé par le Conseil administratif et la commission des finances. Il s'agit des documents suivants: la synthèse des amendements apportés par le Conseil administratif et la commission des finances, en blanc, ainsi que le projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif et la commission des finances, qui est composé de trois parties. La première, en bleu clair, comporte le projet de budget avec les comptes détaillés; la deuxième, en violet, comporte les subventions monétaires; la troisième, en bleu plus foncé, comporte les gratuités ou subventions non monétaires. Mesdames et Messieurs, j'invite les groupes à annoncer leur prise de position sur ce projet de budget 2022 amendé.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et les conseillers administratifs, de prime abord, on voit qu'il y a dans ce projet de budget 2022 20 millions de francs de plus de charges que dans les budgets précédents. On atteint 1 167 119 693 francs de charges d'exploitation. C'est un record absolu! Il y a trop de dépenses au total, même si nous sommes en difficulté à cause de tout ce qui se passe avec le Covid-19. Je crois que 2020 a été une année terrible pour la Ville de Genève, dans le sens où il a fallu agir sur ce terrain-là et accueillir les sans-abri aux Vernets, ce qui a coûté plus de 20 millions de francs à la Ville.

On se retrouve aujourd'hui avec des dépenses considérables, et on en rajoute toujours plus! Ça me fait penser à ce livre français écrit par François de Closets qui s'intitule *Toujours plus!* Plus on a, plus on veut – et plus on veut, plus on a. ça n'a pas de fin! Je crois que telle est malheureusement la politique du Conseil administratif.

Dans la première version du projet de budget 2022, que nous avons reçue au mois de septembre 2021, il y avait 21 nouveaux postes – mais pas des postes de terrain, plutôt des postes hiérarchiques. Il est assez incroyable que l'Alternative, la gauche, vienne renforcer l'aspect hiérarchique de la Ville de Genève! Elle devrait plutôt renforcer les effectifs sur le terrain et aplatir la courbe hiérarchique! Or ce n'est pas le cas. C'est même largement l'inverse!

Le pire, c'est que, lorsque la Ville de Genève reçoit du Canton de nouvelles prévisions fiscales qui sont bonnes – un miracle, alors qu'on ne s'attendait pas à de tels écarts – elle en rajoute une couche! L'exécutif se dit: «Eh bien, puisqu'on a de l'argent, on va encore rajouter des postes.» Mais soyons clairs: si les 21 postes proposés en septembre correspondaient à ce que souhaitait le Conseil administratif, il ne fallait pas en rajouter presque 12 – 11,7 très exactement – dans la deuxième version du projet de budget, et toujours des postes hiérarchiques. Ces nouveaux postes – à part un ou deux – ne sont pas pour du personnel de terrain. C'est ça qui pose problème! C'est le syndrome de l'armée mexicaine: il n'y a que des généraux, mais pas de soldats! Or la Ville a de nouvelles missions à assumer.

Le Conseil administratif – du moins, c'est le cas de certains de ses membres – a visiblement le sentiment de ne jamais en faire assez. Je pense notamment au département de la cohésion sociale et de la solidarité. La problématique des sans-abri ne va évidemment pas se résoudre comme ça, mais elle nous coûte environ 15 millions de francs par année, alors qu'on ne reçoit qu'un misérable million de francs de l'Association des communes genevoises (ACG) pour y faire face. Malgré tout, ce n'est pas assez, puisqu'on voit que les sans-abri continuent à être à la rue! Lors des dernières séances plénières, le Conseil administratif, par la voix de M^{me} la maire, a annoncé l'ouverture des abris de la protection civile (PCi) en sous-sol. Mais cela a un coût pour la Ville, bien sûr!

On ne va pas dans la bonne direction. Le Mouvement citoyens genevois aimerait que le Conseil administratif reconsidère certaines missions. Je sais que certains s'y emploient. On doit le faire! On doit réexaminer tout ça! On doit voir si les personnes affectées à ces missions sont toujours adéquates. On doit jouer sur la transversalité des tâches et du personnel! Peut-être y a-t-il trop de personnel dans le département X, alors qu'il en manque dans le département Y – ou, en tout cas, dans certains services. On doit absolument examiner ça!

D'ailleurs, une motion a été déposée pour demander des audits généralisés, elle est actuellement en traitement à la commission des finances (*ndlr: il s'agit de la motion M-1621 intitulée «Halte au déficit: revenons à l'équilibre d'ici 2028»*). Je pense que le Conseil administratif serait bien inspiré de creuser cette problématique. On ne résout pas tout avec des audits, c'est clair, mais on doit agir! On ne peut pas continuer à empiler chaque année des postes dans tous les départements sans jouer sur la transversalité, en demandant toujours plus. Il ne sera pas possible de demander toujours plus! Au bout de la course, on aboutira à ce que le Conseil administratif propose une hausse du centime additionnel. Mais là, Mesdames et Messieurs, vous nous trouverez sur votre route! Et la population aussi, je pense! Ce n'est pas raisonnable.

La Ville se trouve actuellement dans un contexte où le Canton appuie sur le champignon, si je puis m'exprimer ainsi, pour transférer de nouvelles charges

vers les communes. Je pense aux aides sociales, au fameux projet de loi «écrêtage» pour les communes soi-disant riches et à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), qui va inmanquablement échoir totalement ou presque aux communes – ce qui leur coûtera 20 millions de francs, dont environ 7 millions de francs pour le compte de la Ville de Genève. Cela va probablement arriver dans le courant de l'année 2022, Mesdames et Messieurs, et ce sera autant de charges supplémentaires par rapport au budget.

On doit également examiner ce qui se passe au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), qui nous coûte extrêmement cher. Chaque année, c'est plus! Le GIAP est très hiérarchisé et, là encore, il y a beaucoup de généraux alors qu'il manque peut-être des gens sur le terrain. Je pense qu'il faudra probablement demander un audit du GIAP. Probablement... Et si le Conseil administratif ne le fait pas, eh bien, nous le ferons! Nous demanderons à la Cour des comptes de se pencher sur cette problématique. Une lettre suffira, et je suis sûr qu'elle s'en occupera – comme elle l'a fait pour les Bains des Pâquis.

Vous avez vu les conséquences de l'affaire des Bains des Pâquis, Mesdames et Messieurs. On continuait de subventionner l'Association des usagers des Bains des Pâquis (AUBP), alors que ses recettes pouvaient parfaitement provenir de l'exploitation de la buvette confiée à une entité privée. Le problème avait déjà été examiné par le Service du contrôle financier de la Ville de Genève en 2008-2009 – l'examen avait commencé en 2008 et s'était terminé en 2009 – dont les conclusions étaient les suivantes: d'abord, pourquoi y avait-il deux entités juridiques sur ce site? Ensuite, est-ce que véritablement toutes les consommations étaient tipées? Non, puisqu'il n'y avait pas de tickets de caisse! Tous les montants encaissés étaient-ils vraiment comptabilisés dans les recettes de cette fameuse buvette? Les recommandations émises à l'époque par le Contrôle financier n'ont absolument pas été suivies, puisque la Cour des comptes reprend les mêmes aujourd'hui – elle en ajoute même d'autres.

Je pense qu'il y a eu un défaut de contrôle et de suivi de la part du Conseil administratif, dans cette affaire des Bains des Pâquis. Une polémique a éclaté et, au lieu d'examiner ça de plus près, on a mis en cause l'analyse du Contrôle financier. Je m'en souviens, j'y étais! Je crois que le problème est justement ce manque de contrôle et de rigueur. Incontestablement, tout ça s'ajoute et finalement on continue, année après année, sans véritablement se poser de questions.

On pourrait peut-être fonctionner différemment, en réaffectant certaines ressources. Certes, tout n'est pas toujours possible, mais il faut faire l'effort d'analyser les opportunités et, si c'est impossible, de le démontrer. Le Conseil administratif doit faire preuve de transparence et montrer au Conseil municipal, via la commission des finances, qu'il fait le travail! Or pour l'instant, on n'a pas vu grand-chose...

Malgré ce contexte, le Conseil administratif continue d'avancer tête baissée, par exemple en voulant municipaliser les crèches, sous prétexte que les associations et les fondations qui les gèrent ne fonctionnent plus, que c'est trop compliqué, que ça ne marche pas, qu'il n'y a pas de coordination ni suffisamment d'appui de la part de la municipalité. Je rappelle quand même qu'à la Délégation à la petite enfance il y avait à l'époque une déléguée avec une secrétaire; aujourd'hui, il y a 39 postes au Service de la petite enfance! Et on en rajoute encore un, dans ce projet de budget!

Il y a donc déjà 40 personnes pour coordonner les différentes associations et fondations qui gèrent les crèches en ville de Genève. Est-il vraiment nécessaire de les municipaliser? Non! Vous allez démobiliser toute une série de bénévoles, comme vous l'avez déjà fait en partie dans les restaurants scolaires, Mesdames et Messieurs de la gauche. Je pense que se priver de l'appui de ces bénévoles est une erreur. Il ne faut pas se le cacher: quand les crèches seront municipalisées, vous pourrez tenter d'y associer tous les bénévoles que vous voudrez, il n'y en aura plus, parce qu'ils n'auront plus rien à dire! Ils ne viendront plus! Je crois donc que c'est une erreur, de fonctionner comme ça.

Les coûts de cette opération n'ont pas véritablement été étudiés. Une analyse interne du département de la cohésion sociale et de la solidarité, ce n'est pas suffisant! C'était une analyse externe, confiée à un organisme externe au canton, qu'il fallait faire. Et nous continuerons de la réclamer!

Il y a plusieurs aspects à prendre en considération. Il faut se demander si on va vraiment créer un gros mammoth avec une hiérarchie absolument énorme et de nouveaux fonctionnaires – ce qui ne résoudra rien en termes de coordination des crèches. Je n'ai rien contre les fonctionnaires en tant que tels, j'ai été fonctionnaire de l'Etat pendant trente ans, là n'est pas la question. Mais une municipalisation entraînera une évaluation des fonctions et des augmentations de salaire par rapport à ceux d'aujourd'hui, ce qui coûtera très cher à la Ville de Genève.

De plus, il y a tout le problème de la caisse de retraite, dont les conséquences n'ont pas du tout été évaluées. Absolument pas! La municipalisation va évidemment impliquer le transfert des nouveaux fonctionnaires à la caisse de retraite actuelle de la Ville, c'est-à-dire la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP). Est-ce que vous avez évalué combien ça va coûter, Mesdames et Messieurs? Non! Ça va coûter extrêmement cher! On dit que la municipalisation des crèches coûtera 20 à 30 millions de francs par année, mais ce sera probablement plus, parce qu'il faudra rattraper toutes les annuités perdues pour la caisse de retraite du personnel, ce qui reviendra probablement à plusieurs dizaines de millions de francs. Mais tout ça, on ne l'étudie même pas! On ne se pose même pas la question!

Voilà ce qui nous inquiète: on constate que le Conseil administratif continue quand même d'aller de l'avant... J'admets que la problématique de la municipalisation des crèches n'a pas d'incidence sur le budget 2022, mais ça va venir à partir de 2023.

De même, on continue tête baissée avec la réinternalisation des nettoyages en Ville de Genève. Bon... C'est un dogme chez certains, porté par Ensemble à gauche depuis des lustres et que malheureusement l'Alternative – à savoir le Parti socialiste et les Verts – reprend, en pensant que cela va régler le problème des salaires, des prestations et des conditions de travail des nettoyeurs dans ce canton. Eh bien, non! Bien sûr que non! Vous allez peut-être régler le cas des quelques personnes qui seront engagées en Ville, Mesdames et Messieurs de la gauche, mais vous ne réglerez pas le problème de fond de cette profession, où les salaires sont bas – c'est vrai – et où la convention collective de travail (CCT) n'est peut-être pas suffisamment favorable aux employés.

Cependant, tout est aussi une question d'intensité et de rendement. Vous ne pouvez pas payer les nettoyeurs 10 000 francs par mois, ce n'est juste pas possible! Il faut donc trouver un équilibre. On ne résoudra pas le problème de cette profession en internalisant les nettoyages, pour la simple raison que ces employés ne seront pas engagés en Ville de Genève, parce qu'ils ne répondront pas aux conditions d'embauche de la fonction publique municipale. Et même si c'était le cas, il y a des entreprises privées de nettoyage qui devront fermer, cela a déjà été dit par M^{me} Richard, je ne vais pas le répéter. Et vous n'aurez pas réglé le problème de fond! Mais on est dans les dogmes de la gauche: il faut à tout prix payer davantage les gens et, de fait, créer de nouveaux fonctionnaires en Ville de Genève. Là non plus, on ne va pas dans la bonne direction!

Finalement, cette externalisation des nettoyages en Ville de Genève a été faite par la gauche! C'est M^{me} Sandrine Salerno, me semble-t-il, qui l'a effectuée, ce qui a permis à la Ville de faire des économies. Mais maintenant vous allez dans l'autre sens, Mesdames et Messieurs de la gauche, ce qui va causer des charges supplémentaires.

J'en viens à une autre problématique qui dure depuis de nombreuses années: l'entretien des bâtiments. Depuis très, très longtemps – vingt ou trente ans – l'entretien des bâtiments de la Ville de Genève laisse à désirer. En effet, il a souvent pâti des ajustements budgétaires: on rognait sur l'entretien des bâtiments pour faire passer le budget lorsqu'il était déficitaire.

Actuellement, il y a dans le budget de fonctionnement environ 36 millions de francs pour l'entretien courant des bâtiments du patrimoine administratif et financier. Il est vrai que ce n'est pas suffisant, mais je crois que la solution ne viendra pas d'une augmentation de ces montants dans le budget de fonctionnement,

Mesdames et Messieurs, parce qu'il faudrait peut-être l'augmenter de 5, 6 ou 10 millions de francs qui viendraient alors alourdir notre déficit, bien sûr.

Je pense qu'il faut travailler sur l'investissement. Or tant qu'on n'a pas résolu la question de ce que doit être l'investissement et de ce qui relève du fonctionnement dans l'entretien des bâtiments, le problème se posera. Il n'est pas encore réglé! Cela fait des années qu'on en discute, le Contrôle financier l'a relevé, mais ce problème n'est toujours pas résolu. Chaque fois qu'on pose la question, on nous dit qu'il est en voie de l'être, qu'on va définir une barrière...

Mais aujourd'hui, on doit de toute manière accélérer l'entretien des bâtiments, parce qu'on doit rénover les bâtiments, on doit isoler les bâtiments, on doit remplacer les modes de chauffage de ces bâtiments au nom de l'économie et de la maîtrise des émissions de CO₂ causées par les bâtiments de la Ville de Genève. J'estime que les bâtiments sont responsables de 40% des émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, c'est là qu'il faut porter l'effort! Et de toute manière, il faut le faire via l'investissement. Je crois que c'est la seule méthode. En même temps, on entretiendra les bâtiments, c'est dans la même enveloppe. On va les entretenir, les isoler et remplacer les systèmes de chauffage – mais c'est de l'investissement, cela ne doit pas dépendre du budget de fonctionnement.

On peut parler aussi de la politique... j'allais dire «de la mobilité», je devrais plutôt dire «de l'immobilité»! C'est notre bête noire, au Mouvement citoyens genevois, parce qu'on n'est absolument pas d'accord avec ce qui se fait! Cette politique est catastrophique! Blocages en série des voies de circulation avec les «pistes d'atterrissage» pour les vélos, fermeture de nombreuses rues, suppression de places de stationnement pour mettre des épingles à vélos – notamment, mais pas seulement... Je ne suis pas si sûr qu'on respecte bien la loi en ce qui concerne la compensation des places de stationnement; on n'a même pas les moyens de le vérifier, puisque cela se fait avec la complicité du Canton qui, malheureusement, joue trop le jeu de la Ville de Genève. Il n'y a même pas de concertation avec les milieux concernés: les milieux du vélo sont les seuls qui sont consultés, mais les milieux automobiles absolument pas. Et les citoyens encore moins, et le Conseil municipal encore moins!

On en a un exemple assez incroyable: celui de la rue de Carouge. C'est un cas tout à fait significatif. Le Conseil administratif est venu devant ce Conseil municipal avec un projet de remplacement de toutes les tuyauteries de sous-sol auquel doivent procéder les Services industriels de Genève (SIG). Il s'agissait de la proposition PR-1397, déposée à l'époque par M. Pagani, sauf erreur. C'était parfaitement logique, rien à dire jusque-là. Mais ensuite, en commission, on nous a dit: «Eh bien, on va en profiter pour reconfigurer complètement la rue de Carouge. On vous propose un budget – au pif – de 8,1 millions de francs.» Pour quel projet? Quelques vagues croquis présentés à la commission des travaux et des constructions! Or elle

a voté le projet, puis le Conseil municipal l'a voté aussi – et malheureusement, il a même été validé par le Service des affaires communales (SAFCO).

Ensuite, on nous a dit: «Ah, on va revenir vers vous pour vous montrer les plans détaillés de cet aménagement.» Sur les premiers croquis, il restait des voies de circulation; aujourd'hui, il n'y en a plus! C'est n'importe quoi! Et ça ne va pas coûter 8 millions de francs, mais probablement le double! Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs – et surtout vous, Madame la maire, puisque vous êtes là –, moi, je vous demande de présenter un nouveau projet de délibération. Votre projet est complètement différent du projet initial, il n'a rien à voir avec ce qu'a voté le Conseil municipal. Je pense que vous devez revenir avec une nouvelle proposition comprenant les nouveaux montants prévus, et nous verrons alors ce que nous en ferons.

En ce qui nous concerne, nous sommes contre cette façon de fonctionner, qui n'est pas démocratique et où personne n'est consulté. Je pense que ce ne sont pas des méthodes acceptables. Les commerçants de la rue de Carouge ont-ils été abordés? Non! Certainement pas! Je sais que ce n'est pas le cas. Cela n'a pas encore été fait! Quand le fera-t-on? Quand ce sera trop tard? Je rappelle que, pendant le débat sur la proposition PR-1397, on nous disait: «C'est urgent, les SIG vont intervenir, c'est imminent, il faut faire ces travaux.» Et qu'est-ce qu'on a vu? Un: ils ne sont pas encore intervenus. Deux: les travaux ne se feront pas avant septembre 2022. Il n'y avait donc pas d'urgence à en rajouter une couche en plus des canalisations. Il fallait jouer le jeu démocratique. Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement, nous sommes le parlement de la Ville de Genève!

Même chose en ce qui concerne la féminisation des noms de rues. Nous ne sommes pas contre – mais pas comme ça! On doit faire de la concertation. Les ordonnances et les lois fédérales et cantonales nous obligent à consulter les citoyens. Or ce n'est pas fait! A aucun moment ils n'ont été consultés sur la féminisation des noms de rues. Il ne suffit pas d'une publication sur le site internet de la Ville de Genève pour dire qu'on a consulté les gens! Non! C'est faux! Ce n'est pas comme ça qu'on fonctionne! C'est antidémocratique!

J'ajouterai encore quelques mots sur la culture. Je suis désolé de le dire, mais la Ville de Genève est la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf! Nous sommes une ville de 200 000 habitants. Nous avons une offre culturelle superbe, magnifique, très large, qui ne correspond néanmoins pas à la taille de notre ville. Elle correspondrait plutôt à celle d'une ville de 2 millions d'habitants, voire plus. Comparez un peu avec les villes françaises, Mesdames et Messieurs! Je pense donc qu'il y a quand même une problématique à examiner à ce niveau-là.

J'aimerais savoir où on en est avec le Grand Théâtre. Pourquoi? Parce qu'on a de plus en plus de peine à le financer et qu'on n'a pas pu – ni avant ni après – ajuster sa subvention pour qu'il puisse fonctionner correctement. Ça fait des

lustres que les montants restent les mêmes, alors que tout augmente et que c'est compliqué. Mais on voudrait que le Canton entre dans le jeu – ou plutôt revienne dans le jeu.

Mesdames et Messieurs, en mars 2022, on en sera presque à deux ans depuis le début de cette législature. Est-ce qu'on a avancé dans l'harmonisation des statuts des personnels du Grand Théâtre? Je rappelle qu'il y a des fonctionnaires de la Ville de Genève et des employés de la Fondation du Grand Théâtre. Or c'est l'étape indispensable pour que le Canton soit intéressé et revienne dans le jeu! Je ne crois pas qu'on ait avancé dans ce domaine, malheureusement. Je sais que c'est compliqué, mais ça fait vingt ans qu'on en parle! Vingt ans, au moins! On en parlait déjà du temps de M. Mugny. Par conséquent, je crois qu'il faudrait, à un moment donné, ouvrir ce dossier et aller de l'avant. Et là, peut-être qu'on pourra intéresser le Canton et qu'il reviendra dans le jeu.

Il faut aussi profiter de certaines opportunités. Je crois qu'on peut ouvrir le Grand Théâtre à d'autres spectacles que l'opéra, quand il n'y a pas de représentations. C'est cela, la diversité culturelle! On pourrait, à ces moments-là, louer la salle aux organisateurs de certains autres spectacles, ce qui rapporterait de l'argent dans les caisses du Grand Théâtre, qui en a bien besoin!

Evidemment, le Mouvement citoyens genevois est contre ce qui s'est passé à la commission des finances en ce qui concerne les coupes décidées dans la subvention de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Ça ne tient pas la route! Tout ça pour rajouter quelques subventions aux petits copains de l'Alternative, de-ci de-là! Heureusement que le Conseil administratif a puisé dans son escarcelle pour rétablir les 315 700 francs qui ont été coupés dans la subvention de l'OSR d'une manière injuste et inutile. Heureusement que le Conseil administratif s'est rendu compte de cela! Par contre, il reprend à son compte ces 315 700 francs tout en laissant les nouvelles subventions aux petits copains de l'Alternative... Stop, avec ce clientélisme! C'est pénible! Et ce n'est pas ce que nous voulons!

J'ajouterai un mot sur les sans-abri. Je l'ai déjà dit tout à l'heure, mais je le répète encore brièvement. L'hébergement des sans-abri coûte 15 millions de francs à la Ville de Genève, et ils ne sont pas à l'abri! Cherchez l'erreur... ça ne va pas du tout! Nous déplorons cette politique qui, finalement, ne fonctionne pas.

Bon, dans ce concert, il y a quand même quelque chose qui fonctionne: merci à M^{me} la conseillère administrative en charge des sports, car là, c'est tout bon! On va de l'avant! La Ville ouvre de nouvelles infrastructures et rénove certains équipements. Cela avance bien, on est satisfaits. Le sport est très important, c'est un grand facteur d'intégration sociale – bien plus, probablement, que les correspondants de nuit ou les travailleurs sociaux hors murs, parce que cela touche plus de gens qui vont s'entraîner. Or le sport populaire, c'est très important. Pendant que ces gens font du sport, ils ne commettent pas de bêtises dans la rue.

Reste à régler le problème des salaires des agents de la police municipale (APM), qui ont été «promis jurés» – mais, pour l’instant, on n’est qu’à la moitié du chemin, Mesdames et Messieurs. Les APM et nous, le Mouvement citoyens genevois, attendons la deuxième classe salariale supplémentaire qu’ils méritent largement.

On est bien sûr dans un contexte morose avec une épée de Damoclès sur la tête, vu la question des transferts de charges de l’Etat vers les communes et l’initiative déposée pour la suppression de la taxe professionnelle. Vous pouvez penser tout ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs, en ce qui me concerne – je l’ai déjà dit et je le répète encore ce matin – je suis contre la suppression de la taxe professionnelle. Il n’en demeure pas moins que cette initiative va être très populaire et que, si la taxe professionnelle est supprimée, il y aura 100 à 120 millions de francs de moins dans le budget de la Ville, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et les conseillers administratifs. Vous m’expliquerez comment vous allez faire, avec votre budget, et comment vous allez revenir à l’équilibre d’ici à 2028! Il y a de quoi être en souci!

Voilà pourquoi il est absolument nécessaire que le Conseil administratif se penche sur les missions de la Ville, cherche des économies et vienne devant le Conseil municipal avec un plan d’action. Une motion a été lancée dans ce sens, la M-1621 intitulée «Halte au déficit: revenons à l’équilibre d’ici 2028», qui a été signée aussi par les Verts – et je les en remercie. En effet, si on veut revenir à l’équilibre budgétaire en 2028, il y aura des décisions à prendre et des choix à faire. On ne pourra pas toujours faire encore plus, encore plus et encore plus!

Bien sûr, dans le contexte actuel, la dette augmente: elle s’élève actuellement à 1,8 milliard de francs. Or le Conseil administratif a augmenté le volant des investissements en le portant à 180 millions de francs par année. Déjà que le budget de fonctionnement est en déficit... Par conséquent, avec un pareil montant pour les investissements, il est évident qu’on augmente la dette, puisqu’on ne peut pas – et de loin pas! – financer les investissements avec les résultats du budget de fonctionnement. C’est inquiétant, même si la valeur des biens de la Ville de Genève est largement supérieure à notre dette de 1,8 milliard de francs.

Nous sommes inquiets, mais le Mouvement citoyens genevois est responsable. Un parlement qui refuse le budget, ce n’est pas la bonne solution, parce que nous voulons que cette ville puisse fonctionner. Nous pourrions nous contenter de dire: «Eh bien, on n’est responsables de rien, on dit non!» Mais nous ne dirons pas non. Nous voterons ce projet de budget 2022 amendé par le Conseil administratif, y compris avec les amendements qu’il a repris de la commission des finances.

Ce ne sera ni plus ni moins, c’est cela que nous voterons. Si ce n’est pas ce projet-là qui ressort du débat budgétaire d’aujourd’hui, si on alourdit encore les charges ou si on renonce aux amendements du Conseil administratif, nous

pourrions alors reconsidérer notre position. Nous sommes persuadés que c'est le projet de budget amendé par le Conseil administratifs avec les amendements repris de la commission des finances qui doit être aujourd'hui le budget de la Ville de Genève – un budget responsable, avec les annuités du personnel municipal, qui y a droit, et l'indexation des échelles de traitement au coût de la vie, puisqu'il semble qu'il y ait 0,5% d'indexation. C'est réglementaire par rapport au statut du personnel, et c'est nécessaire. Telle est la raison pour laquelle nous voterons ce budget 2022 dans sa version amendée que je viens de décrire.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Le débat sur le budget étant un moment important, je trouve que les remerciements, bien qu'ils aient déjà été exprimés par le président du Municipal, méritent d'être un peu plus appuyés.

J'aimerais tout d'abord adresser mes remerciements à M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission des finances qui, je dois le dire, a réussi à créer un climat serein pour que les commissaires puissent bien travailler et étudier ce projet de budget 2022. Ce n'est pas toujours une tâche facile! Je remercie également M. Denis Ruysschaert pour son excellent rapport général, rédigé, qui plus est, dans des délais record. Ça aussi, c'est une tâche qui n'est pas très facile! Enfin, il ne faut pas oublier M. Vincent Schaller, M^{me} Patricia Richard et M. Jean-Luc von Arx qui, avec leurs rapports de minorité, nous permettent fort heureusement d'avoir une ouverture bienvenue dans l'examen de ce budget.

Je remercie également tous les magistrats et leurs équipes, sans oublier M. Krebs, directeur adjoint du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), qui apporte de précieux éclairages dans les commissions lorsque ses équipes s'y déplacent. Je relève aussi l'attitude de dialogue que M. Gomez a instaurée. En effet, en tant que magistrat en charge des finances, il a invité les membres de la commission des finances par formation politique pour échanger avec chaque groupe. C'était une action bienvenue! Au nom du Parti libéral-radical, j'aimerais encore remercier le directeur financier du DFEL, M. Samuel Blanchot, et son équipe – je ne peux pas nommer individuellement chaque personne, j'aurais peur d'oublier quelques collaborateurs. Toutefois, j'aimerais citer ici et remercier particulièrement une personne, M^{me} Monica De Quartí, pour son soutien précieux dans ma mise à jour informatique.

Enfin, je terminerai ces remerciements par le Service du Conseil municipal, toujours disponible pour aider les conseillers municipaux. J'ai même vu M. Christian Maréchal venir apporter en toute urgence un document dans une boîte aux lettres. M. Guillaume Rogez se démène parfois pour que nous disposions de documents – et notamment de rapports – pas encore tout à fait prêts, afin que nous puissions en prendre connaissance avant nos caucus. Il est là, prêt à nous venir en aide.

Voilà, ces remerciements étant faits, j'aborderai le projet de budget 2022 de la Ville de Genève en citant quelques chiffres. La première version, présentée en septembre 2021, proposait des charges totales de 1 233 683 940 francs, que j'arrondis à 1,234 milliard de francs. Le déficit était alors de 40,8 millions de francs et les recettes fiscales étaient estimées à environ 869 millions de francs.

Pour rappel – parce que c'est assez piquant et drôle –, lorsque nous avons auditionné le magistrat en charge des finances et son équipe, à la séance du 22 septembre 2021 en commission des finances, on nous a dit – je cite les rapports PR-1470 A/B/C/D à la page 36: «Ce budget s'inscrit dans un contexte plus général d'assèchement des recettes fiscales des collectivités publiques après l'entrée en vigueur de la RFFA.» Je rappelle qu'il s'agit de la réforme fiscale et financement de l'AVS, acceptée lors de la votation fédérale du 19 mai 2019. Or contrairement à ces prévisions, les rentrées fiscales ont été exceptionnelles cette année, avec une augmentation de près de 23 millions de francs.

Il faut cependant être lucide et se rendre compte que ce n'est pas dû à nos petites et moyennes entreprises (PME), dont beaucoup se trouvent dans de grandes difficultés à cause de la crise sanitaire, comme l'a rappelé M^{me} Richard dans son rapport de minorité. Non, cette manne financière exceptionnelle, il faut le dire, le redire et le répéter encore, est due au négoce, aux banques et aux produits de luxe, en particulier l'horlogerie. J'insiste là-dessus, car il faudrait que la gauche s'en souvienne, elle qui est si prête à vouloir chasser de notre ville les banques, le négoce et les produits de luxe, nos mamelles financières! Or ce sont ces secteurs-là qui nous permettent de garantir à la population genevoise des prestations sociales, culturelles et sportives, ainsi que des aménagements urbains.

Mais que fait le Conseil administratif, quand il apprend cette magnifique embellie fiscale? Eh bien, il propose évidemment un nouveau projet de budget 2022, dans lequel il réalloue aux fonctionnaires municipaux les annuités et les mécanismes salariaux. On ne peut pas le lui reprocher, puisqu'il l'avait promis. Néanmoins, on pourrait se dire que ça donne une impression pas très saine de nos autorités, dans le sens où beaucoup d'habitants penseront peut-être que, dès que les fonctionnaires manifestent et descendent dans la rue, on leur redonne immédiatement leurs annuités et leurs mécanismes salariaux.

Indépendamment de ce rétablissement budgétaire au niveau du personnel, on l'a dit et redit et plusieurs personnes l'ont rappelé précédemment en introduction, le Conseil administratif a introduit dans son projet de budget une série d'amendements prévoyant 12 postes supplémentaires – c'est-à-dire 11,7 postes, pour être précis. De nouvelles enveloppes budgétaires sont aussi accordées à diverses associations ou services qui, tout à coup, ont besoin d'argent... Par exemple, il faut tout à coup donner de l'argent supplémentaire au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) pour acheter des fonds d'art contemporain ou pour sa gestion.

Ce deuxième projet de budget, présenté le 9 novembre 2021 à la commission des finances, prévoit des charges totales de 1 255 650 166 francs, que j'arrondis à 1,256 milliard de francs. Bien évidemment, cette multitude de nouveaux postes fait augmenter les charges de la Ville. Je ne vais pas énumérer ces postes ici, car nous pourrions en parler plus précisément en traitant les amendements que le Parti libéral-radical, entre autres, a déposés. Mais on peut d'ores et déjà se demander si la création de 12 postes, dès qu'on apprend qu'il y a de l'argent en plus provenant de recettes fiscales supplémentaires, est une manière responsable de gérer notre Ville. En effet, si on examine le coût des charges de personnel entraîné par la création de ces nouveaux postes, on parvient à une augmentation totale de plus de 1,2 million de francs, or ce seront des charges mécaniques qui reviendront année après année. C'est de la pure folie! C'est une fuite en avant qui va coûter très cher à la Ville de Genève! Or je n'ai pris là en considération que les 12 nouveaux postes demandés dans cette deuxième version du projet de budget présentée en novembre 2021.

Sur ce point-là, il me semble qu'il était intéressant d'entendre M. Vincent Schaller expliquer que ce projet de budget amendé avait été transmis à la commission des finances le 9 novembre, environ dix minutes avant que les commissaires ne siègent pour l'étudier! C'était donc une manière de faire en sorte qu'ils ne puissent pas vraiment examiner ce document.

Au-delà de ces 12 postes ajoutés dans la deuxième version du projet de budget, il faut savoir que celui-ci comptera 33 nouveaux postes. Evidemment, les charges explosent! Je rappelle encore une fois que ce sont les charges du personnel qui pèsent sur le budget. Il faudrait donc soupeser à deux fois la situation avant de créer des postes, et se demander chaque fois si ceux-ci sont réellement indispensables en cette période mouvementée et difficile pour beaucoup de Genevois. Le Parti libéral-radical en doute.

Alors que le Conseil administratif a sans arrêt les mots «inclusif» et «transversal» à la bouche, on constate que chaque département continue à travailler en silo, chacun espérant obtenir le maximum de postes pour sa propre gestion. Je pourrais dire qu'il y a bien sûr des départements mammouths. Je crois que M. Sormanni a parlé d'armée mexicaine... Il est vrai que, lorsque l'on examine l'organigramme du département de la culture et de la transition numérique, on a de la peine à comprendre qu'il y ait 44 personnes employées rien qu'à sa Direction, ce qui correspond à presque 30 postes répartis entre 44 directeurs ou directrices. C'est véritablement une armée mexicaine, comme l'a dit M. Sormanni!

Cela démontre que le Conseil administratif gère l'argent public avec une insoutenable légèreté, qu'il a une attitude désinvolte avec l'argent public et, surtout, qu'il n'a aucun désir de diminuer les charges de la Ville. Au contraire, il veut grossir encore et toujours les départements avec ces nouveaux postes, qui

sont presque toujours des postes hiérarchiques – cela aussi a été dit –, ce qui signifie qu’ils ne concernent pas des prestations utiles à la population, mais représentent le plus souvent une forme de confort pour le magistrat, lequel peut ainsi se décharger d’une part du travail. Or on sait très bien que trop de hiérarchie finit par rendre le travail inefficace et amène souvent beaucoup de souffrance pour les employés, parce qu’il y a une augmentation des contrôles administratifs et une perte d’autonomie dans leur travail. Cela augmente l’absentéisme, qui coûte aussi très cher.

On voit donc que ce projet de budget 2022 n’a pas pour préoccupation de procéder à des réformes structurelles en vue de diminuer les coûts. On l’a dit, mais je le répète: ce budget est une sorte de copié-collé de celui de l’année passée, avec quelques lignes de subventions supplémentaires sur lesquelles nous discuterons par la suite. Si le Parti libéral-radical reconnaît que les prestations sociales, culturelles et sportives sont de bonne qualité à Genève – c’est ici l’occasion de remercier les employés de la Ville, qui exécutent souvent leur travail avec dévouement – il faut tout de même se montrer prudent et cesser de créer sans arrêt de nouveaux postes. Bref, la Ville en est encore à confondre quantité et qualité, à croire que plus on a de postes et plus on a de chefs, plus on est efficaces.

Avec la troisième version du projet de budget 2022 amendé qui nous a été envoyée hier, il faut se rendre compte que le déficit va encore augmenter. D’après mon estimation – faite un peu rapidement, puisqu’on n’a pas encore voté les nouveaux amendements – on arriverait à une augmentation du déficit de 4,58 millions de francs. Bien évidemment, cela dépendra de l’acceptation ou non de ces amendements par le Conseil municipal. Pour toutes ces raisons, le Parti libéral-radical refusera le budget 2022 de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, le groupe des Verts et des Vertes remercie toutes les personnes qui travaillent aujourd’hui en coulisse et qui soutiennent nos débats: M^{mes} Böhler et Roch-Pentucci, MM. Buzzini, Burri, Krebs et Blanchot, ainsi que toutes les équipes de la Direction financière et du Service du Conseil municipal. Nous remercions aussi l’ensemble du personnel communal pour son précieux travail en ces temps difficiles.

Au fil du temps, la lecture de la brochure présentant le budget de la Ville de Genève devient de plus en plus illisible. Nous attendons, pour le budget 2023, qu’elle soit plus claire et plus transparente, grâce à la reformulation des dénominations des lignes – demande compatible avec le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) – et à une présentation par centres de coûts, ce qui permettrait une vision des recettes et des dépenses par service, donc une vision plus détaillée.

Les effets du Covid-19 continuent à marquer notre quotidien et à rendre saillantes les failles d'un système globalisé qui n'arrive plus à s'approvisionner, par manque de production locale. S'il est encore difficile de prédire l'avenir, le gros de la tempête semble derrière nous. Nous continuons cependant à nous enfoncer dans une triple crise: économique, sociale et sanitaire. Il est donc essentiel de continuer à rester solidaires et responsables pour prévenir une quatrième crise, celle de l'effondrement de la société lié à l'urgence climatique.

Nous sommes aujourd'hui en pleine transformation des modes de déplacement et de réaménagement urbains. Les projets de requalification de la rue des Rois, du quartier de Rive ou de l'avenue du Mail illustrent la mue en cours vers moins de bruit, moins de pollution et moins d'îlots de chaleur.

Jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire prévu pour 2028, chaque année, l'exécutif de la Ville de Genève doit faire avec 7 millions de francs de moins. Cette obligation exige que la Ville soit plus sobre et plus efficiente. La pensée verte le résumerait ainsi: moins gaspiller, mieux réutiliser et réfléchir autrement.

Malgré les bonnes prévisions fiscales cantonales – je répète: cantonales, car certains préopinants ont sous-entendu que c'était la Ville qui avait augmenté de manière miraculeuse les prévisions fiscales d'octobre 2021, alors que c'est bien le Canton qui les produit et non pas la Ville – nous soutenons le choix du Conseil administratif d'un retour à l'équilibre progressif. C'est primordial, dans l'attente d'éventuelles décisions concernant le report de charges de plusieurs millions de francs du Canton vers les communes. La prudence est donc de mise, pour éviter de passer sur l'Etat. Cette prudence permettrait aussi, au cas où les problèmes liés au Covid-19 se raviveraient, de répondre aux besoins de l'économie et de la population. Cela pour répondre à l'Union démocratique du centre.

Nous regrettons le manque cruel de choix politiques qui a poussé le Conseil administratif à proposer de supprimer les mécanismes salariaux de la fonction publique municipale pour la deuxième fois en deux ans, provoquant ainsi des grèves du personnel. Pour le budget 2023, nous attendons des choix politiques clairs!

Nous saluons la concrétisation du poste de délégué à l'économie, ainsi que la politique active d'encouragement pour améliorer le tri des déchets et la mise en place d'une levée des déchets par les bennes communales. Cette internalisation est le fruit d'un combat mené par mon groupe depuis des années. En plus de diminuer la pollution sonore et de l'air, elle amènera 1,5 million de francs de recettes supplémentaires à la Ville. Cela montre que cette dernière est capable de trouver des recettes supplémentaires au sein de son administration.

Nous réaffirmons notre demande émise l'année passée d'ajuster et de réorganiser les financements, de réfléchir aux coûts à court, moyen et long terme d'une

politique de l'excellence à tout prix. Nous continuerons aussi à exiger une Ville plus créative dans la recherche de nouvelles recettes ou de choix d'alternatives moins coûteuses.

Au niveau des financements, les auditions en commission ont pointé un manque de 8 millions de francs pour l'entretien des bâtiments existants, dont certains sont insalubres et mal isolés. Il faut accroître les moyens, afin d'accélérer l'isolation et le changement des vitres. L'exemplarité de la Ville devrait inciter les privés à faire de même. Ainsi, la production de gaz à effet de serre et les pertes énergétiques seront moindres plus rapidement. Le financement des rénovations lourdes et des aménagements urbains étant pris sur le budget d'investissement, nous sommes hautement favorables à son maintien à 180 millions de francs. Dans la perspective de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 60% d'ici à 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050, l'assainissement énergétique du patrimoine bâti de la Ville – je pense par exemple à Cité Jonction ou au centre sportif des Vernets – nous tient à cœur. La diminution des charges liées serait à réinvestir dans l'entretien des bâtiments.

Comme les années passées, les charges contraintes relatives aux contrats avec la FASE, le GIAP et les institutions subventionnées de la petite enfance pèsent de plus en plus lourd, soit 10 millions de francs de plus pour 2022. Cet accroissement sans fin et sans frein requiert une analyse fine de leurs comptes, ainsi que de la bonne gouvernance de ces entités.

Les projections en termes d'entrées financières devront être revues à la baisse, suite à l'acceptation de certains projets comme la réduction des nuisances publiques et celle des places de parking. La Ville doit pallier cela, notamment par la mise en place d'écotaxes sur les nouveaux systèmes d'assistance et de propulsion des véhicules. Du moins, elle doit prendre langue avec le Canton qui, lui, voit ses comptes s'alléger grâce à une population en meilleure santé vu l'intensification de la mobilité douce et de la végétalisation.

Au niveau de l'administration, soyons moins ambitieux dans le développement de certains projets comme la rénovation du Musée d'art et d'histoire ou le nouveau bassin olympique de natation! Nous invitons les départements à une grande modération dans leurs projets de construction car plus la construction est généreuse, plus son entretien est coûteux.

L'accès à une alimentation saine, sans pesticides, sans produits de synthèse et sans perturbateurs endocriniens est primordial. Malgré l'accroissement des repas végétariens dans les restaurants scolaires, à ressources égales, la Ville peut et doit faire mieux. D'autres collectivités l'ont déjà fait, comme Copenhague, qui est passée à 90% d'alimentation bio à coût constant grâce à une diminution du gaspillage alimentaire. Cette ville a fait un travail en profondeur sur le goût des aliments, en concertation avec les enfants, et a aussi troqué, le temps du repas, des salles de

cours pour des réfectoires. Les bénéfiques sont doubles pour les enfants: éviter les déplacements et leur dangerosité, mais aussi gagner du temps de repos et de jeux.

Nous souhaitons qu'au sein du Service Agenda 21 – Ville durable la proportion du budget dédiée respectivement au social, à la nature et à l'économie soit équivalente, soit 33% pour chacun de ces trois secteurs. Aujourd'hui, la part de l'environnement est seulement de 6%. Ce pourcentage doit impérativement être augmenté, afin de mieux répondre à la transition écologique.

L'augmentation de 21 millions de francs des prévisions fiscales cantonales – je répète: cantonales – liées aux personnes physiques et morales, annoncée en octobre 2021, a permis au Conseil administratif d'apporter les améliorations suivantes dans son projet de budget 2022 amendé: réintégrer les mécanismes salariaux du personnel municipal, ce qui nous réjouit; créer 1,8 poste au Service de la petite enfance pour accompagner les structures subventionnées qui désirent l'être, comme l'a demandé notre groupe; augmenter le soutien aux enfants à besoins spécifiques, ce qui illustre la politique inclusive de la Ville; renforcer les manifestations et activités sportives dans l'espace public pour maintenir en santé les habitants et les habitantes de notre ville; améliorer un peu les subventions aux musiques actuelles, afin de mettre du beurre dans les épinards de ceux et celles qui les pratiquent et ne roulent pas sur l'or; ajuster à la réalité les frais d'énergie au patrimoine financier, soit 1 million de francs de plus; accroître les ressources d'entretien des nouveaux bâtiments communaux pour prévenir une dégradation rapide, soit des coûts moindres, à terme; mettre en place le projet pilote d'internalisation du nettoyage, souhaité par les Vertes et les Verts; développer un plan de mobilité en entreprise pour le personnel – la transition écologique passe par là; octroyer une subvention nominative à l'association Terragir, qui propose notamment des actions en vue d'une société utilisant les ressources naturelles de manière équitable et responsable.

En commission des finances, les Vertes et les Verts ont particulièrement soutenu les projets suivants: une meilleure répartition du financement entre musiques classique et actuelles, ainsi qu'en faveur d'autres acteurs culturels, afin de maintenir la diversité de l'offre et d'améliorer les conditions salariales des artistes; une subvention à United Music Foundation; la hausse de la subvention de l'Orchestre de chambre de Genève (OCG); le programme «1 h par m²». Après le vote à l'unanimité, en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, de la motion M-1506 amendée dédiée à ce programme intergénérationnel, le refus de lui octroyer une subvention nominale de 17 000 francs nous interroge. Cette formule à succès favorise le logement d'étudiants auprès de personnes âgées en échange de services. Nous déposerons à nouveau un amendement à ce sujet.

Nous nous sommes également battus pour une consolidation du Fonds de prévention et de lutte contre le racisme anti-Noir.e.s. L'association Couleur Café et l'Université populaire africaine (UPAF), actives dans le domaine, ont été dotées.

Nous avons encore approuvé la mise à disposition de vêtements de travail femmes pour les collaboratrices du Service des espaces verts (SEVE), ainsi que de nouvelles subventions pour des projets ponctuels liés à l'hébergement et au logement d'urgence des personnes en situation de grande vulnérabilité et de grande précarité. Cependant, la Ville doit continuer à être attentive à ce que le Canton et les communes fassent bien leur part, dans ce domaine.

En raison de la suppression de la subvention des Bains des Pâquis par la magistrate en charge du département concerné, suite au rapport de la Cour des comptes, ainsi que des réserves financières de l'OSR, la majeure partie de nos compensations ont porté sur ces deux entités. C'est le choix du moindre mal, sans mise en cause de la qualité de leurs prestations.

Il est inacceptable que le Service Agenda 21 – Ville durable, chargé de la politique municipale du développement durable, soit amputé dans son budget. Avec cette décision, des projets-phares comme Alternatiba, IDDEA (Idées de développement durable pour les entreprises d'avenir), Zéro Déchet pourraient être stoppés et des potagers urbains ne verraient pas le jour. On s'interroge sur des déclarations d'autres partis peu avares en paroles lorsqu'il s'agit de défense de l'environnement, et pourtant si pauvres en actions. Nous ferons tout pour rétablir cette ligne à son niveau antérieur.

Il est clair que nous continuerons de refuser toute proposition en défaveur de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité. Pour cette raison, nous n'avons pas voté en commission la compensation proposée pour permettre une hausse de la subvention destinée à l'association Le Trialogue. Par ailleurs, il nous est très difficile de renoncer à augmenter les subventions pour le plan climat, tant celles-ci jouent un rôle clé pour répondre aux exigences liées au réchauffement climatique. Nous avons dû le faire, faute de compensation acceptable, afin de ne pas péjorer le budget. Alors ne dites pas, vous la droite, que nous ne faisons pas de concessions! Nous espérons néanmoins que l'exécutif sera sensible à notre demande et qu'il approvisionnera ce fonds. (*Brouhaha.*) Ce que je dis n'a pas du tout l'air d'intéresser la droite...

Si nous comprenons le souci de la droite et du Mouvement citoyens genevois d'améliorer le résultat financier de la Ville, les Vertes et les Verts ne peuvent cautionner leur proposition de supprimer des postes municipaux pour y arriver, car cela se ferait au détriment de la qualité des prestations communales. Contrairement à ce que clame la droite, sur 12 nouveaux postes demandés dans la deuxième version du projet de budget amendé, la moitié sont en lien avec le terrain: il s'agit de 4 nettoyeuses et de 1,8 poste pour la petite enfance. Le poste d'auxiliaire de santé pour développer la mobilité douce dans l'administration est important en termes d'exemplarité. Pour une autre partie des nouveaux postes, je tiens à préciser que les départements ont réussi à les proposer parce qu'ils ont fait

des économies ailleurs dans les charges de personnel. Ce ne sont donc pas des charges supplémentaires pour la Ville.

Les trois rapports de minorité montrent que la droite est passée à 100% en mode opposition. A vouloir faire mincir au plus vite le budget, à vouloir brûler les étapes, le risque est grand d'alourdir les budgets à venir pour répondre aux effets néfastes de coupes irréfléchies sur les individus et les familles – dont ceux et celles de la classe moyenne aussi. Il ne fait aucun doute que ce budget 2022 manque de vert et qu'il est perfectible. Les Verts et les Vertes le voteront néanmoins, car il représente le meilleur compromis, compte tenu des ressources à disposition. Merci de votre écoute, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, je vous rappelle qu'un dispositif de test Covid est à votre disposition jusqu'à midi. On s'arrête une petite demi-heure pour la pause-café et je vous retrouve ici à 10 h 30.

Séance levée à 9 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4202
2. Communications du Conseil administratif	4202
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4202
4. Motion du 17 novembre 2021 de M ^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez et Luc Zimmermann: «Rendons les locaux du centre-ville occupés par l'administration cantonale aux habitantes et habitants de Genève!» (M-1650)	4203
5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2022 (PR-1470 A/B/C/D)	4205
6. Propositions des conseillers municipaux	4714
7. Interpellations	4714
8. Questions écrites	4714

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci